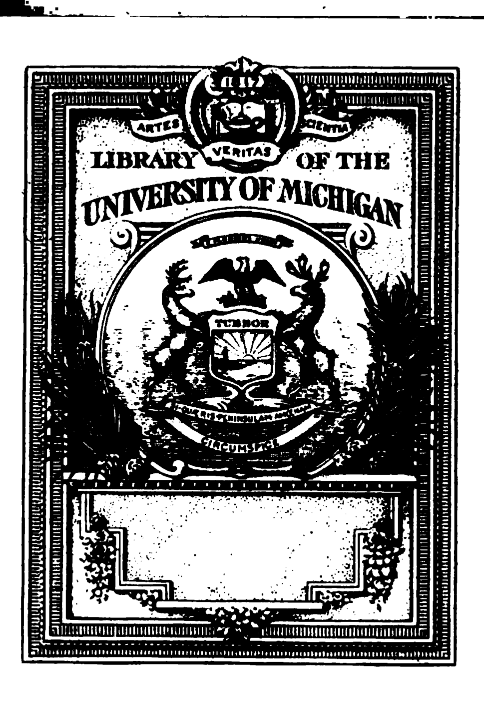

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

JANVIER. 1748.



A PARIS,

Chés
- La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
- JEAN DE NULLY, au Palais.
- JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.
- ANDRE' CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S. André.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

LISTE DES LIBRAIRES
qui débitent le Mercure dans les Provinces du Royaume.

A Bordeaux, *chés* Raimond Labottiere, & *chés* Chappuis l'aîné, Libraires, Place du Palais, à côté de la Bourse.
Nantes, *chés* Nicolas Verger & Joseph Vatar.
Rennes, *chés* Jouanet Vatar, & Vatar le fils, rue Dauphine.
Blois, *chés* Masson.
Tours, *chés* Gripon.
Rouen, *chés* François-Eustache Herault, & *chés* Cailloüest.
Châlons-sur-Marne, *chés* Seneuze.
Amiens, *chés* la veuve François, & la veuve Godart.
Arras, *chés* C. Duchamp, & *chés* Barbier.
Orleans, *chés* Rouzeaux.
Angers, à la Poste, & *chés* Bossard, Libraire.
Dijon, à la Poste, & *chés* Mailly.
Versailles, *chés* Monnier.
Besançon, *chés* Briffaut, à la Poste.
Saint Germain, *chés* Chauvepeyre.
Lyon, à la Poste.
Marseille, *chés* Sibié, Libraire, sur le Port.
Beauvais, *chés* De Saint.
Troyes, *chés* Michelin, Imprimeur-Libraire.
Charleville, *chés* Pierre Thesin.
Moulins, *chés* Faure.
Mâcon, *chés* De Saint, fils.
Auxerre, *chés* Fournier.
Nancy, *chés* Nicolas.
Toulouse, *chés* Robert.
Aire, *chés* Corbeville.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
JANVIER. 1748.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

LETTRE à l'Auteur de l'abregé de la vie des Peintres, au sujet d'un tableau appartenant au Roi, & dont il parle dans son ouvrage.

J'Ai craint, Monsieur, qu'en vous adressant cette lettre plutôt que je ne fais, vous ne fussiez à la campagne à joüir du tems que les vacances ordinaires des Cours Supérieures permettent d'y passer ; & que

par cette raison vous ne fussiez point à portée de la voir aussi-tôt après sa publication, puisque je prends la liberté de vous l'écrire par l'entremise du Mercure. J'ai crû devoir differer jusqu'à un tems où vrai-semblablement votre retour paroît assûré.

La Galerie d'Apollon, conjointement avec les tableaux qui y ont été exposés en concours au jugement du public aux mois d'Août & de Septembre derniers, a offert aux yeux les anciennes richesses dont elle est décorée presqu'en tous les genres de Peinture. N'y eût-il eu que les superbes batailles d'Alexandre peintes par le célébre le Brun, ces morceaux méritoient seuls de partager les regards, mais entre les autres tableaux, un en quarré, d'environ trois pieds de hauteur sur quatre de largeur, a fixé particulierement la plûpart des spectateurs par la délicatesse de son travail étonnant, à cause de la quantité de figures innombrables dont il est chargé. Il représente une bataille, ou plûtôt la déroute & la défaite entiere d'une armée prodigieuse. Ce tableau porte pour nom de Peintre *Breugel*. 1602. En effet il est aisé de le reconnoître à la maniere de sa peinture pour l'ouvrage de celui que l'on sur-nommé *de Velours* entre les habiles

Peintres de son nom. La plus grande partie a crû y trouver la premiere bataille d'Alexandre contre Darius. Cependant plusieurs spectateurs, même éclairés, en ont douté, & vouloient y rencontrer un tout autre sujet. Il faut à la vérité convenir qu'en supposant que ce tableau représente véritablement la premiere défaite de Darius par Alexandre, il faut, dis-je, convenir, ou que le Peintre étoit un franc ignorant, ou qu'il a voulu se divertir du public aux dépens de la vérité de l'histoire. Chacune de ces idées m'est également odieuse par rapport à la mémoire d'un Peintre du nom & de la réputation des *Breugels*. Dans cette incertitude j'ai été piqué de curiosité de consulter ce que vous pouviez dire de ce tableau, dont j'étois persuadé que vous aviez eu connoissance, à l'article des *Breugels* dans vôtre grand ouvrage de la vie des Peintres. * Voici, Monsieur, en quels termes j'ai trouvé que vous en parliez. » Le Roi a sept tableaux » de la main du Breugel, *une femme qui* » *caresse un chien*, *la bataille d'Alexandre* » *contre Darius*, tous deux sur bois. *La* » *bataille de Prague*, *Orphée aux enfers*,

* Elle est imprimée en 2. vol. *in*-4°. avec les portraits en taille douce, & se vend chés de Bure l'aîné, Libraire, Quai des Augustins.

» *une riviere couverte de bâteaux, une tem-* » *pête, une alte de chasse à la porte d'une* » *hôtellerie.* Ces cinq derniers tableaux » sont peints sur cuivre. « Je ne doute point que le tableau en question ne soit celui que vous ayez eu en vûë ici, puisqu'il est effectivement peint sur bois. Mais que j'aimerois bien mieux que ce fut la bataille de Prague, que vous ajoutez immédiatement après être peinte sur cuivre, peut-être y trouveroit-t'on tout à coup la solution de la difficulté, encore nous faudroit-il d'autres peuples que ceux qui sont peints ici.

Il faut avoüer en effet que toutes les circonstances rapportées par Quint-Curce dans la relation de cette bataille, se trouvent tellement conformes à l'idée de ce tableau, qu'il semble ne laisser aucun doute que ce ne soit cette bataille que J. Breugel ait eu dessein de représenter. La situation du lieu où elle se donne, qui étoit un terrain très resserré entre des montagnes, c'est-à-dire, un valon très-étroit, l'action de Darius qui se voyant sur le point d'être pris abandonne son chariot, monte sur un cheval qu'on lui tenoit préparé & trouve son salut dans la fuite, laissant sa famille désolée à la discrétion du vainqueur ; autre circonstance dont le ta-

bleau enrichit sa scéne au côté opposé à celui où la fuite de Darius est placée. Il ne faut que lire Quinte-Curce pour en être convaincu. J'avois dessein, Monsieur, de rapporter ici ses paroles, par le desir d'épargner aux lecteurs la peine d'y recourir. Je les aurois très-volontiers citées dans leur langue originale, mais comme j'avois choisi le canal du Mercure pour vous transmettre cette lettre, je pensois qu'il seroit sans doute mieux d'employer la traduction en faveur de ceux d'entre les lecteurs qui ne sont point obligés d'entendre la Langue Latine; je me serois servi de celle de M. de Vaugelas, mais il y auroit eu trop à copier, & la longueur de cette relation excédant de beaucoup les bornes d'une lettre, j'ai abandonné ce dessein, & je me contente de conseiller aux lecteurs de recourir eux-mêmes aux sources. Après que l'on aura fait cette lecture, qui ne trouvera pas que c'est avec raison que vous l'avez appellé la bataille d'Alexandre contre Darius? J'en conviendrois aussi de très-bonne foi, si je ne croyois point avoir des motifs assés suffisans pour en douter, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs des spectateurs, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire.

Mais avant que de vous proposer mes doutes, je vais examiner sur quoi se fond

dent ceux qui croyent ce tableau la défaite de Darius. J'avoue qu'ils paroissent appuyés sur des caractéres frappans & décisifs en apparence. Les voici. Le Soleil qui est sur les étendards de Darius, sur son chariot & sur sa cuirasse ; le feu sacré que l'on porte devant Darius, & qui sert comme d'enseignes dans les differens corps de ses troupes ; deux marques non équivoques du culte & de la Religion des Perses ; les habillemens & les armes propres à l'usage de ces peuples ; la ressemblance du char de Darius avec celui du tableau de M. le Brun, enfin la scéne de la famille composée principalement de femmes de differens âges, & d'enfans qui se jettent hors de leurs tentes au pied d'un vainqueur qui est à cheval entouré de ses troupes. Mais ce qui paroît sans réplique, est le serpent que l'on voit sur les drapeaux des troupes du vainqueur, & qu'ils expliquent en l'honneur du serpent que la fable dit avoir engendré Alexandre, & que sa mere fit passer pour Jupiter métamorphosé sous la forme de cet animal. Ce serpent tient en effet entre ses dents un enfant qui sort à demi-corps. On ne sçait s'il le devore ou s'il le produit. Tout le monde sçait qu'Alexandre enyvré de cette fable se fit rendre les honneurs qu'il croyoit dûs au fils

de Jupiter, & les défenseurs de ce tableau supposent qu'Alexandre, par vénération pour la métamorphose de ce Dieu, arbora la figure de ce serpent sur ses étendards.

Malgré la force apparente de ces raisons, elles ne me paroissent cependant point difficiles à détruire. Du moins est-il aisé d'en opposer d'assés fortes pour faire douter. Voici donc celles sur lesquelles je m'appuye à mon tour.

Cependant, M. je passe d'abord condamnation sur le Soleil & le feu sacré, car il faut être de bonne foi en tout, même dans les plus petites choses. A ces deux caractéres il n'est pas possible de méconnoître les Perses, ou d'autres peuples Asiatiques qui professent le même culte. Je veux bien, si on le veut ainsi, que ce soient les Perses mêmes. Je veux seulement qu'ils soient défaits par tout autre qu'Alexandre. Je tâcherai d'en expliquer la possibilité, en proposant mon doute sur le sujet de ce tableau, après que j'aurai détruit, ou du moins combattu le sentiment opposé. C'est ce que je vais entreprendre.

La ressemblance du char dans les deux tableaux n'est rien moins que concluante. Le Breugel fit son tableau en 1602. M. le Brun peignit sa bataille d'Arbelles environ soixante ans après, puisque selon votre

Livre ce ne fut que vers 1662. En quel tems le tableau de Breugel est-il venu en France ? Quand est-il passé en la possession du Roi ? C'est ce qu'il faudroit déterminer pour établir quelque fondement sur cette ressemblance. Alors on pourroit conjecturer si M. le Brun a eu connoissance ou non de ce tableau, & s'il l'a regardé comme l'action d'Alexandre sur Darius. J'ai peine à croire qu'un aussi grand homme se soit abbaissé jusqu'à copier. On me dira sans doute que sur la description du char faite par Quint-Curce, M. le Brun a pû se former une idée semblable à celle qu'avoit conçûë le Breugel. Ne voit-on pas tous les jours qu'il arrive aux esprits d'un ordre supérieur de se rencontrer sans s'être communiqué. J'en conviens. Cependant j'observerai là-dessus que le char du Breugel porte l'image du Soleil qui n'est point du tout sur celui de M. le Brun, qui au contraire est terminé par une cassollette fumante, & que ni l'un ni l'autre char ne ressemblent à la description qu'en fait Quint-Curce. Le Breugel représente la premiere défaite de Darius, c'est-à-dire, la bataille donnée près la ville d'Isse, & M. le Brun celle donnée près d'Arbelles, & bien postérieure à la premiere. Dès la premiere bataille ce char si superbe de Darius étoit

devenir la proye du soldat vainqueur, puisqu'il s'étoit sauvé sur son cheval. Il est vrai qu'à la bataille d'Arbelles Darius étoit pareillement sur un char, & que cet infortuné Roi se sauva après cette défaite dans son char, ce qui pensa le faire prendre dans sa fuite, puisque ceux que le vainqueur avoit détachés à sa poursuite, le suivoient à la piste au bruit du fouet de ses cochers, & qu'il ne dût son salut qu'à l'extrême diligence qu'ils firent. Entre la bataille d'Isse & celle d'Arbelles la vie de Darius n'ayant été qu'un tissu continuel de disgraces, il y a peu d'apparence que la magnificence de ce second char ait pû égaler celle du premier. *Mais pourra-t'on dire encore*, il restera toujours malgré ces raisons une chose en faveur du sentiment qui m'est contraire. C'est qu'il n'en sera pas moins vrai que voilà deux tableaux qui représentent chacun une bataille, où l'on voit dans l'un & dans l'autre un personnage placé dans son char, qui se trouve le même ou à peu près dans l'un & l'autre tableau, ce qui démontre au moins un grand rapport entre la même histoire, si cela ne prouve point le même sujet. A quoi, Monsieur, je répondrai qu'il est faux que ce soit le même sujet, puisqu'en croyant cette bataille de

l'histoire d'Alexandre & de Darius, celle de Breugel seroit la bataille d'Isse comme il seroit démontré par la scéne de la famille, & celle de M. le Brun est incontestablement, de l'aveu de tout le monde, la bataille d'Arbelles; que le rapport ne se trouveroit en ce cas qu'en ce que ces deux morceaux seroient de la suite de l'histoire d'Alexandre, & dans le tems de ses démêlés avec Darius; & qu'à l'égard d'un char la figure en est par tout à peu près la même, dans telle circonstance que ce soit. Ce ne seroit tout au plus que la hauteur qui feroit en leur faveur, puisqu'au rapport de Quint-Curce le premier char de Darius étoit déterminé à une hauteur à laquelle le Peintre a été nécessité de s'assujettir, mais dont M. le Brun étoit dispensé dans son tableau, puisque Quint-Curce ne parle nullement de la forme de celui de Darius lors de la seconde action. Voilà, Monsieur, bien du discours pour un char; mais en falloit-il moins pour faire voir que rien n'est moins concluant que leur ressemblance? Passons à des circonstances sur lesquelles il y aura moins à dire, & qui sont cependant plus importantes.

Alexandre[a], si c'est lui, étoit très-

[a] Les armes, les boucliers & les habillemens des Perses, ainsi que les armures des guerriers

jeune lors de l'une & l'autre histoire, il est représenté par le Breugel, barbon, & même très âgé, en un mot en guerrier qui a blanchi sous le harnois, comme on dit en proverbe.

Ce ne fut point au moment de la défaite même que la famille de Darius se jetta aux pieds d'Alexandre. Ce Prince ne la visita que le lendemain après avoir fait ensévelir les morts, & après avoir permis à la mere de Darius de donner la sépulture à ceux qu'il lui plairoit d'entre les Perses. Le soir du jour de la bataille il y avoit seulement envoyé Leonatus un des principaux de sa Cour, pour consoler cette famille affligée, & qui pleuroit la mort de Darius qu'elle croyoit tué. Alexandre lors de sa visite n'étoit point à cheval, mais à pied, & il entra dans la tente n'étant accompagné que du seul Ephestion son favori. Ainsi ce ne fut point au-dehors, comme il est sur ce tableau, mais dans l'intérieur même de la tente que se passa cette action, une de celles qui ayent fait le plus d'honneur à Alexandre. Toutes ces circonstances sont rapportées par Quint-Curce dans le plus grand détail, il ne faut que l'ouvrir pour s'en convaincre, je conseille volon-

vainqueurs, ont quelque chose de trop moderne pour le tems d'Alexandre.

tiers aux lecteurs de s'en donner la peine ; tout ce morceau y est très-curieux.

Mais venons aux drapeaux chargés de serpens. Ce qui paroît un argument victorieux, est ce qui me coutera le moins de peine à détruire. La prévention n'a laissé voir que le serpent fabuleux qu'Alexandre, dit-on, devoit honorer à cause de sa naissance, & elle a fermé les yeux sur un autre emblême, dont tous les mêmes drapeaux sont chargés conjointement avec ce serpent. Et je vous prie, Monsieur, de bien faire attention à ce que j'en vais dire ici, & de bien peser ce moyen, qui est le principal, sur lequel j'établis le doute très-bien fondé, qu'il me paroît qu'on peut jetter sur le sujet de ce tableau. Je ne vois d'abord dans ce serpent que les Armes en naturel, & telles que les porte encore actuellement une des plus illustres Maisons d'Italie. En un mot, je n'y vois que la Givre à un issant des Armoiries de la Maison des Viscomti des Princes & Ducs de Milan. Je vois ensuite dans l'emblême qui est au dessus de cette Givre, mais de côté dans le fond du drapeau, au canton de la partie superieure près du fer de la Hampe, & qui consiste dans un bras armé de ses brassarts issant d'une nuée, tenant une épée haute couronnée de lauriers, j'y vois, dis-je,

un emblême dont les Ducs de Lorraine se sont décorés & se décoroient encore, il n'y a point fort long-tems. Elle étoit même accompagnée de ces mots pour ame. *Et adhuc spes durat Avorum*, qui ne sont point sur ces drapeaux. Quel rapport me dira-t-on, trouvez-vous ici entre la Maison de Lorraine, celle de Viscomti & cette bataille telle qu'elle soit ; c'est ce qui reste à expliquer.

La plûpart de ceux qui ne vouloient point reconnoître dans ce tableau la victoire d'Alexandre sur Darius, pensoient que ce pouvoit être quelque sujet tiré de l'histoire des Croisades. *Pour moi*, détourné toute *ma vie par* des occupations multipliées & toujours différentes, *je vous* avoue de bonne foi que je n'ai point eu le tems de faire assés de lectures pour entrer dans le détail des histoires particulieres, je ne peux m'arrêter qu'à ce qu'une partie de mes travaux m'a mis à portée de connoître, & sans rejetter l'idée des Croisades, je ne peux que me renfermer dans l'Histoire Universelle. J'ai remarqué entr'autres que celle de Lorraine nous présente en général ses Ducs, tantôt liés d'intérêts avec les Empereurs contre les Infidéles & les suivant dans leurs guerres en Hongrie, &c. tantôt marchans sous les étendards des

Princes confederés & croisés, passer les mers ; conduire dans l'Asie, en Egypte, en la Palestine, en Syrie, &c. de nombreuses troupes, & s'y distinguer par leur valeur. En Hongrie, à la suite des Empereurs, ce ne seroit que contre les Turcs qu'ils auroient eu à combattre ; & l'image du Soleil & le feu sacré déterminent ici des Perses absolument, mais contre quels peuples avoient-ils à combattre dans les Croisades ? Des Sarrazins, des Maures, &c. & autres peuples, dont le culte & la Religion pouvoient être les mêmes que ceux des Perses. Et dans ce tableau, c'est un mélange de differens peuples & de differentes nations. Mais je vous prie, Monsieur, de bien remarquer cette autre circonstance ; une branche de la Maison de Viscomti s'est attachée aux Ducs de Lorraine ; & est venuë s'établir dans ce Pays. Comment, pourquoi, & en quel tems ? C'est ce que j'ignore, tout ce que je sçais, c'est qu'actuellement il y a encore à Nancy un Hôtel, portant cette inscription, *Hôtel de Lunati Viscomti*, réellement occupé, je crois, par M. le Marquis de Lunati Visconti. Dans les lettres patentes de la donation & érection de la Terre & Seigneurie de Frouart en Marquisat, faite en faveur de ce Seigneur par le Duc Leopold de Lorraine, il

est dit dans le préambule, que c'est en considération de ce qu'il est d'une des plus illustres Maisons d'Italie, & qu'il a servi l'Empereur dans un Régiment du Duc de Lorraine dans ses campagnes de Hongrie, &c. Ce Seigneur a sans doute marché sur les traces de ses ancêtres: Qui empêche que les Viscomti n'ayent suivi les Ducs de Lorraine dans les Croisades ou autres expéditions contre les Infidéles?

L'Auteur des généalogies historiques, &c. M. Chazot dans ses Maisons souveraines d'Italie à l'article des Princes & Ducs de Milan de la Maison des Viscomti, dit qu'Othon I du nom, fils de celui de qui descend la Maison Viscomti, suivit selon quelques Auteurs, Godefroy de Bouillon dans la Terre Sainte, ou ces mêmes Auteurs attribuent l'origine de leurs Armoiries à une rencontre particuliere. Ils disent que cet Othon ayant tué un Sarrazin, nommé *Volux*, il lui arracha un heaume, sur lequel on voyoit en cizelure un serpent qui devoroit un enfant, un peu plus loin dans le même article, il est dit que Grégoire X, quand il fut élû Pape, étoit alors en Syrie. Or voilà donc des Viscomti dans la Terre Sainte & du tems de Godefroy de Bouillon, & beaucoup après. Ce tan-

bleau est peut-être même une des victoires, & un trait de l'histoire de Godefroy de Bouillon. Qui en empêche, & qui pourroit le nier absolument ?

Si je voulois, Monsieur, vous faire une énumeration de toutes les actions que les histoires générales de Lorraine rapportent où se sont trouvés leurs Ducs depuis l'origine de leur histoire, contre les Infidéles, soit en Hongrie, soit dans la Palestine, &c. aux Croisades ou autrement, je ne finirois point, & cette énumeration deviendroit plus longue que ma lettre. Ainsi, Monsieur, de ce que je vous dis ici des Ducs de Lorraine, de ce qu'il y a des Visconti, qui sont encore actuellement attachés à leur Maison, j'en conclus qu'il peut fort bien être que ce tableau nous représente quelqu'événement de l'histoire moderne contre les Infidéles, où les Visconti se soient trouvés avec les Ducs de Lorraine, & que Breugel qui paroît avoir connu particulierement cette Maison, qui en aura peut-être reçû des faveurs, ou des services assés distingués dans son voyage d'Italie & pendant son séjour à Milan, en aura voulu témoigner sa reconnoissance, en donnant à la postérité l'image d'un événement qui peut être particulier à cette Mai-

son, dont le souvenir peut s'y conserver héréditairement, & qu'il aura sçu d'original. Son voyage en Italie & son séjour à Milan ne sont point une chose prise au hazard. Dans l'énumeration, Monsieur, que vous faites de ses ouvrages, vous dites vous-même, *ses autres ouvrages sont ceux qu'il fit..... à Milan dans la Bibliotheque Ambrosienne, &c.* Qui empêche encore une fois que l'Histoire moderne n'offre un sujet à peu-près semblable à celui de la défaite de Darius? Ne peut-il pas être arrivé qu'un Général Persan, Sarrazin, Maure, Turc, &c. ou autre, ait perdu une bataille, que son camp ait été pris, que sa famille s'y soit trouvée & ait imploré la clémence du Vainqueur; que ce Général fût mené sur un char plûtôt que sur un cheval, & que voyant sa défaite, il ait eu recours à un cheval pour se sauver avec plus de précipitation, ainsi que fit Darius? J'ai déja eu l'honneur de vous le dire, mes occupations ne me permettent pas de descendre dans un grand détail de lecture, sans celà je chercherois dans tous les mémoires, & les faits particuliers de l'histoire moderne, ce n'est que dans ces sortes d'ouvrages où l'on peut rencontrer toutes les circonstances détaillées d'une action qu'une histoire

générale n'offre ordinairement qu'en gros ; peut-être que quelqu'un plus heureux que moi trouvera quelque jour cet événement dans des lectures particulieres, ou l'a même déja rencontré. Si j'avois la mémoire assés présente, je vous citerois le livre ou j'ai déja lû un événement presque semblable ; où un Général Asiatique laissa son camp, ses richesses & sa famille à la discretion du vainqueur, mais c'est tout ce que je puis m'en rappeller. On sçait assés qu'encore même actuellement il est d'usage chés les Orientaux de se faire suivre de leurs femmes, enfans, &c. à l'armée, & que les chars y étoient employés, il n'y a encore que fort peu de tems par les Officiers, plûtôt que des chevaux.

Je sçais, Monsieur, que d'un seul mot vous pouvez répondre à toutes ces difficultés que je vous ai faites. Que vous pouvez dire que l'on sçait assés que les Peintres Flamands n'avoient guéres étudié l'histoire, & qu'ils s'embarrassoient peu du *Costume* qu'ils ignoroient ; qu'il suffit que les principaux traits du sujet qu'ils ont imaginé de traiter, s'y rencontrent pour qu'on puisse le reconnoître. Il est aisé de résoudre ainsi bien des difficultés, & peut-être aussi que cela est vrai, dans le fond à l'égard de Breugel, & de son tableau en question. Mais aussi s'il

arrivoit que l'histoire moderne fournît un trait qui pût expliquer ce tableau, cela ne satisferoit-il point davantage les amateurs de la Peinture & de l'Histoire ? Or c'est ce qui reste à examiner, & ce que je n'ai pas le tems de faire, mais ce que le hazard fera peut-être découvrir au moment que l'on s'y attendra le moins.

Voilà, Monsieur, sur quoi j'établis mon doute, je m'en rapporte à votre décision. Pesez bien, je vous en prie, les réflexions que j'ai l'honneur de vous proposer, je ne doute point que dans l'examen que vous avez fait en détail de ce tableau pour en porter votre jugement, vos connoissances très-étenduës dans toutes les sciences qui ornent l'esprit autant qu'elles l'éclairent, ne vous ayent présenté ces difficultés avant que d'établir le jugement où vous vous êtes arrêté sur ce tableau. Or je serois jaloux de sçavoir si dans ces differentes opinions j'aurois eu le bonheur de me rencontrer avec vous dans cette discussion. Quand vous aurez tout bien considéré, si vous trouvez, Monsieur, qu'il faille s'arrêter à la défaite de Darius, je ne doute point que vous ne conveniez en même tems, ou que le Peintre a voulu en imposer, ou qu'il a traité son sujet en homme

à qui la lecture de l'histoire étoit entierement inconnuë. Or je ne crois point qu'on me blame d'avoir entrepris de sauver son honneur de ce double reproche également fondé qu'on peut lui faire, de son ignorance crasse, & du peu de respect qu'il a eu pour les lumieres du public : c'étoit là mon dessein & je ne serois pas peu flaté d'y avoir réussi, tant il est vrai qu'un Peintre d'histoire doit sçavoir autre chose que peindre ; & que sur-tout il doit être bien instruit du Costume, & de toutes les circonstances en un mot d'où dépend la vérité du sujet qu'il traite.

Je ne me permettrai seulement encore ici qu'une simple remarque en passant, au sujet des Estampes gravées d'après les tableaux des batailles d'Alexandre de M. le Brun, c'est de donner l'ordre chronologique où elles doivent être rangées, en faveur des jeunes amateurs de ces belles curiosités, afin d'éviter l'inconvenient que j'ai remarqué dans un grand volume où l'on avoit reliées ces Estampes avec d'autres de même grandeur & aussi importantes, & cela dans un des plus célébres cabinets d'Estampes que l'on connoisse aujourd'hui dans l'Univers, où je les ai eu en communication. 1°. Le passage du Granique ; 2°.

la famille de Darius aux pieds d'Alexandre 3°. la bataille d'Arbelles ; 4°. l'entrée triomphante d'Alexandre dans Babylone ; 5°. la défaite de Porus.

INVITATION

*A Mesdemoiselles * * *.*

STANCES.

QUittez vos demeures sauvages,
Nimphes qui pouvez tout charmer ;
Et fixez-vous sur nos rivages ;
On s'y fait un devoir d'aimer.

Parmi nous, Beautés bocageres ;
Repetez vos champêtres airs ;
Mesurez vos danses légeres
Aux doux accords de vos Concerts.

Dites dans vos chansons naïves ;
Comme vous connoissez l'Amour,
Et par les danses les plus vives
Celebrez-le dans cette Cour.

Les jeux, les ris suivent vos traces ;

Et tâchent d'imiter vos pas ;
Ils vous prennent pour les trois Graces ;
Vous en avez tous les appas.

L'incarnat de votre visage
Efface la rose en couleur,
Et vous avez cet avantage
Sans les secours d'un art trompeur.

D'une magnifique parure
Négligeant l'éclat emprunté,
Vous ne devez qu'à la Nature
Les agrémens & la beauté.

Quittez pour jamais les retraites
Qui vous déroboient à nos yeux ;
Nimphes, vous avez été faites
Exprès pour embellir ces lieux.

D'Angers le 28 Octobre 1747.



Quoique

QUoique nous ayons déja annoncé la découverte de l'ancienne ville d'Heraclée, faite à Portici auprès de Naples, nous ne craignons point d'ennuier nos lecteurs en publiant encore une rélation de cette découverte si interessante pour les curieux. Chacun a sa maniere de voir & d'observer; telle chose qui échape à un voyageur, même intelligent, est ce qui attire l'attention d'un autre, ainsi plusieurs descriptions d'une même ville, sur-tout quand il y a beaucoup de choses à y observer, peuvent être fort differentes sans se contredire. C'est ce qui nous a fait esperer qu'on verroit encore avec plaisir le morceau que nous publions.

EXTRAITS de lettres d'un François qui voyage en Italie. A Naples le 9 Mai 1747.

QUelque douteuse que paroisse encore à Paris la découverte de la ville d'Herculanne ou Ercolano, comme on la nomme ici, ce que je vais vous en dire n'en est pas moins conforme à la plus exacte vérité.

Avant-hier j'allai à Portici ; c'est un bourg qui est à environ 5 milles de Naples. Le Roi des deux Siciles y a son Château de Plaisance qui n'a rien de bien remarquable ; ce qu'on y voit digne d'attention, c'est une grande quantité de vases & d'Instrumens antiques qu'on a trouvés dans les mines d'Herculanne où l'on fouille actuellement & où l'on découvre chaque jour quelque morceau curieux, mais ce que l'on en a tiré de plus précieux, ce sont des peintures très-bien conservées. Il y a entr'autres un jugement de Virginie qui est admirable, on a aussi trouvé dans les soûterrains du bled & du pain qui quoique brulés, ont conservé l'un & l'autre parfaitement leurs formes. J'ai pris quelques grains du bled & un petit morceau de pain.

J'ai vû à Portici, chés M. Bardet de Villeneuve, Ingenieur en Chef de Sa Majesté S. le plan d'une portion d'Herculanne que cet Officier qui est François a fait fouiller par ordre de S. Majesté S. On tient que cet ville, de même que celle de Pompiano ont été fondées par Hercule à son retour d'Espagne. La premiere est distante d'environ deux milles de Naples sur le penchant du Vésuve du côté de la mer qui y formoit un Port, & la seconde deux lieues plus loin. L'une & l'autre de ces deux villes fu-

rent presque entierement renversées par le tremblement de terre de l'année 63 de N. S. J. C. & furent totalement ensevelies sous les cendres du Vésuve, & le bitume pierreux qu'il jetta il y a 1666 ans, le 9 des Kalendes de Septembre, l'année 81 de N. S. la premiere de Titus & de Vespasien. Cette ville est aujourd'hui partie de Portici & de Résina; elle s'étend jusqu'à la tour du Grec, elle avoit deux milles de long. Ce qui a été creusé mérite d'être vû, & sur-tout le Théatre qui est presque entier.

A Rome le 30 Septembre 1747.

Ayant lû ici *dans un imprimé* maintes merveilles que l'on débite avoir été déterrées à Herculanne, jusqu'à dire qu'il y a du pain, du vin, du bled frais, du fromage, de la viande fraîche, & tout ce qui étoit prêt *à manger lors* de l'éruption du Vésuve, je me suis mis à transcrire au net mes observations, & à faire une rélation véridique & la plus circonstanciée qu'il m'a été possible de ce que j'y ai vû & examiné avec mes compagnons de voyage à Portici, dont deux sont pensionnaires du Roi à l'Académie de Peinture de Rome. Comme cette rélation est plus détaillée que ce que je vous ai marqué en vous rendant compte

de mon voyage de Rome à Naples, & de la pénible & périlleuse visite que je fis au Mont Vésuve, je pense que vous la verrez avec plaisir; la voici :

Herculanne fut ensevelie sous les cendres & le bitume que le Mont Vésuve vomit l'an 81 de N. S. le 9 des Kalendes de Septembre; on laisse aux Sçavans à éclaircir le doute qu'il peut y avoir sur le tems précis de sa fondation & celui de sa ruine. Je me contenterai d'exposer ce que j'ai vû des restes de cette ville; dont divers Auteurs parlent avec éloge : elle a présentement au dessus d'elle environ 40 pieds de terre au plus; une partie de Portici où le Roi des deux Siciles a son Château de plaisance, & tout le village de Résina sont bâtis dessus, ensorte qu'elle pouvoit avoir deux milles de long. Il paroît par le plan qu'en dresse M. Bardet de Villeneuve, qu'elle étoit très-bien percée & qu'elle renfermoit plusieurs édifices considérables; toutes les ruës étoient droites & avoient de chaque côté un trottoir de deux pieds de hauteur; il y avoit au bout de chaque ruë une fontaine; on y remarquoit plusieurs beaux Palais, quatre Temples & un Théatre d'une beauté merveilleuse, on en voit encore assés pour juger de sa magnificence.

Il seroit à souhaiter que des choses si cu-

rieuses ne restâssent point pour toujours ensevelies dans le sein de la terre, ce qui n'eut pas été, si on eût pris le soin, dispendieux à la vérité, d'enlever tous les décombres dont cette ville est couverte, ce qui auroit été facilité par le voisinage de la mer, & de la rendre aux Amateurs de l'Antiquité. On s'est contenté de faire fouiller en differens endroits & de faire combler tous les édifices qui subsistoient encore, après en avoir enlevé les marbres & ce qu'ils renfermoient de plus considérable, afin d'assurer les fondemens du Château du Roi bâti sur les ruines d'Herculanne.

Nous avons cependant eu la satisfaction d'en voir encore quelques restes dans les spacieux soûterrains où l'on a été obligé de laisser des passages pour fouiller ce qui n'a pas été touché. Nous fîmes en dehors tout le tour du Théatre. On voit qu'il étoit par tout orné de statuës & de peintures; les galeries en étoient soutenuës par des colonnes de marbre le plus précieux, dont la plus grande partie a été enlevée pour orner le Palais du Roi de Naples; il en reste encore 3 ou 4 qui désignent la façon dont cet édifice étoit construit; on voit encore les escaliers par lesquels on descendoit des galeries superieures; ils sont bâtis

de pierre de Piperne, qui est polie & dure comme le marbre : ils sont parfaitement bien conservés.

On voit aussi dans les passages plusieurs restes de maisons, sur les murailles desquelles on remarque quantité d'ornemens peints sur un fond rouge ; dans plusieurs endroits le pavé étoit de mosaïque, & de tems en tems l'on apperçoit dans les planchers à demi affaissés, des solives presque consumées par les torrens de feu ; des portes avec leurs serrures & des gonds d'airain ; des cadenats & autres choses semblables.

On avoit eu soin de porter dans les appartemens du Roi de Naples les choses les plus curieuses, & comme l'on n'avoit pas encore jugé à propos de les mettre en ordre, elles étoient entassées les unes sur les autres, ce qui fait que l'on n'a pû examiner le tout. Voici à peu-près ce que l'on a remarqué de plus considérable.

Une table de marbre à 3 pieds, d'un goût admirable ; des chandeliers de bronze, d'environ 4 pieds de hauteur, au haut desquels on plaçoit une lampe ; un panier dans lequel sont des filets à demi finis avec les aiguilles dont on se servoit pour les travailler, ils sont à peu près fabriqués comme les nôtres, à la forme près dont on ne peut juger, parce qu'ils sont telle

ment gâtés qu'ils tomberoient en poussiere si l'on vouloit les étendre. Un étui de Chirurgie avec tous les instrumens, qui tiennent ensemble par une rouille qui s'est attachée tout au tour & qui est brillante comme des diamans ; l'étui est de bronze. Il y a une petite contestation sur la matiere des instrumens, mais cette rouille & la couleur qu'ils ont, fait juger qu'ils sont d'acier, ils consistent en deux spatules, quelques sondes & un bistouri. Il y a même dans l'étui un reste d'emplâtre étendu sur une espece de linge effilé ; des lampes de toutes les façons, parmi lesquelles on en voit de fort singulieres, entr'autres une de forme *lozangée*, entourée de grelots ; on nous a dit qu'elle servoit pour les femmes en travail.

Une tête de cheval, quantité de mords, & beaucoup de statuës brisées, le tout de bronze ; force marmites de même métail ; des bouteilles quarrées de verre blanc, toute sorte d'ustenciles de terre en grande quantité & tout neufs ; on les a trouvés vraisemblablement dans la boutique d'un potier sans que pas un fut endommagé.

Deux émines environ de bled calciné, qui cependant conserve encore sa premiére forme; un pain tout entier que le feu a brulé à demi & rendu noir ; il est dur comme de la

pierre & de forme ronde avec des marques en façon d'étoiles.

Mais ce que l'on voit de plus curieux, ce sont des tableaux, il y en a environ 200, tant grands que petits, encore le nombre en augmente-t'il tous les jours, car on en trouva trois dans le tems que j'étois à Portici : ces peintures sont à fresque & se sont trouvées sous les murs des maisons, du Théatre & des Temples.

Les deux premiers que nous vîmes, représentoient, l'un un scéne de Théatre & l'autre le jugement de Virginie par Claudius le Decemvir. Dans le premier on voit deux files d'Acteurs, au milieu desquels on en remarque un parlant avec véhémence, il paroit tenir un masque devant le visage, dans le fond du tableau il y a 3 figures placées sur un endroit assés élevé; il peut avoir 3 pieds de hauteur, le jugement de Virginie n'est pas moins curieux : on y voit quantité de figures sur le devant dans des attitudes fort vives; la plus remarquable est vêtuë en blanc, on conjecture que c'est celle de Claudius. Il y a quantité de tableaux d'Architecture mise en perspective, des colonades, des Temples & autres édifices; elle y est par-tout bien observée.

On voit d'autres tableaux en travers qui

peuvent avoir 4 pieds de largeur, ils réprésentent des grotesques; la composition en est fort bizarre, ce sont des chars tirés par des Oiseaux ou par des Dragons & autres choses semblables, dans le goût des ornemens Chinois qu'on voit aujourd'hui. Il y a plusieurs petites figures de demi pied avec differens attributs peints sur un fond rouge. Il y a encore plusieurs tableaux en mosaïque dont la couleur est charmante, l'un desquels représente trois pains dont la forme est absolument semblable à celui qu'on a trouvé; d'autres représentent divers animaux, le tout d'un excellent goût. Mais rien n'égale la beauté des tableaux qui sont dans la dernière chambre, on y en voit 4 qui sont admirables, ils sont comme tous les autres peints à fresque sur des pieces de murs qu'on a détachés; on n'y souhaite rien pour la composition, le dessein & le coloris.

Le premier représente l'éducation d'Achille par le Centaure Chiron, il est surprenant pour l'expression: ce jeune Prince est tout droit devant son maître & s'efforce d'imiter ses accens; le Centaure est à côté de lui à demi couché & tient d'une main sa lyre. Il n'est pas possible d'exprimer mieux l'attention de l'un à reprendre & la crainte de l'autre d'être repris par son

maître ; ce tableau peut avoir 6 pieds de haut ; la figure d'Achille en a environ 3, il est sans aucune draperie.

Il y a ensuite un jugement de Pâris, qui peut avoir été fort beau, il est à présent gâté, les figures sont drapées & peuvent avoir deux pieds & demi. Le troisiéme est d'une beauté singuliere ; il représente un jeune homme vû de face, dont le corps a toutes les graces de l'antique, il foule aux pieds un monstre qui a une tête de Taureau ; deux enfans qui sont à côté de lui s'empressent de lui baiser la main ; il paroît que cela a quelque rapport à l'Histoire de Thésée, les figures sont toutes de grandeur naturelle & le tableau n'a guére moins de 7 pieds & demi.

Le quatriéme qui fait pendant à celui-là, paroît être de la même main, je ne m'en rappelle pas trop le sujet, la principale figure est un homme qui tourne le dos & est groupé avec plusieurs petites figures ; il est étonnant pour la force du dessein, le coloris n'en est pas moins beau que dans les autres, & l'on ne voit rien à fresque des modernes qui soit au dessus de celles là. Ces 4 tableaux ont été trouvés dans le Sanctuaire du grand Temple. Voilà à peu près ce qu'on remarque de plus considérable pour la Peinture.

Il me reste à présent à parler des statuës, on en a trouvé un beau nombre, parmi lesquelles on en voit d'une grande beauté; le Roi de Naples les a fait placer dans une petite salle à côté du jardin en attendant. Il y en a 7 de bronze plus grandes que Nature & quantité d'autres de marbre blanc qui sont des meilleures siécles. Entr'autres trois figures de femmes peuvent passer pour des merveilles, elles sont de marbre blanc & n'ont guéres plus d'un pied & demi chacune, on en a trouvé quantité d'autres de métail, mais elles étoient tellement brisées qu'on n'en a pû tirer aucun parti. Parmi toutes celles-là il n'y en a aucune qui puisse être comparée à la statuë équestre d'un certain Balbus, que le Roi de Naples a fait placer dans le péristile de son Palais, c'est une des plus belles choses qu'on puisse voir, elle est de marbre blanc, le cheval est au-dessus de tout ce que nous avons des anciens, on voit sur le piédestal cette inscription.

Marco. Nonio. Marci. fil. Balbo. pr. procoss. Herculanenses.

On sera vraisemblablement tous les jours dans cet endroit de très-belles découvertes; on avoit encore à fouiller tous une

quartier de la ville, lorſque nous ſommes partis ; on compte quand cela ſera fini de faire graver les choſes les plus remarquables, & S. Majeſté S. à fait venir de Rome dans cette intention un Graveur, mais il ne pourra donner de toutes ces choſes qu'une idée fort imparfaite.

C'eſt-là tout ce que j'ai remarqué à Herculanne ; bien des choſes ſans doute me ſont échappées dont on ne ſera pas ſurpris, quand on ſçaura que je n'ai eu pour les examiner que le tems du dîner du Roi de Naples, au reſte l'on peut-être aſſûré que tout ce que je viens de rapporter eſt exactement vrai.

DECLARATION D'AMOUR.

SAns dire que Phébus m'inſpire ;
Sans vous comparer à Pſiché ;
Sans dire qu'amour eſt caché
Sous vos traits que chacun admire ;
Sans tous ces contes fabuleux,
Et ſans vous parler de martyre,
Je puis dans mon cœur amoureux
Trouver mille choſes à dire.
Oüi, Silvie, un tendre délire.

Est cent mille fois plus charmant
Que tout l'esprit & l'agrément
De celui qui monte sa lyre
Sans les accords du sentiment.
Secondez l'ardeur qui m'inspire,
Tendre cœur, dont l'émotion
Va peut-être paroître un crime
A l'objet de ma passion.
Que votre tendresse ingénuë
Lui retrace ses sentimens;
Peignez-lui tous les mouvemens
Que vous ressentez à sa vûë.
Dites-lui bien ce que je sens.
Si cette belle, trop sévére,
Refuse une vive amitié,
Vous pouvez la forcer à faire
Quelques démarches de pitié.
Ecoutez, aimable Silvie;
Ce cœur charmé de vos appas,
Il vous dit qu'une simpathie
Que l'esprit ne peut exprimer,
Par un charme inconnu le lie
A tout ce qui peut vous charmer,
Et qu'il est fait pour vous aimer
Autant que durera sa vie.
Il sçait souffrir dans les soupirs;
Sans murmure il porte vos chaînes,

Et préfere ces douces peines
A tout ce qu'on nomme plaisirs.
Si-tôt que je vous vis paroître
Je formai de tendres desirs;
Et vous aimai sans vous connoître.
Je vous cherche toujours absente,
Je desire & crains de vous voir;
Voilà de l'amour qui m'enchante
Le juste & fidéle miroir:
Puis-je espérer, jeune Silvie,
D'obtenir un peu de retour?
La tranquillité de ma vie
Dépend du sort de mon amour.

*Par le Chevalier de*** de Languedoc.*



RELATION historique d'une grossesse singuliere en ce qu'elle contenoit un enfant qui a séjourné trente & un an & quelques mois dans le corps d'une pauvre femme nommée Marie de Bresse, laquelle mourut en l'Hôtel-Dieu de Joigny d'une fluxion de poitrine, & qui fut ouverte pour connoître ce qui avoit causé une grossesse d'un aussi grand nombre d'années. Cette relation a été envoyée par M. Cagnat, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Joigny, qui a fait l'ouverture de cette femme en présence des Médecins & Chirurgiens de la Ville de Joigny.

MArie de Bresse, née à Saint Julien le Senfoy, le 12 Octobre 1686, femme d'Edme Capel Manœuvrier, natif de Troyes, eut en 1712 qui étoit la premiére année de son mariage une perte de sang considérable, suivie d'une fausse couche dont elle fut en peu de tems rétablie.

Au mois de Mars 1716 elle eût des signes assés sensibles d'une nouvelle grossesse pour lui faire croire qu'elle étoit enceinte.

Ayant senti remuer vers le troisiéme mois, les mammelles se gonflérent & le lait qui y parut ne lui permit plus d'en douter.

Au mois de Novembre suivant elle fut travaillée de douleurs très vives dans le ventre, qui paroissoient être des dispositions à un accouchement prochain, on fut en conséquence chercher une Sage-femme qui pendant deux jours qu'elle resta auprès d'elle, n'attendoit que le moment favorable pour aider la Nature, un écoulement d'eau assés semblable à celui qui a coûtume de précéder & accompagner les accouchemens ordinaires, sembloit au deuxiéme jour d'un travail annoncer une prompte délivrance; la Sage-femme avertie par cet avant coureur, se disposoit à travailler, lorsque cet écoulement s'arrêta tout-à-coup; sa surprise ne fut pas moins grande quand après l'avoir touchée de nouveau, elle s'apperçut que l'*Uterus* n'étoit nullement chargé & ne présentoit aucune dilatation.

La fâcheuse situation de cette femme engagea son mari à la faire voir par les Médecins & Chirurgiens de Troyes où ces pauvres gens faisoient pour lors leur résidence; après l'avoir interrogée & exactement visitée ils déciderent unanimement qu'elle étoit réellement grosse, & qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui, ou de l'opération Césarienne, ou de laisser le cours des choses au gré de

la Nature ; ce dernier parti parut plus sage ; en effet à l'exception de quelques douleurs passageres qu'elle ressentit de tems en tems, principalement lorsque l'enfant faisoit quelque mouvement, elle étoit peu tourmentée.

Les mouvemens de l'enfant cesserent après le dixiéme mois ; il ne lui resta qu'un grand épuisement, qui joint à la peine de porter un fardeau auquel elle n'étoit pas encore trop accoûtumée, l'empêcha de travailler pendant l'espace d'un an & demi.

Après ce tems ses forces commençant à revenir, elle reprit ses anciens & pénibles exercices, tels que de couler, laver les lessives, tourner *la rouë chés* les Potiers d'étain ; malgré la violence de ses travaux il se formoit du lait dans ses mammelles, & elle s'en est apperçue jusqu'à l'âge de soixante ans ; on fut même témoin qu'à *l'*âge de cinquante-neuf ans étant à travailler dans une maison bourgeoise elle en fit rayer comme auroit pû faire la meilleur nourrice.

Cette femme étoit grande, puissante ; laborieuse & d'un fort bon tempérament.

Elle mourut enfin d'une fluxion de poitrine le 22 Juillet 1747, à l'Hôtel-Dieu de Joigny, ville qu'elle habitoit depuis six ans ou environ.

J'en fis l'ouverture en présence de Messieurs les Médecins & Chirurgiens du lieu ; nous trouvâmes une tumeur de la grosseur & figure d'une boëte à perruque, nommée melon, située à la région umbilicale & hypogastrique, tirant beaucoup plus du côté droit que du gauche, elle nous parut partir de la trompe droite du même côté, parce que ce conduit étoit extrêmement dilaté & même rompu dans sa partie supérieure.

Cette tumeur étoit adherente par sa surface antérieure à l'épiploon, par sa moyenne & anterieure au péritoine, par son inferieure & antérieure au fond de la vessie, par sa partie superieure & postérieure au jejunum, par sa partie moyenne & postérieure au mesanter & à l'ileum, par sa partie inferieure & postérieure au fond de l'uterus.

Cette masse qui separée de son tout, pésoit huit livres, étoit partie osseuse & partie cartilagineuse, & contenoit sans aucune serosité, un enfant mâle, plus grand & plus fort qu'un enfant à terme & bien formé; quatre dents incisives étoient prêtes à percer, il n'avoit nulle odeur & avoit conservé toutes ses parties en assés bon état.

Je donnai un coup de Scapel à la partie superieure de l'humerus qui étoit dépouil-

lé de son perioste, les muscles nous en parurent aussi rouges que le seroit une chair qui auroit été salée.

Les parties de cet enfant qui touchoient contre la surface internede son enveloppe à laquelle elles étoient extrêmement adherentes, y avoient fait des empreintes à peu-près pareilles à celles que les vaisseaux qui rampent sur la duremere, en font dans la surface interne du crane.

La couleur de sa peau ressembloit assés à celle d'un veau nouvellement tanné.

Le cordon umbilical qui est resté de la longueur de cinq a six pouces étoit desseché à un travers de doigt de l'umbilic, comme s'il eût été par quelque ligature, & son extrémité, épanouie en forme de patte d'oye, tapissoit l'interieur d'une ouverture exactement ronde qui avoit deux lignes de diametre, cette ouverture étoit située à la partie laterale interne du côté droit de cette envelòppe que nous avons trouvé composée de deux lames osseusses distinctement séparées par une espece de diploé.

Nous avons remarqué que l'envelòppe commune de l'enfant avoit quatre lignes d'épaisseur à l'endroit du trou où alloit se perdre le cordon umbilical, pendant qu'elle n'avoit que deux lignes par-tout

ailleurs, ce qui nous a fait penser que cela ne venoit que de l'addition du placenta qui pouvoit s'y être également ossifié.

Toutes les parties du bas ventre étoient en bon état, à l'exception des adherences qu'elles avoient contractées avec cette tumeur.

Nous examinâmes plus particulierement l'uterus, il étoit très-bien conditionné & propre à contenir un enfant, si celui-ci eût pû y parvenir.

Cagnat. A Joigny le 8 Août 1747.

CAPRICE.

C'Est de la boëte de Pandore
Que sortirent les maux où tout le genre humain
En naissant fut plongé, dont il gémit encore.
Victime d'un cruel destin
Pâris, le beau Pâris voit Hélene, l'adore :
Ah ! trop fatal Amour ! l'infortuné Troyen,
Sans toi vivoit heureux, paisible Citoyen ;
Vagabond maintenant, il erre au gré de l'onde ;
Et regarde de loin ses Lares embrasés.
Les femmes sont l'écueil où nombre d'insensés ;
Echouant tous les jours, sont la fable du monde ;

Sans elles on verroit dans une paix profonde
Renaître les vertus, les biens de l'âge d'or.
Mais que dis-je? Rêvé-je? Est-ce misantropie?
Sexe charmant, pardonnez ma folie.
Et pourquoi contre vous ce frénetique essor;
Quand mon cœur idolâtre encor
L'ingrate qui me fuit, l'adorable Sylvie?

Boyer.

A Lyon 1747.

LETTRE sur la maniere dont Baron déclamoit quelques vers d'Iphigenie.

J'Eus hier au soir, Monsieur, une dispute dont je veux vous rendre compte, afin que vous me disiez ce que vous en pensez. Le sujet n'est pas fort important, mais comme il s'agit d'une matiere de goût, je serois flaté de pouvoir m'autoriser de votre suffrage. Voici le fait:

Achille dans la septiéme scéne d'Iphigenie, frappé de quelque circonstance singuliere, & ne sçachant que penser des démarches de Calchas & d'Ulysse, s'écrie:

Quelle entreprise ici pourroit être formée?
Suis-je, sans le sçavoir, la fable de l'armée?
Entrons. C'est un secret qu'il leur faut arracher.

Baron, cet Acteur inimitable & si naturel, qui a fait pendant tant d'années l'admiration de tout Paris, ne déclamoit jamais ces vers qu'avec une joie mêlée de surprise & d'indignation ; on étoit étonné de le voir rire dans un endroit où les autres Acteurs ne mettent que du feu & de la colére. Peut-on dire que cette déclamation fut vraie & conforme à la situation du Héros qu'il représentoit ? Voilà ce qui me fut contesté par des personnes qui rendent justice aux talens de Baron, mais qui croyent que le ris qu'il employoit dans cette occasion étoit déplacé. Pour moi, j'avoüe que je ne puis me résoudre à condamner un Acteur qui possédoit si bien les principes de son Art, & qui manquoit rarement le ton de la Nature.

En effet on peut raisonner par opposition du ris comme on raisonne des pleurs. Les pleurs ont été établis par l'Auteur de la Nature pour exprimer les differens états de malheur où l'on se trouve, & pour inviter les autres hommes à nous secourir. C'est l'expression des malheurs & la priere des malheureux. De même le ris est destiné à exprimer la joie, à la communiquer & à la répandre. C'est une invitation flateuse par laquelle nous engageons les autres hommes à prendre part au bien qui nous arrive & à nous le conserver.

Les complots des Grecs contre l'amour d'Achille n'étoient pas certainement par eux-mêmes un bien propre à exciter un sentiment de joie. C'étoit un mal au contraire, mais un mal si fort au-dessous d'Achille & si peu capable de l'allarmer, qu'il ne sert qu'à lui fournir un témoignage de sa supériorité, & à lui faire appercevoir les ressources qu'il peut trouver en lui-même contre de pareils évenemens. Or nous ne sçaurions nous rendre à nous-mêmes un semblable témoignage, sans que notre amour propre en soit flaté, sans que ce soit un bien pour nous & un bien qui doit naturellement exciter notre joie, & c'est delà que naît le ris que notre Acteur prêtoit à Achille.

Que l'on juge maintenant laquelle des deux déclamations, ou de celle de Baron ou de celle des autres Acteurs, fait paroître Achille plus grand. Ce héros représenté par Baron ne trouve dans l'entreprise des Grecs qu'un projet insensé plus digne de son mépris que de sa colére. Il est surpris & indigné de voir que lui étant si inférieurs ils osent entreprendre de traverser son amour. Il semble en même tems s'applaudir d'avoir une occasion de leur faire sentir sa supériorité, & de donner par-là un nouvel éclat à sa valeur & à son courage.

Une déclamation au contraire où l'Acteur se livre à la colére & à l'emportement fait bien sentir qu'Achille est vivement piqué de se voir joüé par les Grecs. Mais elle ne lui donne qu'un sentiment commun, & que tout autre que lui éprouveroit en pareil cas. C'est ôter quelque chose à sa grandeur que de le faire paroître si affecté des complots qu'il soupçonne qu'on trame contre lui.

Au reste, Monsieur, en cherchant à justifier la maniere dont Baron rendoit les trois vers que je vous ai rapportés, je n'ai pas prétendu rejetter absolument la déclamation des autres Acteurs. Je suis persuadé au contraire qu'elle peut être défendue par de très-bonnes raisons; mais peut-être ne trouverez-vous pas qu'une pareille question mérite la peine d'être discutée.



RONDEAU

RONDEAU

Sur le nouvel an.

AU nouvel an, sans sortir de nos trous,
Faisons des vœux pour le salut de tous;
Qu'est-il besoin d'aller de porte en porte,
Pour demander comment chacun se porte;
Et se heurter comme vrais loups-garoux?

Vous qui venez avec zéle chés nous,
Pour souhaiter les destins les plus doux,
Ne croyez pas que désormais je sorte
Au nouvel an.

En moi toujours vous trouverez pour vous
Des sentimens, qui des vôtres jaloux,
Font que mon cœur sur le vôtre l'emporte;
C'est dire assés que parler de la sorte;
Cessons enfin de passer pour des fous
Au nouvel an.

G. D. M.



EPISTOLA I.

AD MECŒNATEM.

PRimâ dicte mihi, summâ dicende Camœnâ,
Spectatum satis, & donatum jam rude, quæris,
Mecœnas, iterum antiquo me includere ludo.
Non eadem est ætas, non mens. Vejanius, armis
Herculis ad postem fixis, latet abditus agro;
Ne populum extremâ toties exoret arenâ.
Est mihi purgatam crebrò qui personet aurem,
Solve senescentem maturè sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & ilia ducat.
Nunc itaque & versus & cætera ludicra pono:
Quid verum atque decens, curo & rogo, & omnis in hoc sum:
Condo & compono, quæ mox depromere possim.
Ac ne fortè roges, quo me duce, quo lare tuter:
Nullius addictus jurare in verba magistri,
Quo me cumque rapit tempestas, deferor hospes.

TRADUCTION de la premiere Epitre d'Horace à Mécœne.

MEcœne, ma Muse t'a consacré ses premiers écrits ; elle te doit l'hommage des derniers ; envain tu m'invites à rentrer dans une lice, où j'ai assés long-tems parû, pour joüir du droit de m'en retirer. Je n'ai plus le même âge, je n'ai plus le même génie. Véjanius, las d'avoir tant de fois demandé grace, (1) au bout de l'aréne, vient d'attacher ses armes à l'entrée du Temple d'Hercule ; il vit inconnu dans son champ ; souvent une voix me dit à l'oreille, sois assés sage pour ne plus exposer dans la carriere un coursier qui commence à vieillir ; bien-tôt il battéroit du flanc, bien-tôt il deviendroit l'objet de la risée publique ; c'est pourquoi je renonce aux frivoles amusemens de la Poësie, je ne veux m'attacher desormais qu'à la recherche de la vertu & de la vérité ; j'en fais mon unique étude, mon unique travail, j'entasse, je mets en réserve tout ce qui peut me servir au besoin. Peut-être me demanderas-tu quel Maître j'ai choisi, ou quelle secte j'embrasse ? Je ne suis engagé dans aucune ; étranger dans toutes,

Nunc agilis fio, & mersor civilibus undis,
Virtutis veræ custos, rigidusque satelles;
Nunc in Aristippi furtim præcepta relabor,
Et mihi res, non me rebus, Subjungere conor.
Ut nox longa, quibus mentitur amica, diesque
Lenta videtur opus debentibus; ut piger annus
Pupillis; quos dura premit custodia matrum:
Sic mihi tarda fluunt ingrataque tempora, quæ spem
Consiliumque morantur agendi gnaviter id, quod
Æquè pauperibus prodest, locupletibus æquè;
Æquè neglectum pueris senibusque nocebit.
Restat, ut his ego me ipse regam solerque elementis.
Non possis oculo quantùm contendere Lynceus,
Non tamen id circo contemnas lippus inungi:
Nec, quia desperes invicti membra Glyconis,
Nodosâ corpus nolis prohibere Chiragrâ.
Est quodam prodire tenus, si non datur ultrâ.
Fervet avaritiâ, miseroque cupidine pectus?
Sunt verba ac voces, quibus hunc lenire dolorem

je me laisse aller au gré de la tempête. Tantôt plongé dans l'intrigue du monde, je deviens actif & vigilant, mais toujours rigide défenseur de la vraie vertu; tantôt, selon l'occasion, retombant dans les préceptes d'Aristipe, (2) je cherche à ne m'assujettir à rien, à tout faire dépendre de moi. Autant la nuit paroît longue aux amans quand leur maîtresse manque au rendez-vous promis; le jour (3) lent aux gens de journée, les années tardives aux mineurs qui sont sous la tutelle d'une mere avare, autant me paroissent infructueux & longs les momens qui retardent mes espérances, & le projet que j'ai formé de m'occuper soigneusement des choses qu'il est également utile aux pauvres comme aux riches, aux jeunes gens comme aux vieillards, de ne point négliger. Il ne me reste qu'à me regler moi-même sur ces principes pour me consoler du tems perdu. Tu n'as pas la vûë aussi perçante que Lyncée; dédaigneras-tu de traiter ton mal (4) aux yeux? Tu ne peux prétendre à la force de l'invincible Glycon; voudras-tu ne rien faire pour te préserver de la goutte? (5) Il est un point auquel on peut atteindre, si l'on ne peut aller au de-là. Etes-vous tyrannisé par l'avarice, par la cruelle soif des richesses? Il est des maxi-

Possis, & magnam morbi depromere partem.
Laudis amore tumes? Sunt certa piacula, quæ te
Ter purè lecto poterunt recreare libello.
Invidus, iracundus, iners, vinosus, amator,
Nemo adeò ferus est, ut non mitescere possit,
Si modò culturæ patientem commodet aurem.
Virtus est vitium fugere, & sapientia prima
Stultitiâ caruisse. Vides, quæ maxima credis
Esse mala, exiguum censum, turpemque repulsam,
Quanto devites animi capitisque labore:
Impiger extremos curris mercator ad Indos,
Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per ignes:
Ne cures ea quæ stultè miraris & optas,
Discere, & audire, & meliori credere non vis?
Quis circum pagos & circum compita pugnax
Magna coronati contemnat Olympia, cui spes,
Cui sit conditio dulcis sine pulvere palmæ?
Vilius argentum est auro, virtutibus aurum.
O cives, cives, quærenda pecunia primùm est,

mes, des préceptes propres à calmer & diminuer votre mal. Etes-vous bouffi du désir d'être loüé ? Méditez plus d'une fois certaines vérités ; elles pourront adoucir vos ennuis. (6) Il n'est point d'homme sujet à l'envie, à la colere, à la paresse, au vin ou à la débauche, quelque féroce qu'il soit, qu'on ne raméne à des mœurs plus douces, s'il a la patience de se laisser instruire. Fuir le vice, est le premier degré de la vertu ; cesser d'être fou, est le premier degré de la sagesse. Que de peines de corps & d'esprit ne se donne-t'on pas pour éviter, comme le plus grand des maux, de n'avoir qu'un bien médiocre, & d'essuyer la honte d'un refus ? Infatigable Marchand, tu cours jusqu'aux extrémités de l'Inde, fuyant au milieu des tempêtes, des écueils (7) & des feux la dure pauvreté ; tu n'écouterois point les avis de gens plus sages que toi ; tu ne voudrois point apprendre d'eux à mépriser ce que tu admires aussi follement que tu l'envies. L'Athlete qui ne combat que dans les bourgs, les villages, refuseroit-il de se faire couronner aux jeux Olympiques, (8) s'il pouvoit sans risque espérer d'en remporter le prix ? (9) L'argent est plus vil que l'or ; l'or est plus vil que la vertu. Romains, avant toutes choses, il faut acquérir des richesses ;

Virtus post nummos : hæc Janus summus ab imo
Prodocet, hæc recinunt juvenes dictata senesque.
Est animus tibi, sunt mores, est lingua fidesque :
Si quadringentis sex septem millia desint,
Plebs eris. At pueri ludentes, Rex eris, aiunt,
Si rectè facies. Hic murus aeneus esto,
Nil conscire sibi, nullâ pallescere culpâ.
Roscia, dic sodes, melior lex, an puerorum est
Nænia, quæ regnum rectè facientibus offert,
Et maribus Curiis, & decantata Camillis ?
Isne tibi melius suadet, qui, ut rem facias, rem
Si possis rectè, si non, quocumque modo rem ;
Ut propiùs spectes lacrymosa poemata Puppî :
An qui fortunæ te responsare superbæ
Liberum & erectum præsens hortatur & optat ?
Quod si me populus Romanus fortè roget, cur
Non, ut porticibus, sic judiciis fruar iisdem,
Nec sequar aut fugiam, quæ diligit ipse vel odit :
Olim quod vulpes ægroto cauta Leoni
Respondit, referam : quia me vestigia terrent,
Omnia te adversùm spectantia, nulla retrorsùm.

après l'argent la vertu; voilà ce qu'on (10) enseigne d'un bout à l'autre de la place de Janus; voilà ce que récitent les vieillards & les jeunes gens (11) qui portent suspenduës au bras gauche leurs tablettes & leurs bourses de jettons. Tu as de la probité, des mœurs, de l'éloquence, de la bonne foi; te manque-t'il six ou sept mille sesterces? Tu (12) seras au rang du peuple. Faites bien, disent les enfans, dans leurs jeux, vous serez Roi. Fais-toi de cette maxime un rempart tel que jamais aucune de tes actions ne te cause des remords ou ne te fasse pâlir de honte. Quelle Loi crois-tu qu'on doive préférer, la Loi Roscia ou celle des enfans, qui n'accordent les dignités qu'à ceux qui s'en rendent dignes, loi qu'ont pratiquée les Curius & les Camilles? Qui des deux te donne un meilleur conseil; celui qui t'exhorte à ne t'enrichir, si tu peux, que par des moyens honnêtes, sinon à quelque prix que ce soit, pour pouvoir entendre de plus près les touchantes Tragédies de (14) Pupius, ou celui qui par sa présence t'encourage, t'anime à faire usage de ta force & de ta liberté pour braver les revers de la fortune? Si le peuple Romain me demande pourquoi, me trouvant avec lui tous les jours sous le Portique, (15) je n'adopte pas ce

Bellua multorum es capitum ; nam quid sequar,
aut quem ?
Pars hominum gestit conducere publica : sunt qui
Crustis ac pomis viduas venentur avaras,
Excipiantque senes, quos in vivaria mittant :
Multis occulto crescit res fœnore ; Verùm
Esto aliis alios rebus studiisque teneri :
Iidem eadem possunt horam durare probantes ?
Nullus in orbe sinus Baiis prælucet amænis,
Si dixit dives ; lacus & mare sentit amorem
Festinantis heri ; cui si vitiosa libido
Fecerit auspicium ; cras ferramenta Teanum
Tolletis, fabri. Lectus genialis in aulâ est ?
Nil ait esse prius, melius nil cælibe vitâ :
Si non est, jurat bene solis esse maritis.
Quo teneam vultus mutantem Protea nodo ?
Quid pauper ? Ride : mutat cænacula, lectos,
Balnea, tonsores ; conducto navigio æquè
Nauseat ac locuples, quem ducit priva triremis.
Si curtatus inæquali tonsore capillos
Occurro, rides : si fortè subucula pexæ

qu'il aime, je ne haïs pas ce qu'il fuit? Je répondrai, comme le rusé Renard répondit au Lion malade; les pas de ceux qui vont vers toi m'effrayent, aucun de ces pas ne marque qu'ils en reviennent.... Monstre à plusieurs têtes, quel parti, quel guide prendrai-je? Les uns aspirent à devenir fermiers des impôts; les autres à séduire par leurs flateries, à faire tomber dans le piége qu'ils leurs tendent, les véuves avares & les vieillards sans enfans; la plûpart augmentent leur bien par une usure honteuse. A la bonne heure; que chacun d'eux soit affecté d'inclinations diverses; en est-il un qui constamment une heure de suite approuve la même chose? Il n'est point sur la terre de situation comparable à celle de Bayes, s'écrie le riche; le Lac Lucrin, la Mer, déja se voyent resserrés par l'empressement qu'il a de bâtir; bien-tôt quelque autre caprice lui paroît un augure. Ouvriers, dit-il, transportez-vous demain à Théanum avec vos outils. Le lit nuptial est-il prêt? Le célibat lui semble préférable à tout autre genre de vie; est-il dans le célibat? Il n'y a de bonheur, dit-il, que dans le mariage. Quelles chaînes pourroient fixer ce Protée? A tout instant il change. Et le pauvre? (16) Rions-en de même, en le voyant changer de lit,

Trita subest tunicæ, vel si toga dissidet impar,
Rides. Quid mea quum pugnat sententia secum ?
Quod petiis, spernit; repetit quod nuper omisit,
Æstuat, ac vitæ disconvenit ordine toto;
Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis;
Insanire putas solennia me, neque rides,
Nec Medici credis, neque curatoris egere
A Prætore dati ? Rerum tutela mearum
Quum sis, & pravè sectum stomacheris ob unguem
De te pendentis, te respicientis amici.
Ad summam, sapiens uno minor est Jove, dives
Liber, honoratus, pulcher, Rex denique Regum;
Præcipuè sanus, nisi quum pituita molesta est.



de salle, de bains, de Barbier, & dans le bâteau qu'il louë, bâiller d'ennui, autant que le riche dans sa galere à trois rames. Tu te moques de moi, si devant toi je parois avec des cheveux mal faits, du linge usé sous une tunique neuve, ou si ma robe pend d'un côté plus que de l'autre; & quand, peu d'accord avec moi-même, je méprise ce que j'ai le plus envié, je recherche ce que j'ai rejetté; quand par une suite continuelle d'incertitudes & de contradictions, je démolis, je rebâtis, d'un quarré je fais un rond, d'un rond je fais un quarré, tu crois que j'extravague, mais tu n'en ris, ni ne penses que j'aye besoin du Médecin, ou que le Magistrat doive me nommer un tuteur. Cependant tout ce qui me concerne t'est cher, (17) tu me regardes comme ton ami & tu t'emportes contre moi, s'il m'arrive d'avoir un ongle mal coupé. Tout résumé; le sage ne reconnoît que Jupiter au-dessus de lui, il est riche, il est libre, il est respecté, il est le Roi des Rois, il a tous les agrémens du corps & de l'esprit, (18) & surtout une santé parfaite, pourvû qu'elle ne soit point troublée par la pituite.

REMARQUES.

EPITRE I.

(1) DAcier dit dans sa version, *après avoir vaincû son ennemi*; il paroîtroit plutôt que ce seroit après avoir été vaincû, que le Gladiateur, couvert de blessures, & voulant sauver sa vie, vis-à-vis d'un ennemi qui avoit eu l'avantage sur lui, demandoit au peuple la permission de sortir de l'Aréne. Il paroît de même que le P. Sanadon n'a pas pris le vrai sens de *Ne populum extremâ toties exoret arenâ*, en le traduisant ainsi : *pour n'être plus obligé de solliciter les spectateurs au bout de l'Aréne; & de leur demander son renvoi, comme il l'a fait plusieurs fois* (2). Le P. Sanadon trouve dans ces 4 vers, 16 17, 18 & 19.

Nunc agilis fio, & mersor civilibus undis,
Virtutis vera custos, rigidusque satelles;
Nunc in Aristippi furtim præcepta relabor,
Et mihi res, non me rebus, subjungere conor.

Une contradiction qui, selon lui auroit dû sauter aux yeux de tous les Interprêtes. » Comment allier, dit-il, cette » fléxibilité d'esprit néceſſaire, pour bien

» manier les affaires, avec cette roideur
» d'une vertu rude & austére ? Quoi de
» plus opposé au caractére d'Aristippe, sou-
» ple & pliant quelquefois jusqu'à la bas-
» sesse, que cette indépendance d'un es-
» prit imperieux, qui maîtrise & gour-
» mande, pour ainsi dire, les affaires ? »
De-là ce sçavant Jesuite se croit fondé à
changer ainsi l'ordre de ces vers,

Nunc agilis fio, & mersor civilibus undis,
Nunc mihi res, non me rebus, subjungere conor;
Virtutis veræ custos, rigidusque satelles;
Nunc in Aristippi furtim præcepta relabor.

Mais il ne s'y trouve de contradiction, qu'autant qu'il en fait naître, par l'explication qu'il donne à ce passage, en lui donnant un sens qu'il n'a point. M. Coste, qu'il blame avec raison, comme les autres Intreprêtes, ne l'explique pas mieux, dans ses notes sur la traduction du P. Tarteron; il y a, dit-il, une opposition marquée, entre les deux differentes façons de se conduire d'Horace; l'une, lorsqu'il s'attache aux dogmes d'Aristippe, *furtim*, *à la dérobée*, ce qui prouve qu'Horace vouloit en effet en dérober la connoissance au public, la doctrine d'Aristippe étant differente de celle que prescrit une vertu rigide,

comme on le voit dans l'Ep. XVII, vers 23 & 24, où le Poëte dit en parlant d'Aristippe,

Omnis Aristippum decuit color, & status, & res;
Tentantem majora, ferè præsentibus æquum.

L'autre est celle de l'homme le plus vertueux;

Virtutis vera custos, rigidusque satelles,

Conduite entiérement opposée à celle-ci,

Et mihi res, non me rebus, subjungere conor,

C'est-à-dire, « comme l'explique M. » Coste, n'être pas si fort content de sa » condition, qu'on n'aspire à quelque » chose de meilleur, ne pas s'accommoder » purement & franchement de l'état où » Dieu nous a placés, mais travailler à se » mettre dans des circonstances plus avan- » tageuses, & pour en venir là, perdre, s'il » est nécessaire, un peu de sa vertu, ram- » per devant les grands, les flater, leur » faire lâchement sa cour. » C'est là l'état où se trouvoit Horace, selon M. Coste, lorsque renonçant aux maximes d'une vertu rigide, il donnoit à la dérobée dans la doctrine d'Aristippe. Il est bien vrai qu'il se trouve ici une opposition dans le portrait qu'Horace fait de lui-même, mais ce

n'est point celle que prétend M. Coste. Horace dans differens endroits de ses ouvrages, s'est donné pour aimer cette douce oisiveté, qui fait que l'on est avec soi-même, *Quando licebit.... inertibus horis, ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ*; on le tiroit souvent malgré lui de cette oisiveté, & le mot *agilis* qui signifie, actif, vigilant, est mis ici en opposition avec ce caractére de paresse; *mersor civilibus undis*, désigne les momens où on l'en tiroit; *virtutis veræ custos, rigidusque satelles*, marque qu'il conservoit au milieu de l'intrigue où il étoit entraîné, *mersor*, toute la vertu, que pour m'exprimer comme lui, il avoit amassée au besoin, ainsi qu'on le voit quatre vers plus haut, *Quid verum, atque decens, curo & rogo, & omnis in hoc sum; condo & compono, quæ mox depromere possim.*

Et mihi res, non me rebus, submittere conor,

fait de même un contraste avec *agilis fio & mersor civilibus undis*, car en ne s'assujettissant à rien, en faisant tout dépendre de lui, en s'accommodant de tout, à l'exemple d'Aristippe, *Omnis Aristippum decuit color, & status, & res*, il rentroit dans cet état de tranquillité, qu'il trouvoit si doux.

M. Coste & le P. Sanadon, à la faveur

de ce trait, qu'Horace ajoute au portrait d'Aristippe ;

Tentantem majora, ferè præsentibus æquum,

imputent à notre Poëte un caractére souple & pliant, quelquefois jusqu'à la bassesse, un mécontentement de sa condition, tel que pour se mettre dans des circonstances plus avantageuses, il étoit capable non-seulement de perdre de sa vertu, cherchant à en dérober la connoissance au public, mais encore de ramper devant les grands, de les flater, & de leur faire lâchement sa cour, ce qui s'accorderoit mal avec *virtutis vera custos, rigidusque satelles*, comme le dit le P. Sanadon, mais *nunc in Aristippi furtim præcepta relabor*, ne signifie point qu'il adoptât tous les préceptes d'Aristippe, sans exception ; qu'on prenne la peine de remonter 4 vers plus haut, on y trouvera, *Nullius addictus* (*subauditur*, *sum*) *jurare in verba magistri* ; l'expression *jurare in verba*, prouve bien clairement qu'il ne prenoit de chaque secte que ce qu'il y trouvoit de meilleur, comme je l'ai dit dans sa vie, & que tout ce qu'il avoit choisi de celle d'Aristippe, étoit de s'accommoder de tout, & de ne s'assujettir à rien, ce qui s'accorde avec cet esprit Philosophique, ce caractére pares-

seux & indépendant avec lequel il étoit né, & qui ne forme point de contradiction avec *virtutis veræ custos, rigidusque satelles*, puisque dans quelque circonstance qu'il se trouvât il étoit un rigide défenseur de la vertu, *omnis in hoc sum*, dit-il, *cætera ludicra pono.*

C'est donc mal à propos que M. Coste & le P. Sanadon, ont attaqué aussi injurieusement la mémoire d'Horace, l'un en supposant qu'il s'est contredit grossiérement, l'autre en lui imputant un caractére flateur, rampant, & assés interessé pour sacrifier la vertu dont il faisoit profession à l'envie de s'élever au-dessus de son état, & d'acquerir des richesses aux dépens de son honneur, tandis qu'on ne trouve dans ses Poësies que des maximes contraires, *satis contentus unicis Sabinis, nec si plura velim, tu dare deneges, si celeres (fortuna) quatit pennas, resigno quæ dedit, & mea virtute me involvo, probamque pauperiem sine dote quæro*, & mille autres traits de cette espece, qui prouvent combien il étoit éloigné de penser, comme M. Coste le suppose. J'ajouterai que l'injurieuse interprétation qu'il donne à *furtim*, en disant qu'Horace cherchoit à dérober au public la connoissance du mal qu'il faisoit, en se relâchant de sa vertu, est évidemment

fausse, non-seulement par les raisons que je viens d'alléguer, mais encore parce que ce mot signifie quelquefois *par occasion* & *en passant*, & que c'est ici son vrai sens.

Il faut laisser les vers 16, 17, 18 & 19, comme ils sont dans toutes les éditions, autres que celle du P. Sanadon, & mettre v. 19 *Subjungere* & non pas *Submittere* comme l'écrit le P. Tarteron.

(3) *Lenia* v. 21, & non pas *longa*.

(4) *Oculo* v. 28, & non pas *oculos*.

Cependant dit le P. Sanadon, *quand tu as mal aux yeux, tu sçais bien recourir aux remedes*. Cette traduction n'est pas exacte.

Nec quia v. 30, & non pas *nec, quia*.

Chiragrâ v. 31, & non pas *Cheragrâ*.

Et quadam v. 32, & non pas *est quodam*.

(5) Horace ne dit point, comme l'explique le P. Tarteron, *c'est toujours beaucoup de parvenir à un certain dégré de sagesse*, &c.

Fervet v. 33, & non pas *fervit*.

Dolorem v. 34, & non pas *Laborem*.

Magnam morbi v. 35, & non pas *morbi magnam*

(6) M. de Rozel Baumon, Hist. Crit. de la Rep. des Lettres, t. X, p. 120, prétend avec raison que mal à propos on sépare *invidus*, *iracundus*, *iners*, *vinosus*, *amator*, de *servus*, comme ont fait les Peres

Tatteron & Sanadon, & d'autres Interprétes ; il faut donc écrire ainsi :

Amator, v. 38, & non pas *amator* :

Possit, v. 39, & non pas *possit*.

(7) *Ignes* v. 46, & nos pas *ignis*

(8) *Cui sit* v. 51, & non pas *quoi sit*. Il est difficile de comprendre quelle a été la manie de Cuningam, de changer l'ortographe naturelle de *cui* en *quoi*, d'autant plus que dans le vers qui précéde celui-ci, il écrit *cui spes*.

(9) *Vilius argentum est auro* v. 52, & non pas, *vilius est argentum auro*, ni *vilius est auro argentum*. *Primum est* 53, & non pas *primum*

(10) *Prodocet* v. 55, & non pas *perdocet*.

(11) Le P. Sanadon supprime de son autorité ce vers entier, ainsi qu'a fait Cuningam ; » il ne sçauroit, dit le premier, » avoir place ici, où il s'agit de marchands » & de banquiers, qui sont dans leur bou- » tique ou leur comptoir. » Mais il se trompe, car Horace repete ici ce qu'il a dit dans sa Sat. *non quia Mecænas*, où il parle en général des jeunes gens qui alloient apprendre la science des calculs, sans désigner particulierement ni les marchands ni les banquiers. Il est certain, comme le remarque avec plus de raison ce sçavant Jesuite, que le texte des vers 57

& 58, a été transposé & alteré, voici comme on les doit lire d'après les manuscrits que cite Bentley dans ses notes.

Est animus tibi, sunt mores, est lingua, fidesque:
Sed quadringentis sex septem millia desint;

Et non pas,

Si quadragentis sex septem millia desunt,
Est animus tibi, sunt mores & lingua, fidesque.

(12) *Vous n'êtes qu'un Coquin*, dit le P. Tarteron, dans sa version; ce n'est pas là le sens de *Plebs eris*, qui est ici en opposition avec les dignités que l'on acqueroit par les richesses.

(13) *Puerorum est* v. 62, & non pas *puerorum*. La loi Roscia ne permettoit qu'aux gens riches d'occuper les premieres places; c'est à ce sujet qu'Horace dit quelques vers plus haut, s'il vous manque six à sept mille sesterces, quand vous seriez le plus honnête homme du monde, vous ne seriez qu'au rang du peuple:

(14) *Pupi* v. 67, & non pas *Puppi*

Aptat v. 69, & non pas *optat*, correction faite par le P. Sanadon, sur plus de 10 Manuscrits, voyez sa note.

(15) *Aut fugiam* v. 72, & non pas *ne fugiam*.

Vulpes v. 73, & non pas *Volpes*.

Adversum

Adversum v. 75, & non pas *advorsum.*

Est capuum v. 76, & non pas *es capitum.*

(16) Bentley, fait un grand étalage d'érudition, pour prouver, faute d'entendre le sens simple de ce passage, la nécessité de le corriger, & de substituer *viden ut*, à *ride*; sans autre autorité que la sienne, *Vous allez rire, Mécénas* dit le P. Tarteron; *cela va vous faire rire*, dit Dacier, qui ne l'entend pas mieux; *ride* ne signifie autre chose, sinon, mocquez vous en comme du riche. Il faut écrite *ride* v. 91, & non pas *rides* : ni *viden, ut*

Quem ducit priva triremis v. 93, & non pas *ducit quem priva triremis.*

Curatus v. 94, & non pas *curtatus.*

Occurro v. 95, & non pas *occurri.*

(17) *Respicientis* v. 105, & non pas *suspicientis.*

(18) M. Coste, d'après une personne de considération, qu'il ne nomme pas, & qui lui a, dit-il, fourni sa note sur ces mots, *& mihi res*, &c. prétend que par le dernier vers, *Præcipuè sanus, nisi cum pituita molesta est*, Horace veut faire sa cour à Mécœne. » Comme les maximes de ce fa» vori d'Auguste, dit-il, étoient directe» ment opposées à une doctrine si pure & si » sublime, Horace s'avise enfin, pour ne » pas l'éfaroucher en heurtant trop ouver-

» tement ſes opinions, de plaiſanter ſur le
» ſage des Stoïciens; & par ce moyen il
» lui laiſſe croire qu'au fond il n'étoit pas
» pénétré des ſentimens auſtéres qu'il ve-
» noit de prêcher d'un ton ſi ferme & ſi
» ſerieux. »

J'avoue que je ne découvre point ici cet artifice du Poëte, qui ne dit autre choſe par ce vers, ſinon que quelque heureux que ſoit en tout le ſage, il ne l'eſt cependant pas, s'il eſt incommodé, comme l'étoit Horace, d'un pituite qui tombe ſur ſes yeux.

ETRENNES.

A Mademoiſelle B..... T.... Sur l'air: *Quand on n'a jamais combattu.*

O Bjet aimable & vertueux,
Dont je porte la chaîne,
Que la ſageſſe & deux beaux yeux
Ont fait ma ſouveraine;
Des ſoupirs, des reſpects, des vœux,
C'eſt mon étrenne.

Je ne respire que par toi,
Et ton ame est la mienne ;
Si le hazard m'avoit fait Roi,
Je t'aurois faite Reine ;
Je n'ai qu'un cœur qui soit à moi,
Je t'en étrenne.

Jadis une fiere beauté
Me causoit peu de gêne ;
Mon cœur las de sa cruauté,
Changeoit bientôt de chaîne ;
Iris, de ma fidélité
Reçois l'étrenne.

Mais n'aurai-je point de retour
Pour le prix de ma peine ?
Amour se paye par amour,
La maxime est certaine ;
On veut une étrenne à son tour,
Quand on étrenne.

B... A...



EXTRAIT d'une lettre d'un Medecin d'Orleans à un Médecin de Paris, sur l'ergot qui croît dans les épis de seigle, le 6 Décembre 1747.

PArmi les graines que j'envoye vous trouverez de l'ergot qui est peu connu à Paris, & je vous avouerai qu'il n'y a pas long-tems que je sçais ce que c'est que cet ergot, qu'on prononce dans les campagnes argot. C'est un grain allongé en forme d'ergot de coq, de couleur noire ou tannée, qui croît dans les épis de seigle. Pour m'en assûrer j'ai parcouru une partie de la Sologne qu'on pourroit appeller *triste solum*, *terra damnata*, les habitans n'y vivant la plûpart que de pain de seigle tout pur, & les autres que de sarrazin qu'ils appellent du *carabin* : ils ne boivent jamais de vin, mais seulement d'une piquette faite de pommes sauvages qu'ils nomment *craux* ou *craz*. Dans l'espace de plus de dix lieuës je n'ai vû que du seigle *ergoté* ; à la vérité il y avoit des champs moins chargés d'ergot, mais il n'y en avoit aucun sans ergot. Certains épis en portoient jusqu'à six ou sept. J'ai demandé à plusieurs habitans de la Sologne que je rencontrois

dans mon chemin ce qu'ils pensoient de ce mauvais grain, & je n'en ai pû tirer d'autre éclaircissement, sinon que le seigle *ergoté* vient des pluies trop fréquentes dans le tems de la fleur, qui se corrompt & produit un ergot ou grain allongé, surtout dans les terres naturellement humides, & où les eaux croupissent durant l'hyver, principalement encore si l'on a fait les *couvrailles*, c'est-à-dire, ensemencé les terres trop tard à cause du mauvais tems ou par négligence. Quant à l'effet qu'il est capable de produire dans le pain, j'appris d'eux que quand il s'y en trouvoit une certaine quantité, il leur causoit une espéce de scorbut: ils ajoutoient que de tous les grains, il n'y a que le seigle qui soit sujet à s'ergoter, de sorte que le froment, l'orge & l'avoine qui sont si sujets à la *bosse*, c'est-à-dire à la nielle, ou à être foudrés, comme disent quelques-uns, n'ont jamais d'ergot. Une autre remarque qu'ils faisoient, c'est qu'il en est de l'ergot comme de l'yvraie qui enyvre d'autant plus qu'elle est plus récente, au lieu que quand elle a sué dans la grange parmi le bled, elle n'a plus le même feu ni la même qualité assoupissante. Ils le comparoient encore à leur *carabin* nouvellement coupé ou à de l'avoine fraichement cueillie, qui causent

l'un & l'autre des tranchées rouges aux chevaux, capables de leur causer la mort. De même, disoient-ils, le seigle ergoté fait beaucoup plus de mal dans le corps de l'homme quand il est récent que quand il est vieux. Voilà tout ce que j'ai pû apprendre des *Solognots* au sujet de l'ergot depuis Orleans jusqu'à Blois. L'ergot a été cette année plus commun que de coûtume à cause des pluies presque continuelles du printems & d'une partie de l'été. Un Gentilhomme de Sologne m'a dit que l'ergot tombe communement avant la moisson quand la saison est chaude, car alors ce mauvais grain se desséche & sort de son enveloppe ou de sa balle, au lieu que si la saison est humide il reste gonflé & ne tombe point. Il m'a assûré qu'en 1709 qui fut l'année du grand hyver, il vit un grand nombre de paysans à qui l'on coupa les bras & les jambes gangrenés. J'ai douté assés longtems que l'ergot pût causer la gangréne, mais je n'en doute plus depuis que j'ai vû des exemples. *Ut vidi, ut fremui!* Un Médecin d'Aubigny en Sologne a laissé parmi ses papiers un Mémoire détaillé dans lequel il prouve que l'ergot fait tomber les membres par piéces. Il paroît que cette sorte de gangréne est connuë en Bretagne, car un Ecclésiastique que j'ai lieu de croire

véridique, m'a appris qu'il en a vû des exemples à l'Hôtel-Dieu de Vannes, & que le Chirurgien-Major de cet Hôtel-Dieu guérissoit par les remédes ordinaires & par le changement de nourriture. La maladie de l'ergot est connuë aussi dans quelques cantons du Gâtinois & du Berry. Vous observerèz aussi que le même Ecclésiastique m'a assûré qu'en Bretagne pour empêcher la production de l'ergot on mêle un dixiéme environ de sel commun avec le seigle qu'on veut sémer ou qu'on l'échaude comme le froment. Ce mal au reste n'est pas nouveau : M. Lemery en fait mention au mot *secale* dans son Dictionnaire des Drogues simples, & cite les Journaux des Sçavans qui en ont parlé d'après feu M. Dodart. J'ai été surpris de trouver une bonne Dissertation sur cette matiere dans le second tome de la *Cynosura materia medica Hermanni* de la continuation de *Bæcler* qui cite Nicolas Langius Médecin de Lucerne en Suisse. L'ergot y est nommé *clavi siliginis*, *secale temulentum*, *secalis mater*, en François *seigle corrompu*, *bled cornu*, *ergot*; on l'appelle encore *bled fourchu*, *bled havé*. Il y est dit que la volaille n'en veut point, & que ce grain ne germe jamais, ce qui m'a été confirmé par un Meunier de Sologne qui en avoit

donné, non-seulement à ses poules, mais encore à ses chevaux au lieu d'avoine, sans qu'ils en ayent voulu manger malgré leur grande faim. Mais sans aller chercher chés les Etrangers des exemples des effets pernicieux de l'ergot, il me suffira de vous exposer ce qui s'est passé sous mes yeux tout nouvellement dans notre Hôtel-Dieu d'Orleans. J'y ai vû le 27 Octobre dernier, *horresco referens*, douze pauvres misérables *Solognots* ergotés, c'est-à-dire, attaqués d'une gangrène causée par l'ergot; il y avoit de jeunes gens de 12, de 18, de 20, de 30 ans, quelques-uns plus âgés, natifs de Sully, de Marcilly, de Sarebery, d'Ivoy, de Ligny. Le Chirurgien-Major amputa sur le champ deux jambes au-dessous du genou sans avoir besoin de tourniquet: ces jambes étoient tellement sphacelées & disséquées par la pourriture, qu'il en exhaloit une odeur qui pensa nous suffoquer. Je puis vous assûrer qu'il n'est point de spectacle plus affreux, & il me semble que de laisser périr ces malheureux sans secours, c'est renouveller en quelque façon le supplice que faisoit souffrir Mezence dont parle Virgile: *Jungere mortua vivis corpora*. Quelques jours auparavant on avoit coupé une jambe qui fourmilloit d'un tas de vers; je ne finirois pas si je

vous exposois les maux dont j'ai été témoin. Que d'hommes estropiés pour le reste de leurs jours ! Il est étonnant qu'on n'y apporte pas de remede. Je voudrois qu'on défendit sous de griéves peines aux Meuniers de moudre de l'ergot. On pourroit avoir des cribles faits exprès dont les trous seroient en long & non en rond, comme pour l'avoine, lesquels laisseroient passer le bon seigle & retiendroient l'ergot qui est plus gros, sur-tout si on avoit la précaution de battre le seigle à la poignée sur le tonneau, & jamais avec le fleau qui réduit l'ergot en petits morceaux & même en farine. M. Barentin notre nouvel Intendant & digne successeur de M. Pajot, jaloux de faire éclater son zéle en tout ce qui concerne le bien public, avoit formé le dessein de présenter au Conseil un Mémoire tendant à obtenir un Réglement pour arrêter les pernicieux effets de l'ergot qui mériteroient bien l'attention du ministére, mais je ne sçais où en est cette affaire. On ne connoît point cette misére en Beauce, en Normandie & en Picardie ; peut-être la connoît-on en Champagne, sur-tout dans la partie qu'on nomme pouilleuse où il n'y a que des terres à seigle. J'en ai parlé à M. de Reaumur lorsqu'il passa par Orleans, il voudroit qu'on fit des expérien-

ces sur divers animaux en les forçant de manger de l'ergot. M. Duhamel à qui j'en ai aussi écrit est dans le même sentiment, & conseille l'usage du quinquina pour guérir à la maniere des Anglois la gangréne, qu'on pourroit procurer à des animaux soumis à de pareilles épreuves ; il y a toute apparence qu'on y réussiroit.

IMITATION de l'Ode de Sapho traduite par Catulle : Ille mi par esse Deo, &c. *A Mademoiselle S**.*

OUi, celui-là dans son bonheur extrême,
Chere Isméne, égale les Dieux,
Qui toujours près de tes beaux yeux
Contemple à loisir ce qu'il aime ;
Dès que tu me reçois avec un doux souris,
Je ne me connois plus moi-même,
Et tous mes sens sont interdits ;
Je ne sçais quel plaisir se glisse dans mon ame,
Mais je me trouve tout en flâme ;
Mes yeux éblouïs, abbattus,
Ne voyent plus que des objets confus.
Ma langue est immobile ; elle n'a rien à dire ;
J'entends mille sons differens,
Et dans ces fortunés momens

Au lieu de parler je soupire,
Mais bientôt un frisson s'empare de mon corps;
Je tremble, je pâlis dans un moment si tendre,
Et déja je crois descendre
Aux sombres demeures des morts.

LETTRE à M. *Pluche sur quelques articles de son Histoire du Ciel.*

J'Ai lû en son tems, Monsieur, votre traité de Cosmogonie; il a fait sur moi les mêmes impressions que vos autres ouvrages, il m'a instruit & édifié; c'est avec plaisir que j'y ai reconnu l'homme sçavant, l'homme Religieux & le bon Citoyen. Quelques articles cependant m'ont jetté dans l'erreur, & j'en dois accuser l'autorité que vous sçavez prendre sur l'esprit de vos lecteurs; elle seule m'a trompé, & je vois avec regret qu'elle a produit le même effet sur la plus grande partie de ceux qui ont lû votre ouvrage. Souffrez que je tâche de les détromper, Monsieur, & permettez-moi de vous adresser les réflexions que j'ai faites depuis sur ce que vous objectez contre la Philosophie de l'immortel Newton; j'ose me flater que vous les trouverez justes ou qu'elles mériteront du

moins une réponse de votre part, si elles ne le sont pas. Newton, comme vous en convenez, n'a point prétendu construire un monde; bien éloigné de penser que Dieu ait d'abord formé un cahos pour avoir ensuite le plaisir de le débrouiller, il rappelle à autant de commandemens ou de volontés du Créateur la production des differens élemens & l'organisation du tout. Ce n'est donc point à former un astre, une planette, une mouche, que ce sage Philosophe s'occupe dans sa Physique; tout cela lui paroît au-dessus de ses forces & de celles du méchanisme; il n'ambitionne que de sçavoir par quelle loi l'univers une fois construit persévere. Il n'imagine point certains principes pour en déduire les phénoménes que nous admirons, ce ne seroit faire tout au plus qu'un joli Roman; il examine, il compare ces phénoménes, & l'analyse qu'il en fait lui donne les vraies forces qui animent le monde. Voilà, Monsieur, qu'elle est sa méthode, & vous lui rendez justice, vous convenez qu'elle est seule digne d'être pratiquée en Physique: vous avouez que Newton étoit dans la bonne voie, mais vous prétendez qu'il s'est égaré en chemin faisant. » Examinons » un moment, dites-vous, ce qui doit » arriver selon les loix de l'attraction à une

» barque au moment qu'elle passe à Paris
» entre le quai des Théatins & la galerie
» du Louvre. L'extrême difference qu'il
» y a entre bâtiment & bâtiment, entre
» masse & masse, devroit se faire sentir à
» cette barque, & altérer sans cesse sa di-
» rection en l'attirant vers le Louvre.
» Mais il est d'expérience qu'elle ne mon-
» tre ni affectation ni tendance, & qu'elle
» suit là comme ailleurs, la loi du vent &
» du courant. « Se peut-il donc, Mon-
sieur, que vous ayez crû cette difficulté
démonstrative ou même embarassante ?
Ne sçavez-vous pas que Newton même y
a répondu, & qu'il a fait voir que l'at-
traction du bâtiment le plus massif n'est
rien en comparaison de celle de la terre ?
Or si vous avez sçû cette réponse, comme
on la lit en effet à la page 309 du second
tome de votre ouvrage, comment avez-
vous pû faire reparoître cette difficulté
depuis si long-tems pulvérisée ? Le Louvre
attire la barque horisontalement sans dou-
te, mais attirée verticalement par la terre,
elle doit obéir à ces deux forces & pren-
dre la diagonale; or puisque la force du
Louvre est comme nulle par rapport à celle
de la terre, ne voyez-vous pas que cette
diagonale ne differe pas sensiblement de la
verticale, & qu'on ne peut par conséquent

appercevoir aucune déviation de la part de cette barque ? Rappellez-vous, Monsieur, une objection qu'on faisoit à Copernic & jugez de la vôtre par celle-là : si votre systême est vrai, lui disoit-on, on doit voir des phases sur le disque de Venus & de Mercure ; voilà votre difficulté. Or que répondit Copernic ? Trouvez l'Art d'étendre votre vûë, disoit-il, & vous appercevrez les phases que vous m'objectez qu'on ne voit pas ; c'est en effet ce que l'on a découvert depuis l'invention des Telescopes, & l'Astronomie de Copernic a reçû un nouveau degré de certitude par cette sorte de prédiction. Or il est arrivé la même chose à M. Newton : vous ne voyez point, dites-vous, qu'une barque voguant sur la Seine se porte vers le Palais de nos Rois ; c'est que votre vûë est trop courte, & que la masse de la terre est trop grande par rapport à celle du Louvre ; mais trouvez une montagne sphérique d'environ trois lieuës de large sur une de hauteur, & vous verrez qu'un pendule attiré par cette montagne s'écartera alors de la verticale assés sensiblement & se portera vers la montagne ; voilà la réponse de Newton, & vous sçavez que Messieurs *Bouguer* & *de la Condamine* l'ont vérifiée au Perou au pied de la montagne *Chimboraço*.

Votre difficulté ne renverse donc point les principes de Newton, elle n'en fait que mieux sentir la vérité.

» Mais, dites-vous, si le Louvre n'a » plus d'attraction en présence de la terre, » pourquoi deux plaques de verre au» roient-elles plus de privilége ? Comment » peuvent-elles faire monter une goûte » d'huile par leur attraction, & exercer » librement leurs droits en présence de la » grosse planette ? « Allons plus doucement, Monsieur, & ne confondons rien; distinguons le livre des *Principes Mathématiques* des questions que M. Newton a mises à la fin de son traité d'optique : or quel est le résultat du livre des Principes ? Qu'il y a entre toutes les parties de la matiere une attraction réciproque qui diminuë autant que le quarré de la distance augmente, & ce principe suffit absolument pour rendre raison de tous les phénoménes astronomiques. Or Newton a démontré que cette espéce d'attraction ne peut en aucune sorte être sensible entre les petits corps qui sont à la surface des planettes, je viens de vous le faire voir, & vous en êtes même convenu dans votre ouvrage; les principes astronomiques de Newton restent donc dans leur entier & vous ne leur avez porté aucune atteinte.

Il eſt vrai que dans ſon Optique M. Newton rapporte à l'attraction la plus grande partie des opérations chymiques, il y ſuppoſe par conſéquent que l'attraction des petits corpuſcules eſt ſenſible, nonobſtant l'attraction de la terre, & c'eſt-là que vous dites qu'il y a une contradiction. A la bonne heure; qu'en conclurez-vous? Que Newton ſe ſera contredit, & qu'il aura dans ſon Optique aſſûré une choſe inſoûtenable & qu'il avoit refutée par avance? Mais ſon Aſtronomie phyſique en ſera-t-elle moins ſûre, moins admirable? Le livre des Principes en ſera-t-il moins un chef-d'œuvre? Non ſans doute, & vous en conviendrez avec moi.

Mais eſt il donc bien ſûr qu'il y ait là une contradiction, & ſommes-nous dans la néceſſité de paſſer condamnation ſur les queſtions que Newton a miſes à la fin de ſon optique? Je ſuis bien éloigné de le penſer. Cet induſtrieux obſervateur s'étant convaincu par une infinité d'expériences que les petites parcelles de matiere ont une tendance mutuelle les unes vers les autres, ſe convainquît auſſi qu'elle ne peut venir de l'impulſion; il fallut par conſéquent l'attribuer à l'attraction, mais à une attraction differente de celle qui régle dans les Cieux le cours des aſtres, c'eſt-à-

dire, à une attraction qui suivît une autre loi que celle du quarré des distances réciproques; elle ne pourroit sans cela exercer librement ses droits en présence de la grosse planette, comme nous l'avons vû plus haut. Or Newton démontra qu'afin que cette attraction se fît sentir dans les petites masses nonobstant l'attraction de la terre, il suffisoit qu'elle suivît le rapport inverse des cubes des distances, & voici pourquoi. L'attraction qui produit la pésanteur est comme la masse attirante divisée par le quarré de la distance, au lieu que l'attraction dont il s'agit ici & que nous pouvons appeller l'attraction de *Cohésion*, est comme la masse attirante divisée par le cube des distances; or quoique la masse de la terre soit incomparablement plus grande que celle des très-petits corpuscules & donne à cet égard une attraction plus forte, cependant cette attraction augmente infiniment moins à raison de la diminution de la distance, puisqu'il est certain que les cubes diminuent infiniment plus vîte que les quarrés. D'où il suit que l'attraction de cohésion peut dans les très-petites masses l'emporter sur la pésanteur ou sur l'attraction de la terre. Je dis *dans les très-petites masses*, parce que cette attraction diminuant trop subitement par

l'augmentation de la distance, elle ne s'étend jamais guéres au-delà du point de contact, & son effet est par conséquent d'autant plus retardé que le corps attiré est plus gros ou a plus de parties hors de ce point de contact. Voilà donc deux espéces d'attraction démontrées par Newton ; l'une suit le rapport du quarré de la distance inverse, & ne sçauroit se faire sentir entre les petits corps posés sur la surface de la terre ; l'autre augmente comme le cube de la distance diminuë, & par cela même elle a malgré l'attraction de la terre des effets sensibles sur les très-petites masses, & sur elles seulement. Or, où est, je vous prie, la contradiction que vous objectez ? Peut-on même objecter ici autre chose, sinon qu'il paroît que M. Newton multiplie les loix ? Mais pour que cette objection fût recevable, il faudroit montrer, & qu'il y a effectivement ici une multiplication de loix, & que ces loix ne sont pas nécessaires ; car sans doute vous admettrez vingt loix pour une, si comme Newton on vous en fait voir l'existence & la nécessité. Or il n'y a pas même ici une multiplicité de loix. Selon les Newtoniens, l'attraction primitive n'est ni comme le cube, ni comme le quarré de la distance inverse, elle est tout à la fois & dans chaque partie de matiere

comme le quarré plus le cube de cette distance, c'est-à-dire, comme la quantité algébrique $\frac{a}{x^2} + \frac{b}{x^3}$. Ils n'admettent qu'une loi générale comme vous voyez, laquelle se subdivise en ses espéces selon la difference des cas & des circonstances, & ce sont les phénoménes qui la leur ont apprise, comme ce sont les expériences qui nous ont fait connoître les differentes loix du choc, & la loi générale dont elles dérivent toutes. J'ose me flater que cette réponse, toute resserrée qu'elle est, vous éclairera, Monsieur, ou que du moins elle procurera à la Philosophie Newtoniene l'avantage de vous faire connoître qu'elle renferme des idées que vous n'aviez peut-être point assés combinées.

Vous faites encore une objection, & vous dites que, » s'il y avoit de l'attrac-» tion, les corps qui sont sur la surface de » la terre & qui n'y sont point eramponés, » devroient s'en séparer au lever du Soleil, » de même que les eaux de l'Ocean qui » ont beaucoup plus de substance que » nous, sont dans le systême Newtonien » entraînées deux fois par jour & attirées » en monceaux par l'action de la Lune. « Mais en vérité ceux dont vous dites que vous tenez cette objection n'y ont point pensé, & je serois fort tenté de croire

qu'ils n'ont jamais ouvert le livre des *Principes*. Quelqu'attirés que nous soyons par le Soleil, nous le sommes toujours davantage par la terre à cause de la proximité, & c'est ce qui fait que nous restons collés à sa surface, mais il n'en est pas de même des eaux de la mer. Celles qui sont en quadrature avec la Lune, en sont attirées obliquement & reçoivent par-là une augmentation de poids, celles qui sont au contraire en sizigie perdent un peu de leur pésanteur par l'attraction directe de la Lune, donc il faut qu'elles s'élevent pour faire équilibre avec les eaux des quadratures avec lesquelles elles communiquent, & cette communication est la seule cause de leur élevation. Rompez-la cette communication, & dès-lors il n'y aura plus de flux, parce qu'une diminution de poids ne produit point par elle-même d'élevation. Attachez au contraire deux hommes à un levier; faites que l'un soit en quadrature, l'autre en conjonction par rapport à la Lune, & vous verrez celui-ci se porter vers cet astre, mais puisque le cas n'existe point, l'effet qui en dépend n'existe point non plus, & c'est ce qui ruine absolument la difficulté.

Vous voyez maintenant, Monsieur, que des objections que vous croyiez très-

sortes, ne contiennent cependant rien d'embarrassant. Cela doit apprendre aux Physiciens à ne juger jamais si précipitamment, & il me semble que la réputation que Newton s'est acquise doit au moins tenir en suspend ceux qui croyent voir quelques contradictions dans son systême, sur-tout lorsqu'ils se rendent à eux-mêmes témoignage qu'ils ne l'ont jamais bien étudié. J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Chevalier de S. Pelarge.

A Rouen 26 *Août* 1747.

*Portrait de Madame B***.*

IRis veut qu'aujourd'hui je fasse son portrait,
Obéissons, & commençons l'ouvrage ;
Le teint, les yeux, tout en elle est parfait.
Quelle douceur sur son visage !
De Venus elle a les appas ;
Elle a la voix de Melpoméne ;
Par son esprit, c'est un autre Pallas.
Elle mettroit les neuf Sœurs hors d'haleine :
Je lui connois cependant un défaut.
Eh ! quel défaut ? défaut notable ;
Je ne sçais point flater, je le dirai tout haut ;
C'est qu'en amour Iris est intraitable.

Par P. L.



A Madame N... en lui renvoyant la chercheuſe d'eſprit, Opera Comique.

DE cette pauvre enfant je ne me moque pas ;
Philis, la raiſon en eſt claire ;
C'eſt qu'à peu près je ſuis dans un même embarras ;
Pour avoir de l'eſprit j'invoque Ciel & terre,
Il ne m'en vient de nulle part....
Damon, qu'en voudriez vous faire ?
Philis je vous réponds ſans fard,
Je n'en voudrois que pour vous plaire.

EPIGRAMME.

J'Aime les tendres ſentimens,
Diſoit à Lycidas une aimable Bergere,
Donc ceux que j'ai pour vous ont le droit de vous plaire ?
Répond-il auſſi-tôt ; eh, eh, tout doucement,
Reprit-elle, Berger, vous ne m'entendez guére ;
Je les aime, il eſt vrai, mais c'eſt dans les Romans.

LETTRE d'un Chirurgien de Province à un Médecin de Paris.

JE vous trouve trop zélé, Monsieur, pour l'honneur de votre Faculté, pour n'être pas persuadé que vous recevrez avec plaisir le petit avis que j'ai crû pouvoir vous donner à l'occasion de ce que je lisois dernierement dans l'ouvrage nouveau d'un de vos confreres.

Le respect que j'ai pour tout ce qui est émané de l'Académie Royale des Sciences, & la vénération particuliere que m'inspire le mérite de M. Duhamel l'un de ses membres, m'ont empêché jusqu'ici de faire connoître que la découverte qui nous apprend que les racines de la garance rougissent les os des animaux, est d'une bien plus ancienne date que celle que lui donne cet Académicien. Ce que j'ai lû dans les Observations sur les Plantes de M. Guettard Docteur Regent de la Faculté de Médecine à Paris, & membre de la même Académie, me force de rompre le silence dans la crainte que cette erreur ne se perpetue; & je crois devoir vous avertir que cette proprieté que l'on donne comme recemment découverte, est au contraire connue depuis très long-tems.

M. Duhamel dans le Mémoire qu'il a publié ſur la Garance, & qui eſt inſeré dans ceux de l'Académie Royale des Sciences année 1739 page premiere, rapporte que M. Belchier Chirurgien de Londres, *découvrit le premier que la racine de la Garance avoit la proprieté de rougir les os des animaux.* On lit encore dans le même volume page 26 de l'Hiſtoire en parlant de la Garance : » Il ſort aſſés ſouvent d'Angle-» terre des obſervations que les autres na-» tions ſe font un plaiſir d'adopter. «

Ainſi ſuivant le célébre M. Duhamel, c'eſt de l'Angleterre que nous tenons cette découverte, c'eſt M. Belchier que le hazard a conduit chés un Teinturier qui le premier a parlé de cette propriété ; c'eſt à lui que nous en devons la connoiſſance.

M. Guettard adoptant le ſentiment de ſon confrere, dit, en parlant de la Garance, (*) que » depuis quelques années les » racines de cette plante ſont devenues par » leur proprieté de rougir les os, encore » plus célébres qu'elles ne l'étoient par cel-» le de teindre les étoffes en rouge. Le pre-» mier effet a été d'abord obſervé en An-» gleterre. M. Duhamel a enſuite par ſes » expériences pouſſé cette découverte beau-

(*) Obſervations ſur les Plantes, tome 2. p. 54.

coup

» coup plus loin, & est entré dans un dé-
» tail d'observations très-curieuses qui la
» lui ont, pour ainsi dire, rendue propre. «

Il faut convenir que les observations que M. Duhamel a données sur ces racines, & celles de M. Belchier sont très-curieuses, & qu'elles peuvent même conduire à des découvertes utiles, mais que M. Guettard avance que ces Messieurs ont les premiers découvert que la Garance rougissoit les os des animaux, c'est leur approprier une découverte faite il y a plus de deux siécles.

La preuve que cette propriété est anciennement connue, je la tire de la Maison rustique de Charles Etienne & Jean Liebault Médecins de la Faculté de Paris, dans l'édition de 1598, liv. 2. page 174, où on lit ces mots. » La Garance est en ce
» fort à admirer, qu'elle teint l'urine à
» celui qui la tient & la manie entre ses
» *mains: qui plus* est, elle rend la chair &
» les os rouges des bêtes qui en ont été
» nourries quelque tems. «

N'est-il pas clair comme le jour que Charles Etienne & Jean Liebault connoissoient cet effet des racines de la Garance ? On ne peut même douter que quelqu'un avant eux n'ait fait cette découverte; car je me souviens d'avoir lû dans un an-

cien Auteur Latin : *Erythrodanum ossa animalium rubefacit.*

Qu'on ne dise donc plus que cette découverte nous vient d'Angleterre ; que Messieurs Duhamel & Guettard avouent qu'ils n'avoient pas lû la Maison rustique ; car si l'endroit que j'en rapporte leur eût tombé sous les yeux, ils se seroient bien gardé d'annoncer cette propriété comme un nouveau phénoméne.

Il faut par conséquent rendre aux François une découverte qu'on a donnée aux Anglois, puisque deux Médecins de la Faculté de Paris en avoient connoissance avant 1598.

Je ne doute pas que M. James dans son Dictionnaire de Médecine au mot *Rubia*, n'attribuë cette découverte à M. Belchier. Le cinquiéme volume de la traduction de ce Dictionnaire n'étant pas encore livré au public, après cet avis Messieurs les traducteurs sont trop judicieux pour enrichir une Nation étrangere d'un bien, qui à si juste titre appartient aux François.

L'ouvrage que M. Guettard vient de mettre au jour, malgré cette erreur n'est pas sans mérite. Sa nouvelle méthode de distinguer les Plantes par *leurs glandes*, *leurs vaisseaux excrétoires*, *pores ou poils*, peu connue aux Gesners, aux Tourne-

forts, aux Rais, aux Linnæus, &c. nous promet de grandes lumieres en Botanique; mais pour en profiter il faut herboriser avec une loupe à la main.

J'ai l'honneur, d'être, &c.

*A** le 5 Décembre 1747.*

REPONSE *à une Demoiselle qui avoit fait présent à l'Auteur d'un livre, intitulé l'art d'aimer.*

IL semble que le Ciel vous fit pour nous charmer;
L'esprit & la beauté sont en votre partage,
Et vos yeux enchanteurs ont un divin langage
Qui mieux que votre livre enseigne l'art d'aimer.

VERS

De Madame du B. à Madame L. D.

PAr tes soins aimable D**.

J'espére attirer le lecteur ;
Ton burin me pare, & j'admire
Combien il passe l'art d'écrire.
D'un seul trait de tes vifs crayons
Tu sçais peindre des passions,
Que vingt vers auroient peine à rendre ;
Une ombre, un clair te font entendre.
L'esprit distrait & curieux
Au seul aspect voit tes merveilles ;
Pour ton art tout homme a des yeux ;
Peu pour le mien ont des oreilles.

PLAINTE des Poëtes à Madame du B....

PAr ce brillant essai, qu'on vient de publier ;
Vous nous obligez tous à vous rendre les armes ;
Continuez, Iris, à nous humilier,
On vous pardonne tout, en faveur de vos charmes.



LETTRE de M. Mangin Maître Maçon, à M. B... au sujet de la découverte insérée dans une lettre écrite d'Aumale à M. de la Bruere, & qui se trouve dans le Mercure de France du mois de Novembre dernier page 28.

JE me suis enfin rendu, Monsieur, à vos sollicitations; vous m'avez demandé par écrit mon sentiment sur une nouvelle découverte qui regarde ma profession, & que l'Auteur a fait annoncer dans le Mercure de Novembre 1747. Le voici, & je pense que c'est celui de tous les gens de l'Art.

Cette découverte que l'Auteur prétend avoir été faite pour pousser les moulures des pierres par le moyen des outils des menuisiers, n'est point une nouvelle épreuve; il y a long-tems que l'on en a fait usage pour la premiere fois, ce qui arrive même encore quelquefois lorsque l'ouvrage le permet, mais il ne faut point s'imaginer que l'avantage de s'en servir soit aussi considérable que l'Auteur l'avance. Je sçais, qu'il est aisé de pousser des moulures dans la pierre tendre, telle que celles de Saint Leu, de Conflans, de Tonnerre &

autres, mais non pas dans la pierre dure, telle que celle d'Arcueil où les outils des ouvriers ont souvent peine à mordre. Mais en convenant de cette possibilité je ne conviendrai pas que l'on trouve en cette partie 55 soixantiémes de benefice, & pour le faire sentir au public & à l'Auteur de la découverte, que l'on imagine un bloc de pierre à tailler, & qui soit destiné à porter une partie de plinte ou d'entablement; il faut d'abord le mettre en chantier, ensuite en faire le lit de dessus pour tracer, celui de dessous pour retourner le tracé, en faire les deux paremens, en équarir les joints, dégrossir la saillie & échauffiner tous les membres; cet ouvrage étant inévitable aux pousseurs de moulures au rabot comme aux tailleurs-de-pierre, la seule difference consiste donc pour finir ces moulures (ce qui n'est plus qu'un petit objet) à les pousser ensuite toutes ensemble avec une espéce de calibre composé de plusieurs outils de menuisiers, ou à les faire l'une après l'autre avec ceux des tailleurs-de-pierre; ajoutons à cela qu'il faut aux pousseurs de moulures, des chemins pour conduire leur calibre, & qu'il n'en faut point aux tailleurs-de-pierre.

J'avouerai que la pierre étant en cet état

un pousseur de moulures en pourra faire autant en une heure que le tailleur-de pierre en deux. A de tels avantages que je représente avec justice comme bien moindres que ceux de l'Auteur de la lettre; un particulier qui voudra faire bâtir ne laissera pas de dire, que pour ménager sa bourse il prétend avoir des rabotteurs de pierre; essayons de le désabuser sur un avantage apparent qui se réduit à rien, lorsque l'on considére les inconveniens qui s'y rencontrent. Quoi qu'il y en ait plusieurs, je me contenterai d'en rapporter deux qui naissent naturellement dans l'esprit des gens de l'Art.

Le premier que j'apperçois est que dans les faces que l'on veut décorer, il se rencontre fort souvent que les plintes & entablemens sont interrompus par des pilastres ou avant-corps & quelquefois par les bandeaux des croisées, & que dans une face, que je suppose de cinquante pieds de long, les plintes & partie de l'entablement se trouvent interrompus à dix ou douze endroits, ce qui ne laisse plus pour lors que de très-petites parties à pousser au rabot, & dont il faut toujours couper à la main les retours, & surtout les parties des angles renfoncées en la longueur de la saillie du profil & de la moitié du rabot.

Le second inconvénient est au sujet des outils, & je dis que quand même ces ouvriers auroient vingt fois autant d'outils que le plus fort Menuisier, ils se trouveroient très-souvent dans l'obligation d'en faire faire de nouveaux pour exécuter avec exactitude les differens profils que donnent les Architectes, lesquels profils ont des membres plus ou moins forts, soit pour les astragales, plintes, architraves, entablemens, soit pour les impostes, archivoltes, chambranles de portes ou de croisées, tables saillantes ou renfoncées; ces outils étant multipliés à l'infini jetteroient les ouvriers en de grandes dépenses & les obligeroient nécessairement à exiger un prix plus fort.

Ne vous imaginez pas, Monsieur, qu'un esprit de parti ou des raisons d'interêt m'ayent forcé à contrarier l'Auteur de la prétenduë découverte. Persuadez-vous au contraire que je pense bien differemment. Comme Auteur de cette lettre je sçaurai me taire, lorsque l'on me présentera une découverte dont on aura éprouvé & surmonté les difficultés qui s'y rencontrent. Comme Entrepreneur je m'y conformerai d'autant plus volontiers que mon interêt y est attaché, puisque malgré tous les soins qu'un Entrepreneur se donne

pour veiller sur ses ouvriers, il ne laisse point par rapport à la rareté de ceux qui sont bons & fidéles, de consommer des frais considérables dont on ne lui tient aucun compte. Je suis, &c.

VOici une nouveauté d'un écrivain dont nous avons déja publié plusieurs ouvrages estimables. Celui-ci pourra trouver des contradicteurs comme des protecteurs, mais il sera au moins utile en ce que les questions de la nature de celles qu'on a élevées au sujet de la rime, se décident bien mieux par les exemples que par les raisonnemens.

EPITRE

En vers blancs, de M. de la Sorinière, à M. l'Abbé G . . .

PUisque la rime, cher ami,
A captiver si difficile,
Ne veut point entendre raison;
Je renonce à me servir d'elle;
Et sans gêner tant mon esprit,

En

Pour chatouiller un peu l'oreille,
J'emprunterai du sentiment
Les choses que je vais t'écrire.

Quand le cœur parle, cher Abbé,
L'esprit dit toujours assés bien;
Le vrai-beau naît de la nature,
Et l'esprit n'est qu'un charlatan,
Qui pour vouloir tout embellir,
A force d'outrer la parure,
Défigure tout bien souvent.
Si *Philis* est jeune & charmante;
De quoi lui servent les pompons?

Toi qui sçûs joindre élégamment
A la noblesse de *Bussi*,
La finesse de *Pavillon*,
Tu n'employas jamais la rime
Dans ces admirables Epitres,
Où tout est tendre, effusion
Et de cœur & de sentiment.

Sur les bords fortunés du Tibre,
L'heureux Chantre de Tivoli
Ne rima jamais ses Chansons,
Et Tibulle dans ses beaux vers

N'appaisa jamais sa *Délie*,
En répétant les mêmes sons.

Virgile par les longs récits
Qu'il met dans la bouche d'Enée ;
Eût peut-être endormi Didon,
Si rimant les malheurs de Troye
A l'amoureuse Tyrienne
Le *Héros* eût exactement
Rappellé le bout de ses vers
Par des sons toujours redoublés.
C'en étoit déja trop, je pense,
En racontant d'aussi grands maux,
D'avoir cadencé sa harangue.
Dans un état si violent,
L'ame d'un Héros qui s'échauffe,
Envisage bien plus les choses
Que l'art d'apparier des mots.

Anacréon & Callimaque
Chantoient les Dieux & les Héros.
Anacréon par ses Chansons
Invitoit un convive à boire ;
Et Philis à faire l'amour ;
Leurs vers tendres & délicats
Sembloient inspirés par les Dieux ;

E vj

Il ne leur manquoit que la rime ;
Hélas ! qui la leur eût apprise ?
Apollon étoit jeune encore,
Et n'avoit pas dans ses domaines,
Les nombreux troupeaux de *Rimeurs*
Qui paissent au bas d'Hélicon ;
Il ignoroit cet art sublime,
Dont la contrainte si souvent
Donnant l'estrapade aux pensées,
Du sein fécond de ces *Docteurs*
Tire tant de monstres nouveaux
Qui resteroient dans le néant.

Rime, Déesse fugitive,
Que le bon sens & la raison
Tiennent si rarement captive, *
Protege encor un nourrisson
Qui reclame ton bon office ;
Pardonne à ce léger caprice
Qui m'a fait médire de toi ;
Si tu voulois m'être propice,
Je suis prêt à rentrer en lice
Et me rengager sous ta loi.

* *La Rime est une esclave, & ne doit qu'obéir.* Boileau, Art Poëtique.



LETTRE à l'Auteur de la Traduction d'une Satyre d'Horace, insérée dans le Mercure de Novembre.

JE crois, Monsieur, suivre votre intention en vous communiquant par la voye du Mercure une difficulté sur un passage de la Satyre d'Horace dont vous avez fait insérer la traduction dans le Mercure de ce mois. Il s'agit de ce vers :

Quidve ad amicitias usus, rectumve trahat nos,

que vous expliquez ainsi. *Si c'est l'honneur ou l'intérêt qui fait les vrais amis.*

J. Bond & Dacier ont entendu comme vous le mot *usus*, & ils l'ont expliqué par *intérêt*, sans doute pour lier le vers où il se trouve avec le précedent.

Utrum divitiis homines, an sint virtute beati.

Mais cette liaison n'étoit point nécessaire, au moins l'ai-je toujours pensé, & en regardant ces 2. vers comme indépendans l'un de l'autre, je crois qu'il faut expliquer *usus* par *fréquentation*, *commerce*, *habitude*. C'est dans ce sens qu'Ovide l'employe, lorsqu'il dit :

Tu tamen à nobis usu junctissime longo.

Pars desiderii maxima penè mei.

L'*utor familiariter* si fréquent dans les lettres de Ciceron a aussi le même sens ainsi

Quidve amicitias usus, rectumne trahat nos

Signifieroit, *si c'est la fréquentation ou la vertu qui nous décide dans le choix de nos amis.*

Le *trahat* joint à *usus* semble même justifier cette interprétation ; il marque plûtôt un goût dont nous ne sommes pas les maîtres, qu'une liaison réfléchie, telle que celles qui ne sont fondées que sur des vûes d'intérêt. J'avoue qu'Horace ayant mis *amicitias* au pluriel, me paroît avoir voulu parler en général de toute sorte de liaisons, plûtôt que de la vraie amitié qui a son principe dans la vertu, mais dans ce cas il vaudroit mieux étendre le sens du mot *amicitias* en le rendant par celui de *liaisons*, que de le restraindre par celui de *vrais amis*. Ainsi, Monsieur, dans le sens que vous avez suivi, je ne sçais s'il ne seroit pas plus exact de traduire ainsi le vers en question : *si c'est l'honneur ou l'intérêt qui forme nos liaisons.*

Je soumets, Monsieur, ces doutes à votre décision, j'ai l'honneur d'être, &c.

On a dû expliquer les Enigmes & le Logogryphe du premier volume de Décembre par *Serrure*, *terre*, *habit*, *Soleil* & *Tableau*. On trouve dans le Logogryphe *Abel*, *table*, *eau*, *bateau*, *Bâle*, *bal* & *Albe*.

On a dû expliquer ceux des Logogryphes du second volume par *Basilic*, *arrosoir* & *solea*, qui signifie soulier, sabot & fer à cheval. On trouve dans le premier *Bail*, *Lis*, *bas*, *Lac*, *Bac*, *bal*, & *Lia*. On trouve dans le second *rasoir*, *ris*, *air*, *sero* & *soir*, & dans le troisiéme *Sel*, *sal*, *Leo*, *olea*, *sola*, *os*, & *as*.

ENIGME.

JE suis un Etre sans raison;
Mais je n'en suis pas moins utile.
Dans toute espece de maison,
Au village comme à la ville,
En tout tems, en toute saison.
Selon la forme qu'on me donne,
Je suis courte ou longue au-dehors;
Souvent je porte une couronne,
Et sans changer de nom alors,
Je ne fais que changer de corps.

J'ai deux bras, & sous cette forme,
Toujours d'une allûre uniforme,
Sans m'en trouver ni pis ni mieux,
Je voyage en differens lieux;
Lecteur, en ce moment peut-être,
Tu m'apperçois, sans me connoître.

AUTRE.

JE ne suis point un animal,
Quoique j'existe sur la terre,
Je suis parfois fait d'un métal;
Utile en paix ainsi qu'en guerre;
Parfois ce qu'offre une forêt
Est employé pour mon corsage,
Ainsi qu'à mon Artiste il plaît.
Lecteur, si tu me veux connoître,
Songes-y bien; tel que soit l'être
Que je contienne dans mon sein;
(Il en est de plus d'une espece)
J'ai beau satisfaire sa faim,
Sa soif, il cherche avec adresse
A recouvrer, s'il peut, ce bien si précieux,
Qu'à tout être en naissant ont accordé les Dieux.

AUTRE.

JE suis un composé qui sert dans tout ménage,
Dans tous les tems, dans tous les lieux;
Je suis utile aux jeunes comme aux vieux,
Du plus bas jusqu'au plus grand âge.
Si l'on me joint à l'Elément
Dont à nos yeux se forme l'onde,
A l'aide d'un frêle instrument,
De moi l'on fait une machine ronde,
Qui par les loix du mouvement,
Ainsi que le Globe du monde,
Devient sujet au changement.
C'est par moi que le plus souvent
De noire qu'étoit une chose,
Elle prend la couleur du blanc,
Lorsque je la métamorphose;
Lecteur, veux-tu sçavoir mon nom?
Je rime à la particule *en*.

AUTRE.

SAns employer ni bras ni mains,
Ni plumes, ni pinceaux, je peins
Tous les objets de la Nature;
Je sers tout le monde au besoin;
Je suis un être qui ne dure

Qu'autant que de moi l'on prend soin ;
Souvent à qui me considére,
J'ai l'art de plaire ou de déplaire,
Lorsque sa curiosité
Lui montre à nud la vérité.
Tantôt mâle & tantôt femelle,
Effet d'un art ingénieux,
Selon le nom dont on m'appelle ;
Souvent au jaloux je décelle
Ce qu'un amour mistérieux
Voudroit dérober à ses yeux ;
Dès que je suis, je ne puis croître ;
Et je réfléchis sans penser ;
Mais c'est assés t'embarrasser,
Regarde-moi pour me connoître.

LOGOGRYPHE.

De six membres de l'alphabet
Je suis un composé ; si j'entre en un ménage,
De moi l'on fait un grand usage ;
Ami Lecteur, pour mieux te mettre au fait,
De liens entouré, de liens j'environne
Le plus petit comme le plus grand corps,
Et l'on me fait servir alors
A tenir loin de la personne

Ce qui devroit en être près.
Je suis un Dieu qui préside aux forêts ;
Si de mes deux moitiés l'on retient la premiere,
Et si l'on joint à la derniere
Le membre qui se trouve avant,
Je suis l'Infinitif du verbe,
Qui toute vérité dément.
Un, quatre & trois, un Etre végétant,
Aidé de ma tige superbe,
On brave les fureurs de l'humide Elément ;
Six, quatre, cinq & trois, je marque le néant ;
Un & deux, quatre & trois, je sers de nourriture
Au plus grand nombre des mortels ;
Si de quatre on allonge un peu plus la figure,
En y joignant cinq, deux & trois, avec césure,
Je fais un Saint à qui l'on dresse des Autels ;
Trois, deux, un, cinq, meuble de table ;
Un, quatre, six & cinq, plus que mauvais ;
Six, deux, un, cinq, à peu de frais
Je sers à mettre en poudre une plante agréable ;
Quatre, six, cinq, capable de tout mal ;
Six & cinq, quatre & trois, un membre d'animal.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

ELOGES des Académiciens de l'Académie Royale des Sciences, morts dans les années 1741, 1742 & 1743. Par M. *Dortous de Mairan*, Secrétaire de cette Académie pendant lesdites années, l'un des quarante de l'Académie Françoise; &c. *Paris*, 1747, chés *Durand*.

Les talens propres à la Litterature se rencontrent si rarement avec ceux qu'exigent les Sciences exactes, que bien des gens ont conclu qu'ils s'excluoient réciproquement. Cependant de grands exemples ont prouvé invinciblement le contraire, & M. de Mairan ajoute à ces exemples une nouvelle preuve, qui n'est pas moins victorieuse. Compté depuis long-tems au rang des plus grands Physiciens de l'Europe, il a paru avec le même éclat, lorsque devenu Secrétaire de l'Académie des Sciences, il a eu besoin pour remplir cet emploi, non-seulement des connoissances qui avoient déja élevé si haut sa réputation, mais en-

core des mêmes talens sur lesquels sont fondés les succès des ouvrages des Belles-Lettres. Les differens éloges qui remplissent ce volume ne sont pas susceptibles d'un extrait, nous dirons seulement que nous avons vû tous les lecteurs sensés leur donner leur approbation. On les a trouvés même encore meilleurs à la lecture, & c'est-là le caractere distinctif des excellens ouvrages. Le style est élégant & facile, la narration claire, remplie de choses, sans être trop semée de traits, qui dans ce siécle prennent souvent la place du sens ; on y trouve un choix éclairé dans les matériaux dont l'Auteur se sert, beaucoup d'habileté dans la maniere d'employer ceux qui peuvent être brillans, un art qui n'est pas moindre à tirer parti de ceux qui paroissent moins favorables, & partout cet esprit de lumiere & philosophique, absolument indépendant de ce qu'on appelle l'esprit Géométre, & que l'étude de la Physique & de la Géométrie ne donne ni ne supplée.

Essais sur les passions & leur caracteres, *la Haye*, 1748, 2. vol. *in*-12. se vendent *à Paris*, chés *Clousier*.

Ce livre contient des réflexions déta-

chées, semées quelquefois de portraits à la façon de la Bruyere; on ne sçauroit trop avoir de livres de cette espece; ne fit-on que repeter toujours les mêmes choses, on ne laisseroit pas d'être utile aux gens qui négligent les ouvrages anciens, parce qu'ils sont anciens, & lisent tous les nouveaux, parce qu'ils sont nouveaux. Malgré l'esprit de frivolité qui regne en ce siécle, nous ne laissons pas de faire un accueil très-favorable à ces ouvrages quand ils le méritent. On a lû avec plaisir il y a quelques années le livre de M. l'Abbé Trublet, dont il a eu plusieurs éditions.

Pour donner une idée de ce nouvel ouvrage, nous allons en citer quelques morceaux. Voici une réflexion fort juste, & qui pourroit s'appliquer à tous ces demi connoisseurs, fléaux de la Litterature, qui jugent sans examen & décident sans appel, croyent, sous prétexte qu'ils n'ont point de talens, être arbitres impartiaux dans l'appréciation de ces mêmes talens; ces gens-là raisonnent, distinguent, divisent au hazard, sans s'entendre & sans être entendus, & donnent quelquefois le ton à des gens assés bons pour se fier moins à leur propre impression qu'à de prétendus connoisseurs qui citent sans cesse les préceptes

de l'art qu'ils ne connoissent pas. Venons à la réflexion de l'Auteur.

» En examinant certains esprits, je di-
» rois volontiers qu'il vaudroit mieux
» pour eux qu'ils fussent entierement faux
» que de l'être à demi; assés justes pour
» penser bien quelquefois, assés faux pour
» croire qu'ils pensent toujours juste, ils
» ne sçauroient sortir de leur état; la va-
» nité & l'apparence du vrai les fixent à
» jamais. »

Voici une autre pensée renduë avec précision & avec force.

» Vouloir qu'un homme d'esprit en ait
» toujours, injustice; chercher toujours
» de l'esprit, petitesse, il faut être homme.

Ce livre est plein de réflexions semblables écrites d'un style clair & aisé, & sera lû avec plaisir & avec fruit par tous les gens sensés qui aimeront à s'occuper de tout ce qui rappelle les idées de la vertu & de la raison.

Systeme général de Cosmographie & de Physique générale, *à Paris*, 1748, chés Charles-Antoine *Jombert.*

Cet ouvrage est une analyse raisonnée du systême de Cosmographie & de Physique de l'Auteur. Le traité du Méchanisme du monde par demandes & par réponses,

qu'il doit publier incessamment, le fera connoître d'une maniere plus détaillée. L'un, comme il est dit dans la préface, est proprement un plan de l'Univers, dressé, pour ainsi dire, d'après Nature, ou d'après la déposition des apparences observées avec le plus grand soin, & prévûes par les calculs Astronomiques les plus exacts, & l'autre un résultat de principes qui ne peuvent être contestés par les Physiciens d'aucun parti.

L'Auteur favorise le systême de l'immobilité de la terre, cette hypothése de Thalés la plus ancienne des hypothéses Astronomiques, mais qui étoit tombée dans le discredit. Nous ne pouvons nous étendre assés sur cette matiere pour rendre raison des argumens dont il appuye son systême, ainsi nous nous contenterons de rendre justice aux connoissances très-étendues qui brillent dans son livre.

LES CAMPAGNES DU ROI ; Epître, par M. *Bazin*, Ingénieur, *à Paris*, 1747, chés *de Lespine*.

L'Auteur rappelle & décrit les glorieuses Campagnes du Roi ; tel est le plan de cet ouvrage, dont nous ne pouvons mieux donner l'idée qu'en citant quelques vers sur le siége de Bergopsoom.

Tel

Tels que du Mont Gibel le souffre & le bitume
Font rouler les torrens de leur brûlante écume,
Tels on voit le salpêtre & le fer en fureur
S'enflammer & répandre une nouvelle horreur.
Déja de tous ses forts les indomptables cîmes
Se fendent en éclats, s'enfoncent aux abîmes;
Le peuple à cet orage interdit & confus,
Abandonne ses tours qu'il ne reconnoît plus,
Mais tous ses défenseurs animés par la rage,
Montrent sur les remparts un féroce courage,
Et bien loin de céder au coup qui les abat,
Ils respirent le sang, le meurtre & le combat.
Le brave Lowendalh attaque leur enceinte,
Embrase leurs palais, & les frappe de crainte,
Jusques sur les glacis poste ses légions,
Et va porter ses coups contre leurs bastions.
Au fond d'un souterrain la foudre renfermée
Par une main adroite est bien-tôt allumée,
Son bruit affreux remplit le vaste champ des airs,
Il étonne les Dieux, fait trembler l'univers.
Ainsi que l'Aquilon franchit la plaine aride,
Ainsi de son tonnerre on voit l'effort rapide.
Cependant le Batave au milieu de ces feux,
S'apprête à s'opposer aux assauts périlleux.
Quand sous ses yeux d'abord mille globes funestes
Brûlent de ses remparts les redoutables restes;

F

Sur leurs débris fumans s'élancent tes soldats,
La frayeur & la mort qui partent de leurs bras,
Du superbe assiégé forcent la résistance,
Et le grand Lowendash signale ta puissance.

DESCRIPTION du Gouvernement de Bourgogne. Par M. *Michault*, Avocat au Parlement de Dijon.

Le plan de l'ouvrage que je me propose, dit l'Auteur dans le Prospectus de son ouvrage s'est formé sur le livre que M. Garreau publia pour la premiere fois en 1717, & qu'il augmenta considérablement en 1734. L'Auteur flatté de l'accueil favorable que le public avoit fait à son travail, préparoit une troisiéme édition, lorsque la mort le surprit. Peu de tems après un exemplaire de ce même livre, chargé de ses notes, & quelques materiaux séparés qu'il avoit ramassés, étant tombés entre mes mains, je formai sur la même matiere un projet d'autant plus étendu, que j'avois déja fait quelques recherches sur la Bourgogne, & que j'avois recouvré un assés grand nombre de manuscrits sur l'Histoire de cette Province. Mais quelques secours que j'aye reçûs jusqu'à présent, je ne me crois pas dispensé d'inviter les Sçavans & les Curieux à me faire part de leurs découvertes sur les differentes parties de mon ouvrage.

Il sera divisé en deux vol. in-4°. Le premier aura en quelque sorte la forme d'un Dictionnaire, qui offrira par ordre alphabétique, & sous d'autres arrangemens également commodes, le détail des Pays, Villes, Bourgs, Villages, &c. qui composent le Gouvernement du Duché de Bourgogne.

Le second tome renfermera plusieurs piéces qui serviront d'éclaircissemens ou de preuves aux articles qu'on n'aura pas voulu allonger par de longues dissertations.

Le premier volume contiendra: Les Villes, Bourgs, Villages, Paroisses, Communautés, Hameaux, Châteaux, Fiefs, Métairies & toutes leurs dépendances, rapportés par ordre alphabétique sous chaque Bailliage, dans le ressort duquel ils sont situés, avec leur distance du Siége principal du Bailliage. En donnant le nom latin & son étymologie, on ne manquera pas de citer les titres où on l'aura vû. On indiquera le Diocèse; quelle est la Justice du lieu & sa mouvance; si le Pays est de Droit Ecrit, ou Coutumier; s'il est Mainmortable; le nom & les qualités du Seigneur. Malgré les changemens qui arrivent tous les jours à cet égard, on aura néanmoins par ce moyen une partie du Nobiliaire de

la Bourgogne. L'Auteur sera souvent obligé d'entrer dans des discussions historiques.

On décrira la situation & l'étenduë de chaque Paroisse, telle qu'elle est aujourd'hui, & sa position dans l'ancienne Gaule; les revenus de la Cure; les lieux qui en dépendent, commes les Hôpitaux, Leproseries, Hermitages, Moulins, Enclos, Parcs, Jardins, &c.

On marquera exactement la datte des lettres d'érection en Marquisat, Comté ou Baronie, & celle de l'enrégistrement au Parlement & à la Chambre des Comptes.

On indiquera le Vocable de chaque Eglise Paroissiale; les Reliques authentiques qu'elle possede; les Fondations, les Confrairies, les Rits particuliers dans la Liturgie; les Monastéres, Abbayes, Prieurés, Chapitres, Eglises, Chapelles, Commanderies, &c. les autres Bénéfices & les titres qui en font mention; le Patron: enfin tout ce qui regarde le Gouvernement Ecclésiastique de la Bourgogne. Cet article sera terminé par le Pouillé de l'Evêché de Dijon.

Les Villages mêmes & autres lieux qu'on ne voit plus en Bourgogne, mais dont il reste encore quelques vestiges, tels qu'*Ogne*, *Chandelans*, *Satenay*, &c. les

Pays qui n'étant point du Gouvernement de cette Province, ne laissent pas cependant d'y avoir quelque rapport.

A l'égard des Villes, leur Antiquité, leurs Armoiries, les Fortifications, les Portes, les Ruës, les Hôtels, Places, Eglises, Portails, Convens, Maisons Royales, Edifices anciens & modernes; les differentes Jurisdictions, les Charges particulieres, les Prééminences, Priviléges, Exemptions & autres Droits y attachés; les Jeux royaux, les événemens mémorables, les Entrées, Pompes funebres, Fêtes publiques, Processions & autres cérémonies; les Bibliothéques, les Cabinets d'Histoire naturelle; les Sçavans qui y vivent, les Jardins, les Promenades, les Avenuës & les plus belles Maisons des environs.

Les Rivieres, les Lacs, Ruisseaux, Fontaines, Etangs, &c. Les Poissons, les Testacées & autres Animaux aquatiques qui s'y nourrissent.

Les Fontaines salées, les Eaux minérales: on tachera de rendre cet article intéressant.

Les Forges, les Foulons, les Verreries, les Papéteries, les Poudreries, les Rafineries de Salpêtre, les Thuilleries, les Fayanceries & les differentes Manufactures.

Les Carrieres de Jaspes, Marbres, Albâtres, Pierres, &c. les Ardoisiéres; les Cailloux, Cristaux, &c.

Les Mines, Minières, Marcassites, Pyrites, Métaux, &c.

Les Fossiles, Sels, Aluns & Vitriols, Souffres, Bitumes, &c.

Les Curiosités naturelles, comme Pétrifications, Cristalisations, Coquillages, Dendrites.

Les Abîmes, Goufres, Cavernes, Grotes, Puits & autres Soûterrains.

Les Forêts, les Montagnes, les Rochers, les plus beaux Vallons, les Plaines les plus spacieuses.

Les Chemins anciens, surtout ceux des Romains, dont on voit encore quelques restes, les nouvelles Routes, les Ponts & Chaussées considérables.

Les Monumens anciens & modernes, tant sacrés que prophanes; les Temples, Panthéons, Cirques, Amphithéatres; Bains, Aqueducs, Ruines, Pyramides, Obélisques, Colomnes, Urnes, Figures antiques, & les Médailles qu'on a trouvées en cette Province : tout ce qui a rapport aux Arts, comme les Tableaux, les Bas-Reliefs, les Statuës, les Portiques, &c.

Les Jardins de Botanique, les Serres, les Pepinieres.

Les Animaux quadrupédes ; les Oiseaux qui naissent, vivent ou ne font que passer en Bourgogne.

Les Reptiles, Serpens, &c. les Insectes, Mouches, Chenilles, Papillons, Scarabées, &c. les Monstres ; enfin tous les Phénoménes qui ont paru en cette Province.

Les Climats & les Côteaux qui donnent les bons & les meilleurs Vins ; la difference des Terroirs, le commerce & le prix de ces Vins ; les Grains qui se sément en Bourgogne ; le produit des Terres & leur nature ; les meilleurs fruits qui y viennent ; le trafic tant par terre que par eau, & les marchandises qui en font l'objet.

Les Vents qui infestent ou qui fertilisent cette Province ; la température de l'air & les maladies les plus communes ou particulieres au climat ; l'esprit, les mœurs, les habillemens & les usages des Habitans.

Les mésures de chaque Pays, les Foires, les Postes, les Coches & les Messageries.

On trouvera dans le second Volume ;

1°. Un abregé de l'Histoire de Bourgogne.

2°. Une Description topographique de la même Province.

3°. Des Mémoires sur l'Histoire des Pays de Bresse, Bugey & Gex. Outre ceux qu'à fait imprimer M. Garreau, on donnera les

Dissertations de Philibert Collet & du P. Menetrier sur le même sujet, & quelques autres manuscrites qui sont tombées entre les mains de l'Auteur. On tirera des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & d'autres sources, les piéces les plus intéressantes concernant l'Histoire de Bourgogne & de Bresse, pour les joindre à cette collection.

4°. Quelques Dissertations sur divers points d'Histoire Ecclésiastique ou Prophane, qui n'auront pû trouver place dans le premier Volume : par exemple, sur les Celtes, sur les Ambrons, sur les anciens & nouveaux habillemens des Bourguignons, sur leur patois, sur celui des Bressans ; sur une Hymne en vers françois, qu'on chantoit il y a quelques années dans l'Eglise de S. Etienne de Dijon ; sur l'Aguilanneuf, coûtume dont on voit encore quelques vestiges en Bourgogne & en Picardie ; des Additions à la Fête des Foux ; un mémoire sur les differens systêmes du Canal qu'on a eu dessein de faire en Bourgogne ; un abregé de la vie de quelques grands hommes & de quelques sçavans qui ont vêcu en Bourgogne, qui y ont occupé des places distinguées, ou qui y sont morts ; des remarques sur la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, par M. l'Abbé Papillon ;

une Bibliothéque des Auteurs de Bresse ; des additions au Parlement de Bourgogne de P. Palliot ; catalogue raisonné des plus célébres Avocats de ce Parlement ; recherches historiques sur l'Oriflame. Il seroit trop long de poursuivre ici la notice de toutes les autres Dissertations que prépare le nouvel Editeur.

5°. Diverses Piéces pour servir de preuves à quelques sujets d'histoire rapportés dans le cours de l'ouvrage, comme Chartes, Donations, Edits, Arrêts, Bulles, &c.

6°. Dissertations sur les Vins de Bourgogne, & sur leurs qualités. Sur les Eaux Minérales.

7°. Une Histoire particuliére des Rivieres qui coulent en Bourgogne, de leurs sources, de leur cours, de la pésanteur & de la qualité de leurs Eaux, de leurs Sables, de leurs Coquillages.

8°. Un Catalogue des Plantes qui viennent en Bourgogne ; on y rapportera les lieux où elles croissent, leurs figures, leurs variétés, leurs qualités, en indiquant seulement les Auteurs qui en parlent, & surtout les Mémoires de l'Académie des Sciences ; les fausses vertus qu'on leur attribuë. On s'étendra davantage sur les simples dont on se sert par infusion & en forme de Thé. On distinguera par differentes

marques les Plantes communes, les rares & les usuelles. On donnera aussi une idée du Systême de M. Collet sur la Botanique.

Dans la division des Gouvernemens de la Bourgogne, telle que M. Garreau l'a faite, on parlera fort amplement des Etats généraux & particuliers de cette Province.

Enfin on enrichira l'ouvrage de Cartes, Plans, Desseins, Inscriptions & autres Figures nécessaires à l'intelligence de chaque partie de cette Histoire: on s'attachera principalement à y donner de bonnes tables.

L'Auteur ne négligera rien pour perfectionner l'exécution de son projet. Plusieurs Sçavans lui ont déja fourni d'excellens Mémoires sur Dijon, Autun, Avallon, Montbard, Noyers, Nuys, Marcigny, Louhans, &c. Il recherchera avec soin les Manuscrits & les Auteurs qui ont parlé en général de la Bourgogne, & en particulier de divers endroits de cette Province, & se transportera lui-même sur les lieux où il croira sa présence nécessaire pour la découverte de quelques antiquités ou de quelques curiosités naturelles. Il espére se procurer d'utiles éclaircissemens dans ses voyages, moins cependant par lui-même, que par les secours d'un ami qui se propose de l'aider tant pour lever des Plans, que

pour faire l'analyse chymique des Eaux ; & travailler sur les Plantes, les Métaux, les Marbres, &c.

LE TABLEAU DES THEATRES, Almanach nouveau pour l'année 1748, où l'on trouve leur origine, le nom des Acteurs, Actrices, Danseurs, Danseuses, & des personnes qui y sont attachées, avec les Pièces qui ont été représentées dans l'année, & le nom des Auteurs, *à Paris*, chés la veuve *Delormel* & fils, ruë du Foin S. Jacques, à l'image Sainte Géneviève.

NOUVEAU CALENDRIER de Cabinet pour 22 années, à l'usage de Paris & de differens Diocèses, enrichi de figures allégoriques, approuvé de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, dédié & présenté à Madame la Dauphine, *à Paris*, chés l'*Auteur*, Chambre des Consultations, Grand'Salle du Palais Marchand.

HISTOIRE de l'Eglise Gallicane depuis l'établissement de la Réligion, dédiée à Nosseigneurs du Clergé *in*-4°. tomes XV & XVI, *à Paris*, chés J. B. *Coignard*, & A. *Boudet*, ruë S. Jacques.

DICTIONNAIRE Botanique & Pharmaceutique, contenant les principales propriétés des minéraux, des végétaux & des animaux d'usage, &c. nouvelle édi-

tion, *à Paris*, chés *Didot*, *Nyon*, fils; *Dammonneville*, Quai des Augustins, & *Savoye*, ruë S. Jacques.

L'ESPRIT DU COMMERCE, pour l'année 1748, rendu aussi curieux que nécessaire, dans lequel on trouve les Fêtes des mois, les Banquiers de Paris, du Royaume & des Pays Etrangers, les prix courans des Changes de toute l'Europe, les Manufactures de Paris, les noms & demeures des personnes qui ont des priviléges du Roi pour diverses choses utiles au public, les noms & demeures des personnes qui professent les Sciences & les Arts, plusieurs tarifs pour les Commerçans, les prix courans des grains, des vins, &c. des Livres nouvellement imprimés, les magasins d'Estampes & de Musique, noms des Bureaux, Edits du Roi, une combinaison de la Loterie Royale de 1747, par M. *Roslin*, ancien Syndic des Experts Ecrivains Jurés de Paris, ruë S. Martin, près celle de Vénise, *à Paris*, chés la veuve *Ganeau*, ruë S. Jacques, & la veuve *Lamesle*, ruë de la vieille Bouclerie.

MORALE des Apôtres ou Concorde des Epîtres Canoniques du nouveau Testament, *à Paris*, chés les veuves *Rondet* & *Labossiere*, ruë S. Jacques & *Desaint* & *Saillant*, ruë S. Jean de Beauvais.

INSTRUCTIONS CHRETIENNES pour servir d'exhortation & de préparation à la mort, à l'usage des personnes qui se font un devoir de charité de visiter les malades, particulierement dans les Hôpitaux, & de les disposer à mourir saintement, *à Paris*, chés *Savoye*, Libraire, ruë S. Jacques, à l'Espérance.

CONSULTATIONS choisies de plusieurs Médecins célébres de l'Université de Montpellier sur des maladies aiguës & chroniques, *à Paris*, chés *Durand*, ruë S. Jacques, au Griffon, & *Pissot*, Quai des Augustins, à la Sagesse.

HISTOIRE D'ANGLETERRE par M. *Rapin de Thoyras*, continuée jusqu'à ce tems. Nouvelle édition, 15 volumes *in* 4°. proposée par souscription. *A Londres*, & se trouve *à Paris*, chés la veuve *Ganeau*, ruë S. Jacques; *le Gras*, Grand'Salle du Palais; *Cavelier*, pere, ruë S. Jacques, au Lys d'or, *Giffart*, pere, ruë S. Jacques; *Rolin*, Quai des Augustins; *Quillau*, pere, ruë Galande, près la Place Maubert; *David*, l'aîné, ruë S. Jacques; *Bauche*, fils, Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel; *Durand*, ruë S. Jacques; *d'Houry*, fils, ruë de la Bouclerie; *à Lyon*, chés les freres *Duplain*, Henri *de Claustre* & *de la Roche*.

HISTOIRE DES SACREMENS, ou de la maniére dont ils ont été célébrés & administrés dans l'Eglise, & de l'usage qu'on en a fait depuis le tems des Apôtres jusqu'à présent, par le R. P. Dom C. *Chardon*, Réligieux Bénedictin de la Congrégation de Saint Vannes, *à Paris*, chés Guillaume *Desprez*, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, & P. G. *Cavelier* fils, Libraire, ruë S. Jacques, six volumes *in*-12.

ESSAIS & observations de Médecine de la Société d'Edimbourg. Ouvrage traduit de l'Anglois, tomes V, VI. & VII, *à Paris*, chés H. L. *Guerin* & Jacques *Guerin*, ruë S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1747, in-12.

DISSERTATIONS préliminaires sur l'Histoire Civile & Ecclésiastique du Diocèse de Sais, par M. l'Abbé *Esnault*; se trouvent *à Paris*, chés G. *Desprez*, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, & P. G. *Cavelier*, Libraire, ruë S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus, 1746, *in*-12.

COMPONIMENTO *dramatico per le felicissime nozze di Luigi Delfino di Francia con la Principessa Maria Guiseppa di Sassonia, da cantarsi per ordine dell' Eminentissimo Sig. Card.* de la Rochefoucault, *Mi-*

nistro di Sua Maestà Cristianissima presso la S. sede, 1747; *à Rome*, par M. l'Abbé Flamminio *Scarselli*, Professeur en Humanités dans l'Université de Boulogne, connu dans la République des Lettres par plusieurs autres ouvrages.

LE SECOND & le troisiéme tomes *delle Orazioni sacre* du P. Bernard Maria *Giacco*, Capucin de Naples paroissent depuis peu en cette ville.

DELLE *Arti & Scienze tutte divisate nella Giurisprudenza, opera di Antonio* d'Orimini, *Napolitano, Patrizio Brindesino, in tre parti distinta. Nella prima delle quali si tratta delle Arti liberali ed ingegnose; nella seconda delle Arti fabrili è meccaniche; nella terza di tutte le Scienze nella legale contenute*, in Napoli, 1747, *in-4°*.

DELLA *natura de Mostri, Lettera del Dottore Giambattista Sormani, all' illust. Seg. Ranieri Buonaparte, Publico Professore di Medicina nell'Università di Pisa*, in Lucca, *per il* Cappurri, 1747, *in-4°*.

Gabriel *Martin*, à l'Etoile, *Coignard & Boudet*, à la Bible d'or; Pierre-Jean *Mariette*, aux Colonnes d'Hercule; H. L. *Guerin*, à S. Thomas d'Aquin, Libraires *à Paris*, ruë S. Jacques, ont publié le Prospectus d'une Bible qu'ils se proposent d'imprimer par souscription sous ce titre

La Sainte Bible en Latin & en François avec des Préfaces, des Dissertations & des Notes litterales, critiques & historiques, pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte, le tout tiré du Commentaire de Dom Aug. *Calmet*, Abbé de Senones, & des Auteurs les plus célébres, en 10 volumes *in*-4°. enrichis de Cartes & de Figures. Le prix sera de 72 liv. en feuilles, & on consentira de ne recevoir cette somme que par partie. En faisant la premiére avance, il sera fourni une reconnoissance signée des Libraires, portant promesse de livrer l'ouvrage entier dans l'espace de 18 mois, à compter du premier Janvier 1748. On payera en souscrivant 24 liv. en recevant les trois premiers volumes au mois de Juillet 1748, 18 liv. A la délivrance des trois suivans, qui se fera six mois après, 18 liv. Enfin en recevant les quatre derniers volumes, on payera le restant du prix, qui sera 12 liv. Les Souscripteurs feront retirer leurs exemplaires dans les tems ci-dessus spécifiés. Ceux qui ne souscriront point payeront le Livre cent livres en feuilles.

Horloge perpetuelle ou Cadran Solaire, Lunaire & Stellaire pour l'année Bissextile 1748; on y trouvera plusieurs maniéres de connoître l'heure au

Soleil, à la Lune & aux Etoiles ; la maniere de s'orienter pendant la nuit, de connoître les Etoiles, de mésurer les distances & les hauteurs, le tout sans avoir besoin d'autres instrumens que ce petit livre. On y trouvera aussi un Almanach, où seront toutes les Fêtes de l'année, les jours, les Phases de la Lune. Prix une livre, chés *David* le jeune, Libraire à Paris, Quai des Augustins ; on trouve chés le même Libraire *les illustres Françoises*, nouvelle édition augmentée *in*-12. 4 vol. prix 8 liv.

BREVE PARISIENSE *pro anno Domini Bissextili*, 1748, *Pascha occurrente* 14 *Aprilis. Constitutum est pretium ad sex asses. Parisiis, apud Claudium* Herissant, *Capituli Ecclesiæ Parisiensis Typographum, via nova Beatæ Mariæ, sub Cruce Aurea & tribus virtutibus.*

NOUVELLES ETRENNES utiles & agréables, contenant un Recueil de chansons morales & d'emblêmes, sur de petits airs connus, notés à la fin pour en faciliter le chant, avec un Calendrier pour l'année 1748, *à Paris*, chés Ph. N. *Lotin* & J. H. *Butard*, Imprimeurs Libraires, ruë S. Jacques, à la Vérité.

RECEUIL de dix Lettres Italiennes qui avoient déja été imprimées séparement. *A Bresce*, chés Jean-Marie *Rizzardi*, 1746.

OBSERVATIONS nouvelles & extraoadinaires sur la prédiction des Crises par le pouls, faites premierement par le Docteur D. Francisco *Solano de Luques*, Espagnol, & ensuite par differens autres Médecins, enrichies de plusieurs cas nouveaux & de remarques, par M. *Nihell*, M. D. traduites de l'Anglois par M. *Lavirotte*, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, *à Paris*, chés *de Bure* l'ainé, à l'entrée du Quai des Augustins, à Saint Paul, 1748, *in*-12.

THEORIE des sentimens agréables, où après avoir indiqué les regles que la Nature suit dans la distribution du plaisir, on établit les principes de la Théologie naturelle & ceux de la Philosophie morale; volume *in*-12. *à Paris*, chés *David* le jeune, Quai des Augustins, au S. Esprit, 1748.

LES AMUSEMENS D'UNE HEURE. Duos pour la Vielle & la Musette, dédiés au Compere & à la Commere par M. Bâton. Œuvre IX. prix 3 liv. 12 s. gravés par Mlle. Laymon, *à Paris*, chés l'*Auteur*, Quai des Orphévres, à la Renommée, Madame *Boivin* & *Leclerc*.

PLANS en élévation de la ville de Soissons, dédiés à la Reine, se vendent *à Paris*, chés *Peincellier*, ruë Monceau S. Gervais.

De Suprema *unctione Liber historico dogmaticus, auctore Benedicto de Gaëtanis Patricio & Sacerdote Pisano, Illustr. ac Rever. D. D. Franc. ex comitibus Guidis Patriarche Pisana Ecclesia Archipraesuli dicatus, Lucca, 1747, in-8°.*

Catalogo *di libri che si possono avere in Milano a meglior prezzo che altrove, per mezzo di Guiseppe Bonacia Mercande de libri vicino alla chiesa di san Matteo, 1747 in-8°.* à Milan.

Istoria *di un Sonnambulo scritta da Gio Maria Pigatti Dottore di Filosofia, & di Medicina à S. Excel. il Sig. Conte Antonio Abate Conti, Patrizio Veneta, in Venezia, per Guiseppe Bettinelli, 1745, in-8°.*

L'Exposition Anatomique de la structure du corps humain de M. *Winslow*, traduite en Italien, 1747, *in-12.* quatre volumes, *à Venise.*

Les XI, XII & XIII tomes de l'ouvrage intitulé *Esposizioni letterali e morali Sopra la sacra Scrittura, opera di P. orazio da Parma della piu stretta osservanza di S. Francesco, in Venezia, 1746, in-4°.*

Dictionarii Theologici Epitome, complectens *indicem Historico-Chronologicum Conciliorum generalium, Paparum, Antipaparum, Patrum & Scriptorum Ecclesiasticorum, nec non Haereticorum, quorum*

in scriptis Theologicis mentionem haberi non raro contingit. Item & compendiosa juris utriusque dispositio, ad usum Sacræ Theologiæ Candidatorum, Venetiis, 1747, *in*-4°.

THEATRO ITALIANO, *o sia scelta di Tragedie per uso della scena, in Venezia*, 1747. Trois volumes *in*-8°.

BIBLIOTHEQUE choisie de Médecine, tirée des ouvrages périodiques tant François qu'Etrangers, avec plusieurs autres piéces rares & des remarques utiles & curieuses, par M. *Planque*, D. M. *à Paris*, chés d'*Houry* pere, Imprimeur Libraire de M. le Duc d'Orleans, ruë de la Vieille Bouclerie, 1747, *in*-4°.

HISTOIRE GENERALE d'Allemagne en 10 tomes, composée par le P. *Barre*, Chanoine Regulier de Sainte Geneviéve, & Chancelier de l'Université de Paris, *à Paris*, chés C. J. B. *Delepine* & J. T. *Herissant*, Libraires, ruë S. Jacques.

LES EPITRES & les Evangiles, avec les Oraisons Secrettes & Postcommunions qui se disent à la Sainte Messe pendant toute l'année, par M. *de Bonneval*, Prêtre. Nouvelle Edition à l'usage de Rome & du nouveau Breviaire de Paris, en deux parties, l'une pour l'hyver, l'autre pour l'été, où l'on trouve l'Ordinaire de la Messe & les Préfaces pour toutes les

Fêtes, *à Paris*, chés Guillaume *Desprez* & Guillaume *Cavelier*, Libraires, ruë S. Jacques, 1748. deux volumes *in*-12.

LE JARDINIER FLEURISTE & Historiographe, ou la culture universelle des fleurs, arbres, arbustes & arbrisseaux, servant à l'établissement des Jardins, ensemble la maniere de dresser toutes sortes de parterres, berceaux de verdure, des bosquets, des boulingrins, portiques, pates d'oye, colomnes & autres piéces qui pour l'ordinaire accompagnent les Jardins des maisons de Campagne les plus magnifiques, le tout enrichi de beaucoup de figures, par M. *Liger* d'Auxerre, *à Paris*, chés Paulus du *Mesnil*, Libraire, au Palais, 1748, 2 volumes *in*-12.

NOUVELLE EDITION des Oeuvres de M. *de la Fosse*, revûë, corrigée & augmentée de ses Poësies diverses, *à Paris*; chés la veuve de Pierre *Gandouin*; J. L. *Nyon*, pere, Quai de Conty; J. C. *Nyon*, fils, Quai des Augustins; J. M. *Huart*; J. F. *Quillau*, fils; M. *Bordelet*; L. F. *Prault*; L. E. *Ganeau*; M. *Damonneville*, & L. *Durand*, 1747, *in*-12.

RECEUIL de Jurisprudence Canonique & Bénéficiale, par ordre alphabétique, avec les Pragmatiques, Concordats, Bulles & Indults des Papes, Ordonnances,

Edits & Déclarations de nos Rois, Arrêts & Reglemens intervenus sur cette matiere dans les differens tribunaux du Royaume jusqu'à présent, par M. Gui *du Rousseaud de la Combe*, Avocat au Parlement, sur les Mémoires de feu M. *Fuet*, aussi Avocat au Parlement, *à Paris* chés *Paulus-du-Mesnil*, *Mouchet*, *Huart*, *Guerin*, l'aîné, *de Nully*, *Ganeau* & *Saugrain*, Libraires, 1747, *in-fol.*

ORAISON FUNEBRE de M. *de Merinville*, Evêque de Chartres, prononcée dans l'Eglise Cathédrale de Chartres le 15 Avril 1747 par M. *de la Voiepierre*, Docteur de Sorbonne, Chanoine, Théologal de cette Eglise, *à Chartres*, chés la veuve J. *Roux*, Imprimeur de l'Evêché.

EXAMEN CRITIQUE des ouvrages de Bayle, *à Paris*, chés *Huart* & *Moreau*, fils, ruë S. Jacques. Nouvelle Edition.

HISTOIRE LITTERAIRE de la France, &c. par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, tome VIII. *in-4°.* qui comprend le reste du onziéme siécle de l'Eglise, *à Paris*, chés *Chaubert*, *Huart*, *Moreau* fils, la veuve *Brocas*, *Aumont*, *David*, fils aîné, *Durand* ruë S. Jacques, & *Piget*, Quai des Augustins.

NOUVELLE EDITION de *Gilblas*

de Santillane, *à Paris*, chés *Ganeau*, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Louis.

LES MEMOIRES de Maximilien de *Béthune*, Duc de Sully, Ministre de Henri IV. Huit volumes *in*-12. chés le même Libraire.

Le même va donner incessamment *Essai* sur la Marine des anciens, & particulierement sur les vaisseaux de guerre, par M. *Deslandes* volume *in*-12.

LA VIE de S. Charles Borromée, par M. *Godeau*, Evêque de Vence. Nouvelle Edition, *à Paris*, au Palais; chés *Grangé*.

LA DISSERTATION sur l'incertitude des signes de la mort, & sur l'abus des enterremens & embaumemens précipités, avec le Mémoire présenté au Roi sur la nécessité d'un Reglement général sur ce sujet, par M. *Bruhier*, Docteur en Médecine, qui se débitoient chés *Prault* pere & fils, se trouveront à présent chés *Debure*, l'aîné, Quai des Augustins.

DIALOGUE sur l'expérience des remedes indiqués dans le mémoire sur la goutte, imprimé à Nantes, 1746, dans lequel on explique les principales difficultés que peuvent proposer les Gouteux; les effets des remedes suivant les differentes conjonctures; leurs propriétés & la manie-

re de les appliquer, avec le nom des drogues qui entrent dans leur composition, *à Nantes*, chés la veuve de Pierre *Mareschal*, Imprimeur du Roi, vis-à-vis le Puits Lory, à la Vertu, 1747. Brochure *in*-12. de 30 pages.

REFLEXIONS sur la Poësie, par M. *Racine* de l'Académie des Belles-Lettres. Tome IV. *à Paris*, chés *Desaint* & *Saillant*, Libraires ruë S. Jean de Beauvais, 1747.

SUITE des Elémens de la Médecine Pratique avec des dissertations & des remarques de Théorie & de Pratique, pour servir de prodrome à une histoire générale des maladies, par M. *Bouillet*, de la Société Royale des Sciences, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Professeur Royal des Mathématiques, Membre de l'Académie Royale de Bordeaux, Sécretaire de celle de Bésiers, & Médecin des Hôpitaux de la même ville. Tome II. *A Besiers*, chés François *Barbut*, Imprimeur du Roi & de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres, année 1746, *in*-4°. de 166 pages.

RECHERCHES HISTORIQUES sur l'origine & les progrès de la construction des Navires des anciens, par M. *Saverien*, Ingenieur de

Marine,

Marine, *à Paris*, chés *Chaubert*, Quai des Augustins, 1747, Brochure *in*-4°. de 35 pages.

DISSERTATION sur la parole, où non-seulement on déduit de leur origine la voix humaine & l'artifice de la parole, mais on donne des moyens avec lesquels les Sourds & Muets de naissance peuvent acquérir la parole, & ceux qui ont de la difficulté de parler, peuvent corriger leur défauts naturels, par M. Jean Conrad *Amman*, Docteur en Médecine, *à Amsterdam*, chés Jean *Volters*, petit in-douze, imprimé pour la premiere fois en 1700.

SOPRA *una Medaglia di Attalo Filadelfo, è sopra una parimente d'Annia Faustina altre due Dissertazioni composte dal P. Gior.* Luca Zuzzeri della Compania di Gesu, *à Vénise*.

COMMENTARIUS *in Sanctum Jesu Christi Evangelium secundùm Matthæum etiam collatum cum Evangelio Marci, Lucæ & Joannis in iis quæ habent communia nec non in Sanctum Jesu-Christi Evangelium secundùm Marcum, Lucam & Joannem, seligendo potissimùm ea quæ hi habent propria præsertim desumptis ex mirabilibus S. Augustini libris de consensu Evangelistarum, Maldonato, à Lapide, Tirino, littera inhærendo, cum quibusdam è re natâ animadversionibus*

G

in Hæreticos, exhibendo concordiam, intermiscendo sensus mysticos in litterâ latentes, varias lectiones, seriem Historiæ, per P. Jacobum Pirès Societ. Jesu, Sacræ Scripturæ Professorem, Lovani, Typis Martini Van Overbeke, 1747, *in*-8°. de 624 pages.

Nous rendîmes compte l'année passée d'un Journal de la Campagne de l'armée du Roi dans l'année 1746, ouvrage d'un Militaire également distingué par son courage & par ses lumiéres. Nous prédîmes l'accueil que le public lui feroit, & le succès a justifié notre conjecture ; nous souhaitâmes alors pour le bien public que la même personne continuât un travail qui peut être si utile à tous les Militaires, & l'on vient de publier en effet la Campagne de 1747. Quoi de plus capable de servir de leçons à ceux qui voudront s'instruire dans le grand art de la guerre, que l'histoire de ces glorieuses Campagnes, que l'on peut hardiment comparer aux plus brillantes qui ayent jamais été faites, & quelle obligation ne doit on pas avoir à celui qui employe les momens de loisir que lui laissent ses travaux militaires, à faire à sa patrie un présent aussi précieux.

Voici un avis qui nous a été envoyé par M. de Voltaire.

Je ſuis obligé de renouveller mes juſtes plaintes au ſujet de toutes les éditions qu'on a faites juſqu'à préſent de mes ouvrages dans les pays Etrangers. Ce ſeroit à la vérité un honneur pour la Litterature de notre Patrie que ces fréquentes éditions qu'on fait ailleurs des livres François, ſi elles étoient faites avec fidélité & avec ſoin. Mais elles ſont d'ordinaire ſi défigurées, on y mêle ſi ſouvent ce qui n'eſt pas de nous avec ce qui nous appartient, on altére ſi barbarement le ſens & le ſtyle, que cet honneur devient en quelque maniere honteux & ridicule; je ne ſuis pas aſſûrement le ſeul qui s'en ſoit plaint & qui ait prémuni le public contre ce brigandage, mais je ſuis peut-être celui qui ai le plus de raiſons de me plaindre. L'edition des Ledet d'Amſterdam & celles d'Arkſtée & Merkus ſont ſur-tout pleines à chaque page de fautes & d'infidélités ſi groſſieres qu'elles doivent révolter tout lecteur; on a même pouſſé l'abus de la preſſe juſqu'à inſerer dans ces éditions des piéces ſcandaleuſes, dignes de la plus vile canaille. Je me flate que le public aura pour elles le même mépris que moi; on ſçait aſſés à

quel excès punissable plusieurs Libraires de Hollande ont poussé leur licence. Ces Livres aussi odieux que malfaits, qu'ils débitent, & qu'ils regardent uniquement comme un objet de commerce, ne font tort à personne, si ce n'est aux lecteurs crédules qui achetent imprudemment ces malheureuses éditions sur leurs titres. J'ai crû qu'il étoit de mon devoir de renouveller cet avertissement.

Ce 20 *Janvier* 1748.

Le Chevalier *Duhan de Roslaing* vient de se remettre à l'Histoire de Chartres, qu'il avoit interrompuë, & il prie le public éclairé sur les Antiquités Gauloises, de continuer à l'aider de ses lumiéres. C'est à la veuve *d'Houry* ruë de la Harpe à Paris, & au nommé *le Tellier* Libraire à Chartres, qu'il faut adresser les mémoires. Cette vaste Histoire du Pays Chartrain sera relevée d'une ample dissertation sur les Druides ou les Sages de la Gaule, dont parle Jules-César dans ses Commentaires, laquelle ne sçauroit être que très-intéressante pour tout le Royaume.

On trouve chés *Prault*, pere, le Tableau des Opérations de la Loterie Royale Prix six sols.

PRIX d'Eloquence & de Poësie pour l'année 1748.

LE 25 Août prochain Fête de S. Louis, l'Académie Françoise donnera le prix d'Eloquence fondé par feu M. Gaudron. Le sujet qu'elle propose est : *Les hommes ne sentent point assés combien il leur seroit avantageux de concourir au bonheur les uns des autres.* Il faudra que le discours ne soit tout au plus que d'une demie heure de lecture. On ne recevra aucun Discours sans une approbation signée de deux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, & y résidens actuellement.

Le même jour elle donnera le Prix de Poësie fondé par M. de Clermont Tonnerre, Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, & l'un des Quarante de l'Académie. Le sujet sera : *Les progrès de la Langue Françoise sous le Regne de Louis le Grand.* La piéce n'excedera point le nombre de cent vers, & on y ajoûtera une courte priere à Dieu pour le Roi, séparée du corps de l'ouvrage, & de telle mesure de vers qu'on voudra. Toutes personnes seront reçûës à composer pour ces deux prix, excepté les Quarante de l'Académie qui doivent en être les Juges. Les Auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais une marque ou un paraphe, avec un Passage de l'Ecriture Sainte pour les Discours de Prose, & telle autre Sentence qu'il leur plaira pour les piéces de Poësie. Ceux qui prétendront aux Prix sont avertis que les piéces des Auteurs qui se seront fait connoître, soit par eux-mêmes, soit par leurs amis, seront rejettées & ne concourreront point, & que tous Messieurs les Académiciens ont promis de se recuser eux-mêmes

& de ne point donner leurs suffrages pour les pieces dont les Auteurs leur seront connus. Les Auteurs seront aussi obligés de remettre leurs ouvrages dans le dernier jour du mois de Juin prochain, entre les mains de M. *Coignard*, Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Académie Françoise, ruë saint Jacques, & d'en affranchir le port, autrement ils ne seront point retirés.

ESTAMPES NOUVELLES.

LA veuve *Limosin*, demeurant ruë de Gêvres, au grand cœur, à Paris, vient de mettre au jour deux Estampes, dont l'une représente *la Bataille de Raucoux*, & l'autre *la Bataille de Lawfelt*, gravées par *Guélard* sur les desseins faits sur le lieu par le sieur *Broüard*.

On trouve aussi chés la même veuve *la Bataille de Fontenoy*.

Le Sr *Fessard*, Graveur, vient de mettre en vente trois nouvelles Estampes représentant *Bisaltis*, *Leda & les Nayades*, gravées par Mad. Louise D***, d'après les célebres Bouchardon & Pierre. Ces Estampes prouvent que les Dames pourroient exceller dans cet art.

Le Sr Fessard demeure ruë de la Harpe, vis-à-vis la rue Serpente.

On vend chés le Sr *Royer* & Mad. *Chereau*, un plan de la Ville de Dunkerque, à vûë d'oiseau, gravé d'après un tableau du cabinet de M. Taverne de Senesfeure, & dedié à S. A. S. M. le Duc de Penthiévre. Ce plan est très-exact, fort bien gravé & mérite les suffrages des connoisseurs.

Le Sr *Lebas*, Graveur du Cabinet du Roi, vient de mettre en vente une Estampe représentant *Le Paisible Ménage*, d'après le Tableau peint par *Lallement*, gravée par P. *Cheau*, chés lequel elle se trouve aussi. Ces vers de M. Moraine sont au bas.

Les pompeux bâtimens, les meubles précieux,
Qui sont faits pour flater l'orgueilleuse opulence,
Ne sont point des objets si charmans à mes yeux
Que ce rustique toît où regne l'innocence.
Avec plaisir j'y vois la vertueuse Hortense
Travailler à nourrir ses enfans, son époux.
Au prix de ce séjour si tranquille & si doux,
Grandeur, tu n'es pour moi qu'une vaine apparence.

Le Sr *le Rouge*, Ingénieur Géographe *à Paris*, ruë des Augustins, vient de publier une nouvelle Carte de la Zeelande, en neuf grandes feüilles, laquelle est en très-grand point & fort détaillée; on en peut faire un petit volume *in* 8°. de 36 petites Cartes pour la poche.

Il vient de paroître une nouvelle Carte, dont le titre est, *La France dans toute son étenduë*, divisée en ses Provinces, avec partie des Etats qui avoisinent ce Royaume, dressée sur les Mémoires du sieur N. de Fer, & assujettie aux dernieres observations astronomiques par le sieur *Parmentier*. Elle se vend *à Paris*, chés *des Bois*, fils posthume du Sr N. de Fer, Pont Notre-Dame, à la Sphere Royale.

Cette Carte est faite avec grand soin, & accompagnée de beaucoup d'ornemens. Elle est de la grandeur de deux feüilles grand Aigle.

SPECTACLES.

LE Samedi trente Décembre le Concert de la Reine a exécuté l'acte de la Fête de Diane, du Ballet des Fêtes Grecques & Romaines; les paroles sont de M. *Fuzelier*, Auteur du Mercure de France, & la Musique est de la composition de M. de *Blamont*, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roi.

Le Mardi 2 Janvier les Comédiens François ont joué *le Menteur* du fameux Corneille, & le *Mari retrouvé* de l'ingénieux Dancourt.

Le Jeudi suivant ils donnerent la Tragédie de *Britannicus* du tendre Racine & *Crispin Rival de son Maître*, Comédie de M. le Sage qui a plus combattu le style néologique par des exemples que par des Epigrammes. On regrettera longtems la perte d'un Auteur si châtié, quoique fin & léger.

Le Lundi 8 on exécuta chés la Reine le Prologue & le premier acte de la Pastorale héroïque d'*Issé*, premier ouvrage dramatique de M. de la Motte & de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roi.

Le Mardi 9 les Comédiens François ont représenté *le Muet*, Comédie en cinq actes, de M. Palaprat, & *Colin maillard*, de M. Dancourt.

Le Mercredi 10 on donna *la Dame invisible*, piéce Italienne.

Le Jeudi 11 la Tragédie d'*Electre* fut représentée ; elle est de M. Crebillon le pere, avec *la famille Extravagante* de M. le Grand.

Mrs. Jeliotte, le Page, la Garde, Godonesche, d'Aigremont, Bazin & Mlles. Chevalier, Martieu, Fel, Canavas & Godonesche se sont distingués dans les Concerts.

L'Académie Royale de Musique a quitté le Ballet de *l'Europe Galante*, pour donner *les Talens Lyriques*, de M. Rameau. Il ne falloit pas moins pour dédommager le public de ce qu'on lui ôtoit. On continue d'aller en foule aux représentations, comme s'il s'agissoit d'une nouveauté. A une de ses représentations, lorsque M. Rameau parut, le public lui fit le même accueil qu'à ses ouvrages, & l'honora de nombreux applaudissemens. On prépare *Médée*, Tragédie de l'Abbé Pellegrin, & de M. Salomon ordinaire de la Musique du Roi.

La Comédie Françoise a donné une Tragédie nouvelle, intitulée *Coriolan*. Nous en donnerons incessamment l'extrait.

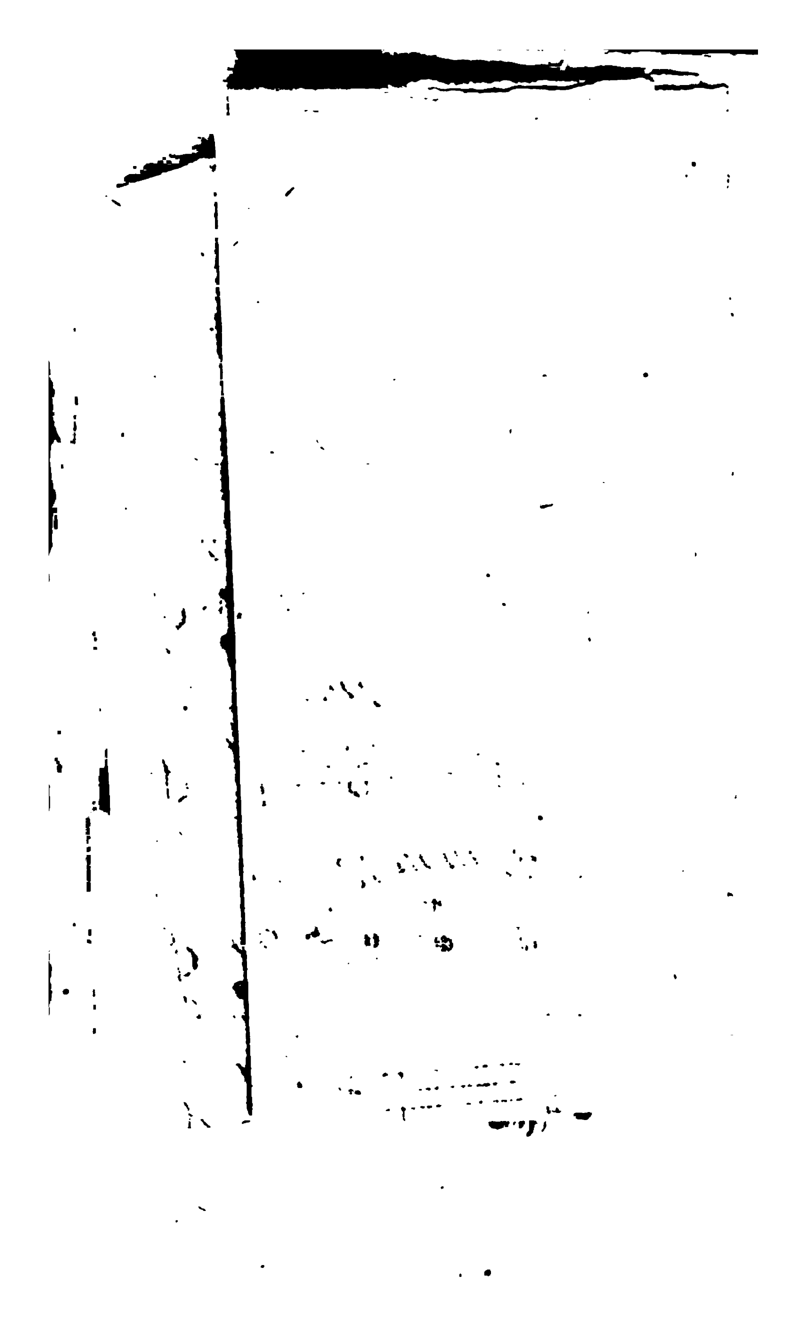
il y a plusieurs anciennes piéces qui portent aussi ce nom-là.

La Comédie Italienne à donné une piéce Françoise en trois actes avec des divertissemens, appellée *la Fermiere.*

CHANSON.

Bacchus par sa douce liqueur,
Cupidon par sa tendre flâme,
Versent tour-à-tour dans mon cœur
Un plaisir secret qui l'enflâme ;
Je ne songe jamais au vin
Quand je suis avec ma Maîtresse ;
Et quand je bois ce jus divin,
Il a seul toute ma tendresse.





NOUVELLES ETRANGERES.

ALGER.

Quelques-uns des mortiers dont le Roi de Dannemarck a fait présent au Bey étant de fer, & le Bey ayant stipulé dans son traité avec sa Majesté Danoise qu'on ne lui en enverroit que de bronze, il les a renvoyés au Consul Danois en lui faisant déclarer qu'il s'attendoit qu'on lui accorderoit satisfaction sur cet article, & que si on la lui refusoit, il ne se croiroit pas obligé de remplir les engagemens pris par le traité. En considération de ce traité, il a fait restituer le navire Danois *le Woedtfort* commandé par le Capitaine Disintown, qui fut arrêté le 9 du mois dernier par deux vaisseaux Algeriens sous prétexte que le tems de son passeport étoit expiré. Il a été réglé à cette occasion que les bâtimens Danois qui navigent dans la Méditerranée auroient pour faire renouveller leurs passeports, un délai de six semaines après le tems pour lequel ces passeports leur auroient été expédiés, mais que s'ils n'avoient pas cette précaution dans le terme prescrit ils seroient déclarés de bonne prise. On a conduit dans ce Port un navire Napolitain nommé *la Conception Miraculeuse*. Ce bâtiment que commande le Capitaine Nicolas Binolazo venoit de Londres, & il avoit à bord avec une grande quantité de draps & d'autres marchandises, plusieurs présens que le Roi de Suéde destinoit au Bey & à la Régence. Quoique les caisses dans lesquelles étoient renfermés ces présens, fussent adressées au Consul de la

Nation Suédoise avec une suscription qui marquoit leur destination, la Régence garde à titre de capture ce qu'on lui reservoit à titre de présent. On l'a annoncé à ce Consul, en ajoutant que la Cour de Suéde auroit dû ne faire embarquer ces effets que sur des vaisseaux appartenans à des Puissances qui fussent en bonne intelligence avec les Algeriens. Il y avoit sur le vaisseau *la Conception Miraculeuse*, dont la charge est estimée plus de vingt mille ducats, divers passagers François, Anglois & Hollandois auxquels le Bey a laissé la liberté.

Les avis reçûs de Constantinople portent qu'on y a appris que le nouveau Roi de Perse n'étoit pas encore bien affermi sur le Trône, & que malgré les efforts qu'il a faits pour se concilier l'amitié de la Noblesse & du Peuple, la plûpart des Provinces étoient divisées en deux factions, dont une soutenoit le parti d'un jeune Prince qu'elle prétend descendre des Sophis. Suivant les mêmes avis la Porte sans se déclarer pour l'une ou pour l'autre des deux factions, se contente de l'avantage de joüir paisiblement de ses dernieres conquêtes.

SUEDE.

LEs lettres de Péterbourg marquent que M. de Zwart Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire des Etats Généraux des Provinces-Unies auprès de l'Imperatrice de Russie, eut le 29. Décembre sa premiere audience de cette Princesse. Ces lettres ajoûtent que le lendemain tout ce qui regarde la marche du Corps de troupes, demandé à cette Princesse par le Roi de la Grande-Bretagne & par la République de Hollande, a été réglé dans une conférence que le Lord Hindford

l'Ambassadeur de sa Majesté Britannique & M. de Zwart ont eue avec le Comte de Bestuchef Grand Chancelier de Russie. On a été informé par les mêmes lettres que l'Impératrice de Russie avoit envoyé ordre au Baron de Korff son Envoyé Extraordinaire auprès du Roi de Suéde, de renouveller à ce Prince les assûrances du desir qu'elle avoit de vivre avec la Suéde dans une parfaite intelligence.

Les nouvelles de Stockholm contiennent les particularités suivantes. Le Clergé, les Députés des Villes & l'Ordre des Paysans, ont fixé au 21 de Décembre la séparation de la Diette. Cette résolution n'a pas encore été approuvée par l'Ordre de la Noblesse, mais on croit qu'il ne s'y opposera point. Selon les apparences la Commission établie pour juger les quatre Sénateurs accusés sera revoquée, & l'on renverra au Committé secret la décision de l'affaire qui les concerne. Le Roi de Suéde disposera dans peu de la Charge de Président du Collége de la Chancellerie. Il a accordé le Régiment d'Infanterie de Westermanie à M. Samuel de Stiernield qui en étoit Lieutenant-Colonel, & un Brevet de Colonel au Baron de Kalling.

On mande de Coppenhague du 22 Décembre qu'il a péri sur les côtes de ce Royaume quatre galiotes pendant la tempête du 12, & que le vaisseau *le Fuhnen* a échoüé ainsi que la fregate *le Fa'ster*. Suivant les avis reçûs de Stockholm plusieurs membres de la Noblesse ont proposé de prolonger de quelques jours la durée de la Diette, mais l'Ordre des Paysans a fait de fortes représentations pour que cette assemblée se séparât au jour qui a été prescrit, & ils ont été secondés par le Clergé & par le plus grand nombre des Députés

des Villes. Ces avis ajoutent que les préparatifs pour l'armement de la flotte du Roi de Suéde se continuent avec toute la diligence possible, & que comme on a été informé qu'il se faisoit en differens Ports de la mer Baltique des enrollemens de matelots pour les Puissances Etrangeres, le Gouvernement avoit défendu à tout Suédois de s'engager dans le service de mer d'aucune Puissance. On a sçû par les mêmes avis que M. de Rhodt, Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse, avoit remis le portrait de sa Majesté Prussienne, enrichi de diamans, à chacun des six Commissaires, qui ont signé au nom du Roi de Suéde le traité d'alliance défensive conclu entre la Suéde & la Prusse. Ce Ministre a fait aussi distribuer cinq cent ducats dans les Bureaux de la Chancellerie de Suéde. Le Baron d'Ackerhielm a donné sa démission de la charge de Grand Maréchal de la Cour.

Les lettres de Péterfbourg marquent que le traité par lequel l'Imperatrice de Russie s'est engagée à la requisition du Roi de la Grande Bretagne de tenir sur les frontieres de la Livonie & de la Curlande un Corps de trente mille hommes prêt à marcher, vient d'être renouvellé pour un an, & que les deux Puissances sont convenues de ne rien changer aux dispositions faites l'année derniere par rapport à la distribution des quartiers de ces troupes. Selon les mêmes lettres les ratifications du dernier traité conclu par sa Majesté Impériale de Russie avec sa Majesté Britannique & avec les Etats Généraux des Provinces Unies, ne doivent être échangées que le 30 de ce mois. On attend incessamment à Péterfbourg une remise de douze cent mille florins à compte du subside que ces deux dernieres Puissances ont promis de payer à la Russie.

On apprend par les nouvelles de Stockholm du 26 Décembre que malgré les représentations d'une grande partie de la Noblesse, la durée de la Diette n'a été prolongée que de quatre jours, & que le 27 jour fixé pour la séparation de cette assemblée, les quatre Ordres du Royaume s'étant réunis en Corps dans la grande la salle du Palais, le Roi s'y rendit avec les cérémonies accoûtumées. Après l'office divin sa Majesté se plaça sur son Trône, ayant à côté de lui le Prince Royal, & le Maréchal de la Diette prononça sa harangue, qui fut suivie de celles des Orateurs des quatre Ordres. Lorsqu'on eut fait la lecture des résolutions de la Diette, le Roi se retira. Les quatre Ordres allerent ensuite par députation prendre congé de sa Majesté, & les Députés qu'ils avoient nommés pour s'acquitter de ce devoir étant retournés dans la salle où les Etats étoient assemblés, la Diette se sépara. Le Roi fit le même jour au Maréchal de la Diette & à l'Archevêque d'Upsal l'honneur de les admettre à sa table, & la plûpart des autres principaux membres des Etats ainsi que les Orateurs, furent invités à dîner chés le Grand Maréchal de la Cour. Les Etats ayant fait de fortes instances pour que le Comte de Tessin acceptât la charge de Président de la Chancellerie & la place de Premier Ministre qui y est attachée, ce Seigneur s'y est déterminé, & il a prêté serment entre les mains de sa Majesté pour ces deux importans emplois. Quelques jours avant que la Diette se soit séparée, le Maréchal de la Diette & les Orateurs des quatre Ordres eurent une audience du Roi, dans laquelle ils le supplierent au nom des Etats de nommer un Gouverneur au Prince Gustave, & sa Majesté disposa de cette place en faveur du Comte de Tessin. La place de Sénateur

vacante par la démission du Baron d'Ackerhielm, a été donnée à M. de Seth Secretaire d'Etat, ayant le Département de la guerre, & le Baron de Tauben a obtenu la charge de Grand Maréchal de la Cour. Il a été remis aux Ministres Etrangers par M. de Guydickens Ministre du Roi de la Grande Bretagne, un Mémoire sur ce qui s'est passé lorsque le Négociant Springer s'est refugié dans l'Hôtel de ce Ministre. Le Gouvernement de son côté a envoyé ordre au Ministre de Suéde qui réside à Londres, de déclarer aux Ministres de sa Majesté Britannique qu'on n'a point prétendu en posant des gardes aux avenues de la maison de M. de Guydickens, donner aucune atteinte au Droit des Gens, mais seulement garantir M. de Guydickens des insultes de la populace & empêcher l'évasion du prisonnier, auquel il avoit accordé un asile. La Sentence qui a été prononcée le 12 contre M. Springer ayant été confirmée par les Etats du Royaume, a été exécutée le 21, & M. Springer fut exposé au piloris pendant deux heures avec un écriteau, portant qu'il a tâché de détruire la liberté de la Nation; que de plus il a tramé plusieurs entreprises criminelles contre la Patrie, & qu'il a distribué de l'argent pour les faire réussir; que par une pareille conduite il avoit mérité selon les Loix d'être puni de mort, mais que le Committé secret a bien voulu lui faire grace de la vie. Quelque attention qu'apporte le Gouvernement à réprimer la licence des écrits, un Auteur anonyme vient de répandre un libelle, dont le but est de donner aux résolutions prises dans la Diette les interprétations les plus malignes. Il y a quelques années qu'il parut un autre écrit non moins séditieux, intitulé *Lettre d'un Gentilhomme de Province à un Gentilhomme de Stockholm*. Cette piéce étant un-

tissu de calomnies, elle fut brûlée à Stockholm publiquement par la main de l'Exécuteur de la Haute-Justice. On a été informé que cet ouvrage scandaleux a été réimprimé dans les Pays Etrangers, & que même il en a été inseré des extraits dans plusieurs papiers publics.

On écrit de Warsovie du 28 Décembre que plusieurs couriers ont passé par cette ville, en allant de Pétersbourg à Vienne & à Dresde, & qu'ils ont laissé diverses dépêches au Commissaire qui réside à Warsovie de la part de l'Impératrice de Russie. Ces dépêches regardent la marche des troupes auxiliaires que cette Princesse s'est engagée de fournir à sa Majesté Britannique & aux Etats Généraux des Provinces-Unies, & qu'on assûre toujours devoir traverser une partie de la Lithuanie & de la Pologne pour se rendre par la Moravie & par la Boheme à leur destination. On attend dans peu les Commissaires que les trois Puissances doivent envoyer pour régler avec ceux de la République tout ce qui concerne le passage de ces troupes, & le bruit court que les ordres vont être expédiés pour leur faire préparer des subsistances. Quelques lettres de Russie marquent que la premiere Colonne de ces troupes arrivera sur la frontiere de la Lithuanie le 25 de ce mois, mais on doute qu'elles sortent de leurs quartiers avant ce tems, l'échange des ratifications du traité de subside en conséquence duquel elles doivent marcher, ne devant se faire que le 30 de ce mois. Il y a quelque tems que le Sultan Gasga frere du Kan de Crimée, est parti secrettement sans prendre congé du Grand Général de la Couronne qui lui avoit procuré un asile dans ce Royaume. On prétend que ce Sultan est allé à Constantinople, sur l'avis qu'on vouloit déposer son frere, & dans l'esperance de se faire choisir pour le remplacer.

On mande de Péterſbourg du 28 Décembre que les ordres ont été expédiés aux troupes destinées à paſſer au ſervice du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies, de ſortir inceſſamment de leurs quartiers, & l'on s'attend à recevoir bientôt la nouvelle qu'elles ſe ſont miſes en marche vers les frontieres de la Lithuanie. Le 21 le Lord Hindford, Ambaſſadeur de ſa Majeſté Britannique, reçut de Londres un courier dont il alla ſur le champ communiquer les dépêches au Grand Chancelier. Ce courier a fait ſon voyage en dix-ſept jours, ce qui fait préſumer que les lettres dont il etoit chargé ſont d'une extrême importance. L'Impératrice a fait préſent d'une épée d'or garnie de diamans au Comte de Beſtuchef Rumin, qu'elle a nommé pour complimenter la Reine de Hongrie ſur la naiſſance de l'Archiduc Pierre Leopold, & qui vient de partir pour aller s'acquitter de ſa commiſſion. Cette Princeſſe a témoigné par un ſemblable préſent au Comte Raſomowsky, Préſident de l'Académie des Sciences, ſa ſatisfaction des ſoins qu'il s'eſt donnés, afin d'empêcher que le dernier incendie ne ſe communiquât au bâtiment dans lequel cette Académie tient ſes ſéances. On découvre tous les jours diverſes raretés qui ont échappé aux flâmmes, de ſorte que le dommage ne ſera pas à beaucoup près auſſi conſidérable qu'on l'avoit cru. Le Corps des Cadets s'eſt diſtingué par ſon ardeur à arrêter les progrès du feu, & on doit principalement à ce Corps la conſervation des manuſcrits & du Cabinet des médailles. L'intention de l'Impératrice étant de faire conſtruire un nouvel édifice pour y placer ſa Bibliothéque, ſa Majeſté Impériale a ordonné au Comte Raſomowsky de lui remettre un état des dépenſes qu'exigera cette entrepriſe.

ALLEMAGNE.

NOus apprenons par les lettres de Vienne du 16 Décembre que la Reine tint le 14 un Conseil d'Etat pour déliberer sur les dépêches d'un courier arrivé le même jour de Londres, par lesquelles elle a appris que le Parlement de la Grande Bretagne étoit disposé à continuer de la mettre en état de soutenir la guerre avec succès, si l'on ne peut parvenir à une paix solide & honorable. Le 13 le Baron de Franckenstein reçût du Grand Duc de Toscane au nom de l'Evêque d'Eichstede, l'Investiture des Fiefs possedés par cet Evêque dans l'Empire. Il a été expédié des ordres à plusieurs Régimens de se tenir prêts à marcher pour se rendre dans les Pays-Bas. Le Régiment de Molck est venu de Transilvanie afin de remplacer celui de Collowrath qui doit partir incessamment pour l'Italie.

On mande de Dresde que le Chevalier Hambury Williams, Ministre du Roi de la Grande Bretagne auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe, a reçû ordre de sa Majesté Britannique de demander le passage par la Pologne pour les trente-cinq mille Russiens que la Grande Bretagne & la République des Provinces-Unies doivent prendre à leur service. Les nouvelles de Vienne portent que le 18 la Reine de Hongrie fit l'honneur au Feldt-Maréchal Comte de Konigseg qui est indisposé, de se rendre chés lui afin de le consulter sur quelques affaires importantes. On assûre que cette Princesse a résolu de faire assembler cette année sur la Moselle une armée dont le Prince Charles de Lorraine aura le commandement. Les nouveaux Corps de Croates & d'Esclavons destin

nés à renforcer l'armée des Alliés dans les Pays Bas, ont reçû ordre de se mettre en marche. Sa Majesté Hongroise a demandé à tous les Commandans des differens Corps de ses troupes un état exact de ce dont ces Corps peuvent avoir besoin. Les Ministres de cette Princesse sont occupés à chercher les moyens d'augmenter considérablement ses revenus, & ils délibererent sur un Mémoire que le Comte de Haugwitz a présenté, & par lequel il paroît que les Provinces de Stirie, de Carinthie & de Carniole, peuvent payer quatre cent cinquante mille florins au-delà des sommes qui leur sont imposées. Suivant les mêmes nouvelles on a reçû avis de Constantinople, que le Pacha de Bagdad étoit mort, & que le Reys Effendi avoit été obligé de se demettre de sa charge.

On écrit de Vienne du 30 Décembre qu'il se tint le 26 de ce mois en présence de la Reine & du Grand Duc de Toscane un Conseil extraordinaire, après lequel on envoya de nouvelles instructions aux Ministres qui résident de la part de cette Cour auprès des Cercles. Le lendemain le Comte de la Roque, Lieutenant Général des armées du Roi de Sardaigne, & qui est venu à Vienne pour exécuter une commission de ce Prince, eut une audience particuliere de sa Majesté. Depuis il a conféré plusieurs fois avec le Comte d'Uhlefeld au sujet des arrangemens à prendre pour les opérations de la campagne prochaine d'Italie. Suivant un état qui paroît de la répartition des troupes de la Reine dans la Lombardie, il y a vingt-deux bataillons dans le Mantouan, vingt-trois entre Milan & Asti, dix-huit dans le Modénois, seize aux environs de Novi, & huit sur le territoire de la République de Génes le long

de la riviere du Ponent, ce qui compose ensemble quatre-vingt-sept bataillons. On continue d'assûrer que le Prince Charles de Lorraine commandera cette année une armée sur la Moselle ou sur le Rhin, & il a effectivement donné ordre de travailler à ses équipages. Sa Majesté a nommé les Officiers Généraux qui doivent servir sous le Comte de Browne, & l'on croit qu'il sera élevé au grade de Feldt-Maréchal. Le Comte Leopold de Kinsky, Grand Veneur de Boheme, doit se rendre à Dresde en qualité d'Envoyé Extraordinaire de la Reine auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe, le Grand Duc de Toscane ayant jugé convenable que le Comte de Sternberg qui avoit été destiné pour cette légation, demeurât à Ratisbonne pour y exercer les fonctions de son Ministre auprès de la Diette de l'Empire. Le bruit court que le Comte de Kaunitz Ritberg sera Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté, non-seulement au Congrès d'Aix-la-Chapelle, mais encore auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies. On attend incessamment le Comte de Barck Ministre du Roi de Suéde, & M. de Gersdorff qui doit venir résider à Vienne en la même qualité de la part du Roi de Pologne Electeur de Saxe. Le Prince de la Tour Taxis, désigné Principal Commissaire du Grand Duc de Toscane à la Diette de l'Empire, s'est rendu en cette ville le 26; il fut admis à l'audience de la Reine & à celle de ce Prince. La semaine derniere le Prince de Saxe Hildburſghausen partit pour la Croatie, où il va donner ses ordres pour le départ des troupes nouvellement levées dans cette Province. Le Corps de Croates qui revient d'Italie, & qui étoit de trois mille hommes, se trouve réduit à moins de douze cent. Le 28 on fit partir un grand nom-

bre de soldats de recrues pour les Régimens d'Infanterie qui sont sous les ordres du Comte de Browne.

Gundoacre, Comte d'Althan, Gonfalonier & Baron de Goldburg, Chambellan de la Reine, Feldt-Maréchal Général des armées de sa Majesté, Conseiller du Conseil d'Etat & du Conseil de guerre, Gouverneur de Javarin dans le Royaume de Hongrie & Colonel d'un Régiment de Dragons, mourut le 28 à Vienne, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Les Députés des Cercles ont réglé les étapes pour les nouvelles troupes que la Reine de Hongrie envoye dans les Pays-Bas. On a appris que plusieurs des Régimens de Cavalerie & de Dragons de cette Princesse qui étoient en quartiers dans l'Electorat de Cologne, se sont mis en marche vers Maestricht. Les lettres de Ratisbonne marquent que les Etats du Cercle de Suabe dans leur dernière assemblée, après de longs débats, ont résolu de nommer le Baron de Roth, pour assister aux conférences qui se tiennent à Francfort entre les Députés des Cercles antérieurs, mais que le Duc de Wirtemberg & quelques autres Etats du Cercle ont protesté contre cette résolution. Ces lettres ajoutent que le Ministre Directorial de Mayence a porté des plaintes à la Diette contre un écrit qui a paru depuis peu, & qu'il prétend contenir des réflexions odieuses sur la conduite de quelques Cours d'Allemagne. Il a demandé que cet écrit fut supprimé & qu'on en punit l'Auteur. Suivant les avis reçûs de Hambourg le Prince Frederic Auguste de Holstein, Coadjuteur de l'Evêché de Lubeck & Administrateur du Duché de Holstein, partit le 4 de ce mois pour Kiehl. On mande de Dresde qu'il y est arrivé de Warsovie un courier

avec des dépêches, sur le contenu desquelles le Roi de Pologne Electeur de Saxe a tenu un Conseil auquel ont assisté les principaux Seigneurs Polonois qui sont à sa Cour. Le Comte de Bestuchef, ci-devant Envoyé de l'Impératrice de Russie auprès de ce Prince, & qu'elle a nommé son Ministre Plénipotentiaire auprès de la Reine de Hongrie, a differé son départ pour Vienne jusqu'à ce qu'il soit informé qu'on a fait en Pologne les dispositions nécessaires pour le passage des troupes Russiennes.

Les nouvelles de Berlin portent que le 30 du mois dernier sur les sept heures du soir la Princesse de Prusse étoit accouchée d'un Prince, & qu'aussitôt on avoit annoncé cet heureux évenement au peuple par une triple salve de l'artillerie des remparts; que le lendemain leurs Majestés Prussiennes avoient reçû, ainsi que le Prince de Prusse, les complimens des Seigneurs & des Dames de la Cour, & que le Roi de Prusse avoit quitté ce jour-là à l'occasion des rejouissances publiques le deuil qu'il a pris pour la mort de la Duchesse Douairiere de Brunswick Wolfenbuttel.

Les nouvelles de Vienne portent qu'il s'est tenu le 6 Janvier au matin en présence de la Reine & du Grand Duc un Conseil, auquel le Comte de la Roque Lieutenant Général des armées du Roi de Sardaigne, & qui est venu exécuter une commission de ce Prince, a assisté. Ce Comte a de fréquentes conférences avec les Ministres de sa Majesté, & le 5 en sortant de chés le Comte d'Uhlefeld, il dépêcha un courier à Turin. La Reine a accordé le Régiment de Dragons dont le feu Comte Gundacre d'Althan étoit Colonel, à l'Archiduc Joseph, qui porta le 31 du mois dernier l'uniforme de ce Régiment. Sa Majesté a disposé du Gouvernement

de Javarin, l'un des plus considérables du Royaume de Hongrie en faveur du Prince Charles de Lorraine. Ce Prince continue de faire travailler avec toute la diligence possible à ses équipages, & le bruit court qu'il partira au commencement d'Avril, pour aller prendre le commandement de l'armée que la Reine se propose de faire assembler sur le Rhin ou sur la Moselle. Le Gouvernement reçût le 5 un courier de Pétersbourg, avec avis que l'Impératrice de Russie avoit envoyé aux troupes, qu'elle s'est engagée de fournir au Roi de la Grande Bretagne & à la République des Provinces-Unies, les derniers ordres de se mettre en marche. Aussi-tôt on donna part de cette nouvelle au Ministre de sa Majesté Britannique & à celui des Etats Généraux, & après une conférence qui se tint le même jour, on fit partir des couriers pour la Boheme & pour la Moravie. Les Etats de la Basse-Autriche ont consenti de payer tous les subsides extraordinaires qui leur ont été demandés. On parle d'un emprunt de huit millions de florins que sa Majesté a dessein de faire au Clergé & à la Noblesse des Pays Héréditaires, afin de subvenir aux frais de la guerre. La Nation Hongroise ayant offert un nouveau don gratuit, si la Reine vouloit permettre le libre exercice de la Religion Protestante dans toute l'étendue de la Hongrie, & si elle supprimoit les droits établis sur les marchandises & les denrées qui sortent du pays, on a déliberé sur cette proposition, & il y a apparence qu'en égard aux circonstances les Hongrois obtiendront ce qu'ils désirent. Le départ du Comte de Kaunitz-Ritberg pour Aix-la-Chapelle est encore differé. Ces jours derniers le Comte de Fitzrhum est arrivé en cette ville, d'où il doit se rendre à Naples pour y résider en qualité de Ministre

nistre du Roi de Pologne Electeur de Saxe. Il est parti depuis peu de Prague mille hommes de recrues pour l'Italie, & l'on écrit de Boheme que le Régiment de Vieux Wolfenbuttel, qui est à Sokonitz, prendra bientôt la même route. Les Officiers Généraux qui serviront en Lombardie pendant la campagne prochaîne sous les ordres du Comte de Browne, seront le Comte de Konigseg, le Marquis Piccolomini, M. Keil, le Comte Novati, le Baron de Neuhausen & M. de Barbon, Lieutenans Feldt-Maréchaux d'Infanterie ; le Comte Nadasti, le Baron de Luchese, le Marquis Serbelloni & le Marquis Pertusati, Lieutenans Feldt-Maréchaux de Cavalerie ; Messieurs Harsch, Hinterer, Baron d'Andlau, Melichau, Comte de Colloredo, Andreasi, Sprecher, de Luzen, de Saint André, de Tzock, Chevalier Marini, Marquis de Clerici, Prince Joseph Esterhazi & de Macquere, Majors Généraux d'Infanterie ; Koll, Rottern, O Donell & le Comte de Daun, Majors Généraux de Cavalerie.

On croit que le Roi de Pologne Electeur de Saxe a résolu de former un camp sur la frontiere de la Lusace, & qu'on expédiera bientôt les ordres pour la marche des troupes qui doivent s'y assembler. Le 9 de ce mois le Gouvernement dépêcha au Grand Général de Lithuanie un courier, dont on croit que les dépêches regardent la demande du passage des troupes Russiennes par la Pologne. On assûre que le Roi se rendra à Warsovie dans le mois de Mai prochain, & que le Prince Xavier se dispose à voyager dans divers pays étrangers. Le Baron de Wedel est attendu à Dresde en qualité de Ministre du Roi de la Grande Bretagne comme Electeur de Hanover.

On écrit de Berlin que sur l'avis que les troupes

Russiennes, qui doivent entrer au service de sa Majesté Britannique & de la République de Hollande passeront sur les confins de la Silésie & par la Moravie, le Roi a pris la résolution de faire assembler trois Corps de troupes, l'un dans les environs de cette Capitale, l'autre en Silésie & le troisiéme vers la frontiere du Comté de Glatz. En conséquence sa Majesté a mandé le Duc de Wirtemberg Oels Gouverneur de Breslau, & le Comte de Munchow Président du Conseil de Régence de Silésie, afin de leur donner ses ordres sur les mesures qu'il convient de prendre pour prévenir les inconvéniens qui pourroient naître du passage de troupes étrangeres dans le voisinage de cette Province. Le Roi ayant été instruit qu'il croisoit sur la côte d'Oost Frise un vaisseau de guerre Hollandois, lequel visitoit les bâtimens Prussiens qu'il rencontroit, sa Majesté en a fait porter des plaintes aux Etats Généraux des Provinces-Unies par M. d'Ammon son Ministre à la Haye, & elle lui a envoyé ordre de leur déclarer que s'ils ne faisoient retirer ce vaisseau, elle seroit obligée d'avoir recours à des moyens efficaces pour procurer à ses Sujets la sûreté & la liberté de la navigation.

On apprend par les lettres de Hambourg que M. de Destinon Conseiller Privé du Roi de Prusse, & son Résident en cette ville, a notifié aux Magistrats, ainsi qu'aux Ministres Etrangers, la naissance du Prince dont la Princesse de Prusse est accouchée. Il a donné à cette occasion une très-belle fête à laquelle toutes les personnes de considération ont été invitées. On continue de faire avec succès dans cette ville & dans les environs des levées de soldats pour les Etats Généraux des Provinces-Unies. Les Princes de Schwarsbourg

se sont engagés à fournir deux Régimens à cette République. On écrit de Coppenhague que le 9 de ce mois il y a eu un grand incendie, & que l'Hôtel du Comte de Hosten Chancelier de Dannemarck a été entierement réduit en cendres. Les lettres de Stockholm marquent que les Etats du Royaume de Suéde, avant que de se séparer, ont fait présent de vingt mille écus au Baron Ungern de Sternberg qui a été Maréchal de la Diette, & de huit mille à la Comtesse de Stromfeld ci-devant Gouvernante du Prince Gustave. On a sçû par les mêmes lettres qu'il avoit été publié un Edit contenant un Réglement fort étendu au sujet des nouvelles impositions établies par les Etats pendant leur derniere assemblée.

On mande de Dusseldorp que l'Electeur a ordonné de faire des levées de soldats dans le Palatinat & dans les autres terres de sa domination, tant pour completter ses troupes que pour former quelques nouveaux Régimens qu'il a résolu de mettre sur pied. Divers Corps doivent aller se poster sur les frontieres afin d'empêcher les troupes Russiennes qui sont à la solde de la Grande Bretagne & des Provinces-Unies, de traverser les Etats de l'Electeur. Seize cent des Croates, Esclavoniens & Pandoures, qui sont partie de l'armée des Alliés dans les Pays-Bas, ont voulu passer par le Palatinat en retournant dans leur pays, mais ayant rencontré un cordon de deux mille hommes que l'Electeur avoit formé pour s'opposer à leur dessein, ils ont pris leur route par l'Oderwalt. Suivant les nouvelles de Coblentz le Comte de Cobenzel, Ministre du Grand Duc de Toscane auprès des Cercles, y arriva le 7 de ce mois, & le lendemain il eut une audience particuliere de l'Electeur de Trêves, à qui il a demandé le passage

pour quelques troupes de la Reine de Hongrie. Les mêmes avis portent que l'Electeur de Trêves a défendu sous des peines très-rigoureuses de faire sortir des grains de son Electorat.

GRANDE BRETAGNE.

ON écrit de Londres du 22 Décembre que la Chambre des Communes décida le 15 de ce mois qu'il seroit levé six millions trois cent mille livres sterlings par des Annuités, dont l'interêt seroit payé sur le pied de quatre pour cent ; qu'à chaque cent livres sterlings qui seroient souscrites, il seroit ajouté un capital de dix livres sterlings, lequel seroit employé en une Lotterie dont les billets seroient de cette valeur, & porteroient le même interêt que les Annuités ; que les interêts de ces Annuités & de ces billets ne commenceroient à cou[illegible]qu'au 29 du mois de Septembre de l'année prochaine ; que les Souscripteurs seroient tenus de déposer le 23 du mois présent, dix pour cent entre les mains des Caissiers de la Banque ; que ceux qui payeroient dès cette année les sommes pour lesquelles ils auroient souscrit, recevroient cinq pour cent d'interêt, & que les sommes qui seroient remises aux Caissiers de la Banque, seroient portées au Bureau de l'Echiquier. Le même jour la Chambre lut pour la premiere fois le Bill pour naturaliser les Protestans Etrangers. Elle approuva le lendemain la résolution prise d'établir de nouvelles Annuités. Dans la même séance, elle confirma la clause inserée dans le Bill concernant la continuation des droits sur les boissons fortes, sçavoir que le Roi pourra emprunter sept cent cinquante mille livres sterlings sur le fond d'amortissement. Le 22 elle passa ce Bill, & elle fit la lecture des Requêtes des Entrepreneurs de

diverses manufactures. Le Roi doit se rendre à la Chambre des Pairs pour donner son consentement à plusieurs Bills tant publics que particuliers. On assûre que le Parlement se propose de rembourser les habitans de la nouvelle Angleterre de toutes les dépenses qu'ils ont faites, tant pour la prise du Cap Breton que pour des levées de soldats, & même d'accorder des gratifications à ceux qui ont montré le plus de zéle en cette occasion, & que cet objet coûtera plus de huit cent mille livres sterlings. On reçoit de tous côtés des nouvelles des naufrages & des dommages causés par la tempête du 12 de ce mois. Les lettres de la Jamaïque marquent que les Corsaires ennemis ont enlevé depuis peu dans les Parages voisins plus de trente navires Anglois qu'ils ont conduits à Saint Domingue. On commence à croire que l'affaire du Capitaine Fox prendra un tour favorable, & qu'il sera déchargé de l'accusation intentée contre lui. Sa Majesté a disposé de la place de Député Lieutenant de la Tour en faveur de M. Richard White, qui est remplacé par M. Richard Rainsford dans celle de Major de cette Forteresse. M. Thomas Whithe a obtenu la Lieutenance Colonelle du Régiment de Tirawley, dont la Majorité a été donnée à M. Edouard Monby. Le Feldt-Maréchal Wade est dangereusement malade.

Le 27 le Roi se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoûtumées, & sa Majesté ayant mandé la Chambre des Communes, donna son consentement au Bill concernant les droits sur le Malt, & au Bill pour naturaliser Messieurs César & Charles de Missy. La Chambre des Communes ordonna le 22 de porter un Bill, afin d'empêcher qu'il ne se fasse dans la Grande Bretagne aucune assûrance sur les vaisseaux appartenans aux

François. Le 25 la Chambre résolut de pourvoir plus efficacement aux moyens de soulager les pauvres. Elle examina le lendemain les faits allégués contre l'élection de Messieurs Lascelles Medcaffe & Guillaume Sloper, Membres du Parlement pour le Bourg du Grand Bedwin dans le Comté de Wiltz, & elle décida que cette élection avoit été faite selon les loix. Cette Chambre reçut le 17 une Requête du Commun Conseil de cette ville contre le Bill pour naturaliser les Protestans étrangers. On parle d'un nouveau Bill par lequel il sera défendu, sous de rigoureuses peines, de fournir à la France aucunes munitions de bouche ou de guerre. Le Roi a accordé à M. Herbert le Régiment d'Infanterie dont M. Price étoit Colonel, & à M. Lafotay celui qu'avoit M. Herbert. Sa Majesté a disposé de la Lieutenance Colonelle du Régiment de Dragons de Marck Kerr en faveur de M. Jonathan Driver, & elle a nommé Messieurs Alexandre Dury & Charles Russel Majors du premier & du second Régiment des Gardes à pied. Le Lord Robert Manners & M. Jean Mostyn ont été faits Adjudans du Roi. Le commandement de la chaloupe de guerre *l'Onslow* de dix-huit canons, nouvellement construite à Chatham, a été donné par les Commissaires de l'Amirauté au Capitaine Ainscomb. Ces Commissaires ont ordonné de convertir en chaloupes de guerre les brulots *l'Eclair*, *l'Æthna*, *le Vesuve* & *le Vulcain*, ainsi que la galiotte à bombes *la Comette*. Le vaisseau de guerre *l'Anglesea* commandé par le Capitaine Duff, conduisit le 8 à Kepsale un Corsaire de Saint Sébastien, nommé *l'Extravagant*, de cent dix hommes d'équipage, dont il s'est emparé le 6 à quarante lieues au Sud Ouest du Cap Clear. On a appris que le vaisseau de guerre le

Hambourg en revenant de la mer Baltique, avo enlevé quatre Corsaires de Dunkerque, de Cala & de Boulogne, avec lesquels il a relâché le à Newcastle. Il a essuyé le 7 une tempête qui duré deux jours & deux nuits, & qui l'a sépa d'une flotte de cent trente navires de Marchand à laquelle il servoit d'escorte avec trois autr vaisseaux. La Capitaine O Hara Commandant d vaisseau de guerre *le Gaspert* qui est arrivé le d'Antigoa à Portsmouth, a rapporté qu'un secon ouragan, aussi violent que le premier, s'étoit fa sentir le 13 du mois d'Octobre dans toutes les Isl sous le vent, & que de tous les bâtimens qui s étoient trouvés sur les côtes, il ne s'en étoit sau que sept qui avoient fait voile de conserve av lui, mais dont il avoit été séparé depuis par dive coups de vent. Il est entré dans le Port de Pl mouth une flotte marchande venant du Cap Br ton sous l'escorte du vaisseau *la Panthere*. L trois navires de la Compagnie des Indes Orient les qui étoient à Limerick en Irlande, se so rendus aux Dunes d'où on les attend incessan ment dans la Tamise. On n'a aucunes nouvell des deux autres bâtimens qu'ils ont rencontrés Cap de Bonne-Esperance, & qui appartiennent la même Compagnie. Un Corsaire François s'e rendu maître de huit navires de Philadelphie, la Jamaïque & de la Virginie, & un pacquetb qui revenoit d'Amérique en Angleterre, a fa naufrage dans la Rade de Nevis. Le 25 le Gén ral Hawley fit dans la Commune de Croydon revûë de son Régiment de Dragons. Les lettr d'Ecosse marquent qu'on a pris les mesures néce saires pour tenir la milice d'Edimbourg en état servir utilement dans les circonstances. On de acheter par ordre du Gouvernement un gra

nombre de chevaux pour la remonte de la Cavalerie Angloise qui est dans les Pays-Bas. On a amené de Portsmouth cent cinquante déserteurs, dont la plûpart sont de nouvelles recrues. Le 21 le Margrave de Bade Dourlach, le Baron de Solenthal, Ambassadeur du Roi de Dannemarck & le Comte de Lincoln, furent reçûs Membres de la Societé Royale. En conséquence d'un Bill porté par le dernier Parlement il a déja été payé plus de cent mille livres sterlings pour indemniser les Propriétaires des bêtes à cornes mortes de la maladie épidémique. Cette maladie commence à causer beaucoup moins de ravages dans la Grande Bretagne.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent, celles de la Banque à cent vingt, sept huitiémes; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante-deux & demi, & les Annuités à quatre-vingt quatorze & demi.

On écrit du 29 que ce jour la Chambre des Communes fit la premiere lecture du Bill qui défend aux sujets du Roi de faire pendant le cours de la présente guerre aucunes assûrances sur des navires François & sur les effets dont ils seront chargés. Cette Chambre s'étant ensuite formée en grand Committé, a résolu d'accorder à sa Majesté cinq cent mille livres sterlings, pour acquitter une pareille somme levée par un acte du dernier Parlement, & hypotéquée sur le subside de cette année. Il a été accordé en même tems cinq cent soixante & onze mille huit cent vingt-sept livres sterlings pour les non valeurs du subside de l'année derniere. La Chambre a ordonné que les personnes qui ont souscrit pour les nouvelles Annuités, fourniroient chaque mois, à commencer du premier du mois prochain jusqu'au premier

Septembre, la huitiéme partie des sommes pour lesquelles elles ont souscrit. La Requête présentée par le Commun Conseil de cette ville contre le Bill pour naturaliser les Protestans étrangers, doit être examinée dans un Committé particulier. Il est dit dans cette Requête que ce Bill causeroit un préjudice considérable aux Bourgeois de Londres; que par-là ils seroient privés en partie des droits de passage & des autres impositions qui se levent sur les marchandises appartenantes à des étrangers; que ces droits ont été accordés par plusieurs Rois & confirmés par divers actes du Parlement; qu'un semblable Bill ayant été proposé sous le Regne de Guillaume III, avoit été rejetté sur le champ; qu'à la vérité il avoit passé sous la Reine Anne, mais que peu après il avoit été revoqué. Les Commissaires de l'Amirauté ont envoyé ordre à l'Amiral Chambers de mettre incessamment à la voile avec l'escadre qu'il commande. On dit qu'il doit se joindre à l'escadre Hollandoise, commandée par le Vice-Amiral Schryver, & agir conjointement avec ce Vice-Amiral contre les François. Le Gouvernement fait embarquer une grande quantité de munitions de guerre pour les garnisons de Gibraltar & de Port Mahon. On a sçû par les équipages des navires arrivés depuis peu de l'Amérique qu'un vaisseau du Roi s'est emparé d'un bâtiment Hollandois richement chargé, qui alloit de Cadix à la Vera Crux & qui a été conduit à la Caroline. Le Capitaine Maubreri a fait sur les Espagnols une prise très-considerable, & l'on dit que chaque matelot du vaisseau de ce Capitaine aura pour sa part plus de quarante livres sterlings. Le navire *le Prince Guillaume* qui faisoit voile pour la Jamaïque, a été enlevé par les ennemis & mené à la Havane.

H v

PROVINCES-UNIES.

ON mande de la Haye du 29 Décembre que plusieurs des difficultés qui retardoient les conférences d'Aix-la Chapelle sont entierement levées, & que l'on espére que celles concernant la formule des passeports des Ministres Plénipotentiaires des Puissances respectives le seront bientôt. La médiation du Roi de Portugal proposée par la Cour de Madrid, n'a pas encore eté acceptée par le Roi de la Grande Bretagne, mais il y a apparence que ce ne sera point un obstacle à l'ouverture des conférences, & l'on ne doute presque plus que le Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté Britannique & ceux de la République ne se rendent à Aix-la-Chapelle avant la fin du mois prochain. On a reçû avis que le Canton de Berne avoit résolu de fournir aux Etats Généraux un Corps de deux mille cinq cent hommes, en conséquence d'un traité conclu en 1712 avec ce Canton. Il y a une négociation entamée auprès du Duc de Brunswick Wolfenbuttel pour l'engager à prêter à l'Etat six mille hommes de troupes auxiliaires, & l'on parle d'un autre Corps qui sera fourni par le Duc de Meckelbourg. Le Comte de Sandwich, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, reçut de Pétersbourg le 25 de ce mois un courier qu'il fit partir le lendemain pour Londres. Ce courier est chargé du traité qui a été signé à Pétersbourg le 30 du mois dernier, & par lequel trente-cinq mille hommes de troupes Russiennes doivent passer à la solde du Roi de la Grande Bretagne & des Provinces-Unies. On a sçû par le même courier que l'Impératrice de Russie paroissoit déterminée à renouveller pour un an le traité conclu au mois de Juin entre les

Cours de Londres & de Pétersbourg, & suivant lequel cette Princesse est obligée de tenir sur les frontieres de la Livonie & de la Curlande un Corps de trente mille hommes toujours prêt à marcher. Les Etats de Hollande & de Westfrise ont pris la résolution d'établir une Lotterie qui sera composée de cinq mille billets, & dont chaque billet sera de huit cent soixante florins. Il y aura trente tirages & autant de lots que de billets. Le principal lot sera de cent mille florins, le second de cinquante mille & les moindres de mille. Selon les lettres de Middelbourg les Etats de Zélande ont ordonné de lever le cinquantiéme denier de la même maniere qu'il a été levé dans la Province de Hollande. Le 23 le Prince Stathouder assista à l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, & il leur annonça que la Princesse de Nassau étoit dans le septiéme mois de sa grossesse. Les Députés de la Province d'Over-Issel, ayant à leur tête le Baron de Huffel Sénéchal de Zaalland, eurent le même jour une audience de ce Prince, & ils lui remirent le Diplôme, par lequel les Etats de leur Province ont déclaré le Stathoudérat héréditaire dans les lignes masculine & feminine de la Maison de Nassau Diest.

Les Etats Généraux viennent de donner un nouveau décret, qui défend à tous les sujets de la République de transporter de ces Provinces ou d'autres Etats & Royaumes, dans les Isles, Villes ou Places appartenantes au Roi de France, en Europe ou ailleurs, aucuns chevaux, aucunes armes, soit offensives soit défensives, ni aucunes autres marchandises prohibées, telles que salpêtre, soufre raffiné & non raffiné, mats, vergues, cordages, ancres, poix, goudron & toute sorte de bois propres à la construction des vaisseaux, sous

peine d'être punis avec la derniere rigueur. Il est ajouté dans le même décret que les Etats Généraux se croyent autorisés par le Droit commun & par ce qui se pratique entre les nations, à saisir & à enlever comme de bonne prise tous les effets de cette nature destinés pour les Ports de France, quoique chargés sur des navires étrangers; que cependant pour ce qui regarde les sujets des Puissances amies ou neutres, on ne réputera pour marchandises de contrebande que celles qui auront été déclarées telles dans les traités conclus par la République avec ces Puissances, mais que personne ne pourra embarquer dans les pays de la domination des Etats Généraux aucune desdites marchandises pour les porter dans les Etats des Puissances ci-devant indiquées, sans avoir pris les précautions prescrites par le décret du 31 du mois d'Août dernier; que les sujets de la République & ceux des Puissances amies ou neutres, ainsi que ceux des autres Puissances qui voudront aller en quelque endroit que ce soit, ou qui en reviendront, seront tenus de naviger en pleine mer, & que tous les navires qu'on trouvera sur les côtes des terres & des Isles dépendantes de la Couronne de France seront arrêtés, à moins qu'il ne soit prouvé qu'ils y ont été jettés par la tempête; que les Commandans des vaisseaux de guerre de l'Etat & les Corsaires feront amener tous les bâtimens qu'ils rencontreront en mer, qu'ils les obligeront de leur montrer leurs passeports, lettres de mer & connoissemens, & que si ces bâtimens ont à bord des marchandises de contrebande on les conduira en Hollande; qu'au reste le Gouvernement recommande aux Commandans de ses vaisseaux aussi bien qu'aux Corsaires, de se conformer exactement aux traités, & de ne donner aux Puis-

sances amies ou neutres aucun sujet légitime de se plaindre de la République. On a publié un autre décret, qui porte que les Etats Généraux étant obligés d'empêcher autant qu'il est possible, que les Corsaires François n'infestent les côtes du territoire de l'Etat, & n'entrent dans les rivieres pour piller ou détruire les navires ou effets des sujets de la République, il est ordonné de punir de mort toutes les personnes des équipages de ces Corsaires, qui n'y étant point contraints par la tempête oseront paroître dans les rivieres ou sur les côtes, & qui ne se rendront point aux premiers navires par lesquels ils seront rencontrés. Il a paru un troisiéme décret, par lequel il est dit que les sujets de la République qui armeront en course, ne seront point tenus de fournir le troisiéme homme de leur équipage, ainsi que l'ordonne le décret du 12 du mois de Juin dernier, ni de payer la somme qu'il est dit par celui du 6 Octobre que donneront les Proprietaires de navires qui voudront être dispensés de cette obligation; que les équipages des bâtimens qui conduiront dans un des Ports ou Rades du Département d'un des Colléges de l'Amirauté un vaisseau de guerre ou un Corsaire François, recevront une récompense de cent cinquante florins pour chacun des hommes, qui au commencement du combat se seront trouvés à bord du vaisseau ennemi, & une pareille somme pour chacune des livres de balle dont sera le calibre de chaque canon dudit vaisseau, de sorte que si la prise est de quarante piéces de canon, tirant ensemble trois cent cinquante livres de balle, & si son équipage est de deux cent vingt hommes, le Gouvernement accordera pour cette prise quatre-vingt-cinq mille huit cent florins; que les récompenses promises auront lieu, quand même se

vaisseau de guerre ou le Corsaire François seroit entierement détruit, soit qu'il ait été coulé à fond ou brûlé dans le combat, soit qu'il périsse de maniere ou d'autre, après qu'on s'en sera rendu maître, pourvû qu'une partie de l'équipage soit amenée dans un des Ports de la République; que si une prise venant à échoüer, l'équipage trouve le moyen de se sauver, alors ceux qui auront fait cette prise ne pourront joüir que de la moitié de la récompense qu'ils auroient obtenue dans les circonstances énoncées ci-dessus; que les armateurs ne toucheront les gratifications stipulées, & ne pourront même disposer de leur butin, qu'après avoir fait déclarer leur prise légitime par un des Colléges de l'Amirauté; que ces Colléges n'adjugeront aucune gratification qu'après que le Capitaine, le Lieutenant & le Pilote du Corsaire, ainsi que les personnes auxquelles il appartiendra, & leur teneur de livres, auront déclaré sous serment que la prise aura été faite, sans qu'il y ait eu directement ni indirectement aucune collusion avec les François; que les soldats qui auront été blessés dans les combats donnés par les Corsaires seront traités aux dépens de l'Etat, & que ceux qui seront estropiés, seront gratifiés de la moitié de la récompense accordée par la République à ceux qui servent à bord de ses vaisseaux de guerre; que pour animer les équipages des vaisseaux de guerre à causer aux bâtimens François tout le préjudice possible, on leur abandonnera en entier le vaisseau dont ils se seront emparés, de quelque nature ou dénomination qu'il puisse être, mais qu'ils ne pourront point prétendre d'autre récompense; que supposé qu'un Corsaire reprenne un vaisseau appartenant à des sujets de l'Etat, il joüira de la cinquiéme partie de la valeur de ce

vaisseau & des effets qui seront à bord, s'il le reprend dans l'intervalle de deux fois vingt-quatre heures après que ce bâtiment sera tombé entre les mains des ennemis, & de la moitié, si ledit bâtiment a demeuré plus long-tems en leur possession.

Les nouvelles de la Haye du 12 de ce mois portent que le Comte de Chavannes, Ministre du Roi de Sardaigne, eut le 10 une audience particulière du Prince Stathouder, & conféra ensuite avec le Baron de Grovestein Président de l'assemblée des Etats Généraux. Il se tint le même jour une autre conférence entre le Marquis del Puerto Ambassadeur du Roi d'Espagne, & quelques Députés de la même assemblée. Sur la proposition faite par le Prince Stathouder, le Conseil d'Etat a accordé une gratification aux troupes qui ont servi pendant la derniere campagne, sçavoir huit cent florins à chaque Compagnie d'Infanterie, & trois cent cinquante à chaque Compagnie de Cavalerie & de Dragons. Conformement à une résolution prise le 28 du mois dernier, il sera donné indépendamment de ces sommes, six cent cinquante florins à chaque Capitaine de Cavalerie & de Dragons, & huit cent à chaque Capitaine d'Infanterie, dont les Compagnies seront complettes avant le premier du mois de Mars. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise ont repris le 10 leurs déliberations. Le Prince Stathouder a disposé en faveur de M. Besner de la place de Colonel Commandant du Régiment de Hoolwerf qui est en garnison à Hellevoet-Sluys, & cet Officier est allé se faire recevoir en cette qualité à la tête de ce Régiment. Plusieurs Généraux, qui s'étoient rendus à la Haye, ont reçû ordre de retourner à leurs départemens. Les Régimens Hanovriens de

Soubiron, de Middagten, de Kroig, de Hugo, de Kielmansegg, de Brunck & de Munchow, auxquels on avoit distribué des quartiers dans la Province d'Over Issel, sont en marche sous les ordres du Baron Sporck Major Général, pour aller renforcer le cordon qu'on a formé du côté d'Oudenbosch & de Gertrudenberg. Un détachement de troupes legéres à la tête duquel étoit le Général Haddick, attaqua le 31 un convoi qui alloit à Bergopsoom, mais il ne pût que faire vingt prisonniers & enlever quelques bestiaux. On assûre que la Compagnie de Commerce établie à Middelbourg armera une fregate de trente-six canons & de deux cent soixante & dix hommes d'équipage, pour courir contre les Corsaires & autres bâtimens François, & qu'elle fera construire deux autres vaisseaux de quarante canons pour la même destination.

Les Etats de Gueldres ayant résolu de déclarer le Stathoudérat héréditaire dans les lignes masculine & feminine de la Maison de Nassau Diest, & de dispenser le Prince de Nassau du serment qu'il prêta l'an 1722 en acceptant le Stathoudérat de cette Province, ils ont envoyé à la Haye des Députés pour en donner part à ce Prince. Il est venu aussi des Députés de la ville de Zutphen pour le même sujet, & le 15 de ce mois ils eurent audience du Prince Stathouder. La députation étoit composée de Messieurs Gerard Jean Van Santbergen, Lambert Welmers, Jean-Albert Willinck, Gerard Haesebroke, Herman Schomaker & Arnold-Juste Waegenaar. Le même jour le Prince Stathouder se rendit à l'assemblée des Etats Généraux, & assista ensuite au Conseil d'Etat. Le Comte de Sandwich, Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, eut le même

jour une conférence avec quelques Députés de l'assemblée des Etats Généraux, ainsi que le Baron de Reischach, Ministre Plénipotentiaire de la Reine de Hongrie. Les Députés des Colléges de l'Amirauté s'assemblent regulierement tous les après-midi pour délibérer sur les affaires de la Marine. On fit partir le 17 d'Utrecht un détachement de trois cent hommes du Régiment Hessois de Mansbach Infanterie, pour aller renforcer les postes voisins d'Oudenbosch & de Bréda. Il fut suivi le 18 d'un pareil détachement du Régiment du Prince Frederic, & il a dû l'être le 19 par deux cent hommes du Régiment de Donep. Quelques troupes ont marché du côté de Steenbergue afin de couvrir cette place. Le Feldt-Maréchal Comte de Nassau se rendit le 10 à Tholen, & il examina les diverses dispositions qui ont été faites dans les environs. Il a passé à la Haye un courier allant de Péteisbourg à Londres, pour informer le Roi de la Grande Bretagne que la premiere colonne du Corps auxiliaire de troupes Russiennes étoit arrivée le 26 du mois dernier sur la frontiere de la Lithuanie. M. Tissot de Patot, Major Général des troupes de la République, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie sur la répartition de la Province de Hollande, est mort le 15 de ce mois à Ysselstein dans la soixante-neuviéme année de son âge.



ITALIE.

DE GENES le 16 Décembre.

LE 10 de ce mois jour de l'anniversaire de la délivrance de cette ville, le Saint Sacrement fut exposé & l'on chanta le *Te Deum* dans toutes les Eglises. Le Doge & les Colléges de la Noblesse assisterent le même jour à la Messe, aux Vêpres & au Sermon dans l'Eglise de Notre-Dame de Lorette. Il y eut le soir des illuminations & des réjouissances publiques, & l'on fit plusieurs salves de l'artillerie des remparts. La Neuvaine de la fête de la Conception de la sainte Vierge ayant été interrompuë l'année derniere par la révolution arrivée en ce pays, le Gouvernement a voulu qu'elle fut célébrée cette année avec une solemnité extraordinaire. Le Doge accompagné du Sénat a entendu tous les jours l'Office dans l'Eglise Cathédrale, & le 9 il assista à une Procession générale que fit le Clergé Sécalier & Régulier, & qui alla de cette Eglise à celle de Saint Pierre. Au retour de cette Procession, on distribua des dots à trente jeunes filles, dont les peres ont été tués en défendant la Patrie. Depuis quelques jours le Grand-Conseil a repris ses délibérations, & il a renouvellé un ancien Décret, par lequel le Gouvernement est autorisé à acheter certains Fiefs qu'on juge convenables d'ajoûter au Domaine de la République. Le 3 le Duc de Richelieu revint du voyage qu'il étoit allé faire le long de la côte. Il a pris toutes les mésures nécessaires pour s'opposer aux entreprises que pourroient former les ennemis. Sur l'avis qu'il a eu qu'ils se proposoient de faire avancer un détachement du côté de Sarzane, il a renforcé de quatre cent hommes la garnison de

cette Place, & il a fait raser toutes les maisons de campagne des environs. Par les conseils de ce Général le Gouvernement s'est déterminé à faire ajoûter plusieurs ouvrages aux fortifications de Sestri & de la Specie. Deux Bataillons du Régiment Suisse de Vigier au service du Roi Très-Chrétien, lesquels étoient attendus de France depuis long tems, sont enfin arrivés. Le Convoi chargé du transport de ces troupes avoit fait voile de Villefranche il y a près de 3 mois, & il avoit été réduit, tantôt par les vents contraires, tantôt par la rencontre de divers vaisseaux Anglois, à la nécessité de relâcher plusieurs fois dans differens Ports. En dernier lieu il avoit été dispersé par une tempête, & plusieurs des bâtimens dont il étoit composé avoient été jettés jusques sur la côte d'Espagne. S'étant rassemblé à Toulon, il remit à la voile le 15 du mois dernier, & malgré le grand nombre de vaisseaux ennemis qui croisoient pour l'intercepter, il a gagné l'Isle de Corse, où les deux Bataillons du Régiment de Vigier sont débarqués & d'où ils ont été conduits ici par les gondoles de Caprara. On vient d'apprendre qu'un autre Convoi de troupes étoit arrivé en Corse. Il est entré dans ce Port & dans celui de Portofino deux barques faisant partie de ce Convoi, & à bord desquelles étoient deux cent hommes du Régiment de Flandres, des troupes de sa Majesté Catholique. Le reste du train d'artillerie appartenant aux Espagnols, qui à la réquisition des Anglois avoit été mis en dépôt dans l'Isle de Corse, a été ramené ici. Un navire Hollandois qui portoit une grande quantité de grains & d'autres provisions à Final, ayant été porté le 12 par un vent de Sud vers Arenzano, le Comte de Carcassado, Colonel du Régiment de Bresse des troupes

Françoises & qui commande dans ce poste, fit embarquer aussi-tôt sur les bâteaux qu'il put rassembler un détachement qui s'est rendu maître de ce bâtiment. On y a trouvé huit cent mines de bled, plusieurs caisses de sucre & de poivre, quelques boucaux de tabac du Bresil, & outre l'artillerie dont ce navire étoit armé, dix piéces de canon destinées pour le Roi de Sardaigne. La galiotte *le Saint Louis* a enlevé une tartane Piémontoise qui alloit à Oneille. Le prix auquel les denrées se maintiennent dans cette ville, attire de toutes parts un nombre prodigieux de bâtimens qui y entretiennent l'abondance. Ces jours derniers il y avoit en croisiere dans les environs de Vado huit vaisseaux de guerre Anglois, mais six ont disparu sans qu'on sçache quelle route ils ont prise. Les Corsaires ennemis incommodent beaucoup moins depuis un tems les côtes de cet Etat. On assûre que la République de Lucques a si bien garni de troupes & d'artillerie la côte de Viareggio, que ces Corsaires seront forcés de respecter la neutralité que les Lucquois ont résolu d'observer. Le Roi de France fait lever ici un nouveau Régiment qui sera nommé Royal Génois. Celui dont le Chevalier de Beloy est Colonel, sera bientôt formé, & plusieurs Compagnies de ce Corps sont déja complettes. Un détachement de Croates a fait une course du côté de Pégli, où il a fait quelque butin & tué une femme, mais il a été chassé & on l'a poursuivi jusqu'à Novi. Quoiqu'on ait rendu au Roi de Sardaigne tous les prisonniers de guerre faits sur ses troupes, il n'a pas encore renvoyé ceux qu'il avoit à la République. On prétend que ce Prince ne veut point les remettre en liberté avant qu'ils ayent payé les dettes qu'ils ont contractées dans les lieux où ils sont retenus. M. Guymont, Envoyé Extraordi-

naire du Roi de France auprès de cette République, s'embarqua le 22 du mois dernier sur un félouque pour aller faire un voyage en France. Le 8 de ce mois le Prince Doria partit pour Naples, où il va solliciter un procès qu'il a intenté à la fille du feu Duc de Tursis au sujet de la Principauté d'Avello. Après deux mois du plus beau tems, il pleut continuellement depuis huit jours, & la mer est devenuë très-orageuse. Les billets de la Banque de Saint Georges perdent vingt pour cent.

De Savone le 20 Décembre.

IL a passé ces jours-ci à la vûë de ce Port un pinque François, trois chabecs Catalans & quelques autres navires qui ont fait voile de Villefranche pour la riviere de Levant, & qu'on suppose être chargés de troupes & de munitions de guerre. On mande de Livourne que plusieurs vaisseaux de guerre & Corsaires Anglois sont sortis du Port de Livourne, afin d'aller à la poursuite d'un Corsaire François de cent cinquante hommes d'équipage, qui a pris dans le Canal de Piombino un navire portant Pavillon de la Reine de Hongrie & qui l'a conduit à Civita Vecchia avec une barque chargée de sel de Sardaigne, dont il s'est aussi emparé. Quelques chaloupes Angloises ont donné la chasse à une félouque Génoise, mais elles n'ont pû la joindre. Les lettres de Génes marquent qu'il y est arrivé d'Antibes une félouque par laquelle le Marquis d'Ahumada, Commandant des troupes Espagnoles qui sont employées à la défense des Génois, a reçu des dépêches importantes. Ces lettres ajoûtent que le Roi de Sardaigne avoit relâché une partie des Génois qui étoient prisonniers de guerre dans ses Etats.

De Dolce Acqua le 17 Décembre.

PResque toutes les troupes commandées par le Baron de Leutrum se sont renduës dans les quartiers de cantonnement qui leur ont été assignés le long de la riviere entre cette ville & Port Maurice, où ce Général a transferé son quartier. Il n'en est resté dans les Lignes que le nombre suffisant pour les garder. Le 10 un Corps de troupes Françoises & Espagnoles s'avança sur le Mont Gigno jusqu'à *la Madonna delle Grazie*, dans le dessein de surprendre ce poste, mais le Chevalier Massel en fut assés tôt averti pour se préparer à recevoir les ennemis, qui s'étant apperçus qu'on étoit sur ses gardes, prirent le parti de la retraite sans avoir tenté aucune entreprise. On a été informé que les Espagnols avoient trois Bataillons à Nice, deux à Villefranche, un à l'Escarenne, un à Lucerame & un à Castellar. La garnison de Monaco est actuellement composée de deux Bataillons François & d'un Espagnol, & il a marché à Menton dix Piquets qui doivent s'embarquer pour passer à Génes. Les ennemis ont fait séparer les troupes qui avoient formé un camp dans les environs de Laite. Ils continuent d'exiger de fortes contributions, tant en vivres qu'en argent.

DE TURIN *le 16 Décembre.*

LE Roi prendra demain le deüil pour la mort de la Duchesse Doüairiere de Brunswick Wolfenbuttel. Par les dernieres lettres de l'Etat Ecclésiastique on apprend que le 5 de ce mois le Cardinal des Lances est arrivé à Bologne & qu'il compte d'être de retour ici avant le 25. Celles de Sa-

voye confirment qu'outre la Cavalerie Espagnole il viendra plusieurs Bataillons de la même Nation dans ce Duché. On a reçû avis de Vienne que la Reine de Hongrie avoit consenti que les Ministres Plénipotentiaires de la République de Génes & ceux du Duc de Modéne fussent admis aux conférences qui doivent se tenir à Aix-la-Chapelle. Selon les nouvelles de l'Isle de Corse le camp volant qui est aux ordres du Général Madrass se renforce tous les jours. Ce Général est posté presque sous les murs de la Bastie, & la garnison de la ville ayant fait une sortie, il l'a repoussée avec quelque perte de la part des Génois.

De Genes le 30 Décembre.

Sur l'avis que la Reine de Hongrie a résolu de tenter, aussi tôt que la saison pourra le permettre, une invasion dans la partie Orientale de cet Etat, & de faire attaquer particulierement Sarzane & la Spécie, on prend les mésures nécessaires pour s'opposer au dessein de cette Princesse, qu'on assûre devoir faire passer en Italie un renfort de douze mille hommes. Le Général de sa Majesté Hongroise avoit demandé sept mille rations au Duché de Massa Carrera, mais il ne sera pas en état de se faire fournir cette contribution, le Comte de Lannion, qui commande à la Spécie, s'étant emparé le 19 de ce mois du Château de Lavenza, situé au bord de la Mayra. Depuis quelque tems on travaille, même pendant les Fêtes, à préparer des cartouches, des grénades, & beaucoup d'artifice de differentes especes. On en fait conduire la plus grande partie à la Spécie, apparemment pour munir le nouveau poste que les troupes Françoises viennent d'occuper. Le 18 les trois galeres de la

ment rompue entre Saorgio & la Vallée de Lantosque. Les lettres d'Italie confirment que la Reine de Hongrie persiste dans la résolution de faire attaquer une seconde fois la ville de Génes, mais que le Comte de Browne a fait de fortes représentations sur les difficultés qui se rencontrent dans l'exécution de cette entreprise.

DE PAVIE, le 4.

Il se tient ici chés le Comte de Browne de fréquentes conférences, qu'on prétend avoir pour objet une nouvelle entreprise contre la ville de Génes. On doute cependant que cette entreprise s'exécute, la plûpart des Officiers Généraux des troupes de la Reine de Hongrie y trouvant de trop grandes difficultés, vû sur-tout l'extrême repugnance que marquent les troupes, & l'opinion générale est que sa Majesté Hongroise, cédant aux représentations qui lui ont été faites à ce sujet par le Comte de Browne, consentira qu'on se borne à faire quelque tentative du côté de Sarzane & de la Spécie. Suivant les apparences, nos principaux efforts pour le présent se tourneront contre cette derniere ville. Les ennemis eux-mêmes semblent s'y attendre, & l'on a appris que le Duc de Richelieu avoit renforcé la garnison du Château, dont les fortifications ont été considérablement augmentées, & qu'il avoit donné le commandement de cette Forteresse à M. Dieffenhaller, Commandant d'un Bataillon du Régiment Suisse de Vigier.

Toutes les lettres confirment que les differends survenus entre la République de Génes & celle de Lucques sont entierement terminés, & que le Ministre, qui avoit été envoyé à Génes par cette derniere République, a eu son audience de congé.

Dôge. Il est venu ici de la part du Roi de Sardaigne un Officier*, qui, après avoir eu un long entretien avec le Comte de Browne, est retourné à Turin. Le bruit court que le Roi de Sardaigne demande que cette ville-ci lui soit remise par la Reine de Hongrie.

DE TURIN, le 8.

On a publié depuis peu un Edit par lequel il est ordonné aux Sujets du Roi de ne fournir des subsistances aux troupes de la Reine de Hongrie, qu'autant que ces troupes payeront argent comptant les vivres & les fourages qui leur seront livrés. Il est dit dans cette Ordonnance que si lesdites troupes employent la violence pour se faire donner ce dont elles auront besoin, il faut avoir d'abord recours à la voye des représentations, mais que si ce moyen n'opére aucun effet, on pourra repousser la force par la force. Un Parti de Milices Piémontoises s'avança le 27 du mois dernier vers le Col de Brois, dans le dessein d'enlever un Convoi que les ennemis faisoient conduire de Sospello à Penna, mais la supériorité du nombre de l'escorte fut cause qu'il ne put exécuter son projet, & il se rétira précipitamment, après avoir essuyé une décharge qui lui tua douze soldats. Le 29 un détachement des ennemis ayant passé la Roya, se porta à Aygoles, où il attaqua quelques Compagnies d'Infanterie des troupes du Roi. Elles se maintinrent dans leur poste, & il n'y eut de part & d'autre qu'un Officier tué & quelques soldats blessés. Deux cent Miquelets parurent le 31 sur la montagne de Gigno, d'où ils s'avancerent jusqu'à la Madonna del Monte. Ils tirerent de-là plusieurs coups de fusil sur nos grandes Gardes, mais le Chevalier de

Massel ayant fait marcher quelques troupes pour leur donner la chasse, ils se déterminèrent à la retraite. Divers détachemens de troupes reglées ont été envoyés à Bréglio, pour en renforcer la garnison. Nos partisans font des courses continuelles, afin de tâcher d'intercepter les Convois des ennemis.

DE NICE, *le* 12.

Le Marquis de Mirepoix, qui commande les troupes Françoises dans ce Comté, a ordonné que toutes personnes, de quelque qualité qu'elles pûssent être, portassent sous peine de la vie, leurs armes à feu chés le Commandant de la ville la plus proche de leur habitation. En même tems ce Lieutenant Général a reglé que les Communautés seroient obligées d'avertir de tous les mouvemens qui seroient faits sur leur territoire ou dans les environs par les troupes de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne, & que faute de s'acquitter de ce devoir, elles seroient condamnées à payer le double des dommages que ces troupes pourroient causer, soit aux Communautés voisines, soit aux troupes de France & d'Espagne. Il a défendu aussi d'entretenir, sous quelque prétexte que ce soit, aucune espece de correspondance avec le Piémont. Il est entré dans le Port de Villefranche un navire, venant de Génes, par lequel on a été informé qu'un détachement des troupes Françoises qui sont sous les ordres du Duc de Richelieu, avoit surpris le poste de Voraggio, dans lequel il avoit fait prisonniers quatre cent neuf hommes des troupes de la Reine de Hongrie. L'équipage du même navire a rapporté que deux Officiers du Régiment Royal Italien au service de France, lesquels étoient allés faire des recrues dans l'Etat Ecclésias-

tique, avoient été arrêtés avec leurs recrues sur la frontiere de la Toscane, mais qu'ensuite ils avoient été relâchés, & renvoyés au Duc de Richelieu. On mande de Genéve que le Duc de Modéne y est arrivé de Grenoble le 5 de ce mois, & qu'il a dû le même jour ou le lendemain continuer sa route pour Vénise, où il se propose de passer le Carnaval. Les nouvelles de Schaffouse portent que M. Van-Haren a fait au Canton de Zurich la proposition de fournir deux Régimens à la République des Provinces-Unies, & qu'on croit que ce Canton accordera cette demande.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier jour de l'an les Princes & Princesses &. les Seigneurs & Dames de la Cour eurent l'honneur de complimenter le Roi sur la nouvelle année.

Le Corps de Ville a rendu à cette occasion ses respects à leurs Majestés, à Monseigneur le Dauphin, à Madame la Dauphine, à Madame & à Mesdames de France.

Le même jour le Roi tint un Chapitre dans son cabinet à Versailles, dans lequel il nomma Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit le Duc de Luynes, le Marquis de

Puysieulx, le Comte de S. Severin, le Comte de Segur, le Marquis de la Tour Maubourg & le Comte de Bulkeley.

M. le Duc de Luynes, Charles-Philippes d'Albert, Duc de Luynes & de Chevreuse Montfort, Pair de France, est né le 30 Juillet 1695 du mariage de Honoré-Charles-Edouard d'Albert, Duc de Montfort, Maréchal de Camp, Capitaine Lieutenant des Chevau-Legers de la Garde du Roi, mort le 13 Septembre 1704, & de D. Marie-Anne-Jeanne de Courcillon de Dangeau, morte le 28. Juin 1718; il a été marié, 1°. le 24 Fevrier 1710 avec D. Louise-Leontine-Jacqueline de Bourbon Soissons, morte le 21 Janvier 1721, 2°. le 15 Janvier 1732 avec D. Marie Brulart de la Borde, aujourd'hui Dame d'honneur de la Reine; il a de son premier mariage Marie-Charles-Louis d'Albert, Duc de Chevreuse Montfort, Mestre de Camp général des Dragons, qui vient d'être fait Lieutenant Général des armées du Roi à la derniere promotion du 6 Janvier 1748, & qui a des enfans de son mariage avec D. Henriette-Nicole d'Egmont Pignatelli sa seconde femme. M. le Duc de Luynes est le huitiéme de sa maison, Chevalier des Ordres du Roi, comme on le peut voir dans la généalogie qui en est rapportée

dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 4 fol. 263 & dans le vol. 9 ou est le Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit.

M. le Marquis de Puysieulx, Louis-Philogene Brulart, Marquis de Puysieulx & de Sillery, Ministre des affaires Etrangeres, Conseiller d'Etat d'épée, Lieutenant Général des armées du Roi, ci-devant Ambassadeur en Hollande, & avant à Naples, né le 12 Mai 1701, est marié depuis le 19 Mai 1722, avec D. Charlotte-Felicité le Tellier, fille de Louis-Nicolas le Tellier, Marquis de Souvré, Maître de la Garde-robe du Roi, Chevalier de ses Ordres & Lieutenant Général pour sa Majesté au Gouvernement de Bearn & de Navarre, & de D. Catherine-Charlotte de Pas-de Feuquieres, Dame de Rebenac, duquel mariage est née une fille unique, Adelaïde-Felicité Brulart de Sillery, le 5 Novembre 1725, & mariée le 26 Janvier 1744 avec Louis-Cesar d'Estrées le Tellier, dit le Comte d'Estrées, son cousin-germain, depuis Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant Général de ses armées, &c. M. le Marquis de Puysieulx est fils de Carloman Philogene Brulart, Comte de Sillery mort le 27 Novembre 1727 & de D. Marie-Louise Bigot, morte le 8 Mai 1746,

Petit fils de Louis Brulart, Marquis de Sillery, Mestre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, & Gouverneur de Damvilliers, mort le 29 Mars 1691, & de D. Marie-Catherine de la Rochefoucault, morte le 7 Mars 1698. Voyez pour cette généalogie le 6 volume des Grands Officiers de la Couronne, fol. 525 & le 9 volume de la même Histoire.

M. le Comte de Saint Severin, Alphonse-Marie-Louis de SaintSeverin d'Arragon, ci-devant Ambassadeur de France en Suéde puis en Pologne, & avant Gentilhomme de la Chambre de S. A. R. l'Infant D. Carlos, Duc de Parme, aujourd'hui Roi de Naples & son Ministre à la Cour de France, est né en 170... fils du Comte D. Ottavio de S. Severin d'Arragon, Gentilhomme de la Chambre du Duc de Parme & son Envoyé Extraordinaire au Congrés de paix à Utrecht en 1713, mort en 172... & de D. Blanche Salvatico; il est marié depuis le 14 Juillet 1733 avec D. Marie-Louise-Françoise Fillon de Villemur, veuve de Louis-Pierre de Houdetot, Comte de Houdetot, Colonel du Régiment d'Artois & Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de la Province de Picardie, duquel mariage il n'a qu'une fille encore jeune. Voyez cette gé-

néalogie rapportée avec toutes ses branches au nombre des maisons illustres d'Italie par M. Imhoff dans le volume imprimé à Amsterdam en 1710, & dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 8 fol. 503, où elle est rapportée en partie à l'occasion de Galeas de Severin des Comtes de Gayasse, Seigneur de Mehun sur Yevre, Chevalier de l'Ordre de S. Michel sous le Roi Charles VIII, depuis honoré de la Charge de Grand Ecuyer de France par Lettres du Roi Louis XII du 22 Septembre 1505, lequel enfin perdit la vie au service du Roi François I. à la journée de Pavie au mois de Février 1524, lequel Galeas étoit frere puiné de Antoine-Marie de S. Severin, Seigneur de Gualfinace du Marquisat de Saluces, l'un des ayeux de M. le Comte de S. Severin qui donne lieu à cet article.

M. le Comte de Segur, Henri-François de Segur, Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur & Lieutenant Général, & Senechal du Pays & Comté de Foix, Capitaine & Gouverneur particulier des Ville & Château de Foix, Lieutenant Général au Gouvernement de Champagne & de Brie, est né le premier Juin 1689; après avoir été Page de la Chambre du Roi en 1699, il fut fait

Colonel d'un Régiment d'Infanterie en 1706, puis Guidon de la Compagnie des Gendarmes Anglois en 1709, Meſtre de Camp de Cavalerie la même année, fut Brigadier des armées du Roi le premier Février 1719, & Meſtre de Camp, Lieutenant du Régiment d'Orleans Cavalerie le 6 Mars ſuivant, fut nommé Maréchal de Camp le 20 Février 1734, & enfin Lieutenant Général des armées du Roi le premier Mars 1738; il eſt marié depuis le 12 Septembre 1718 avec Dame Philippe-Angelique de Froiſſy, de laquelle il a des enfans, il eſt fils de Henri-Joſeph de Segur, Marquis de Segur, Seigneur de Ponchat & de Fauguerolles, Gouverneur, Lieutenant Général & Sénéchal des Pays & Comté de Foix, Capitaine & Gouverneur particulier des Ville & Château de Foix, & Lieutenant Général au Gouvernement de Champagne & de Brie, & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & avant Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers d'Anjou, mort le 10 Juin 1737, & de Dame Claude-Eliſabeth Binet de S. Martin, mariés le 6 Mai 1688; le nom de Segur eſt marqué en Guyenne par ſon ancienneté, par ſes alliances & par ſes ſervices militaires.

M. le Marquis de la Tour-Maubourg, Jean-Hector de Fay, Marquis de la Tour-Maubourg, Seigneur de Fay de Sainte Sigolaine de la Bastie, de Clessy, de Chassy, &c. Lieutenant Général des armées du Roi, est né en 167... ; il fut Colonel d'un Régiment de son nom en 1702, il eut le Régiment de Ponthieu en 1706, fut fait Inspecteur Général d'Infanterie en 1718 ; ayant eu permission de se défaire de son Régiment, il obtint sa réforme dans celui de la Marine, fut fait Brigadier d'armée le premier Février 1719, Maréchal de Camp le 20 Février 1734, & enfin Lieutenant Général le premier Mars 1738 ; il a été marié, 1°. le 17 Juillet 1709 avec Dame Marie-Anne Lucie-Therese de la Vieuville, morte sans enfans le 19 Septembre 1714, 2°. le... Janvier 1716 avec Dame Marie-Suzanne Bazin de Bezons, morte le 20 Juin 1726, fille de feu M. le Maréchal de Bezons, dont il a eu N... marié avec N..... de Fay, Comte de Gerlande de même maison qu'elle, & une autre fille non mariée, 3°. le 13 Août 1731 avec Dame Agnès-Madelaine Trudaine, morte le 4 Août 1737, duquel mariage il ne lui reste qu'une fille encore jeune ; il a eu deux freres, tous deux Chevaliers de Malte, dont l'un a été

Commandeur, & l'autre depuis Chanoine & Comte de Lyon ; il est fils de Jacques de Fay, Comte de la Tour Maubourg, Baron de S. Maurice de Legnon, Seigneur de la Garde en Forêt, &c. & de D. Eleonor Palatine de Dyo de Montperoux. La Maison de Fay, originaire du Velai, & l'une des plus anciennes & des plus illustres, s'est divisée en plusieurs branches, toutes marquées par leurs alliances ; ses armes sont de Gueules à une bande d'or, chargée d'une Fouine d'azur.

M. de Bulkeley, Jacques Vicomte de Bulkeley, Pair d'Irlande, Lieutenant Général des armées du Roi, Colonel d'un Régiment d'Infanterie Irlandois de son nom & Commandant à Bruges. Au mois de Janvier 1706, il eut un Brevêt de Colonel ; le 8 Mai 1707 sa Majesté lui donna un Régiment d'Infanterie de la création de 1702, il fut reformé à la suite de celui de Berwick en 1714, fut fait Brigadier d'armée le premier Fevrier 1719, puis Colonel d'un Régiment d'Infanterie de sa Nation & de son nom par commission du 16 Septembre 1733, Maréchal de Camp le 20 Février 1734, & enfin Lieutenant Général le premier de Mars 1738. Il est fils de Henri Bulkeley de Beaumarish, Pair d'Irlande, Grand Maître de la Maison des

Rois d'Angleterre Charles II & Jacques II, & de Dame Sophie Stuart, Dame d'honneur de la Reine Marie Therese d'Est femme du même Roi Jacques II. M. de Bulkeley est frere de D. Charlotte de Bulkeley, Dame d'honneur de la Reine d'Angleterre, mariée en 1697 avec Charles O Brien, Lord Vicomte de Clare, Pair d'Irlande, Maréchal de Camp & Colonel d'un Régiment Irlandois au service de France, tué à la bataille de Ramillies en 1706, pere de Charles O Brien, Milord Comte de Thomond, Lord Vicomte de Clare, Pair d'Irlande, Lieutenant Général, reçu Chevalier des Ordres du Roi le premier Janvier 1747. M. Bulkeley est aussi frere de D. Anne-Bulkeley, aujourd'hui veuve de M. le Maréchal Duc de Berwick.

Les preuves de l'Archevêque de Paris, de l'Archevêque de Rouen & de l'Abbé d'Harcourt, nommés Prélats Commandeurs de l'Ordre le 21 Mai de l'année derniere, furent admises dans ce Chapitre, après lequel le Roi se rendit à la Chapelle, étant précedé de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, du Duc de Penthiévre & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. S. M. devant la

quelle les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs masses, étoit en manteau, le collier de l'Ordre par dessus, ainsi que celui de l'Ordre de la Toison d'or. Le Roi étant monté à son Trône, reçût Commandeurs l'Archevêque de Paris, l'Archevêque de Rouen & l'Abbé d'Harcourt avec les cérémonies accoûtumées. S. M. entendit ensuite la grande Messe célébrée par l'Archevêque de Tours, Prélat Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, & chantée par la Musique.

Le 2 le Roi accompagné comme le jour précedent assista au service qui fut célébré dans la Chapelle pour le repos des ames des Chevaliers morts dans le cours de l'année derniere, & auquel le même Prélat officia.

Le 3 les Députés des Etats de Bretagne eurent audience du Roi. Ils furent présentés par le Duc de Penthiévre, Gouverneur de la Province & par le Comte de S. Florentin, Sécrétaire d'Etat, & conduits en la maniere accoûtumée par le Grand Maître & le Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque de S. Brieux, qui porta la parole; du Comte de la Vauguion pour la Noblesse; de M. du Menez, Sénéchal d'Aunay, pour le tiers Etat; du Comte de Que-

len, Procureur Général & Syndic des Etats, & de M. Boyer de la Boissiere Trésorier Général de la Province.

Le Marquis de Rousille prêta le 24 du mois dernier serment de fidélité entre les mains du Roi, en qualité de Lieutenant de S. M. dans la Haute Auvergne.

Sa Majesté a nommé le Duc de Nivernois pour aller résider à Rome avec caractére de son Ambassadeur Extraordinaire.

Le Roi a fait une Promotion par laquelle S. M. a nommé vingt-huit Lieutenans Généraux, cinquante-neuf Maréchaux de Camp & quatre-vingt dix Brigadiers.

Sa Majesté ayant disposé des Régimens vacans a donné le Régiment Dauphin au Comte de Gramont, Brigadier, Colonel du Régiment de Haynault; le Régiment de Haynault au Marquis de Sablé, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Berry; celui de Royal Roussillon au Marquis de Cleron d'Haussonville, Capitaine Lieutenant de la Compagnie Colonelle de ce Régiment; celui de Rouergue au Comte d'Estaing, Capitaine dans le même Régiment; celui de Provence à M. de Sarsfield, Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françoises; celui de Bearn au Chevalier de Timbrune, Capitaine Aide Major dans ce Régiment; celui de Bou-

lonnois au Comte de Choiseul, Lieutenant dans le Régiment d'Infanterie du Roi; celui de Périgord au Marquis de Molac, Lieutenant dans le Régiment d'Infanterie du Roi; celui de Brie au Chevalier de Polignac, Capitaine dans le Régiment de Dragons de Septimanie; celui de l'Isle de France au Marquis de Morbecq, Capitaine reformé à la suite du Régiment d'Infanterie de Limosin; celui de Vivarais à M. de Courcy, Capitaine dans le Régiment d'Infanterie du Roi; celui de Blaisois au Marquis de Juigné, Capitaine dans le Régiment de Cavalérie d'Egmont; le Régiment de Cuirassiers au Marquis de Lostanges, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie d'Anjou; le Régiment de Cavalerie de Bretagne au Comte d'Helmstatt, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Barbanson; le Régiment de Dragons de la Reine au Comte de Morant, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Saint Jal; le Régiment de Dragons Dauphin à M. de Canisy, Capitaine dans le Régiment d'Infanterie du Roi, & le Régiment de Dragons de Languedoc au Comte de Scey Montbeillard, Capitaine au Régiment de Cavalerie de Fouquet.

Le 14 la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château, & S. M. communia

par les mains de l'Archevêque de Rouen son Grand Aumônier.

Le même jour le Roi & la Reine partirent de Versailles pour aller coucher au Château de Marly.

Le Roi a accordé au Maréchal Comte de Saxe le Commandement Général des Pays conquis.

On a reçû avis d'Espagne que les vaisseaux de Registre *la Perle*, *la Begona*, *le Salomon*, *le S. Michel*, *y las Animas*, *l'Alcyon*, *l'Arenton* & *le Loreto* y étoient arrivés de la Havanne sous l'escorte du vaisseau de guerre *la Reine*, commandé par Don Alexandre Chatelein, & que ces bâtimens, outre les marchandises dont ils étoient chargés, avoient apporté, en argent monnoyé ou non monnoyé la valeur de deux millions quatre cent quatre-vingt six mille sept cent trente-sept piastres, dont deux cent cinquante mille sont pour le compte de Sa Majesté Catholique.

De Liége le 10 Janvier.

Ces jours derniers un détachement de cent quatre-vingt Dragons de la garnison de Namur, soutenu de quelque Infanterie, attaqua un Parti des Alliés, qui s'étoit logé dans un village des environs, & qui après s'être défendu pendant quelque

tems avec beaucoup de valeur, fut enfin obligé de prendre le parti de la retraite. Depuis un mois il s'est répandu dans ce Païs une troupe de voleurs, qui y ont commis divers excès & assassiné plusieurs personnes; on a expedié des ordres pour donner la chasse à ces bandits, & pour procurer la sûreté des grands chemins. On écrit de Hollande que les Etats Généraux n'ont point fait de nouveaux Brigadiers dans la derniere Promotion, parce qu'ils veulent supprimer ce grade militaire. Les mêmes avis portent que le 6 les vaisseaux de guerre Hollandois *le Burg-Van-Leyden*, *l'Assendelft* & *le Leeuwenhorst* ont mis à la voile pour Portsmouth, & que le lendemain les vaisseaux *le Harlem*, *le Maarsen* & *le Middelbourg* ont pris la même route.

EPITRE

A M. Titon du Tillet, *par Madame* des Forges Maillard, *pour le premier jour de l'année* 1748.

MOn mari, mes deux fils, Paule & Evrard & moi,
Evrard, votre filleul, qui déja se démene,
Vous souhaitons chacun une dixaine,
D'ans bel & bien fournis, tout quoi,

Si j'ai bien calculé, fait une quarantaine.
Vous voyez que je passe en générosité
Mon mari, qui s'est contenté
De vous souhaiter la trentaine. *
Que pendant tout ce tems, fuyant votre maison,
L'importune & quinteuse goute
Vous fasse prompte banqueroute ;
Et pour se dorloter, loin de vous, cher Titon,
S'aille impatroniser sur le duvet d'aiglon,
Où repose à longs traits rubiconde & fleurie
D'un Chanoine la Seigneurie,
Qui sans doute y profitera,
Sans quoi j'ai l'ame trop chrétienne
Pour vouloir qu'au prochain jamais mal il advienne.
Je dis donc que profit à la goute il aura,
En ce qu'elle l'exemptera
De courir à la voix des cloches argentines,
A Matines,
Le nez de peur du froid dans son chaud Domineau
Empaqueté comme l'est dans sa plume
Le maritime & triste oiseau,
Dormant au bruit des flots qui roulent leur écume.
Je voulois vous offrir quelque bon sac d'argent,
Mais j'en suis empêchée, ami, pour le présent.

* *Voyez les vers de M. des Forges dans le Mercure de Janvier 1742, page 30.*

Les infidéles Araignées
Ont percé dans mon coffre fort ;
Là ces friponnes rencognées
Ont fait butin (voyez la rigueur de mon fort)
De mes finances épargnées.
Ainsi l'un s'enrichit, l'autre perd quand il dort,
Mais votre ame étant satisfaite
D'avoir pour le besoin toujours quelque grain d'or,
Et la santé durable étant le vrai trésor,
Sans aller vainement m'alambiquer la tête,
C'est elle, cher ami, que mon cœur vous souhaite.

MORTS.

ANtoine Pierre *Comte de Beuil*, Lieutenant Général des armées du Roi & Gouverneur des Ville & Château de Saint Omer, mourut à Paris le 29 Décembre dernier, âgé de 85 ans.

Pierre *Bouchart d'Esparbes de Lussan*, Comte d'Aubeterre, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, Gouverneur des Ville & Citadelle de Collioure & Port Vendres, & Lieutenant Général des Provinces de Xaintonge & d'Angoumois, mourut à Paris le 16 Janvier, âgé de 91 ans.

Dame Magdeleine Bonne, *Comtesse d'Hamal*, veuve de François, Marquis de Bassompierre, Mestre-de-Camp de Cavalerie ; mourut à Luné-

ville le 20 dans la soixante-cinquiéme année de son âge.

Henri-François-René-Edouard *Colbert Marquis de Maulévrier*, Vidame de Châlons, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois, mourut à Paris le 30, âgé de 21 ans.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 2 Septembre 1747, qui ordonne que le droit de vingt livres fixé par celui du 21 Mai 1746 sur les peaux de lapin brutes, & celui de cent livres imposé par l'Arrêt du 10 Juin 1747, sur le poil de lapin séparé de la peau sortant à l'étranger, auront lieu & se percevront à toutes les sorties du Royaume, tant des cinq grosses Fermes que des Provinces réputées étrangeres.

DECLARATION du Roi donnée à Fontainebleau le 14 Novembre, concernant la Charge de Conseiller, Avocat du Roi au Bailliage & Capitainerie de la Varenne des Tuileries.

EDIT du Roi donné à Fontainebleau au mois de Novembre, portant suppression des Gardes de la Capitainerie de la Varenne des Tuileries, & création d'Officiers, même Capitainerie.

SENTENCE de l'Election de Reims du 2 Décembre, qui confisque soixante livres, dix onces de faux Tabac saisi chés les Capucins de Rethel-Mazarin, & les condamne en mille livres d'amen-

La Chanson notée doit regarder la page 154

De l'Imprimerie de J. Bullot.



Lettres de l'année 1748.

Pag. 808.

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

FEVRIER. 1748.



A PARIS,

Chés
- ANDRE' CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S André.
- La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
- JEAN DE NULLY, au Palais.
- JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, ruë des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, ruë des Mauvais Garçons, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI,

FEVRIER. 1748.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

SUITE de la Séance publique de l'Académie des Sciences.



IL nous reste à rendre compte d'un Mémoire que lût M. de Réaumur *sur les moyens de faire éclore des poulets & des oiseaux domestiques de toutes les autres espéces en toute saison & en telle quantité qu'on voudra dans des couches de fumier.*

Personne n'ignore le grand nombre de

découvertes utiles & curieuses que M. de R. a faites dans l'Histoire naturelle. Son admirable Histoire des Insectes a découvert aux Physiciens un nouvel Univers qu'on ne connoissoit pas, ou qu'on ne connoissoit que fort imparfaitement. Ses travaux multipliés sur tant d'autres sujets ont toujours été suivis du succès, & de la gloire qui en est la juste récompense, & le nom de M. de R. est placé depuis long-tems à la tête de tous ceux qui ont travaillé sur ces matieres.

Les Egyptiens à qui les autres peuples ont dû les premieres connoissances des Arts, possedent depuis long-tems le secret de faire éclore des poulets sans le secours des poules, en mettant les œufs dans des fours où ils entretiennent une chaleur égale à celle des couveuses.

Ce secret, malgré l'utilité dont il peut être, non-seulement ne leur a point été enlevé par d'autres peuples, mais il n'est possedé même en Egypte que par les habitans d'un seul village, nommé Breme, situé dans le Delta, à vingt lieuës du Caire. Ils l'apprennent à leurs enfans & le cachent aux étrangers. Les Bremééns se répandent dans le Royaume quand la saison favorable, c'est-à-dire le commencement de l'automne est arrivé. Eux seuls sont au fait des

attentions que demandent les œufs pendant le tems où ils sont dans le four.

Feu M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, avoit formé le dessein de nous faire connoître le secret des Egyptiens. Il avoit envoyé à M. le Maire, alors Consul au Caire, un Mémoire rempli des questions que M. de R. avoit faites sur ce sujet, & M. le Maire offrit, ce qui valoit mieux que de répondre, d'envoyer en France un de ces Breméens, dont le métier étoit de faire éclore les poulets. La mort de ce Prince arrêta l'exécution de ce projet.

Mais il auroit été facile sans le secours des Breméens, de pénetrer leur secret, il ne doit consister qu'à entretenir dans le four la même chaleur que celle de la poule qui couve; le Thermometre en offroit un moyen qui manque aux Breméens, & cette chaleur est à 32 degrés. De sages considérations ont empêché de faire des tentatives qui n'auroient été que curieuses, sans pouvoir être utiles. Les frais d'une couvée dans un four ne sont pas un objet, quand ils sont répartis sur 45 à 50000 mille poulets que les Egyptiens font éclore à la fois, mais comment parvenir dans nos plus grands villages à rassembler cette quantité d'œufs, comme on fait dans ceux du Delta, où l'espece est beaucoup plus commune?

Il a donc fallu chercher un moyen moins dispendieux, & où les frais fussent assés médiocres pour être abondamment compensés par le produit. Tous les Auteurs qui traitent de l'œconomie de la campagne, tous les Ornithologues, ont écrit qu'il étoit aisé de faire éclore des œufs de poules dans le fumier. A les entendre rien n'est plus simple; il ne s'agit que d'enterrer un tas d'œufs dans du fumier ordinaire, cependant aucun d'eux ne dit avoir mis ce secret en pratique, & on va voir qu'ils l'auroient fait sans succès, & qu'il falloit des expériences souvent repétées, des attentions très-délicates & très-suivies, en un mot la main d'un très-habile Physicien pour employer avec succès ce moyen qui leur paroît si simple.

Tous ceux qui aiment la culture des potagers, sçavent que les couches de fumier s'échauffent quelques jours après qu'elles ont été dressées, que leur chaleur augmente tous les jours & devient enfin si considérable, que si on y enfonce la main à une profondeur de quelques pouces, on est bientôt obligé de la retirer précipitamment, averti par la douleur, que pour peu qu'on l'y laissât plus long-tems on sentiroit une impression pareille à celle d'une brûlure. Cette chaleur est bien supérieure à celle qui

doit être employée pour couver des œufs; elle a presque cuit ceux que M. de R. avoit mis dans une couche chaude, quoiqu'ils fussent dans un pot. Comme cette chaleur croît par dégrés & décroît de même dans les differens endroits de la couche; on trouve soit en montant, soit en descendant, ceux qui sont propres à couver des œufs, mais ces degrés ne subsistent pas assés long-tems à la même hauteur de la couche; leur durée n'est peut-être jamais d'un jour à la même hauteur de la couche; on doit conclure de-là que c'est sans l'avoir examiné que l'on à avancé qu'il étoit facile de faire éclore les poulets dans le fumier.

M. de R. a jugé que si on pouvoit s'en servir utilement, c'étoit non en y enterrant les œufs, mais en en formant une espece de four, c'est-à-dire en le disposant de maniere qu'il entourât une grande cavité dont il échaufferoit l'air, & en se ménageant des moyens de connoître à toute heure le degré de chaleur de cet air, & de l'augmenter & de le diminuer, selon qu'il seroit convenable.

Les premieres tentatives promirent un succès heureux. Pendant les premiers jours M. de R. voyoit, en cassant quelques œufs, le progrès que faisoient les embrioms, mais bien-tôt il les vit périr plus ou moins

près du terme, suivant les differentes couvées. Comme ces expériences n'ont pas réussi, nous ne nous y arrêtons pas.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence une observation qui se trouve dans cet endroit. Parmi tant d'œufs corrompus, il s'en trouva qui n'étoient aucunement altérés & qui étoient en état d'être mangés, quoiqu'ils fussent depuis long-tems dans le fumier qui avoit corrompu les autres, épreuve sans doute plus considérable que si on les avoit gardés pendant une année. Ces œufs qui se sont conservés pendant que d'autres se corrompoient, étoient ceux qui n'avoient point de germe. Ainsi ceux qui veulent conserver des œufs long-tems pour les manger ou les vendre lorsque les poules ne pondent pas, n'ont qu'à employer une précaution bien simple, c'est de ne point donner de cocq à leurs poules. Il y auroit peut-être encore mieux à faire, ce seroit de faire périr le germe en plongeant seulement l'œuf dans l'eau boüillante.

Après plusieurs expériences réïtérées avec autant de patience que peu de succès, M. de R. observa que les œufs s'étoient corrompus plus vîte dans le four, lorsque les parois en avoient été plus humides, & il ne douta plus que l'obstacle ne

vint d'une vapeur qu'exhaloit le fumier, & qu'il falloit empêcher d'agir & de passer au travers de la coque dans l'intérieur de l'œuf, si l'on vouloit sauver les poulets.

Cet obstacle étoit assés facile à vaincre, mais on ne l'avoit pû connoître qu'en refléchissant attentivement sur bien des expériences infructueuses, dont un Naturaliste moins éclairé n'auroit crû devoir attribuer le peu de succès qu'au degré de chaleur mal observé; c'est en effet la cause qui paroît d'abord la plus apparente & qui pouvoit par là tromper aisément un observateur moins habile.

M. de R. fit donc enfoncer dans la couche un demi muid; les vuides qui resterent autour de sa circonférence furent remplis de fumier; il en fit tenir les bords élevés de deux ou trois pouces au-dessus de la couche, & il étoit surmonté d'un couvercle fait exprès. Ce couvercle avoit un grand trou quarré au milieu, dont châque côté avoit quatre pouces, & huit autres trous qui pouvoient être bouchés par de gros bouchons de bouteilles. Ces trous étoient les registres qui devoient servir à modérer la chaleur. Il fit faire ensuite des paniers ronds dont le diamétre étoit plus petit d'environ deux pouces que celui du tonneau; il y en avoit de plus creux & de

moins creux. On ne pouvoit mettre qu'une couche d'œufs dans ceux-ci, & on en pouvoit mettre deux dans les autres. Trois de ces paniers contenoient 200 œufs, & furent mis à differentes hauteurs dans le tonneau. Cette expérience réüssit pleinement, & le vingtiéme jour le Jardinier vint annoncer à M. de R. qu'il y avoit un de ses œufs *bisché*, c'est-à-dire, qu'il y avoit de petites fractures dans un des endroits de la coque, qu'on entendoit crier le poulet & qu'on pouvoit se promettre de le voir éclos le lendemain.

Il parut en effet, & les autres ne tarderent pas à le suivre, & M. de R. joüit pleinement du succès de son travail, mais il lui restoit encore à être contrarié & arrêté par un obstacle. Il apprit bien-tôt que ce n'étoit pas assés d'empêcher la vapeur du fumier d'entrer dans les fours, qu'il importoit d'y entretenir une circulation d'air. Les poulets à terme périrent dans un des paniers. Il en devina la cause; on avoit bouché tous les registres du couvercle, on avoit même étendu des paillassons, ainsi il conclut qu'il faut toujours laisser quelque registre ouvert. Une autre précaution qu'il ne jugea pas nécessaire, mais qui n'est pas inutile, c'est d'enduire les parois du tonneau de plâtre ou de les couvrir de papier;

on empêchera par-là la vapeur de pénétrer dans le tonneau dans le cas où les douves laisseroient quelque vuide entre elles.

Les précautions qu'il faut prendre pour faire éclore des poulets par ce moyen, n'exigent point, comme on le voit, des attentions qui passent la portée des paysans ni qui exigent trop de soin. Le Jardinier de M. de R. a été chargé de tout ce détail, sans que son jardin, ses fleurs, ni son potager en souffrissent. Mais craignant que la seule proposition de consulter le Thermometre ordinaire ne les effrayât, il a pensé à leur en procurer un plus analogue aux idées qui leur sont familieres. Il consiste en deux parties de beure & une de suif, qui ont été fonduës & mêlées ensemble par la fusion; un peu de cet alliage mis dans un petit vase & tenu dans le four, apprendra si sa chaleur est telle qu'elle doit être. Dans ce cas la matiere sera mal fonduë & aura la consistance d'un sirop trop épais; si la matiere a une liquidité qui la la rende transparente, il faut modérer la chaleur du four, comme il faut l'augmenter si la matiere est figée. On pourra même leur apprendre, & ils l'apprendront eux-mêmes, à n'avoir besoin que de leur propre peau pour juger par l'impression qu'y feront les œufs, s'ils sont trop ou

'op peu chauds ; par ces differens
ıoyens ils peuvent être sûrement conduits
ouvrir ou fermer un ou plusieurs regis-
'es du couvercle & à donner des rechauffes
ı four. Ce n'est gueres que tous les huit
ɔurs en été qu'on a besoin de réchauffer
haque four, ce qui se fait avec une peti-
: quantité de fumier, telle qu'on la prend
n deux ou trois fois avec une fourche

M. de R. prévient deux objections qu'on
ii auroit sûrement faites, & qu'il renver-
a absolument. Que faire, auroit-on dit,
e tous ces poulets sans meres qui les cou-
rent & les rechauffent à differentes heures
u jour ? On répond que la même couche
ui leur a servi de mere pour les faire
aître, leur en tiendra lieu pour les em-
êcher de périr & pour les faire croître.
)n dispose des boëtes peu profondes de
ifferentes grandeurs & de differentes for-
ıes pour les poulets des differens âges, &
s trouvent dans chacune la température
'air qui leur convient respectivement. M.
e R. promet un autre Mémoire sur cette
ıatiere, mais si on vouloit que ces poulets
ıssent élevés comme ceux que les poules
ont éclore, on sçait assés dans les campa-
;nes que les chapons instruits à cela con-
luisent les poulets aussi bien que les pou-
:s. Un seul suffit pour 50 ou 60 poulets.

Une autre objection naît de la crainte que l'on pourroit avoir que les animaux domestiques en se multipliant ne devinssent à charge, que la consommation des grains n'en fut trop augmentée, & que les poulets ne causassent ainsi une dépense au-dessus de leur valeur. Mais cette crainte est sans fondement. Car ce qui coûte n'est pas d'élever, de faire vivre la volaille, c'est de l'engraisser; d'ailleurs M. de R. promet de nous montrer qu'il y a dans tous les pays une sorte d'aliment que les poulets aiment, qui ne coute rien à ramasser & dont on peut faire de suffisantes provisions, sans y employer beaucoup de tems.

On sent assés que cette découverte peut porter son utilité sur les œufs des oiseaux de toutes les espéces, & multiplier plus aisément dans les parcs les perdrix, les faisans, &c.

Si les gens de la campagne veulent se donner la peine de mettre en usage cette découverte utile, ils verront bien-tôt multiplier les œufs qui sont d'un usage si général, & les poulets, & ils auront à M. de R. l'obligation qu'un de nos plus grands Rois avoit tant d'envie de leur procurer. On sçait assés qu'un des vœux d'Henri IV. étoit que chaque paysan pût tous les Di-

manches mettre une poule dans son pot. Ces vûës d'utilité rendent la gloire qui résulte de cette découverte bien flateuse pour M. de R.

ODE.

Douce & chere solitude,
Où fuyant la volupté,
Je faisois ma seule étude
Des biens de l'éternité;
Champs fleuris, terre fertile,
Qui dans cet heureux azile
Suffisiez à mes besoins;
Arbres touffes, grotte obscure,
Où j'étudiois la nature
Libre de tous autres soins.

Je pars: mon ame séduite
Du vain éclat des grandeurs,
Se remet à la poursuite
Du monde & de ses honneurs;
Je quitte à jamais vos charmes;
Puis-je sans verser des larmes
Vous dire adieu pour toujours?

Non : quelque bien qui m'attende,
Quelques honneurs qu'on me rende,
J'y viendrai finir mes jours.

Vous serez, terre charmante,
Seul témoin de mes soupirs,
Peut-être la confidente
De mes mortels déplaisirs;
Peut-être que d'une vie
De soins, de soucis remplie,
Bientôt, hélas! re[illegible]é,
Je viendrai sous ce feuillage,
Par le malheur rendu sage,
En pleurer la vanité.

Amis fâcheux dont le zèle
Trop jaloux de mon bonheur,
Vers le monde me rappelle
D'un séjour plein de douceur;
Pourquoi de ma solitude,
Où sans nulle inquiétude
Je vivois loin du danger,
Votre tendresse onéreuse
Sur une mer orageuse
Veut-elle me r'engager?

Sans craindre les coups funestes
Où sont exposés les Grands,
Pour moi les trésors célestes
Etoient ouverts en tout tems ;
J'y puisois l'horreur du crime,
Et j'y prenois pour maxime
De n'aimer que la vertu,
Et dans une paix profonde,
Loin du commerce du monde,
J'en fuyois l'air corrompu.

De la noire & lâche envie
Je ne craignois point les traits ;
De ma demeure cherie
Elle n'approcha jamais ;
Je goûtois dans ma retraite
La félicité parfaite,
Loin des profanes mortels,
Et jamais de la fortune
Que le vulgaire importune,
Je n'obsédois les autels.

De l'or vil & périssable
Méprisant l'éclat trompeur,
Le soin d'un bien plus durable
Touchoit & charmoit mon cœur ;

Content de peu, ſans triſteſſe,
De cultiver la ſageſſe
Je faiſois tout mon bonheur;
Et je goûtois ſans allarmes
D'un repos ſi plein de charmes
L'inaltérable douceur.

Des vains lauriers de Bellonne
J'ambitionnois peu l'éclat,
De l'offre d'une couronne
Je n'euſſe pas fait d'état,
Préférant mon indigence
A l'onéreuſe opulence
Des riches & des mondains,
Mon cœur heureux & tranquile,
Déploroit dans cet azile
L'aveuglement des humains.

Inſenſé, que vas-tu faire?
Tu quittes de vrais plaiſirs,
Pour ſuivre une ombre legére
Qui trahira tes deſirs;
Adieu paiſible boccage,
Qui ſous votre aimable ombrage,
Formez des lits de gazon;
Adieu champs, adieu collines,

D'où sur les plaines voisines
L'œil se perd dans l'horison.

Assis sur une herbe tendre ;
Clairs & paisibles ruisseaux,
Je ne pourrai plus entendre
Le murmure de vos eaux ;
Adieu campagnes fleuries,
Qui faites de ces prairies
Un jardin délicieux ;
Lieux pour moi si pleins de charmes,
Je ne puis tenir mes larmes
En vous faisant mes adieux.

Par J. S. de Nismes.



LETTRE de M. le Marquis *Scipion Maffei* à M. *de la Condamine*, traduite de l'Italien par M. M..

Maniere d'expliquer comment les coquillages, & les poissons de mer qu'on voit petrifiés dans les pierres, ont été transportés sur les montagnes.

J'Ai reçu peu de lettres qui m'ayent fait autant de plaisir que la vôtre. Je ne puis vous exprimer la joie & la satisfaction que j'ai eûës de vous sçavoir enfin de retour en bonne santé après tant d'accidens, d'apprendre avec combien de gloire vous & vos collégues avez réussi dans votre difficile entreprise, & de voir qu'onze ans d'absence, & la distance de plusieurs milliers de lieues n'ont pû vous faire oublier notre amitié. Ajoutez à tout cela le présent précieux de votre livre, contenant la Relation de votre voyage en descendant la grande riviere des Amazones; je l'ai lû avec avidité. . . . .
Je vous ai porté envie jusques dans vos traverses & dans vos dangers. Vous sçavez qu'il n'y a que mon âge avancé qui m'ait empêché de demander d'être de votre nombre, lorsque vous partîtes de Paris

pour votre héroïque voyage. C'est à présent que nous pouvons dire que nous connoissons réellement l'Amérique Méridionale de l'un à l'autre Océan, & nous vous en avons l'obligation. Outre les Observations Géographiques & celles qui concernent les mœurs des habitans, j'ai fait une particuliere attention à ce que vous avez remarqué sur l'inégalité de la pésanteur sous differens paralléles, à votre proposition d'une mesure universelle prise de la longueur du pendule à secondes sous l'équateur, à vos expériences pour déterminer la vitesse du son, & aux autres belles observations que vous avez inserées dans votre ouvrage suivant l'occasion & comme en passant. Je vous envoye une lettre sçavante sur la differente vitesse du son, publiée depuis peu, & qui m'a été envoyée par M. Louis Bianconi mon confrere de l'Académie des Sciences de Bologne, & premier Médecin du Prince de Darmstatt Evêque d'Ausbourg. A l'égard de la longitude du Para, que vous dites que vous pourrez déterminer par le moyen de l'éclipse de Lune que vous y avez observée le premier de Novembre 1743, quand vous en aurez reçû l'observation correspondante dans quelque lieu dont la longitude soit connuë ; cette observation

n'ayant pû être faite à Paris, vous pouvez vous servir de celle qui a été faite à Verone dans mon observatoire par Messieurs Paul *Guglienzi* & François *Seguier*, dont je vous envoye un exemplaire. Je n'ai pas encore vû les Mémoires de l'Académie dans lesquels on trouve le résultat de vos travaux & de ceux de vos confreres sur l'ouvrage principal. Mais je sçais qu'au moyen des expéditions de l'Académie Royale on connoît les diamétres de la terre, & la mesure exacte des dégrés terrestres sous l'équateur & sous le cercle polaire. Je puis dire à présent que le diamétre de l'équateur est plus grand que celui qui passe par les Pôles, & que la machine terrestre est un sphéroïde relevé sous l'équateur & applati par les Pôles. Je crois que tout cela seroit également vrai, quand même la pésanteur sous l'équateur ne seroit pas diminuée par la rotation diurne, mais par quelqu'autre raison probable qu'on pourroit en apporter. Mais que dirai-je de ce qu'au milieu de vos sublimes pensées & méditations sur le Ciel & sur la terre, vous vous êtes souvenu de mon Sonnet, qu'avec des expressions si polies vous m'assûrez avoir rencontré des approbateurs intelligens, même à Quito? On l'a imprimé ici depuis peu à la fin d'une réponse que j'ai

faite à M. de Voltaire, qu'on a ajoutée avec plusieurs petits ouvrages à une nouvelle édition de ma Tragédie, mais cette petite piéce que je vous ai donnée à votre départ, n'a certainement pas été une digne compensation des rares inscriptions que vous avez copiées en Afrique & en Asie, & que vous m'avez communiquées avec tant de politesse, & dont je publiai dans ce même tems quelques-unes à la fin du livre *Galliæ antiquitates quædam selectæ.* Quel est le sçavant qui pourra se vanter, comme vous, d'avoir parcouru les quatre parties du monde, & d'avoir ramassé dans toutes des connoissances utiles & singulieres?

Je remarque dans votre livre beaucoup d'observations d'Histoire naturelle qui m'apprennent combien elle est de votre goût, & qui me donnent occasion de vous parler d'une chose admirable en ce genre au-dessus de tout. Que j'ai eu de regret de ne vous avoir pas recommandé & à M. Jussieu d'observer exactement si les coquillages de mer que je ne doute pas qu'on ne trouve aussi dans les hautes montagnes de l'Amerique, sont de la même espéce que ceux de nos montagnes, jusqu'à quelle hauteur on les trouve, & plusieurs autres particularités dont on ne

s'embarasse pas ordinairement *? Il n'y a peut-être pas de merveille naturelle plus difficile à comprendre, & qui donne champ à de plus belles spéculations; on a vû des coquillages sur les montagnes du tems d'Herodote. Les Grecs ont appellé une certaine pierre *conchite*, parce qu'elle étoit remplie de coquillages de mer. Tertulien disoit : *Adhuc maris Concha & Buccina peregrinantur in montibus.* Je crois que depuis ces premiers tems c'est à Verone qu'on a fait les premieres observations exactes dans ce genre, parce qu'ayant commencé en 1517 à mieux fortifier le Château de Saint Felix, on trouva en plusieurs endroits, en taillant la pierre du côté de la ville, une grande quantité de testacées petrifiées, des oursins, des huitres, des cancres de mer (*paguri*) & plusieurs autres espéces de coquillages qui donnent occasion à Fracastorius de philosopher & de raisonner subtilement sur cette matiere, comme on voit dans les livres *de Saraina & de Calceolari*, & d'indiquer les diffe-

* M. de la Condamine n'a trouvé aucune coquille fossile dans aucune des montagnes qu'il a vûës en Amérique, dans les Provinces de Quito & de Lima, ni dans aucune pierre, quoiqu'il en ait cherché avec une attention expresse. On prétend qu'il s'en trouve au Chili.

rentes opinions qui ont été depuis soutenues par les Auteurs. Plusieurs Sçavans de toutes les Nations ont écrit depuis sur cette merveille ; & ont cherché avec soin comment des animaux privés de mouvement local, aussi pésans, & dont plusieurs habitent le fond de la mer, ont pû monter, ou ont pû être transportés à des hauteurs & à des distances si grandes de la mer. Ceux qui ont écrit sur cette matiere ont fait parade de leur esprit & de leur sçavoir, mais en vérité il n'y a aucune opinion satisfaisante, & contre laquelle il n'y ait des difficultés insurmontables. Je vous dirai de plus que ces Auteurs ne pouvoient pas avoir une connoissance suffisante du fait, n'étant pas venus faire des recherches dans le Veronois. L'Italie est très-abondante en tout genre des plus rares curiosités naturelles, & ceux qui croyent qu'on la doit consulter seulement pour les antiquités & pour les édifices, se trompent. Mais notre territoire est au-dessus de toutes les parties de l'Italie en matiere de pétrifications ; ceux qui ne les ont pas vûës auroient de la peine à s'en imaginer la quantité & la qualité. Les cabinets les plus célébres des autres régions de l'Europe sont pauvres en ce genre en comparaison des nôtres, & je m'en suis assûré dans mon

ın grand voyage, je n'en excepte pas ème celui du célébre Rooduard à Cam-:idge qui est le plus riche, comme étant :lui auquel Augustin Scilla a envoyé lusieurs beaux morceaux. Mais de com-ien plus d'espéces en avons-nous sur nos iontagnes? Combien sont-ils plus grands, ieux & plus merveilleusement conser-és? Nous en avons d'admirables jusques ıns la ville même, c'est-à-dire dans cette ırtie du côteau qui est comprise dans nos ıurs, j'espére en publier une suite avant u'il soit peu. M. Séguier, mon insépara-le camarade, que vous avez vû avec moi l y quinze ans à Paris, les a tous parfaite-nent dessinés de sa propre main, après une :echerche trés-exacte qu'il en a faite, & particulierement à Bolco. Il a aussi dessiné :e grand nombre de feuilles, & de diffe-:entes plantes qu'on trouve en ouvrant le tuf & la pierre, & qui ne sont pas plantes marines; tandis que les poissons sont tous poissons de mer, ce qu'on remarque avec étonnement.

Je suis sûr que par la négligence de vos Libraires à faire venir les livres d'Italie, vous n'avez pas encore vû un livre publié il y a quelques années par M. Antoine-Lazare Moro, qui traite des crustacées & des autres productions marines qu'on

trouve sur les montagnes. On n'en a pas encore vû de plus ingénieux sur cette matiere si difficile ; il fait voir en premier lieu la vanité & l'insuffisance, non-seulement de ces opinions qui paroissent telles au premier abord, mais aussi de deux opinions qui sont moins déraisonnables que les autres, sçavoir celles qui attribuent tout au déluge, ou au séjour que la mer a fait autrefois naturellement dans les endroits où l'on trouve actuellement les crustacées, il en auroit dit encore davantage s'il avoit vû de quelle grandeur, & jusqu'à quelle hauteur nous trouvons ici les coquillages. En effet nous en voyons sur nos montagnes, dans nos cabinets, & jusques dans nos rûës au milieu des pierres qu'on a taillées pour servir de pavé, nous trouvons, dis-je, beaucoup de l'espéce appellée corne d'Hammon dont quelques-uns ont jusqu'à deux pieds de diamétre, au lieu que dans les autres pays il s'en trouve rarement de forts petits pour l'ordinaire *. On n'a pas encore vû de pareils animaux vivans & dans l'état natûrel, ni dans nos

* Le grand chemin de Saverne à Strasbourg est pavé en grande partie de cette même espéce de coquillages petrifiés, connus sous le nom de corne d'Hammon, il y en a de la taille de ceux dont parle l'Auteur.

mers ni dans celles du nouveau monde ; il y a donc apparence, & il faut dire qu'ils demeurent dans le plus profond de la mer. Quand bien même le niveau de la mer eut égalé la hauteur des montagnes, de sorte que la terre eut été l'habitation des poissons & non pas des hommes, ces coquillages si grands ne seroient pas venus au haut, & de même dans le déluge quelle qu'eut été la hauteur de l'eau au-dessus du lit de la mer, des testacées si grands & aussi pesans ne seroient pas pour cela devenus legers, mais au contraire auroient été enfoncés de plus en plus ; or cet Auteur a imaginé la maniere d'expliquer comment ils ont pû être portés aisément à une si grande hauteur. Il croit que les montagnes où l'on trouve des testacées ont été produites par les feux souterrains, qui ayant éclaté dans la mer en ont élevé le fond avec tout ce qui s'y trouvoit de terre, de pierres, de minéraux & d'autres matieres qui étoient dans le sein de la terre, & ont formé les collines & les montagnes. Cette idée paroîtra d'abord extraordinaire, mais on en rapporte de bonnes raisons. Nous avons vû de nos jours sortir du fond de l'Archipel *, une Isle, qui, à ce qu'on

* La nouvelle Isle de Santorin en 1708 ou 1710. V. lett. edif. & cur.

dit, a plus de dix milles de circuit, & on a été assûré que ç'a été l'ouvrage du feu souterrain, par les flammes & la fumée qu'on en vit sortir lorsqu'elle parût & crût peu à peu, ce qu'on reconnut encore par les matieres qu'on vit dans l'eau à plusieurs milles à l'entour. On voit sur les montagnes de cette Isle des huitres beaucoup plus grandes que celles qu'on connoît ordinairement dans le pays, d'où l'on conclut qu'elles étoient dans le plus profond de la mer. Celles-ci se petrifieront & se calcineront, & on ne manquera pas de dire qu'elles y ont été apportées par le déluge, mais si quelqu'un de notre tems & du pays l'entendoit, il riroit de cette conjecture, les ayant vû lancer à cette hauteur par le feu souterrain. Or notre Auteur pense qu'on doit croire que ce qui est arrivé dans cette Isle est arrivé aussi dans les autres endroits, parce que la nature est uniforme, & les mêmes effets proviennent de la même cause. Cet exemple n'est pas le seul. Strabon, Seneque, Justin certifient qu'il y a eu plusieurs Isles qui ont été formées de la même maniere. Pline a aussi parlé de celles qui naissent tout à coup du sein de la mer, (*repentè in aliquo mari emergunt*) & parmi celles qui ont été formées de cette maniere il

compte *Delos & Rhodes*, qui a cent cinquante milles de circuit. Pausanias dit que *Hiera* sortit subitement, & Pline remarque qu'elle vomissoit des flammes pendant la nuit, c'est pourquoi elle fut consacrée à Vulcain. Je me souviens d'avoir lû dans la Chronique de *Dandolo* que dans la mer Egée il sortit du fond de la mer une Isle qui a trente stades de grandeur. Augustin Scilla croit que l'Isle de Malthe a été formée de même à plusieurs reprises & à divers intervalles de tems, paroissant être un amas paîtri de fragmens de dents & d'os d'animaux petrifiés. Nous sçavons par plusieurs témoignages que dans le siécle passé un feu violent a élevé en quinze jours de tems une Isle de trois lieuës de longueur proche les Açores, non loin de l'Afrique, dans un lieu où l'Ocean est très-profond. M. Moro croit que nous aurions de semblables notions des autres Isles, quoique très-vastes, si elles n'avoient pas ainsi été formées dès le commencement du monde, ou au moins dans des siécles antérieurs à l'Histoire & aux monumens. Il pense de même des presqu'Isles dans lesquelles par cette raison on remarque que les parties montagneuses ont en gros la figure du tout, comme on voit dans la Sicile & le long de l'Italie; il conclut des lits ou-cou-

ches qu'on trouve en fouillant dans les plaines, qu'elles ont été formées de la matiere écroulée des montagnes adjacentes; il trouve dans la maniere uniforme de procéder de la nature pour produire des effets semblables, de grandes raisons de croire que les montagnes, les continens où l'on trouve les testacées, ont été exhaussés de la même maniere. Strabon a écrit, en parlant des éruptions subites, qu'on ne doit point croire que les petites Isles puissent être plutôt poussées en haut que les grandes & celles-ci plutôt que les continens. Voici donc un des meilleurs & de plus sçavans Ecrivains de l'antiquité déclaré pour cette opinion. Nous sçavons que la terre s'est ouverte il y a deux cent ans dans le territoire de Pouzzole; & qu'elle jetta pendant une nuit une si grande quantité de matiere qu'elle forma la montagne appellée *Monte-Nuovo* qui existe encore aujourd'hui & a trois mille de circuit. Nous voyons dans toutes les parties du monde* des montagnes qui vomissent.

* Le volcan de Sangaï dans la Province de Macas dépendante de celle de Quito dans l'Amérique Méridionale, n'a pas cessé depuis 1726 de lancer des flammes, & de donner issuë à un torrent de matieres enflammées & liquides, indépendamment des éruptions extraordinaires dont le bruit se fait entendre à plus de cinquante lieuës.

du feu, & des volcans qui font des éruptions de tems en tems. Les cavernes, les bouleversemens, les écroulemens extraordinaires qu'on trouve dans les montagnes, semblent prouver qu'elles ont été violemment élevées sur des débris.

Comment expliquer sans cela les differens lits ou couches qu'on trouve en creusant des puits, & particulierement dans le Modénois? Quelqu'une de ces couches prouve que ce terrain a été habité & cultivé, & on reconnoît qu'entre la formation d'une couche & l'autre il s'est passé plusieurs siécles. On explique aussi de cette maniere pourquoi on a trouvé à de si grandes profondeurs des animaux & des plantes qu'on ne voit plus à présent dans le pays, & pourquoi on voit de gros rochers au milieu des collines fertiles & pleines d'herbes éloignées des montagnes. Enfin ce systême ingénieux mérite d'être examiné & discuté par des hommes d'esprit comme vous. On en conclut que l'Auteur pense que la terre a été environnée & couverte d'eaux. Dieu commanda ensuite aux eaux de s'assembler : *Congregentur aquæ*, & elles se ramasserent dans la mer ; & à la terre qu'on ne voyoit point auparavant, de paroître : *Et appareat arida*,

& après ce commandement elle commença à se montrer, poussée en grande partie par le feu & par la force de cette main qui, suivant ce que je remarque dans Job, fit boüillir la mer comme l'huile : *Fervescere fecit quasi oleum profundum mare.* La terre avoit une croute de pierre également épaisse ; & le feu qui étoit, & qui est encore en grande quantité dans les entrailles de la terre fut le ministre de la volonté divine pour la rompre, pour élever les montagnes & pour réduire cette masse à son état présent. Le feu donc poussa aussi en haut ce nombre infini de coquillages qui étoient d'abord sous l'eau, c'est pour cela que nous voyons encore aujourd'hui des poissons d'une grandeur & d'un poids extraordinaire, voyager, pour ainsi dire, dans l'air & sur le penchant des montagnes. Mais nous avons dans le Véronois une merveille qui est encore plus digne de vos réfléxions, & dont je serois charmé que vous fussiez témoin oculaire. Est-il possible qu'une personne qui a parcouru l'Afrique & l'Amérique ne se sente pas de curiosité de voir l'Italie ? La rareté dont je parle ici mérite certainement qu'une personne qui aime la contemplation & l'observation de la nature, fasse ce voyage. Si vous vous y déterminez, je mettrai une

Inscription dans l'appartement de ma maison que vous honorerez de votre séjour. Je vous conduirai sur le sommet de nos montagnes, & je vous ferai voir une grande pierre isolée en forme d'écueil, laquelle est composée, pour ainsi dire, de lames, & qui étant taillée se fend en plusieurs endroits; vous y trouveriez quelquefois non plus une coquille, mais un poisson qui a été mou & glissant autrefois, & qui maintenant est pétrifié & dont une moitié reste attachée à un morceau de la pierre & l'autre moitié à l'autre morceau. Il y a plus de trente ans que je passai trois jours avec grand plaisir dans cette solitude, & que j'y ramassai une suite de poissons que j'envoyai à mon ami Vallinieri qui en a fait une mention obligeante dans son livre des crustacées. Je trouvai peu de tems après une partie de ces mêmes poissons dans un cabinet célébre, où ils portoient le titre de pierres *Istabienes*. Il est vrai qu'on trouve dans quelques autres pays de semblables petrifications, & particulierement dans les montagnes d'*Islebia* en Saxe, & dans quelques autres de la Palestine. Mais dans le peu de pays où on les trouve, elles sont rares; il y en a de très-peu d'espéces, & à peine y en voit-on l'impression, au lieu qu'ici elles sont gran-

des, entieres, très-variées, depuis deux cent ans qu'on a commencé à en tirer en grande quantité. Celles qui ont été fouillées de mon tems seulement, sont sans nombre. Cependant il est rare d'en trouver de bien conservées & unies, parce qu'en fendant la pierre plusieurs tombent en poussiere & laissent fort peu de vestiges. Mais nous en avons en grand nombre dans nos collections à qui il ne manque rien. Voyez à Paris la petrification que j'ai envoyée à la sçavante Madame la Comtesse de Vertillac ; si le transport n'y a pas fait de tort, vous verrez la chair même de l'animal brunie & devenue momie.

On a beaucoup écrit sur les poissons & sur les montagnes de *Bolca* où on les trouve, mais comme ceux qui en ont écrit n'ont pas été sur les lieux, on n'en a pas une connoissance juste & suffisante. M. Seguier en fera voir plus de trente espéces. La premiere remarque que j'ai faite, c'est qu'ils sont sûrement tous poissons de mer, & j'ai reconnu que ceux qu'on trouve dans les autres pays le sont aussi, de sorte que je suis fort porté à croire que ceux qui croyent qu'on en trouve aussi d'eau douce, se trompent. J'ai observé ensuite que parmi ces espéces il y en a qui sont de differen-

tes natures & d'inclinations tout-à-fait opposées ; il y en a de ceux qui aiment l'eau claire seulement, de ceux qui aiment la trouble, de ceux qui demeurent sur le sable, de ceux qui se cachent dans la boue, enfin de ceux au contraire qui fuyent toute sorte de limon & de dépôt. Nous en trouvons de toutes les classes dans ce rocher, nous y voyons dans un petit espace un mêlange de diverses nations peu amies, qui naturellement n'habitent jamais ensemble, & même de ces petits poissons qui sont mangés par les grands & qui les fuyent sans cesse, d'où je conclus que ces poissons ne se trouvent pas là rassemblés volontairement & n'y ont pas été portés par la mer, venuë naturellement jusques-là, car en ce cas les differentes espéces auroient pris & gardé, suivant leur usage, des postes differents. Ils n'y ont pas été forcés non plus par les pluyes du déluge, parce que l'élement qu'ils habitoient & leur pays natal s'étendoient au-delà de leurs bornes ordinaires, ils n'étoient pas obligés pour cela de quitter leurs demeures accoûtumées, & de venir se renfermer en foule dans un petit espace, abandonnant l'eau salée leur séjour naturel pour venir habiter l'eau douce.

Insistant donc dans l'idée rapportée ci-

dessus, & considérant qu'il faut qu'une secousse ou un effort violent ait porté sur les hautes montagnes ce qui étoit au fond de la mer, on voit qu'il faut que cet effort soit venu par-dessous & non par-dessus, de bas en haut, & non pas de haut en bas; puisque nous sçavons certainement qu'il est arrivé la même chose dans la mer par le feu souterrain, nous pouvons croire avec plus de raison qu'il en est arrivé autant sur la terre, à quoi on peut ajouter que de toutes les explications par lesquelles on a tenté de rendre raison de ce phénoméne, celle-ci est la seule qui n'ait pas contre elle une impossibilité absoluë & manifeste.

Je viens ensuite à considérer comment dans cette subite révolution qui fit changer la terre & la mer de place, lorsque les montagnes se formerent de l'une & de l'autre, les poissons soulevés d'abord avec un peu d'eau, ont dû chercher à se sauver dans les endroits où l'eau est restée plus long-tems; il sera arrivé naturellement que l'eau se sera ramassée dans un petit espace, & y aura été retenuë pendant quelque tems par la conformation accidentelle du lieu, comme dans un étang les poissons de toute espéce se seront refugiés en foule dans ces receptacles pour ne pas rester à

fee, la situation de notre rocher aura fourni une telle flaque d'eau, un tel réservoir, il n'est donc pas étonnant qu'on y trouve de grands & de petits poissons de tant de classes & si differentes, & même des espéces ennemies & incompatibles.

Il faut encore considérer que la grande quantité des poissons petrifiés dans un si petit espace, prouve qu'ils ont été abandonnés subitement & tout à la fois par l'eau, & enfoncés tout à coup dans la boue où dans cette extrêmité ils tâcherent de se sauver. Si la mer eût été naturellement en ce lieu, & qu'elle se fût abaissée & retirée peu-à-peu & par dégrés, les poissons auroient pû suivre le fil de l'eau & se retirer avec elle. S'ils y avoient été portés par le déluge, les eaux ayant diminué de même peu-à-peu, comme le texte sacré le rapporte : *Cœperunt minui & decrescebant aquæ usque ad decimum mensem*, les poissons auroient pû retourner à leur demeure. Il paroît donc probable que la croupe de la montagne dont nous parlons, a été soulevée & ensuite retournée dans un instant par les dernieres secousses causées par le feu intérieur à la matiere dont les montagnes sont formées, & que l'eau s'étant écoulée, les poissons sont restés à sec sans avoir pû se sauver. Là à l'abri des insultes

de tout insecte & de l'air même, leurs corps sont devenus comme des momies & se sont conservés toujours dans le même état; ils se sont pétrifiés, lorsque la terre, le sable, le limon qui les environnoient sont aussi devenus pierre, ainsi qu'il arrive aux autres petrifications. Le bois, par exemple, se pétrifie, & nous en avons ici de fort beaux morceaux. J'ai appris il y a long-tems comment cela se fait, parce qu'après plusieurs recherches on m'en apporta un grand morceau attaché à sa matrice, c'est-à-dire, environné par la pierre dans laquelle il se pétrifie. Je vis alors que le bois & tous les autres corps se pétrifient lorsque la pierre même se forme. Si dans un liquide ou dans quelque matiere molle, qui par la suite du tems & par le ministére de la nature s'endurcit & devient pierre, il se trouve du bois ou quelqu'autre corps, alors il se pétrifie aussi, & sans perdre aucunement sa figure ni son apparence, il acquiert une dureté & un poids plus grand que la pierre dont il est environné, & il jette quantité d'étincelles lorsqu'on le frappe avec de l'acier, ce que ne fait pas la pierre qui l'environne; nos poissons qui ont été des corps mous & réduits en petit volume, n'ont acquis qu'une dureté & une consistance pro-

portionnée à leur état, mais suffisante pour les faire reconnoître, & particulierement par l'arrête du dos & les écailles.

Quelle que soit, mon cher ami, l'opinion qu'on ait de ces mysterès cachés de la nature, qui m'ont toujours parû enveloppés dans l'obscurité & remplis d'incertitude, j'ai jugé à propos de vous entretenir au long de raretés si belles, qui donnent de l'émulation & répandent du jour dans la recherche de l'histoire naturelle du globe terrestre, que vous n'avez pas craint de parcourir jusqu'aux Antipodes, où vous avez passé dix ans pour en déterminer la figure. Vous me ferez un plaisir singulier si vous voulez m'écrire avec votre sincérité ordinaire ce que vous & vos illustres confreres pensez de nos poissons de *Bolca* en particulier, & je serai charmé d'apprendre de vous ou d'eux si on peut trouver quelque raison moins extraordinaire, plus plausible & plus naturelle que celles que j'ai rapportées ci-dessus.

Je suis, &c.





ODE

A M. le Maréchal Comte de Saxe.

DU Héros de nos jours je vais chanter la gloire;
Doctes sœurs prêtez-moi vos pinceaux délicats,
Pour peindre à l'univers ce fils de la victoire,
Ce célebre Saxon, l'arbitre des combats.

Animé d'une ardeur magnanime & constante,
Toujours ce demi-Dieu favorisé de Mars,
Illustra les projets que son génie invente;
Et la foudre à la main il brava les hazards.

Ses sublimes vertus, sa prompte vigilance,
L'ont fait toujours courir de laurier en laurier;
Et toujours ce grand cœur allia la prudence
A l'intrépidité d'un insigne guerrier.

Une troupe orgueilleuse ose affronter la foudre
De nos braves François qu'anime la valeur,
Mais Maurice paroît; tout est réduit en poudre;
De ses fiers ennemis il demeure vainqueur.

Fontenoy retentit du bruit de nos conquêtes,
Lawfelt de mon Héros subit les mêmes loix ;
Le Chantre de Henri pour célébrer nos fêtes
Emprunte des neuf Sœurs la ravissante voix.

Quel éclat plus pompeux me présentent vos fastes,
Redoutables vainqueurs de la mort & du tems,
Fiers Romains, dont le cœur eut des désirs si vastes,
Vous, qui soumîtes tout par vos faits éclatans !

Renaissez en ce siécle où la gloire suprême
Inspire chaque jour mille ressorts nouveaux,
Et ne nous vantez plus votre pouvoir extrême ;
Vos exploits célebrés rehaussent mon Héros.

La Nature jamais ne parut plus propice
Que lorsqu'elle forma ce guerrier généreux ;
L'ennemi s'épouvante au seul nom de Maurice ;
Tout cede aux mouvemens de son bras valeureux.

Louis dont la valeur & la haute clémence
S'apprêtent chaque jour à rendre un peuple heureux,
Fixa par ses vertus dans le sein de la France
Ce glorieux Saxon, digne objet de nos vœux.

Illustres favoris de la troupe sçavante,
Héros du Mont Sacré, signalez vos transports;
Prenez du Dieu des vers la Lyre ravissante;
Au plus puissant des Rois consacrez vos accords!

Quoique la Renommée ait déja dans sa course
Publié mille fois tant de fait inoüis,
Portez vos doubles sons du Levant jusqu'à l'Ourse,
Annoncez noblement la grandeur de LOUIS.

Quel autre mieux que toi peut oser l'entreprendre,
Ingénieux Voltaire, enfant chéri des Dieux?
Déja tout l'univers se prépare à t'entendre;
Célebre de LOUIS le siécle glorieux.

JAUME, *de Lyon.*

LETTRE adressée à M. de la Bruere au sujet de la Description de Bourgogne, annoncée dans le Mercure de Décembre.

VOus avez très-bien fait, Monsieur, d'insérer dans votre Journal le plan de la description du Gouvernement de Bourgogne, à laquelle travaille M. Michault, Avocat au Parlement de Dijon.

On ne peut trop faire connoître un ouvrage qui paroît devoir être plein de recherches, comme le sera celui-là. Ce sera un répertoire de tout ce que l'on peut désirer de sçavoir touchant cette vaste Province, de laquelle nous avons à la vérité differentes Histoires générales, mais qui ne paroissent pas avoir encore satisfait pleinement l'attente du public.

Que nous serions heureux en France, si nous pouvions parvenir à avoir une description de toutes les Provinces qui composent le Royaume, aussi détaillée que celle que M. Michault la promet pour la Bourgogne! M M. les Intendans n'ont fait qu'effleurer ce dessein dans les descriptions manuscrites faites par leurs ordres, que l'on trouve en quelques Bibliothéques. D'ailleurs ils n'ont pas toujours été bien servis. La plûpart de ceux qui leur ont fourni des mémoires, étant des gens de Bureau, ont défiguré les noms des lieux lorsqu'ils les ont mis par écrit; on peut en juger par quelques-unes de ces descriptions, imprimées depuis cinquante ou soixante ans, par plusieurs Dictionnaires Géographiques qui inondent la France.

Je croi au reste que M. Michault ne pourra gueres venir à bout d'exécuter parfaitement la description qu'il a entreprise,

à moins qu'il ne fasse beaucoup de voyages dans la Province. On s'apperçoit depuis long-tems dans combien de fautes M. Hadrien de Valois est tombé en composant sa Notice des Gaules, parce qu'il s'est contenté de voir les Auteurs dans son cabinet, sans aller visiter les lieux, même les plus proches de sa demeure, & qu'il s'est reposé sur des Cartes Géographiques, qui sont pleines de fautes par la même raison.

Je souhaiterois aussi que M. Michault ne se contentât point de donner dans sa description le Poüillé du Diocèse de Dijon, mais qu'il y ajoûtât aussi celui des autres Diocèses, autant qu'ils s'étendent dans la Bourgogne, principalement celui d'Autun, qui est un Diocèse très-nombreux. Il est vrai qu'en promettant qu'outre le nom des villages de la Province, il donnera aussi le vocable du saint Patron, il entre dans la pensée de la personne qui travaille à publier tous les Poüillés des Evêchés du Royaume, mais il faudroit encore, pour mieux faire, marquer quels sont les Nominateurs aux Bénéfices, par une raison que vous verrez dans un Mémoire ci-joint.

Il a commencé à être répandu dans le Royaume au mois de Juillet dernier, & a produit de très-bons effets, jusques-là mê-

me que des Ecclésiastiques zelés, auxquels leurs Prélats l'ont remis, ont conçû le dessein de composer des Histoires de leur Diocèse, ou au moins de ramasser des matériaux par le moyen des lettres envoyées à tous les Membres du Clergé.

MEMOIRE sur les avantages que l'on peut retirer d'un nouveau Poüillé général du Royaume.

» IL n'y a presque pas de Cartes des » Diocèses de France, qui représentent » les noms des villages tels qu'ils sont. La » plûpart sont mal écrits. Les dénombre» mens imprimés par les soins des Laïques » renferment des noms défigurés & pris » de travers. Il est de l'honneur du Royau» me qu'il y ait un dénombrement de lieux, » sur lequel on puisse compter où soient » les vrais noms de ces lieux, & qui serve à » former des Cartes Géographiques où ces » noms soient reconnoissables. C'est à » quoi peut contribuer un Poüillé général » écrit nettement & distinctement.

» 2°. Il paroît convenable que dans un » Royaume où l'on fait profession d'éru» dition, on sçache en quel lieu de ce » Royaume sont arrivés tels & tels faits » marqués dans les Historiens originaux » de la Nation, dont le local est devenu

» obscur à cause de l'éloignement des
» tems, tels que Grégoire de Tours, Fre-
» degaire, Nithard, plusieurs Anonymes,
» Aimoin, tous les Analistes des VII.
» VIII. & IX. siécles; les Auteurs d'une
» infinité de Chroniques, les Actes des
» Conciles de l'Eglise Gallicane, une mul-
» titude infinie de Chartes, ceux des Af-
» semblées tenuës pour les Plaits généraux
» de la Nation; ceux aussi des Saints de
» France & des Translations de leurs Re-
» liques. Souvent ces lieux ne se peuvent
» découvrir qu'à l'aide du nom du Saint,
» Titulaire d'un Chapitre ou d'un Prieuré
» ou même d'une Eglise Paroissiale de vil-
» lage. C'est par ce moyen-là que je suis
» parvenu à faire la découverte de quel-
» ques-uns. On est à corriger plusieurs
» méprises des modernes qui avoient mal
» rendu les noms de lieu en notre Langue.
» Il deviendra facile d'en découvrir bien
» d'autres par la même voye, lorsque les
» anciens Historiens nomment le Saint
» Titulaire des Basiliques, ainsi que cela
» leur arrive souvent.

» 3°. La présentation & nomination aux
» Bénéfices, Cures ou Chapelles, souvent
» apartenant à un Chapitre ou à un Abbé,
» ou à un Prieur de Monastere, voici
» l'utilité qui revient aux amateurs de

» l'antiquité de connoître ce qui est de
» leur nomination. C'est que, soit que
» l'on veüille fixer les lieux dont les an-
» ciens Itinéraires des Romains dans les
» Gaules ont parlé, soit faire la recherche
» de ceux qui ont des origines Celtiques,
» ou qu'on entreprenne de désigner ceux
» de la tenuë de quelques Conciles, soit
» qu'on veüille trouver où étoient placés
» certains Siéges Episcopaux détruits ou
» transferés depuis plusieurs siécles, ou
» éclaircir quelques actions des Saints,
» tels que leurs voyages & les Transports
» de leurs Reliques, découvrir la patrie;
» la demeure ou la sépulture de quelques
» illustres personnages de l'antiquité; pour
» lors sur la ressemblance des noms de
» l'Histoire avec ceux des Poüillés, on
» peut écrire à ce Chapitre, à telle Ab-
» baye, tel Prieuré ou telle Communauté
» qui les représentent, pour les prier de
» voir quel est le nom que les anciens ti-
» tres Latins ou François, conservés ordi-
» nairement dans leurs Archives, donnent
» à ces lieux, par le moyen de quoi l'on
» peut passer de la conjecture à la certitude
» & trouver la vérité.

L'Auteur de cé Mémoire m'a fait dire qu'il auroit dû ajoûter au premier article que nous n'avons pas même les Cartes de

plusieurs Diocèses du Royaume, & comme ces Cartes manquent dans la République Litteraire, on se trouve arrêté lorsqu'en lisant les Historiens, comme les Bollandistes; les collections de Dom Dachery, de Dom Mabillon, Dom Martenne, Dom Bouquet, de M. Baluze & autres, on veut chercher la position des lieux qui y sont nommés. Samson a laissé en manuscrit un grand nombre de ces Cartes qui n'ont jamais été gravées & qui demanderoient de l'être pour le secours des gens de Lettres. Elles attendent toujours quelqu'un qui les tire de l'obscurité.

VERS à Mlle... pour le premier jour de l'année 1747.

EN des lieux * au Ciel inconnus,
J'ai vû l'égale de Vénus,
Qu'à l'envi suivent les trois Graces;
Les ris badins & les vertus
Précedent constamment ses traces,
Exigeant des cœurs les tributs;
Des plaisirs la troupe légere,

* *La Demoiselle à qui ces vers furent adressés, étoit dans un petit village.*

Et

Et tous les enfans de l'Amour,
Par ordre même de sa mere,
S'envolant souvent de Cythere,
Viennent égayer le séjour
De sa rivale & son amie,
Et se partagent tour à tour
Entre elle & l'immortelle Cour.

La sagesse au goût réünie
Regne chés elle sans fierté,
Et préférant la vérité
A la morgue de fantaisie
Qu'affecte la sévérité,
Ou plutôt la cérémonie
Si scrupuleusement suivie
Par les plus belles de nos jours,
Pour vaincre la cajolerie,
Et qui n'est que l'art des détours
De la passion déguisée;
Elle admet la maniere aisée,
Les innocentes libertés,
Et cédant à la bienséance,
Permet la petite licence
Et les tendres jeux écartés
Par la vertueuse apparence;
Mais elle exclut avec rigueur
Tous les stratagêmes du vice

Qui d'un criminel artifice
Emprunte souvent la douceur
Pour séduire & gagner le cœur.

J'ai vû briller cette Déesse,
Mere de tous les agrémens,
La main d'une belle jeunesse
Lui file un gracieux printems;
Et pare des attraits charmans
De la fine délicatesse,
De la douce légereté
Et du souris plein de tendresse;
Sa majestueuse noblesse;
De la souveraine beauté
Est empreinte la vive image
Sur son éblouissant visage,
Que l'enjoûment seme de fleurs,
Et que les roses de l'aurore
Ornent de leurs vives couleurs;
Sa blancheur effaceroit Flore
Au milieu même de ses lys.

Le Ciel répand sur vous, Iris,
Tout ce qu'à Paphos on adore;
Ces dons si rares, si chéris,
L'esprit les embellit encore;
Formée à l'envi par les Dieux;

Vous possedez, votre Pandore,
Leurs présens les plus précieux.
Dans ce jour où chacun implore
De Janus les bienfaits puissants,
Permettez que je fasse éclore
Mes vœux après mon juste encens;
Iris, agréez mon pur zéle.
Pour assortir le vrai modéle
De l'art suprême de charmer,
Que ce Dieu donne à la plus belle
Le cœur qui sçait le mieux aimer.

J. L. S. Etudiant en Médecine.

REFLEXIONS DIVERSES.

ON blâme communément les passions des hommes, sans examiner si elles n'entrent point dans le systême moral; il me paroît encore qu'elles ne nuisent point à notre bonheur particulier; un ambitieux, par exemple, passe sa vie, à ce qu'on dit, dans l'agitation; on le croit malheureux: sa passion l'entraîne; il seroit moins content & moins tranquille dans le repos.

L'amour propre, loin de nuire à la société, paroît en former le nœud.

Si notre ame n'étoit pas immortelle, nous n'aurions pas, ce semble, une crainte si vive de la mort.

Un bienfait est trop payé par la supériorité qu'il nous donne sur celui qui le reçoit.

Le desir de faire passer son nom à la postérité n'est point frivole en ce sens, 1°. qu'il est la source d'une infinité de belles actions; 2°. qu'il entretient notre esprit d'une idée flateuse; 3°. qu'il a le pouvoir d'affoiblir la crainte de la mort.

Le premier avantage de la conversation est de nous délivrer de la nécessité d'avoir toujours affaire avec nous-mêmes.

Il vaut mieux s'ennuyer avec les autres qu'avec soi-même.

Un cœur trop sensible à l'intérêt, est peu propre à l'amitié.

Le secret doit être la vertu chérie des Princes & des amans.

Se venger de quelqu'un, c'est vouloir le forcer à se repentir du tort qu'il nous a fait; quel moyen plus efficace que de lui pardonner!

La réputation est comme l'avarice, elle veut toujours s'accroître.

Rien n'est plus capable de nous abaisser que l'orgueil.

Le mariage est un pays qui n'est bon que pour les étrangers.

La parfaite honnêteté demande qu'on ne fasse & qu'on ne dise rien qui puisse faire soupçonner aux autres qu'on les méprise.

Quand on n'envisage la vie que comme une suite des mêmes choses, la mort ne paroît pas à beaucoup près si rigoureuse.

L'homme le plus estimé devroit être celui qui est le plus utile à la société.

L'amour propre part du centre & s'étend par degrés à la circonférence ; nous aimons premiérement nous-mêmes préférablement à tous les autres, ensuite nos proches, ceux de notre Pays, de notre Province, de notre Royaume, &c.

Si le systême de la société veut de la subordination, afin que les hommes soient liés par des besoins & des secours mutuels, il ne demande pas moins une sorte d'égalité pour perfectionner ce rapport & cette réciprocité.

Le plus grand avantage d'un Roi consiste dans le pouvoir qu'il a de punir le vice & de récompenser la vertu.

Quand on aime parfaitement un objet, on ne peut pas s'imaginer qu'il y en ait un autre dans l'univers que nous puissions aimer de-même.

L'objet le plus affligeant aux yeux du sage, est le mérite dans le malheur.

Le mérite a besoin du voile de la modestie pour conserver son éclat.

On doit s'écarter quelquefois de la nature pour agir suivant l'opinion.

L'existence des vertus est prouvée par les remords que causent les vices.

La réputation est comparable à un vaisseau; quand elle a fait naufrage, on n'en peut plus recouvrer que des débris.



LE PAUVRE VOYAGE,

EPITRE à M. le N....

DU fond d'un antique fauteuil,
Fort bon pour ces anciens peres,
Ces Anachoretes austeres,
Qui s'asseoient dans un cercueil.
Avec une plume qui crie
Contre une encre trop épaissie,
Et sur une table à trois pieds
Qui fut prise à quelque Sibille,
Et qui de vieillesse vacille;
De mes trois doigts estropiés
Par certaine chûte incivile,
Je vous écrirai bonnement
L'histoire de notre voyage.
De votre habitacle charmant
Je partis en bon équipage;
L'on auroit crû qu'assûrément
Je pourrois à mon hermitage
Arriver très-honnêtement,
Mais Madame votre jument
Qui s'épouvante au moindre ombrage;
Une fois inopinément

Dans la bourbe d'un marécage
M'a fait cheoir fort mesquinement.
Vous m'allez demander comment.
De le dire, il n'est nécessaire.
Si quelqu'un d'entre vous pourtant,
Surtout l'Abbé que j'aime tant,
Avoit désir d'en faire autant,
Je pourrois lui conter l'affaire
De façon qu'il seroit content.
N'en parlons plus, mais seulement
Plaignez un peu le pauvre drille
Qui tout le long de sa mandille
Est tacheté vilainement,
Et qui, s'il n'a pas la béquille,
Assûrément, comme on peut voir,
Fait tout ce qu'il faut pour l'avoir.
Lorsque je fus couché par boüe,
Car par terre je ne dirai,
Je fus surpris, je vous l'avoüe;
D'un autre mot me servirai,
Je fus sot. J'avois forte envie
De pester contre l'animal,
Mais hélas! il n'en pouvoit mie,
Et voici d'où venoit le mal.
Je suis un animal moi-même.
En tout tems, tout bon cavalier:

Est ferme sur son étrier.
Oh ! sans doute quelque problême
Occupoit alors mon cerveau,
Ou bien j'ajustois au niveau
Les piéces de quelque Poëme;
Or ce n'étoit pas là le tems.
L'animal en bête de sens,
Voulut me le faire comprendre;
Cependant trop impoliment.
Par un écart trop brusquement
De la selle il me fit descendre.
Mais c'est assés sur ce sujet.
J'ai rencontré dans mon voyage
George conduisant son mulet,
Qui me saluant du bonnet,
M'a fait voir un fort bel ouvrage,
Composé par Pierrot[a] Dinet.
A juger par la couverture,
Cet *in-folio*, je vous jure,
Paroît un chef-d'œuvre de l'art.
J'aurois arrêté la monture,
S'il n'eût été déja trop tard,
Pour en faire un peu la lecture;
Et pour vous parler sans figure,
Le Pâté loin, j'allai coucher.

[a] *Pâtissier.*

Chés le Curé, ce bon vieux Pere,
Aux pieds gouteux, au front sévere.
Si-tôt qu'il me vit approcher,
De plaisir il sembla renaître,
Et douta si par la fenêtre
Ou par la porte il passeroit
Pour venir m'embrasser plus vîte ;
Et m'offrir un fort mauvais gîte.
Je l'acceptai tel qu'on l'offroit.
Des étoiles l'humide voûte
Auroit été pire sans doute.
Qui ne peut avoir ce qu'il veut,
Doit au moins prendre ce qu'il peut.
Il jugea que las de ma route,
J'aimois moins un souper qu'un lit,
Et devant moi sur table il mit
Vieux lard, vieux cocq & vieille croûte.
Son vin, ou plutôt son verjus,
Batarde liqueur de Bacchus,
M'a donné colique serrée,
Que dans sa poitrine sacrée
Il vaudroit mieux qu'il eût été.
Elle lui seroit salutaire ;
Il a, dit-on, de la vertu ;
Moi, si j'en ai, je n'en ai guére ;
Elle est pourtant bien nécessaire.

Pour qui se trouve dans un lieu,
Où pour soulager sa misere,
Il faut, mystique involontaire,
Se nourrir de l'amour de Dieu.
J'avois souvent entendu dire
Que se mettre au lit sans souper,
Est le moyen de n'attraper
Qu'un sommeil tenant du délire.
J'ai déliré toute la nuit.
Mon lit d'ailleurs étoit un lit
Où n'eût pas couché Saint Antoine.
Sur un peu de paille d'avoine,
Dans un recoin de galetas,
Imaginez un matelas
Fait de laine de bête à coine.
Donnez de l'odeur aux deux draps;
Mais de ces odeurs détestables,
Telles que l'on en sent, dit-on,
Sur les rives du Phlégéton,
Où les Dieux punissent les diables.
A propos de diables, les chats
Pendant long-tems contre les rats
Ont fait tempête & grande rage.
Massacre étoit dans leur ménage.
De leurs pattes pour se sauver
D'aucuns sont venus me trouver

Dans mon lit cherchant une place.
Je les ai contraint poliment
De se retirer promptement ;
Ils sont allés dans la paillasse ;
De-là vous jugerez comment
J'ai pû dormir tranquillement,
Aussi dès que j'ai vû l'aurore
Je me suis levé vîtement.
J'ai fait seller votre jument :
Le bon Curé ronfloit encore ;
Point n'ai voulu qu'on l'éveillât,
Et vîte j'ai passé la porte,
Crainte qu'on ne me rappellât ;
J'ai fait chemin de telle sorte
Qu'en très-peu d'heures, Dieu merci ;
L'animal m'a conduit ici,
Où sous une couleur de mettre
Je vous barbouille cette lettre.
Si j'ai peut-être extravagué,
Souvenez-vous que le Poëte
Etoit un homme fatigué,
Et que je fors d'une tempête
Où tout au travers de ma tête
Madame, la pluye a donné.
En vain contre elle on a sonné
Dans mainte Paroisse voisine ;

Pendant une heure la mutine
S'est divertie à mes dépens.
Je pourrois encor vous écrire
Une iliade d'accidens,
Mais c'est assés vous faire rire;
De me secher il est bien tems.

Par l'Hermite du Mont Parnassus.

MEMOIRE historique sur la Province de Forez, Généralité de Lyon, par M. Derhins, *Doyen des Avocats de cette Province.*

LE Comté de Forez fût possedé par les descendants du premier Comte Guillaume jusqu'en l'année 1112; ils ont presque tous porté les noms de Guillaume & d'Artaud.

Le dernier, nommé Guillaume, étant mort sans enfans, eût pour successeur Guy son cousin germain.

Dans cette seconde race le nom de Guy fût le plus ordinaire.

Il y en eût onze Comtes jusqu'à Jean II. qui en fût le dernier, & qui mourut sans être marié à l'âge de trente ans, ayant toujours été en curatelle à cause de la foiblesse de son esprit; cette infirmité lui vint

de la vive douleur dont il fut frappé voyant périr à ses yeux ses plus proches parens à la bataille de Brignais à deux lieuës de Lyon, dont voici l'histoire.

Après les guerres des Anglois qui durerent si long-tems pendant le regne de Philippe de Valois & du Roi Jean, un reste de troupes ramassées de differentes nations, courans par le Royaume sous le nom de Tardvenus, s'assemblerent & se cantonnerent autour d'un bourg appellé Brignais à deux lieuës de Lyon.

Le Connétable * de France Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, Tige de la Maison Royale de Bourbon Vendôme, vint à eux avec son fils aîné Pierre de Bourbon.

Louis Comte de Forez & Jean son frere, neveux du Connétable, se rendirent près de lui avec Renaud de Forez leur oncle & deux jeunes Seigneurs de la Maison de Beaujeu.

Le Connétable conduisit son armée contre les Tardvenus, & parce qu'ils avoient caché une partie de leurs gens derriere les montagnes, les voyant en petit

* Jacques de Bourbon n'étoit plus alors Connétable, il avoit donné la démission de cette dignité en 1356, & la bataille de Brignais est de l'an 1362.

nombre il les attaqua le 4 Mars 1362, mais avec tant de malheur & de desavantage par l'inégalité des forces, que lui & son fils furent blessés dangereusement & moururent peu de jours après à Lyon.

Le Comte de Forez & un des Seigneurs de Beaujeu furent tués sur la place ; l'autre & Renaud de Forez demeurerent prisonniers...

Jean de Forez qui à l'âge de 19 ans assista à cette malheureuse journée, devint Comte de Forez par la mort de son frere, mais il contracta un chagrin & un abattement d'esprit dont il ne put revenir, & mourut dix ans après en l'année 1372.

Alors Louis de Bourbon recueillit le Comté de Forez qui lui venoit de droit, premierement par les droits de la Princesse son épouse Anne, Dauphine d'Auvergne, dont le pere étoit descendu des Comtes de Forez, en second lieu comme représentant sa mere Jeanne de Forez, sœur du dernier Comte...

Le Forez demeura dans la Maison de Bourbon jusqu'en l'année 1522, il fut possédé successivement par sept Comtes de ce nom, qui prirent aussi le nom de Ducs, si l'on met de ce nombre Charles de Bourbon, Cardinal Archevêque de Lyon, qui par la mort de Jean II. Duc de Bourbon

mort sans enfans se trouva l'aîné de sa Maison, mais il en remit bientôt tous les droits à Pierre son autre frere puîné, lequel jusques-là avoit porté le nom de Sire de Beaujeu.

Ce Prince avoit épousé Anne de France, & leur fille unique Susanne de Bourbon fut mariée à Charles Comte de Montpensier son cousin issu de germain, qui fut ensuite Connétable de France.

Ce mariage réunit les biens de la Maison de Bourbon en une seule famille & assoupit un grand procès, fondé sur ce que le Connétable prétendoit se prévaloir d'une substitution masculine, & d'un autre côté la Comtesse Doüairiere d'Angoulême, Louise de Savoye, mere du Roi François I. demandoit les biens patrimoniaux de la Maison de Bourbon, comme la plus proche & la plus habile à y succéder, étant fille de Marguerite de Bourbon sœur du dernier Duc Pierre.

Elle se les fit adjuger par Arrêt du Parlement de l'année 1526, elle en conserva la possession jusqu'en 1530 qu'elle en fit don au Roi pour être unis à la Couronne, à la charge de l'usufruit sa vie durant; cette union fut faite par Lettres Patentes de l'an 1531.

Comme alors le Comté de Forez se

trouvoit englobé dans le patrimoine de la Maison de Bourbon par les raisons qu'on vient de rapporter, il se trouva compris dans cette réunion à la Couronne.

En l'année 1566 le Forez fut donné à Henri III. pour lors Duc d'Anjou, pour partie de son appanage.

En 1573 la Reine Elizabeth d'Autriche en eut la joüissance à titre de Doüaire, & depuis toutes les Reines Doüairieres en ont joüi de même, comme Louise de Lorraine en 1592., Marie de Médicis en 1611. & Anne d'Autriche en 1645.

Pendant que ce Comté a été dans la Maison des Ducs de Bourbon, ils n'en ont fait porter le nom qu'à un seul de leurs enfans, qui fut Louis II. fils de Jean Duc de Bourbon & de Marie de Berri, mais il ne le porta pas long-tems, étant mort à l'âge d'environ dix ans.

Il y avoit dans le Forez quatre Baronnies dont les Seigneurs étoient regardés comme les premiers de la Cour du Comte, &, pour ainsi dire, ses quatre Assistans dans les cérémonies, c'étoient les Barons de Cosan, S. Priest, Feugerolle & Ecotay.

Le Roanois fait partie du Comté de Forez, c'étoit une Seigneurie particuliere, composée seulement de la ville de Roane, & de trois Paroisses aux environs, mais

François d'Aubusson, Maréchal de la Feuillade, acquit du Roi Louis XIV. quatre belles Châtellenies qui ont été unies au Duché de Roanois, qu'il fit ériger en Pairie, cette Seigneurie avoit appartenu aux Seigneurs de Gouffier, si connus dans l'Histoire, & étoit parvenue au Maréchal de la Feuillade, qui avoit épousé l'héritiere de cette illustre Maison.

C'est de leur tems que Roanne fut érigée en Duché.

Le Mont-Pila situé dans la Province de Forez est une montagne fort élevée & fort étendue, on y trouve quantité de fleurs & une infinité de simples propres pour la Médecine; ceux qui s'appliquent à la Botanique y viennent herboriser de fort loin, & tout ce que les Fleuristes cultivent avec tant de soin dans les parterres pour les fleurs doubles, s'y trouve en simples avec des couleurs charmantes.

Quelques Auteurs rapportent du Mont-Pila une Anecdote curieuse. *

Ils disent que Pila tire sa dénomination de Pilate, le même qui condamna J. C. qu'après la mort de Tibére, Caligula son successeur, informé des concussions & autres malversations commises par Pilate

* Conradus en ses Mémoires Latins, Derubis en son Histoire de Lyon.

dans son Gouvernement de la Judée, le condamna à un exil perpétuel dans les Gaules & que le Mont-Pila fût le lieu de son exil, ce qui est encore attesté par S. Adon Evêque de Vienne & ancien Chronologiste des avantures remarquables des Gaules, selon lequel Pilate se tua après y avoir resté quelque tems. Le Sieur Duval dans sa Carte Géographique de la France nomme ce territoire Mont-de-Pilate.

Ce qui a encore donné lieu de conjecturer l'exil de Pilate en cet endroit, c'est qu'au bas du Mont-Pila du côté du Rhône on voit un vieux Château appellé de Ponce, où la tradition veut qu'il ait resté quelque tems en prison, d'où l'on prétend qu'il s'échapa ayant appris qu'on le devoit faire mourir ignominieusement, & qu'il se sauva sur le Mont-Pila, où ne pouvant séjourner long-tems sans être connu, il se donna lui-même la mort de désespoir.

Une autre chose assés singuliere, c'est qu'au sommet de cette montagne est une belle fontaine qui sert de source à un assés gros ruisseau appellé Gier, lequel va se jetter dans le Rhône à quelques lieues delà, après avoir arrosé un très-beau pays.

Observations curieuses.

Le Pays de Forez, selon les premieres lumieres que nous en donnent les anciens Auteurs, étoit le plus considérable de ceux qu'occupoient les Ségusiens, en Latin *Segusiani*, peuple des plus renommés de la Gaule Celtique.

La preuve de cette dénomination se tire encore de plusieurs inscriptions très-curieuses, que l'on voit actuellement dans l'enceinte de quelques anciens édifices de la Province, dont M. de la Mure en son Histoire du Forez fait un ample détail.

Jules César dans ses Commentaires, liv. 7. & Pline dans son Histoire Naturelle, liv. 4. font mention des Ségusiens dont le pays de Forez faisoit partie.

Il y a eu deux opinions touchant l'origine de la dénomination de Forez donnée à cette partie de la Province Ségusienne; après que les Romains en eurent fait la conquête, quelques-uns ont voulu dire qu'elle venoit des grandes forêts dont le pays étoit presque tout rempli, mais la meilleure étymologie, selon les plus graves Historiens, vient de ce que les Ségusiens avoient établi leurs marchés dans l'emplacement où est bâtie la ville de Feurs qui

a été long-tems la capitale du pays sous le nom de *Forum Segusianorum*, & par corruption en François Gaulois Feurs, d'où les Gaulois par la même raison appellerent toute la Province Forez.

Ce Pays ayant demeuré avec le reste des Gaules sous la domination des Romains pendant près de cinq siécles, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules, il tomba ensuite sous la domination des Bourguignons, que les enfans du Grand Clovis détruisirent, & le Forez fut alors réuni à leurs autres Etats.

Le Forez a donné plusieurs grands hommes à l'Eglise & à l'Etat. L'Archevêque de Lyon Dépinac, si fameux du tems de la ligue, en étoit originaire, aussi-bien que les Seigneurs Gouffier de Boizy, si célébres dans l'Histoire de France; le beau Château de Boizy situé à deux lieuës de Roane est un reste des monumens de cette illustre Maison. Le Maréchal de S. André étoit pareillement de cette Province; la Seigneurie de S. André releve du Bailliage de Forez à Montbrison sa capitale.

L'Histoire des hommes illustres du Forez excéderoit les bornes d'un simple Mémoire, nous nous contenterons pour en faire la clôture de faire mention de

l'Auteur célébre du fameux Roman d'Astrée.

Honoré d'Urfé étoit issu d'une des plus ancienne du pays de Forez.

Jacques d'Urfé pere d'Honoré, voyant dans son voisinage la belle Diane, fille du Marquis de Château-Morand, autre Seigneur du Forez, en fit la recherche pour la marier avec son fils aîné frere d'Honoré; cette alliance reconcilia les Maisons d'Urfé & de Château-Morand, qui étoient brouillées.

Cette Diane est la véritable Astrée & l'héroïne du Roman; l'Histoire en est trop connue pour la répéter.

Le premier tome de l'Astrée parût en 1610 & fut dédié à Henri IV; le second en 1620, & le troisiéme cinq ans après.

Ces trois volumes furent reçus du public avec un applaudissement universel; à peine la quatriéme partie étoit achévée que l'Auteur finit aussi sa carriere, il mourut dans la guerre de Savoye à Ville-Franche dans le Comté de Nice âgé de cinquante-huit ans.

La Province de Forez a beaucoup d'obligation à cet excellent ouvrage, par lequel elle a été rendue fort recommandable & connue sous le plus beau point

de vûë du monde, non-seulement en en France, mais dans toute l'Europe.

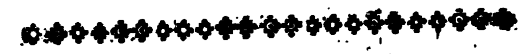
Aussi est-elle réellement une des plus belles & des plus fertiles du Royaume en toutes les choses utiles à la vie & délectables à l'esprit; ses grandes prairies, ses boccages & ses magnifiques jardins en rendent l'aspect très-agréable. Les terres de la plaine de Forez produisent abondamment toutes sortes de bons grains & de beaux chanvres, même sans fumier; ses côteaux sont couverts de vignes dont les vins sont excellens; le grand nombre de ses étangs fournit presque tout le poisson d'eau douce qui se débite à Paris; elle a des bois sapins propres pour la marine; la riviere de Loire qui la traverse d'un bout à l'autre & le Rhône qui la côtoye, la rendent fort commerçante.

Le seul commerce de la ville de Saint Etienne en soie & en quincaillerie s'étend dans toutes les parties du monde; elle a quarante mille habitans, dont le tiers travaille à la fabrique des armes, ensorte qu'elle peut aisément armer chaque semaine de toutes piéces un bataillon & un escadron, & c'est elle qui fournit, peu s'en faut, toutes les armes à Sa Majesté; les minieres de charbon de terre qui y sont fort

abondantes favorisent cette fabrique & tous les ouvrages qui se font sur le fer.

Je suis, &c.

A Saint Etienne ce 18 Janvier 1748.



ODE.

Sur la mort d'une mere.

Des fragiles humains tyran impitoyable,
O mort, il est donc vrai, ta soif insatiable
Ne cherche que leur sang pour te désaltérer !
Et celui qui tira du sein de la poussiere,
Et la terre & les Cieux, & la nature entiere,
D'un seul de ses regards les y fera rentrer.

✻

Quels nuages épais annonçent à la terre
Les sinistres horreurs d'une sanglante guerre ?
L'éclair frappe déja ses regards étonnés ;
La foudre suit l'éclair. C'est sans doute Aléxandre,
L'univers en pâlit. Thébes est mise en cendre.
Cent peuples sont vaincus. Cent Rois sont détrônés.

✻

D'un

D'un brasier allumé la flamme pétillante
A répandu soudain une clarté brillante ;
L'éclat d'un feu si prompt m'a d'abord ébloüi ,
J'y cours ; je ne vois plus ni flamme ni fumée ;
Ce feu si grand n'étoit qu'une paille allumée ,
Dont l'éclat en naissant s'étoit évanoüi.

❧

Vainqueur de Darius, qui t'a réduit en poudre ?
Tu meurs donc comme ceux qu'a dévoré la foudre !
Et pourquoi t'es-tu fait élever des Autels ?
Un homme , quel qu'il soit , ne fut jamais qu'un homme ;
En vain du nom de Dieu tu prétends qu'on te nomme ,
La mort te vient ranger au nombre des mortels.

❧

Aux larmes des humains tant de fois insensible ;
Te pourrai-je fléchir , ô mort trop infléxible ?
Suspends du moins tes coups , prends pitié de mes pleurs ,
Mais hélas ! par mes cris s'irrite la cruelle ;
Sa fureur va plonger dans la nuit éternelle
L'objet, le triste objet de mes vives douleurs.

❧

Dans un torrent de pleurs ma tristesse se noye ;
C'en est fait , le cercueil vient demander sa proye ;

Jour cruel à jamais ! jour trois fois odieux !
Mes mains ferment déja sa paupiere mourante,
Et ma bouche reçoit sur sa bouche expirante
Et ses derniers soupirs & ses derniers adieux.

Qui me consolera de ma douleur amére ?
Je ne te verrai plus, aimable & tendre mere ?
Mes larmes, mes sanglots n'ont pû te retenir ;
S'ils pouvoient t'arracher à ta demeure sombre !
Mais je me flate en vain, & tu n'es plus qu'une ombre,
Dont les jours sont passés pour ne plus revenir.

Ah ! sans cesse en mon cœur ton image tracée,
Rappellant ta mémoire à ma triste pensée,
Va revenir sans cesse irriter mes douleurs ;
Le tombeau pourra seul finir mon infortune ;
O jour, retire-toi ; ta clarté m'importune ;
De la nuit pour toujours emprunte les couleurs.

L'homme est donc une fleur que l'Aube voit éclore,
Une rose qui naît sous les yeux de l'Aurore,
Que le jour voit regner, que le soir voit flétrir ;
A mourir condamnés, même avant que de naître ;

Infortunés mortels, ne reçevons-nous l'être,
Que pour apprendre hélas! qu'il nous falloit périr?

Un torrent débordé qui descend des montagnes,
A pas impétueux traverse les campagnes;
D'un vol agile & prompt un oiseau fend les airs;
Dans les champs de Bellonne une mèche enflammée
Va réveiller la mort dans le bronze enfermée;
Le plomb part aussi-tôt plus prompt que les éclairs.

Mais la course de l'homme est plus rapide encore,
Des bornes du Couchant aux portes de l'Aurore;
L'œil à peine peut-il le suivre dans son cours:
Ô toi, Dieu tout puissant, Auteur de la nature,
Peux-tu voir sans pitié périr la créature,
Toi qui pourrois d'un mot lui prolonger ses jours?

Que dis-je? de quel front, vermisseau de la terre,
Osai-je interroger le maître du tonnerre?
S'il répond, ce sera par son foudre grondeur;
Mon orgueil au trépas veut-il donc se soustraire?
Auroit-il prétendu, cet orgueil téméraire,
Des décrets de mon Dieu sonder la profondeur?

Adorons l'Eternel, admirons ses ouvrages;
Nous trouverons le port malgré tous les orages.
Celui qui fit nos nuits a fait aussi nos jours :
Ne soupirons donc plus après les biens du monde;
Méprisons cette vie où notre espoir se fonde,
Et songeons au réveil qui doit durer toujours.

Peloux, de Paris.

REPONSE *d'un Médecin de Paris à une lettre qui lui a été adressée par un Chirurgien de Province, au sujet d'un Mémoire de M. Duhamel sur la Garence, qui est inseré dans ceux de l'Académie Royale des Sciences, année 1739.*

DAns la lettre que vous m'avez adressée, Monsieur, vous revendiquez pour la France, & particulierement pour la Faculté de Médecine de Paris, une découverte dont vous dites que Messieurs Duhamel & Guetard ont mal à propos fait honneur aux Anglois. Vous faites en cela vos preuves de bon Citoyen, & vous donnez des marques de votre attachement à la Faculté de Médecine, ce qui est bien louable, surtout pour une personne de votre état, car rien n'est plus juste que de rendre à chacun ce qui lui appartient,

mais il y a tout lieu de croire que c'est ce motif d'équité qui a engagé M. Duhamel à faire insérer dans le même volume des Mémoires de l'Académie que vous citez la note suivante qu'on lit à la page 139.

» M. Duhamel a oublié d'insérer dans » son Mémoire sur la Garence la citation » suivante, qui prouve qu'on connoissoit » il y a long-tems que cette plante a la » propriété de teindre en rouge les os des » animaux vivans. *Herytrodanum, vulgo » rubia tinctorum dictum, ossa pecudum ru- » benti & sandycino colore imbuit, si dies » aliquot illud depastæ sint oves etiam intacta » radice quæ rutila existet. Mysaldus 1566, » memorabilium jucundorum & utilium cen- » turia novem.* «

Il me paroît, Monsieur, que par cette citation l'Académicien satisfait à vos desirs en rendant à Misaud, Médecin de la Faculté de Paris, & Auteur plus ancien que Liebaut, toute la justice qui lui est dûë; pour moi je desirerois que M. Duhamel eût vérifié si les tiges de la Garence ont la même propriété que les racines à l'égard de la coloration des os, car les allégations de ces anciens agriculteurs ont souvent besoin de vérification. J'ai, par exemple, peine à croire que les urines de ceux qui manient cette plante soient teintes en

rouge, comme le dit Liebaut dans l'endroit que vous avez cité, & les observations de M. Duhamel ne s'accordent point du tout avec ce que dit le même Auteur à l'égard de la coloration des chairs. Suivant le passage que vous avez rapporté elles deviennent rouges, lorsque les bêtes ont été nourries quelque tems avec la Garence, au lieu que M. Duhamel assûre par tout qu'il a toujours trouvé les chairs, les tendons & les cartilages dans leur couleur naturelle, & que la couleur des os ne change qu'à mesure qu'ils s'endurcissent.

J'ai l'honneur d'être, &c.

EPITRE

A Madame de la R...., qui revenoit de la B...... en Touraine, accompagnée de Mlle de V... & d'une autre aimable personne.

SUr les bords où le beau Tircis
Chantoit jadis sa tendre Annette;
Où Ronsard poussoit sa fleurette
Près de l'amoureuse Cloris;
Où Rabelais conte sornette,
Buvoit frais avec ses amis:

J'ai vû le grand Dieu de la Loire
Sortir du milieu de ses eaux,
Le front couronné de roseaux.
N'ayez point de peine à me croire ;
Ce que je conte est une histoire ;
Ma muse ne dit rien de faux :
Ce fleuve à barbe venerable,
Entouré d'une troupe aimable,
Qui portoit des fruits précieux,
Tels que Pomone en sert aux Cieux ;
M'approche d'un air agréable,
D'un air que l'on ne voit qu'aux Dieux.
Je lui demandai si Venus,
Pour tout cortége ayant Bacchus,
Sur ses bords faisoit un voyage ;
Si ces présens étoient l'hommage
Qu'il faisoit à ces immortels :
Grand Dieu, lui dis-je, ton rivage
Est tout semé de leurs Autels !
Un soin plus cher ici m'améne,
Répond ce respectable Dieu ;
J'attends trois nymphes de la Seine,
Qui doivent passer en ce lieu,
Ces dons sont destinés pour elles,
S'il faut les donner aux plus belles
Quelle autre les mérite mieux,
Même parmi les immortelles ?

Qu'elles ſont dignes de ce ſoin,
M'écriai-je d'une voix tendre !
Dès qu'on les voit il faut ſe rendre ;
J'en ſuis un malheureux témoin ;
Quoique Dieu, vous pourrez l'apprendre.
Pour elles le tendre Tircis
Auroit quitté ſa chere Annette,
Ronſard n'eût plus dit de fleurette
A ſon amoureuſe Cloris,
Et Rabelais conte ſornette,
Laiſſant ſes pots & ſes amis,
Fut devenu porte houlette,
Et plus tendre amant que Pâris.
Sur une ſi belle matiere
Je n'étois pas prêt de finir,
Et ſans doute une heure entiere
J'aurois bien pû l'entretenir.
Il m'interrompit pour me dire
Qu'il vous connoiſſoit dès long-tems ;
Que ſur les bords de ſon empire
Vous paſſâtes vos premiers ans,
Et que dès-lors il ſçut prédire,
Qu'un jour chés la gent qui ſoupire
Vous allumeriez plus de feux,
Que malgré Jeanne la Pucelle,
N'en allumoit Agnés la Belle
Aux tems qu'elle a rendu fameux.

Elles ne sont que trop aimables,
Ajouta-t'il plein de fureur,
C'est ce qui cause ma frayeur.
Apprend des projets exécrables
Qui te feront frémir d'horreur.
Les Dryades de la Touraine
Trop jalouses de leurs amans;
Qui pour une nouvelle chaîne
Oublioient leurs premiers sermens;
Veulent pour assouvir leur haine,
Jetter dans le fond de mes flots
Tes belles nymphes de la Seine,
Mais j'arrêterai ces complots,
Et sçaurai défendre leurs vies.
Que loin de ces rives fleuries
Les Dieux marquent plutôt mon cours
Dans le climat le plus sauvage,
Que je souffre qu'on les outrage;
Vas, ne crains plus rien pour leurs jours.



DU

REMARQUES à l'occasion d'une plante des environs de Beauvais par J. T. D. Médecin.

CEtte plante est appellée par Gaspard Bauhin : *Caryophyllata aquatica nutante flore pin.* 321. On la trouve près de Beauvais dans les marais du fauxbourg Saint Jean.

L'Histoire des plantes des environs de Paris : les observations sur les plantes qui, comme le remarque l'Auteur de cet excellent livre, contiennent les plantes d'une partie considérable de la France ; le *Botanicon Monspeliense*, & l'Histoire des plantes des environs d'Aix, n'en font aucune mention, mais elle est citée dans *Synopsis methodica stirpium britannicarum*, *flora lapponica*, *l'hortus alsaticus* & autres. Jean Bauhin rapporte qu'il la cultivoit à Genéve, & qu'elle lui venoit des montagnes. M. Ray dit aussi qu'elle vient dans les montagnes les plus septentrionales d'Angleterre. M. Linnæus l'a trouvée dans les forêts de Lapponie qui couvrent le penchant des montagnes, comme il remarque dans ses Prolégoménes. Il paroît que Lobel la regardoit comme une plante

qui ne venoit que dans les pays septentrionaux, puisqu'il l'appelle : *Caryophyllata septentrionalium rotundifolia papposo flore*. On peut conjecturer que cette plante se retrouve sur quelques-unes des montagnes, dont les eaux viennent se perdre dans notre riviere, car étant du nombre de celles qui sont indiquées par les Auteurs dans les marais & sur les montagnes, il y a lieu de présumer que ses graines ont été entraînées par le courant des eaux, & déposées le long de la riviere où venant à germer elles ont produit des enfans plus grands que leurs peres, mais aussi moins féconds.

On ne peut guéres expliquer autrement ce phénoméne des plantes des montagnes, de ne se retrouver que dans les marais, à moins de prétendre que cette affectation de lieux si differens, est occasionnée par la température du sol qui est à peu près la même pour la chaleur, les terres continuellement mouillées étant toujours froides, ainsi que celles qui sont couvertes de neige, ou qui étant plus éloignées du centre, sont moins susceptibles de l'action de la chaleur souterraine.

Ne peut-on pas inférer de là que ce n'est pas toujours par la latitude du lieu où vient une plante, que l'on peut juger,

si elle est septentrionale ou non.

De même que plusieurs plantes s'éclipsent en allant du Midi au Nord, pareillement plusieurs disparoissent du Nord au Midi. Les plantes aquatiques sont celles qui s'accommodent le mieux à toutes sortes de climats. On en retrouve plusieurs sous l'une & l'autre hémisphére.

La connoissance des plantes d'un pays peut servir beaucoup à déterminer la nature du sol & ses propriétés. On ne trouve pas dans nos environs *l'Heliotropium majus dioscoridis*, qui est assés commun dans les environs de Paris, sans doute parce que la terre y est plus froide, plus humide, moins sabloneuse & moins propre à produire des fruits qui parviennent à maturité.

Le vent & l'écoulement des eaux de pluye sont les deux moyens les plus généraux, dont la nature se sert pour envoyer par tout des colonies de plantes, & ne laisser aucun terrein inutile. Que l'on creuse des fossés autour d'un Château, les eaux qui viendront les remplir ne manqueront pas d'y amener des habitans pour les peupler; moins ces eaux auront d'écoulement, & plus elles se rempliront de nouveaux hôtes, parce que les semences de plantes qui y sont apportées y restent en plus

grande quantité ; & que celles qui s'y produisent n'ont pas la liberté d'aller se transplanter ailleurs.

Nous avons des plantes qu'on pourroit appeller plantes domestiques, comme nous appellons certains animaux. La grande joubarbe est une plante qu'on ne trouve que sur des ouvrages faits de main d'homme, tellement qu'on diroit que sans chaumieres & vieilles mazures nous n'aurions pas cette plante.

M. Ray n'a pas osé assûrer qu'elle fut du nombre de celles que la nature produit en Angleterre, quoiqu'on l'y trouve aussi communément que dans ces pays-ci. On pourroit comparer ces plantes aux nouveaux habitans de quelques Isles de l'Amérique où on ne retrouve plus les naturels du pays qui ont fait place à ces nouveaux hôtes.

SUR la bonne année.

LA bonne année au siécle de Marot
Du bel esprit ne tiroit pas un mot,
Point on oyoit d'homme aucune cohuë,
Se souhaiter au milieu de la ruë
La bonne année.

Mais depuis lui chaque état different,
Au même jour armé d'un compliment,
S'entrepoursuit à perte de génie,
Et se souhaite avec cérémonie
La bonne année.

Celle * qui fait le flux & le reflux,
Pourroit de même avoir fait cet abus ;
Car tiens pour sûr qu'il faut être imbécile,
Pour promener de concert par la ville
La bonne année.

Pourquoi cet autre à qui tout est ouvert,
Vient-il aussi, faisant l'homme disert,
Alembiquer une phrase équivoque,
Et vous porter d'une façon qui choque
La bonne année ?

Tant de baisers par tant de gens donnés,
Pour la plûpart semblent desordonnés ;
Si droit avois sur ce gênant usage,
L'empêcherois d'annoncer d'avantage
La bonne année.

Oüi, détruirois pour l'honneur de l'Etat,
Tous ces baisers pris avec trop d'éclat ;
Ce ne seroit qu'à sa chere conquête
Que l'on pourroit souhaiter tête à tête
La bonne année.

* *La Lune.*

M. de Blois.

LETTRE à M. de la Bruere.

PErmettez-moi, je vous prie, Monsieur, de vous adresser la réponse que je dois aux politesses de l'élégant Auteur des Essais d'une nouvelle traduction d'Horace, que vous avez publiés dans le Mercure. L'honneur qu'il me fait de souhaiter de me connoître est très-flateur pour moi. Des connoissances telles que la vôtre, Monsieur, que j'aurois tâché de m'assurer, & la sienne que je vous aurois prié de me procurer, feroient toute mon ambition, si les devoirs d'un état pénible & assujettissant ne me faisoient craindre avec raison de ne pouvoir les cultiver. Ce sont de ces plaisirs de la vie qui ne sont plus faits pour moi. Eh! comment y pourrois-je prétendre? Comment pourrois-je être aux autres pour un commerce si doux, si je ne puis presque jamais être à moi-même? A peine puis-je seulement trouver le moment de vous en témoigner mes regrets. J'ai voulu plusieurs fois le faire, mais je ne l'ai pû jusqu'à ce jour, où me voyant un peu de loisir, je le saisis pour satisfaire à ce devoir, & pour vous faire part de quelques remarques sur la réponse à ma Critique &

sur la traduction de la Satyre qui suit cette réponse. Je vous prie de les communiquer à l'Auteur, à qui je crois les devoir par estime & par reconnoissance, & comme je ne les fais que par l'intérêt que je prends à la perfection de son ouvrage, je vous prie encore de l'en laisser absolument le maître pour son usage particulier, s'il juge qu'elles en vaillent la peine.

Le nouveau Traducteur défend d'une maniere si ingénieuse le sens qu'il a donné au *sine fraude*, que je me sçais mauvais gré de ne pouvoir encore être de son avis. Qu'il me permette de le rappeller au principe indubitable qu'il admet, sçavoir que la façon la plus sûre d'expliquer les Auteurs de l'antiquité est de les expliquer par eux-mêmes, & de lui faire observer que ce principe si certain seroit absolument faux, s'il étoit vrai, comme il l'ajoûte, qu'il y a peu de mots latins que l'on ne pût & que l'on ne dût même prendre dans des acceptions differentes ; je suis persuadé au contraire qu'il y a très-peu de mots (si même on peut dire qu'il y en ait) dans les Langues polies, telles que la Greçque, la Latine, la Françoise, &c. qui ayent véritablement plus d'une signification propre, desorte que les acceptions differentes dans lesquelles on peut prendre un mot, sont

toutes métaphoriques, excepté une seule. Le peu d'attention que l'on fait à ce principe, que je crois certain, me semble une des principales causes des sens faux que l'on donne aux Auteurs anciens, & c'est ce qu'ont si bien compris certains Lexicographes, qu'ils ont disposé leurs Dictionnaires par *Racines*. On ne peut même sentir la finesse de la métaphore, qu'on ne soit bien sûr de la signification propre, & comme un mot peut avoir plusieurs sens métaphoriques, on ne démêlera encore le véritable, que lorsqu'on connoîtra parfaitement le propre. Mais comment s'assûrer si un mot doit être pris dans son sens propre ou dans le sens métaphorique? C'est ici où revient le grand principe, que la meilleure maniere d'entendre les Auteurs est de les expliquer par eux-mêmes. Un mot mis dans son acception propre dans telle pensée & avec de telles circonstances, doit se retrouver dans la même acception, dans une pensée semblable & avec de pareilles circonstances. Il en sera de même pour une acception métaphorique. Je serai bien fondé à prendre un mot en tel sens métaphorique, dans un endroit semblable pour le fond de la pensée & des circonstances, à un autre endroit où ce mot aura manifestement été pris dans le même sens.

je soumets néanmoins au jugement du nouveau Traducteur. Je vais prendre la liberté d'ajouter quelques remarques sur sa traduction de la sixiéme Satyre du second Livre, que je n'ai pas lû avec moins de plaisir que celle du Poëme séculaire. v. 8. *Si veneror stultus nil horum.* Il me semble que c'est ne pas rendre le sens de cet endroit que de traduire, *si je ne suis point fol admirateur de ceux qui s'écrient.* C'est de lui-même que le Poëte parle ici. Le véritable sens est, je crois, celui-ci : *Si je n'ai pas été assés insensé pour faire des voeux tels que ceux-ci.* Le tour latin est très-élégant ; plusieurs bons Auteurs se sont servis de *veneror* pour dire *venerabundus à Diis peto.*

Je doute encore que le sens que le nouveau Traducteur a donné, quoique d'après quelques autres, au vers 17. *Quid prius illustrem Satyris, musâque pedestri,* soit le véritable, car premierement à n'examiner que les expressions, il me semble qu'*illustrare Satyras & musam pedestrem*, ne peut signifier *composer des Satyres*, mais seulement *éclaircir ce qu'il pourroit y avoir d'obscur*, c'est le sens dans lequel l'a pris Ciceron, lorsqu'il a dit, *illustrare obscura ; distinguere & illustrare orationem ; illustrare artes orationis*, &c. En second lieu, la suite de la Satyre paroît incontestablement

décider le sens de cet endroit. Horace retiré dans sa maison de campagne, ravi du spectacle de la nature & charmé des douceurs d'une solitude où il respire un air pur & salutaire, se demande ce qu'il prendra pour sujet des vers qu'un loisir délicieux lui donne lieu de composer. La situation agréable où il se trouve l'a bientôt décidé. Pour sentir plus vivement les plaisirs de la campagne, il se plaît à leur comparer les embarras fatiguans de la ville. Horace après s'être donc demandé, *Quid prius illustrem Satyris*, se repond bientôt après dans un tour ingénieux, *vitâ labores, scilicet urbanos.* La preuve que ces travaux doivent s'entendre de ceux de la ville, c'est que le Poëte ajoûte *Roma me trahis*, &c. L'apostrophe à Janus ne sera donc qu'une transition par laquelle l'Auteur entre en matiere, & non une invocation, comme le nouveau Traducteur l'a crû en traduisant *tu carminis esto principium*, *préside à mes vers.* Voici, si je ne me trompe, la pensée d'Horace : *Quid prius illustrem Satyris quam Te, o Jane, unde homines*, &c. Et tout de suite il lui fait les reproches les plus vifs de ce qu'il le retire du repos de la campagne pour le jetter dans les embarras de la ville, dont il fait une description à laquelle il joint celle des plaisirs innocens de la campagne.

V. 37. *Orabant* me semble devoir être traduit par l'imparfait, & peut-être aussi *orabat* du vers 35: Horace étoit à Rome; il n'étoit point question de le prier d'y revenir, mais de le prier de s'employer à des affaires pour lesquelles on souhaitoit son retour.

Le nouveau Traducteur me permettra-t'il encore de lui marquer quelque peine à goûter *les plus serviles devoirs*, en parlant de l'empressement que le Rat de ville montroit à bien recevoir son hôte & *tombent demi morts* au sujet de la frayeur des deux rats, lorsqu'ils entendirent aboyer les dogues? Qu'un homme reçoive un ami, & que n'ayant point de domestique, il s'empresse à y suppléer par lui-même, je ne crois pas qu'on puisse traiter de *serviles* les devoirs qu'il lui rendroit, & si on suppose que les rats *tombent* demi morts, il est impossible qu'ils échappent, qu'en supposant encore qu'on ne les a pas apperçûs, ce qui n'est pas trop vrai-semblable. Enfin comme dans une traduction le langage doit être conforme à nos mœurs & à nos usages, il me semble qu'il seroit mieux de ne point faire *tutoyer* Horace par ceux qui lui parlent dans la Satyre. Voila quelques doutes dont je vous prie, vous Monsieur, & notre élégant Traducteur, de ne faire

que l'usage que vous jugerez à propos. J'ai l'honneur d'être, &c.

Ayant communiqué ces refléxions à l'Auteur de la Traduction d'Horace, voici la réponse dont il nous a honorés.

A M. DE LA BRUERE.

JE ne puis trop remercier encore, M. l'Anonyme qui veut bien employer à me faire remarquer mes fautes, le trop peu de loisir que ses occupations lui laissent. J'en suis d'autant plus flaté, que je n'ai pû mériter que par de foibles essais, l'intérêt qu'il veut bien prendre à la perfection de mon ouvrage. Il me fait sentir tout ce que je perds en ne voulant point se faire connoître; quelque court qu'eût été le tems qu'il auroit pû me donner pour profiter de ses lumieres, je l'aurois saisi avec empressement pour lui proposer quelques doutes sur des passages d'Horace, aussi difficiles par eux-mêmes, que mal interpretés, à ce qu'il m'a paru, par le plus grand nombre des Commentateurs. Je me vois privé d'un secours que j'aurois voulu devoir à son estime, & plus je travaille à limer ma traduction, plus je sens combien il me seroit utile qu'un aussi judicieux Critique voulût bien me guider par ses avis.

En lisant ses nouvelles observations sur le passage du Poëme séculaire, où se trouve *sine fraude*, j'ai d'abord été frappé de la force & de la solidité des raisons qu'il donne pour fonder son sentiment. Le principe, que la façon la plus sûre d'expliquer les Auteurs de l'antiquité, est de les expliquer par eux-mêmes, seroit évidemment faux, comme le dit le sçavant Anonyme, si l'on en inféroit, ainsi qu'il a crû que je faisois, qu'il y a peu de mots latins qu'on ne puisse & qu'on ne doive même prendre dans differentes acceptions qui leur sont propres. Je ne lui aurois pas donné lieu de me soupçonner d'une pareille erreur, si lorsque j'ai avancé le principe général, j'avois distingué l'acception propre de l'acception métaphorique, mais quoique je ne me sois point exprimé à cet égard aussi positivement que j'aurois dû faire, je le supplie de croire que cette distinction ne m'a point échappé. Je conviens que l'on ne peut bien entendre le sens métaphorique d'un mot, si l'on ne connoît le sens propre; je conviens de même que l'on peut donner au *sine fraude* du Poëme séculaire, le sens que l'Anonyme veut qu'on donne à ce passage, mais toutes les fois que l'on peut prendre un mot, tel qu'il soit, dans son acception propre, sans

ſans que le ſens en ſoit alteré, je crois qu'on doit le préférer à l'acception métaphorique, & que l'on ne doit choiſir celle-ci que dans les cas où la premiere ne s'accorderoit point avec le ſens de l'Auteur. Or *ſine fraude*, qu'Horace a employé pour *ſine noxâ*, *ſine vitæ periculo*, dans l'Ode à Bacchus, lorſqu'il a dit :

Tu ſeparatis uvidus in Jugis,
Nodo coërces viperino
Biſtonidum ſine fraude *crines*,

ſe trouve préciſément, à ce qu'il me ſemble, dans le dernier de ces deux cas. Horace n'auroit pû employer ici ce mot dans ſa ſignification propre ; il n'en eſt pas de même dans ce paſſage du Poëme ſéculaire,

Cui per ardentem ſine fraude *Trojam*,
Caſtu Æneas, *Patriæ ſuperſtes*,
Liberum munivit iter, *daturus*
Plura relictis,

Où non-ſeulement Horace n'étoit point forcé, comme dans l'Ode ci-deſſus, d'employer *ſine fraude* dans le ſens métaphorique, mais même où, ſans altérer le ſens, on peut le prendre dans l'acception qui lui eſt propre, ſoit en l'appliquant à *daturus*

plura relictis; en effet Enée fonda dans l'Ausonie un Empire qui dans la suite devint plus grand, plus florissant, plus puissant que celui qu'avoient quitté les Troyens; soit encore en prenant, comme je l'ai proposé dans ma réponse, *sine fraude* pour la justification d'Enée, des soupçons qu'on avoit formés contre lui, d'avoir livré Troye aux Grecs, de concert avec Antenor.

Je conviendrai encore avec le sçavant anonyme, que le danger de passer à travers les feux, étoit aussi grand que d'avoir ses cheveux renoüés avec des viperes & que dans les deux cas on peut expliquer *sine fraude*, par *sine vitæ periculo*; mais pour l'expliquer ainsi dans le premier, on n'est point obligé, quoique le danger soit égal pour la vie, d'avoir recours au sens métaphorique, puisque *liberum iter munivit* dit la même chose que si l'on entendoit *sine fraude* dans le sens de *sine vitæ periculo*, & qu'il faut malgré soi dans le second, qui peint un danger aussi évident, avoir recours au sens métaphorique, parce qu'on ne peut l'entendre dans le sens propre. De-là j'ai commencé à douter que l'on dût entendre *sine fraude* dans le sens métaphorique, quoique les raisons qu'apporte le sçavant anonyme m'eussent d'a-

bord prévenu en faveur de cette opinion & m'eussent fait abandonner la mienne. Je souhaite qu'il veuille bien employer encore quelques momens de son loisir à lever mon doute. L'intérêt qu'il prend à la perfection de mon ouvrage, sans que je l'aye mérité, me fait espérer, Monsieur, qu'il vous adressera ses réfléxions, puisque je ne puis me flater d'avoir avec lui un commerce plus direct, que j'aurois infiniment désiré.

J'ai vû avec plaisir qu'il trouvoit peu de corrections à faire dans ma version de la Satyre, *hoc erat in votis*, &c. J'ai profité des avis qu'il a bien voulu me donner & de la justesse de ses observations critiques.

Quant à ce qu'Horace dans ma version *est tutoyé & tutoye*, façon de s'exprimer que la politesse de nos mœurs & de nos usages semble condamner, le sçavant anonyme me permettra de lui faire observer que le terme *vous*, que nous employons en François également au pluriel comme au singulier, ne répond point au *tu* du Latin, & comme la façon la plus sûre d'expliquer les anciens Auteurs, est de les expliquer par eux-mêmes, (qu'il trouve bon que je lui rappelle ce principe) je crois qu'on doit les rendre tels qu'ils sont, lorsqu'on entreprend de les traduire ; je crois de-même qu'on doit alors se transporter dans le sié-

cle où ils ont écrit, assujettir sa version à leurs usages & ne point les habiller à la Françoise, si c'est en François qu'on les traduit, comme ont fait certains Traducteurs, en se servant des termes de *Laquais*, de *Monsieur*, & d'autres qui étoient inconnus dans ces tems éloignés & qui ne sont point dans notre Langue des équivalens aux mots, *puer*, *here*, &c. Je crois encore qu'il faut, autant qu'il est possible, mettre le lecteur dans le cas de croire qu'il lit un Auteur ancien dans l'original, lorsqu'il le lit dans une Langue étrangere à cet Auteur; c'est ce que la plûpart des Traducteurs d'Horace n'ont pas plus observé que la difference des styles qu'il a employés dans ses Poësies. J'ai évité, autant qu'il étoit en moi, que l'on eût ce reproche à me faire; le public en jugera par les essais que j'ai donnés de ces differens styles dans le Poëme séculaire, dans une Satyre & dans la premiere Epitre d'Horace; que vous avez bien voulu insérer dans votre Mercure de Janvier. Je vous prierai, Monsieur, d'y insérer encore, si vous jugez qu'elles méritent d'y trouver place, une Ode galante & une Ode morale ou philosophique, avec un fragment de l'Art Poëtique; ce sont à peu près les differens genres de style dans lesquels Horace s'est

exercé. Heureux si pour le prix d'un ouvrage qui m'a déja coûté dix ans de travail, je puis mériter l'approbation de ceux qui daigneront en lire les foibles essais ! Je suis, &c.

VERS à M. Remond de Sainte Albine. Sur son ouvrage intitulé le Comédien.

EN nous peignant d'une plume hardie
Les mouvemens secrets, & l'effet qu'au dehors
Doivent causer les differens ressorts,
Que chaque passion en un instant varie,
Cher Sainte Albine, apprends moi quel Génie
Te dévoila du cœur humain
Les plus obscurs replis, & vint guider ta main.
Qui trace une route aussi sûre,
Pour plaire & plaire par le vrai,
Doit avoir bien long-tems fouillé dans la nature ;
Trente ans seroient payés avec un tel essai.

Connoître l'homme est l'unique science
Où tendent tous mes vains efforts,
Mais séduit tous les jours par de trompeurs dehors,
Je bronche à chaque pas, & sens mon ignorance.
Au théatre du monde, où l'on voit tant de gens
Joüer presque toujours leur rôle à contre-sens,

Ami, si l'on t'avoit pour guide,
Seroit-on dupe aussi souvent
Des faux sermens d'une perfide,
Du ton flateur que dicte un interêt sordide,
De ces promesses qu'en passant
Vous lâche un moëleux Courtisan,
De cet ami du jour, qui court, dès qu'il nous quitte,
Sur nous à quatre pas lâcher un trait mordant,
Ou du masque odieux que porte l'hypocrite ?
Tu nous fais sentir clairement
Qu'il est un vrai dans tout, qui seul affecte & touche,
Que quand le cœur n'est pas d'accord avec la bouche,
On devroit sur le front le connoître aisément.
Mais ce vrai, qui pourroit m'apprendre à le connoître,
A distinguer le jeu vrai du jeu faux,
De celui qui m'impose en gestes, en propos,
Qui tout autre qu'il est s'efforce à me paroître ?

Vains desirs ! O vœux indiscrets !
Ma raison étoit égarée.
Pour se joüer entre eux, oüi, les hommes sont faits ;
Le sujet ? L'interêt le créé,
Et de la chaumine au Palais
Ce n'est que la scéne changée.

Puisque tout homme est donc Comédien ici bas,
Qu'il joüe à chaque instant tout ce qu'il ne sent pas,
Aux champs ; à la Cour, à la ville,
Ton livre à tous doit être utile ;
Que chacun pour son rôle y prenne des leçons,
Etudie avec art ses gestes & ses tons ;
D'être trompé s'il est inévitable,
Malgré nos travaux & nos soins,
L'amour propre en souffrira moins,
Quand l'erreur sera vraisemblable.

Cher Sainte Albine, adieu, mais ne sois pas surpris
De voir une Muse anonyme
T'offrir un encens légitime ;
Que cet essai lui soit permis.
Elle veut voir si nous parlant en maître
Sur tant de passions, & les sçachant connoître,
Tu sçauras aussi-bien te connoître en amis.

Ce 13 Février.



Les mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure de Janvier sont *chaise*, *cage*, *savon*, *miroir* & *panier*. On trouve dans le Logogryphe *Pan*, *nier*, *Pin*, *rien*, *Pain*, *Jean*, *nape*, *pire*, *rape*, *ire* & *rein*.

ENIGME.

PEtit chés l'artisan, simple chés le bourgeois,
Je suis grand, je suis haut dans le Palais des Rois.
La beauté de mon teint fait mon premier mérite;
(Le nom de beau m'est affecté)
Et cependant on me voit sans fierté
Recevoir tout le monde, à moins qu'on ne m'évite.
Je n'ai jamais d'égards, quand je suis visité,
Pour la richesse, ou pour la qualité;
Souvent une simple soubrette
Sort d'avec moi plus satisfaite
Que sa maîtresse n'eut été.
Je n'ai point cependant d'humeur, ni d'arrogance,
Et rien n'est plus uni que moi ni plus poli;
De sages Directeurs prennent dès mon enfance
Le soin de me rendre accompli,
Et quand je suis parfait dès ma naissance,
Rien ne me fait jamais prendre de mauvais pli.

LOGOGRYPHE.

ASsés communément je plais,
Et ſuis joli, quoique jamais
Chés la beauté je ne me place,
Mais de l'agrément, de la grace
J'aime à recevoir mes attraits;
Deux fois trois pieds font ma ſtructure,
Les deux premiers tout ſimplement
Pris tout de ſuite & ſans figure,
Ne ſervent point en tablature,
Mais en muſique très ſouvent,
Et les deux derniers, je vous jure,
Retournés très-facilement,
Des deux premiers dans le moment
Seront la quinte toute pure.
Si de mes ſix pieds eſt ôté
Uniquement le pénultiéme,
Soudain par ce nouveau ſyſtême
Un nouvel être eſt préſenté;
Alors équitable & ſévére,
Roi fortuné, malheureux pere;
Tout enſemble à la fois je ſuis
Comblé de vertus & d'ennuis.
Je n'ai plus qu'un mot à vous dire,
Lecteur, mes quatre derniers pieds

Pour le former doivent suffire,
Entr'eux comme il faut transposés.
Ce mot sur la Carte de tendre
Ne se peut trouver qu'en petit,
En grand, si vous voulez entendre
Ce qu'il présente à notre esprit,
C'est des Rois qu'il le faut apprendre.
Ce mot est chose bonne à tout,
Bonne à tout, même nécessaire,
Et sans quoi l'on ne vient à bout
De la plus misérable affaire.
Vous en aurez besoin ici
Pour expliquer mon verbiage,
Et qui pis est, moi-même aussi,
Je n'ai pû me passer de lui,
Pour composer ce bel ouvrage.

AUTRE.

JE me présente également
Sur sept pieds ou sur six, mais sur six seulement
Pour ma commodité, Lecteur, je vous en prie.
Mes trois premiers sont un mot qui souvent
Fait prendre en amitié jusques à la manie
La chose qui le suit immédiatement.
Mes trois derniers sont une bête
Dont le jeu plaît à peu de gens;
J'ai vû pourtant dans ses amusemens,

Le Roi même lui faire fête.
Vous ne verrez jamais que ma totalité
Soit sans valeur & sans utilité.
L'âge de fer m'a, dit-on, inventé,
Je n'emprunte pourtant jamais ma façon d'être
Que des trois autres seulement.
Autrefois sans pitié, sans crainte, à tout moment,
Mille gens me battoient, mais je n'ai plus qu'un maître,
Encor ce n'est que rarement
Qu'il ose me toucher, & c'est pour lui peut-être
Un dangereux évenement.

AUTRE.

MA tête est blanche comme lait;
Ma queuë est d'usage à l'armée,
Et le poltron sur tout la hait,
Lorsque deux fois elle est nommée.
Mon tout se mange en plus d'une façon,
Mais jamais avec du poisson.

AUTRE.

J'Habite dans les Cieux, & je suis ici bas
Juge équitable, utile en bien des cas.
De mes trois premiers pieds vous formez une chose
Très-agréable aux jeunes gens,

Qui l'acceptent toujours dès qu'on la leur propose.
Mes cinq derniers sont bien moins obligeans ;
C'est au siécle de fer qu'on trouva leur structure.
Otez mon chef, dans ce dernier état,
Alors je change de nature,
Et les pots seuls de moi font quelqu'état.

AUTRE.

Je suis affreux pour l'un, & pour l'autre agréable ;
Ce n'est point la laideur, ce n'est point la beauté
Qui me rend plus ou moins aimable.
Sans mon secours indispensable
Ma premiere moitié n'a jamais existé ;
Quoique je sois fort respectable,
Cet ouvrage est souvent assés peu respecté.
Laissez cette moitié pour prendre ce qui reste,
Alors en avançant je montre mes défauts,
Et tel est mon destin funeste,
Que ce dont je m'accrois détruit ce que je vaux.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

ESSAI sur la Marine des Anciens, &c. par M. *Deslandes*, in-12. *A Paris*, 1748, chés *David*, l'aîné & *Ganeau*.

La connoissance de la Marine des Anciens est une des choses les plus curieuses que l'antiquité offre aux recherches des Sçavans, mais malheureusement c'est un point des plus obscurs. Les recherches laborieuses d'un grand nombre de Commentateurs ont eu jusqu'à présent un succès médiocre, & n'ont répandu sur les ténébres, dont cette matiere étoit enveloppée, qu'une lumiere fort incertaine. Le peu d'exactitude & de précision des Auteurs qui ont parlé de la Marine, qu'ils ne connoissoient point, a été la cause de l'obscurité qui résulte de leurs écrits, & la même ignorance de la Marine dans ceux qui ont entrepris de percer ce labyrinthe, a été cause qu'ils se sont égarés. M. Deslandes, qui joint à une étude profonde de l'antiquité, une connoissance refléchie de la Marine, qui a fait depuis long-tems sa principale occupation, étoit plus en état

que personne de débroüiller ce cahos, & il l'a fait avec succès.

Trois systêmes avoient jusqu'à présent partagé les Sçavans sur la forme des Biremes, des Triremes, des Quadriremes, &c. tous fort ingénieux, mais tous insoutenables & démentis par l'impossibilité physique de leur exécution. M. Deslandes nous apprend qu'en n'admettant que les Triremes on expliquera tous les auteurs. Elles avoient trois ponts ou trois étages. Le premier s'étendoit depuis la prouë jusqu'au mât, le second alloit depuis le mât jusqu'au château d'arriere; le troisiéme enfin comprenoit ce château d'arriere & toute la poupe où étoient les chambres de réserve & les logemens des Officiers. Le premier pont étoit le moins élevé & contenoit les thalamites, qui avoient les rames les plus légeres & les plus faciles à manier; sur le second étage étoient les Zygites, espece de Rameurs qui avoient encore soin de la manœuvre, & sur le troisiéme étoient les Thranites; c'étoit ceux qui fatiguoient davantage, qui avoient les rames les plus longues, & qui selon Thucydide, recevoient la plus forte paye. On voulut ensuite procurer à ces Triremes un nouveau mérite, soit en élevant chaque étage & en y plaçant des châteaux & des tours;

ſoit en les fortifiant par des machines de guerre, & on les appella alors Quadriremes, &c. Et ce qui prouve que ces noms numéraux n'indiquoient point un plus grand nombre d'étages ou d'eſpeces de Rameurs, c'eſt que les Anciens ayant aſſigné des noms aux trois differentes eſpeces de Rameurs de Triremes, n'en ont point cherché d'autres pour les Quadriremes, &c. ce qui eût été indiſpenſable, ſi le nombre des étages eût été augmenté. Les limites de ce Recueil ne nous permettent pas de ſuivre M. Deſlandes plus loin dans ſes doctes recherches, & nous nous hâtons de finir en lui rendant la juſtice que lui rend le public ſur l'étenduë de ſes connoiſſances, la ſagacité & la pénétration qu'il employe à pénétrer des matieres ſi obſcures. Pluſieurs ouvrages eſtimables ont déja rendu célebre le nom de l'Auteur.

THEATRE ANGLOIS, ſixiéme *volume*. Trois Tragédies de differens Auteurs rempliſſent ce ſixiéme volume. *Aurengzeb, de M. Dryden; l'Epouſe en deüil, de M. Congrewe, & Tamerlan, de M. Rowe.* Dans toutes on voit toujours & les beautés & les défauts de la Scéne Angloiſe. Le caractére d'Aurengzeb eſt le modéle de la

vertu la plus pure : celui de l'Empereur son pere : vieillard foible, que l'amour force à abandonner le seul de ses enfans qui lui soit fidéle, qui connoît le ridicule de son amour & l'injustice de ses procedés avec un fils aussi vertueux, ses remords qu'il ne peut ni vaincre ni étouffer, sont peints avec vérité & avec force. Ne pouvant entrer dans le détail des differentes beautés de cette piéce, nous ne citerons qu'un seul trait du caractére d'Indamora, Princesse aimée à la fois par Aurengzeb, par l'Empereur son pere, & par Morat, frere d'Aurengzeb. Arimant, Gouverneur d'Agra, est à son tour séduit par des charmes si dangereux. Indamora lui représente d'abord le tort qu'il se fait en tentant inutilement d'être l'amant d'une Princesse dont il auroit pû être l'ami, mais bien-tôt elle prend un autre ton ; » puisque j'ai sçû vous plaire » dit-elle, je connois tout le pouvoir que » ma conquête vient de m'acquérir sur » vous, & je prétends en user. Un pareil » ami m'est maintenant trop nécessaire, il » faut désormais que vous fassiez pour » moi, non pas tout ce qui pourra vous » plaire, mais tout ce qui pourra m'être uti- » le; vous m'aimez; obéïssez. C'est à peu près ce que toutes les femmes pensent, mais aucune ne le prononce. Indamora se con-

duit en conséquence de ce sentiment dans le cours de la piéce, obligeant Arimant à rendre des billets au Prince qu'elle aime, sans que celui-ci ose la refuser. Ces traits sont forts & hardis, & il y a lieu de croire qu'un Auteur qui oseroit risquer un pareil caractére sur notre théatre, ne nous trouveroit pas plus difficiles que les Anglois, surtout s'il employoit assés d'art.

La catastrophe terrible & sanglante de l'Epouse en deüil est conduite avec une intelligence du Théatre qui n'est pas ordinaire aux Anglois. Nous voudrions pouvoir nous étendre davantage sur Tamerlan, mais nous sommes forcés de mettre fin à cet article; nous nous contenterons de dire qu'il y a un très-grand nombre de belles choses. Le Traducteur a soutenu la premiere réputation de son ouvrage par l'élégance & la force qu'il continuë à mettre dans sa traduction.

VENISE SAUVÉE, seconde édition, 1747, chés Jacques *Clousier*. Nous avons rendu compte du succès de cette Tragédie dans le Mercure de Janvier 1747. Cette seconde édition prouve le succès de la premiere.

HISTOIRE GENERALE des Voyages, &c. tomes 9, 10, 11 & 12. 1747 à

chés *Didot*. Ces quatre volumes répondent au troisiéme volume de l'édition *in-quarto*, dont le quatriéme tome est aussi en vente.

L'empressement avec lequel le public a acheté les premiers volumes, est une preuve du mérite de cet ouvrage. Le troisiéme tome offre une variété extrême de choses utiles & curieuses. Il n'est plus nécessaire de plaider ici pour le désordre des récits & pour la secheresse des descriptions. Le plan de l'ouvrage, dont l'exécution n'a pû commencer proprement qu'au quatriéme Livre, parce que les premieres découvertes des Portugais & les relations Angloises n'étoient pas susceptibles de l'ordre qu'on s'étoit proposé, se trouve désormais rempli avec une fidélité qui ne sera plus sujette à se démentir. Les Journaux des voyages deviennent plus intéressans dans leurs extraits. Les réductions forment des corps réguliers qui portent le double caractére de l'agrément & de l'instruction. Les mœurs, les usages, la Géographie, l'Histoire civile & naturelle, &c. sont traités méthodiquement.

Les Hollandois, suivant leur louable coûtume, ont entrepris de faire à cet ouvrage l'honneur dangereux de le réimprimer, mais cette édition sera fort inférieure à celle de France. 1°. Dans les deux to-

mes ils n'ont mis que quarante Cartes, & l'édition de France en donne environ 80, chose bien importante dans un ouvrage qu'on ne peut lire sans consulter les Cartes à tous momens. 2°. Ils promettent deux volumes de plus, sous prétexte de donner ce que M. l'Abbé Prévost a retranché. Il est cependant certain que ses retranchemens ne montent pas à plus de deux feüilles, ainsi ces deux volumes grossiront l'édition, sans utilité pour les Lecteurs. Nous reviendrons encore au détail de cet ouvrage autant que nous le permettront les bornes que nous nous prescrivons.

CORIOLAN, Tragédie, par M. *Richer*, 1748, chès *Barois*. M. Richer, Auteur estimé de la Tragédie de Sabinus, où il y avoit de grandes beautés; d'un recueil de Fables qui a mérité les suffrages constans du public depuis plusieurs années qu'il est imprimé; de la vie de Mécénas, ouvrage qui a fait honneur à son Auteur & a reçû un favorable accueil, vient de publier sa Tragédie de Coriolan, qu'il n'a pas voulu risquer à la représentation. Si le succès d'une piéce de Théatre est moins brillant dans le cabinet, du moins on a cet avantage qu'on ne dépend que de soi-même & qu'on n'a à essuyer aucun des hazards qui

font quelquefois tomber un bon ouvrage. Il y a de fort belles choses dans celui-ci, mais il faut lire la piéce même.

Apologie des Dames, appuyée sur l'Histoire, par M. de ***, *à Paris*, chés *Didot*, ruë du Hurepoix, à la Bible d'or, 1748, *in*-12.

Etrennes du Parnasse, ou Recueil de Piéces fugitives, tant en prose qu'en vers, présentées à Madame la Comtesse d'Estrées par M. *de la Motte Conflans*, *à Mons*, chés Pierre J. *Plon*, Imprimeur du Roi, ruë de Nimy, 1748.

Anecdotes de la Cour de François I. par Mlle *de Lussan*, *à Londres*, chés J. *Nours*, Libraire dans le Strand, 1748, 3 vol. *in*-12.

Lettre de S. E. Monseigneur le Cardinal *Querini* à l'Illustrissime & Reverendissime Seigneur Bernard de Franckenberg, Abbé de Disentis, & Prince du Saint Empire, *in-quarto*, de 24 pages, datée de Bresse du 21 Octobre 1747, sans nom d'Imprimeur.

Dictionnaire Geographique portatif, ou description de tous les Royaumes, Provinces, Villes & autres lieux considérables des quatre parties du monde, &c. Ouvrage très-utile pour l'intelligence de l'Histoire moderne & des

affaires présentes, traduit de l'Anglois sur la treiziéme édition de Laurent Echard, avec des additions & des corrections considérables, par M. *Vosgien*, Chanoine de Vaucouleurs, seconde édition, revûë, augmentée & corrigée, *à Paris*, chés *Didot*, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or, 1747.

On distribue présentement à Rome aux souscripteurs les deux premiers volumes de l'Histoire Ecclésiastique du P. M. Joseph Augustin *Orsi*, de l'Ordre de Saint Dominique. Le troisiéme volume est actuellement sous presse. Cette Histoire qui s'imprime *in-quarto* en Italien chés Nicolas & Marc *Pagliani*, Imprimeurs Libraires de cette ville, & qui comprendra un grand nombre de volumes, se débite par souscription à raison de dix Jules par volume, environ six livres, monnoye de France, pour ceux qui payeront d'avance, & de 15 Jules pour ceux qui ne jugeront pas à propos de prendre des assûrances.

DESCRIPTION abregée, géographique & historique du Brabant Hollandois & de la Flandre Hollandoise, contenant un détail précis de la distribution de ces Pays, de leur situation, climat, Gouvernement, forces, nombre & mœurs des

habitans, &c. tiré du Hollandois, avec des plans exacts des Places fortes. *à Paris*, chés Claude-Jean-Baptiste *Bauche*, fils, Quai des Augustins, à l'Image de Sainte Geneviéve, & Laurent *d'Houri*, fils, Libraire ruë de la vieille bouclerie, 1748, *in*-12.

THEATRE de M. *de Boissy*. Tomes VIII. & IX. *in-octavo*, quatre livres broché, *à Paris*, chés J. *Clousier*, ruë Saint Jacques, à l'Ecu de France.

ESSAI sur les passions & sur leurs caractéres. Deux volumes *in*-12. cinq livres broché, chés le même.

APOLLON MENTOR ou le Telemaque moderne. Deux volumes *in-octavo*, enrichis de figures en taille douce, 3 liv. broché chés le même.

LE DROIT PUBLIC de l'Europe fondé sur les traités, par M. l'Abbé *de Mably*. Nouvelle édition corrigée & augmentée. Deux volumes *in*-12. *à Paris*, chés *Nyon*, fils, Quai des Augustins.

EXERCICE de piété pour la Communion, par le R. P. *Griffet* de la Compagnie de Jesus, *à Paris*, chés J. B. *Coignard*, A. *Boudet*, & chés *Guerin*, ruë Saint Jacques.

LES ILLUSTRES FRANÇOISES,

in-12. Quatre volumes. Nouvelle édition à *Paris*, chés *David* le jeune. Prix 4 liv.

ARITHMETIQUE de *Barrême*. Nouvelle édition, chés le même.

HISTOIRE UNIVERSELLE de M. *Bossuet*. Nouvelle édition, chés le même. Deux volumes.

LE BONHEUR de la mort Chrétienne. I. volume, chés le même.

HORLOGE PERPETUELLE ou Cadran Solaire, *in*-12. chés le même.

ESSAI PHYSIQUE sur l'écónomie animale, par M. *Quesnay*, seconde édition augmentée de deux volumes & de tables fort amples. Trois volumes *in*-12. chés Guillaume *Cavelier*, pere, ruë Saint Jacques, près la Fontaine Saint Severin, au Lys d'or.

PRATIQUE DE CHIRURGIE ou Histoire des playes en général & en particulier, &c. Troisiéme édition, enrichie d'observations curieuses & considérablement augmentée, par M. *Guisard*, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, avec un Recueil de Théses du même Auteur. Deux volumes *in*-12. Cinq livres relié, chés le même.

GERARDI *van Swieten Doct. Med. Commentaria in Hermanni* Boerhaave

Aphorismos de cognoscendis & curandis morbis. Deux volumes *in-quarto*, chés le même.

BIBLIOTHEQUE choisie de Médecine, tirée des ouvrages périodiques, tant François qu'étrangers, avec plusieurs autres piéces rares & des remarques utiles & curieuses, par M. *Planque*, Doct. Med. 1. vol. *in-quarto*, fig. & 3. vol. *in-12*. fig. chés *d'Houry*, pere, rue de la vieille Bouclerie.

LE GOÛT ET LE CAPRICE, à Madame du B***. par M. *Fontaine*, de l'Académie des Sciences de Rouen, *à Paris*, chés *Quillau*, fils, ruë Saint Jacques, vis-à-vis les Mathurins, aux Armes de l'Université; *Delormel*, ruë du Foin, à Sainte Geneviéve, & la veuve *Mazuel*, sur les degrés de la Sainte Chapelle, au Palais.

COURS de Belles Lettres, distribué par exercices, 2 vol. *in-12*. chés *Desaint* & *Saillant*, ruë Saint Jean de Beauvais.

LES REGRETS, Cantatille à voix seule, avec symphonie, par M. *Lefebvre*, Organiste de l'Eglise Royale de S. Louis-en-l'Isle, gravée par M. Mongaultier. Prix 36 sols, chés l'Auteur, au coin de la ruë des deux Boules dans la maison d'un

Limonadier

Limonadier, & aux adresses ordinaires, chés Mlle *Castagnery*, ruë des Prouvaires, Madame *Boivin* & M. *Leclerc*, ruë du Roulle.

SIX SONATES à deux flûtes, sans basse, composées par M. *le Clerc*. Œuvre premiere. Prix en blanc 6 liv. gravées par Mlle *Vendosme* aux adresses ordinaires de la Musique, & chés le Sieur Maupetit, l'Editeur, Cloître Saint Germain l'Auxerrois, & *à Lyon*, chés M. *Bretonne*, ruë Merciere, au Saint Esprit.

SONATES à violon seul, composées par M. *Labbé*, le fils, de l'Académie Royale de Musique, gravées par Madame *Leclair*. Prix en blanc 6 liv. Œuvre premiere, *à Paris*, chés l'Auteur, ruë des Boucheries, Fauxbourg Saint Germain, dans la maison du Sieur Pinault, Marchand Confiseur, & aux adresses ordinaires.

LE RECUEIL *delle Lettere famigliari di Alcuni Bolognesi del nostro secolo*, 1745, *in-octavo*. Deux volumes. Ces Lettres qui ont été données au public par M. Dominique *Fabri*, Professeur d'Eloquence dans l'Université de Bologne, sont de M. E. *Manfredi*, de M. G. P. *Zanotti*, de M. F. A. *Ghedini*, de M. A. *Fabri*, de M. F. *Scarselli* & de M. D. *Fabri*, connus dans

la République des Lettres par differens ouvrages.

D'ELL' INSIGNE *Abbaziale Basilica di S. Stefano di Bologna libri due al nobil. uomo Giuseppe Nicolo Spada Patrizio Ferrarese, &c.* in Bologna, 1747, *in-quarto.*

DE BONONIENSI *scientiarum & artium Instituto atque Academia Commentarii. Tomi secundi pars tertia.* Bononiæ, 1747, *in-quarto.*

MEMORIE *di varia erudizione del la societa Colombaria Fiorentina*, Firenze, *nella Stamperia* d'Apollo, alla piazza di S. M. Imperiale, 1747, *in-octavo.*

FASTI ATTICI, *in quibus Archontum Atheniensium Series, Philosophorum, aliorumque illustrium virorum ætas atque præcipua Atticæ historiæ capita per olympicos annos disposita describuntur, novisque observationibus illustrantur. Auctore Eduardo Corsino Cler. Reg. Scholarum Piar. in Pisana Academia Philophiæ Professore. Tomus secundus sex reliquas Dissertationes complectens.* Florentiæ, *ex Typographia Joannis Pauli* Giovanelli, 1747, *in-quarto.*

HERODIANI *Infanticidii Vindiciæ, Auctore F. Casto Innocente Ansaldo, Ordinis Prædicatorum, accedit ejusdem Dissertatio de loco Johannis aliter atque habet vul-*

gata, à nonnullis Patribus lecto. Brixiæ, *excudebat Joannes Maria* Rizzardi, 1747, *in-quarto*. Cet ouvrage est dédié au Pape.

LETTERA *all' E. Cardinale Pozzobonelli Arcivescovo di Milano*, II. Marz. 1747, *Brixia*. Cette lettre regarde la diminution du nombre des Fêtes chomées.

LETTERA *all' E. Bernardo di Franchenberg, Abbate del Monastero Desertinense in Retia, e Principe del sacro Rom. Impero* 26. Maggio, 1747. Cette Lettre contient une Relation de la visite que ce Cardinal a faite dans la partie de son Diocèse qui est dans la Valteline & dans la Rétie.

ALTERA LETTERA *all' Illu. D. Bern.* de Franchenberg, &c. *in*-12. Luglio, 1747. Cette Lettre regarde un ouvrage de M. Muratori, qui a pour titre *Della regolata divozion de Christiani*, & particulierement le Chapitre XXI. où l'Auteur traite de la réduction des Fêtes chomées.

MISCELLANEA LIPSIENSIA *nova ad incrementum scientiarum ab his qui sunt in colligendis Eruditorum novis Actis occupati, per partes publicata*, Lipsiæ, *in Officina heredum Lanckisianorum*, *in-octavo*.

VELDIDENA, *urbs antiquissima*,

Augusti Colonia, & totius Rhætiæ princeps in tractu præcipuè Vilthinensi & Oenipontano, è tenebris eruta & vindicata, insertis compluribus adhuc ineditis, quæ per Tyrolim supersunt monumentis Romanis, ab Ant. Roschmanno.... *Illust. Provinciæ Historiographo.* Ulmæ *prostat, apud Danielem* Bartholomæi, & filium, 1745, *in-quarto.*

Descriptio *vitæ sancti Valentini utriusque Rhetiæ Apostoli cum animadversionibus Chronologico-Historico-Geographicis adornata*, &c. 1746, *in-quarto*, par le même Auteur, qui travaille actuellement à recueillir & à éclaircir les antiquités du Tyrol.

C. Plinii Secundi *Panegyricus Cæsari Imperatori Nervæ Trajano Augusto dictus, quem ex duodecim codicibus manuscriptis, librisque collatis recensuit, ac notis observationibusque item & nummis ære exscriptis illustravit, simulque adjectis integris pariter atque excerptis virorum eruditorum commentariis instruxit Christ.* Gottlieb Schwarzius. Norimbergæ, *apud Jo. Georg.* Lochnerum, 1746, *in-quarto.* Cette édition est plus ample que toutes celles qui ont paru jusqu'à présent.

Les Lettres du Baron de Busbec, Ambassadeur de Ferdinand I. auprès de Soliman II. & ensuite auprès du Roi de

France, traduites du Latin en François, & enrichies de Remarques Historiques & Géographiques par M. l'Abbé *de Foy*, Chanoine de l'Eglise de Meaux, 1748, *in*-12. Trois volumes, *à Paris*, chés Laurent *d'Houry*, fils, Libraire, ruë de la Bouclerie.

LES TOMES VI. & VII. de l'Abregé de l'Histoire de l'Ancien Testament, avec des éclaircissemens & des réfléxions, *à Paris*, chés *Desaint* & *Saillant*, Libraires, ruë Saint Jean de Beauvais, 1748, *in*-12.

CINQUIE'ME TOME du Dictionnaire Universel de Médecine, traduit de l'Anglois de M. *James*, par Messieurs *Diderot*, *Eidous*, & *Toussaint*, revû, corrigé & augmenté par M. Julien *Busson*, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, *à Paris*, chés *Briasson*, *David* l'ainé, & *Durand*, Libraires, ruë Saint Jacques, 1748, *in-folio*.

PETIT DICTIONNAIRE du tems pour l'intelligence des nouvelles de la Guerre. Troisiéme édition *à Paris*, chés J. B. C. *Bauche*, Libraire, Quai des Augustins, & Ph. N. *Lottin* & J. H. *Butard*, ruë Saint Jacques, 1748, *in*-12.

LES TOMES XV. & XVI. de l'Histoire de l'Eglise Gallicane, continuée par

le P. G. F. *Berthier* de la Compagnie de Jesus, *à Paris*, chés Fr. *Montallant* & J. *Rollin*, fils, Quai des Augustins, & chés J. B. *Coignard*, & H. L. *Guerin*, ruë Saint Jacques, 1747.

FABLES NOUVELLES par M. P***. *à Paris*, chés *Prault*, pere, Quai de Gêvres, 1748, *in-octavo*.

REFLEXIONS CHRETIENNES sur les grandes vérités de la Foi & sur les principaux mystéres de la Passion de Notre-Seigneur. Volume *in*-12. Prix 2 liv. relié, *à Paris*, chés *Debure*, l'aîné, Libraire, Quai des Augustins, à Saint Paul.

AMUSEMENT de la Raison, *à Paris*, chés *Durand* & *Pissot*, fils, 1747, *in*-12.

DISSERTATION, découverte & démonstration de la Quadrature Mathématique du Cercle, pour servir d'introduction à la connoissance exacte de cette vérité, par M. *de Fauré* Géométre. *Abscondisti hæc à sapientibus & prudentibus, & revelasti ea parvulis.* Luc. c. 10. v. 21. aux dépens de l'Auteur, 1747. Brochure *in*-12.

LA VIE de M. *Paté* Curé de Cherbourg; décédé en odeur de Sainteté, où se trouve recueillie l'histoire abregée de plusieurs autres personnages recommandables en piété, tant avant lui que de son tems,

à Coutances, chés J. *Fauvel*, Imprimeur de M. l'Evêque, *in-octavo*, par M. *Trigan* Curé de Digôville.

PANEGYRIQUE des Saints Joseph *de Leonissa* & Fidel *de Sigmareng*, dédié à M. l'ancien Evêque de Mirepoix, *à Paris*, chés P. G. *le Mercier*, ruë S. Jacques.

LE DROIT COMMUN de la France, & la Coûtume de Paris réduits en principes, tirés des Ordonnances, des Arrêts, des Loix Civiles & des Auteurs, & mis dans l'ordre d'un Commentaire complet & méthodique sur cette Coûtume, contenant dans cet ordre les usages du Châtelet sur les liquidations, les comptes & les partages, & sur toutes autres matieres, par M. *Bourjon*, ancien Avocat au Parlement, *à Paris*, chés *Grangé* & *Rouy*, Libraires, au Palais. Deux volumes *in-folio*. Prix 36 liv. reliés.

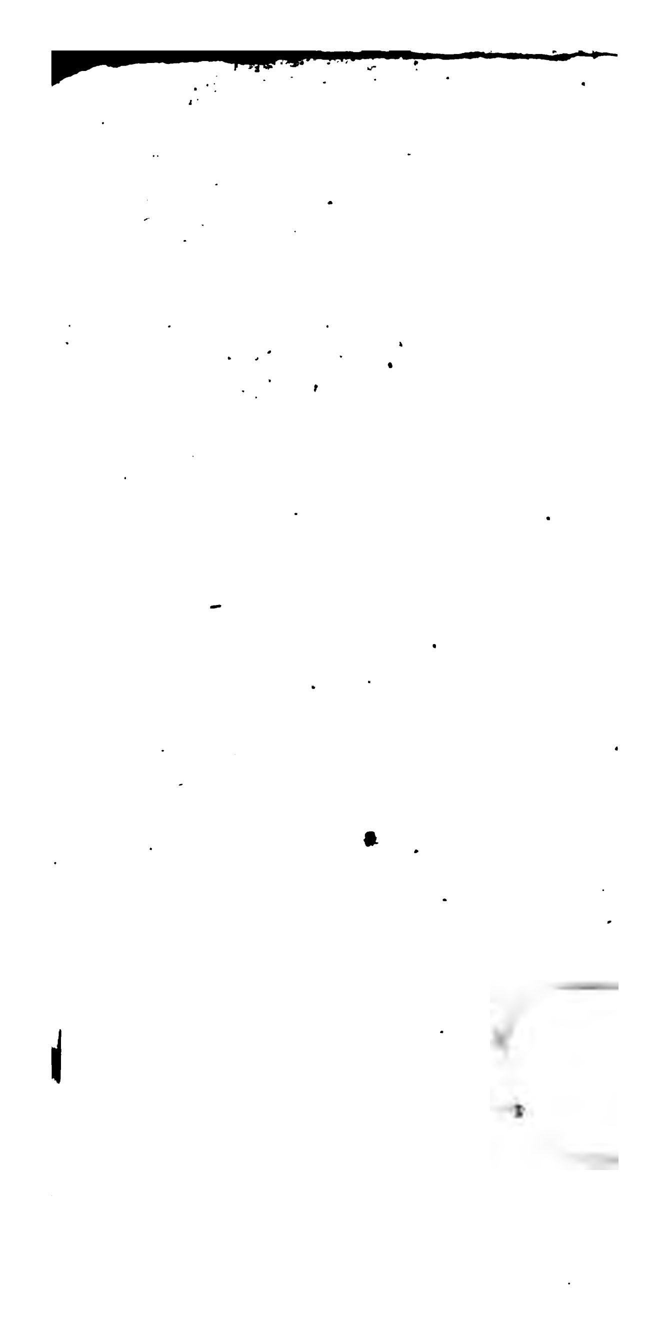
MR. *de Laistre* vient de publier des Cartes d'une nouvelle invention, qui peuvent être fort utiles aux enfans & même à tout le monde. Ces Cartes contiennent des détails de Géographie, que par ce moyen on apprendra en s'amusant. Les figures de Roi, de Dame, de Valet sont dessinées au haut de la Carte, & le

reste est rempli par une description géographique ; les autres Cartes sont simplement distinguées par leur numero 1 ; 2, 3, 4, &c. A l'égard des couleurs on les nomme par les noms des pays auxquels le jeu est destiné, ainsi, par exemple dans le jeu des quatre parties du monde, au lieu de joüer en cœur ou en caro, on dira je joüe en Asie, en Amérique, &c. On doit donner beaucoup d'éloges à l'Auteur de cette ingénieuse invention.

La veuve du Sieur *Durand* continue à vendre avec succès l'Opiat *dit des Sultanes*, elle demeure ruë *Saint Honoré*, vis-à-vis la Croix du Trahoir.

Il paroît une nouvelle Estampe gravée par J. *Moyreau*, Graveur du Roi, d'après le tableau original de Philippe Wouvermens, n°. 57. sous le titre de *la Fontaine de Neptune*. Elle se vend chés l'Auteur, ruë Saint Jacques, à la vieille Poste, vis-à-vis la ruë du Plâtre.





ETRENNES à Madame D.... par M. J. la Coste, fils, Avocat au Parlement de Bourgogne, à Dijon.

MADRIGAL.

DAns ce grand jour où l'an se renouvelle,
J'aurois voulu vous faire don d'un cœur;
C'est tout mon bien: au tendre Amour rebelle,
Toujours il en fut le vainqueur.

Digne de vous jamais, il ne rendit les armes,
Oüi, nul objet n'a pû me le ravir.
Mais hélas! j'ai vû vos charmes,
Je n'ai plus rien à vous offrir.

SPECTACLES.

LE Concert Spirituel qui s'exécute au Château des Tuilleries, a ouvert le 2 Février Fête de la Chandeleur par *Dominus regnavit*, motet à grand chœur de M. de la Lande; Mrs. Blavet, Greff & l'Abbé ont joué un trio qui a obtenu des applaudissemens mérités. Ce trio très-bien rendu a été

ſuivi de *Lauda Jeruſalem*, autre motet à grand chœur de M. de la Lande. M. Pagin a joué ſeul au gré des connoiſſeurs, & le Concert a été très-bien terminé par *Niſi Dominus*, motet à grand chœur de M. Mondonville.

L'Académie Royale de muſique continue les repréſentations du ballet des *Talens Lyriques*; elle prépare un Opéra de M. Rameau, qui doit paroître inceſſamment.

Le 5 les Comédiens François donnerent la premiere repréſentation d'une Tragédie, intitulée *Denis le Tyran*, dont l'Auteur eſt M. de Marmontel, jeune Poëte âgé de vingt-quatre ans, déja couronné deux fois par l'Académie Françoiſe, & dont cette Tragédie eſt le premier ouvrage dramatique. Elle a été reçuë avec beaucoup d'applaudiſſemens, & donne de grandes eſpérances de l'Auteur, ainſi que nous allons le prouver en détail, en rendant compte de la piéce.

Ce ſujet n'avoit point encore été mis au Théatre. C'eſt la mort du vieux Denys, Tyran de Syracuſe, homme célébre par de grands crimes & de grands talens. La diverſité des opinions des Hiſtoriens ſur le genre de ſa mort, jointe à la liberté qu'on ne peut refuſer aux Poëtes Dramatiques

de changer ou d'ajouter à l'Histoire, sans la contredire trop ouvertement, a mis M. de Marmontel en droit d'imaginer la catastrophe de sa Tragédie. En effet Plutarque rapporte que quelques-uns disoient qu'il étoit mort empoisonné. Ecoutons le même Plutarque dans la Traduction d'Amiot, lorsqu'il parle des frayeurs de Denys & des précautions qu'il prenoit pour s'assûrer contre les trahisons.

« Or ses cruautés & ses tyranniques dé» portemens le rendirent détestable à tout » le monde, au moyen de quoi il entra » en telle défiance de chacun, qu'il fit » fossoyer le logis où il couchoit, & vou» lant reposer, il haussoit le pont-levis » & s'enfermoit dedans en grande crainte, » ayant force gardes dehors de tous côtés. » Ses femmes n'osoient entrer dans sa » chambre qu'elles n'eussent secoüé & dé» poüillé leurs robes, tant il avoit peur » qu'elles ne portassent quelque dague » dessous. Tous autres, voire son frere & » son propre fils étoient contraints de » poser bas leurs habillemens, & falloit » que les Gardes de la chambre vissent » tout nud quiconque y mettoit le pied, » puis on lui bailloit une autre robe que » la sienne. Il redoutoit son propre fils » autant que nul autre, & craignant s'il

» venoit à sentir son cœur, ou qu'il hantât
» quelques gens de bon entendement,
» qu'il ne fît complots, & ne le déboutât
» enfin de sa Seigneurie; il le tenoit en-
» fermé en une chambre, &c.... Mais
» c'étoit la coûtume de Denys de dire mer-
» veilles & faire peu, étant si misérable-
» ment craintif, sur-tout après l'exécution
» de son barbier, & que ses filles furent
» devenuës grandes, qu'il n'eut pas souf-
» fert qu'on lui eut rogné les cheveux avec
» des ciseaux, ains faisoit venir un de
» ceux qui font des images de terre, lequel
» avec un charbon ardent lui brûloit la
» perruque tout à l'entour.

C'est principalement de ce côté que M. de M. a envisagé le caractére de son Tyran, qu'il annonce dès la premiere Scéne par un monologue de Denys, qui rend les idées de Plutarque.

Aveugle ambition, cruelle politique,
Invincibles attraits d'un pouvoir tyrannique,
Dans quels gouffres de maux m'avez vous entraî-
né !
Déchiré de remords, d'horreurs environné,
Chargé du poids affreux de la haine commune,
Le Vice m'est suspect, la vertu m'importune.
Loin de moi fuit l'honneur, la foi, la vérité,
Et dans le crime seul je vois ma sûreté ;

Je ne puis m'attacher que des cœurs mercenaires,
De mes cruels desseins instrumens nécessaires ;
C'est dans leurs mains, ô Ciel, que mon sort est remis ;
Quelle honte, ô tyrans, ce sont là vos amis.

Malgré les vives inquiétudes de Denys, il est bien éloigné de vouloir renoncer à la Tyrannie; la guerre lui paroît le meilleur moyen pour distraire les Syracusains des complots qu'ils pourroient former contre lui pendant la paix. Il est prêt à la porter en Epire, c'est ce qu'on apprend par l'entretien qu'il a avec Damoclés son Ministre & son confident. Denys le jeune arrive; ce Prince, dont le Tyran estime & craint les vertus, est suspect à son pere, parce qu'il ne lui ressemble pas. Il demande de le suivre à Epire, & de ne pas rester oisif pendant qu'on tentera cette glorieuse conquête.

Denys accorde sa demande avec d'autant plus de facilité qu'il en est plus irrité. L'amour paternel n'a pas balancé un moment dans son cœur la jalousie de l'autorité, & s'il met son fils à la tête de l'armée d'Epire, c'est dans l'espérance que les dangers de la guerre le délivreront d'un rival qu'il commence à craindre, ou que Damoclés qu'il envoye à sa suite, pourra

sur le moindre soupçon lui dresser des piéges dont la guerre fournira assés d'occasions.

Pour éloigner du jeune Prince Dion Citoyen vertueux, qui l'a élevé, & que le Tyran cherche à tromper par un faux dehors de vertu, n'esperant pas de le corrompre, Denys doit le mener contre les Carthaginois à qui il se propose aussi de faire la guerre. Il aime la fille de Dion qui avoit été promise à son fils. Celui-ci fait de vaines remontrances au Tyran sur cette union. Celles qu'il fait sur la guerre éternelle que Denys entretient avec ses voisins, sur l'oppression du peuple dont il se fait justement détester, sont écoutées avec encore plus d'impatience. Peu satisfait d'entendre ces dures vérités, Denys lui impose silence, & le quitte. L'acte finit par un monologue où Dion exprime sa haine contre le Tyran, & le desir qu'il a de délivrer sa Patrie, & par une courte Scéne où il annonce au jeune Prince que son pere est son rival, & qu'il doit étouffer un amour sans esperance.

Cependant les Chefs du peuple se sont assemblés par ordre de Denys. Il leur expose & le regret qu'il a eu d'avoir été forcé à punir des rebelles, & la nécessité de la guerre que la gloire seule de sa Patrie

l'engage à déclarer aux habitans du reste de la Sicile; il sçait se parer avec tant d'art du prétexte spécieux du bonheur public, que lorsqu'il les a laissés en liberté de déliberer sur ses propositions, un d'eux séduit par l'artifice de son discours, est étonné qu'un Prince si juste soit detesté comme un tyran, mais Dion sçait aisément le démasquer & détromper son ami.

Denys vous a séduit, je n'en suis pas surpris;
Il sçait, quand il lui plaît, subjuguer les esprits,
Mais dans ce cœur profond apprenez mieux à lire;
Il déguise à vos yeux la fureur qui l'inspire;
C'est tout l'art d'un tyran. Sa sourde cruauté
Se couvre adroitement des traits de l'équité;
A la justice au moins il sçait rendre l'hommage
De n'oser la trahir qu'en parlant son langage;

Le Tyran, continue Dion, ne cherche qu'à faire périr par les dangers de la guerre tous les Citoyens de Syracuse, c'est pour cela qu'il vous entraîne aux combats, afin de peupler après son état d'étrangers & d'affranchis qui ne se soient point vûs ses égaux, & n'ayent point à lui reprocher d'avoir usurpé la Tyrannie. Ce discours de Dion est bientôt suivi du projet de détrôner le Tyran, & de mettre la Cou-

ronne ſur la tête de ſon fils, Prince vertueux, qui eſt l'amour du peuple. Dans ces circonſtances Dion doit moins que jamais irriter Denys en lui refuſant ſa fille, & riſquer de le porter à des violences qui pourroient déconcerter les projets des conjurés. Ainſi il annonce avec peine à Aretie, c'eſt le nom de ſa fille, qu'elle doit épouſer le Tyran.

Cette Aretie, dont le caractére eſt le plus brillant de la piéce, & eſt abſolument neuf, aime le jeune Prince, & abhorre le Tyran, mais ces deux ſentimens ne ſont que des ſuites de ſon amour pour la vertu & de ſa haine pour le crime, qui ſont les principaux reſſorts de ſon ame. Amante ſans foibleſſe, tous ſes ſentimens ſont ſubordonnés à l'amour de la gloire & de la vertu. Aſſés vertueuſe pour les ſuivre toujours par préference à tout, elle a aſſés de fermeté & de courage pour les voir par tout où ils ſont. Ainſi elle ſeroit prête à ſacrifier ſon amour & ſa haine, ſi en épouſant le Tyran elle pouvoit eſperer de le rendre vertueux, ſi elle pouvoit ſe flater d'adoucir par-là le joug ſous lequel ſes concitoyens gemiſſent, mais ne pouvant eſperer un ſi grand changement, elle voit avec horreur cet hymen qui la doit placer ſur un trône ſouillé du ſang des innocens;

son pere enchanté de sa fermeté & de sa vertu, l'emmene pour lui découvrir les projets qui doivent la sauver de cet hymen si redouté.

C'est Aretie & Denys qui ouvrent le troisiéme Acte. Le Tyran n'est pas médiocrement étonné, lorsque la fille de Dion lui déclare que ce n'est pas l'amour qu'elle ressent pour le jeune Denys, qui l'empêche de se soumettre aux ordres de son pere, mais que sa gloire seule l'engage à refuser la main & le Trône qu'un Tyran lui présente.

Ces dures vérités étonnent votre oreille ;
Au fond de votre cœur le remords se reveille,
Mais la voix des flateurs l'avoit trop endormi,
Et je veux une fois vous tenir lieu d'ami :
Vous regnez; on vous craint; muet dans ses allarmes,
Vous forcez votre peuple à dévorer ses larmes,
Et dans ces murs, témoins de son foible pouvoir,
Le doigt de la vengeance a tracé son devoir.
Mais vous qui l'accablez du poids de l'esclavage,
Au faîte des grandeurs quel est votre partage ?
Puissant, mais malheureux, de remords combattu,
Car on n'étouffe point la voix de la vertu;
Entouré d'ennemis payés pour vous séduire,

Attentifs à vous plaire, & prêts à vous détruire ;
Vous tenez en tremblant un sceptre détesté,
D'autant plus dangereux qu'il vous a plus coûté.
C'est au pere du peuple à porter la Couronne ;
Un Trône est glorieux quand l'amour l'environne,
Mais c'est un précipice, un théatre d'horreur,
Quand il a pour appui la force & la terreur.

Pour mieux convaincre le Tyran que ces motifs seuls, & non l'amour de son fils, lui font refuser sa main, elle lui offre de l'épouser à condition qu'il deviendra vertueux, qu'il préférera la gloire à la Couronne ; Denys n'hésite point à accepter cette proposition, & il charge Aretie d'annoncer au jeune Prince qu'il va regner, mais il instruit le spectateur avant de que sortir, en disant *s'il l'accepte, il est mort.*

Cette Scéne est très-belle, pleine de force, quant à l'idée & quant au style, elle a encore un mérite qui ajoute à la gloire de l'Auteur, c'est qu'elle est absolument neuve, & qu'on n'en trouve point le modéle dans nos autres Tragédies. M. de M. a travaillé d'après ses propres idées, & il n'a été l'imitateur de personne. Qu'on nous pardonne cette courte interruption que nous ne pouvions refuser au mérite de

cette belle Scéne, & poursuivons notre extrait.

Aretie restée seule, & attendant que le Tyran lui envoye son fils, peut à peine croire ce qu'elle vient d'entendre.

Pour l'ame des tyrans l'amour a-t'il des traits ?
Vous que je méprisois, périssables attraits,
Auriez-vous de ce tigre adouci la furie ?
Pourriez-vous me servir à sauver ma Patrie ?
Ainsi donc la beauté, ce funeste ornement,
Ecueil de nos vertus, en devient l'instrument ?

Cependant le sacrifice qu'elle va faire lui coûte quelques regrets qu'arrache la violence de l'amour, malgré la fermeté de son courage. Mais ils sont bientôt étouffés par le desir de délivrer sa Patrie, sans exposer son pere & ses amis dont la conspiration peut ne pas réussir.

On sent assés quel intérêt doit regner dans la Scéne qui se passe entre le jeune Denys & Aretie. Le premier sentiment qui occupe celui-ci est la douleur de se voir abandonné par une Maîtresse, qu'il adore. Lorsqu'elle lui apprend qu'elle s'est sacrifiée pour le bonheur de sa Patrie, pour lui mettre la Couronne sur la tête, il rejette bien loin l'offre du Trône ; mais Aretie le frappe d'un nouvel étonnement, en lui ap-

prenant que si son pere regne encore un jour, il est perdu, qu'il y a une conspiration formée contre lui, que Dion en est le Chef, qu'elle en est la complice, que la haine du peuple est prête à accabler le Tyran, que son fils seul peut le sauver en acceptant le Trône ; un extrait ne peut faire connoître les divers mouvemens qui agitent le Prince ; Aretie cherche à le déterminer par tous les motifs qui peuvent exciter un cœur vertueux. Les vœux du peuple qui l'appellent au Trône, le plaisir inexprimable de faire le bonheur de sa Patrie. Le Prince encore indécis est dans l'agitation des differens mouvemens dont il est rempli ; allarmé du danger de son pere, ardent à le prévenir, retenu par le nom des conjurés, par les larmes d'une Maîtresse qu'il adore ; le Tyran arrive sur ces entrefaites, impatient de sçavoir sa réponse. Après un discours modeste & convenable, le jeune Denys finit en disant qu'il accepte plus par respect pour son pere que par empressement pour regner. Ce consentement fatal n'est pas plûtôt prononcé que le Tyran ordonne qu'on l'arrête, & l'Acte finit sur le champ sans autre explication, ce que nous remarquons pour relever l'art de l'Auteur, car il étoit aisé de s'y méprendre, & de vouloir continuer la Scéne entre

Aretie & le Tyran, ce qui sûrement auroit affoibli l'effet de cette situation qui a paru frappante à tout le monde. Elle mérite les mêmes éloges que la Scéne entre Aretie & le Tyran. M. de M, a marché par un chemin qu'il a frayé lui-même, ce qui est très-estimable, & malheureusement n'est guéres moins rare.

Denys le jeune, dans les fers, ignorant quel est son crime & quel sort on lui destine, s'occupe plus du danger de son pere que du sien, il demande à le voir pour lui révéler un secret important, & il lui apprend en effet que l'on conspire contre lui, mais la reconnoissance du Tyran se change en fureur, lorsque son fils lui déclare qu'il souffrira les plus affreux supplices plutôt que de révéler le nom des conjurés. Denys fait appeller Dion & Aretie; il donne au premier quelques ordres pour prévenir les complots des conjurés; & laisse Aretie avec son fils, pour lui arracher son secret.

Je veux de ce complot qu'il me nomme l'Auteur;
Je lui cede à ce prix votre main, votre cœur.

Le jeune Denys ne cache point à sa maîtresse qu'il a découvert la conspiration; il frémit d'apprendre qu'elle va éclater, & qu'en même-tems son pere, & sa maîtresse, qui est au pouvoir du Tyran, cou-

rent l'un & l'autre, par des raisons contraires, un danger éminent. Pour délivrer Aretie & pour sauver le Prince des fureurs de son pere Théodon arrive, c'est un des conjurés qui a séduit les Gardes, & qui les veut mettre l'un & l'autre en sûreté. Mais ce secours est reçû avec horreur par le jeune Denys, il ne veut point même permettre que Théodon enmene Aretie; il menace de la sacrifier si Dion ne suspend ses projets.

Va dire à Dion qu'en ces lieux retenuë,
Pour le sang d'un rebelle Aretie est connuë,
Qu'il la perd s'il éclate, & qu'au premier signal
Tout son sang va couler sous le couteau fatal.

Aretie à Theodon.

Va, ne crains rien, Denys n'a rien appris encore;
Son fils sçait mon secret, mais apprend qu'il m'adore;
Il mourroit mille fois avant de m'exposer;
Et sur lui de ma vie on peut se reposer.

Cette Scéne a reçû de grands applaudissemens & elle est fort belle. Ce sacrifice si prompt, que Denys fait sans hésiter de l'amour à la nature, la constance, le ton hardi & courageux dont Aretie rassûre Théodon, sont des traits d'un pinceau

également noble, fort & vrai. Les mouvemens de cette Scéne sont très-rapides. Aretie restée seule avec Denys le jeune, fait une courte Scéne, bien-tôt interrompuë par Damoclés, qui vient annoncer que le Roi se lasse d'attendre la réponse de son fils, & ordonne que l'amant & la maîtresse viennent lui tout révéler.

Tout est découvert au cinquiéme Acte. Denys n'ignore plus que Dion est le chef de la conspiration, mais il feint de l'ignorer encore, afin de pouvoir surprendre plus aisément les conjurés. Il s'explique cependant sans détour avec Aretie, & lui promet la grace du jeune Prince & celle de Dion, si elle veut le suivre à l'Autel; celle-ci y consent, mais elle demande que les apprêts de cet hymen soient secrets.

Le Spectateur apprend par le monologue, qui suit le départ du Tyran, quel est le projet d'Aretie en consentant à cet hymen odieux.

Oüi, fais orner l'Autel, la victime est choisie;
Dieux, qui serez témoins de cette fête impie,
Pardonnez si je fais servir à mes desseins
Les gages précieux des sermens les plus saints.
C'est aux pieds des Autels que doit périr le crime;
Il n'est point à vos yeux de plus chere victime....

Dieux dans ce grand dessein prêtez-moi votre appui.
La mort ne peut jamais pénétrer jusqu'à lui.
A la trahison même il est inaccessible....
N'importe, ayons recours à ce moyen horrible.
D'ennemis du Tyran cette Cour est remplie;
A ce Maître abhorré l'intérêt seul les lie;
Je puis en gagner un à force de bienfaits;
Pour se détruire entr'eux, les scélérats sont faits.

Le projet qu'Aretie cache encore au Spectateur est d'empoisonner la coupe sacrée & d'immoler ainsi le Tyran aux depens de sa propre vie; cette espérance l'anime de telle sorte, que son pere désespéré des obstacles qui renversent ses projets, est étonné de la joye & de l'audace qui brillent dans les yeux de sa fille. Damoclès vient en secret l'avertir que tout est prêt; elle embrasse tendrement Dion, qui ne sçait pas qu'elle lui dit le dernier adieu. Bien-tôt Théodon arrive; l'hymen d'Aretie vient d'être connu; les conjurés croyent que Dion les trahit, Théodon l'accable des plus sanglans reproches, mais celui-ci en connoissant la cause, ne se méprend point sur cet événement, & trop sûr du courage de sa fille, se rappellant la tendresse de ses derniers adieux, *elle meurt*, dit-il,

dit-il, *on nous venge*. Philoxene, qui arrive, lui apprend qu'aussi-tôt qu'elle a bû dans la coupe sacrée elle est tombée sans sentiment & sans vie. Le Tyran empoisonné comme elle, mais résistant encore à la violence du poison, arrive avec fureur; il soupçonne son fils d'être l'auteur du crime, & ne désire que de vivre assés pour le punir; il ordonne qu'on l'amene, le Prince paroît, Denys commande qu'on le frappe, mais Dion arrête le bras du Garde; *Aretie a tout fait*, dit-il, *épargnez l'innocent*; le Tyran ordonne une seconde fois que l'on immole son fils, mais Dion arrête encore les Gardes en leur montrant que Denys expire; en effet en donnant ce dernier ordre il est tombé entre les bras de ses Gardes. Le jeune Prince se jette aux pieds de son pere, qui leve son poignard sur lui, & meurt en voulant le frapper.

Cette catastrophe est belle & hardie, elle a fait au Théatre beaucoup d'effet; ce sont-là de ces traits qui doivent faire attendre beaucoup de leur Auteur. Le succès de cet ouvrage prouve que tout frivole qu'est notre siécle, le ton fort & mâle y réüssira aussi-bien qu'autrefois, pourvû que l'on donne de bonnes choses en ce genre. On a donc tort de nous reprocher que l'amour fait l'unique objet du Théa-

tre François, puisque toutes les fois qu'on nous a donné de bons Poëmes, dont cette passion ne formoit point le principal intérêt, ils ont eu des succès brillans. Quelle réüssite plus éclatante que celle de Mérope, où l'amour n'est pas même nommé? N'admirons-nous pas toutes les belles piéces de Corneille, où, si l'on excepte le Cid, l'amour est toujours très-subordonné à de plus puissans intérêts ? M. de Crebillon, créateur d'un nouveau genre, & qui a sçû se faire une place à côté de Corneille & de Racine, a suivi les mêmes principes.

L'intérêt qui résulte de l'amour est le plus foible de tous les ressorts que peut employer un Auteur Dramatique, & cela est si vrai, qu'il ne produit jamais une bien vive impression, à moins qu'il ne se trouve contredit par des devoirs sacrés comme dans le Cid, ou troublé par des remords dévorans comme dans Phédre. Alors ce n'est point à l'amour, c'est à la vertu de Chimene, c'est aux remords de Phédre que l'on s'intéresse. Osons dire plus, l'inimitable Racine qui a si bien peint toutes les délicatesses de l'amour, qui à sondé avec un art si admirable les replis qui le cachent dans notre cœur, Racine lui-même doit une partie de ses succès à d'autres intérêts, à la peinture d'autres caractéres. La cons-

tance d'Andromaque pour Hector intéresse plus que l'amour de Pirrhus & que les fureurs d'Hermione, ce sont les rôles d'Agrippine & de Burrhus, c'est l'ambition de l'une & la vertu inaltérable de l'autre, ce sont les traits si marqués du caractére de Narcisse, qui dans Britannicus occupent la partie brillante du tableau, & non l'amour de Britannicus, de Neron & de Junie. On pourroit dire la même chose de Mithridate & d'Iphigenie. Dans Athalie, le chef d'œuvre de ce grand homme, est-il question d'amour ? En un mot, celui qui a le mieux peint l'amour dans plusieurs de ses piéces ne lui fait point occuper le premier rang.

L'Auteur de cette nouvelle Tragédie s'est plus attaché à peindre la vertu d'Aretie & de Denys le jeune, que leur amour, & il a très-bien fait, non-seulement parce qu'il a donné par-là plus d'éclat & de force, surtout au caractére d'Aretie, mais encore parce que si dans le cours de la piéce on eût été trop occupé de cet amour, si on s'étoit fortement intéressé à son succès, la catastrophe auroit parû trop dure & trop malheureuse, mais le principal effet ayant porté sur la haine qu'inspire Denys, sur l'intérêt qu'on prend à la vertu d'Aretie, le spectateur sort content en quelque façon après

cette cataſtrophe terrible qui punit le Tyran & porte au plus haut degré la vertu d'Aretie.

Les vers ſont très-bien faits, l'Auteur verſifie dans le goût de M. de Voltaire, & c'eſt mériter des éloges que de ſe propoſer un pareil modéle.

Nous ne finirons point cet Extrait ſans rendre juſtice à la maniere brillante dont Mlle Clairon a rendu le perſonnage d'Aretie. Il eſt difficile de mettre dans un rôle plus de vérité, d'intelligence & de force.

Le public continuë d'aller avec empreſſement aux repréſentations de cette Tragédie.

Les Comédiens Italiens donnent toujours l'*Arcadie enchantée*, avec l'aimable Ballet de la *Fermiere*, qu'ils y ont ajoûté.

Ils ont donné pour nouveauté les *Valets Maîtres*, Comédie de M. *de Boiſſy*, qui a été bien reçûë. Nous en parlerons le mois prochain.

Le 29 l'Académie Royale de Muſique a donné la premiere repréſentation de Zaïs, Ballet de M. *Rameau*, on l'a trouvé plein de beautés d'un ordre ſupérieur, ainſi que tout ce qui part de ce célebre Auteur, l'Orphée de notre ſiécle. Les paroles ſont de M. *de Cahuſac*. Nous en parlerons plus au long le mois prochain.

NOUVELLES ETRANGERES.

CONSTANTINOPLE.

LEs lettres de Constantinople du 6 Janvier portent que le Grand Duc de Toscane y ayant renvoyé cent vingt esclaves, auxquels il a rendu la liberté sans rançon, en reconnoissance du consentement que le Grand Seigneur a donné au renouvellement du Traité entre la Cour de Vienne & la Porte, M. de Penckler a eu à cette occasion une audience publique du Grand Visir. Il a été accompagné à cette audience par les Officiers des vaisseaux qui ont transporté les esclaves dont le Grand Duc a fait présent à sa Hautesse; par les Officiers de deux Compagnies de Grenadiers, qui étoient sur ces bâtimens & par plusieurs Gentilshommes Allemands & Italiens, que la curiosité avoit portés à s'y embarquer. Cet Internonce a reçû suivant l'usage une Pelisse de Martre Zibeline, & l'on a distribué des Caftans à toutes les personnes de sa suite. Quelques jours après l'audience qu'il a eue du Grand Visir, il s'est rendu chés le Capitan Pacha pour demander que les vaisseaux du Grand Seigneur ne troublassent point la navigation des vaisseaux de Livourne & de Hambourg, qui porteroient le Pavillon du Grand Duc de Toscane. Le Baron de Hochepied, Ambassadeur de la République des Provinces Unies, est arrivé depuis quelque tems en cette ville, mais il ne sera admis à l'audience de sa Hautesse que dans le courant du mois prochain. On assûre que Don Nicolas Majo,

Envoyé Extraordinaire du Roi des deux Siciles, & qui se préparoit à retourner à Naples, a eu ordre de la Cour de suspendre son départ. Sa Majesté Sicilienne, pour le récompenser des services qu'il lui a rendus pendant les six années qu'il a résidé à la Porte, lui a accordé une place de Gentilhomme de sa Chambre. Le Grand Duc de Toscane, voulant aussi témoigner sa satisfaction du succès de la négociation de M. de Penckler, l'a créé Baron de l'Empire. Le 5 le Résident de Russie fit partir un courier pour Péterſbourg. Le Pacha de Bagdad a donné avis au Grand Seigneur que le nouveau Roi de Perse avoit nommé un Ambassadeur pour venir notifier à sa Hautesse l'avénement de ce Prince à la Couronne. Selon les lettres de ce Pacha, ce Ministre est parti d'Ispaham & on l'attend incessamment à Bagdad.

SUEDE.

Les nouvelles de Stockholm portent que le Roi de Suede a écrit au Comte de Bonde pour lui témoigner la satisfaction que sa Majesté & les Etats du Royaume ont eue de la conduite qu'il a tenue pendant la derniere Diette. Sa Majesté Suédoise avoit disposé de la charge de Vice-Président du Collége de la Chancellerie en faveur du Baron de Hopken, mais ce Seigneur s'est excusé d'accepter cette place. M. de Rudenskiold, Secretaire d'Etat, ci-devant Envoyé Extraordinaire à la Cour de Berlin, a été créé Baron. Les Comtes de Cronstedt, de Posse & de Wrangel, se sont retirés du Sénat. Il paroît une Ordonnance pour regler la maniere dont les impositions doivent se percevoir sur les grains dans toute l'étendue de la Suéde.

On mande de Stockholm du 16 Janvier qu'on a imprimé les principaux Actes de la derniere assemblée des Etats du Royaume. Ces Actes sont au nombre de dix-sept, & par les quatre premiers les Etats marquent leur satisfaction du reglement établi par rapport à la succession au Trône; du mariage du Prince Royal avec la Princesse Louise Ulrique de Prusse & de la conclusion des nouveaux Traités avec le Roi de France & avec sa Majesté Prussienne. Les huit Actes suivans regardent l'entretien des forces de terre & de mer, l'imposition & la perception des taxes, l'encouragement de la culture des terres, celui des manufactures, les progrès du commerce de la Nation, tant au Levant qu'aux Indes Orientales, & les moyens d'augmenter le crédit de la Banque de cette ville. Il est pris dans le treiziéme Acte plusieurs arrangemens concernant l'adjudication des Fermes. Le quatorziéme contient une défense de porter en révision dans une Diette les affaires qui auront été terminées dans une Diette précédente. L'objet des Actes XV & XVI est de faire respecter les droits & l'autorité des Etats; d'empêcher qu'aucune personne, de quelque qualité qu'elle soit, ose blâmer ou interpréter faussement & malignement leurs résolutions, & d'infliger des peines rigoureuses à quiconque prendra cette liberté. Par le dernier de ces Actes les Etats fixent la convocation d'une nouvelle Diette au mois de Septembre 1751, & ils autorisent le Roi, supposé qu'on ait à craindre d'ici à ce tems quelque invasion ennemie, à prendre les mesures que sa Majesté jugera nécessaires pour la défense du Royaume. En conséquence de ce qui a été reglé par la Diette, les troupes seront composées de soixante-quatre mille hommes, & l'on entretiendra vingt-

quatre vaisseaux de ligne. Le Roi, qui étoit allé le 11 à une maison de campagne près de cette ville en revint le 13, & l'on attendoit d'Ulrichsdalh le 19 ou le 20 le Prince Royal & la Princesse son épouse. Sa Majesté a disposé de la charge de Vice-Président du Collége de la Chancellerie en faveur du Comte d'Eckenblad. M. de Stutenhielm, Conseiller de ce College & ci-devant Envoyé Extraordinaire du Roi à Londres, a été déclaré Sécretaire d'Etat, & sa Majesté a accordé au Baron de Hopken, son Ministre auprès du Roi de Dannemarck, la place de Sécretaire du Département de la Guerre, vacante par la démission du Baron de Seth, qui a été revêtu de la dignité de Sénateur. Le Baron de Wreden est de retour du voyage qu'il a fait sur les frontieres, afin de visiter les Places & de donner ses ordres pour en réparer les fortifications & pour en remplir les magasins. On écrit de Pétersbourg, que les Régimens de Ratoffsky, de Ladogsky, de Morromsky, d'Afofsky, de Laffowsky, de Belofersky, de Moskofsky, de Trowfsky, de Perentsky, de Toboltsky, de Sibirtsky, de Kyoumsky, de Noscheroumsky, de Narowsky de Santbalsky, de Wologesky, de Ternigofsky, de Boutisky, de Wiborgsky, de Nezausky, de Wiatsky, de Nizouwsky & de Nisegorodsky, forment le Corps de troupes auxiliaires que l'Impératrice de Russie fournit au Roi de la Grande Bretagne & à la République des Provinces Unies Le Prince Repnin, Général d'Artillerie qui commande ces troupes, aura sous ses ordres les Comtes de Soltekoffs & de Lewin, Lieutenans Feldt-Maréchaux, & Mrs Braun, Lapuchin & Stuard, Majors Généraux. Ces nouvelles ajoûtent que l'Impératrice de Russie a ordonné au Prince Repnin, si les Polonois

faisoient quelques difficultés pour le passages des troupes Russiennes par la Pologne, d'employer les représentations les plus amiables auprès de la République, afin de l'engager à y donner son consentement, & en cas que les difficultés subsistassent, de dépêcher, sans perdre de tems, un courier au Grand Chancelier de Russie pour l'en informer.

Les nouvelles de Pétersbourg du 16 Janvier nous apprennent que M. d'Allion, la veille du jour que l'Impératrice avoit marqué pour lui donner son audience de congé, ayant demandé que cette audience fût differée, M. Wesselowsky, Maître des cérémonies, lui annonça le 10 de la part de sa Majesté Impériale qu'il pouvoit remettre ses lettres de rappel au grand Chancelier. Lorsque M. d'Allion s'est rendu pour cet effet chés le Comte de Bestuchef, celui-ci lui a délivré de la part de l'Impératrice une lettre de cette Princesse pour Sa Majesté Très-Chrétienne, & a fait remettre à M. d'Allion le présent ordinaire de trois mille roubles. Le 12 M. d'Allion partit pour retourner en France, & on a dépêché un courier à M. Groff, Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté auprès du Roi Très-Chrétien. Depuis quelque tems il a transpiré que l'Impératrice, en renouvellant le Traité conclu l'année derniere avec la Grande Bretagne, étoit convenuë d'augmenter de six mille Cosaques le Corps de troupes, qu'elle s'est engagée de tenir sur les frontiéres de la Livonie & de la Curlande, & de le porter même jusqu'à cinquante mille hommes, s'il étoit nécessaire. Cette Princesse a fait le 12 une Promotion d'Officiers Généraux, mais elle n'a point nommé de nouveaux Feldt-Maréchaux. Elle a en même-tems disposé d'un grand nombre de Régimens & a accordé plusieurs brevets de Colonels. Comme pour former le Corps de trente-cinq mille hom-

mes de troupes auxiliaires que Sa Majesté Impériale fournit au Roi de la Grande Bretagne & aux Etats Généraux des Provinces Unies, on a fait marcher la plûpart des Régimens qui étoient en garnison à Moscou & dans les principales villes voisines, on remplacera ces Régimens par d'autres qu'on tirera d'Ukraine, où l'on compte cependant qu'il restera encore, en y comprenant les troupes irrégulieres, trente mille hommes pour la garde de cette Province. L'Impératrice a donné ordre que toutes ses galeres fussent incessamment en état de se mettre en mer, & il y en a quarante destinées à transporter à Dantzick & à Lubeck les équipages des principaux Officiers des troupes qui passent à la solde de sa Majesté Britannique & de la République de Hollande. Sa Majesté Impériale a fait sçavoir au Sénat que son intention étoit de mettre sa Bibliothéque & son Cabinet de Curiosités dans l'Hôtel de M. Demidoff, en attendant qu'on ait construit le nouvel édifice dans lequel elle se propose de les placer. M. Kaau de Boerhave, un des Médecins de l'Impératrice a été élû Pensionnaire de l'Académie Impériale des Sciences. L'épouse du Général Tettau mourut en cette ville le 7 de ce mois. M. de Hohenholtz, qui étoit à Péterbourg Résident de la Cour de Vienne depuis plus de trente ans, est mort le 8 après une courte maladie.

On écrit de Stockholm du 28 Janvier que cette Cour & celle de Russie s'étant assûrées mutuellement du désir qu'elles ont de conserver entre elles une parfaite intelligence, on parle de renouveller le Traité entre les deux Puissances, & le bruit court que l'Impératrice de Russie a même envoyé les instructions nécessaires sur ce sujet au Baron de Korff, son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi. On espere aussi que les limites des Etats des

deux Puissances ne tarderont pas à être reglées. Il vient d'être expédié des ordres aux Généraux & aux Gouverneurs des Provinces, pour que les troupes se tinssent prêtes à marcher. Les lettres de Carelscroon marquent qu'on y équipe avec toute la diligence possible une escadre de vingt-deux vaisseaux de ligne, & qu'on l'approvisionne de vivres pour six mois. Le Baron de Wreden, dans la visite qu'il a faite des Places frontieres, a trouvé que les fortifications de quelques-unes avoient besoin non-seulement de plusieurs réparations, mais encore d'être augmentées, & qu'il étoit nécessaire de construire divers ouvrages pour défendre l'entrée de quelques Ports. Il est survenu un nouveau differend entre le Gouvernement & M. de Guydickens, Envoyé du Roi de la Grande Bretagne. Ce Ministre ayant fait mettre en prison dans son Hôtel deux de ses domestiques qu'il accuse d'avoir informé la Cour du lieu où le Négociant Springer s'étoit réfugié, le Gouvernement exige qu'on les remette en liberté, & en offre de satisfaire M. de Guydickens sur les plaintes qu'il pourra former contre eux, mais il prétend avoir seul jurisdiction sur les personnes qui lui appartiennent. Le Roi a écrit au Comte Edouard Louis de Tauben de se rendre en cette ville, afin d'assister aux assemblées que le Sénat doit tenir pour délibérer sur les affaires de la Marine. La place de Secretaire du Sénat a été accordée à M. Jonas Hox, à qui M. Eckom succede dans la charge de Secretaire du Conseil Royal. M. Schadt, qui a été Secretaire de l'Ordre des Païsans pendant la derniere Diette, a été nommé Juge Territorial. Le 23 le Prince Royal & la Princesse son épouse sont revenus d'Ulrichsdahl.

ALLEMAGNE.

LEs lettres de Berlin du 16 Janvier portent que le Roi partit le 13 de ce mois pour se rendre à Potsdam, & que le même jour le Prince de Prusse donna dans son Palais une Fête connue dans les Cours d'Allemagne sous le nom de Fête de l'Hôtellerie. La Reine Douairiere & les Princes & Princesses de la Famille Royale assisterent à cette Fête, qui fut terminée par un souper & par un Bal. Le 15 le Roi revint de Potsdam & dîna chés la Reine Douairiere avec la Famille Royale & quelques Dames de la Cour. Le fils dont l'épouse de M. de la Forcade, Major Général, est accouchée, fut baptisé le 13 & tenu sur les Fonts au nom du Roi par le Prince de Holstein Beck, qui annonça à M de la Forcade après la céremonie, que sa Majesté accordoit à cet enfant le Bailliage de Neuhoff dans le Comté de Marck. La charge de Vice Grand Veneur, vacante par la mort du Comte Bogislas de Schwerin, a été donnée à M. de Korbelsdorff, Grand Maître des Forêts. Le Prince Regnant d'Anhalt Dessau est retourné à sa résidence. Les mines nouvellement découvertes en Sibérie dans les environs de Hirschbert produisant du cuivre de très-bonne qualité, il a été résolu de ne rien négliger pour les exploiter avec succès. Suivant les avis reçûs de Dresde le Chevalier Hanbury Williams, Ministre du Roi de la Grande Bretagne auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe, ayant demandé à sa Majesté Polonoise, dans une audience qu'elle lui donna le 5, le passage par la Pologne pour les troupes Russiennes qui entrent au service de sa Majesté Britannique & de la République des Provinces Unies, le Roi de Pologne a répondu que ses sentimens pour

le Roi de la Grande Bretagne & pour ses Alliés lui faisoient toujours souhaiter avec empressement les occasions de pouvoir l'obliger, mais que l'affaire dont il s'agissoit étoit de telle nature, qu'il n'étoit pas possible de donner aussi promptement que sa Majesté Britannique le désiroit, une réponse positive; que ce n'étoit point de lui seul, mais de toute la République, que dépendoit le consentement demandé; que d'ailleurs ce consentement ne devoit être accordé qu'en vertu de la résolution d'une Diette & qu'il n'y en auroit point si-tôt d'assemblée. Le Chevalier Williams a dépeché un courier pour donner part de cette réponse au Roi de la Grande Bretagne. On a été instruit des nouvelles suivantes par les lettres de Vienne. Le 11 la Reine de Hongrie soupa chés le Prince d'Auersperg, son Grand Ecuyer, & assista à un Bal qu'il donna dans son Hôtel. Il est arrivé de Lisbonne divers couriers dont les dépêches ont donné lieu à plusieurs conferences, ausquelles le Comte de Canales, Ministre du Roi de Sardaigne, a été invité de se trouver. On assûre que le Prince de la Tour Taxis portera à Ratisbonne un Décret de Commission, relatif à la marche des troupes Russiennes que la Russie fournit à la Grande Bretagne & aux Provinces Unies. Le Comte Léopold de Kinsky, que sa Majesté Hongroise a nommé son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe, fait travailler à de magnifiques équipages pour paroître à Dresde avec éclat. Le Grand Duc de Toscane a conferé au Comte de Richecourt le Grand Prieuré de Pérouse, de l'Ordre Militaire de S. Etienne, & dont le revenu monte à près de vingt mille écus.

On écrit de Vienne du 20 Janvier que le 17 de ce mois le Comte de Schomborn reçût des mains

du Grand Duc de Toscane pour l'Electeur de Mayence l'Investiture de l'Electorat de ce nom. Il se tint le 12 chés le Comte d'Uhlefeld, Chancelier de la Cour, un Conseil d'Etat qu'on croit avoir eu pour objet les instructions du Comte de Kaunitz Ritberg, nommé pour assister en qualité de Ministre Plénipotentiaire de la Reine aux conferences d'Aix la Chapelle. Le Comte de Podewils, Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse, a renouvellé ses instances, afin qu'on terminât les affaires qui restent à regler entre cette Cour & celle de Berlin. Après une conférence qu'il eut le 16 à ce sujet avec les Ministres de sa Majesté, on fit partir un courier avec de nouvelles instructions pour le Comte de Bernes, Ministre Plénipotentiaire de la Reine auprès de sa Majesté Prussienne. Le Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe confere souvent aussi avec le Comte d'Uhlefeld. Le 18, le Comte de Luchesi arriva d'Italie, d'où l'on mande que la grande quantité de neige qui y est tombée depuis quelque tems, a retardé l'exécution des opérations projettées, mais qu'aussi-tôt que la saison pourra le permettre, les troupes de sa Majesté recommenceront à agir contre la République de Génes. Les Régimens d'Infanterie de Bade & de Clerici & ceux de Cavalerie de Hohenems, de Luchesi, de Philibert & de Cordoue, qui sont en quartiers dans le Royaume de Hongrie, ont ordre de se rendre à l'armée des Alliés dans les Païs Bas. Le Baron de Trips étant entré au service des Etats Généraux des Provinces Unies, la Reine a réformé le Régiment dont il étoit Colonel & elle a donné au Général Festeritz le commandement des troupes légeres qui sont dans cette armée. Le Comte de Forgatsch, Evêque du Grand Waradin en Hongrie, fut sacré le 14 par le Cardinal de Kollonitz.

On nous mande de Dresde du 21 Janvier qu'on a publié un Edit portant établissement d'une Tontine, composée de cinq mille deux cent cinquante actions, chacune de deux cent écus d'Allemagne. Ces actions seront reparties en cinq classes, dont chacune contiendra cent Divisions. Les intérêts de ces actions seront de cinq, de cinq & demi, de six, de sept, de huit, de neuf, de dix & même de quinze & de vingt pour cent, suivant les âges des personnes qui mettront à la Tontine. Lorsqu'il mourra un Actionnaire, la rente dont il joüissoit sera partagée entre les autres Actionnaires de sa Division, & lorsqu'il ne restera plus que cent Rentiers, on leur donnera pour la valeur des arrérages qu'ils devront tirer de la Tontine, des Contrats qui porteront un intérêt de quatre pour cent, & dont les rentes seront payées à leurs fils & à leurs petits-fils. Il est arrivé un courier par lequel on a appris que le Duc de Saxe Weimar étoit mort le 19 à Eisenach. Ce Prince, qui se nommoit Ernest, étoit âgé de cinquante-neuf ans & neuf mois, étant né le 19 Avril 1688. Il avoit épousé la Princesse Eleonore-Guillelmine d'Anhalt Cothen, morte le 30 Avril 1726, & en secondes nôces la Princesse Charlotte-Albertine de Brandebourg Culmbach. De son premier mariage il a eu les Princesses Guillelmine-Auguste, Erneste-Albertine & Christine-Sophie. Il laisse du second le Prince Ernest-Auguste-Constant, né le 2 Juin 1737, & la Princesse Erneste-Auguste-Sophie, née le 5 Janvier 1740. En 1741 il avoit hérité du Duché d'Eisenach par la mort du Duc Guillaume Adolphe, décedé sans enfans mâles.

Les lettres de Berlin du 24 Janvier portent que les Ministres étrangers & les Seigneurs & Dames de la Cour s'étant assemblés le 16 de ce mois sur

part de la République des Provinces Unies, remirent le 10 de ce mois aux Ministres du Roi les lettres que leurs Souverains ont écrites à sa Majesté pour la féliciter sur la naissance du Prince dont la Princesse de Princesse est accouchée. Le 11 cette Princesse se rendit à la principale Eglise de cette ville & y fut relevée de ses couches avec les cérémonies ordinaires. La Reine Douairiere & les Princes & les Princesses de la Famille Royale souperent le même jour chés la Reine. M. Kalsow, Major Général, est arrivé de Poméranie, & le 7 il eut l'honneur de rendre ses respects au Roi. Les arrêts ont été donnés par ordre de sa Majesté à M. de Walrave, aussi Major Général, qui a été chargé de faire fortifier la ville de Neiss & de quelques autres places. Plusieurs Officiers ont obtenu la permission d'aller servir en qualité de volontaires dans l'armée que commandera le Maréchal de Saxe. Le Roi a accordé au Docteur Hilmer, que plusieurs cures surprenantes ont rendu célebre dans toute l'Allemagne, le titre de Conseiller avec une pension considérable.

ESPAGNE.

ON mande de Madrid du 16 Janvier que Don François de Varas y Valdes, Président du Tribunal de la Contractation des Indes, a reçû de Cadix un courier, par lequel on a appris que le 9 de ce mois le vaisseau de guerre *la Reine*, commandé par Don Alexandre Chatelein y étoit arrivé de la Havanne, après deux mois de navigation, avec les vaisseaux de Registre *la Notre-Dame de Begona*, *le Saint Michel y las Animas*, *le Salomon*, *la Nôtre-Dame de Lorette*, *l'Alcyon*, *la Perle* & *l'Arenton*. Il y avoit sur ces bâtimens

pour le compte de sa Majesté deux cent cinquante mille piastres, mille soixante & quinze caisses de tabac en poudre, & cent cinquante-six mille quatre cent quarante livres en feuilles, & pour les particuliers deux millions deux cent vingt-deux mille huit cent quatorze piastres, treize mille neuf cent dix-huit onces d'argent non monnoyé, cinq cent vingt-sept Surrons de cochenille, huit cent soixante-quinze mille livres de sucre, deux mille trois cent cinq cuirs, & une grande quantité de vanille, de cacao, d'anil, de bois de Jalap & d'autres marchandises. En revenant d'Amérique le vaisseau de guerre *la Reine* s'est emparé le 28 Décembre du navire Anglois *le Jules Cesar*, dont la charge est très-considérable. Les lettres de Provence marquent que deux barques du convoi destiné à transporter à Génes le Régiment de Flandres, lesquelles avoient été obligées de relâcher à Antibes, avoient remis à la voile le 29 avec un vent favorable. On a reçû avis de Nice que six cent Piémontois ayant voulu détruire le Pont de Libri construit sur la Roya, M. de Colome Commandant de deux Compagnie Franches au service du Roi Très-Chrétien avoit attaqué ce détachement, & qu'ayant été joint par cent cinquante Miquelets il avoit mis en fuite les ennemis, ausquels on avoit tué cinquante hommes, & fait plusieurs prisonniers.

Le Comte de Montijo ayant demandé à cause de sa mauvaise santé, la permission de se démettre de la charge de Président du Conseil & de la Chambre des Indes, le Roi y a consenti, & lui a conservé les honneurs & les appointemens attachés à cette dignité. Don Joseph Cervi, Premier Médecin de leurs Majestés, des armées du Roi & de la Principauté de Catalogne, Président de la Société

Royale de Seville, Ancien Président du Tribunal de la Santé, Académicien de l'Académie de cette ville, de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de la Société Royale de Londres, est mort le 25 au Palais du Buen Retiro, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il avoit été premier Médecin du feu Roi & de la Reine Douairiere, & il avoit obtenu une place de Conseiller du Conseil des Finances.

GRANDE BRETAGNE.

IL se tint le 9 Janvier un Conseil au sujet des troupes Russiennes que sa Majesté & la République des Provinces-Unies prennent à leur service, & le 11 on fit partir un courier qu'on dit être chargé de la ratification du dernier Traité conclu avec la Cour de Péterstboug. M. de Wall Maréchal de Camp dans les troupes du Roi d'Espagne, & qui est à Londres depuis quelque tems, a de fréquentes conférences avec les Ministres du Roi. Par les états qui ont été remis au Parlement, il paroît que les dettes de la Nation lesquelles étoient le 31 Décembre 1746 de cinquante-neuf millions trois cent cinquante six mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres sterlings, montoient le 30 Septembre de l'année derniere à soixante & dix millions huit cent trente-huit mille quatre cent soixante & dix-huit, & que des onze millions quatre cent quatre-vingt sept mille neuf cent quatre-vingt-une livres sterlings, dont elles sont augmentées en neuf mois, quatre millions six cent vingt huit mille soixante & quatorze ont été employées aux dépenses de la Marine. La Noblesse d'Ecosse demande cinq cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent vingt-sept livres sterlings en dédommagement de la cession qu'elle est obli-

gée par un acte du dernier Parlement, de faire de ses droits de Jurisdiction. La Requête présentée au Parlement par le Commun Conseil de Londres contre la naturalisation des Protestans Etrangers, a été examinée le 2 de ce mois dans la Chambre des Communes. On a entendu en même tems les Avocats qui devoient plaider en faveur du Bill proposé. Le Roi a nommé le Lieutenant Général Sinclair son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi de Sardaigne, à la place du feu Général Wentworth. Sa Majesté a accordé au Major Général Bligh le Régiment de Cavalerie de ce Général, au Colonel Folliot le Régiment de Dragons qu'avoit M Bligh, & au Lieutenant Colonel Pool le Régiment d'Infanterie dont M. Folliot étoit Colonel. Les Sergens & Caporaux du premier Régiment des Gardes à pied ont commencé à apprendre un nouvel exercice de l'invention du Lieutenant Général Blackney, & qui est plus prompt dans son exécution que celui qui est en usage. Lorsqu'ils y seront perfectionnés, ils le feront en présence du Duc de Cumberland, & si cette nouvelle méthode est approuvée, elle sera mise en pratique dans tous les Régimens d'Infanterie. On a freté par ordre du Gouvernement un grand nombre de bâtimens de transport, pour conduire en Hollande cinq Régimens tant d'Infanterie que de Cavalerie. Le bruit court qu'on fera passer aussi dans les Pays-Bas trois des Régimens qui sont sur la répartition du Royaume d'Irlande, & vingt hommes de chaque Compagnie des Gardes à pied, des Grenadiers à cheval & des Dragons qui restent en Angleterre. Il a été ordonné aux Amiraux Hawke & Chambers de faire voile incessamment avec leurs escadres. Celle du dernier doit croiser dans la Manche, & on

ignore encore la destination de celle du premier. Le Contre-Amiral Osborne joindra avec plusieurs vaisseaux de guerre le Vice-Amiral Hollandois Shryver, & l'on dit qu'ils doivent aller exécuter une expédition importante. L'escadre de l'Amiral Boscawen a été vûë pendant les dernieres tempêtes à trente lieuës de Lisbonne, faisant route vers l'Isle de Madére. Trente-six navires sont arrivés de la mer Baltique à Hull & à Leith en Ecosse sous l'escorte du vaisseau de guerre le Launceston. Sa Majesté a ordonné un jour de Jeûne & de Prieres publiques dans toute l'étenduë de la Grande Bretagne, afin de demander l'assistance du Ciel dans les circonstances présentes. Il paroîtra dans peu une proclamation pour défendre la sortie des grains, le Roi étant autorisé par une clause inserée dans l'acte du Parlement, qui en permet l'exportation, à restraindre & limiter cet acte, de l'avis de son Conseil, toutes les fois que cela sera jugé nécessaire. Selon les nouvelles de Dublin le Comte de Harrington, Vice-Roi d'Irlande, est dangereusement malade. On a été informé par des lettres d'Edimbourg que M. Evan Cameron d'Inverlochy, ci-devant Officier dans les troupes du Prince Edouard, avoit été pris & conduit au Fort Guillaume. Depuis la bataille de Culloden il avoit vêcu caché dans les montagnes d'Ecosse.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud n'ont point de prix fixe; celles de la Banque sont à cent vingt, un quart, celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante-un & demi, & les Annuités à quatre-vingt-quatorze un huitiéme.

On mande de Londres du 23 Janvier que M. Michell chargé des affaires du Roi de Prusse, remit il y a quelques jours au Comte de Chesterfield Sécretaire

Secretaire d'Etat, un Memoire lequel porte qu'après les assûrances données à sa Majesté Prussienne par le Gouvernement, elle s'étoit flatée qu'on respecteroit son pavillon, & qu'elle n'auroit pas crû devoir être dans la nécessité de faire d'autres démarches pour cet effet, mais que malgré des déclarations si souvent réitérées, & quoique ses sujets ne se soient jamais écartés des loix prescrites pour le commerce, les vaisseaux Anglois se sont emparés de plusieurs navires Prussiens; que le Roi de Prusse a ordonné très-expressément à M. Michell de faire à ce sujet les représentations les plus fortes, & de demander qu'il soit défendu sous des peines sévéres à tout Armateur de troubler en aucune maniere, sous prétexte de visite, la navigation des sujets de la Couronne de Prusse; que de plus sa Majesté Prussienne désire que le Roi explique par écrit ses dispositions à cet égard; qu'on ne peut contester aux Prussiens la liberté de faire le commerce sur le même pied qu'une Nation neutre est autorisée par le Droit des Gens & par les Coûtumes de mer, à l'exercer; que pour constater l'état de leurs cargaisons, il convient d'observer exactement la distinction des marchandises, établie par les articles 19 & 20 du Traité de Commerce, conclu en 1713 entre la France & la Grande Bretagne & par les articles 15, 16 & 17 du Traité de Commerce de la Hollande avec la France; que dès que les Capitaines des navires qui navigueront avec le Pavillon & des Passeports du Roi de Prusse, justifieront par leurs connoissemens qu'ils ne seront point chargés de marchandises prohibées par les articles ci-dessus mentionnés, sa Majesté Prussienne prétend qu'ils puissent continuer leur route sans empêchement. Le Comte de Chesterfield a

H

répondu par écrit à ce Mémoire, que le dessein du Roi n'a point été & ne sera jamais de causer le moindre obstacle à la navigation des Prussiens, tant qu'ils se conformeront aux usages établis pour le commerce & reconnus par les Puissances; que le Roi de Prusse n'ignore pas qu'il subsiste actuellement des Traités de Commerce entre la Grande Bretagne & plusieurs Etats neutres; qu'aucun Traité de cette nature n'existe entre sa Majesté & ce Prince, que cependant ses sujets ont été toujours favorisés par rapport à la navigation autant que ceux de toute autre puissance; que le Roi ne suppose pas que sa Majesté Prussienne exige d'elle des préférences pour ses sujets; qu'il y a dans ce Gouvernement des loix fixes dont on ne peut nullement s'écarter; que si des vaisseaux Anglois commettent la moindre injustice contre des navires Prussiens, ceux-ci peuvent porter leurs plaintes à la Cour de l'Amirauté, & que de tout tems les jugemens de ce Tribunal ont été irréprochables. Le Chevalier Hawke a arboré son pavillon a bord du vaisseau de guerre *le Kent*, de soixante dix canons, & l'on équipe à Plymouth plusieurs vaisseaux dont son escadre doit être renforcée.

On célébra le 31 du mois dernier la naissance du Prince de Galles qui est entré dans la quarante & uniéme année de son âge. Le 27 le Duc de Cumberland vit faire à un détachement des Gardes à pied le nouvel exercice militaire inventé par le Lieutenant Général Blackney, & non-seulement il approuva cette méthode, mais il ordonna qu'on s'en servît dans les trois Régimens des Gardes. Ce Prince partira dans peu pour se rendre en Hollande. La Chambre des Communes résolut le 2 de ce mois d'augmenter d'un schéling par livre sterling les droits établis sur toutes les marchandi-

tes qui entrent dans la Grande-Bretagne, & de révoquer l'acte qui exempte de tous droits celles dont sont composés les chargemens des navires pris sur les ennemis. Le 6 on proposa dans la Chambre de porter un Bill pour défendre la sortie des grains, mais après quelques débats cette proposition fut rejettée, la pluralité des voix ayant décidé que le Bill en question ne pouvoit être que desavantageux dans les circonstances présentes. Le 9 la Chambre a pris en considération le Traité de subside que le Roi & les Etats Généraux des Provinces Unies ont conclu avec l'Impératrice de Russie, & la proposition de prendre à la solde de la Grande Bretagne un nouveau Corps de troupes Hanoveriennes, & il a été reglé qu'on fourniroit les sommes necessaires pour ces deux objets. Sa Majesté a fait aussi communiquer à la Chambre une convention particuliere signée à la Haye, laquelle regarde l'exécution des opérations concertées avec les Alliés. M. Legg, un des Commissaires de la Trésorerie, doit aller résider à Berlin en qualité de Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté auprès du Roi de Prusse. Le Roi a nommé le Lieutenant Général *Sinclair* pour remplacer à la Cour de Turin le feu Général Wentworth, & cet Officier, avant que de se rendre en Piémont ira exécuter à Vienne une commission de sa Majesté. On prépare cent cinquante canons pour l'armée des Alliés, à laquelle on envérra quatre cent Canoniers. Le 21 du mois dernier le Contre-Amiral Hawke partit de la Rade de Sainte Helene avec cinq vaisseaux de guerre, mais étant arrivé à la hauteur de Plymouth où il a été joint par six autres vaisseaux, il fut obligé par les vents contraires de relâcher. Il remit à la voile le 27, & l'on conjecture qu'il va croiser dans les mers

de Biscaye. L'Amiral Warren est allé prendre le commandement de l'escadre qu'on équipe à Portsmouth, & qui se joindra à celle de Hollande commandée par le Vice-Amiral Schryver, pour observer une escadre que le Roi de France a fait assembler à Brest. Plusieurs vaisseaux de guerre ont ordre d'établir une croisiere dans les environs de Cadix, sur l'avis qu'on y a reçû qu'il en devoit sortir quelques bâtimens chargés pour la Vera Crux & pour Buenos Ayres. Le Capitaine d'un navire venu de la Barbade a rapporté qu'avant son départ de cette Isle on y avoit reçû la nouvelle que la derniere flotte partie de France pour la Martinique n'avoit pû être interceptée par l'escadre Angloise qui avoit attaqué celle de M. de l'Estanduere. Il a ajouté qu'en conséquence les Chefs d'escadre Pocok & Digby Dent étoient allés se poster, l'un à la hauteur de la Martinique, l'autre à la hauteur de Saint Domingue, afin d'attendre cette flotte. On a appris qu'on travailloit dans la premiere de ces deux Isles avec une extrême diligence à réparer les cinq vaisseaux qui étoient ci-devant sous les ordres de M. de la Bourdonnais, & que cent cinquante bâtimens chargés de sucre n'attendoient qu'une escorte pour passer en France. M. de la Bourdonnais a été transféré à Londres du Fort de Pendennis, où on l'avoit détenu depuis qu'il a été arrêté sur le bâtiment Hollandois, à bord duquel il s'étoit embarqué pour revenir en Europe. La Compagnie de la mer du Sud a fixé à deux pour cent le Dividend des six derniers mois de l'année 1747, & elle a ordonné d'en commencer le payement le 24 du mois prochain. Le Comte de Traqhair, actuellement prisonnier à la Tour sera jugé dans peu à Westminster, de la même maniere que l'ont été

les Lords Cromartie, Kilmarnock, Lovat & Balmerino. Sa Majesté a accordé le pardon au Lord Macklead fils aîné du Lord Cromartie, & un délai à M. Ænée Macdonald, qui devoit être exécuté le 23 du mois dernier.

Les actions de la Compagnie de la mer du Sud n'ont point de prix fixe ; celles de la Banque sont à cent vingt ; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante, & les Annuités à quatre-vingt-quinze.

PROVINCES-UNIES.

LEs nouvelles de la Haye du 26 Janvier portent qu'il a été résolu d'augmenter d'une Compagnie de Grénadiers & de deux Compagnies de Fusiliers le Régiment des Gardes à pied. Le Roi Très-Chrétien ayant refusé de consentir que les quarante-six Régimens de troupes Hollandoises qui sont détenus prisonniers en France, fussent échangés ou rançonnés sur le pied du Cartel conclu à Francfort entre la France & la Grande Bretagne, les Etats Généraux se sont déterminés à réduire les Officiers & les soldats de ces Corps à la demi-paye.

On écrit de la Haye du 9 de ce mois que tous les Officiers des troupes de la République ont ordre d'avoir joint le 20 de ce mois leurs Régimens. Le Gouvernement déclarera dans peu les Généraux qui doivent commander pendant la campagne prochaine, & les Corps qui seront employés. On a publié un décret par lequel le Conseil de guerre ordonne de former soixante Compagnies Bourgeoises de cent hommes chacune, & de les exercer regulierement deux fois par semaine au maniement des armes. M. Robberts a été nommé

Colonel Commandant du Régiment des Gardes Dragons. M. Heynders en a été fait Lieutenant Colonel & M. Yssendick Major. Il vient d'être créé par le Prince Stathouder une charge d'Examinateur des projets de Finances, de laquelle il a disposé en faveur de M. Guillaume Kersseboom, un des principaux Commis de la Chambre des Comptes de la Province de Hollande. Ce Prince a confirmé l'élection des nouveaux Echevins de la ville d'Amsterdam, qui sont Messieurs Jean-Baptiste Slicher, Jacob Van Stryen, Pierre-Bernard de Wilhelm, Gerard-Jacob Carsseboom, Kuysten Van Hoessen, Henri Hooft Geritz & Henri Bickers. Il a approuvé aussi le choix que la ville a fait de M. Gautier Pierre Boudaan pour être leur Président, & de M. Antoine Warin pour remplir la Vice-Présidence. Le 8 les Députés des Etats de Gueldre eurent audience de ce Prince, & ils lui remirent le Diplôme, par lequel cette Province a reconnu le Stathoudérat héréditaire dans les lignes masculine & féminine de la Maison de Nassau Diest. Le Burgrave de Lynden, Président né des Etats de la Province étoit à la tête de la députation. On a signé le 2 de ce mois la convention par laquelle les Etats Généraux prennent à leur solde un Corps de cinq mille hommes des troupes du Duc de Brunswick Wolfenbuttel, & le Baron de Denicke Ministre de ce Prince lui dépêcha le même jour un courier pour lui en porter la nouvelle. Les Etats Généraux ont accepté la proposition que le Margrave de Bade Dourlach leur a faite de lever deux bataillons pour leur service. Le Comte de Golowkin, Ambassadeur Extraordinaire de l'Impératrice de Russie, le Baron de Reischach Envoyé de la Reine de Hongrie, & le Général de Debrose, qui réside à la Haye en la même qualité

de la part du Roi de la Grande Bretagne, ont eu le 5 une conference, chacun en particulier, avec le Comte de Bentinck Président de l'assemblée des Etats Généraux. Le 30 du mois dernier le Comte de Sandwich, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, reçût les Passeports de la Cour de France pour lui & pour les autres Ministres qui assisteront de la part des Alliés aux conferences d'Aix-la-Chapelle. La charge de Secretaire du Conseil d'Etat, vacante par la démission de M. Adrien Vander Hoop, a été donnée par les Etats Généraux, sur la proposition du Prince Stathouder, à M. Jean Hop Conseiller du Haut Conseil de Hollande. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise continuent leurs séances, & ils disposeront incessamment de plusieurs emplois. On prend des mesures pour mettre en mer au printems prochain une escadre de vingt vaisseaux de guerre, indépendamment de ceux qui seront destinés à protéger la navigation des sujets de la République.

Les Etats Généraux ont envoyé une députation au Prince Stathouder pour demander d'être parains du Prince ou de la Princesse, dont la Princesse de Nassau doit accoucher, & ce Prince a accepté avec plaisir cette proposition. La même demande a été faite par les Etats de Hollande & de Westfrise, & il y a fait la même réponse. Leur députation étoit composée de M. Adrien Vander Duyn Seigneur de s'Gravemoër pour la Noblesse, & de M. Gillés Conseiller Pensionnaire de Hollande qui porta la parole. Le 12 de ce mois les Députés des Etats de Gueldre eurent leur audience de congé du Prince Stathouder. Il arriva le 9 de Mayence un courier par lequel ce Prince a reçû des dépêches importantes du Comte de Wartens-

leben. Le Prince Stathouder a déclaré les Officiers Généraux & les Régimens qui seront employés la campagne prochaine. Le Comte de Sandwich, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, a remis un Mémoire au Président de cette assemblée. Ce Ministre partira pour Aix-la-Chapelle avec le Comte de Bentinck prémier Plénipotentiaire de la République au Congrès, & avec le Comte de Chavanne qui doit assister aux conférences de la part du Roi de Sardaigne, aussitôt qu'on apprendra que les Ministres de France, d'Espagne, de Génes & de Modéne seront prêts à s'y rendre. Les passeports de la Cour de Vienne pour ces derniers ont été envoyés par le Comte de Sandwich au Marquis de Puysieulx, Ministre & Secretaire d'Etat de Sa Majesté Très-Chrétienne pour le département des affaires étrangeres, M. Onno Zwier Van Haren, que les Etats Généraux avoient chargé d'une commission auprès du Corps Helvétique, est de retour de Suisse depuis le 9. On assûre que sa négociation a eu tout le succès désiré, & que les Cantons de Berne, de Zurich, de Basle, de Schaffouse, de Glaris & d'Appenzel, se sont engagés à fournir à la République soixante-quatre Compagnies, chacune de deux cent hommes. Le bruit court aussi que les Etats Généraux pourront prendre à leur solde quelques Régimens des troupes du Duc de Saxe Weimar. M. Nicolas Geelvinck de Castricum, ancien Bourguemestre de la ville d'Amsterdam, prêta serment le 8 à l'assemblée des Etats Généraux, en qualité de Conseiller de l'Amirauté de la même ville. Le Gouvernement a ordonné que le 13 du mois prochain on fît des prieres publiques, & que l'on observât un jeûne solemnel pour implorer l'assistance divine dans la situation critique où se trouve

la République. Les lettres de Westphalie marquent que le Comte de Kaunitz, Premier Ministre Plenipotentiaire de la Reine de Hongrie aux conférences d'Aix-la-Chapelle, étoit arrivé le 5. de ce mois à son Château de Ritberg. Il se proposoit d'y passer quelques jours & de se rendre ensuite à la Haye, à moins que des ordres de sa Cour ne l'obligeassent d'aller directement à Aix-la-Chapelle.

ITALIE.

ON apprend par les nouvelles de Naples du 23 Janvier que les Princes de Buteta & de Palme qui ont été députés par la Noblesse du Royaume de Sicile, pour complimenter leurs Majestés sur la naissance du Duc de Calabre, & les Princes de Lampedosa & de Scordia, nommés par le Sénat de Palerme pour exécuter la même commission, eurent le 28 du mois dernier une audience du Roi, & qu'ils furent présentés à sa Majesté par le Duc de Castropignano & par le Général des galéres. Ils furent admis ensuite à l'audience de la Reine & à celle du Duc de Calabre, & après avoir été traités par les Officiers du Roi, ils furent conduits par le Duc de Castrapignano au Théatre de Saint Charles, où on leur avoit préparé une loge & où ils virent une représentation de l'Opéra. On a frappé à l'occasion de la naissance du Duc de Calabre un grand nombre de médailles d'or & d'argent, sur lesquelles on voit d'un côté les bustes de leurs Majestés, & de l'autre la *Force* sous la figure d'une femme assise qui appuye son bras droit sur une colonne, & qui tient cette legende ,, *Firmata Securitas*. Dans l'exergue sont ces mots : *Car. Amat. Philip. Pop. Spes*, *nat.* [illegible] La

cérémonie du Baptême de ce Prince a été fixée au 20 Janvier. Le Duc de Medina Celi, Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Espagne, continue de soutenir son caractére avec un extrême éclat, & tous les jours il y a chés lui plusieurs tables magnifiquement servies. Il est entré dans le Port de Melazzo en Sicile un navire qui venoit de la Morée. Deux personnes de l'équipage ayant été transportées à terre pour se faire traiter d'un mal dont elles étoient attaquées, moururent subitement. En même tems on apprit que six matelots du même bâtiment avoient une fiévre violente avec de fréquentes convulsions. Sur des indices si suspects on obligea ce navire de regagner le large, & on lui fit donner la chasse par un vaisseau. Quelques accidens arrivés depuis dans Melazzo avoient fait craindre que le bâtiment dont il s'agit, n'y eût apporté la contagion, & l'on avoit formé un cordon pour couper la communication. L'inquiétude commence à diminuer considérablement, & l'on n'apprend point que la mortalité ait eu des suites.

De Genes le 6 Janvier.

LES cinq nouveaux Sénateurs se rendirent le premier de ce mois au Palais, & ils y prirent possession de leur dignité avec les formalités accoûtumées. Deux des galéres de la République eurent ordre de partir le 28 du mois dernier, mais dans le tems qu'elles se disposoient à mettre à la voile elles reçûrent un contr'ordre. Le 4 au soir elles sortirent secrettement du Port, étant chargées de troupes & suivies de plusieurs felouques. Ces bâtimens revinrent le 5 au matin après avoir débarqué près de Varaggio les troupes qu'ils

avoient à bord, & l'on vient d'apprendre que nous avons surpris ce Poste, dans lequel on a fait plus de quatre cent prisonniers. La Duchesse de Massa Carrera ayant montré de l'inquiétude de ce que nous avons occupé le Château de Lavenza, le Duc de Richelieu a envoyé un Officier de distinction à cette Princesse, pour l'assûrer qu'on n'avoit pris ce parti que pour empêcher les ennemis de s'établir dans ce poste, & qu'on le lui rendroit en beaucoup meilleur état qu'on ne l'avoit trouvé. Quoique les Allemands affectent de publier que la Cour de Vienne a envoyé des ordres positifs au Comte de Browne d'attaquer la Côte Orientale de cet Etat, on doute qu'ils s'y déterminent. Il y a même apparence que si le véritable projet des ennemis étoit de faire le siége de Sarzane ou de la Spécie, ils tiendroient leur dessein plus secret, & l'on soupçonne qu'ils tâchent d'attirer de ce côté les principales forces de la République, afin de pouvoir pénétrer plus facilement par quelque autre endroit. Au reste, comme il est de la prudence d'être prêt à tout évenement, on ne néglige rien pour [illegible]e la riviere de Levant à couvert de surprise. [illegible] y a fait passer trois bataillons, tant François & Espagnols que Génois, & l'on a envoyé encore de l'artillerie avec beaucoup de munitions de guerre à Chiavari & à Sestri.

De Savone le 10.

LE 5 de ce mois quelques heures avant le jour, deux galéres & dix felouques Génoises débarquerent à une petite distance de Varaggio trente piquets des troupes Françoises qui sont dans l'Etat de Génes. Il s'avança en même tems par terre un autre détachement des mêmes troupes,

de celles d'Espagne & des milices de la République. Ces deux Corps ayant marché chacun par une route differente, se réunirent dans les environs de Varaggio & attaquerent ce poste. Six cent hommes qui le gardoient s'y défendirent avec beaucoup de valeur, mais n'ayant aucune esperance de retraite, & ayant perdu déja plus de cent quatre-vingt hommes, ils se déterminerent à se rendre prisonniers de guerre. Les ennemis demeurerent à Varaggio jusqu'à deux heures après-midi, que sur l'avis des mouvemens d'un Corps de nos troupes, lequel devoit être secondé par deux vaisseaux Anglois sortis du Port de Vado, ils reprirent la route de Génes où ils conduisirent quatre cent neuf prisonniers. Les troupes qu'on avoit détachées pour recouvrer le poste de Varaggio & que commandoit le Comte d'Arignano, n'y arriverent qu'après le départ des ennemis. Le Comte d'Arignano ne jugea pas à propos de les poursuivre, & il se contenta de garnir de milices quelques-uns des postes en avant de Varaggio. Depuis on a fait occuper par des troupes reglées une Cassine, d'où l'on sera à portée [illegible] soutenir ces milices. Dix Compagnies qui étoient dans l'Abbaye de Tiglietto, ont abandonné ce poste à l'approche de deux bataillons des troupes Françoises & Espagnoles, & se sont retirées du côté de Pontzone.

DE NICE le 17.

ON assûre que le Marquis de Mirepoix se propose de transferer le quartier général à Menton, afin d'être plus à portée des postes avancés. Ce Lieutenant Général a donné ordre d'augmenter les retranchemens que les François ont com-

truits près de Sospello, & il fait reparer le chemin de Sospello à Penna, afin que nos convois évitent de passer par le Col de Brois, dans lequel ils sont fréquemment incommodés par les troupes du Roi de Sardaigne. Le Marquis de Pourpris qui commande à Sospello, s'est rendu ici pour conferer avec le Marquis de Mirepoix. Les ennemis font de tems en tems des mouvemens dans le dessein de surprendre quelques-uns de nos postes, mais les mesures sont si bien prises qu'on ne craint pas qu'ils y réussissent. Suivant les avis reçûs de Turin le Colonel Rivarola & le Docteur Giuliani, qui y étoient venus solliciter des secours pour les Rebelles de Corse, sont partis pour retourner dans cette Isle. Ils n'ont pû obtenir du Roi de Sardaigne que trois cent hommes, mais ce Prince a promis de les faire seconder par deux vaisseaux de guerre Anglois & par quelques armateurs. On apprend d'Italie que la Reine de Hongrie paroît avoir formé le projet de réunir au Milanez tous les Fiefs de la Lunegiane, sous prétexte qu'autrefois l'Empereur Vinceslas en a donné l'Investiture à Jean Galeas Duc de Milan.

De Genes *le* 20.

DEpuis les premiers avis qu'on eut le 5 de ce mois du succès de l'attaque de Varaggio, on a été informé du détail de cette expédition, dont voici les principales particularités. Les troupes destinées pour surprendre ce poste, étant débarquées le 4 avant minuit sur une plage voisine, le Marquis de Roquepine qui commandoit ces troupes, fit occuper sur le champ les hauteurs du chemin de Savone. Il se porta ensuite avec une partie de son détachement à une petite distance

de Varaggio, & après avoir enlevé quelques postes, il se tint en bataille pour attendre les troupes qui devoient le venir joindre par terre sous les ordres du Comte de Carcado. Elles arriverent à trois heures du matin, & le Marquis de Roquepine voyant à la pointe du jour qu'elles avoient investi le bourg du côté d'Arenzano, il marcha à une porte qui donne sur la Plage. Une Compagnie de Grenadiers ayant abattu cette porte à coups de hache, on se disposoit à entrer dans le bourg, lorsque le Commandant Piémontois fit battre la chamade. On est convenu par la capitulation que la garnison, consistant en douze Officiers & quatre cent neuf soldats, seroit prisonniere de guerre, & les Officiers ont eu la permission de garder leurs épées & leurs équipages. Les François ont perdu en cette occasion un Capitaine du Régiment de Bergue & deux soldats, & ils n'ont eu que seize hommes de blessés. Le Marquis de Roquepine, après avoir fait enlever les postes de Varaggio revint le même jour à Voltri. emmenant avec lui ses prisonniers. Il a abandonné à ses troupes tout le bétail dont elles se sont emparées. Un feloucon Génois a pris dans les environs de Portofino une barque chargée de trois mille sacs de bled, & une tartane sur laquelle il y avoit du souffre & d'autres marchandises. La premiere de ces deux prises, dont la destination étoit pour Savone a été déclarée légitime, mais le Gouvernement n'a pas encore prononcé sur la validité de la seconde. Le Duc de Richelieu a fait acheter pour le service des troupes deux chabecs Catalans qu'on arme avec toute la diligence possible, & qui porteront pavillon de France. Aucun des vaisseaux de guerre Anglois n'a paru cette semaine à la hauteur de ce Port.; on soupçonne qu'ils se pré-

parent à seconder par mer une entreprise concertée par les Cours de Vienne & de Turin. Il arriva hier à bord d'une barque cent cinquante hommes du Régiment de Flandres. On mande d'Ovada, qu'il y regne parmi les troupes de la Reine de Hongrie une maladie épidémique, dont il est mort jusqu'à cent soldats en un jour.

De Savone le 17.

Un Corps considérable de troupes Françoises s'étant avancé de nouveau du côté de Varaggio, tous les postes que nous avions en avant se sont repliés & le Comte d'Arignano, qui commandoit dans Varaggio, n'ayant pas jugé qu'il fût possible de défendre ce poste, a pris le parti de l'abandonner. Les ennemis l'ont occupé peu après qu'il en est sorti, mais ils ne s'y sont point établis, & après avoir détruit les murailles qui fermoient la partie de ce Bourg, voisine de la mer, ils sont retournés dans leurs quartiers. Le poste de Varaggio étant actuellement tout ouvert, on n'a pas cru devoir y faire rentrer des troupes & l'on s'est contenté de renforcer les postes des environs. On a fait marcher en même-tems pour les soutenir un détachement de Grenadiers & quelques Piquets. L'équipage d'un bâtiment venu de Sardaigne a rapporté que la tartane Françoise *le Saint Antoine*, chargée de soye, de toiles & de rubarbe, avoit été prise aux Bouches de Saint Boniface & conduite à Livourne par la polaque Angloise *le Saint Jean-Baptiste*. Il descend le long du Po un grand nombre de barques, & on les croit destinées à former un pont près de Cremone, afin de rendre la communication plus facile entre les troupes qui sont cantonnées sur les deux bords de cette riviere.

De Turin le 20.

Le Roi a disposé du commandement de Novare en faveur du Baron de Chabeau, & sa Majesté a donné le Régiment de Savoye au Comte d'Entremont, & le Régiment de Tarantaise au Comte Nangi. Suivant les avis reçus de Breglio quatre cent hommes de la garnison de Vintimille attaquerent le 14 de ce mois à l'imptoviste notre poste avancé du Convent de Saint Augustin. Les troupes qui le défendoient donnerent par leur vigoureuse résistance le tems à quelques Compagnies de Grénadiers d'aller à leur secours, & les ennemis se déterminerent à la retraite. Ils ont eu quinze hommes de tués & on leur a fait trente prisonniers; notre perte a été moins considérable par rapport au nombre, mais nous avons eu cinq Officiers blessés dangereusement. Quelques-uns de nos Miliciens prirent ces jours derniers dans le Col de Braun un Officier François & son équipage. En revenant ils rencontrerent quatre soldats François qu'ils firent aussi prisonniers, mais un de ces derniers s'étant échappé, alla donner l'allarme aux Corps de Garde ennemis, d'où il accourut aussi-tôt des troupes qui contraignirent les Piémontois de prendre la fuite & d'abandonner leur capture. Le Chevalier de Costiglione ayant passé la Roya à la tête de quelques volontaires, a été enlevé par un Parti François. Des Commissaires ont été nommés pour travailler à l'échange des prisonniers respectifs, & le bruit court que les quatre Nobles Génois qui sont en ôtage à Milan, pourroient être relâchés. On a reçû la triste nouvelle que l'Arsenal de Port-Mahon avoit été entierement réduit en cendres, & qu'on n'avoit pû rien sauver du grand amas de munitions de guerre que les Anglois y avoient fait depuis quelque tems.

DE GENES le 27.

DAns le cours de cette semaine il est débarqué tant ici que le long de la côte plus de deux mille hommes de troupes Françoises & Espagnoles, parmi lesquels sont deux cent Grenadiers Royaux. On attend encore un autre renfort de sept ou huit bataillons, & avec ce secours on aura peu d'inquiétude sur les entreprises que pourroient former les ennemis. Le 24 de ce mois au soir le Marquis de Dolce Acqua, Lieutenant Colonel au service du Roi de Sardaigne, se rendit en cette ville pour avoir une conférence avec le Duc de Richelieu, qui dès qu'il fut averti que cet Officier étoit au Corps de Garde de la Porte de S. Thomas, l'envoya chercher avec plusieurs flambeaux. On croit que l'objet du voyage de ce Marquis est l'échange des prisonniers respectifs, & en effet dix-huit des Officiers Génois qui étoient retenus à Mondovi, ont été remis en liberté. Il est survenu quelques difficultés au sujet de l'un des chabecs Catalans, achetés depuis peu par le Duc de Richelieu, le Commissaire d'Espagne ayant prétendu que le Patron de ce bâtiment n'avoit pas droit de vendre son navire. Cette affaire a été accommodée par l'entremise du Marquis d'Ahumada, & l'on est convenu que le chabec, avant que d'être employé à l'usage auquel le Duc de Richelieu le destine, transporteroit à Villefranche quelques Espagnols malades qu'il avoit à bord. Le Doge devant proposer au commençemnt de chaque année sept Bourgeois notables de cette ville & trois des principaux habitans des deux Rivieres pour être inscrits parmi les Nobles du Livre d'Or, on a résolu de ne déferer cet honneur qu'à des personnes qui se soient distinguées par leur zéle pour la défense de

la Patrie, & afin de récompenser leurs services, on les dispensera de payer la somme que par les Loix elles sont obligées de fournir au Gouvernement.

De Parme le 23.

Il défile continuellement par le Mantouan des soldats de recrues pour completter les Régimens des troupes de la Reine de Hongrie qui sont en Lombardie. Le Comte de Browne, après être allé faire un voyage à Mantoue, a repassé ici en retournant à Milan. On a appris que les troupes auxiliaires fournies par la France & par l'Espagne à la République de Génes, faisoient de fréquens mouvemens le long de la Riviere du Levant, & que le Duc de Richelieu avoit assemblé près de sept mille hommes du côté de la Spécie. Sur cette nouvelle on a fait avancer quelques Régimens de l'armée de sa Majesté Hongroise dans les environs de Fornovo, afin de pouvoir soutenir ce poste, où l'on établit des magasins considérables. Le Commandant des troupes Françoises, ausquelles le Gouvernement Génois a distribué des quartiers de cantonnement sur la frontiere voisine de la Toscane, a fait sommer la garnison d'Aulla de déclarer si elle tenoit cette forteresse pour la Reine de Hongrie ou pour le Grand Duc.

De Turin le 28.

On assûre que le Commandeur Solar, ci-devant Ambassadeur du Roi à la Cour de France, doit se rendre à Rome en qualité d'Ambassadeur de la Religion de Malte auprès du Saint Siége. Le Marquis de Cirié est parti ces jours derniers pour aller à Génes exécuter une commission

du Roi. Suivant les derniers avis reçûs du Royaume de Sardaigne M. Raulo Costanzo Faletti, Archevêque de Cagliari, y est mort le premier de ce mois, & ce Prélat est universellement regretté. Les mêmes lettres marquent qu'un grand nombre de bandits étant descendu des montagnes, dans l'intention de piller le plat pays, le Viceroi de l'Isle avoit fait marcher contre eux un Corps de troupes reglées, à l'approche duquel ils s'étoient retirés avec précipitation. Afin de prévenir toute surprise de la part de ces brigands, on a garni de troupes plusieurs postes & on a pris toutes les autres mesures convenables pour calmer les allarmes que cet évenement imprévû avoit causées aux habitans. Une tartane Françoise qui faisoit voile pour Génes, ayant été obligée par le mauvais tems de relâcher à Celle, & les Matelots ayant quitté leur bord dans la persuasion qu'ils n'avoient rien à craindre en cet endroit, M M. Bo & Pernicotti, qui commandoient deux détachemens du côté de Savone, ont fait ces matelots prisonniers & se sont emparés du bâtiment ennemi. Ce navire étoit chargé de vin de Champagne, de Bourgogne & de Malaga. On mande de Beglio, que la nuit du 20 au 21 de ce mois un détachement des troupes Françoises avoit attaqué le poste d'Ayroles, & que les cinquante hommes qui gardoient ce poste avoient été dans la nécessité, après s'être défendus pendant quelque tems, de se rendre à discrétion.

DE FLORENCE *le premier Février.*

UN détachement des troupes Françoises ayant fait une course sur la frontiere de la Toscane, la Régence a dépêché un courier au Grand Duc pour l'en informer. Les habitans de Pontremoli

ont pris les armes en cette occasion & ceux de plusieurs bourgs voisins se disposent à suivre cet exemple. Suivant les avis reçûs de l'armée commandée par le Comte de Browne, elle se mettra en marche le 15 de ce mois pour exécuter la nouvelle entreprise projettée contre l'Etat de Génes, & ce Général fait transporter pour cet effet à Novi une grande quantité de munitions de guerre. Il établit aussi des magasins très-considérables à Borgo Taro & à Sacca. Quelques Régimens des troupes de la Reine de Hongrie ont déja commencé à défiler vers le Fort d'Aulla, & on a renforcé les postes les plus exposés aux insultes des Génois. On a conduit de Pavie par ordre du Comte de Browne vingt-six piéces de canon à Novi & douze à Parme. Les deux ponts que ce Général a ordonné de construire sur le Po seront achevés incessamment. Il a été résolu de démolir le Château de Parme, & l'on travaille avec diligence aux mines destinées à en faire sauter les fortifications. On mande de Livourne que huit vaisseaux de guerre doivent passer en Corse avec huit bataillons de troupes reglées, afin de tâcher de soustraire entierement cette Isle de la domination de la République de Génes.

DE GENES le 31.

LE Duc de Richelieu a envoyé un Officier à la Régence du Grand Duché de Toscane, avec ordre d'exposer les motifs qui ont donné lieu à la course faite par un détachement des troupes Françoises du côté de Pontremoli, où ce détachement a pillé quelques maisons & enlevé un grand nombre de bestiaux. Il y a actuellement à Génes seize mille hommes de troupes, indépendamment des

Païsans dont on forme des Compagnies, chacune de cinquante Fusiliers, ausquels on donnera dix sols de paye par jour. On a fait marcher quelques bataillons vers la côte Orientale de cet Etat, qui paroît être le principal objet de l'expédition à laquelle les ennemis se préparent. Les prisonniers de guerre que le Marquis de Roquepine avoit faits à Arenzano, ont été échangés. On assûre que le Roi de France a promis de continuer pendant toute cette année le subside qu'il fournit à la République.

La Duchesse d'Evoli est morte en cette ville, dont elle faisoit depuis long-tems l'édification par sa vie exemplaire & par son empressement à secourir les malheureux. On a appris que le neveu du Doge étoit mort à Avignon; il étoit l'unique héritier mâle de tous les biens de la Maison de Brignole.

DE TURIN, *le 4.*

SA Majesté a disposé du commandement de la ville de Final en faveur du Chevalier Birago de Vische, Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de Savoye, auquel elle a accordé en même tems un Brévet de Colonel. Le Comte Doria de Dusino, Major du Régiment de Cavalerie de Piémont, a été nommé Commandant du Château & Major de la ville de Novare. On croit la Majorité de la premiere de ces deux Places destinée au Chevalier Rovero de Montharon, Major du Régiment de Montferrat. Le Marquis de Cirié est de retour de Gênes, où il étoit allé exécuter une commission de la part du Roi, & l'on dit qu'il se rendra incessamment à Milan. Le Baron de Leutrum a mandé à sa Majesté que les ennemis s'étant re-

tirés d'Ayroles, dont ils s'étoient rendus maîtres le 21 du mois dernier, il avoit fait occuper de nouveau ce poste par quelques Compagnies de Grenadiers, que d'autres troupes étoient à portée de soûtenir. Comme la garnison du Château de Vintimille ne cesse d'incommoder par de fréquentes canonades nos postes avancés, ce Général a fait établir plusieurs batteries pour tâcher de faire taire le feu de cette Forteresse.

De Breglio le 2.

CEs jours derniers la plus grande partie des troupes Françoises qui étoient à Sospello & dans les environs, se mit en marche sur quatre colonnes, dont une vint camper sur les hauteurs du Col de Gigno, qui sont à la droite de cette ville. Une autre s'empara du poste de Pietra Acuta, où elle fit quelques prisonniers. La troisiéme ayant pris par la gauche, investit cette ville depuis la porte de Nice jusqu'à celle de Turin. Ces dispositions faites, & les trois premieres colonnes ayant ordre de ne point tirer, la quatriéme, composée de deux cent Miquelets, se porta par le chemin de Saorgio jusqu'à Rivo Secco, qu'elle tourna comme pour masquer le Château & pour empêcher que le Commandant de Saorgio ne nous fournît du secours. Lorsque le jour parut elle changea de position sans qu'on pût pénetrer son dessein, & elle nous laissa la communication libre avec Saorgio. L'Officier qui y commande, profita de cette circonstance pour faire avancer quelques détachemens de volontaires. Ces détachemens furent suivis d'un autre de Grénadiers, aux ordres du Chevalier de Rossi, & un autre Corps gagna les hauteurs de la gauche. Les ennemis, aussi-tôt qu'ils

découvrirent ces mouvemens, se replierent sur les hauteurs situées vis-à-vis de la porte de Nice & se contenterent d'enlever un poste, dans lequel ils firent quinze prisonniers.

A MADAME DE ***,

Sur son Mariage.

LE lendemain du grand jour
Qu'hymen avoit fait éclore
Pour le bonheur de l'amour,
Que la toilette de flore
Fut une brillante Cour!
Les Muses avec les Graces
S'étant disputé les places,
Toutes d'un commun accord,
A leur éleve applaudirent.
Les Graces parlant d'abord,
Déesses, qui se saisirent
De Flore dès son berceau;
Les neuf Sœurs qui l'instruisirent
Suivant l'ordre du tableau.
Cette troupe étoit suivie
De beautés dans leur printems;
Qui cachoient un peu d'envie
Sous des visages contens.

Que faisoit Flore ? Fixée
Sur l'objet de tous ses vœux,
Qui près ou loin de ses yeux,
Occupe seul sa pensée,
A ces hommages pompeux
Sembloit-elle interessée ?
Non, mais presque embarrassée.
La foule alloit s'écouler,
Quand Minerve ouvrant la nue
Qui servoit à la voiler,
Tout à coup fut reconnuë.
Qui peut ici l'appeller ?
Vous, dit-elle, chere Flore;
Belle & plus modeste encore;
Triomphez, vous rassemblez
Les talens de mes sujettes,
Mais entre les plus parfaites
En un point vous excellez,
C'est l'ignorance où vous êtes
De tout ce que vous valez.

Par M. Roy, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel.



FRANCE,



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roi & la Reine revinrent le premier de ce mois du Château de Marly. Le 2 Fête de la Purification de la Sainte Vierge, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi vers les onze heures du matin, le Duc de Luynes, le Marquis de la Tour Maubourg, le Comte de Bulkley, le Comte de Segur & le Marquis de Puysieulx, nommés Chevaliers dans le Chapitre tenu le premier du mois de Janvier de cette année, furent reçûs par S. M. Chevaliers de l'Ordre de S. Michel. Le Roi se rendit ensuite à la Chapelle, étant précedé de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, du Duc de Penthiévre, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Le Duc de Luynes, le Marquis de la Tour Maubourg, le Comte de Bulkley, le Comte de Segur & le Marquis de Puysieulx, en habits de Novices, marchoient entre les Chevaliers & les Of-

ficiers. S. M. après avoir assisté à la Bénédiction des Cierges & à la Procession qui se fit dans la cour du Château, entendit la grande Messe, celébrée pontificalement par l'Archevêque de Roüen, Prélat Commandeur de l'Ordre. Lorsque la Messe fut finie, le Roi monta à son Trône, où S. M. reçût les nouveaux Chevaliers avec les cérémonies accoûtumées. Le Duc de Luynes & le Marquis de la Tour Maubourg eurent pour pareins le Maréchal Duc de Belle-Isle & le Maréchal Duc de Coigny. Le Comte de Clermont Tonnerre & le Marquis de Clermont Gallerande le furent du Comte de Bulkley, du Comte de Segur & du Marquis de Puysieulx. Les nouveaux Chevaliers ayant pris leurs places, le Roi retourna à son appartement, & y fut reconduit dans l'ordre observé en allant à la Chapelle.

La Reine, Madame la Dauphine & Mesdames de France entendirent la Messe dans la Tribune

L'après midi le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, assisterent à la Prédication du Pere Tainturier de la Compagnie de Jesus, & ensuite aux Vêpres qui furent chantées par la Musique.

Le Marquis de Marignane, Lieutenant Général des armées du Roi, & Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers de la Garde de S. M. a été nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis à la place de feu M. de Villars.

Le Roi a accordé le Régiment de Cavalerie, vacant par la Promotion du Marquis de Beaucayre au grade de Maréchal de Camp, au Chevalier de Marcieu, Colonel du Régiment d'Infanterie des Landes; ce dernier Régiment au Comte de Poly S. Thiebaud, Capitaine dans le Régiment de Cuirassiers; le Régiment de Cavalerie, dont le Comte d'Heudicourt a donné sa démission, au Comte de Lenoncourt, Capitaine dans le même Régiment; celui qui vacquoit par la nomination du Marquis de Barbanson au grade de Maréchal de Camp, au Marquis de Moustiers, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Bourbon, & celui dont le feu Comte de Fiennes étoit Mestre de Camp, à M. de Dampierre, Major du Régiment de Cavalerie de Noailles.

S. M. a disposé des Guidons qui vacquoient dans la Gendarmerie, en faveur du Comte de Spada, Capitaine dans le Régiment des Gardes de Lorraine; du Marquis de Simiane, Capitaine dans le Régi-

ment de Cavalerie de la Rochefoucault ; du Comte de Chastenay, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de la Reine ; du Marquis de Murinais, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Maugiron, & du Marquis de Canisi, Page du Roi en la Grande Ecurie.

Le premier de ce mois M. Cochet, Recteur de l'Université, se rendit à Marly, étant accompagné des Doyens des Facultés & des Procureurs des Nations, & suivant l'usage il eut l'honneur de présenter un Cierge au Roi, à la Reine & à Monseigneur le Dauphin.

Le même jour le Pere Olive, Vicaire Général des Religieux de la Mercy, accompagné de trois Religieux de leur Convent du Marais, eut l'honneur de présenter un Cierge à la Reine, pour satisfaire à l'une des conditions de leur établissement.

Le 12 leurs Majestés entendirent dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique pour l'Anniversaire de Madame la Dauphine, Mere du Roi.

On apperçût le 10 sur le visage de Madame Adelaïde des rougeurs qui dans l'après midi prirent le caractére de la petite vérole volante. Cette Princesse fut saignée du pied le même jour à huit heures du soir,

& comme la maladie n'a été accompagnée d'aucun accident, il n'a pas été nécessaire d'employer d'autres remedes. Madame Adelaïde s'est levée le 15, & sa santé est parfaitement rétablie.

Le 6 le Prince de Turenne prêta serment de fidélité entre les mains de S. M. pour la Survivance de la charge de Grand Chambellan de France.

Le Comte d'Estrées l'a prêté le 11 pour le Gouvernement du Pays d'Aunis.

Le 17 leurs Majestés entendirent dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin, Pere du Roi.

Le Roi a accordé le Gouvernement de Huningue, vacant par la mort du Marquis de Guerchy, au Comte de Guerchy, son fils, Maréchal de Camp, Colonel du Régiment d'Infanterie de S. M.

Le Guidon que la mort du Marquis de Maulevrier faisoit vacquer dans la Gendarmerie, a été donné par le Roi à M. d'Egreville, Cornette dans le Régiment de Cavalerie du Rumain.

Le Roi a nommé le Comte de Saint Severin d'Arragon, pour assister en qualité de Ministre Plénipotentiaire de S. M. aux conférences qui doivent se tenir à Aix-la-

Chapelle, pour travailler au rétablissement de la Paix.

De Bruxelles le 12 Février.

On a fait marcher du côté de Malines quelques-unes des troupes qui ont leurs quartiers à Aloſt, à Dendermonde, & dans les Places voiſines. Il a paſſé le 30 du mois dernier par cette ville un convoi de fourage, eſcorté de pluſieurs Compagnies de Grenadiers, qui étoit deſtiné pour Namur, où il eſt arrivé ſans avoir été inquiété par les ennemis. On a reçû avis de cette derniere Place, que M. Kennelly, Capitaine dans le Régiment de Lowendalh, étant allé à la découverte, avoit enlevé une grande quantité de chemiſes & de chapeaux & neuf mille paires de ſouliers que des Huſſards des troupes de la Reine de Hongrie conduiſoient à Luxembourg. Un détachement du Régiment de la Morliere a fait priſonniers quarante-ſix Huſſards qui occupoient le poſte de Vrehin. Il y a eu une eſcarmouche très-vive entre quelques Dragons des troupes du Roi & un Parti des troupes Légeres de l'armée des Alliés.

De Bruxelles le 17.

Pluſieurs Régimens ſont attendus ici de Flandres, du Hainaut & des Provinces voi-

fines. Ces troupes cantonneront dans les environs de cette ville, jusqu'à ce qu'elles reçoivent ordre de se rendre à leur destination. On répare les ponts & les digues pour le passage de la grosse artillerie, & on a reçû avis de Namur qu'on avoit déja commencé à embarquer celle qu'on y a assemblée. Il y eut le 4 une escarmouche fort vive entre un Parti des troupes du Roi & un détachement ennemi, dont quarante-six hommes ont été faits prisonniers & conduits à Louvain. Les Hussards de l'armée des Alliés ayant fait depuis peu quelques nouvelles courses sur les frontiéres du Brabant, on a fait marcher plusieurs piquets pour leur donner la chasse. On fit partir le 9 un Convoi considérable de munitions de guerre pour Anvers, d'où l'on mande que le Maréchal de Lowendalh a visité successivement divers postes & qu'il se proposoit de faire un voyage à Bergopsoom. Depuis quelques jours le Duc de Broglie est parti pour Paris; & le Comte de Bentem en est de retour. Le Baron de Sottelet a obtenu des Patentes d'Inspecteur Général des Domaines de Sa Majesté dans le Brabant. On compte que le Marquis d'Herzelles, qui en exerçoit les fonctions sous le précédent Gouvernement, ira joindre incessamment le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany.

RELATION de la Fête donnée par M. le Comte de Montaigu, *Ambassadeur de France à Vénise le sept Décembre* 1747, *pour le Mariage de Monseigneur le Dauphin.*

LE 7 à six heures du soir le Nonce, l'Ambassadeur & l'Ambassadrice d'Espagne, avec tout ce qu'il y avoit de gens de considération dans Vénise qui pouvoient venir chés l'Ambassadeur, ainsi que les Etrangers qui y étoient, se rendirent au palais de l'Ambassadeur, illuminé de cinq cent bougies, & le dehors de flambeaux de cire blanche. Tout le Canal Régio, sur lequel est bâti son Palais, l'étoit de torches à la façon du païs. Quatre cent boëtes furent tirées quand toute la Compagnie fut arrivée; des quatre coins d'un édifice représentant le Temple de l'Hymen, bâti vis-à-vis le Palais, furent tirées quatre cent fusées; l'illumination de la machine commença ensuite & a duré toute la nuit, ainsi que la symphonie qui étoit dans la machine, composée de trente instrumens; l'affluence du peuple sur les deux quais du Canal Régio étoit prodigieuse, ainsi que la quantité

de gondoles sur le même Canal, remplies de Nobles; la distribution du pain & du vin au peuple lui fit donner beaucoup de marques de réjoüissances pour l'objet de cette Fête par des cris de *vive le Roi de France & Monseigneur le Dauphin*, & des danses. A huit heures commença dans l'appartement de l'Ambassadeur un Concert des meilleures voix & des meilleurs instrumens du païs; qui dura jusqu'à minuit, après lequel commença un bal qui a duré jusqu'au jour. Depuis huit heures du soir jusqu'à la fin du bal il s'est distribué d'heure en heure des rafraîchissemens de toute espece, en glace, caffé, chocolat & confitures séchés, tant dans le dedans du Palais qu'à toutes les gondoles qui étoient sur le Canal Régio, qui y étoient portés par deux gondoles de l'Ambassadeur.

Le 31 Janvier Messieurs les Pensionnaires étrangers de l'Académie de M. de Laguériniere, tenuë à Caën, Capitale de Basse Normandie, donnerent une Fête superbe à la Noblesse de la Ville; tout se passa avec un arrangement & une politesse qui firent voir le goût qui regne dans cette maison; cette Académie est remplie d'une très-brillante Noblesse.

Devises pour les Jettons du premier Janvier 1748.

Trésor Royal.

LE fleuve du Nil dont les eaux se répandent sur les terres & y portent l'abondance : Legende, *Servato foedere semper.* Exergue, Trésor Royal. 1748.

Parties Casuelles.

Une Citerne qui reçoit des eaux de pluye tombant sur divers bâtimens, & qui forme un réservoir & une fontaine : Legende, *Casu collecta refundit.* Exergue, Parties Casuelles 1748.

Maison de la Reine.

Une Cassolette fumante sur une table à l'antique : Legende, *Imis & summis grata.* Exergue, Maison de la Reine 1748.

Maison de Madame la Dauphine.

Deux jeunes palmiers penchés l'un vers l'autre : Legende, *Fausto foedere juncti.* Exergue, Maison de Madame la Dauphine 1748.

Chambre aux Deniers.

Un beau jardin à la porte duquel il y a un Dieu Terme : Legende, *Custodit non carpit.* Exergue, Chambre aux Deniers 1748.

Extraordinaire des Guerres.

Un torrent qui après avoir renversé une digue inonde des campagnes : Legende, *Oppositas evicit moles.* Exergue, Extraordinaire des Guerres. 1748.

Ordinaire des Guerres.

Plusieurs foudres en l'air qui se dirigent vers differens côtés : Legende, *Quo jussa timentur.* Exergue, Ordinaire des Guerres 1748.


JETTONS DE L'ANNÉE 1748
SERVATO FOEDERE SEMPER
TRESOR ROYAL
1748
II
CASU COLLECTA REFUNDIT
PART-CASUELLES
1748
III
CUSTODIT NON CARPIT
CHAMBRE AUX DENIERS
1748
LUD · XV · REX CHRISTIANISS.
IV
QUO IUSSA TIMENTUR
ORDINAIRE DES GUERRES
1748
V
OPPOSITAS EVICIT MOLES
EXTRAORDINAIRE DES GUERRES
1748
VI
MOVET ARTE MAGISTRA
BATIMENS DU ROY
1748
VII
HUMANAS MOTURA TONITRUA MENTES
ARTILLERIE
1748
VIII
PERICULA NESCIT
MARINE
1748
HAUD ACCEDERE TUTUM
GALERES
1748
IX
X
IMIS ET SUMMIS GRATA
MAIS. DE LA REINE
1748
XI
FAUSTO FOEDERE IUNCTI
MAISON DE MADAME LA DAUPHINE
1748

Marine.

Un Lion : Legende, *Pericula nescit.* Exergue, Marine 1748.

Galéres.

Des syrenes entre des écueils : Legende, *Haud accedere tutum.* Exergue, Galéres 1748.

Bâtimens du Roi.

Amphion qui éleve les murs de Thébes au son de la lyre : Legende, *Movet arte magistra.* Exergue, Bâtimens du Roi 1748.

Artillerie.

Une tour à l'antique bâtie sur un rocher au bord de la mer, frappé d'un coup de tonnerre : Legende : *Humanas motura tonitrua mentes.* Exergue, Artillerie 1748.

Propriétés de l'Huile de Vénus.

C'Est un des plus puissans stomachiques qu'il y ait ; il rétablit par son usage continué les estomachs les plus foibles, en en prenant tous les jours une cuillerée à bouche, une heure ou deux après le repas.

Elle fortifie les vieillards, en consumant cette pituite froide & crue qui les accable ; leur aide à faire la digestion, & fortifie le cerveau & toute l'économie animale.

Elle procure les regles aux filles & aux femmes, en réparant le vice des fermens de l'estomach, & en donnant de la fluidité aux humeurs excrémenteuses qui doivent s'évacuer tous les mois. Elle dissipe & calme toutes sortes de vapeurs.

Elle facilite merveilleusement les accouchemens laborieux ; on en prend dans le travail jusqu'à quatre cuillerées & même six ; la quantité ne peut jamais faire de mal.

C'est un des plus puissans spécifiques pour calmer & guérir sur le champ toutes sortes de coliques ; on en prend une ou deux cuillerées.

C'est un excellent cordial pour les petites véroles ; on en mélange une troisiéme ou quatriéme partie avec les eaux de chardon-bénit & de scabieuse ; on en donne plus ou moins, suivant que la nature l'indique.

C'est un reméde des plus spécifiques qu'il y ait pour le scorbut ; son usage continué d'une cuillerée ou deux par jour après le repas garantit de ce mal dangereux, ou en arrête le progrès en consumant cet acide fixe & froid qui ronge la tissure du sang, & souvent même les os, pousse au-dehors par les excrétions & les secrétions naturelles.

Une ou deux cuillerées de cette liqueur arrête subitement le mal de mer, c'est-à-dire ces dégoûts, ces défaillances, ces nausées, ces vomissemens affreux qui sont occasionnés par le mouvement du vaisseau & par l'odeur de la marine.

De toutes les liqueurs connues, il n'y en a point de si agréable que celle-ci pour le goût ; d'ailleurs bien differente des autres liqueurs ordinaires, celle-ci ne peut jamais faire de mal, quelque usage que l'on en fasse.

Elle ne s'évente jamais, & plus elle est gardée meilleure elle est, & pour les qualités & pour le goût.

Le prix de la bouteille est dix-huit livres.

Il y a des demi-bouteilles de neuf livres.

On commencera à vendre le 11 de ce mois quatre ou cinq mille bouteilles d'Huile de Venus, provenant de la succession de M. Bouez de Sigogne Médecin du Roi dans la Compagnie des Cent Suisses.

MANDEMENT de M. l'Archevêque de Paris, qui permet l'usage des œufs pendant le Carême jusqu'au Dimanche des Rameaux exclusivement.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, &c.

Le prix excessif des alimens de Carême nous engagea l'année derniere à permettre l'usage des œufs pendant ce saint tems; le même motif exige encore de nous cette année la même condescendance.

Il est juste que nous nous prêtions aux besoins du public, & aux vœux des Magistrats chargés de veiller & de pourvoir à la subsistance du peuple immense qui habite cette Capitale. Mais en nous y prêtant, pourrions-nous ne pas nous rappeller avec douleur que dans le précédent Carême, malgré l'attention que nous avions eue d'adoucir la rigueur de l'abstinence pour en faciliter l'observation, les transgressions n'ont été ni moins multipliées, ni moins scandaleuses?

Quelle honte pour le siécle où nous vivons! Entre toutes les loix de l'Eglise, il en est peu de plus respectables & de moins respectées que celle qui nous ordonne de nous préparer par des œuvres de mortification & de pénitence, à célébrer dignement la Pâque des Chrétiens. L'antiquité d'une discipline dont l'origine remonte jusqu'aux tems Apostoliques, l'unanimité avec laquelle tous les peuples instruits dans la foi par les premiers Prédicateurs de l'Evangile, s'y sont soumis, l'exactitude de nos Peres à l'observer sans aucun

adouciſſement, ne nous permettent point de douter de l'étroite obligation qu'elle nous impoſe. Cependant le relâchement eſt aujourd'hui porté au point qu'on peut dire d'une loi ſi anciennement établie, ſi univerſellement reçûë, & ſi conſtamment obſervée, qu'à l'égard d'un très-grand nombre de Chrétiens, elle n'eſt plus qu'une occaſion d'une infinité de prévarications injurieuſes à l'autorité dont elle émane : triſte & déplorable effet de cet eſprit de libertinage & d'irréligion qui fait chaque jour parmi nous de nouveaux progrès !

Puiſſions-nous avoir la conſolation d'arrêter ces ſcandales, & de voir tant d'enfans rebelles à l'Egliſe, & trop peu reſpectueux envers elle, rentrer en eux-mêmes & réparer leur conduite paſſée, non-ſeulement par la pratique des ſaintes auſtérités qu'elle leur preſcrit dans *ces jours de ſalut* où nous allons entrer *, mais encore par d'autres œuvres pénibles & propres à ſatisfaire à la juſtice divine !

A ces cauſes, ayant égard aux repréſentations qui nous ont été faites de la part des premiers Magiſtrats, nous permettons l'uſage des œufs pendant le Carême prochain, depuis le Mercredi des Cendres incluſivement juſqu'au Dimanche des Rameaux excluſivement. Et pour arrêter, s'il eſt poſſible, le cours des prévarications qui ſe commettent contre la loi du Carême, nous ordonnons aux Curés & aux autres Miniſtres de la parole, d'exhorter leurs auditeurs à obſerver exactement cette loi. Nous recommandons à tous les Fidéles de ſanctifier leur jeûne par la priere & par l'au-

* *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies ſalutis.* II. ad Cor. c. 6. v. 2.

même, & de contribuer, selon leurs moyens, au nouveau bâtiment des Enfans-Trouvés : objet d'autant plus digne de leurs charités, que cet édifice est plus nécessaire pour la conservation de ces victimes infortunées de la honte ou de l'indigence de ceux qui leur ont donné le jour.

Si vous mandons, &c.

MARIAGES ET MORTS.

LE 7 Février a été fait dans la Chapelle de l'Hôtel de Soubize, Paroisse de S. Jean-en-Grève, le mariage de Philippe-Antoine-Gabriel-Victor-Charles *Marquis de la Tour du Pin*, Colonel d'un Régiment de son nom, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis & Gouverneur de la ville de Nyons en Dauphiné, fils de feu Jacques-Philippe-Auguste de la Tour du Pin, Marquis de la Charce, Comte de Montmorin, Baron de la Ferté & de Fonvens, Seigneur de Fontaine-Françoise, ancien Mestre-de-Camp d'un Régiment de Dragons, Chevalier de l'Ordre de St. Louis & Gouverneur de la ville de Nyons en Dauphiné, & de Dame Magdeleine-Gabrielle-Antoinette de Choiseul Lanquert sa veuve, héritiere d'une branche aînée de cette illustre Maison, avec Damoiselle Jeanne-Magdeleine Bertin, fille unique & héritiere par la mort sans enfans de Madame la Marquise d'Offun sa sœur aînée, de feu Nicolas Bertin, Trésorier Général des Parties Casuelles, mort le 20 Décembre 1729, & de Dame Jeanne Delpech sa veuve, sœur de Messieurs Delpech Conseillers au Parlement, &

fille de feu M. Delpech Comte de Merinville, mort Conseiller de la Grand' Chambre du Parlement, & petite-fille de Pierre-Vincent Bertin aussi Trésorier des Parties Casuelles mort en 1711, & de Dame Jeanne-Françoise Elizabeth de Sauvion morte en 1712. M. le Marquis de la Tour du Pin sort d'une des plus illustres Maisons de Dauphiné; elle est divisée en plusieurs branches dont l'aînée reconnoît pour puinés les Marquis de Gouvernet, les Marquis de la Chau & de Montauban.

Le 14 a été fait dans la Chapelle de l'Hôtel de Richelieu, Paroisse de S. Paul, le mariage de Louis-François de Paule *le Fevre d'Ormesson de Noyseau*, Conseiller du Roi en ses Conseils, Premier Avocat Général au Parlement, fils de Henri-François de Paule le Fevre, Chevalier Seigneur d'Ormesson, d'Amboile, de la Queue & de Noyseau, Conseiller d'Etat ordinaire & du Conseil Royal, & Intendant des Finances & de Dame de la Bourdonnoye, avec Damoiselle Marie-Anne Genevieve Lucas, fille de feu Antoine-Jean Lucas, Conseiller au Parlement mort de la Grand'Chambre le 7 Décembre 1728, & de feue Dame Anne Magdeleine Loyseau morte le.... & petite fille d'Antoine Lucas Seigneur de Vraignes, Conseiller de la Cour des Aides de Paris reçu le 30 Août 1657, mort en 1672, & de Dame Marie-Henriette d'Amaury. Comme la famille de Messieurs le Fevre d'Eaubonne, d'Ormesson, est connue entre les plus illustres de la Robe, on se contentera de renvoyer pour sa génealogie à celle qui a été donnée en 1717 par le R. P. Raffron Supérieur des Minimes, & pour celle de Lucas originaire de la ville d'Amiens, de proposer le Nobiliaire de Picardie par Houdicquer de Blancourt, &c.

Pierre *Bouchard d'Esparbés de Lussan*, *Comte d'Aubeterre*, *de la Serre Fontaulade*, *Marquis de Bonne*, *Grignols*, *Ozillac*, *&c.* Lieutenant Général des armées du Roi, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, Gouverneur des Ville & Châteaux de Collioure Port Vendre, Fort Saint Elme & Castel Cuillier, mourut le 17 Janvier 1748 dans la quatre-vingt onziéme année de son âge.

Cette Maison dès le douziéme siécle a été partagée en plusieurs branches; celle dont est issu le Comte d'Aubeterre a été fort illustrée sous les Regnes de Charles IX. Henri III. & Henri IV. (*Voyez le* P. *Anselme.*)

On voit que Jean-Paul d'Esparbés de Lussan de la Serre, fut Capitaine des Gardes Ecossoises du Corps du Roi le 27 Mars 1599, Gouverneur de Blaye en 1606, Chevalier de l'Ordre en 1614. Il ramena en France l'Infanterie Gasconne qui s'étoit fort signalée sous ses ordres au-delà des Monts en 1554, il mourut fort âgé en 1616.

Son fils François d'Esparbés de Lussan étoit Vicomte d'Aubeterre, de la Serre, Maréchal de France le 16 Septembre 1620, Chevalier de l'Ordre en 1612, Conseiller d'Etat par Lettres Patentes du 29 Novembre 1611, Gouverneur & Sénéchal de l'Agenois & Condomois le 26 Mai 1606; il avoit épousé la fille unique de David Bouchard, Vicomte d'Aubeterre, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Périgord, & de Renée de Bourdeilles.

François Bouchard d'Esparbés de Lussan, Vicomte d'Aubeterre, second fils de François d'Esparbés, Maréchal de France, fut Lieutenant Général des armées du Roi, Conseiller en son Conseil d'Etat & Privé, Sénéchal & Gouverneur d'Agenois & Condomois; il étoit Sénéchal en Guyen-

ne, & fut désigné Chevalier de l'Ordre par un Brevet du 27 Septembre 1651.

Sa femme étoit Marie de Pompadour, fille de Philibert Vicomte de Pompadour, Chevalier des Ordres du Roi.

D'où est venu Pierre Bouchard d'Esparbés de Lussan, Comte d'Aubeterre qui vient de mourir; il avoit épousé Julie-Michelle de Sainte Maure Comtesse de Jonsac. (*Voyez le* P. *Anselme.*)

Cette Maison a fondé en 1565 une Galére Capitanne à Malte sous le nom de Lussane avec ses armes, & y joignit 3000 liv. de rente sur la Communauté d'Arles par acte du 6 Octobre 1614, ce que Louis XIII. a confirmé par Lettres Patentes du 25 Mars 1615 avec une Commanderie de 400 liv. de rente, affectées aux Chevaliers de la Maison, que l'on nomme à Malte Hôtel de Lussan qui porte encore les armes de la Maison.

Le premier Février Dame Anne-Marie *Turpin de Sanzay*, femme d'Augustin de Simiane Molans, dit le Marquis de Simiane Gordes, l'une des Dames de S. A. S. Madame la Duchesse de Chartres, mourut à Valreas au Comtat Venaissin dans la trente-troisiéme année de son âge, sans laisser d'enfans; elle étoit née le 8 Septembre 1714 & ne laisse qu'un frere Ladislas Turpin de Crissé Comte de Sanzay; elle étoit niéce de Christophe Louis Turpin de Sanzay, Evêque de Rennes en 1713, mort le 29 Mars 1736, & fille de Lancelot Turpin de Crissé Comte de Sanzay, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & Brigadier des armées du Roi, mort le... Septembre 1720, & de Dame Claude-Geneviéve Cheriere d'Egligny, mariés le 14 Novembre 1712, & elle avoit pour trisayeul Charles Turpin Seigneur de Crissé, Comte de Sanzay, nommé à l'Ordre du S. Esprit

le 9 Janvier 1594, sorti d'une des plus anciennes Maisons du Royaume. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Simiane, aussi l'une des plus anciennes du Royaume, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 2. fol. 238.

Le 3 de ce mois est mort *Claude Pajon*, ancien Bâtonnier des Avocats du Parlement de Paris. Il étoit fils de *Claude Pajon*, célébre par son esprit & son sçavoir, lequel étoit issu d'une famille noble du Berry. Voyez le Dictionnaire de Bayle au mot *Pajonisme*, & le Dictionnaire de Moreri au mot *Pajon*.

Le 13 Louis *de Regnier Marquis de Guerchy*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, & Gouverneur de Huningue en Alsace, mourut dans son Château de Guerchy en Nivernois âgé de 85 ans. Etant Capitaine d'Infanterie dans le Régiment Dauphin, il eut le Régiment de Thierache en 1692, fut fait Colonel du Régiment Royal des Vaisseaux & Brigadier d'Infanterie en 1702, Maréchal de Camp en 1704, Lieutenant Général en 1710, eut le Gouvernement de Huningue en 1733, & fut reçû Chevalier des Ordres du Roi le 17 Mai 1739. Il avoit épousé Dame Jeanne-Louise Cassandre de Marion de Druy morte le 14 Mai 1743, de laquelle il laisse un fils unique nommé Claude-Louis-François de Regnier Comte de Guerchy, Maréchal de Camp & Colonel du Régiment d'Infanterie du Roi, auquel Sa Majesté vient de donner le Gouvernement de Huningue vacant par la mort de M. son pere. Il a des enfans de son mariage avec Dame Gabrielle Lydie de Harcourt, fille de M. le Maréchal Duc de Harcourt, & de Dame Marie-Magdeleine le Tellier de Barbesieux sa seconde femme.

Feu M. le Marquis de Guerchy étoit fils de Henri de Regnier Marquis de Guerchy, & de Dame Marie de Brouilly Piennes, mariés le 6 Janvier 1655, & petit-fils de Claude de Regnier, Baron de Guerchy, & de Dame Lucie de Brichanteau Nangis mariés le 5 Février 1618.

Les armes de Regnier de Guerchy sont d'azur à 6 besans d'argent posés 3, 2 & 1.

Le même jour Nicolas-François *Ravot Chevalier Seigneur d'Ombreval*, Conseiller de la quatriéme Chambre des Enquêtes du Parlement, où il avoit été reçu le 16 Mars 1731 mourut à Paris; il étoit fils de feu Nicolas-Jean-Baptiste Ravot Seigneur d'Ombreval, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, & Conseiller d'honneur en la Cour des Aides, & avant Intendant de Justice en la Généralité de Tours, puis Lieutenant Général de Police de la ville de Paris, mort le...... & de Dame Therese-Geneviéve Breau, petit-fils de Jean-Baptiste Ravot Seigneur d'Ombreval, Avocat Général de la Cour des Aides reçû en 1671, mort en 1689, & de Dame Geneviéve Berthelot morte en 1706, & arriere-petit-fils de Jean-Baptiste Ravot Avocat Général de la Cour des Aides, puis Premier Président du Parlement de Metz, reçû le 30 Juillet 1672, & de Dame Marie Perreau.

Le 16 Messire Honoré François *Grimaldi de Monaco*, ancien Archevêque de Besançon, Abbé des Abbayes de S. Maixent, Diocèse de Poitiers, & de Vauluisant, Diocèse de Sens, mourut à Paris, âgé de 78 ans, étant né le 21 Décembre 1669. Il avoit été d'abord Chevalier de Malte, & ayant ensuite embrassé l'état Ecclésiastique, il fut reçû Chanoine de Strasbourg en 1696, fut nommé à l'Abbaye de S. Maixent en 1717, ensuite à l'Ar-

chevêché de Besançon & fut sacré le 4 Février 1725, & nommé à l'Abbaye de Vauluisant en 1731; il se démit en 1735 de son Archevêché. Il étoit fils de Louis Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, mort à Rome, où il étoit Ambassadeur, le 3 Janvier 1701, & de Dame Catherine Charlotte de Gremont, mariée le 30 Mars 1662, & morte le 4 Juin 1678. Il avoit pour frere aîné Antoine Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1731. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Grimaldi, l'une des quatre grandes de l'Etat de Génes, d'où elle est originaire, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 4. fol. 489.

Le 20 Messire Henri *de Rosset de Ceilhes de Rocozel*, Abbé de l'Abbaye de S. Sernin de Toulouse depuis 1729, & de celle de Froidmont depuis 1740, & avant Abbé de Soreze en 1721 & Chanoine de Lodeve en 1714, mourut à Paris dans la soixante-deuxiéme année de son âge, il étoit fils puiné de Bernardin de Rosset, Seigneur de Ceilhes & de Rocozel, & de Dame Marie de Fleury, sœur de feu M. le Cardinal de Fleury, mariés le 20 Janvier 1680. Il étoit frere aîné de Pons de Rosset de Rocozel, aujourd'hui Lieutenant Général des armées du Roi & Grand Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, &c. & avoit pour aîné Jean-Hercules de Rosset de Rocozel, à présent Duc de Fleury, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, marié depuis le 6 Novembre 1714 avec Dame Marie Rey, dont il a pour enfans 1. M. le Duc de Fleury, Premier Gentilhomme de la Chambre, qui a des enfans de son mariage avec Dame Anne-Magdeleine-Françoise d'Auxy de

Monceaux. 2. M. l'Evêque de Chartres, Premier Aumônier de la Reine. 3. M. l'Abbé de Ceilhes, Chanoine de Paris, Abbé de Royaumont & de Rebais. 4. M. de Rosset, Chevalier de Malte & Commandeur de Pieton, Colonel d'un Régiment d'Infanterie. 5. M. de Rosset de Rocozel, aussi Chevalier de Malte & Lieutenant de Vaisseau. 6 & 7. & Mesdames de Narbonne Pelet, & Marquise de Castries, &c.

AVIS.

Les Personnes de Provinces, Libraires & autres, sont priées de remettre sans retard au Bureau du Mercure, à l'adresse de M. de Cleves d'Arnicourt, le montant de ce qu'elles doivent pour les Mercures qui leur ont été fournis.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Mercure de France* du mois de Février 1748. A Paris le premier Mars 1748.

BONAMY.

TABLE.

La Chanson notée doit regarder la page 129
Les Jettons gravés, la page 202

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

MARS 1748.



A PARIS,

Chés
ANDRE' CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S André.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, ruë des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, ruë des Mauvais Garçons, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

MARS. 1748.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

LETTRE aux Auteurs du Mercure de France.

ELOGE de la République de Genéve.

MEssieurs, après avoir donné dans votre Journal de Novembre 1747 l'apologie des Suisses, ce qui marque votre discernement & votre impartialité, j'espere que vous ne me refuserez pas une petite place pour l'apologie de Genéve, qui est leur voisine

& leur alliée. Cette ville a été assés maltraitée dans les Lettres Juifves, & quoique les décisions de l'Auteur de cet ouvrage ne soient pas regardées comme un oracle infaillible, cependant elles méritent bien d'être relevées; sans m'ériger en redresseur des torts, ce qu'un honnête-homme doit à la vérité & à la justice, est un motif suffisant pour l'engager à détruire le mensonge & la calomnie; un autre motif qui m'engage à prendre la défense de cette petite République est la reconnoissance; à mon retour d'Italie je passai à Genéve, & les agrémens que j'y trouvai m'engagerent à y faire quelque séjour. Je fus charmé, je l'avoue, de la politesse de ses habitans, de la beauté de la ville & de ses dehors. C'est, selon moi, une situation enchantée. Représentez-vous deux côteaux très-cultivés, & ornés de tous côtés de maisons champêtres, riantes & bien bâties. Le Lac qui est au milieu de ces deux côteaux forme un vaste bassin, qui paroît fait exprès pour faciliter la communication avec la Suisse & la Savoye, il est d'ailleurs très-poissonneux, & les truites qu'on y pêche, sont, comme vous le sçavez excellentes & fort recherchées.

Tantôt c'est un miroir uni,

Et tantôt un affreux murmure
Fait trembler le plus enhardi,
Et lui montre la sépulture
Sous le flot d'écume blanchi.
Là cent bâteaux & leur armure
D'un gros vent éprouvent l'injure,
Ou suivent lentement l'allure
D'un vent dont le soufle adouci
Sur l'eau ne fait qu'une frisure,
Et d'une flote en racourci
Ils nous retraçent la peinture.

La ville qui est au-dessus du Lac, se présente en amphithéatre & domine sur toute la campagne. Vous voyez plus loin une perspective très variée, qui n'est bornée que par de hautes montagnes où l'œil se repose avec plaisir. Leur aspect agreste & sauvage fait un contraste agréable avec le charmant paysage qui est au-dessous, & qui est très-bien cultivé. Ici ce sont des collines couvertes d'épis dorés, là des vignes en pente, soutenuës par les rochers qui les environnent, qui semblent des murs placés exprès pour réfléchir les rayons du Soleil & en augmenter l'ardeur. Le bas des collines offre de toutes parts des prairies, où

L'eau serpente à l'avanture

Sur un lit de fleurs, de verdure
Qu'elle arrose & qu'elle embellit ;
Les troupeaux s'abreuvant dans cette source pure
Trouvent, se jouant à l'envi,
Une agréable nourriture.

Je ne sçaurois, Messieurs, quitter cette description sans vous parler d'une montagne qu'on nomme la montagne *Maudite*, parce qu'elle est en toute saison couverte de neige & de glace ; ce que l'on y trouve de singulier, c'est un Lac qui est au-dessus, de l'étendue de quatre ou cinq lieuës, & qui ressemble à une petite mer, dont les flots irrités & soulevés par des vents impétueux, se seroient tout à coup gelés, & seroient demeurés sous cette forme, ensorte qu'entre les hauteurs que laissent les vagues suspendues on apperçoit des sillons ou des espéces de collines, qui par leur profondeur ne servent qu'à augmenter l'horreur du spectacle. Cette montagne est à dix ou douze lieuës de Genéve ; son élevation que Messieurs Fatio & de Chezeaux ont mesurée exactement, est de 2400 toises au-dessus du niveau de la mer. Son abord est escarpé & fort rude. Le haut est inculte, & n'est fréquenté que par des voyageurs hardis & curieux, ou par des bouquetains & des

marmotes, qu'on y apperçoit en assés grand nombre. Cependant comme les richesses coûtent si peu à la nature, qu'elle les répand dans les lieux même les plus stériles, on trouve en fouillant dans le creux des rochers qui bordent ce lac, & qui sont en tout tems incrustés de glace, de très-beaux cristaux de toutes couleurs qui affectent toujours une figure déterminée, comme si on les avoit tous jettés dans le même moule, étant tous taillés à pans, ce qui pourroit faire croire qu'ils ont un germe commun, car s'ils étoient l'effet d'une simple congélation, leur figure seroit certainement irréguliere & pour l'ordinaire applatie, soit par le poids du rocher, soit par la pression de l'air.

Comme j'ai toujours été ennemi d'un faux merveilleux, & que Genéve n'a pas besoin de ce secours pour paroître belle, je vous dirai qu'il n'est pas vrai que l'eau du Rhône ne se mêle point avec celle du Lac *Leman*, ainsi que ledit Ammian Marcellin; à la vérité comme la premiere est beaucoup plus rapide, elle conserve quelque tems son cours & son indépendance, ce qui donne un œil bleuâtre à la ligne qu'elle parcourt, mais elle ne tarde pas à se confondre avec l'eau du Lac en conservant la primauté, car le Rhône l'assujettit,

pour ainsi dire, & la rendant tributaire; il lui donne son nom. Un autre phénomene extraordinaire est une espéce de flux & de reflux très-sensible qu'on apperçoit dans le Lac & que les bâtelliers appellent des *seches*. Comme le Lac Leman est fort éloigné de la mer, qu'il ne communique point avec elle, & que ce flux & ce reflux n'a point de rapport avec le cours de la Lune, il n'en faut pas chercher la cause dans ces deux choses. M. Sallabert Professeur en Physique expérimentale à Genéve, observateur exact & très-éclairé, a crû la trouver dans la fonte des neiges qui sont au-dessus de Vevai ville du pays de Vaud. Son explication est si ingénieuse & si vraisemblable, qu'on l'a jugée digne d'être inserée dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de l'année 1742, p. 26. Elle mérite bien d'être lûë toute entiere, & je n'en puis donner ici qu'une idée assés imparfaite. A la fonte des neiges il joint l'entrée de l'eau de Larve dans le Rhône, ce qui fait remonter successivement son cours, mais je le répete, personne ne peut mieux expliquer sa pensée que lui-même. Genéve est une République fort ancienne & qui joüit de la liberté depuis long-tems. Après Dieu, il faut convenir que la ville de Genéve doit sa conservation aux Can-

tous ses Alliés, & surtout à la France qui l'a constamment & hautement protegée dès l'an 1560. Le Pape Pie IV. que les Princes Catholiques pressoient d'assembler un Concile Général pour combattre les erreurs & les vices, vouloit qu'ils tournassent leurs armes contre Genéve & les Vaudois, mais la Cour de France s'y opposa, au rapport de l'illustre de Thou. L'année 1600 le Nonce du Pape pressant le Roi Henri IV. d'abandonner la protection de Genéve, & de ne se pas opposer aux desseins du Duc de Savoye, ce Prince répondit, *que ce n'étoit pas lui qui avoit pris cette ville en sa protection, que c'étoient ses Prédécesseurs qui l'avoient fait, & que lui y étoit obligé par la foi qui se doit à l'observation des Traités, & par la reverence qu'il devoit à ses Prédécesseurs, même que comme ils l'avoient fait en reconnoissance des bons services qu'ils avoient tirés d'elle, il étoit de la bienséance & de la justice de ne pas contrevenir à cet engagement. Je n'abandonnerai jamais Genéve*, ajouta le Roi en élevant sa voix, *cet abandonnement feroit tort à la Couronne, & à la sûreté de la parole d'un Roi.*

Les services rendus par la République à la Couronne de France étoient encore recens, & Henri IV. ne pouvoit pas les

avoir oubliés, puisque c'étoit à sa sollicitation que la ville de Genéve avoit pris les armes contre ce même Duc de Savoye, qui desiroit que le Roi l'abandonnât à son ambition. Dans le tems que la ligue travailloit avec le plus de force à exclure Henri IV. de la Couronne, &, qu'il étoit pressé de tous les côtés, la ville de Genéve, toute foible qu'elle est, osa se déclarer ouvertement pour lui & faire une diversion favorable en Savoye. Elle n'étoit alors soutenuë que par son zéle, par la valeur de ses habitans, & par le célébre *Sancy* que ce Prince envoya à Genéve avec de belles promesses, mais sans troupes & sans argent. Tout manquoit, excepté le courage, & cela seul suffisoit à des soldats qui préféroient l'honneur à la vie. Il sembloit que Genéve tiroit des forces de sa propre foiblesse; dans l'impuissance où elle étoit d'avoir du secours d'ailleurs, elle se croyoit suffisamment défenduë par le zéle & la valeur de ses habitans.

Durant la minorité de Louis XIV. l'Evêque de Genéve s'adressa, dit l'Abbé de Choisy dans ses Mémoires, au Conseil du Roi, pour se faire payer par la République de quelques rentes qu'il prétendoit lui être dûes, mais M. Colbert, Ministre trés-éclairé, interrompit avec chaleur M. de

Brienne qui faisoit rapport de cette affaire, & dit que le Roi ne vouloit point fâcher Messieurs de Genéve, & qu'il aimoit mieux faire une gratification à l'Evêque.

En dernier lieu dans le tems des troubles qui s'éleverent dans cette République, le Roi attentif à son repos & à son bonheur, n'envoya-t'il pas le Comte de *Lautrec* Seigneur très-éclairé, très-prudent & très-équitable, pour rétablir l'ordre & la paix, conjointement avec leurs Excellences de Zurich & de Berne ?

Le Roi trouve plus grand d'aider ses Alliés,
Que de les voir tremblans, prosternés à ses pieds.

La tranquillité rétablie a fait renaître les Arts, les Sciences & le Commerce. Je m'arrêterai un moment sur chacun de ces articles, parce que l'Auteur que je refute a besoin d'être relevé ici comme ailleurs. Il n'est pas vrai, comme il le dit, que la principale branche du Commerce qui fleurit à Genéve, consiste dans la soye & dans les livres, c'est peut-être la branche qui rend le moins ; quoique depuis quelques années on y ait élevé avec assés de succès des vers à soye, la Draperie, les Toiles, l'Horlogerie & la Dorure sont certainement ce qui donne le plus. En général le Commerce se soutient avec hon-

neur à Genéve, ce qui procure à cette ville des richesses & un air d'abondance. Sa situation contribue beaucoup à y faire fleurir le négoce. Placée entre la France, l'Allemagne & l'Italie, elle a la facilité de leur fournir les marchandises qui leur manquent & qu'elle tire d'ailleurs. C'est proprement un lieu de passage & un entrepôt très-commode pour ces differentes nations, surtout lorsqu'elles sont en guerre & que leur communication est interceptée. Ce lieu de passage est bien agréable, ce qui fait que l'étranger s'y arrête avec plaisir. Le Genévois est honnête & éclairé; il y a peu de Citoyens qui n'ayent chés eux une petite Bibliothéque composée de livres choisis. L'un d'eux, qui n'est qu'un simple Horloger, me fit voir une espéce de Barométre de sa façon, dont le tuyau assés large étoit percé par l'un des bouts, pour contenir une aiguille fort legére, qui touchoit au mercure contenu dans le tuyau, & qui imprimoit à l'aiguille un mouvement perpétuel, proportionné à l'agitation & au poids de l'air qui pesoit sur l'argent vif; un cadran au milieu duquel se trouvoit l'aiguille marquoit avec précision les differens degrés de mouvement qu'elle recevoit du mercure, & quand il arrivoit dans l'air des changemens subits & extraordinaires, ils

étoient marqués sur un autre cadran auquel étoit attachée une aiguille fort mobile, mais il faut voir ce Barométre pour en avoir une juste idée. Un autre Horloger a inventé une machine pour lancer des pierres & des feux d'artifices fort loin & en peu de tems. C'est une espéce de *Baliste* & de *Catapulte*, à la maniere des anciens, mais plus commode, plus aisé à manier & d'un transport plus facile. La méchanique dont il se sert pour la faire jouer est très-ingénieuse & tout-à-fait dans le goût moderne. Ainsi à cet égard il ne doit rien aux anciens qu'il n'a jamais lû, ne sçachant pas les Langues étrangeres. La nature l'a fait Poëte, aussi-bien que Méchanicien. *Combien d'hommes*, dit M. de Fontenelle, *qui ont des propriétés cachées, que le hazard fait découvrir !* Un faiseur de bas me fit voir de son invention le systême de Copernic assés bien représenté, mais avec des broches dont le mouvement figuroit celui des planétes autour du Soleil. J'avoue que n'étant pas accoûtumé à trouver autant de connoissances parmi le peuple, j'en étois étonné & que je regardois cela comme un phenoméne. On me montra aussi une pendule faite à Genéve, où l'on voit au-dessus un serin bien représenté, qui bat des aîles & qui chante,

quand on le veut, avec beaucoup d'harmonie.

Ce n'est donc pas sans raison que M. de Crouzas dans son examen du Pyrrhonisme a comparé Genéve à Athénes; elle lui ressemble en effet par le goût des beaux Arts & par le zéle pour la liberté.

Combien de talens qui n'attendent que des circonstances favorables pour éclore, & que des circonstances contraires étouffent quelquefois! La nature à qui ils ne coûtent rien les répand assés liberalement, mais il leur manque le secours de l'Art, sans quoi ils ne sçauroient se perfectionner. Lui auroit-il fallu l'espace de plusieurs siécles pour former un Ciceron, un Descartes, un Fenelon ou un Racine?

Vous voyez, Messieurs, par ce que je viens de dire, que les Arts sont bien cultivés à Genéve. Il y a de bons ouvriers en Horlogerie; la Peinture a fourni des *Petitots* & des *Arlands*, & le célébre *Dassier* fait honneur à la gravûre; toutes ses Médailles sont fort estimées des connoisseurs, & je ne doute point que le tems n'en augmente le prix. Il a fait depuis peu une suite de l'Histoire Romaine, qui est d'une grande beauté. Les Sciences n'y sont pas moins bien cultivées. Outre le Professeur en Théologie, il y en a deux en Phi-

losophie, un en Mathématiques & un en Physique expérimentale, qui ont beaucoup de goût, d'esprit & de lumiere, Messieurs de la *Rive*, *Calandrin*, *Cramer* & *Jallabert*; leurs noms & leurs ouvrages ne sont pas inconnus à Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, dont plusieurs Membres sont en commerce avec eux. M. *Vernet* Professeur en Histoire & aux Belles-Lettres est connu par plusieurs ouvrages très-estimés. M. *Cromelin* son collégue est fils d'un pere qui remplissoit avec distinction la Chaire d'Humanités, & qui étoit en relation avec l'illustre *Rollin* qui en faisoit beaucoup de cas. Le fils n'a point dégénéré, il joint beaucoup de lumieres à un génie fin & délicat. Il y a aussi trois Professeurs en Jurisprudence qui enseignent avec succès le Droit Naturel, le Droit Civil & le Droit des Nations. J'ai vû quelquefois M. *Pictet*, l'un deux, en qui j'ai trouvé bien de l'esprit & un grand usage du monde. L'Ecole de Droit a perdu depuis peu un Professeur d'un grand mérite, qui est présentement Conseiller d'Etat, & qui a donné au public un Traité de Droit Naturel qu'on ne sçauroit assés louer, il se nomme M. Burlamaqui; rien n'égale la clarté de ses idées & sa précision.

Genéve a produit autrefois de grands Jurisconsultes. Les *Lects* & les *Godefrois* n'ont rien perdu encore de leur autorité & de leur réputation.

Comme je ne suis pas sçavant, j'avois presque oublié le Professeur en Hébreu, neveu de l'illustre *le Clerc*, qui est mort en Hollande, & fils d'un pere qui a acquis beaucoup de réputation par son sçavoir & par son Histoire de la Médecine. Ce dernier mot me rappelle que cette science, je parle de celle de la Médecine, n'est pas, il s'en faut de beaucoup, aussi-bien cultivée à Genéve que les autres sciences. Seroit-ce que le climat y est si bon, que l'on croit pouvoir se passer aisément de Médecins, où que les Genévois qui ressemblent par quelques endroits aux anciens Romains, n'ayent, ainsi qu'eux, que très-peu de foi à la Médecine ? Cependant c'est dommage qu'ils ne profitent pas mieux de la proximité des montagnes qui pourroient leur fournir une infinité de plantes rares, curieuses & utiles. Le célébre M. *de Jussieu*, avec lequel je me suis quelquefois entretenu sur ce sujet, paroissoit surpris de ce que les Genévois avoient négligé l'avantage que leur fournit la situation de leur ville, pour y ériger une Chaire de Botanique & y dresser un jardin de plantes, qui seroit

un livre bien agréable pour ceux qui aiment l'Histoire Naturelle, avec laquelle la Botanique a bien du rapport.

Il faut que vous me permettiez, Messieurs, d'épancher ici mon cœur & de vous dire ce que je pense de deux Professeurs, l'un en Théologie & l'autre en Histoire Ecclésiastique. Quelle facilité, quelle abondance! Mais en même tems quelle éloquence & quelle dignité dans l'un! Il se nomme M. *Maurice*, & ceux qui le connoissent le devineroient avant que je l'eusse nommé. L'autre est M. *Lullin*. L'aimable homme! L'honnête homme! Le bon Citoyen! Le Théologien éclairé! Le Prédicateur noble & pathétique! Tous ces titres lui appartiennent & se réünissent pour former son caractére. Il montre par l'excellent usage qu'il fait des richesses, qu'elles sont un don du Ciel entre les mains d'un Chrétien. Madame de *Sévigné* disoit du P. *Bouhours* que l'esprit lui sortoit de tous les côtés. On peut dire avec vérité que tout respire la bénéficence & le sentiment chés M. *Lullin*.

Ne croyez pas que j'aye épuisé le chapitre des Hommes de Lettres qu'on trouve à Genéve; j'en pourrois nommer plusieurs autres, si je ne craignois de me trop étendre. Que ne pourrois-je pas dire d'un Pro-

fesseur en Théologie très-judicieux & très-éclairé, petit-fils d'un homme dont le fameux *Burnet*, Evêque de Salisbury, vante beaucoup le sçavoir & le mérite? M. *Tronchin*, dit-il, *est un très-bon Prédicateur & l'une des meilleures têtes de Genéve*. Il louë fort aussi dans son voyage d'Italie M. Alphonse *Turrettin*, dont la réputation est très-étenduë & qui la mériteroit quand il n'auroit fait que ses excellentes Théses sur la vérité de la Religion Chrétienne, dont M. le Professeur *Vernet* a donné une fort bonne traduction. Je me rappelle que dans une lettre que l'illustre M. *de Fontenelle* me fit la grace de m'écrire il y quelques années; un commerce tel que le sien me fait trop d'honneur & m'est trop glorieux pour ne pas m'en parer ici; il me parloit avec beaucoup d'éloge de M. Turrettin, qu'il me chargeoit de saluer, & de M. *Abauzit*, dont je trahis ici l'extrême modestie, parce que son sçavoir le trahit tous les jours & ne sçauroit se cacher, quelques efforts qu'il fasse pour le couvrir. Il est vrai que ce sçavant, si distingué par son esprit, son goût & ses lumieres, n'est pas né à Genéve, mais comme toutes les villes où fleurissent les sciences, peuvent devenir tour-à-tour la Patrie de l'homme de lettres, celle-ci est devenuë la sienne.

On ne sçait si ce choix fait plus d'honneur au goût de celui qui l'a fait, qu'à la ville qu'il a choisie pour son domicile.

La Bibliothéque a trop de rapport avec les sciences pour ne pas en dire un mot. Elle est belle & bien fournie. On y trouve une bonne suite de Médailles & des manuscrits rares & anciens. Elle s'ouvre tous les Mardis, & on prête aux gens de Lettres & aux Citoyens les livres dont ils ont besoin, en prenant la précaution de les faire signer; afin que rien ne s'égare. Les Etrangers qui désirent de la voir, y sont bien reçûs, & ils ne paroissent gueres moins contens de la politesse & des lumieres des Bibliothécaires, Mrs *Baulacre* & *Jallabert*, que des choses curieuses qu'ils ont soin de leur montrer.

Les Genévois nés avec un génie Républicain, sont incapables de ramper devant les Titres & les richesses; ils n'ont gueres que cette sorte d'honnêteté, qui découle d'une bienveillance générale & qui ne doit rien au caprice ni à l'intérêt. Selon moi, cette sorte de candeur est la livrée de la probité, & tout étranger qui n'est pas trop entêté de sa noblesse & d'une vaine grandeur, est charmé de leur caractére.

Jacob Brito, que l'Auteur des Lettres Juifves fait parler, ne leur rend pas à ces

égard la justice qui leur est dûë, & l'on voit bien qu'il ne connoissoit les Genévois que sur un rapport très-infidéle.

Il n'est gueres plus exact sur ce qu'il dit des fortifications de Genéve, qui sont bonnes & régulieres, ouvrage entrepris après un mûr examen & par de bonnes raisons, que toutes les railleries du Juif ne sont pas capables de détruire. Il est vrai que ces fortifications ont occasionné quelque difference de sentiment parmi les Citoyens, mais je veux bien apprendre à *Jacob Brito*, dont je releve ici les bévuës, que l'exemple de la division des Juifs, qui causa la ruine de Jérusalem, a réüni tous les Citoyens, & qu'ils concourent tous d'une maniere unanime à finir un ouvrage déja très-avancé & dont ils connoissent aujourd'hui l'importance & l'utilité.

Rien encore n'est plus faux que la hainè que *Jacob Brito* leur prête pour les Catholiques. J'ai entendu plusieurs fois des Ministres même de Genéve rendre justice à la probité, aux talens & aux connoissances de divers Ecrivains de la Communion Romaine, & les citer avec éloge. Tout partial qu'est l'Auteur des Lettres Juifves, il ne peut s'empêcher d'avouër que les Genévois ne font aucun changement aux Livres des Catholiques qui s'impriment chés

eux, & qu'ils en parlent avec beaucoup de modération.

Ce Juif ne croit pas que Genéve subsiste encore long-tems en République, moi je pense tout autrement, & je ne crains point qu'elle devienne la proye d'aucun de ses voisins. Les loüables Cantons ses Alliés ont trop d'intérêt à sa conservation pour ne pas y contribuer de toutes leurs forces. Les Savoyards semblent avoir oublié leur jalousie, leurs anciens ressentimens, & s'intéresser à la prospérité d'un Etat dont ils tirent eux-mêmes de grands avantages, mais ce qui me rassûre le plus, c'est la protection déclarée de la France, dont la République sent bien tout le prix, & dont elle ne se rendra jamais indigne. Genéve n'a donc rien à redouter que d'elle-même, mais son Gouvernement bien affermi & qui est établi sur l'équité & sur le bonheur public, a des fondemens inébranlables,

Et périsse à jamais le Citoyen perfide,
Qui portant sur l'Etat une main parricide,
Voudroit par ses projets en troubler le repos,
Et d'un Etat reglé faire un affreux cahos!

ODE

Tirée du Pſeaume 143 : *Benedictus Dominus Deus meus, qui docet.*

BEni ſoit par toute la terre
Le Dieu que reverent les Cieux,
Qui guidant mon bras dans la guerre,
Me rend toujours victorieux !
Il fit dès mon adoleſcence
Eclater pour moi ſa clémence,
Et contre la haine des Rois
Il ſçut me trouver un azile,
Et rendre ſon peuple docile
Et fidéle à ſuivre mes loix.

Que ſommes-nous, ſouverain Etre ?
Comment à de foibles humains
Veux-tu bien te faire connoître
Et prendre ſoin de leurs deſtins !
L'homme, ainſi que la fleur & l'herbe,
Voit faner ſa tête ſuperbe,
Et promtement paſſer ſes jours.
Seigneur, daigne encore m'entendre,

Abaisse les Cieux, viens défendre
Ceux qui reclament ton secours.

Descends & réduis en fumée
L'orgueil & les cruels desseins
D'une Nation animée
A verser le sang de tes Saints;
Délivre-nous d'un peuple impie,
Qui comme un torrent en furie,
Est prêt d'inonder nos sillons,
Tonne, éclate, lance la foudre;
Qu'elle mette leurs chars en poudre,
Et dissipe leurs bataillons.

Leurs discours ne sont qu'imposture,
Que menace & que vanité;
On voit toujours leur droite impure
Se voüer à l'iniquité.
Toi, dont la sagesse profonde
Veille au sort des maîtres du monde;
Et qui me vengeas d'un géant;
Prends contre eux en main ma défense,
Je célebrerai la puissance
Qui tira le Ciel du néant.

Ainſi que de nouvelles plantes,
Ils ont vû s'élever leurs fils ;
Leurs filles ſont plus éclatantes
Qu'un Temple enrichi de rubis ;
La vigne, & l'olivier ſans ceſſe
A combler leurs ſouhaits s'empreſſe ;
Dans leurs prés & ſur leurs côteaux
On voit en tout tems la verdure
Préſenter une ample pâture
A leurs gras & nombreux troupeaux.

Leurs remparts bravent les menaces
De leurs plus vaillans ennemis,
Et l'on n'entend jamais leurs places
Retentir de lugubres cris.
Heureux, ont-ils dit, la Patrie
Où le peuple paſſe ſa vie,
Comblé de biens ſi précieux !
Leur bonheur n'eſt qu'une chimere ;
Heureux ceux dont le cœur révére
Le ſouverain Maître des Cieux !

De Sainte Palaye, de Montfort Lamaury.



SEANCE PUBLIQUE de l'Académie Royale de Chirurgie, tenuë le Mardi 30 Mai 1747, à laquelle présida M. Puzos, Directeur, pendant la vacance de la Place de Premier Chirurgien du Roi, depuis remplie par M. de la Martiniere.

MR Hevin, Secretaire de l'Académie pour les correspondances, fit en l'absence de M. Quesnay, Secretaire, l'ouverture de la séance; il déclara que l'Académie dans les differens mémoires qu'elle avoit reçûs sur la question des Médicamens déterfifs, proposée pour le sujet du Prix de cette année, n'en ayant trouvé aucun qui satisfît pleinement à la question, avoit crû devoir réserver le prix & proposer de nouveau le même sujet pour l'année 1749, & en conséquence il annonça que le Prix seroit double, c'est-à-dire que celui qui donneroit le meilleur mémoire sur le sujet proposé auroit deux médailles d'or; chacune de la valeur de 200 livres.

M. Hévin lût ensuite le Programme pour le Prix de l'année 1748; la question proposée concerne les Remedes dessicatifs & les caustiques.

Il fit après les éloges de M. Peyrat,

Académicien libre & Accoucheur de la Reine & de Mesdames les Dauphines; de M. Granier, Conseiller du Comité perpétuel de l'Académie, & de M. Graces, Docteur en Médecine, l'un des Chirurgiens de l'Hôpital de la Charité de Dublin en Irlande, & Associé étranger de l'Académie, morts tous trois depuis la séance publique de l'année derniere.

Il annonça pour la prochaine séance publique l'éloge de M. de la Peyronie, Ecuyer, Conseiller, Premier Chirurgien du Roi, Médecin consultant & par quartier de S. Majesté, Chef de la Chirurgie du Royaume, Membre des Académies des Sciences de Paris, de Montpellier, &c. & Président de celle de Chirurgie, le peu de tems qui s'est écoulé depuis sa mort jusqu'à la séance publique n'ayant pas permis de rassembler tous les matériaux nécessaires pour cet ouvrage.

Le premier Mémoire qui fut lû est celui de M. Laforest, concernant une nouvelle méthode de guérir plusieurs des maladies du sac lachrymal & de ce qui en dépend, qui peuvent conduire à la fistule du grand angle de l'œil, & peut être la fistule elle-même, lorsqu'elle est récente ou qu'elle n'est pas compliquée d'accidens trop fâcheux & surtout d'altération aux os par

la carie, car autrement il ne faut pas s'amuser à des pansemens inutiles & sans fin; l'on est indispensablement obligé d'en venir à la véritable opération, aussi prompte que certaine, qui consiste à ouvrir le sac, percer de suite un passage aux larmes & faire suppurer l'engorgement.

La route des larmes dans sa plus grande largeur du côté d'enhaut, comme dans sa partie la plus étroite qui s'ouvre dans le nez, peut être attaquée de gonflemens de differentes espéces, d'ulcérations intérieures, d'abscès, enfin de fistules, souvent annoncés par des indispositions d'abord de peu de conséquence, mais trop négligées de ceux qui en sont attaqués. Ce sont ces premiers tems du mal que M. Laforest prétend surtout assujettir à la méthode qu'il propose.

Jusques dans les commencemens de ce siécle la meilleure Chirurgie n'avoit pas de moyen véritablement local pour prévenir les progrès des légeres maladies intérieures du sac lachrymal,&c.qui sont presque toujours la cause des suppurations abondantes & longues dont l'issuë la plus ordinaire est par les points lachrymaux ou par le trou resté après l'abscès de cette partie.

En 1712 Anel, Chirurgien François, éclairé & plein d'ardeur, qui avoit vû les

Anatomiſtes pour leurs démonſtrations, introduire dans les points lachrymaux des ſoyes de porc, imagina de faire paſſer par ces mêmes voyes imperceptibles un ſtilet aſſés fin, quoiqu'armé d'un bouton, & même un ſyphon proportionné & adapté à une petite ſeringue, pour déboucher & laver le ſac lachrymal & ſon conduit, deſorte que la liqueur injectée pouvoit ſortir du côté du nez, ou s'il y avoit trop d'engorgement, elle rétrogradoit par le point lachrymal reſté libre, en cas qu'il n'y eût pas d'ouverture étrangere. Le manuel de cette opération s'exécutoit preſque ſans douleur, & le ſuccès étoit communément heureux.

M. Mery, ſi connu comme Chirurgien & pour Anatomiſte du premier ordre (& ce n'eſt qu'à de pareils titres que l'on a droit de prononcer) approuva la méthode d'Anel, qui lui en avoit écrit & auquel il répondit avec un éloge qu'il ne faut pas prendre dans un ſens abſolu, comme on a fait dans le Commentaire François de la Médecine d'Allen; quand M. Mery dit dans le tems, *qu'il ne ſe trouvera aucun Chirurgien qui puiſſe l'imiter dans ſa façon d'opérer*; c'étoit un pur compliment mis dans une lettre particuliere qu'il ne penſoit pas devoir être imprimée. Mais M. Mery a fait plus depuis que d'approuver, lui qui,

connoiſſoit ſi parfaitement cette route délicate comme tant d'autres ſtructures, alla plus loin & penſa, comme il l'a dit pluſieurs fois de vive voix, qu'il ſeroit fort avantageux de porter ces mêmes opérations d'Anel vers le bas de la route des larmes par l'intérieur du nez.

On doit donc être redevable à M. Laforeſt d'avoir rempli les premieres vûës qu'a données M. Mery, de les avoir fait valoir par des tentatives réiterées, & parvenir à des opérations encore plus faciles que celles d'Anel. Il ſe ſert preſque des mêmes inſtrumens, dont la forme eſt un peu differente, mais ils n'ont pas beſoin d'être ſi déliés, & c'eſt encore un avantage, ayant une route moins étroite à traverſer. Quelques ſondes pleines de differentes groſſeurs & proportionnées au diamétre du canal, une ſonde à aiguille, une ſonde cannelée & une ſeringue qui eſt terminée par un cou[illegible] ſyphon recourbé, garni vers ſon extrêmité d'une ſaillie en forme de bourlet; toutes les ſondes ſont à peu près courbées en façon d'Algalie; comme l'on voit, les injections ſont pouſſées plus abondamment à la fois, & peuvent ſortir rapidement dans le cadavre par les points lachrymaux, d'ailleurs le ſtilet & la ſonde pénétrent facilement juſques dans le ſac & ſe

font sentir extérieurement au toucher, même font appercevoir une saillie aux tegumens.

Quoique avec ces motifs de preference, ce n'est pas qu'il faille rejetter l'invention d'Anel, & M. Laforest ne paroît pas y donner atteinte, parce qu'elle peut avoir ses avantages dans des cas particuliers. 1°. Lorsque les petits passages des points lachrymaux auroient besoin d'être entretenus libres. 2°. Dans celui où la difficulté seroit trop grande de pénétrer par le bas dans le conduit malade & en quelque sorte obliteré vers sa fin.

On voit par là que les deux méthodes, celle d'Anel & celle de M. Laforest fournissent réciproquement des ressources, & même plus, qu'elles pourroient peut-être concourir ensemble à la guérison d'une même maladie; ainsi il faut que les deux façons de traiter soient familieres aux Chirurgiens; une repugnance qui ne viendroit que de l'habitude de l'une des deux, les mettroit quelquefois en défaut. On a cependant tout lieu d'augurer que la façon de traiter de bonne heure par le côté du nez, dispensera souvent de tenter cette cure par les points lachrymaux.

Il seroit trop long de suivre M. Laforest dans tout ce qu'il a examiné & avancé, comme preuves de l'utilité de sa méthode. On

s'arrêtera seulement d'abord à une circonstance intéressante à l'égard du manuel de l'opération, dont la possibilité est bien établie: Je l'ai presque toujours exécutée avec » toute la facilité possible, cependant j'y » ai trouvé des obstacles que l'expérience » m'a fait surmonter. Les difficultés qui » peuvent s'opposer à la parfaite exécution » de cette opération, viennent, premierement des variations qui se trouvent » dans la situation de ce conduit, secondement des differens degrés d'altération » qu'il a pû souffrir, troisiément des proportions qu'il faut trouver entre ce conduit & la sonde, quatriémement de la situation de la coquille inférieure du nez, » qui est quelquefois si basse qu'il peut » arriver que faute d'y faire attention on » passe par dessus au lieu de passer par dessous, où se doit rencontrer l'orifice inférieur du conduit nazal. «

Voici ensuite comme M. Laforest s'explique sur la façon de sonder. » Il faut » d'abord porter la sonde dans le nez de » haut en bas, de dedans en dehors, & » ensuite faire faire un demi tour à l'instrument, comme quand on sonde la » vessie c. a. d. de bas en haut & de dehors » en dedans, en portant le bout de la » sonde vers l'arcade que forme la co-

» quille inférieure du conduit nazal. On » connoîtra, ajoute-t'il, que le bout de » la sonde est dans ce conduit lorsqu'elle » n'aura plus de jeu sous la coquille, & » qu'au contraire elle y sera arrêtée sans » pouvoir vaciller ; pour lors on fera faire » la bassecule à la tête de la sonde par de » petites secousses, jusqu'à ce qu'on re- » connoisse l'extrêmité de la sonde vers le » bord osseux de l'orbite, ou bien au bord » supérieur du conduit nazal, &c. «

Quelquefois, selon la remarque de M. Laforest, la sonde se trouve engagée dans le canal même, ensorte que l'on a quelque peine à la faire passer jusques dans le sac où on doit l'appercevoir aussi-tôt à la vûë ou au toucher.

Mais comme la maladie ou sa cause est ordinairement à l'orifice inférieur du conduit nazal, il n'est pas toujours besoin de porter la sonde immédiatement dans le sac, c'est pourquoi la seringue est souvent suffisante pour la détruire. A l'égard de la méthode de seringuer, il faut prendre les mêmes précautions dans l'introduction de son syphon que pour sonder ; il ne s'agit donc que d'en placer le petit bec dans l'entrée de ce conduit & de pousser l'injection avec le piston, toujours avec la précaution de ne point forcer le sac lachry-

mal par une trop grande quantité à la fois, qui pourroit lui faire perdre son ressort.

Comme les maladies de la route des larmes varient, on juge aisément que l'usage des instrumens doit être different selon leur situation & leur état. Aussi pour montrer la conduite que tient M. Laforest voici comme il s'exprime. » Si la » maladie consiste dans l'obstruction du » conduit nazal, je me sers d'abord de la » sonde pleine pour détruire plus facile- » ment ce qui peut former l'obstruction, » je fais ensuite au moyen de la seringue à » syphon garni du bourlet ou bouton, des » injections détersives capables de mondi- » fier les ulcéres qui se trouvent dans tous » les endroits qui ont été obstrués.

» Si la maladie est dans le sac lachrymal, » & qu'il soit simplement ulcéré, sans » obstruction au conduit nazal, il ne faut » point se servir de la sonde; je me con- » tente d'y faire quelques injections avec » des liqueurs convenables, & par ce » moyen la maladie céde bientôt sans au- » tre opération, ce que je prouve par plu- » sieurs observations. «

Quand cependant le sac est trop obstrué, M. Laforest entend que l'on y porte la sonde cannelée, que l'on lui fasse même faire quelques mouvemens, pour rompre

l'engorgement & mettre les parties intérieures en état de recevoir l'injection. Il propose encore ce qu'il a fait, de laisser la sonde pendant quelques jours pour entretenir ces voyes libres qui pourroient se refermer.

Une autre opération à faire, selon le Mémoire, c'est que s'il y a fistule en dehors, & que le conduit nazal ne soit pas bien libre, c'est de passer un seton de l'ulcére dans le nez : » Pour le faire, dit M. » Laforest, on introduira par l'orifice in» férieur du conduit jusques dans le sac la » sonde à aiguille ; on fera sortir son ex» trêmité percée par l'ulcére, & on y enfi» lera un ou plusieurs brins de fil que l'on » tirera par le nez & en dehors conjointe» ment avec la sonde. «

M. Laforest entâme un autre point de pratique, c'est à l'égard de l'altération de l'os unguis qu'il croit soumettre à sa méthode, en dispensant de le percer, pour faire une nouvelle route aux larmes. Comme la plûpart des Praticiens pourroient n'être pas du même sentiment, il ne le donne qu'avec circonspection. En effet trop de confiance dans une méthode, encore recemment projettée, pourroit être contraire aux vûës louables de progrès & d'utilité que l'on se propose en Chirurgie;

c'eſt ce qui fait que l'Auteur attend pour mieux déterminer à quoi l'on doit s'en tenir, de plus nombreuſes obſervations là-deſſus, en y joignant ſurtout celles des autres Maîtres de l'Art.

EPITRE à M.**.

RAppellé par tes vers au goût de la morale ;
J'aime les vérités que ta ſageſſe étale ;
Agité, grace au Ciel, de douces paſſions,
Tes leçons à mes yeux ſont d'utiles leçons ;
Ta raiſon les puiſa dans une ſource pure ;
Je reconnois en toi la voix de la nature.
Jeune encor, dans mon cœur ſes ſalutaires mains
Aux germes des vertus ont ouvert les chemins,
Et du ſein des erreurs, dont le torrent m'entraîne,
Je reconnois un maître & l'offenſe avec peine.
Si quelque choſe en moi ſe révolte & l'aigrit,
C'eſt ce corps malheureux & non pas mon eſprit :
Sur mon aveuglement en tout tems je l'implore ;
Je le ſens, il ſuffit ; & par tout je l'adore.
De ton exemple, ami, me faiſant une loi,
Ainſi je m'étudie à penſer comme toi ;
Sans ceſſe je bénis mon Auteur équitable,
Qui voulant me munir d'un ſecours favorable,

Compensa, dans ses dons prudent dispensateur,
En sagesse d'esprit les défauts de mon cœur.
L'orgueil injuste & vain, & la haine & l'envie,
La folle impiété, l'obscure calomnie,
Qu'a si bien à mes yeux figurés son pinceau,
Sont des monstres par moi vaincus dès le berceau,
Mon esprit revolté qui par goût les déteste,
Jamais ne s'infecta de leur poison funeste,
Et je me trouve enfin sous de plus douces loix,
Vertueux par devoir, honnête homme par choix.
Ami, les passions que sans crainte j'écoute,
Ont des émotions plus tranquilles sans doute,
Et jamais dans un cœur, j'en excepte l'amour,
Aucune ne laissa de sinistre retour.
J'aime tous les talens, dont l'heureuse industrie
Cherche à multiplier les plaisirs de ma vie;
L'art de nos Raphaels, l'éloquence, les vers,
Une vive danseuse & de sublimes airs;
Dumesnil déclamant ou le Maure qui chante,
Remplissent mon esprit d'un bonheur qui l'enchante.
Chaque chose a son tems, & la société
A des droits naturels sur notre oisiveté.
Malheureux à jamais qui voudroit s'y soustraire,
Je le sçais & prétends me rendre nécessaire,
Mais d'aller de mes jours partisan de Thémis,
M'endormir gravement au sein des fleurs de lys;

Et l'esprit affaissé sous le poids d'une cause,
Sénateur ignorant, juger la bouche close :
Je ne me sens point propre à ce hardi métier,
Et sans robe à longs plis puis chés moi sommeiller.
Le devoir & l'honneur excitant mon génie,
Les travaux de Bellone eussent fait mon envie.
Fontenoy, sur les pas de nos jeunes guerriers,
M'auroit vû dans ses champs accourir des premiers ;
Animé par LOUIS, signaler mon courage,
Et de la France enfin partager l'avantage.
Dans ces nobles transports quelle gloire pour moi
De vaincre ou de mourir sous les yeux de mon Roi!
Pourquoi faut-il, hélas ! qu'une santé débile
Tienne dans les langueurs ma valeur inutile,
Et que par l'ascendant de mon fâcheux destin,
Ma mort soit reservée à l'art d'un Médecin ?
Mais avant, cher ami, que ce dur terme arrive,
Et tandis que sa main permettra que je vive,
Puis-je trop me louer du sort officieux
Qui dans toi vint m'offrir un ami généreux,
Dont l'esprit façonné des mains de la sagesse,
Au solide sçavoir joint la délicatesse,
Et tantôt sérieux, & tantôt amusant,

Reveille, éleve, attache & plaît en instruisant?
Cher ami, plût au Ciel, que ton expérience
Eut plutôt éclairé ma vive adolescence!
Au choix de ta raison soumettant mes plaisirs;
Je n'eusse alors formé que de sages desirs,
Mais enfin, aujourd'hui que tu daignes m'instruire,
Devenu plus prudent en l'art de me conduire,
Sur le tien je commence à réformer mon cœur,
Et vais te suivre en tout, pour trouver le bonheur.

De Saint Jule.

*A Madame la Comtesse D*** au premier jour de l'an.*

Votre esprit, votre cœur, vos talens, vos appas,
Devroient vous exempter de la loi du trépas.
Pour tant de qualités en vous seule assemblées;
Puissent sur vos vertus se régler vos années!
Après de longs combats jouissez à jamais
De cette heureuse paix,
Que de vos passions vous acquit la victoire;
Pour tout dire en un mot, & combler mes souhaits,
Vivez, Sapho, vivez autant que votre gloire!

Par le même.

MEMOIRE historique sur la vie & les ouvrages de M. Jean Bernoulli, Professeur de Mathématiques à Bâle, & Membre des Académies Royales des Sciences de France, d'Angleterre, de Prusse & de Russie, &c. mort depuis peu dans un âge fort avancé.

Mr. Bernoulli ne m'est connu que par ses ouvrages ; je leur dois presque entierement le peu de progrès que j'ai fait en Géométrie, & la reconnoissance exige de moi l'hommage que je vais rendre à sa mémoire. N'ayant eu avec lui aucune espéce de commerce, j'ignore les détails peu intéressans de sa vie privée ; je laisse donc à des chercheurs de dattes, & à des compilateurs de Mémoires le soin de le faire naître & mourir : je commence sa vie où commence sa réputation, & son Histoire n'y perdra que peu d'années ; je dis *son Histoire*, car je la promets encore plus que son éloge ; on ne peint point les hommes quand on les peint sans foiblesses ; ôter au vrai mérite quelques taches legéres, c'est peut-être lui faire tort, & c'est sûrement en faire à la vérité. Ainsi dans l'abregé que je vais donner de la vie de

M. Bernoulli, c'eſt-à-dire, de ſes travaux, l'homme illuſtre ſe fera ſouvent admirer, l'homme s'y montrera quelquefois.

Après avoir annoncé dans une très-grande jeuneſſe ce qu'il devoit être un jour, par une Diſſertation ſur l'efferveſcence & la fermentation qu'il publia & qu'il ſoutint en forme de Théſe, il ſe fit connoître aux Géométres bientôt après par le fameux problême de la *Chaînette*, agité depuis long tems parmi eux, & que le célébre Galilée avoit eſſayé de réſoudre; ce problême conſiſte à trouver la courbure que prend une chaîne, conſiderée comme un fil parfaitement flexible, chargé d'une infinité de petits poids, & attaché dans un plan vertical par ſes deux extrémités. M. Bernoulli détermina cette courbe, & trouva qu'elle étoit du nombre de celles que les Geométres ont nommées *courbes méchaniques*, c'eſt-à-dire, qui ne peuvent être repréſentées par une équation finie; il démontra peu de tems après que la courbure d'une voile enflée par le vent étoit la même que celle de la chaînette, & réſolut ainſi deux problêmes très-difficiles au lieu d'un.

La flexion de la chaîne & de la voile en chaque point, dépend de la poſition de chaque petit côté de la courbe; il fal-

loit donc trouver une équation ou formule générale qui déterminât cette position ; la Geométrie des infiniment petits, peu connuë alors, étoit seule capable d'y atteindre, mais un instrument si nécessaire eût encore été inutile au grand nombre ; il demandoit une main habile pour être employé avec succès, & d'ailleurs M. Bernoulli ne devoit en quelque sorte qu'à lui-même l'avantage de le posséder, car il avoit trop contribué par ses travaux à perfectionner cette Geométrie naissante, pour n'être pas mis au nombre de ceux qui l'avoient créée.

Peu de tems après il résolut un autre problême, dont il avouë qu'il étoit occupé depuis cinq ans ; c'est celui du plus court crépuscule. On sçait que le crépuscule, qu'elle qu'en soit la cause, commence le matin & finit le soir quand le Soleil est à 18 degrés au-dessous de l'horison, c'est-à-dire, quand la portion du cercle vertical comprise entre l'horison & le Soleil caché au-dessous, est un arc de 18 degrés ; le crépuscule doit donc durer autant de tems que le Soleil en met à descendre de 18 degrés au-dessous de l'horison. Or cet astre ne décrit pas tous les jours le même cercle par rapport à nous, puisqu'il est tantôt plus près de notre Zénith, &

tantôt plus loin; il est donc chaque jour plus ou moins de tems à parcourir ces 18 degrés; la difficulté consiste à trouver le jour de l'année où ce tems est le plus petit qu'il est possible, & M. Bernoulli donne pour cela une régle fort simple : mais il ne nous apprend ni le chemin qu'il a suivi pour y arriver, ni les difficultés qui l'avoient arrêté si long-tems. Elles étoient vrai-semblablement les mêmes que M. de Maupertuis a sçû le premier appercevoir & résoudre dans son *Astronomie nautique.*

M. Bernoulli publia vers le même tems une espece de Thése sur la Logique, que nous croyons pouvoir proposer comme un modéle des ouvrages de cette espece. La Logique n'y paroît point avec l'appareil ridicule dont les Philosophes de l'Ecole l'avoient défigurée. Elle est réduite à ce qu'elle contient de vrai & d'utile, c'est-à-dire à peu de préceptes, & la plûpart sont appuyés par des exemples tirés de la Géométrie; on peut en effet regarder cette derniere science comme une vraie Logique pratique, parce que les vérités dont elle s'occupe, étant les plus simples & les plus sensibles de toutes, sont par cette raison les plus susceptibles d'une application facile & palpable des regles du raisonnement.

Cette Thése fut suivie d'une Dissertation sur le mouvement des muscles, que M. Bernoulli composa pour recevoir le Doctorat en Médecine, car il étudioit aussi cette derniere science, & ses Maîtres se glorifioient de compter parmi leurs disciples un Mathématicien du premier ordre. Mais l'Anatomiste & le Médecin, qui étoient chés lui fort subordonnés au Géométre, le sont aussi dans cette Dissertation, car il avoit choisi un sujet où il pût faire briller sa science favorite, & l'ouvrage est surtout recommandable par l'heureux emploi que M. Bernoulli fait de la Méchanique la plus subtile pour déterminer la courbure des fibres élastiques musculaires, enflées par le fluide qui les remplit; ses formules lui fournissent une table où l'on trouve la force nécessaire à un muscle pour soutenir un poids donné.

Il continua pendant quelques années à remplir les Actes de Leipsic de differens opuscules mathématiques, dignes de leur Auteur : mais le détail en seroit trop long, & ceux qui les ont suivis les ont presque fait oublier. Ce furent là, pour ainsi dire, les degrés par lesquels il s'éleva en 1697 au fameux problême de la *Brachystochrone* ou *ligne de la plus vîte descente*. Voici l'énoncé de ce probléme, tel que M. Bernoulli

le proposa aux Géométres : *Deux points étant donnés, lesquels soient dans un plan vertical & ne soient cependant ni dans la même ligne horisontale, ni dans la même ligne verticale, trouver une courbe qui passe par ces deux points, & dont la propriété soit telle qu'un corps pesant descendant le long de sa concavité, mettroit moins de tems à la parcourir qu'il n'en mettroit à parcourir toute autre ligne droite ou courbe, passant par les mêmes points.* Galilée qui avoit crû que la chaînette étoit une parabole, avoit crû aussi que la ligne de la plus vîte descente étoit un cercle, & cet homme immortel par ses découvertes astronomiques & méchaniques, n'avoit pas trouvé dans la Géométrie de son tems des secours suffisans pour résoudre la question.

M. Bernoulli, en proposant le probléme, avoit averti que la ligne droite qu'on pouvoit tirer entre les deux points donnés, quoique plus courte qu'aucune autre, n'étoit pas cependant celle qu'un corps pesant mettroit le moins de tems à parcourir. Nous n'entreprendrons point d'en donner la raison métaphysique. Ce n'est qu'à l'aide d'un calcul très-subtil qu'on peut démontrer cette vérité. Tout ce qui est susceptible d'idées précises, n'en souffre point d'autres; présenter des notions vagues

pour des démonstrations exactes, c'est substituer de fausses lueurs à la lumiere, c'est retarder les progrès de l'esprit en voulant l'éclairer ; l'ignorance croit y gagner, & les sciences y font une perte réelle. Ce n'est pas que la Géométrie n'ait, comme toutes les autres sciences, une métaphysique qui lui est propre, & nécessaire même pour y faire des découvertes ; un homme qui avant que de toucher les objets les apperçoit déja, quoique confusément, a sans doute beaucoup d'avantage sur un aveugle qui les rencontre brusquement & par hazard : mais ce n'est pas assés d'entrevoir une vérité géométrique dans l'éloignement, il faut pour ainsi-dire, nous assurer d'elle en la reconnoissant de plus près, & franchir l'intervalle qui nous en sépare ; or le calcul est le seul guide qui puisse conduire dans cette route, faire éviter les obstacles qui s'y rencontrent, ou avertir qu'ils sont insurmontables. Mais comme ce guide seroit trop peu familier à la plûpart de nos lecteurs, nous ne pouvons tout au plus dans la question dont il s'agit, que diminuer le paradoxe & dissiper les fausses raisons qui pourroient faire croire que la ligne droite est celle de la plus vîte descente. Si un corps pesant se mouvoit uniformément, c'est-à dire, s'il parcouroit tou-

jours en tems égaux des espaces égaux, il n'est pas douteux que la ligne droite étant la plus courte de toutes, seroit aussi celle qu'il parcourteroit en moins de tems. Mais un corps pésant descend d'un mouvement accéleré, & le tems qu'il employe à parcourir une ligne quelconque, est la somme des tems inégaux qu'il met à en parcourir les differentes parties. S'il se meut sur une ligne courbe qui passe par les deux points donnés, & qui tombe au-dessous de la ligne droite tirée par ces deux mêmes points, on voit au premier coup d'œil qu'il doit d'abord descendre plus verticalement, & par conséquent avec un mouvement plus acceleré que s'il décrivoit la ligne droite. Il n'y a donc rien d'absurde à croire qu'il puisse parcourir la ligne courbe en moins de tems. Voilà jusqu'où la Métaphysique peut nous conduire; c'est au calcul seul à achever le reste & à faire entierement évanoüir le paradoxe, parce que c'est à lui seul à déterminer & à comparer entre eux les deux tems. On trouve par son secours que la *Brachystochrone* doit être une portion de cycloïde, courbe très-familiére aux Géométres. C'est celle que décrit le point de la circonference d'un cercle qui roule sur un plan, ou pour lui donner une origine plus connuë, c'est celle

que trace en l'air le clou de la circonference d'une rouë qui tourne. La cycloïde a un grand nombre de proprietés très-singuliéres, & celle d'être la courbe de la plus vîte descente, n'est pas une des moins remarquables.

Il ne sera peut-être pas inutile de donner une idée de la solution de M. Bernoulli; nous le ferons même d'autant plus volontiers, que cette solution singuliere peut fournir matiere à quelques observations importantes.

La courbe Brachystochrone doit être telle, que si on y prend à volonté une très-petite portion terminée par deux points quelconques, cette petite portion soit parcouruë en moins de tems qu'une autre petite portion de courbe terminée par les deux mêmes points infiniment proches. En effet si cette derniere portion étoit parcouruë en moins de tems que la premiere, & qu'on ôtât à la courbe la premiere portion qu'elle avoit, pour lui donner l'autre, la courbe dans ce nouvel état seroit parcouruë en moins de tems que dans le premier état, & par conséquent elle ne seroit pas dans son premier état la courbe de la plus vîte descente, ce qui est contre la supposition. Or la portion de courbe infiniment petite, dont

nous parlons, peut être regardée comme composée de deux petites lignes droites, dont chacune est parcouruë avec une vitesse differente, mais uniquement dépendante de la hauteur d'où le corps est supposé tomber. Il faut donc trouver la position que doivent avoir ces deux petites lignes pour être parcouruës dans le moins de tems qu'il est possible; l'équation differentielle qui détermine cette position est celle de la cycloïde; & on y parvient assés facilement.

Mais M. Bernoulli fit plus que de résoudre le probléme de la plus vîte descente. Il prouva qu'il étoit analogue à un autre tout aussi difficile, c'est la recherche de la courbe que décrit un corpuscule de lumiere, en traversant un milieu dont les couches sont d'une densité variable. On sçait qu'un rayon qui passe obliquement d'un milieu dans un autre, ne continuë pas son chemin dans la même ligne droite suivant laquelle il entre, mais qu'il s'en détourne en entrant dans le nouveau milieu, & s'en détourne d'autant plus que la densité du nouveau milieu differe plus de celle du milieu d'où il sort. Si donc un rayon de lumiere traverse un fluide composé d'une infinité de couches, chacune d'une densité differente; il doit à chaque instant s'écarter

s'écarter un peu de sa direction & par conséquent décrire une courbe. C'est ce que font les rayons en pénétrant notre atmosphere, dont les couches élastiques se compriment les unes les autres par leur poids, & sont par conséquent d'autant plus comprimées & d'autant plus denses qu'elles sont plus proches de nous. M. Bernoulli prouva qu'en supposant une certaine loi dans les densités de ces couches, la courbe décrite par le rayon de lumiere devoit être une cycloïde, comme la courbe de la plus vîte descente en étoit une. Il est vrai que dans sa solution il admet un principe contesté par plusieurs grands Géométres & habiles Physiciens, sçavoir qu'un corpuscule de lumiere qui va d'un point à un autre, placé dans un milieu different, doit y aller dans le tems le plus court qu'il est possible. M. de Fermat avoit le premier avancé ce principe, croyant ébranler par des raisons métaphysiques l'explication ingénieuse que Descartes avoit donnée de la refraction; M. Huyghens l'avoit ensuite adopté comme une conséquence de son hypothése sur la propagation de la lumiere; enfin M. Leibnitz l'avoit soutenu comme favorable à ses idées sur les *causes finales*; & les atteintes que plusieurs Philosophes lui ont porté à differentes reprises, n'ont pû encore lui

faire perdre tous ses partisans. Quoiqu'il en soit, on peut ne le regarder ici que comme une hypothése purement géométrique, & la solution ne perdra rien de son mérite.

En proposant aux Géometres le problême de la plus vîte descente, M. Bernoulli leur avoit donné un certain espace de tems pour le résoudre. Ce terme qu'il prolongea étant expiré, on ne vit paroître que quatre solutions. L'une qui étoit de M. Newton, fut envoyée sans nom d'Auteur, & M. Bernoulli dit que c'étoit *un ongle du Lion* qu'il étoit facile de reconnoître; les trois autres étoient de M. Jacques Bernoulli, frere aîné de celui dont nous parlons, de M. de Leibnitz & de M. le Marquis de l'Hôpital. Presque toutes les Nations sçavantes donnerent chacune un Athlete, & peut être un cinquiéme auroit-il été difficile à trouver.

M. Jacques Bernoulli avoit donné à son frere les premieres leçons de Géométrie; il voyoit son éleve courir avec lui d'un pas égal la carriere dans laquelle il l'avoit fait entrer, & peut-être conservoit-il un peu trop à son égard ce ton de supériorité dont il est si difficile de se défaire, quand une fois on l'a pris, mais que la reconnoissance même a bien de la peine à souffrir quand

il est injuste. Le rival ne vouloit plus être traité en disciple; il sembloit harceler, quoique légerement, son ancien maître, qui n'étoit pas homme à le souffrir, & les questions fréquentes que M. Jean Bernoulli proposoit aux Mathématiciens dans les Actes de Leipsic, étoient des attaques indirectes qui s'adressoient à son aîné. Celui-ci se crut enfin assés provoqué pour en venir à un coup d'éclat; faisant donc un dernier effort, il proposa publiquement à son frere le fameux problême des Isoperimetres, & joignit même à son cartel la promesse d'une certaine somme. Il falloit trouver parmi toutes les courbes de même longueur qui passent par deux points donnés, celle qui renferme avec la ligne droite tirée entre ces deux points, le plus grand espace possible, & celles qui en tournant autour de cette ligne droite, engendrent le solide le plus grand, la surface courbe la plus grande, &c. La question fut même proposée avec plus de généralité que nous ne lui en donnons dans cet énoncé. On n'ignoroit pas que de toutes les figures Isopérimetres, c'est-à-dire d'un égal contour, le cercle est celle qui renferme le plus grand espace, mais voilà tout ce qu'on sçavoit sur cette matiere; il restoit à trouver par une méthode directe &

analytique, que le cercle avoit en effet cette propriété; il restoit à déterminer par cette même méthode la courbe qui par sa révolution forme la plus grande surface, celle qui donne le plus grand solide, &c. enfin à trouver une infinité d'autres courbes fort differentes du cercle. M. Bernoulli résolut assés promptement toutes ces questions, mais il donna sa solution sans analyse. Son adversaire prétendit que la solution étoit défectueuse, & non-seulement ne se crut point débiteur de la somme, mais s'engagea publiquement à trois choses, 1°. à deviner au juste l'analyse de son frere. 2°. quelle qu'elle fût, à y faire voir des paralogismes, si on la vouloit publier. 3°. à donner la solution complette du problême; ajoûtant que s'il se trouvoit quelqu'un qui s'intéressât assés à l'avancement des sciences pour proposer quelque prix sur chacun de ces points, il s'engageoit à perdre autant s'il ne s'acquittoit pas du premier, le double s'il ne réussissoit pas au second, & le triple s'il manquoit au troisiéme. On verra par la suite de ce récit qu'il ne risquoit rien, au moins sur les deux derniers articles. Cette altercation produisit de la part des deux freres plusieurs écrits où l'aigreur semble quelquefois prendre la place de l'émulation: mais

puisque l'un des deux avoit tort, il falloit bien que l'un des deux se fâchât.

L'Académie Royale des Sciences de Paris fut prise pour juge du differend, & c'étoit l'arbitre le plus respectable que pussent choisir les deux rivaux. La solution de M. Jean Bernoulli fut donc remise en 1701 à l'Académie dans un papier cacheté, & l'Auteur recommanda qu'il ne fût ouvert qu'après que son frere auroit publié son analyse du même problême. Mais il y eut sur cette publication des difficultés qui durerent plusieurs années; elles furent terminées ou plutôt arrêtées par la mort de M. Bernoulli l'aîné, arrivée le 16 Août 1705, & le Mémoire de son frere fut publié bientôt après parmi ceux de l'Académie en 1706. Quelque élégante que paroisse sa solution, il faut avoüer qu'elle étoit en effet imparfaite à quelques égards, comme l'Auteur en convint lui-même dans un écrit qu'il publia plusieurs années après sur cette matiere, & qui contenoit une nouvelle méthode pour résoudre le problême, méthode un peu plus simple que celle de M. Jacques Bernoulli, mais d'ailleurs entierement la même quant aux principes. Cette conformité, jointe à une rétractation si long-tems differée, a été vivement & plus d'une fois reprochée

à M. Bernoulli ; on l'a ouvertement accusé d'une foiblesse dont les plus grands hommes n'ont pas toujours été exempts. Mais s'il avoit apperçû son erreur du vivant de son frere, peut-on croire qu'en 1706, lorsque rien ne l'y obligeoit, il eût publié cette erreur avec son ouvrage ? M. Leibnitz avoit paru approuver la premiere solution, & une méprise assés subtile pour avoir échappé à des yeux si pénétrans, ne devoit pas coûter beaucoup à reconnoître, même par un aveu public. Le Géometre n'y eût rien perdu, & le Philosophe y eût gagné.

Tant de travaux auxquels des Mathématiciens d'une très-grande force auroient à peine suffi, n'étoient pas les seuls qui occupassent le nôtre. En 1697 il donna dans les Actes de Leipsic le calcul des quantités exponentielles, c'est-à-dire des quantités constantes ou variables, élevées à des puissances variables. La méthode de differentier & d'intégrer ces sortes de quantités étoit jusqu'alors inconnuë, & M. Bernoulli ajoûta aux nouveaux calculs cette branche, devenuë depuis si féconde. Les Actes de Leipsic de cette même année 1697 & des suivantes contiennent encore plusieurs écrits importans, qu'il composa sur differentes questions mathématiques. Parmi ces

Écrits on peut remarquer entre autres ses recherches sur le *solide de la moindre résistance*, c'est-à-dire sa méthode pour trouver un solide, qui étant mû dans un fluide en repos parallelement à son axe, rencontre moins de résistance que tout autre solide de même base, mû suivant la même direction & avec la même vîtesse. M. Newton avoit donné la solution de ce problême dans son admirable ouvrage des *Principes Mathématiques*, mais sans indiquer la route qu'il avoit suivie, & M. Fatio de Duillier venoit d'en publier une solution très-embarrassée. Nous remarquerons, à l'occasion de ce dernier, qu'il fut dans la suite un triste exemple des égaremens dont les meilleurs esprits sont capables. Après avoir fait en géométrie des progrès considérables, il se crut destiné à de plus grandes choses; promit qu'il ressusciteroit des morts, assembla toute l'Angleterre pour en être témoin, & ne tint point parole.

M. Bernoulli, effrayé des calculs de M. Fatio, se mit à chercher par une autre voye le solide de la moindre résistance, & il ne fut pas long-tems à le trouver. Les grands Géométres connoissent cette espece de paresse qui préfére la peine de découvrir une

vérité, à la contrainte peu agréable de le suivre dans l'ouvrage d'autrui; en général ils se lisent peu les uns les autres, & peut-être perdroient-ils à lire beaucoup; une tête pleine d'idées empruntées n'a plus de place pour les siennes propres, & trop de lecture peut étouffer le génie au lieu de l'aider. Si elle est plus nécessaire dans l'étude des Belles-Lettres que dans celle de la Géométrie, la difference de leurs objets & des qualités qu'elles exigent en est sans doute la cause. La Géométrie ne veut que découvrir des vérités, souvent difficiles à atteindre, mais faciles à reconnoître dès qu'on les a saisies, & elle ne demande pour cela qu'une justesse & une sagacité qui ne s'acquerent point. Si elle n'arrive pas précisément à son but, elle le manque entierement, mais tout moyen lui est bon pour y arriver, & chaque esprit a le sien, qu'il est en droit de croire le meilleur; au contraire le mérite principal de l'éloquence & de la poësie, consiste à exprimer & à peindre, & ce n'est pas toujours assés pour bien exprimer, que de bien sentir, parce qu'on exprime pour les autres ce que l'on sent pour soi; pour y réüssir il faut du choix, & les talens naturels que ce choix suppose nécessairement, ont encore besoin

d'être éclairés par l'étude refléchie des excellens modéles ; & pour ainsi dire guidés par l'expérience de tous les siécles. Quand on a lû une fois un problême de Newton, on a tout ou rien vû, parce que la vérité s'y montre nuë & sans réserve, mais quand on a lû & relû une page de Virgile ou de Bossuet, y il reste encore cent choses à voir. Un bel esprit qui ne lit point, n'a pas moins à craindre de passer pour un écrivain ridicule, qu'un Géométre qui lit trop, de n'être jamais que médiocre.

Pendant que M. Bernoulli soutenoit contre son frere la dispute des Isoperimétres, une querelle beaucoup plus sérieuse l'occupoit. Il avoit publié une Dissertation où il prouvoit que les corps dans leur accroissement souffroient une déperdition continuelle de parties, successivement remplacées par d'autres. Un grand mérite fait presque toujours des ennemis, & notre Géométre en avoit ; ne pouvant attaquer le sçavant, ils eurent recours à une ressource assés ordinaire à l'envie ; ils chercherent à rendre le Chrétien suspect. Plus jaloux de sa supériorité que des intérêts de la Religion, car il n'est pas nécessaire d'en avoir pour la faire servir de masque à la haine, ils prétendirent que l'opinion de M. Bernoulli étoit dangereuse, contraire au dog-

me de la résurrection & favorable aux objections des Sociniens. M. Bernoulli n'eut pas de peine à montrer le ridicule d'une imputation si odieuse, & s'il traita dans cette occasion ses adversaires avec toute la franchise Helvétique & Géométrique, il faut avoüer que jamais l'indignation qu'il leur marqua ne fut mieux méritée.

Dans ce même tems il avoit une dispute moins importante sur le Phosphore du Barométre avec quelques Membres de l'Académie des Sciences de Paris. M. Picard avoit découvert le premier en 1675 que son Barométre secoué dans l'obscurité, donnoit de la lumière, principalement à sa partie supérieure. On tenta la même chose sur d'autres Barométres, mais il s'en trouva très-peu qui eussent cette propriété. M. Bernoulli ayant réiteré l'expérience de differentes manieres, crût qu'une pellicule qui se formoit sur la surface du mercure lorsqu'il n'étoit pas bien net, & l'air qui pouvoit rester dans le Barométre, étoient les causes qui empêchoient la lumiere, & il conclut delà que pour qu'un Barométre eût la proprieté d'être lumineux, il falloit que le mercure fût très-pur, qu'il ne traversât point l'air quand on le versoit dans le Barométre, & que le vuide du haut du tuyau

fût aussi parfait qu'il pouvoit l'être. L'Académie ayant reiteré l'expérience suivant les vûës de M. Bernoulli, ne trouva ces conditions ni toutes nécessaires ni toutes suffisantes; elle objecta à l'Auteur quelques Barométres, dont les uns ne rendoient point de lumiere, quoique construits d'après ses conditions, & dont les autres construits sans précaution, étoient cependant lumineux. M. Bernoulli répondoit sur les premiers, qu'apparemment le mercure n'en étoit pas encore assés net ni assés purgé d'air, & sur les autres, que le mercure en étoit peut-être plus pur qu'on ne l'imaginoit. M. Hartsoeker, dont le goût pour la contradiction étoit assés décidé, attaqua quelques années après par les plus mauvaises raisons le sentiment de M. Bernoulli, & celui-ci fit soutenir sur ce sujet en 1719 un Thése fort mortifiante pour son adversaire, qui de son côté ne le ménageoit pas. On crût voir renouveller ces guerres littéraires où les Auteurs du quinziéme siécle se prodiguoient les épithetes les plus sçavantes & les plus injurieuses, & apparemment l'Allemagne n'avoit pas encore perdu cet usage. Au reste on a lieu de juger par la lecture d'un mémoire imprimé dans le Recueil de l'Académie en 1723, que M. Bernoulli étoit assés bien fondé

à soutenir son opinion. Les conditions que nous venons de donner d'après lui pour le Phosphore du Barométre, sont à peu près celles que donne M. Dufay dans ce mémoire, & qu'il dit avoir apprises d'un Vitrier Allemand.

En 1705 M. Bernoulli publia son excellente Dissertation intitulée, *Motus reptorius*. En faisant glisser des courbes les unes sur les autres, suivant une certaine condition qu'il détermine, il en produit par ce moyen de nouvelles dont la longueur est égale à celle des courbes génératrices.

Le recueil de l'Académie en 1710 & 1711 nous offre deux autres ouvrages; dans celui de 1710 il se propose de trouver la courbe que décrit un corps lancé suivant une direction quelconque avec une vîtesse connuë, & attiré vers un point fixe par une force centrale qui agisse suivant une loi quelconque. M. Newton avoit donné dans son Livre *des Principes* la solution de ce problême; M. Bernoulli prétendit qu'elle étoit obscure & insuffisante, & on n'est pas peu surpris quand on voit que la sienne n'en differe presque en rien. M. Newton, selon lui, n'avoit pas suffisamment démontré qu'un corps jetté suivant une direction connuë, & attiré par une force centrale réciproquement propor-

tionnelle au quarré de la distance, devoit decrire une section conique. Cependant il est évident qu'un corps ainsi lancé ne sçauroit se mouvoir que suivant une seule & unique loi, & que par conséquent s'il peut décrire une certaine courbe, il doit la décrire en effet. Or M. Newton avoit déterminé la section conique sur laquelle le projectile pouvoit se mouvoir, il avoit donc entierement satisfait à la question; ce fut la réponse des Géométres Anglois interessés à la gloire de leur compatriote, & uniquement occupés de la défendre. On sera peut-être surpris, si on connoît un peu le cœur humain, qu'ils ne cherchassent pas plutôt à la diminuer: mais n'en faisons pas entierement honneur à leur équité; les hommes, tout injustes qu'ils sont, ne le sont pourtant que jusqu'à un certain point, & la supériorité, quand elle est extrême, fait pour eux comme une classe à part, qu'ils regardent sans envie: si les concitoyens de M. Newton n'étoient pas jaloux de son mérite, c'est qu'ils le voyoient trop au-dessus d'eux. Une inégalité moins marquée lui eût peut-être fait trouver dans sa propre Nation quelques rivaux plus empressés d'obscurcir ses découvertes que de les faire valoir. En lui laissant toute sa réputation, ils avoient du

moins la ressource de croire la partager.

M. Bernoulli prétendit en 1711. avec plus de fondement que M. Newton étoit tombé dans quelque méprise sur la mesure des forces centrales dans les milieux résistans ; on faisoit alors en Angleterre une nouvelle édition de l'ouvrage de ce grand homme ; & il se corrigea sans répondre.

L'année 1714 vit paroître l'excellent *Essai d'une nouvelle théorie de la manœuvre des vaisseaux*. La manœuvre est principalement fondée sur les loix de la résistance des fluides, & ces loix n'étoient encore que peu connuës. M. le Chevalier Renau, dans un Livre qu'il avoit publié sur cette matiere, s'étoit écarté des vrais principes ; aussi le chemin qu'il suivoit l'avoit-il conduit à plusieurs erreurs, mais ces erreurs étoient assés délicates pour avoir séduit plusieurs sçavans Géométres. M. Bernoulli donna dans son Essai la vraye théorie de la résistance du fluide au mouvement du vaisseau ; fondé sur cette théorie, il se déclara ouvertement contre celle de M. le Chevalier Renau & contre les conséquences qu'il en tiroit. M. Renau répondit à ses objections & s'engagea par lettres avec lui dans une dispute très-sçavante, dispute où la sagacité des deux adversaires ne se fit pas moins admirer que leur politesse mutuelle. M. Bernoulli

montra dans cette occasion qu'il n'ignoroit pas les égards qu'il devoit à ceux qui en avoient pour lui ; mais n'eût-il pas mieux valu les avoir toujours, & laisser à ses adversaires le triste avantage de les violer seuls ?

Cette même année 1714 il publia dans les Mémoires de l'Académie & dans les Journaux de Leipsic ses recherches sur *les centres d'oscillation.* Plusieurs poids étant attachés à la verge d'un Pendule, considerée comme une ligne infléxible, sans pésanteur & sans masse, il est évident que si cette verge vient à faire des vibrations, son mouvement doit être fort different de celui qu'elle auroit, n'étant chargée que d'un seul corps : car les poids placés à differentes distances, tendent à descendre également dans le même tems ; or cela ne se pourroit faire sans que la verge se brisât ; son inflexibilité exige nécessairement que les poids les plus éloignés du centre de suspension décrivent les plus grands arcs. Les poids feront donc entre eux une espece de compensation & de répartition de leurs mouvemens ; la vîtesse des poids inférieurs sera plus grande & celle des poids supérieurs sera plus petite, que si chacun d'eux étoit seul attaché à la verge. Mais quelle doit être la loi de cette répartition & la vîtesse du Pendule composé qui en

résultera ? Ou, ce qui revient au même, quelle est la longueur du Pendule simple qui feroit ses oscillations dans le même tems que le Pendule composé ? Voilà à quoi se réduit la question. Le point qui détermineroit sur la verge la longueur de ce Pendule simple est appellé *centre d'oscillation* du Pendule composé.

M. Huyghens, si célebre par ses nombreuses découvertes, & à qui Newton doit peut-être autant qu'à Descartes, avoit trouvé le centre d'oscillation par une méthode fort indirecte; M. Jacques Bernoulli l'avoit ensuite déterminé par une voye plus naturelle, mais difficile, enfin notre Géométre trouva une méthode fort simple pour résoudre la question. Cette méthode consiste en général à chercher d'abord quelle devroit être la gravité dans un Pendule simple de même longueur que le composé, pour que les deux Pendules fissent leurs oscillations dans un tems égal. Ensuite au lieu de ce Pendule simple d'une longueur connuë & d'une pesanteur supposée, il substituë un Pendule simple animé par la gravité naturelle, & détermine aisément la longueur qu'il doit avoir pour faire ses vibrations en même-tems que l'autre.

La dispute de M. Leibnitz avec M. Newton, ou plutôt avec l'Angleterre, sur la

découverte du calcul differentiel éclata en 1715 avec beaucoup de violence, & devint presque une querelle nationale. On ne pouvoit ôter à M. Newton l'honneur de l'invention; la métaphysique lumineuse qui l'avoit conduit à trouver les régles de ce calcul, l'extrême fécondité dont il avoit été entre ses mains, enfin des dates anciennes & bien constatées, tout déposoit en sa faveur. Quoique son rival eut le premier publié la nouvelle analyse, sa gloire n'étoit pas si assurée. On lui reprochoit le peu de clarté, ou plutôt la fausseté palpable de ses principes, dont il paroissoit se méfier lui même, le peu de chemin qu'il avoit fait dans une route, dont il sembloit qu'il auroit dû voir l'étenduë immense s'il l'eut ouverte en effet, enfin quelques écrits de M. Newton dont on le soupçonnoit d'avoir eu connoissance. Ces présomptions formoient contre lui un préjugé peu avantageux, mais enfin ce n'étoit qu'un préjugé, & nous n'avons garde de vouloir prononcer sur une cause qui partage encore aujourd'hui tous les Sçavans de l'Europe. M. Leibnitz offensé des soupçons que les Anglois avoient jetté sur ses travaux, leur proposa comme une espéce de défi le problême des trajectoires. Il s'agissoit de trouver une courbe qui coupât à

angles droits ou sous un angle constant, une infinité d'autres courbes toutes du même genre, comme des cercles, des paraboles, des ellipses, &c. On croira sans peine que ce problême ne fut qu'un jeu pour M. Newton, car plusieurs autres Geométres Anglois remplirent le défi.

M. Leibnitz étant mort en 1716, M. Bernoulli continua la dispute avec l'Angleterre ; il proposa de nouveau aux Sçavans de cette Nation le problême des trajectoires, mais avec des conditions qui le rendoient beaucoup plus difficile, & ceux-ci à leur tour lui en proposerent d'autres qui ne l'étoient pas moins. On peut juger par la force des combattans de la vigueur des coups qu'ils se portoient. La fraude même parut un peu s'y mêler, car dans le cours de cette dispute M. Keill ayant proposé à M. Bernoulli un problême très-difficile, celui-ci en trouva bientôt la solution, & somma en vain son adversaire de montrer la sienne. Il étoit question de déterminer la courbe décrite par un projectile, dans un milieu résistant suivant une certaine loi qui renfermoit une infinité de cas, & dont un seul jusqu'alors avoit été résolu.

De tous les Geométres Anglois qui parurent dans la lice en cette occasion, il n'y

en avoit point de plus célébre que M. Taylor, si connu par son ouvrage intitulé: *Methodus incrementorum directa & inversa*, ouvrage original & très-ingénieux, mais difficile encore aujourd'hui même pour les plus habiles. M. Taylor avoit trouvé à peu près en même tems que M. Bernoulli & par une methode semblable, la solution du problême des centres d'oscillation; l'un & l'autre se contesterent la priorité de la découverte, & personne ne leur en eut refusé à chacun la propriété. Au reste nous devons dire à l'honneur de M. Taylor que dans cette dispute il ne sortit jamais des bornes littéraires. M. Bernoulli attaqué par toute une Nation, jaloux de soutenir l'honneur de la sienne, & plus occupé du fond de la dispute que de la forme, n'étoit pas si scrupuleux envers les Geométres Anglois. Peut-être étoit-il excusable à l'égard de M. Keill qui avoit en quelque maniere violé les régles du droit des gens, & dont les procédés n'étoient pas moins blamables que les discours. Pour M. Taylor, il ne répondit aux injures que par des plaintes fort modérées aux Journalistes de Leipsic, sur la liberté avec laquelle on traitoit sa réputation dans leur Journal. Les differentes piéces de ce procès se trouvent dans ce Recueil (année 1715 & suiv.)

& elles sont infiniment utiles à ceux qui veulent pénétrer dans les mystéres de la plus haute Geométrie. Mais pourquoi font-elles plus d'honneur à l'esprit qu'au cœur humain ?

On nous demandera sans doute le but & l'utilité de toutes ces sublimes recherches. Nous ne répondrions point à cette question par une injure, comme faisoit Galilée ; nous ne chercherons pas même à tirer de quelques-uns des problêmes dont nous avons parlé, des usages peu sensibles & qu'on leur contesteroit peut-être. Mais la Géométrie n'a-t'elle pas par elle-même une beauté réelle, indépendante de toute utilité vraie ou prétenduë ? Quand elle n'auroit d'autre prérogative que de renfermer les seules connoissances certaines accordées à nos lumieres naturelles, un si grand avantage ne la rendroit-il pas digne de notre étude ? Elle est pour ainsi dire, la mesure la plus précise de notre esprit, de son degré d'étenduë, de sagacité, de profondeur & de justesse. Si elle ne peut nous donner ces qualités, on conviendra du moins qu'elle les fortifie, & fournit les moyens les plus faciles de nous assûrer nous mêmes, & de faire connoître aux autres jusqu'à quel point nous les possédons. Archimede est encore plus célébre par ses

recherches sur la Parabole & sur les Spirales, que par ses spheres mouvantes & ses bascules. Descartes & Newton, dont les ouvrages n'ont guéres contribué qu'aux progrès de la raison, seront l'un & l'autre immortels, tandis que les inventeurs des Arts les plus nécessaires sont pour la plûpart inconnus, parce que c'est plutôt le hazard que le genie qui les a guidés. Un Historien est loué de travailler à illustrer sa Nation; quel respect ne mérite pas un petit nombre de génies rares qui en montrant jusqu'où peuvent aller les forces de l'esprit, ont éclairé l'Univers & fait honneur à l'humanité ? Il a fallu des siécles pour les produire; & on ne peut esperer de les voir de tems en tems renaître, qu'en ne traitant point leurs disciples de fainéans laborieux. Ainsi quand les spéculations de la Geométrie transcendante ne seroient & ne pourroient jamais être d'aucun usage, ce qu'on est bien éloigné de prouver, ces hommes respectables devroient les mettre à l'abri du reproche de frivolité que leur font tous les jours des gens oisifs, frivoles par état, & incapables de les apprétier. Si des travaux d'une utilité matérielle & sensible étoient la seule ou la principale mesure du mérite, le laboureur & le soldat, aujourd'hui victimes

d'un mépris injuste, devroient recevoir des honneurs aussi peu mérités. Les talens de toute espéce, les noms célébres en tout genre, seroient oubliés ou proscrits, la barbarie renaîtroit bientôt, & avec elle tous les maux qu'elle traîne à sa suite.

En 1724 M. Bernoulli composa son *Discours sur les loix de la communication du mouvement*, à l'occasion du Prix que l'Académie des Sciences de Paris avoit proposé. Ce discours, l'un de ses plus beaux ouvrages, fut loüé par ses Juges, mais ne fut point couronné. On trouva qu'il ne répondoit pas précisement à la question du Prix; l'Académie demandoit les loix du choc des corps durs, & il débutoit dans sa piéce par soûtenir que ces corps ne pouvoient exister. Il en donnoit pour raison que dans le choc des corps durs la communication du mouvement devroit nécessairement être instantanée, & qu'ainsi ces corps devroient passer subitement d'un mouvement quelconque à un autre, sans passer par les degrés intermédiaires, ce qui est contraire au principe, *que tout se fait dans la nature par des degrés insensibles*. On auroit pû demander à M. Bernoulli si dans le choc de deux corps élastiques égaux & semblables, qui viennent se frapper directement en sens contraire avec des vîtesses égales, le point

d'attouchement ne perd pas tout d'un coup son mouvement, & ne passe pas subitement à l'état de repos. Si cela est, comme on ne peut en disconvenir, & si d'un autre côté la matiere ne peut être supposée actuellement divisée à l'infini, ce qui est évident, le point de contact ne sçauroit perdre son mouvement, sans qu'une petite portion de chaque corps contiguë à ce point ne perde aussi le sien. Voila donc dans l'hypothèse abstraite de M. Bernoulli deux parties de matiere qui passent sans gradation du mouvement au repos. Mais quand l'existence des corps durs seroit physiquement impossible, ce que nous ne prétendons point décider, il n'est pas moins certain qu'on peut toujours considérer ces corps comme on considére en Géométrie des lignes & des surfaces parfaites, en méchanique des leviers inflexibles & sans pesanteur, & c'étoit là sans doute le point de vûe de la question proposée.

M. Bernoulli soutenoit dans la même piéce une autre opinion qui parut aussi nouvelle, quoiqu'elle eut pour premier Auteur M. Leibnitz, & qu'elle ait eu depuis bien des sectateurs. C'étoit la mesure des forces vives ou des forces des corps en mouvement, par les produits des masses &

des quarrés des vîtesses. Pour réduire cette question à l'énoncé le plus simple, il s'agit de sçavoir si la force d'un corps qui a une certaine vîtesse, devient double ou quadruple quand sa vîtesse devient double. Jusqu'à M. Leibnitz, tous les Méchaniciens avoient crû qu'elle étoit double; ce grand Philosophe soutint le premier qu'elle étoit quadruple, & il le prouvoit par le raisonnement suivant. La force d'un corps ne se peut mesurer que par ses effets, & par les obstacles qu'elle lui fait vaincre: or si un corps pesant peut monter à quinze pieds étant jetté de bas en haut avec une certaine vîtesse; il doit monter de l'aveu de tout le monde à 60 pieds étant jetté avec une vîtesse double. Il fait donc dans ce dernier cas quatre fois plus d'effet & surmonte quatre fois plus d'obstacles; sa force est donc quadruple de la premiere.

Cette preuve de M. Leibnitz fut fortifiée par M. Bernoulli d'un grand nombre d'autres. Il démontra qu'un corps qui ferme ou bande un ressort avec une certaine vîtesse, peut avec une vîtesse double fermer tout à la fois, ou successivement, quatre ressorts semblables au premier, neuf avec une vîtesse triple, &c. Il n'oublia pas d'insister sur une vérité très-importante, découverte par M. Huyghens, sçavoir que

que dans le choc des corps élaſtiques la ſomme des forces vives, c'eſt-à-dire, des produits des maſſes par les quarrés des vîteſſes, demeure toujours la même, ce qu'on ne peut pas dire de la ſomme des produits des maſſes par les vîteſſes. Les partiſans des forces vives ont ſouvent fait valoir ce théorême en faveur de leur opinion, ſurtout depuis qu'on l'a rendu beaucoup plus général, & d'un uſage preſque univerſel dans les problêmes de méchanique. Nous n'entrerons point ici dans le détail des differens écrits que la queſtion des forces vives a produits. Il ſemble qu'aujourd'hui les Geométres conviennent aſſés unanimement que c'eſt une pure queſtion de nom, & comment n'en ſeroit-ce pas une, puiſque les deux partis ſont d'ailleurs entierement d'accord ſur les principes fondamentaux de l'équilibre & du mouvement? Dans le mouvement d'un corps nous ne voyons clairement que deux choſes, l'eſpace parcouru & le tems employé à le parcourir. Le mot de *force* ne nous repréſente qu'un être vague dont nous n'avons point d'idée nette, dont l'exiſtence même n'eſt pas trop bien conſtatée, & qu'on ne peut connoître tout au plus que par ſes effets. Tous les Geométres conviennent entr'eux ſur la

mesure de ces effets, & cela doit leur suffire. Nous en sçaurons davantage, quand il plaira à l'Etre suprême de nous dévoiler plus clairement l'essence des corps, & surtout la maniere de comparer par le calcul leurs proprietés métaphysiques, peut-être aussi inappréciables que nos propres sensations.

M. Bernoulli se vengea de l'infortune littéraire qu'il avoit eu en 1724, en remportant plusieurs années de suite le prix de l'Académie Royale des Sciences. Sa piéce de 1730 sur la maniere d'expliquer par les tourbillons la forme & les propriétés des orbites des Planettes, est remarquable par les efforts qu'il fait pour défendre un systême que M. Newton croyoit avoir anéanti. La profonde Geométrie qui regne dans cet ouvrage, la supériorité de l'Auteur sur ses concurrens, & peut-être la prédilection naturelle à des François pour l'hypothèse qu'il défendoit, lui valurent le prix, malgré une erreur de calcul qui sans doute n'avoit pas échappé à la pénétration de ses Juges.

En 1734 parut l'essai de M. Bernoulli *sur la Physique céleste*. Il tâchoit d'y expliquer par une hypothèse nouvelle les principaux points du systême du monde, & surtout la cause de l'inclinaisondes orbites des Pla-

nettes que l'Académie avoit proposée. Si on remarque dans cet ouvrage un grand nombre de choses que la saine Physique refuseroit peut-être d'adopter, on doit d'un autre côté y admirer l'adresse avec laquelle l'Auteur fait valoir en sa faveur tout ce que les ressources d'un genie inventif peuvent fournir de séduisant ou de plausible ; & le suffrage de l'Académie, sans répondre du succès de ce travail, en a du moins été la récompense. Au reste la question qu'il falloit résoudre étoit du nombre de celles qui n'admettent aucune explication dans le systême Newtonien ; M. Bernoulli qui d'ailleurs n'étoit pas trop favorable à ce systême, & qui ne trouvoit point dans celui de Descartes une explication satisfaisante de ce qu'il cherchoit, fut obligé d'en imaginer un autre ; & quelle est l'hypothèse qui satisfait à tout ?

Voilà les principaux ouvrages d'un homme dont les Mathématiques conserveront à jamais le nom. Un écrit beaucoup plus long que celui-ci n'eut pas suffi pour les indiquer tous ; & ceux que nous avons omis feroient encore honneur aux plus grands Geométres.

Bâle étoit sa Patrie : n'envions point à cette République un Citoyen qu'elle a

toujours distingué, puisque tant de personnages célébres, oubliés de leur nation pendant leur vie, en ont fait l'honneur après leur mort.

Il étoit depuis long-tems le *premier* des Associés étrangers de l'Académie Royale des Sciences de Paris ; sans doute les Crousaz, les Wolf, les Sloane, les Poleni, &c. dont les noms célébres ornent cette liste, se voyoient avec complaisance à côté d'un homme que les Euler, les Bradley, les Daniel Bernoulli eussent été flattés de voir à leur tête. Si la mort de M. Bernoulli laisse un grand vuide, l'Académie n'aura que l'embarras du choix pour le remplir.

Il est rare que les hommes célébres ayent des enfans qui leur ressemblent. Le nôtre en a eu plusieurs d'un mérite distingué ; Nicolas Bernoulli mort fort jeune à Péterfbourg où le Czar l'avoit appellé, & où il étoit déja l'un des principaux ornemens de l'Academie naissante; Jean Bernoulli aujourd'hui Professeur d'Eloquence à Bâle, qui a remporté plusieurs prix de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & qui auroit été grand Mathématicien, s'il n'eût mieux aimé être Orateur ; enfin Daniel Bernoulli l'aîné & le plus illustre de tous, qui soutient par ses ouvrages le

nom de son pere. Ses talens sublimes & connus depuis long-tems brillent surtout dans son Hydrodynamique, où il a le premier appliqué au mouvement des fluides le principe de la conservation des forces vives, & déterminé les loix de ce mouvement par des méthodes sûres & non arbitraires. Il a partagé avec son pere le prix de l'Académie en 1734, & s'est montré digne de lui en l'égalant ; depuis plusieurs années ce prix est pour lui une espéce de revenu, fortune la plus flateuse qu'un Sçavant puisse retirer de son travail, puisqu'il ne la doit qu'à lui seul.

Messieurs de Maupertuis & Clairaut, célébres Geométres François, ont fait l'un & l'autre le voyage de Bâle pour profiter des lumieres de M. Bernoulli ; semblables à ces anciens Grecs qui alloient chercher les sciences en Egypte, & revenoient ensuite les répandre dans leur Patrie avec leurs propres richesses. Enfin c'est à M. Bernoulli qu'on doit M. Euler, dont le nom retentit aujourd'hui dans toute l'Europe & à si juste titre ; la reconnoissance de ce grand Geométre pour son illustre Maître égale la profondeur & la sagacité qu'on admire dans ses ouvrages.

On a publié en 1743 à Lausanne le recueil de tous les écrits de M. Bernoulli :

ce recueil prétieux, fait avec un soin & une intelligence qui méritent la reconnoissance de tous les Geométres, est dû à l'un des plus célébres disciples de l'Auteur, M. Cramer Professeur de Mathématiques à Genéve, que l'étendue de ses connoissances dans la Geométrie, dans la Physique & dans les Belles Lettres rendent digne de toutes les Societés sçavantes, & dont l'esprit philosophique & les qualités personnelles relevent encore les talens. Les œuvres de M. Bernoulli sont dédiées au Roi de Prusse, & si elles méritoient de paroître sous les auspices d'un Monarque Philosophe, osons dire à la gloire des Lettres, & plus encore à celle du Monarque, qu'il étoit digne de voir son nom à la tête de cet immortel ouvrage.

J. D.



PORTRAIT de M.... à M. L*. de C**. sur deux rimes.

VOus me demandez mon portrait ;
Mon cher ami, je le crayonne ;
Je suis bien près de mon automne,
Et je ne suis ni beau ni laid.
J'ai l'ame tendre, douce & bonne ;
Et mon cœur volontiers pardonne
Tout le mal qu'on peut m'avoir fait.
Aux malheurs d'autrui je frissonne ;
Fut-ce l'homme le plus abject,
Ce n'est jamais qu'avec regret
Qu'à son destin je l'abandonne.
Soit en public, soit en secret
Le champ d'autrui je ne moissonne ;
Ai-je formé quelque projet ?
Avant qu'avancer je tâtonne,
Pour m'assûrer où le but est.
Mon cœur que la vertu façonne,
Ne s'ouvre point à l'intérêt ;
Au vain éclat d'une Couronne
Je préfére mon cabinet.
Là, sans maître, là sans valet,
J'exécute ce que j'ordonne,
Et mon plaisir est toujours prêt.

Racine, Pascal, Bossuet,
Suivis de Flore & de Pomone,
M'accompagnent dans un bosquet.
Sur la branche un chardoneret,
Tantôt vole, & tantôt frédonne ;
Et mêle à l'air que je chansonne
Les doux accens de son siflet.
Que Jupiter ou grêle ou tonne,
De mon sort je suis satisfait ;
Je tâche d'avoir en effet
Les qualités que je me donne ;
Mais je suis loin d'être parfait ;
Quand je découvre un bel objet,
Je sens un trouble qui m'étonne ;
Sur chaque fleur je papillonne,
Et j'aime à changer de sujet.
L'ennui nâquit du monotone ;
De ce public qui nous blâsonne,
Le suffrage est le seul bienfait
Que depuis quinze ans je mitonne.
Tandis qu'avec lui je jargonne,
Dupe d'un trop frivole attrait,
La mort peut être me talonne,
M'avertissant que l'heure sonne.
Sans m'effrayer de cet arrêt,
Qui tous mes plaisirs empoisonne,
Je lui dirai, sans quolibet,

Je suis à vous, vieille matrone :
Tenez, emportez mon paquet,
Je vais suivre votre personne,
De mes jours tranchez le filet.
Mais j'ai déja fait le trajet ;
Quelle immensité m'environne !
L'univers fuit & disparoît.
Par tout la vérité rayonne,
Et nous impose le respect ;
La puissance soutient son trône ;
Et l'erreur tremble à son aspect ;
O que le monde m'est suspect !

Genéve, J. B. T.

NOus croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant la lettre qui suit. Le problême dont elle contient la solution est exposé avec les graces d'un style élégant & facile, & la solution fort ingénieuse fait autant d'honneur au cœur de l'Auteur qu'à son esprit ; il seroit à souhaiter pour nous qu'il voulût nous confier plus souvent les fruits estimables de ses travaux.



*LETTRE de M. de Passe à M***.*

VOus m'avez entendu plusieurs fois, Monsieur, me plaindre de la Lotterie, & je me croyois bien affermi dans la résolution de ne plus en courir les risques. Cependant j'ai encore succombé à la tentation, & je suis bien assûré que vous y auriez succombé comme moi, si vous vous étiez trouvé dans les mêmes circonstances; on me fait l'honneur de m'admettre dans une société où l'on tâche de rendre utiles les amusemens. Il y a quelque tems qu'on y proposa de faire une espéce de Lotterie, dont les billets indiqueroient aux intéressés un sujet qu'ils seroient obligés de traiter par écrit. Ce projet fut adopté, & personne ne se crut intéressé à le contredire. On composa aussi-tôt des billets qui furent tirés au sort, & l'on convint d'un jour où chacun viendroit rendre compte de son travail; celui qui me tomba proposoit cette question à résoudre: » Lequel seroit préférable de l'état d'un » homme qui auroit constamment tous les » jours un rêve de seize heures, pendant » lequel il jouiroit d'un bonheur imagi- » naire, & qui éprouveroit un malheur

» réel pendant les huit heures de veille qui
» resteroient, ou de celui qui éprouveroit
» le malheur en songe, dont la durée est
» toujours supposée la même, & qui se-
» roit heureux pendant la veille. «

Il falloit traiter ce sujet d'une maniere qui pût plaire à des personnes qui pensent délicatement, & qui joignent un goût sûr à un sçavoir aimable. Pour le rendre susceptible de quelques ornemens, j'ai supposé que les deux états dont il s'agit, s'étoient réalisés en moi & que je les avois éprouvés; cela m'a donné lieu de faire la peinture d'un bonheur, tel que l'homme sage & vertueux le choisiroit, s'il étoit en son pouvoir de se le procurer. J'y ai opposé la description d'un état, qui pour être commun n'en est pas moins malheureux. La raison qui m'a déterminé dans la solution du problême n'est pas la seule dont j'aurois pû l'appuyer, mais la question étoit trop peu intéressante pour mériter une plus longue discussion de ma part. Je vous envoye l'ouvrage entier afin que vous en jugiez par vous-même. Le respect que je dois à l'assemblée où il a été lû m'empêche de lui donner le nom de bagatelle.

Je commençois à goûter les douceurs du repos, lorsque le Dieu du sommeil,

s'ouvrant un passage au travers des ténébres, est descendu vers moi ; il étoit environné de nuages sombres & obscurs ; les songes le suivoient & attendoient ses ordres pour les exécuter : rassemblez, leur dit-il, toutes vos illusions & hâtez-vous d'en composer un bonheur chimérique, dont vous ferez joüir pendant l'espace de seize heures le mortel que vous voyez. Il dit, & en même tems il secoue sur moi un rameau trempé dans les eaux du Lethé ; aussi-tôt un profond assoupissement s'empare de tous mes membres ; le passé s'évanoüit à mes yeux, & je me vois placé dans une situation que je trouvois délicieuse. Un bien raisonnable dont je joüissois mettoit une juste proportion entre mes besoins & les moyens de les satisfaire. L'aimable & vertueuse Pulcherie, objet de toute ma tendresse, comme j'étois celui de la sienne, m'étoit unie par des liens aussi doux que légitimes ; je l'écoutois, je la consultois, & mes plaisirs partagés avec elle en devenoient plus touchans ; nous n'en goûtions aucun de ceux que l'inquiétude accompagne & que le remords suit ; nous ne formions de désirs que ceux que nous pouvions satisfaire & nous les satisfaisions sans trouble, parce qu'ils étoient tous avoüés par la raison. Une société

agréable où l'on avoit de l'esprit sans suffisance, étoit pour nous une source d'amusemens toujours variés; notre table étoit servie avec délicatesse, mais sans profusion; nous y faisions regner une honnête liberté qui ne dégénéroit jamais en licence; un bon mot, une plaisanterie ingénieuse n'y étoient point condamnés, mais jamais on n'y faisoit grace à la satyre mordante, moins encore à la grossiere équivoque ou à l'infâme obscénité; nous réduisions les talens à leur véritable usage, en les faisant servir de délassement à des occupations plus sérieuses, & en ne leur donnant jamais pour objet les passions qui peuvent corrompre l'innocence; nos conversations, sans être trop relevées, n'étoient point frivoles; quand on en sortoit on avoit l'esprit satisfait & le cœur content; jamais le vice n'y recevoit d'éloges, & l'on ne manquoit aucune occasion d'y louer la vertu; il étoit sévérement défendu d'y parler de chiens ou d'Actrices d'Opera; nous n'avions pas pour demeure un vaste Palais, mais une maison commode où l'utile se trouvoit joint avec l'agréable: sans être solitaire, elle étoit éloignée du tumulte; les appartemens étoient assés grands pour qu'on y fût à son aise, & si les meubles n'étoient pas riches, ils avoient une pro-

preté décente ; les jardins dont elle étoit environnée, offroient une variété d'objets propres à rejoüir la vûë ; les charmes de la simple nature n'y étoient point étouffés par l'art & la symétrie.

Cet état heureux dont je joüissois ne me sembloit point nouveau ; je croyois qu'il m'étoit naturel, & je n'imaginois pas qu'il dût être borné dans sa durée, mais le reveil est venu détruire tous ces phantômes, & m'enlever le bonheur chimérique dont je me repaissois en songe. J'ai passé sans intervalle de la tranquillité au trouble & à l'agitation ; mes besoins réels se sont faits sentir vivement, sans que je visse aucun moyen de les satisfaire ; toujours gêné, toujours contredit, il falloit que je fisse perpétuellement la volonté des autres & jamais la mienne ; des occupations, aussi pénibles quelles étoient continuelles, remplissoient tous mes momens ; je ne goûtois aucun plaisir qui fût accompagné de cette joie pure qui en fait toute la douceur ; si pour affoiblir l'impression que faisoient sur moi les objets présens, j'en détournois les yeux, pour les porter sur l'avenir, je n'y découvrois que des sujets d'amertume & de chagrin ; aux maux réels que j'éprouvois j'ajoutois encore des circonstances propres à les aggraver, &

j'étois ingénieux à m'en créer d'imaginaires ; ceux que je craignois faisoient sur moi de fortes impressions, & je me sentois entraîné par des désirs vifs & ardens vers tout ce qui me présentoit l'image d'une félicité, au moins apparente ; je n'avois pas même un ami à qui je pusse faire part de mes peines, & de qui je fusse en droit d'attendre quelque consolation. Hélas ! quand on est malheureux trouve-t'on des amis constans ? Quelle difference entre les deux états dont je viens de faire la peinture !

Supposons maintenant que le songe qui m'a occupé si agréablement se renouvellât chaque nuit, qu'il fût invariablement suivi d'une veille de huit heures qui feroit éprouver les peines & les afflictions que j'ai ressenties, on demande si cet état mériteroit d'être préféré à celui où les maux seroient éprouvés avec la même continuité pendant le songe, qui est toujours supposé de seize heures, & où la veille feroit joüir d'un bonheur, tel que je l'ai décrit, & qui dans cette hypothése auroit une véritable réalité.

Cette question, de quelque maniere qu'on la décide, ne sçauroit jamais contribuer à nous rendre plus heureux, puisqu'il est impossible que la supposition sur la-

quelle elle porte ait lieu dans aucun cas; ainsi elle ne renferme aucune sorte d'utilité, & n'est tout au plus propre qu'à exercer l'esprit. Cependant puisque je suis obligé de faire connoître ce que j'en pense, je dis que les biens imaginaires, quelque fortement qu'ils nous affectent, ne peuvent ni ne doivent jamais être mis en comparaison avec des biens réels & véritables; l'usage que nous paroissons faire des premiers ne s'étend pas au-delà de nos songes, & personne n'en partage la joüissance avec nous. Or le plaisir d'obliger flatte trop agréablement l'homme raisonnable, pour ne le pas faire entrer dans l'idée de son bonheur: quand on peut faire des heureux on est heureux soi-même, ainsi je ne crois pas qu'il y ait au monde quelqu'un capable de donner la préférence à un état dont les avantages ne regarderoient que lui seul, pendant qu'il dépendroit de lui de s'en procurer un autre dans lequel il seroit à portée de rendre de véritables services à ses semblables.



ODE SACRE'E,

Tirée du Pseaume, *De profundis clamavi.*

DU fond de l'affreuse misere
Ou je me suis précipité,
J'ose t'adresser ma priere,
Grand Dieu, j'implore ta bonté;
Qu'aux accens de ma voix plaintive
Ton oreille soit attentive.
Vois les maux qui fondent sur moi;
Mais au flambeau de tes vengeances,
Si tu recherches nos offences,
Qui subsistera devant toi?

On a vû notre Dieu propice
Faire pour l'homme criminel
Céder les droits de sa justice
Aux soins d'un amour paternel;
Ce n'est pas en vain que j'espere
Qu'il désarmera sa colere;
Ses Oracles m'en sont garants;
Et mon ame avec confiance
Invoquera son assistance
Contre nos barbares tyrans.

Que rempli de reconnoissance
Depuis l'Aurore jusqu'au soir,
Israël dans sa bienveillance
Mette sa joye & son espoir.
J'admire, Seigneur, ta clémence,
Quand je médite l'excellence
De tes innombrables bienfaits,
Et bien-tôt encor ta puissance
Va nous soustraire à la vengeance
Que méritoient nos forfaits.

De Sainte Palaye de Montfort Lamaury.

LETTRE écrite de Lyon aux Auteurs du Mercure.

MEssieurs, la récompense la plus flateuse qu'on puisse procurer aux hommes illustres dans la République des Lettres, c'est de faire passer leurs noms à la postérité, c'est une consolation pour ceux qui leur sont attachés & qui les perdent. On peut dire que les Lettres même y sont interessées, & qui peut mieux que vous, Messieurs, s'acquitter de ce soin? Dans ces principes & par ces motifs je vous prie de vouloir bien faire inférer cette lettre dans le Mercure.

M. Louis Bordes, Membre de l'Académie des Beaux-Arts de cette Ville, est mort le 23 Novembre dans sa quarante-huitiéme année de son âge; également capable de remplir toutes les classes de cette Académie, il préféra celle des Méchaniques. Son génie le portoit naturellement à l'invention, mais en même-tems convaincu que plus l'esprit a de force, plus il a besoin de frein, il n'avançoit rien qu'il ne démontrât, qu'il n'exécutât, & souvent même de ses propres mains, car il joignoit à la plus fine théorie des forces mouvantes une adresse merveilleuse, une sagacité qui le rendoient supérieur aux ouvriers les plus experts, ensorte qu'il étoit presque toujours autant l'artisan que l'inventeur des machines qu'il mettoit au jour. La mort a surpris cet Académicien au moment qu'il comptoit faire part au public de ses recherches; sa Méthode pour observer les hauteurs sur mer, toute opposée à ce qui s'y partique, suffit seule pour donner une idée de ses talens. Les Méchaniques, loin de le détourner du goût qu'il avoit pour la Physique, l'engagerent à s'y donner avec encore plus d'ardeur, par les facultés qu'elles lui présentoient pour les expériences de quelques espece qu'elles fussent. La Nature, soigneuse de cacher

ses secrets aux autres, en avoit peu pour lui ; elle sembloit se complaire à les lui reveler, aussi ses observations étoient-elles toujours regardées comme des chef-d'œuvres de précision & de simplicité. Il avoit dans les matieres les plus épineuses une tournure qui lui étoit propre, une netteté qui les mettoit à la portée de tout le monde ; chacun se trouvoit sçavant avec lui, & lui seul ne se doutoit pas de l'être. Ses mœurs assorties à son esprit en faisoient à tous égards un de ces hommes rares, destinés à honorer l'humanité, & auxquels on ne sçauroit trop donner d'éloges & de regrets. Il ne laisse qu'un frere, qui est de l'Académie des Belles-Lettres de cette ville, aussi recommandable dans cette Compagnie qu'il l'étoit lui-même dans celle des Beaux-Arts. J'ai l'honneur d'être, &c.

Deville, Ingénieur ordinaire du Roi, & de l'Académie des Beaux-Arts de Lyon.

De Lyon le 18 Décembre 1747.



On a dû expliquer l'Enigme & les Logryphes du Mercure de Février par *miroir*, *minois*, *monnoye*, *laituë*, *balance*, & *mariage*. On trouve dans le premier Logogryphe *mi*, *si*, *Minos*, *soin*. Dans le second *mon*, *oïe*, dans le troisiéme *lait*, *tuë*, dans le quatriéme *bal*, *lance*, *ance*, & dans le cinquiéme *mari* & *âge*.

LOGOGRYPHE.

Je suis un être misérable,
Qui travaille sans cesse & que sans cesse accable
La pauvreté qui le poursuit.
Dans mes cinq premiers pieds des soins où je m'éprouve
Vous trouvez le mince produit;
Ils remplissent ce que l'on trouve
Quand on leur joint le pied qui suit;
Ma fin décide de l'usage,
Et quoiqu'elle ait fort peu d'esprit,
Juge bien souvent le plus sage.

AUTRE.

PRis dans un sens, les gens de Loi,
Avec raison, font très-grand cas de moi;
Moins brillant chés l'Apoticaire,
J'y suis chose fort nécessaire;
Pris dans un autre sens, je deviens sans pitié;
Et porte au loin ma premiere moitié.

AUTRE.

J'Existe sur huit pieds, mais c'est de telle sorte
Que je ne sors jamais à moins qu'on ne me porte;
Ma tête vous présente un de ces trois jumeaux,
Qui quoique nés de même mere,
Quoique du même caractére,
Ne sont pourtant jamais égaux.
Mais mon corps est bien pis, car sans cesse il varie;
En plus de vingt façons ce corps se multiplie,
Mais s'il passe dans certains lieux,
Et que quelque obstacle l'arrête,
Alors il y produit un effet très-fâcheux,
Que l'on exprime en lui joignant ma tête;
Mais qui n'est pas sensible aux yeux.
De mes trois derniers pieds si vous faites usage,
En vain à le cacher vous étudierez-vous,
Sur ce point l'homme le plus sage
N'est pas plus discret que les fous.

AUTRE.

JE suis la garde tutelaire
De plusieurs Empires divers ;
Mais mes trois derniers pieds ont jadis pensé faire
La ruine de l'Univers.
Mes cinq premiers en France & dans l'Asie
Forment un petit animal,
Qui de quatre d'entre eux a souvent grande envie.
Prenez ma tête, elle est le titre capital.
D'un Roi qui loin d'ici regne à sa fantaisie.

AUTRE.

JE sers au Sexe heureux qui des cœurs est le maître ;
Coupez mon dernier pied, je vous ferai connoître
Une certaine façon d'être
D'un végétal qu'en ses antres secrets
La terre fait germer pour orner nos palais.
Encor un autre pied de moins, c'est alors que j'exprime
Ce qu'en ce nouveau corps d'un autre pied privé
A fait sans être seul, un Etre assés sublime,
Qu'on trouve en me coupant encore un autre pié.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

MR l'Abbé *Raynald* vient de donner une nouvelle édition de son *Histoire du Stathoudérat*, imprimée en 1746, & reçûë du public très-favorablement. L'Auteur a donné dans celle-ci un peu plus d'étenduë aux faits, & a conservé tout ce qui étoit dans la premiere; son style est brillant & semé de figures. Son Histoire est une galerie pleine des portraits de tous les Princes d'Orange, & ces portraits ne peuvent être l'ouvrage que d'un homme de beaucoup d'esprit. On doit donner les mêmes éloges à l'Histoire du Parlement d'Angleterre, que le même Auteur vient de donner au public, & qui a été reçûë encore plus favorablement que l'Histoire du Stathoudérat. L'esprit est prodigué dans cet ouvrage & brille à chaque ligne.

M. *Daran*, Chirurgien ordinaire du Roi, si connu par sa Méthode de traiter les maladies de l'Urethre, vient de publier un Livre intitulé, *Observations Chirurgicales*, &c. qui se vend chés *Debure* l'aîné. Ces Observations forment l'histoire des guéri-

sons

ſons miraculeuſes, opérées par la méthode de M. Daran. Au reſte ce ne ſont point ici de ſimples allégations, ni des témoignages mandiés dont on puiſſe conteſter la vérité. Tout eſt appuyé ſur des preuves authenti-ques. Lorſque M. Daran entreprend une cure, il fait voir le malade par un Médecin & un Chirurgien, qui s'aſſûrent de ſa gué-riſon lorſqu'il eſt ſorti de ſes mains; les certificats donnés après un pareil examen ne peuvent laiſſer aucun doute au pyrrho-niſme le plus obſtiné. Combien de gens ont vû leur vieilleſſe empoiſonnée par la douleur, & ont enfin péri miſérablement par ces rétentions d'urine, contre leſquelles M. D. offre aujourd'hui un ſecours ſi effi-cace; auſſi la réputation de M. D. s'eſt-elle établie en fort peu de tems ſans contradic-teurs, & l'utilité de ſa méthode a triomphé rapidement du préjugé ſouvent fondé, qui s'oppoſe au ſuccès des nouveautés dans les choſes de cette nature.

THEORIE des ſentimens agréables, &c. *Paris*, 1748, chés *David* le jeune.

Toutes nos facultés, ſoit intellectuelles, ſoit corporelles, nous ont été données par l'Auteur de la nature pour contribuer à no-tre conſervation & à notre bonheur. La na-ture nous avertit par un ſentiment de dou-leur de ce qui pourroit nous être nuiſible,

& nous attire par un sentiment agréable vers ce qui peut favoriser la conservation de notre être. Ces facultés ne peuvent se développer qu'autant qu'on les exerce. L'inaction est une espece de néant ; nous ne joüissons de nôtre existence que par les actes successifs qui en sont le résultat. D'un autre côté un mouvement trop rapide détruiroit nos organes foibles & bornés, c'est donc à un exercice modéré de nos facultés que le Créateur a sagement attaché le plaisir. L'Auteur partant de ce principe, passe en revûë les plaisirs des sens, de l'esprit & du cœur. Tout ce qui exerce les sens, l'esprit ou le cœur, sans les fatiguer, leur apporte du plaisir. Cette seule vérité nous donnera la raison de tous les plaisirs & de toutes les peines. Par ces mêmes raisons les plaisirs de l'esprit sont au-dessus de ceux des sens, parce que l'esprit souffre, sans se fatiguer, des mouvemens plus rapides & plus forts que nos organes, la même raison donne aux plaisirs du cœur la supériorité sur ceux de l'esprit. C'est sur ces principes qu'il faut mesurer le bonheur des conditions en elles-mêmes, c'est-à-dire en supposant que tout homme tirera sagement parti de sa situation, & se prêtera à ce qui l'environne ; sans vouloir se faire le centre de tout, & ne cherchera son bon-

heur que dans lui-même. Les états seront donc partagés en trois classes, suivant que les mouvemens du corps, de l'esprit ou du cœur y dominent; ainsi un genre de vie dévoüé aux sciences sera plus heureux que s'il l'étoit à des travaux méchaniques, *cæteris paribus.* Les fortunes les plus brillantes & les plus élevées, qui sont si peu d'heureux, seroient les plus propres de toutes à donner le bonheur. Le genre de vie qui mérite la préférence sur tous les autres étant celui où les mouvemens agréables du cœur dominent davantage, & ces mouvemens étant ceux de la bienveillance, la condition la plus désirable est celle où l'on peut faire le plus de bien, il n'y a donc point de bonheur égal à celui d'un Souverain qui rend son peuple heureux.

L'Auteur finit en concluant de toutes ses refléxions que la Philosophie morale est à la portée de tous ceux qui sont capables de la refléxion la plus légere. En voilà assés pour donner aux lecteurs l'idée de cet ouvrage & le désir de le lire. C'est un des meilleurs Traités métaphysiques qui ayent été faits depuis long-tems; il a cet avantage que la Morale est ici liée nécessairement à la Métaphysique. Le style en est élégant, facile & fort clair. L'Auteur a eu soin d'écarter d'une main habile toutes les épines

dont quelquefois sont hérissées les matieres de cette nature, & le livre peut être entendu par les gens les moins exercés à ces lectures.

MEMOIRE sur la ville souterraine découverte au pied du Mont Vésuve, *Paris* 1748, brochure, chés C. *Hérissant*. Cette brochure d'environ cinquante pages contient plusieurs détails sur ce qu'on a trouvé dans Héraclée, & des remarques sur cette ville ancienne, sur sa position, sur les édifices dont elle étoit ornée, &c. Comme nous avons déja abondamment parlé de cette matiere, que nous en parlerons peut-être encore, nous nous dispenserons de nous étendre sur cette relation, & nous nous contenterons de lui donner les éloges qu'elle mérite.

Guillaume *Després* & *Cavelier* proposent par souscription un nouveau *Traité de Diplomatique*, où l'on examine *les fondemens de cet art, on établit des regles sur le discernement des titres, & l'on expose historiquement les caractéres des Bulles Pontificales, & des Diplômes donnés en chaque siécle, avec des éclaircissemens sur un nombre considérable de points d'Histoire*, &c. par deux Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. 5 volumes *in-quarto*, enrichis de notes, ornés de vignettes & d'environ cent planches en taille-douce.

Deux volumes paroîtront au commencement de l'année 1749, les trois autres suivront de près.

On souscrira depuis le premier Mars 1748 jusqu'au premier Juillet de la même année. On payera 20 livres en souscrivant; 10 livres en recevant les deux premiers volumes en feüilles; 10 livres en recevant le troisiéme, & 10 livres en reçevant le quatriéme. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront 15 livres par volume.

On tirera un petit nombre d'exemplaires en très-beau papier grand raisin; le prix sera de 80 livres pour les Soûscripteurs, c'est-à-dire 32 livres pour le premier payement, & 16 livres pour chacun des autres. S'il en reste, le tems des souscriptions expiré, ils seront vendus 120 livres en feüilles.

Les Souscripteurs qui négligeront de retirer leurs exemplaires dans le cours de l'année de la publication du dernier volume, ne seront point reçûs à les répéter.

LES ORIGINES des Slaves ou Esclavons, par Jean-Christophe *de Jordan*, Conseiller Aulique de la Reine de Hongrie & de Bohême. Tome premier ou premiere partie, contenant une Introduction aux origines des Esclavons, divisée en 29 chapitres, où il est question, non-seule-

ment des Esclavons, mais aussi des autres Nations, dont l'histoire peut répandre quelque jour sur celle des Esclavons, sçavoir des Bostens, des Illyriens, des Marcomans, des Quades, des Allemands, des Vandales, des Goths, des Hérules, des Ruges, des Scytes, des Huns, des Langobardes, des Gepides, des Bojariens, des Thuringiens, des Saxons. On y a joint un plan général de tout l'ouvrage & trois Index très-amples, dont l'un est chronologique, l'autre géographique & l'autre historique. *A Vienne*, chés Jean-Jacques *Janh* & Gregoire *Kurtzboëk*, 1745. *in-fol.* de 247 pages. L'ouvrage est en Latin.

HISTOIRE des hommes illustres de l'Ordre de S. Dominique; c'est-à-dire des Papes, des Cardinaux, des Prélats éminens en science & en sainteté; des célebres Docteurs & des autres grands personnages qui ont le plus illustré cet Ordre depuis la mort de son saint Fondateur *jusqu'au* Pontificat de Benoît XIII. Ouvrage dédié à Sa Sainteté par le R. P. A. *Touron*, Religieux du même Ordre. Tome IV. *in-quarto* de 791 pages, y compris la Table des matieres, *à Paris*, chés *Babuty* & *Quillau*, pere, 1747.

ENTRETIENS sur les vérités fondamentales de la Réligion, pour l'instruction

des Officiers & gens de mer, par le Pere Yves *Valois*, de la Compagnie de Jesus, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle, & Professeur d'Hydrographie, premiere partie. *A la Rochelle*, chés René-Jacob *Desbordes*, Imprimeur des Fermes Générales du Roi, du Collége & de la Ville, au Canton des Flamands, 1747. Volume *in-12* de 303 pages, sans la Préface de 26.

CATALOGUE des Livres, tant imprimés que manuscrits, que feu M. Eucharius *Gotslieb Rinck*, Jurisconsulte, Conseiller de S. M. Imp. & Premier Antecesseur de l'Académie d'Altorff, a rassemblés en tout genre de sciences, avec la Préface de M. Adam Frideric *Glaffey*, Jurisconsulte. On y a joint un Index très-ample. *A Leipsic*, chés la veuve de B. Casp. *Fritsch*, 1747. Deux volumes *in-octavo* de 1048 pages, sans la Préface & l'Index.

ON PROPOSE *à la Haye* par souscription la nouvelle Edition de l'Histoire d'Angleterre de M. Rapin de Thoyras en 15 volumes *in-quarto*. Les neuf prémiers sont déja imprimés, & l'Edition entiere sera achevée & en état d'être délivrée aux Souscripteurs au mois de Décembre de cette année 1748. Le prix de la souscription est de 90 livres, payables 45 livres en souf-

vant, & 45 livres en retirant les exemplaires. La souscription sera ouverte jusqu'à la fin du mois d'Avril, *à Paris*, chés la veuve *Ganeau*, ruë S. Jacques; *le Gras*, au Palais; *Cavelier*, pere, ruë S. Jacques; *Giffart*, pere, ruë S. Jacques; *Rollin*, Quai des Augustins; *Quillau*, pere, ruë Galande; *David*, l'aîné, ruë S. Jacques; *Bauche*, Quai des Augustins; *Durand*, ruë S. Jacques; *d'Houry*, fils, ruë de la Bouclerie; *à Lyon*, chés *les Freres Duplain*; H. *de Claustre*, *de la Roche*. Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront l'exemplaire à raison de 120 livres.

LES DEVOIRS d'un Chrétien envers Dieu, & les moyens de pouvoir s'en bien acquitter, *à Reims*, chés Regnaud *Florentin*, Imprimeur du Roi, 1744, *in*-12.

TRAITE'S des Criées, ventes des immeubles & des offices par décret, principalement suivant l'usage du Duché de Bourgogne, avec des observations sur les décrets volontaires, les directions, la vente judiciaire, la vente des Lettres de Barbiers & Perruquiers, celle des rentes foncieres & constituées, & un Recueil d'Edits, Déclarations du Roi, Coûtumes, Reglemens, Certificats d'usages & formules sur cette matiere. Nouvelle Edition revûë, corrigée & considérablement aug-

mentée. *A Dijon*, par M. Jean-Alexis *Thibaut*, Procureur au Parlement de Dijon, chés François *Desventes*, Libraire, 1746. Deux volumes *in-quarto*.

MEDITATIONS sur la Passion de N. S. Jesus-Christ, par le R. P. Joseph-Antoine *Dalmas*, de la Compagnie de Jesus, *à Toulouse*, chés *Birosse*, Libraire, 1747. Deux volumes *in-12*, & *à Paris*, chés Hippolite-Louis *Guerin*, Libraire, ruë S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin.

ON A PUBLIÉ *à Bordeaux* deux Dissertations, dont la premiere a pour objet la cause de l'augmentation de poids que certaines matieres acquierent dans leur calcination, qui a remporté le prix au jugement de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts, par le P. *Beraut*, Jésuite, Professeur de Mathématiques dans le Collége de Lyon, la seconde roule sur la méchanique des secretions dans le corps humain, qui a remporté le prix au jugement de la même Académie, par M. *Hamberger*, Professeur de Physique & de Médecine dans l'Université de Iene, *à Bordeaux*, chés P. *le Brun*, Imprimeur Aggregé de l'Académie, 1747, *in-quarto*. Cette derniere Dissertation est en Latin & en François.

CONTINUATIO *Prælectionum Theologicarum Honorati* Tournely, *sive Tracta-*

E v

tus de universa Theologia morali. Tomus VII. continens Tractatus, 1°. de Sacramentis in genere, 2°. de Baptismo. Opus ad Juris Romani & Gallici normam exactum apud viduam Raymundi Mazieres, *& J. B.* Garnier, *Typographos & Bibliopolas, via Jacobaa*, 1747, *in-octavo.*

Reflexions Chretiennes sur les grandes vérités de la foi, & sur les principaux mystéres de la Passion de N. S. 1748, *in*-12, chés le même Libraire.

Moeurs & usages des Turcs ; leur Religion, leur Gouvernement civil, militaire & politique, avec un abregé de l'Histoire Ottomane, par M. *Guer.* Second volume, *à Paris*, chés *Mérigot* & *Piget*, Libraires, Quai des Augustins, 1747, *in*-12.

Le parfait accord des vertus, ou l'usage du monde, à Madlle ***, *à Paris*, chés la veuve *de Lormel, & fils*, Imprimeurs Libraires, ruë du Foin, 1747, *in*-12.

Genealogie de la Maison de Belloy, dressée sur les Titres originaux, sur d'anciennes montres, acquits ou quittances de services militaires, rôles des Compagnies des ordonnances, & comptes anciens des Trésoriers des guerres de nos Rois ; sur des Manuscrits de la Bibliothéque du Roi

& autres ; sur des Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, & des Jugemens d'Intendans, rendus lors de la recherche de la Noblesse du Royaume en 1666 & depuis, & sur divers Auteurs de l'Histoire de France, *à Paris*, chés *Thiboust*, Imprimeur du Roi, Place de Cambray, 1747, *in-quarto.*

LE GOÛT & le caprice, Epître en vers à Madame du B**. de l'Imprimerie de *Prault*, Quai de Gêvres, 1747, *in-octavo.*

ŒUVRES de Madame la Marquise *de Lambert*, avec un abregé de sa vie. Nouvelle édition. Tome I. chés la veuve *Ganeau*, 1748, ruë Saint Jacques, *in-12.*

VINCENT, Libraire, ruë Saint Severin, mettra incessamment en vente *le Traité de la structure du cœur*, par M. *Senac*, Médecin Consultant du Roi. Cet ouvrage sera enrichi d'un grand nombre de Planches dessinées & gravées avec beaucoup de soin.

JEAN-THOMAS *Herissant*, Libraire, ruë Saint Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire, a mis en vente *la Pratique du Sacrement de Pénitence, ou Méthode pour l'administrer utilement*, imprimé par l'ordre de M. l'Evêque de Verdun, par feu Messire Louis *Habert*, Prêtre, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne. Nouvelle édition *in-12.*

PANEGYRIQUES & autres Sermons, prêchés par M. *Charaud*, Prédicateur du Roi. Deux volumes *in*-12. *à Paris*, chés *Durand*, Libraire, ruë Saint Jacques, au Griffon.

DISCOURS au Roi, en vers, par M. *de Ladixmerie*, *à Paris*, chés *Delaguette*, Libraire ruë Saint Jacques, à la Croix d'or.

LETTRES sur divers points de controverse, contenant les principaux motifs qui ont déterminé S. A. S. M. le Duc Frederic des Deux Ponts à se réunir à la Sainte Eglise, Catholique, Apostolique & Romaine. Deux volumes *in*-12. *A Liége*, chés Everard *Kints* Imprimeur de S. Em. & de ses Etats, 1747.

DELLA ISTORIA *Ecclesiastica descritta da F. Giuseppe Agostino Orsi dell' Ordine dè Predicatori, Segretario della sacra Congreg. dell' Indice. Tom. duo, in-quarto.* A Rome, chés les *Pagliani*, par souscription.

LETTERA *all' Illustriss. e Reverendiss. Signore, Monsignor Borgia, Arcivescovo di Fermo, xxiv. Gennaio.* Cette lettre est de M. le Cardinal Querini, *à Bresse*, 1747.

AD VIRUM *clarissimum Joannem Rudolphum Kieslingium in Lipsiensi Lycao pu-*

Alicum Professorem Epistola 4 April. 1747, par le même.

Ad *illustrissimum & Reverendissimum D. Bernardum* de Franchenberg, *Abbatem Monasterii Desertinensis, sacrique Imperii Principem* Epistola xxvi. Maj. 1747, par le même.

Essai historique & politique sur le Gouvernement présent de la Hollande. *A Londres*, & se trouve *à Paris*, chés *Jorry*, Quai des Augustins.

Precis de l'Histoire Sacrée par demandes & par réponses, *à Paris*, chés *Savoye*, ruë Saint Jacques.

Reflexions critiques sur les Observations de M. l'Abbé *du Fays* sur l'origine, la puissance & la valeur des Gaulois, par M. l'Abbé *Armerie*, *à Paris*, chés *Quillau*, pere, ruë Galande.

L'Arithmetique par les fractions, contenant des instructions pour mettre en pratique par des questions intéressantes les régles générales de cette Science, soit pour négocier en France, soit pour négocier dans les Pays étrangers tant en changes qu'en marchandises, &c. qui enseigne à résoudre les Problêmes les plus curieux & les plus difficiles sans le secours de l'Algébre, par M. *Chalosse*, à *Paris*, chés Claude *Hérissant*, fils, ruë

neuve Notre-Dame, à la Croix d'or & aux trois vertus, 1747. Volume *in*-12. Prix 30 sols relié.

LE PETIT Dictionnaire du tems pour l'intelligence des nouvelles de la guerre, &c. Troisiéme édition revûë, corrigée, ornée de planches en taille douce, & augmentée considérablement par M. *l'Amiral*. *A Paris*, chés *Bauche*, pere, Libraire, sur le Quai des Augustins, à S. Jean dans le désert : Ph. N. *Lottin*, & J. H. *Butard*, Imprimeurs Libraires, ruë Saint Jacques, à la Vérité, 1747, *in*-12.

DICTIONNAIRE universel, historique, chronologique, géographique & de Jurisprudence, civile, criminelle & de Police des Maréchaussées de France, contenant l'histoire des Connétables & Maréchaux de France depuis le commencement de la Monarchie, leurs Armes, Blasons, &c. & une compilation chronologique des Ordonnances, Edits, &c. qui concernent les droits & la compétence, tant de ces Corps que du Siége de la Connétablie, &c. Tome premier, par M. C. H. de *Beauclas*, Ecuyer, Lieutenant Général de la Connétablie & Maréchaussée de France, Procureur Général d'un Bureau des Commissions Extraordinaires du

Conseil de Sa Majesté, & Conseiller au Conseil Souverain de S. A. S. M. le Prince de Dombes. *A Paris*, chés la veuve *Ganeau*, ruë Saint Jacques, *Quillau*, pere, ruë Galande, *Chaubert*, Quai des Augustins, *de Nully & Debats*, au Palais, *Prault*, pere, Quai de Gêvres, *Prault*, fils, Quai de Conti, *Quillau*, fils, & *Lamesle*, ruë Saint Jacques.

DURAND, Libraire, ruë Saint Jacques, au Griffon, vient de mettre sous presse *la Callipédie, ou la maniere d'avoir de beaux enfans*, Poëme Latin de Claude *Quillet*, avec une Traduction Françoise & de courtes notes sur quelques endroits qui ont paru en avoir besoin.

Voici un avis que les Sieurs Jean-Baptiste Coignard & Antoine Boudet nous ont prié de publier sur une seconde édition des Œuvres de Messire *Jacques-Bénigne Bossuet* Evêque de Meaux, en 12 volumes *in*-4°. qu'ils se proposent de donner au public.

Les ouvrages de feu M. Bossuet Evêque de Meaux sont en si grand nombre, & quelques-uns sont devenus si rares, que l'impossibilité de les rassembler a fait souhaiter une Collection complette de tous les écrits de ce sçavant Prélat, l'un des plus grands ornemens du Clergé de France, & l'une des plus grandes lumieres de l'Eglise Universelle.

L'édition annoncée en 1742, & proposée par Souscription, ayant été consommée par les Sous-

cripteurs, nous n'avons pû nous dispenser d'en entreprendre une nouvelle. Nous la proposons au même prix que la premiere, c'est-à-dire, sur le pied de 9 liv. le volume en feuilles; on peut recevoir dès-à-présent les trois premiers volumes en payant 27 liv. & 9 liv. à compte sur les suivans qui se délivreront par trois volumes, de trois en trois mois dans le courant de cette année.

Le mérite des ouvrages de M. Bossuet, reconnu & confirmé par un si long espace de tems, les met également au-dessus de la critique & des éloges, ainsi sans chercher à en faire valoir le recueil, nous avons crû devoir exposer seulement le plan & la méthode que l'on y a suivi. Ayant observé l'ordre des matieres plutôt que celui des tems, nous avons commencé par ce que M. Bossuet a composé en Latin sur les Livres sacrés.

Le premier volume contient *les Pseaumes & les Livres de Salomon*, accompagnés de notes sçavantes, qui en facilitant l'intelligence de la lettre en découvrent aussi l'esprit. Ces notes sont le fruit des Conférences que M. de Meaux tenoit avec les plus habiles Théologiens de son tems dans les heures de loisir que lui laissoit l'éducation de Monseigneur le Dauphin.

Le second volume contient ce que le sçavant Prélat a écrit en François sur quelques Livres de l'Ecriture Sainte, sçavoir *l'Explication du Passage de la Prophétie d'Isaie*, Ecce Virgo concipiet. *Une Traduction paraphrasée du Pseaume* XXI. *L'Explication de l'Apocalypse. Deux Instructions* au sujet de la version du Nouveau Testament imprimé à Trévoux. *Le Cathéchisme*, & les *Prieres Ecclésiastiques* du même Auteur pour l'instruction des Fidéles de son Diocèse.

Le troisiéme volume renferme le Traité de

l'Exposition de la Foi, *l'Histoire des Variations des Eglises Protestantes*, & la Réponse de M. de Meaux à M. Basnage Ministre de Rotterdam, en 1691, intitulée *Défense de l'Histoire des Variations des Eglises Protestantes*. Ouvrages que l'on regarde comme le triomphe de la vérité & celui de M. Bossuet sur l'Hérésie, car quoique le titre de l'Histoire des Variations ne semble annoncer qu'une narration historique des differens changemens arrivés dans la doctrine des Protestans, leurs erreurs y sont mises dans un si grand jour, & elles y sont discutées avec tant de solidité, que cet ouvrage est aussi une réfutation complette du Protestantisme.

Dans le quatriéme volume sont les six *Avertissemens aux Protestans* sur les Lettres du Ministre Jurieu contre l'Histoire des Variations, *la Conférence avec M. Claude* Ministre de Charenton, sur les matieres de l'Eglise, *les Réfléxions sur un écrit de M. Claude*, *l'Avertissement* que M. de Meaux publia pour répondre à divers ouvrages des Protestans, qui tendoient à prouver que differentes Prophéties, entre autres celle de l'Apocalypse, avoient été accomplies en faveur de la Religion prétendue réformée.

La plûpart des ouvrages qui composent le cinquiéme volume regardent encore les Protestans. Le I. est un *Traité de la Communion sous les deux espéces*. M. Bossuet le publia pour répondre aux reproches que les Prétendus Réformés faisoient à l'Eglise Romaine d'avoir privé les Fidéles de l'usage de la Coupe. On trouve ensuite *deux Instructions Pastorales*, par lesquelles il entreprit de faire voir sur quel fondement J. C. a établi son Eglise, & quelles sont les promesses qu'il lui a faites. Dans le tems des mouvemens que causa

Nous avons términé ce volume par les *Oraisons funébres* que M. Bossuet a prononcées en differentes occasions, & par le *Discours* qu'il prononça lorsqu'il fut reçu à l'Académie Françoise.

Le neuviéme volume contient les *Méditations sur l'Evangile* que M. de Meaux composa pour l'instruction & l'édification des Religieuses de la Visitation de Sainte Marie : Un *Discours sur la vie cachée en Dieu* : un autre *Discours sur l'acte d'abandon en Dieu* : des *Prieres pour se préparer à la Communion* : des *Prieres pour se préparer à la mort* : une *Instruction sur la lecture de l'Ecriture Sainte* pour les Religieuses & les Communautés.

M. Bossuet dans son excellent Discours sur l'Histoire Universelle, avoit établi les fondemens inébranlables de la Religion, il en avoit démontré la sainteté & la durée perpétuelle ; mais il crut encore devoir employer les dernieres années de sa vie à donner à ces grandes vérités un nouvel éclat de lumiere, destiné particulierement à échauffer le cœur, à y exciter l'amour de la Religion, & le courage de s'y attacher & de la suivre. C'est dans cette vûë qu'il composa des *Elevations à Dieu sur tous les Mystéres de la Religion* : un *Traité du Libre Arbitre & de la concupiscence*, & enfin un *Traité de la connoissance de Dieu & de soi-même.* Ces ouvrages sont la matiere du dixiéme volume.

Les deux Piéces que l'on a placées au commencement des tomes onze & douze ont pour objet deux points très-importans. Dans la premiere, M. de Meaux traite de la *necessité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence.* La seconde est une *Censure* que le Clergé de France prononça solemnellement en 1700, contre un grand nombre de propositions sur le Dogme & la Morale. Les *Lettres de piété & de direction* qui suivent, ont

tes écrites par M. Bossuet à une jeune veuve, qui s'étoit retirée dans une Communauté à la Ferté sous Jouarre après la mort de son mari. La réputation de ce Prélat la détermina à le prier d'être son Directeur, & à lui confier ses peines & ses scrupules. On voit ensuite la *Lettre à l'Abbesse & aux Religieuses de Port Royal* au sujet du Formulaire. Nous terminons enfin ce Recueil par l'*Abrégé de l'Histoire de France*, ouvrage composé pour l'instruction de Monseigneur le Dauphin, ou pour parler peut-être plus exactement, par Monseigneur le Dauphin lui-même; il n'avoit point encore paru.

Nous n'avons point imprimé l'ouvrage de M. Bossuet, intitulé *Defensio declarationis Conventûs Cleri Gallicani anno 1682 de Ecclesiastica potestate*, sur l'autorité des Rois & des Souverains Pontifes, non plus qu'un autre touchant *le Livre des Réflexions Morales sur le Nouveau Testament*. Ces deux ouvrages ayant été imprimés très-correctement depuis peu à Amsterdam en cinq volumes, & dans la même forme que les douze de notre impression, ç'auroit été en multiplier des éditions, d'autant plus inutilement que l'on peut avoir ces cinq volumes pour quarante livres en feuilles.

AVIS.

Quoiqu'on ait déja un grand nombre de versions & d'explications des Livres Sacrés en Langue vulgaire, on peut dire cependant qu'il n'y en a point qui puisse encore également satisfaire le goût ou les besoins des personnes, qui par devoir ou par piété font une étude particuliere de la Bible.

Il est vrai que ceux qui souhaitent un Commentaire étendu, trouvent dans celui du R. P.

faire quelques nouvelles observations. Pour rendre la lecture de toutes ces Dissertations plus utile, on y a joint des Sommaires, qui seront placés à la marge, & qui exprimant le plan de l'Auteur serviront à fixer l'esprit du lecteur, souvent partagé & embarrassé par la multitude d'objets qui se trouvent rassemblés dans ces piéces d'érudition & de critique. Pour donner une idée plus distincte de ces Dissertations & des sujets intéressans qui s'y trouvent traités, on joint au présent Avis les titres de ces Dissertations selon l'ordre qui leur sera donné dans cette nouvelle édition.

On réunira dans les Préfaces le fond de celles de Dom Calmet, du P. de Carrieres & de M. l'Abbé de Vence. On essayera d'exécuter d'une maniere plus soûtenue le plan que Dom Calmet s'étoit proposé, de donner dans chaque Préface un précis du Livre qui en est l'objet Ce précis quelquefois plus étendu que celui de Dom Calmet, sera toujours beaucoup moins chargé que les Sommaires ou Analyses de M. l'Abbé de Vence, & formé presque de la simple réunion des Sommaires du P. de Carrieres. On a consideré que ces sortes de précis n'occupent pas plus de place qu'une Table de Sommaires, & sont plus utiles, au moins en ce qu'ils forment un discours suivi qui se fait lire plus volontiers qu'une Table séche, composée ordinairement de mots sans liaisons & sans suite.

On trouvera dans cette édition un abregé de la Chronologie Sacrée, contenant les Tables Chronologiques de chaque âge du monde, accompagnées des principales preuves & des remarques les plus intéressantes. On y joindra une Table Géographique, une Table particuliere des Textes Sacrés expliqués dans les Préfaces & Dissertations, enfin

enfin une Table générale des matieres contenues, soit dans le Texte Sacré, soit dans les Préfaces & les Dissertations.

Cette édition sera aussi enrichie de Planches très-bien gravées, qui toutes auront pour objet l'intelligence du Texte Sacré, & principalement tout ce qui regarde le Tabernacle, le Temple & ses divers ornemens. On auroit pû se contenter d'y joindre les mêmes Cartes géographiques qui se trouvoient dans l'édition du grand Commentaire de Dom Calmet, mais on nous a fait connoître qu'elles n'étoient ni suffisantes, ni assés exactes, & comme nous avons extrêmement à cœur de rendre cet ouvrage utile, nous n'avons pas eu de peine à nous déterminer à en faire graver de nouvelles sur de nouveaux desseins.

Pour résumer les avantages de cette Bible. Elle sera composée; 1°. du Texte Latin de la Vulgate, accompagné de la version expliquée du P. de Carrieres, laquelle est connue & généralement estimée; 2°. du Commentaire de Dom Augustin Calmet, réduit en Notes littérales, critiques & historiques, placées sous les versets qui en ont besoin; 3°. d'environ cent vingt Dissertations, tant du même Auteur que de M. l'Abbé de Vence. 4°. De Préfaces composées tant de celles de Dom Calmet, que de celles du P. de Carrieres & de M. de Vence; 5°. des Planches gravées & des Tables nécessaires pour rendre l'usage de cette Bible plus facile.

L'ouvrage sera divisé en dix volumes *in*-4°. qui seront imprimés avec de beaux caractéres & sur du beau papier.

Conditions.

On le propose par souscription, & pour en faciliter l'acquisition, on en bornera le prix à 72 livres en feuilles pour ceux qui souscriront; on consentira même de ne recevoir cette somme que par parties. En faisant la premiere avance, il sera fourni une reconnoissance signée des Libraires, portant promesse de livrer l'ouvrage entier dans l'espace de dix-huit mois, à compter du premier Janvier 1748 aux conditions suivantes.

On payera en souscrivant, 24 liv.

En recevant les trois premiers volumes au mois de Juillet 1748, on payera 18 liv.

Lors de la livraison des trois suivans qui se fera six mois après, il sera payé 18 liv.

Et enfin en livrant les quatre derniers volumes on payera le restant du prix, qui sera 12 liv.

Total 72 liv.

Les Souscripteurs feront retirer leurs exemplaires dans les tems ci-dessus spécifiés. On se croit obligé de les avertir d'avance que s'ils négligeoient de les retirer au plus tard dans le cours de l'année qui suivra la publication entiere dudit livre, leurs avances seront perdues pour eux, & ils ne seront plus admis à répéter leurs exemplaires, condition sans laquelle les avantages dont il joüissent ne leur auroient pas été proposés. Ils rentreront de plein droit dans l'ordre des non Souscripteurs, qui payeront ledit livre la somme de cent livres en feuilles.

TITRES des Dissertations, selon l'ordre dans lequel elles seront placées dans les dix volumes de cette Bible.

TOME PREMIER.

DIssertation sur l'Inspiration des Livres Sacrés. (*La Dissertation que l'on donne sous ce titre, est de M. l'Abbé de Vence.*)

Sur la canonicité des Livres Sacrés. (*Cette Dissertation est aussi de M. l'Abbé de Vence.*)

Sur la Version des Septante.

Sur la Version Vulgate.

Sur l'Histoire des Hébreux, où l'on fait voir l'excellence de cette Histoire sur celles de toutes les autres nations.

Remarques sur la Chronologie, c'est-à-dire, sur les années, les mois, les jours & les heures des Chaldéens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains & des Hébreux.

Préface sur le Pentateuque.

Préface sur la Genèse. (*On a donné plus d'étendue à cette Préface, qui se trouvoit jointe à celle du Pentateuque; on y discute la difference qui se trouve entre le calcul de l'Hébreu & le calcul de la Version des Septante, pour la durée des deux premiers âges du monde.*)

Dissertation sur le Paradis terrestre. (*C'est une des Dissertations nouvelles.*)

Sur le Patriarche Henoch.

Sur les Géans.

Sur l'Arche de Noé.

Sur l'universalité du Déluge.

(*Cette Dissertation & la précédente sont nouvelles.*)

(*On placera ici quelques Observations sur la*

Caïnan fils d'Arphaxad & pere de Salé, selon la Version des Septante, & selon l'Evangile de Saint Luc)

Sur la Tour de Babel.

Sur la premiere Langue, & sur la confusion arrivée à Babel.

Sur Melchisedech.

Sur l'origine & l'antiquité de la Circoncision.

Sur la ruine de Sodome & de Gomorrhe, & sur la Métamorphose de la femme de Loth. (*Dissertation nouvelle.*)

Sur l'antiquité de la Monnoye frappée au coin.

Préface sur l'Exode.

Dissertation sur les Miracles.

Sur le passage de la Mer Rouge.

(*Cette Dissertation a été travaillée de nouveau. On y a fait usage des nouvelles Observations du P. Sicard Jesuite, Missionnaire au grand Caire*)

Sur la Manne. (*C'est une des Dissertations nouvelles.*)

TOME II.

Préface sur le Lévitique.

Dissertation sur la Lépre.

Sur Moloch, Béelphegor & Chamos.

(*Ce sont deux Dissertations que l'on a réunies.*)

Préface sur les Nombres.

Dissertation sur la Police des Hébreux, & en particulier sur le Sanhedrin.

Sur les Supplices dont il est parlé dans l'Ecriture.

Préface sur le Deuteronome, où se trouve une Concordance abrégée des Loix de Moyse.

Dissertation sur le Divorce.

Sur la mort & la sépulture de Moyse.

Où l'on examine si les anciens Législateurs & Philosophes ont puisé dans l'Ecriture leur Loix & leur Morale.

Préface sur le Livre de Josué.

Dissertation sur la pluie de pierres qui tomba sur les Chananéens.

Sur le retardement du Soleil & de la Lune au commandement de Josué.

Sur le pays où se sauverent les Chananéens chassés par Josué.

Remarques sur la Carte Géographique de la Terre promise.

TOME III.

Préface sur le Livre des Juges (*On y a ajoûté quelques observations sur la Chronologie du quatriéme âge du Monde, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la fondation du Temple.*)

Dissertation sur les Divinités Phéniciennes ou Chananéennes.

Sur les demeures des anciens Hébreux.

Sur le Vœu de Jephté.

Préface sur le Livre de Ruth. (*On y répond à la critique de M. l'Abbé de Vence sur un article de la Préface de Dom Calmet touchant la Généalogie de David.*)

Préface sur les deux premiers Livres des Rois.

Dissertation sur l'origine des Philistins & sur leurs Divinités.

Sur l'apparition de Samuel à Saül.

Sur les Officiers de la Cour & des Armées des Rois Hébreux.

Sur la Milice des Hébreux.

Préface sur les deux derniers Livres des Rois.

Dissertation sur les Temples des Anciens.

Sur le pays d'Ophir.

Sur le salut du Roi Salomon.

Sur la priere que Naaman fait à Elisée touchant l'action de se prosterner, en soutenant le bras du Roi son maître dans le Temple de Remmon. (*On*

y a ajoûté quelques observations sur le même sujet.)

Sur le pays où les dix Tribus d'Israël furent transportées, & sur celui où elles sont aujourd'hui.

Sur la défaite de l'armée de Sennacherib.

Sur la rétrogradation de l'ombre du Soleil sur l'horloge d'Achaz.

TOME IV.

Préface sur les deux Livres des Paralipoménes.

Dissertation sur l'ordre & la succession des Grands-Prêtres des Juifs. (*Cette Dissertation est travaillée de nouveau, & l'on y joint un supplément où l'on examine les difficultés qui se rencontrent dans l'Ecriture, & particuliérement au premier Livre des Paralipoménes, chap. VI. touchant la Généalogie de la Famille de Lévi.*)

Sur les richesses que David laissa à Salomon.

Préface sur le Livre d'Esdras.

Dissertation sur Esdras & sur les ouvrages qu'on lui attribuë. (*C'est une des Dissertations de M. de Vence.*)

Supplément à la Dissertation sur Esdras, où l'on examine si Esdras a changé les anciens caractéres Hébreux pour leur substituer les lettres Chaldéennes. (*C'est une Dissertation de Dom Calmet, qui servira ainsi de supplément à celle de M. l'Abbé de Vence.*)

Préface sur le Livre de Néhémie, qui est le second d'Esdras.

Dissertation sur le retour des dix Tribus.

Préface sur le Livre de Tobie.

Dissertation sur le Démon Asmodée.

Préface sur le Livre de Judith. (*On examine dans cette Préface & dans une Dissertation particuliere le tems de l'histoire de Judith, pour montrer comment on peut lever les contradictions que l'on a reprochées à Dom Calmet sur ce point.*)

Préface sur le Livre d'Esther. (*On examine dans cette Préface quel est l'Assuerus époux d'Esther ; on répond aux objections & aux argumens de M. l'Abbé de Vence, qui s'éloignant de l'opinion commune suivie par Dom Calmet, prétend que cet Assuerus n'est point Darius fils d'Hystaspe, mais Artaxerxès Longue-main.*)

TOME V.

Préface sur le Livre de Job.

Dissertation sur la maladie de Job.

Sur le Texte du Chap. XXIX. ℣. 18. *Sicut palma multiplicabo dies.*

Préface sur le Livre des Pseaumes.

Dissertation sur le Texte & les anciennes Versions des Pseaumes.

Sur les Titres des Pseaumes.

Sur les Auteurs des Pseaumes.

Sur la Poësie des Hébreux.

Discours sur la Poësie en général, & sur celle des Hébreux en particulier, par M. Fleury. (*C'est un Discours que M. Fleury avoit communiqué à Dom Calmet, & que Dom Calmet a fait imprimer dans son Commentaire.*)

Dissertation sur la Musique des Hébreux.

Sur les Instrumens des Hébreux.

Dissertation sur les mots *Lamnatseach* & *Selah.*

Sur le texte du Pseaume XXI. ℣. 17. *Foderunt manus meas & pedes meos.*

Sur les enchantemens des Serpens, dont il est parlé au Pseaume LVII. ℣. 5. & 6.

Sur le texte du Pseaume XCV. ℣. 10. *Dominus regnavit à ligno.* (*C'est une Dissertation nouvelle.*)

Sur les Pseaumes Graduels.

TOME VI.

Préface sur le Livre des Proverbes.

Dissertation sur les Ecoles des Hébreux.

Sur la matiere & la forme des Livres anciens, & sur les diverses manieres d'écrire.

Préface sur le Livre de l'Ecclésiaste.

Dissertation sur le Systême du Monde, selon les anciens Hébreux.

Sur la nature de l'ame & sur son état après la mort, selon les anciens Hébreux.

Préface sur le Cantique des Cantiques.

Dissertation sur les Mariages des Hébreux.

Préface sur le Livre de la Sagesse.

Dissertation sur l'Auteur du Livre de la Sagesse.

Sur l'origine de l'Idolâtrie.

Préface sur le Livre de l'Ecclésiastique.

Dissertation sur le manger des anciens Hébreux.

Sur la Médecine & les Médecins des anciens Hébreux.

Sur les funérailles & les sépultures des anciens Hébreux.

TOME VII.

Préface générale sur les Prophétes.

Dissertation sur la Religion des Royaumes de Juda & d'Israël depuis leur séparation.

Histoire des peuples voisins des Juifs, pour servir d'élaircissement aux Prophéties qui les concernent.

Précis de l'Histoire profane d'Orient, depuis Salomon jusqu'après la captivité de Babylone, pour servir d'éclaircissement à l'Histoire des Hébreux marquée dans les Prophétes.

Préface sur Isaïe.

Dissertation sur le texte du chap. VII. ℣. 14. *Ecce Virgo concipiet & pariet filium*, &c.

Sur le texte du chap. XVIII ℣. 1. & suiv. *Va terra cymbalo alarum*, &c. (*Dissertation nouvelle.*)

Sur le texte du chap. LIII. ℣. 2. *Non est species ei neque decor*; où l'on examine les differens sen-

timens des anciens & des modernes sur la beauté de Jesus-Christ.

Préface sur Jérémie.

Dissertation sur les Réchabites.

Préface sur les Lamentations de Jérémie.

Préface sur Baruch.

Préface sur Ezéchiel.

(On placera ici une Dissertation sur les 390 ans dont il est parlé dans la Prophétie du chap. IV. d'Ezéchiel, ℣. 5. & suiv.)

Dissertation sur Gog & Magog, dont il est parlé dans la Prophétie des chapitres XXXVIII. & XXXIX.

TOME VIII.

Préface sur Daniel.

Dissertation sur la métamorphose de Nabuchodonosor.

Sur les Septante Semaines de Daniel. *(Ce sujet est traité de nouveau ; on a profité des judicieuses Observations que quelques personnes habiles & sçavantes ont faites sur la Dissertation de Dom Calmet, & après avoir dissipé les fausses lueurs de vraisemblance qui ont surpris le suffrage de Dom Calmet en faveur d'un systême trop peu different de ceux de Marsham & du Pere Hardouin, qui croyoient trouver un accomplissement de cette Prophétie au tems des Macchabées ; on confirme l'interprétation que Dom Calmet même reconnoit être la meilleure, la plus sûre & la plus suivie, c'est-à-dire, celle qui place au tems de Jesus-Christ l'accomplissement unique de cette Prophétie)*

(On y ajoûtera encore un abregé de l'Histoire des Rois d'Egypte & de Syrie depuis Alexandre, pour servir à l'intelligence des Prophéties de Daniel.)

Préfaces sur les douze petits Prophétes.

Préface sur Osée.

Préface sur Joel.

Préface sur Amos.

Dissertation sur le texte du Chapitre V. ℣. 26. *Et portastis tabernaculum Moloch vestro*, &c. où l'on examine ce qui regarde l'idolâtrie des Israélites dans le desert, & en particulier le Dieu Rephan ou Rempham.

Préface sur Abdias.

Préface sur Jonas.

Dissertation sur le poisson qui engloutit Jonas.

Préface sur Michée.

Préface sur Nahum.

Préface sur Habacuc.

Préface sur Sophonie.

Préface sur Aggée.

Préface sur Zacharie.

Préface sur Malachie.

Préface sur les deux Livres Canoniques des Macchabées.

Dissertation sur la parenté des Juifs & des Lacédémoniens.

Dissertation où l'on examine si l'Arche d'Alliance fut remise dans le Temple après la captivité de Babylone.

Remarques sur les Livres III. & IV. des Macchabées.

Continuation de l'Histoire des Juifs, depuis la mort du Grand-Prêtre Simon jusqu'à la naissance de Notre Seigneur Jesus-Christ, pour servir de suite à celle des Macchabées, par M. l'Abbé de Vence.

TOME IX.

Préface générale sur les Livre du Nouveau Testament.

Harmonie des quatre Evangiles, où histoire abregée de la vie de Jesus-Christ, rangée selon l'ordre des tems.

(*On placera ici une Dissertation nouvelle sur les années de Jesus-Christ.*)

Dissertation sur la Généalogie de Jesus-Christ.

Sur Saint Joseph, époux de la Sainte Vierge.

Sur les Mages.

Sur les differentes Sectes des Juifs; sçavoir, les Pharisiens, les Sadducéens, les Hérodiens & les Esséniens.

Sur les trois Baptêmes, c'est-à-dire, sur le Baptême des Juifs, sur le Baptême de saint Jean-Baptiste & sur le Baptême de Jesus-Christ.

Sur les Obsessions & Possessions du Démon.

Sur les bons & les mauvais Anges.

Sur le péché contre le Saint Esprit.

Sur les trois Maries.

Sur la derniere Pâque de Jesus-Christ.

(*On y joindra quelques observations sur le même sujet.*)

Sur la sueur de sang de Jesus-Christ au Jardin des Oliviers.

Sur les ténébres arrivées à la mort de J. C.

Sur la Résurrection des Saints Peres qui ressusciterent avec Jesus-Christ.

Sur la mort de Saint Jean l'Evangéliste.

Sur le trépas de la Sainte Vierge. (*Dissertation nouvelle.*)

Sur les Actes de Pilate envoyés à l'Empereur Tibere au sujet de la mort de Jesus-Christ.

Sur les Evangiles apocryphes.

Sur les Caractéres du Messie, suivant les Juifs depuis la venuë de Jesus-Christ.

Sur les faux Messies qui ont parû depuis Jesus-Christ. (*Dissertation nouvelle.*)

Sur le Juif errant. (*Dissertation nouvelle.*)

Préface sur l'Evangile de Saint Matthieu.

Sur l'Evangile de Saint Marc.

Sur l'Evangile de Saint Luc.

Sur l'Evangile de Saint Jean.

Sur les Actes des Apôtres.

Dissertation sur les élections par le sort.

Sur le Baptême au nom de Jesus Christ.

Sur Simon le Magicien.

Sur l'inscription de l'Autel d'Athénes consacré au Dieu inconnu.

TOME X.

Préface sur l'Epitre de S. Paul aux Romains.

Dissertation sur les Gentils qui n'ont connu ni la Loi de Moyse, ni l'Evangile.

Sur le péché originel, selon l'idée des Chrétiens, des Juifs, & des Mahométans, &c. (*Dissertation nouvelle.*)

Sur les effets de la Circoncision.

Sur la prédestination & la réprobation des hommes.

Préface sur la premiere Epitre de saint Paul aux Corinthiens.

Dissertation sur la Résurrection.

Sur le Baptême pour les morts, dont il est parlé au chapitre XV. ℣. 29.

Sur le texte du chapitre XV. ℣. 32. *Si, secundum hominem, ad bestias pugnavi Ephesi*, &c.

Préface sur la II. Epitre de S. Paul aux Corinthiens.

Préface sur l'Epitre de S. Paul aux Galates.

Dissertation sur Céphas repris par S. Paul.

Préface sur l'Epitre aux Ephésiens.

Préface sur l'Epitre aux Philippiens.

Préface sur l'Epitre aux Colossiens.

Préface sur la I. Epitre aux Thessaloniciens.

Préface sur la II. Epitre aux Thessaloniciens.

Préface sur la I. Epitre à Timothée.

Préface sur la II Epitre à Timothée.

Préface sur l'Epitre à Tite.

Préface sur l'Epitre à Philémon.
Préface sur l'Epitre aux Hébreux.
Préface sur l'Epitre de saint Jacques.
Préface sur la I. Epitre de saint Pierre.
Dissertation sur le voyage de S. Pierre à Rome.
Préface sur la II. Epitre de saint Pierre.
Dissertation sur la fin du Monde & sur l'état du Monde après le Jugement dernier.
Préface sur la I. Epitre de saint Jean.
Dissertation sur le texte du chapitre V. ℣. 7. *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo*, &c.
Préface sur la II. Epitre de saint Jean.
Préface sur la III. Epitre de saint Jean.
Préface sur l'Epitre de saint Jude.
Dissertation sur le Livre d'Henoch.
Préface sur l'Apocalypse.
Dissertation sur l'Antechrist.
Abregé de la Chronologie sacrée, ou Tables Chronologiques, pour servir à l'intelligence des Livres Sacrés.
Table Géographique des Provinces, Villes & Peuples dont il est parlé dans les divines Ecritures.
Table des Textes Sacrés expliqués dans les Préfaces & Dissertations.
Table générale des matieres contenuës, soit dans le Texte sacré, soit dans les Préfaces & Dissertations.

ESTAMPES NOUVELLES.

ODieuvre, Marchand d'Estampes, ruë d'Anjou, vient de mettre en vente les Portraits de LOUIS DAUPHIN DUC DE BOURGOGNE, né à Versailles le 6 Août 1682, mort au Château de Marly le 18 Février 1712, peint par H. *Rigaud*, & gravé par *Tardieu* le fils.

FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE, Archevêque Duc de Cambray, peint par J. *Vivien*, & gravé par P. *Dupin*.

Le Sr Benoît *Audran*, Graveur, vient de donner au public la *vie de S. Ignace de Loyola*, en quinze feüilles de grandeur égale. Le burin retrace fidelement aux yeux les mêmes actions de la vie de S. Ignace, qui sont peintes & sculptées à Rome dans la Chapelle de ce Saint.

La premiere Estampe représente la statuë en argent de S. Ignace, enrichie d'or & de pierreries, telle qu'elle est à Rome. Les autres offrent diverses actions de sa vie, son tombeau, ses miracles, &c.

Chaque Estampe est de six pouces de large sur neuf & demi de haut. On trouve chés le même Graveur beaucoup d'Estampes de la Belle, de Callot, de Sylvestre & autres excellens Maîtres.

Il demeure ruë S. Jacques, proche S Yves, à la Ville de Paris.

On vend chés le Sr *Duflos*, Graveur, Place Dauphine & chés Mad. la veuve *Chereau*, aux piliers d'or, ruë S. Jacques, le *Plan de la Ville de Dunkerque*, gravé par le Sr Duflos, d'après un tableau du cabinet de M. Taverne de Renescure, & dédié à S. A. S. M. le Duc de Penthievre ; ce Plan est très-exact, fort bien gravé, & mérite les suffrages des connoisseurs.

Plan en Elévation de la Ville de Soissons, dédié & présenté à la Reine, se vend *à Paris*, chés *Poincellier*, Auteur, ruë du Monceau S. Gervais.

M. *le Beau*, Professeur de Rhétorique au Collége des Grassins, connu par son mérite & ses talens, fut élû le premier de ce mois Académicien

Associé de l'Académie Royale des Belles-Lettres, à la place de M. Secousse, devenu Pensionnaire; & M. *Otter*, Professeur en Arabe au Collége Royal, fut aussi élû le 8 Académicien Associé de la même Académie, à la place de M. de la Curne de Sainte Palaye, devenu Pensionnaire. Sa Majesté a confirmé ces deux élections.

Le Sr Nicolas *Thillaye*, Marchand Chaudronnier, demeurant à Rouën, ruë des Bons Enfans, fait des Pompes, dont la perfection & l'utilité lui ont mérité l'approbation de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences de Paris, laquelle après avoir nommé Messieurs Duhamel & Camus, Commissaires pour les examiner, lui accorda le Certificat suivant, qui ne laisse rien à desirer au public touchant la sûreté de ces machines. En voici un extrait.

» La maniere dont ces Pompes sont exécutées » mérite des éloges, & il seroit à souhaiter que » nombre de particuliers eussent chés eux de ces » sortes de Pompes qui pourroient servir utile» ment pour arrêter le commencement des incen» dies, qui ont souvent fait de grands progrès » avant qu'on puisse avoir les secours publics.

Une grande partie des Académiciens fut témoin de l'épreuve & de l'effet de ces Pompes, & plusieurs en ont acheté.

Leur composition est toute en cuivre & très-solide, sans qu'il en coûte aucun frais d'entretien; quand il y auroit 20 ans qu'on n'y auroit touché, elles sont en état d'agir dans l'instant; les soupapes & autres joints sont si exacts, que le piston en condense l'air aussi exactement qu'une machine pneumatique.

Un homme seul peut transporter la plus petite &

la faire agir dans un cas pressant, & prévenir les incendies les plus fâcheux, comme il est arrivé au Monastere des Feüillans, vis-à-vis la Place de Vendôme à Paris le 25 Mai 1747; leur maison étoit menacée d'être réduite en cendres par un incendie qui recommença jusqu'à deux fois dans un même jour, mais qui fut aussi tôt arrêté par le moyen de quelques unes de ces Pompes qui se trouverent pour-lors chés les Feüillans. Tout Paris fut à portée de juger de la difference qu'il y a d'avoir de tels secours chés soi ou d'être obligé de les tirer du dehors, & d'attendre un tems asses considérable pour ne pouvoir borner le progrès du feu qu'après qu'il ne trouve plus de matiere combustible.

Enfin l'utilité & le bon marché de ces Pompes les ayant fait juger au-dessus des ordinaires qui avoient paru jusqu'à ce tems, le Roi a accordé à l'Auteur un Brévet qui lui permet de les vendre & débiter partout le Royaume, avec défenses à qui que ce soit de le troubler, sous quelque prétexte que ce soit; ce Brévet est fondé sur les certificats qui constatent le grand avantage de ces Pompes.

Elles sont si solides, que leur durée peut exceder la vie de plusieurs personnes les unes après les autres. L'Auteur donnera à ceux qui en acheteront telle garantie qu'il leur plaira. Il en envoye la figure & la description imprimée à ceux qui en désirent, pourvû qu'ils affranchissent leurs lettres.

Les personnes qui désireront voir de ces Pompes à Paris, pourront s'adresser aux Feüillans de la ruë S. Honoré; où ils verront celles qui leur servirent si utilement lors de l'incendie ci dessus mentionné.

L'Auteur qui demeure à Roüen, satisfera ceux qui désireroient de plus amples explications, toujours en affranchissant les ports de lettres.

Mlle *de la Croix* a obtenu du Roi un privilége, pour débiter un Rob pectoral ou Sirop, qui est un remede souverain contre toutes les especes de rhumes, toux, enrouemens, &c. Le Certificat donné par feu M. Lemeri, qui avoit examiné ce remede par ordre de M. le Cardinal de Fleury, porte qu'il n'y entre aucun narcotique, qu'il convient dans tous les cas où il faut faciliter l'expectoration d'une matiere épaisse & visqueuse qui englue les bronches & qui cause une toux opiniâtre. Ce remede a réüssi à un grand nombre de malades; il est agréable au goût.

Mlle *de la Croix* demeure ruë & porte S. Jacques.

Madame *de Catinat*, veuve de M. de Catinat, Conseiller au Parlement, pour se conformer aux intentions de son mari, ayant chargé depuis peu M. l'Abbé Raynal, Auteur connu par son Histoire du Stathoudérat & celle du Parlement d'Angleterre, de composer l'Histoire de M. le Maréchal de Catinat, sur les mémoires & autres piéces que M de Catinat, son neveu, a fait rassembler pour servir à cet ouvrage; elle croit devoir inviter Messieurs les Officiers qui ont servi sous lui & autres personnes qui ont vécu avec lui, ou qui ont quelques connoissances particulieres de sa vie, de lui envoyer tous les mémoires, lettres, plans de villes, de campemens, de batailles, les cartes particulieres des vallées du Piémont, & des cantons de l'Italie où il a fait la guerre pendant les années 1690 jusqu'en 1706, & généralement toutes les instructions qu'ils pourront lui procurer à ce sujet. Tout le monde doit s'intéresser à la perfection de l'Histoire de ce grand homme, & c'est dans cette vûë que Madame de Catinat ose esperer les éclaircissemens qu'elle demande, en assûrant de sa re-

Préface sur Joel.

Préface sur Amos.

Dissertation sur le texte du Chapitre V. ℣. 26. *Et portastis tabernaculum Moloch vestro*, &c. où l'on examine ce qui regarde l'idolâtrie des Israélites dans le desert, & en particulier le Dieu Rephan ou Rempham.

Préface sur Abdias.

Préface sur Jonas.

Dissertation sur le poisson qui englouti Jonas.

Préface sur Michée.

Préface sur Nahum.

Préface sur Habacuc.

Préface sur Sophonie.

Préface sur Aggée.

Préface sur Zacharie.

Préface sur Malachie.

Préface sur les deux Livres Canoniques des Macchabées.

Dissertation sur la parenté des Juifs & des Lacédémoniens.

Dissertation où l'on examine si l'Arche d'Alliance fut remise dans le Temple après la captivité de Babylone.

Remarques sur les Livres III. & IV. des Macchabées.

Continuation de l'Histoire des Juifs, depuis la mort du Grand-Piêtre Simon jusqu'à la naissance de Notre Seigneur Jesus-Christ, pour servir de suite à celle des Macchabées, par M. l'Abbé de Vence.

TOME IX.

Préface générale sur les Livre du Nouveau Testament.

Harmonie des quatre Evangiles, où histoire abregée de la vie de Jesus-Christ, rangée selon l'ordre des tems.

(*On placera ici une Dissertation nouvelle sur les années de Jesus-Christ.*)

Dissertation sur la Généalogie de Jesus-Christ.

Sur Saint Joseph, époux de la Sainte Vierge.

Sur les Mages.

Sur les differentes Sectes des Juifs; sçavoir, les Pharisiens, les Sadducéens, les Hérodiens & les Esséniens.

Sur les trois Baptêmes, c'est-à-dire, sur le Baptême des Juifs, sur le Baptême de saint Jean-Baptiste & sur le Baptême de Jesus-Christ.

Sur les Obsessions & Possessions du Démon.

Sur les bons & les mauvais Anges.

Sur le péché contre le Saint Esprit.

Sur les trois Maries.

Sur la derniere Pâque de Jesus-Christ.

(*On y joindra quelques observations sur le même sujet.*)

Sur la sueur de sang de Jesus-Christ au Jardin des Oliviers.

Sur les ténébres arrivées à la mort de J. C.

Sur la Résurrection des Saints Peres qui ressusciterent avec Jesus-Christ.

Sur la mort de Saint Jean l'Evangéliste.

Sur le trépas de la Sainte Vierge. (*Dissertation nouvelle.*)

Sur les Actes de Pilate envoyés à l'Empereur Tibere au sujet de la mort de Jesus-Christ.

Sur les Evangiles apocryphes.

Sur les Caractéres du Messie, suivant les Juifs depuis la venuë de Jesus-Christ.

Sur les faux Messies qui ont parû depuis Jesus-Christ. (*Dissertation nouvelle.*)

Sur le Juif errant. (*Dissertation nouvelle.*)

Préface sur l'Evangile de Saint Matthieu.

Sur l'Evangile de Saint Marc.

Sur l'Evangile de Saint Luc.

FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE, Archevêque Duc de Cambray, peint par J. *Vivien*, & gravé par P. *Dupin*.

Le Sr Benoît *Audran*, Graveur, vient de donner au public la *vie de S. Ignace de Loyola*, en quinze feüilles de grandeur égale. Le burin retrace fidelement aux yeux les mêmes actions de la vie de S. Ignace, qui sont peintes & sculptées à Rome dans la Chapelle de ce Saint.

La premiere Estampe représente la statuë en argent de S. Ignace, enrichie d'or & de pierreries, telle qu'elle est à Rome. Les autres offrent diverses actions de sa vie, son tombeau, ses miracles, &c.

Chaque Estampe est de six pouces de large sur neuf & demi de haut. On trouve chés le même Graveur beaucoup d'Estampes de la Belle, de Callot, de Sylvestre & autres excellens Maîtres.

Il demeure ruë S. Jacques, proche S Yves, à la Ville de Paris.

On vend chés le Sr *Duflos*, Graveur, Place Dauphine & chés Mad. la veuve *Chereau*, aux piliers d'or, ruë S. Jacques, le *Plan de la Ville de Dunkerque*, gravé par le Sr Duflos, d'après un tableau du cabinet de M. Taverne de Renescure, & dédié à S. A. S. M. le Duc de Penthievre; ce Plan est très-exact, fort bien gravé, & mérite les suffrages des connoisseurs.

Plan en Elévation de la Ville de Soissons, dédié & présenté à la Reine, se vend *à Paris*, chés *Poincellier*, Auteur, ruë du Monceau S. Gervais.

M. *le Beau*, Professeur de Rhétorique au College des Grassins, connu par son mérite & ses talens, fut élû le premier de ce mois Académicien

Préface sur l'Epitre à Philémon.
Préface sur l'Epitre aux Hébreux.
Préface sur l'Epitre de saint Jacques.
Préface sur la I. Epitre de saint Pierre.
Dissertation sur le voyage de S. Pierre à Rome.
Préface sur la II. Epitre de saint Pierre.
Dissertation sur la fin du Monde & sur l'état du Monde après le Jugement dernier.
Préface sur la I. Epitre de saint Jean.
Dissertation sur le texte du chapitre V. ℣. 7. *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo*, &c.
Préface sur la II. Epitre de saint Jean.
Préface sur la III. Epitre de saint Jean.
Préface sur l'Epitre de saint Jude.
Dissertation sur le Livre d'Henoch.
Préface sur l'Apocalypse.
Dissertation sur l'Antechrist.
Abregé de la Chronologie sacrée, ou Tables Chronologiques, pour servir à l'intelligence des Livres Sacrés.
Table Géographique des Provinces, Villes & Peuples dont il est parlé dans les divines Ecritures.
Table des Textes Sacrés expliqués dans les Préfaces & Dissertations.
Table générale des matieres contenuës, soit dans le Texte sacré, soit dans les Préfaces & Dissertations.

ESTAMPES NOUVELLES.

ODieuvre, Marchand d'Estampes, ruë d'Anjou, vient de mettre en vente les Portraits de LOUIS DAUPHIN DUC DE BOURGOGNE, né à Versailles le 6 Août 1682, mort au Château de Marly le 18 Février 1712, peint par H. *Rigaud*, & gravé par *Tardieu* le fils.

FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE, Archevêque Duc de Cambray, peint par J. *Vivien*, & gravé par P. *Dupin*.

Le Sr Benoît *Audran*, Graveur, vient de donner au public la *vie de S. Ignace de Loyola*, en quinze feüilles de grandeur égale. Le burin retrace fidelement aux yeux les mêmes actions de *la vie de* S. Ignace, qui sont peintes & sculptées à Rome dans la Chapelle de ce Saint.

La premiere Estampe représente la statuë en argent de S. Ignace, enrichie d'or & de pierreries, telle qu'elle est à Rome. Les autres offrent diverses actions de sa vie, son tombeau, ses miracles, &c.

Chaque Estampe est de six pouces de large sur neuf & demi de haut. On trouve chés le même Graveur beaucoup d'Estampes de la Belle, de Callot, de Sylvestre & autres excellens Maîtres.

Il demeure ruë S. Jacques, proche S Yves, à la Ville de Paris.

On vend chés le Sr *Duflos*, Graveur, Place Dauphine & chés Mad. la veuve *Chereau*, aux piliers d'or, ruë S. Jacques, le *Plan de la Ville de Dunkerque*, gravé par le Sr Duflos, d'après un tableau du cabinet de M. Taverne de Reneseure, & dédié à S. A. S. M. le Duc de Penthievre; ce Plan est très-exact, fort bien gravé, & mérite les suffrages des connoisseurs.

Plan en Elévation de la Ville de Soissons, dédié & présenté à la Reine, se vend *à Paris*, chés *Poincellier*, Auteur, ruë du Monceau S. Gervais.

M. *le Beau*, Professeur de Rhétorique au College des Grassins, connu par son mérite & ses talens, fut élû le premier de ce mois Académicien

Associé de l'Académie Royale des Belles-Lettres, à la place de M. Secousse, devenu Pensionnaire; & M. *Otter*, Professeur en Arabe au Collége Royal, fut aussi élû le 8 Académicien Associé de la même Académie, à la place de M. de la Curne de Sainte Palaye, devenu Pensionnaire. Sa Majesté a confirmé ces deux élections.

Le Sr Nicolas *Thillaye*, Marchand Chaudronnier, demeurant à Rouën, ruë des Bons Enfans, fait des Pompes, dont la perfection & l'utilité lui ont mérité l'approbation de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences de Paris, laquelle après avoir nommé Messieurs Duhamel & Camus, Commissaires pour les examiner, lui accorda le Certificat suivant, qui ne laisse rien à desirer au public touchant la sûreté de ces machines. En voici un extrait.

» La maniere dont ces Pompes sont exécutées » mérite des éloges, & il seroit à souhaiter que » nombre de particuliers eussent chés eux de ces » sortes de Pompes qui pourroient servir utile» ment pour arrêter le commencement des incen» dies, qui ont souvent fait de grands progrès » avant qu'on puisse avoir les secours publics.

Une grande partie des Académiciens fut témoin de l'épreuve & de l'effet de ces Pompes, & plusieurs en ont acheté.

Leur composition est toute en cuivre & très-solide, sans qu'il en coûte aucun frais d'entretien; quand il y auroit 20 ans qu'on n'y auroit touché, elles sont en état d'agir dans l'instant; les soupapes & autres joints sont si exacts, que le piston en condense l'air aussi exactement qu'une machine pneumatique.

Un homme seul peut transporter la plus petite &

connoissance ceux qui voudront lui faire l'honneur de les lui donner. Elle recevra par la poste ou par les Messageries, ou autres voitures publiques toutes les lettres & paquets qu'on lui adressera.

Madame *de Catinat* demeure ruë de l'Université, près la ruë du Bacq à Paris.

Le Sr *Thevenin*, Maître Ecrivain Juré à Paris, donne avis au public que M. de la Roque lui a legué plusieurs suites complettes des Mercures de France, qui commencent en Janvier 1720 & finissent en l'année 1744, ce qui forme environ 330 volumes, & plusieurs exemplaires de l'Opéra de Médée & Jason, avec les supplémens, très-bien conditionnés. Ceux qui souhaiteront en acquérir, pourront s'adresser au Sr *Thevenin*, qui demeure ruë de la Verrerie, vis-à-vis le Cimetiere de saint Jean.

BOUQUET.

Les fleurs parlent.

NOn, ce n'est point notre dessein,
Belle Iris, d'orner votre tête,
Ni de briller sur votre sein,
Le jour heureux de votre fête ;
A quoi peuvent servir tous nos foibles attraits ?
Vos yeux d'une maniere & vive & naturelle

Mlle *de la Croix* a obtenu du Roi un privilége, pour débiter un Rob pectoral ou Sirop, qui est un remede souverain contre toutes les especes de rhumes, toux, enrouemens, &c. Le Certificat donné par feu M. Lemeri, qui avoit examiné ce remede par ordre de M. le Cardinal de Fleury, porte qu'il n'y entre aucun narcotique, qu'il convient dans tous les cas où il faut faciliter l'expectoration d'une matiere épaisse & visqueuse qui englue les bronches & qui cause une toux opiniâtre. Ce remede a réüssi à un grand nombre de malades; il est agréable au goût.

Mlle *de la Croix* demeure ruë & porte S. Jacques.

Madame *de Catinat*, veuve de M. de Catinat, Conseiller au Parlement, pour se conformer aux intentions de son mari, ayant chargé depuis peu M. l'Abbé Raynal, Auteur connu par son Histoire du Stathoudérat & celle du Parlement d'Angleterre, de composer l'Histoire de M. le Maréchal de Catinat, sur les mémoires & autres piéces que M de Catinat, son neveu, a fait rassembler pour servir à cet ouvrage; elle croit devoir inviter Messieurs les Officiers qui ont servi sous lui & autres personnes qui ont vêcu avec lui, ou qui ont quelques connoissances particulieres de sa vie, de lui envoyer tous les mémoires, lettres, plans de villes, de campemens, de batailles, les cartes particulieres des vallées du Piémont, & des cantons de l'Italie où il a fait la guerre pendant les années 1690 jusqu'en 1706, & généralement toutes les instructions qu'ils pourront lui procurer à ce sujet. Tout le monde doit s'intéresser à la perfection de l'Histoire de ce grand homme, & c'est dans cette vûë que Madame de Catinat ose esperer les éclaircissemens qu'elle demande, en assûrant de sa re-

connoissance ceux qui voudront lui faire l'honneur de les lui donner. Elle recevra par la poste ou par les Messageries, ou autres voitures publiques toutes les lettres & paquets qu'on lui adressera.

Madame *de Catinat* demeure ruë de l'Université, près la ruë du Bacq à Paris.

Le Sr *Thevenin*, Maître Ecrivain Juré à Paris, donne avis au public que M. de la Roque lui a legué plusieurs suites complettes des Mercures de France, qui commencent en Janvier 1720 & finissent en l'année 1744, ce qui forme environ 330 volumes, & plusieurs exemplaires de l'Opéra de Médée & Jason, avec les supplémens, très-bien conditionnés. Ceux qui souhaiteront en acquérir, pourront s'adresser au Sr *Thevenin*, qui demeure ruë de la Verrerie, vis-à-vis le Cimetiere de Saint Jean.

BOUQUET.

Les fleurs parlent.

NOn, ce n'est point notre dessein,
Belle Iris, d'orner votre tête,
Ni de briller sur votre sein,
Le jour heureux de votre fête ;
A quoi peuvent servir tous nos foibles attraits ?
Vos yeux d'une maniere & vive & naturelle

Lançent partout d'aimables traits ;
De vos propres beautés vous êtes assés belle ;
Nous venons seulement vous offrir les douleurs
D'un berger fidéle & sincére,
Qui nous arrose de ses pleurs ;
De grace soyez moins sévere ;
Vous sçavez que Tircis vous aime infiniment ;
Ou vous ne sçavez pas ce que c'est qu'un amant.
Sa flamme, croyez nous, est pure & légitime,
Et s'il brûle d'amour, il en brûle sans crime.
Aimez, aimez donc ce berger,
Et comme lui soyez constante ;
Peut-être seriez-vous amante
D'un autre qui seroit léger.
Tandis que nous parlons, nos feuilles se flétrissent,
Notre éclat disparoît & nos charmes finissent ;
Mais si par notre sort votre cœur est vaincu ;
Si pour un malheureux il devient plus sensible ;
Notre mort est douce & paisible,
Et nous avons assés vécu.

SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique a suspendu les représentations de *Zaïs* à cause de l'indisposition de M. Jeliotte, &c.

on a remis pendant quelques représentations le Ballet toujours applaudi des Talens Lyriques.

Cette courte interruption n'a point refroidi l'empressement du public, qui dès qu'on a redonné le nouveau Ballet a couru en foule admirer M. Rameau. Nous avons promis quelque détail sur cet ouvrage, & nous allons remplir nos engagemens.

A l'égard de la Musique, il nous doit suffire, je crois, de dire qu'elle est de M. Rameau, & qu'elle a été trouvée digne de lui. Il seroit inutile de détailler tous les morceaux qui ont attiré les applaudissemens du public. M. Rameau en est en possession depuis si long-tems, & les mérite à tant de titres, qu'il est supérieur à toutes les loüanges qu'on pourroit lui donner, & qu'elles seroient toujours au-dessous de l'opinion que nous avons de lui, & que ses ouvrages admirables ont fait justement concevoir au public.

Le sujet du Prologue est le débrouillement du Cahos & la formation de l'Univers. Oromazés, le Souverain des Génies, est sur son trône; tous les Génies sont répandus dans le Palais en differentes attitudes & plongés dans un profond assoupiss.

sement, Leur Roi les avertit que dans ce moment le Destin parle & forme l'Univers. Les Génies s'éveillent, les Elémens paroissent, & enfin l'Amour vient faire connoître aux Génies ses feux & ses plaisirs, afin qu'ils puissent à leur tour en instruire les mortels.

Passons au sujet du Ballet.

Zaïs, Génie de l'air, est amoureux de Zelidie, bergere. Il s'est déguisé en berger, & sous ce travestissement il est aimé autant qu'il aime, mais l'amour de sa bergere ne suffit pas pour le rendre heureux, & malgré les conseils de Cindor, son confident, il s'obstine à vouloir l'éprouver. Après une scéne entre Zaïs & Zelidie, on voit arriver les bergers & la grande Prêtresse, qui viennent offrir un sacrifice à l'Amour. L'Amour répond à leurs vœux, descend & prononce l'oracle suivant.

Vous connoissez le prix d'une tendresse extrême ;
Aimez ; tous mes trésors, bergers, vous sont ouverts ;

Il avance & continuë :

Vous dont le cœur sensible & digne de mes fers,
Cherche en moi le bonheur suprême.

Imputez-vous les maux que vous avez soufferts ;
Eprouvez l'objet qui vous aime ;
Le véritable amour se suffit à lui-même ;
J'en promets un exemple enfin à l'Univers.

Cet Oracle confirme Zaïs dans la résolution d'éprouver sa Maîtresse.

Le théatre représente au second Acte le Palais de Zaïs. Ce Palais est dans les airs. Après un monologue de Zaïs, Cindor paroît, le premier lui confie tout son pouvoir, & lui ordonne d'éprouver sa Maîtresse. Deux Zéphirs apportent en effet Zelidie, qui surprise de se trouver transportée dans un séjour inconnu, est peu sensible à la déclaration d'amour que lui fait Cindor ; la fête qu'il lui donne fait aussi peu d'impression sur le cœur de la bergere ; Cindor pour lui donner une idée de sa puissance, ordonne aux Aquilons de se déchaîner, à la foudre de s'allumer ; il est obéi à l'instant ; cet orage épouvante Zélidie, Cindor veut la rassûrer en lui disant que ce tonnerre & ces éclairs sont sous leurs pieds, mais la tendre bergere lui répond : *Hélas ! je ne crains rien pour moi, mais mon amant est sur la terre.* Cindor pour dissiper son effroi, ordonne aux Zéphirs de calmer la terre & l'onde. Après ces differentes fêtes, il continuë à parler à

Zelidie de sa feinte tendresse, mais la bergere est inébranlable, & ne songe qu'à son berger. Cindor n'exige d'elle que de rester quelque tems dans ce Palais, d'où elle tenteroit en vain de sortir, & lui donne un bouquet enchanté, en lui disant que rien ne peut nuire ni désobéïr à qui se pare de ces fleurs, & qu'il suffit qu'on désire pour voir remplir ses voeux.

Zelidie restée seule a quelque inquiétude que ce bouquet ne soit un enchantement qui éteigne son amour pour Zaïs; elle souhaite de le voir, & il paroît à l'instant. Zelidie craignant qu'il ne soit exposé au courroux d'un rival tout puissant, le presse de se retirer, & pour le mettre à couvert du péril dont elle le croit menacé, elle lui donne le bouquet enchanté, ce qui termine le second Acte.

La constance de Zelidie ne paroît pas cependant encore assés éprouvée à Zaïs; il veut la voir lui-même sous les traits de Cindor; un bandeau de pierreries fera qu'elle le prendra pour ce Génie, tandis qu'elle croira que le charme des fleurs enchantées a opéré sur le cœur de Zaïs, qu'il est infidéle, & qu'une fête galante peindra à ses yeux tous les agrémens de l'inconstance. Zelidie prend peu de part au plaisir de cette fête, qu'elle fait enfin ces-

ser, ces jeux aigrissant sa douleur. Zaïs paroît sous les traits de Cindor & la presse de punir l'ingrat qui l'abandonne.

Zelidie répond au prétendu Génie avec la même constance qu'elle a fait au second Acte : *Jugez*, lui dit-elle, *si j'aimois Zaïs, je l'adore infidèle.*

Cependant quoique Cindor soit la cause de tous ses malheurs, elle cherche en vain dans son cœur de la haine contre lui ; un charme secret l'attendrit ; Zaïs est allarmé de ce sentiment que bien-tôt la bergere désavouë. Non, dit-elle, *ici tout est enchantement.*

Elle quitte le faux Cindor, en lui déclarant qu'elle ne l'entendra que devant Zaïs, & celui-ci content de voir la constance de sa maîtresse triompher de cette double épreuve, termine l'Acte par un court monologue qui exprime sa joye.

Zaïs & Zelidie ouvrent le *quatriéme Acte*. Zaïs a découvert son rang à sa maîtresse : elle voit tous les Génies soumis à Zaïs, voler à sa voix & lui offrir leurs hommages ; mais cet éclat, loin de la flater, la plonge dans la plus sombre tristesse ; elle dit à Zaïs que désormais elle n'est plus heureuse, qu'elle va passer ses jours inquiete, tremblante, dans la crainte de le voir inconstant

constant, ou peut-être dans la douleur de son infidélité.

Zaïs à ces mots prend l'anneau mystérieux dans lequel réside la puissance des Génies ; il le rompt, & sacrifiant son pouvoir aux allarmes de sa maîtresse, il est abandonné par sa Cour ; son Palais disparoît, & les deux amans se trouvent dans un désert où leur amour fait leur unique ressource & où ils sont contens, ce qui justifie l'oracle du premier Acte. Bien-tôt Oromazes paroît ; il rend à Zaïs sa puissance & éleve la bergere à l'immortalité des Génies.

La Musique de ces quatre Actes est comme celle du Prologue, c'est-à-dire admirable ; les symphonies sont d'un goût agréable, léger &, pour ainsi-dire, Aërien, tel qu'il convenoit à des Sylphes, qui sont les principaux Acteurs des divertissemens ; les Ballets sont dessinés avec tout le goût, toute l'intelligence & toute l'élégance que l'on peut désirer, & que l'on étoit en droit d'attendre de M. Malter, Compositeur des Ballets.

Nous avons il y a déja quelque tems invité tous les Auteurs à nous envoyer eux-mêmes les extraits de leurs ouvrages, & nous avions promis d'être fort exacts à ne nous point approprier le travail d'autrui,

& à nommer ceux qui auroient la complaisance de nous soulager dans nos travaux; nous réïtérons ici la même priere, en avertissant qu'il est essentiel que l'extrait paroisse avec un nom d'Auteur, parce que sans cela nous en serions garans nous-mêmes, & qu'à moins que nous ne puissions dans cette sorte d'ouvrages nommer au public quelqu'un qui soit avoüé de lui, il auroit droit de nous reprocher d'avoir confié à des mains étrangeres les fonctions dont nous sommes chargés.

Les Comédiens François ont repris avec beaucoup de succès *le Glorieux*, Comédie de M. Destouches.

CONCERTS ET COMEDIES A LA COUR.

Le Lundi 19, le Samedi 24 & le Lundi 26 Février on exécuta en Concert chés la Reine *le Ballet des Elémens*.

Mlles Lalande, Mathieu, de Scelles & Godonnesche en ont chanté les rôles, ainsi que Mrs Jeliotte, Poirier, Benoist, Godonnesche & Dubourg.

Le Mardi 20 les Comédiens François joüerent *le Distrait* & *le Dédit*.

Le Mercredi 21 les Comédiens Italiens joüerent *Arlequin & Mario valets dans la même maison*.

Le Jeudi 22 les Comédiens François

représenterent la Tragédie de *Britannicus* & *la Pupille*.

Le Mardi 27 les mêmes Comédiens joüerent *le Méchant* & *le Rendez-vous*.

Le Jeudi 29 ils représentérent la Tragédie nouvelle de *Denis le Tyran* & *l'Ecole amoureuse*.

Le Samedi 2, le Lundi 4 & le Samedi 9 Mars on exécuta en Concert chés la Reine l'Opera de *Callirhoé*. Mlle de Scelles, Canevas & Romainville en chanterent les rôles, ainsi que Mrs Chassé & Jeliotte.

Le Lundi 11, le Samedi 16 & le Lundi 18 on exécuta en concert l'Opera *d'Armide*. Mlles Chevalier, de Scelles, Canevas, & Guédon, nouvellement reçûë à la Musique de la Chambre du Roi, en ont chanté les rôles, ainsi que Mrs Chassé, Dubourg, Poirier, Bazire & Fillieul.

Le 23 & le 30 on exécuta *les Fêtes Vénitiennes*, de la composition de M. Danchet & de M. Campra.

Le Mardi 5 les Comédiens François joüerent *la Coquette* & *le Retour imprévû*.

Le Mercredi 6 les Comédiens Italiens joüerent *Arlequin voleur, Juge & Prevôt*.

Le Jeudi 7 les Comédiens François représenterent *Gustave* & *l'Aveugle clairvoyant*.

Le Mardi 12 les mêmes Comédiens

joüerent *le Glorieux* & *la Comtesse d'Escarbagnas.*

Le Mercredi 13 les Comédiens Italiens joüerent *les Incidens nocturnes*, suivis d'un Ballet.

Le Jeudi 14 les Comédiens François représenterent *Héraclius* & *le Galant Jardinier.*

Le Mardi 19 les mêmes Comédiens joüerent *le Philosophe marié* & *l'Ami de tout le monde.*

Le Mercredi 20 les Comédiens Italiens joüerent *les Folies de Coraline.*

Le Jeudi 21 les Comédiens François représenterent *Iphigénie* & *le Procureur arbitre.*

Le Samedi 30 l'Opera donna pour la clôture & la capitation des Acteurs *Armide*. M. Poirier chanta le rôle de Renaut & fut fort applaudi.

Le même jour les Comédiens François représenterent la Tragédie de *Denys le Tyran*, & les Italiens *Samson.*

On donnera les Complimens le mois prochain.

NOUVELLES ETRANGERES,

SUEDE.

ON mande de Stockholm du 30 Janvier qu'on a rendu public le Traité d'alliance défensive conclu avec la Prusse, & que le Gouvernement l'a fait traduire en Latin & en François. Il a été stipulé par ce Traité qu'il y auroit toujours une amitié sincere & une union des plus étroites entre les deux Puissances, & qu'elles travailleroient mutuellement à se procurer tous les avantages possibles; que le Roi de Suéde & S.M. Prussienne n'ayant nuls engagemens contraires à la convention présente, ils se communiqueroient fidélement tous les avis relatifs à leurs intérêts communs, & qu'ils ordonneroient à leurs Ministres dans les Cours étrangeres de vivre dans une parfaite intelligence, & de concerter ensemble toutes leurs démarches; que les deux Puissances se garantissoient réproquement tous les Etats qu'elles possédent, ceux qui ont été cédés au Roi de Prusse par la Reine de Hongrie, en vertu des Traités de Breslau du 11 Juin 1742, & de Dresde du 25 Décembre 1745, y étant nommément & spécialement compris; que si l'une des Parties contractantes étoit attaquée par qui & sous quelque prétexte que ce pût être, la Puissance son Alliée, dès qu'elle en seroit requise, employeroit pendant deux mois ses bons offices auprès de l'Agresseur, afin de l'engager à cesser ses hostilités, & que si les négociations employées pour cet effet ne réussissoient point, elle fourniroit à la Partie lezée les secours dont on est

convenu ; que dans un pareil cas la Prusse fourniroit à la Suéde six mille hommes d'Infanterie & trois mille de Cavalerie avec un train d'artillerie proportionné à ce nombre de troupes, mais que la Suéde, supposé que sa Majesté Prussienne fut attaquée, ne seroit tenue de l'aider que de quatre mille hommes de Cavalerie & de deux mille d'Infanterie ; que ces Corps auxiliaires seroient entretenus aux dépens de la Puissance qui les feroit marcher, à l'exception de ce qui regarde les vivres & les fourages ; que comme il subsiste des Traités antérieurs d'amitié entre les Parties Contractantes & l'Impératrice de Russie, & le présent Traité ne contenant rien qui puisse y déroger, cette Princesse seroit considérée comme comprise dans cette alliance, & qu'on l'inviteroit à y accéder. Par un article séparé le Roi de Prusse promet de ne pas souffrir qu'il soit donné la moindre atteinte à l'ordre établi pour la succession à la Couronne de Suéde en faveur du Prince Royal, & cet article doit avoir la même force que s'il avoit été inseré dans le Corps du Traité. On a publié les résolutions prises par les Etats du Royaume pendant leur derniere assemblée, au sujet des taxes que les Sujets du Roi doivent payer chaque année jusqu'à la convocation d'une nouvelle Diette. Les Etats dans la répartition de ces taxes ont eu une attention scrupuleuse à les proportionner aux facultés qu'on peut naturellement supposer aux personnes selon leur rang ou leur profession, & ils avertissent dans le dispositif de leur Ordonnance qu'elles ne seront employées qu'à acquitter les dettes de l'Etat, & à pourvoir à la sûreté du Royaume. Le Prince Royal se propose de faire un voyage en Finlande, & l'on compte qu'il partira dans le mois d'Avril. Sa Majesté a envoyé ordre au Com-

te de Barck, ci-devant son Ministre à Petersbourg, de se rendre à Stockolm avant que d'aller à Vienne. *Le* Baron de Hamilton, Feldt-Maréchal, mourut le 20 à une de ses terres dans l'Est-Gothie.

On mande de Péterſbourg que l'Impératrice de Russie étoit partie le 23 Févr. pour Czarska-*Zelo*, d'où elle devoit revenir le 27. Cette Princesse par la derniere Promotion qu'elle a faite dans ses troupes a nommé trois Lieutenans Feldt-Maréchaux, dix-neuf Majors Généraux, six Brigadiers & cinquante-six Colonels. Les mêmes avis portent que le Knées Gallitzin lui avoit envoyé une lettre, par laquelle le nouveau Roi de Perse assûre ce Ministre de la résolution dans laquelle il est de conserver la paix avec la Russie. Ces nouvelles ajoutent que les préparatifs ordonnés par le Gouvernement pour mettre cette année une nombreuse flotte en mer, se continuent avec toute la diligence possible.

On écrit de Stockholm du 17 Février qu'on assûre que la Princesse épouse du Prince Royal est enceinte, & que sa grossesse sera incessamment déclarée. Il s'est tenu chés le Comte de Tessin, Président du Collége de la Chancellerie, diverses conferences ausquelles plusieurs *Sénateurs* ont assisté, & comme quelques Ministres Etrangers ont été invités de s'y trouver, il y a apparence qu'elles ont eû pour objet les moyens d'affermir de plus en plus les alliances qui subsistent entre cette Couronne & certaines Puissances. La situation présente des affaires de l'Europe exigeant que la Cour donne des instructions particulieres au Comte de Barck, nommé Ministre Plénipotentiaire du Roi auprès de la Reine de Hongrie, on attend dans peu ce Ministre, qui dans son trajet

de Pétersbourg à Dantzick a reçu ordre de se rendre en cette ville. M. de Guydickens, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne, a donné part aux Ministres de sa Majesté de la réponse qui lui est venue de Londres au sujet de la conduite qu'il a tenue par rapport à l'affaire du Négociant Springer. On équipe avec une extrême diligence tous les vaisseaux de guerre qui sont dans les Ports de ce Royaume, & l'on se presse d'achever ceux qui sont sur les chantiers, le Gouvernement se proposant de mettre en mer au printems prochain une flotte considérable. Il y a déja plus de vingt mille matelots assemblés à Carelscroom pour cet effet, & l'on en augmentera le nombre jusqu'à quarante mille. L'Amirauté a fait l'adjudication pour l'approvisionnement des vaisseaux de sa Majesté. Le Roi a prolongé pour vingt ans l'octroi accordé à la Compagnie des Indes Orientales. On a reçû avis que le vaisseau *l'Espérance* appartenant à cette Compagnie, a fait voile de Gottenbourg pour sa destination ; & qu'il doit être suivi avant peu du vaisseau *la Paix*. Le 3 Février le Baron de Flemming, Conseiller de la Chancellerie, partit pour Madrid où il va résider en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi. M. Hedman Directeur de la Manufacture de toile établie à Keltesta, lequel avoit été arrêté en même tems que le Négociant Springer, sur le soupçon d'avoir eu part aux intrigues tramées contre le Gouvernement, a été remis en liberté, & on lui a permis de poursuivre criminellement ses accusateurs.

Selon les nouvelles de Pologne le Prince Jablonowsky Staroste de Rowell, a épousé la Comtesse Mycielska fille du Castellan de Posnanie. Ces lettres ajoutent que les Starostes de Léopol, de Lip-

nick & de Parchow, M. Czapsky, Trésorier de la Prusse Polonoise, & le Chambellan Linowski s'étoient rendus à Warsovie où l'on attend encore dans peu plusieurs autres Seigneurs, & que le Comte Swidzinsky Palatin de Braslow, étoit allé à une terre près de Cracovie.

On mande de Pétersbourg que l'Imperatrice de Russie y est revenue de Czarska-Zelo le 28 de Janvier, & qu'elle a tenu plusieurs Conseils à l'occasion de diverses dépêches apportées de Vienne, de Londres & de la Haye par trois couriers extraordinaires. Le Knées Repnin, auquel cette Princesse avoit donné le commandement du Corps de troupes Russiennes, destiné à passer au service du Roi de la Grande Bretagne & de la République des Provinces-Unies, ayant été surpris d'une attaque de paralysie, le Général Lieven a été nommé pour commander ces troupes. L'Impératrice de Russie a donné ordre de fondre plusieurs piéces de canon de differens calibres, & d'enrôler quatre mille matelots.

Les lettres de Coppenhague du 24 Février portoient qu'il y eut le 21 de ce mois chés le Roi une fête magnifique, à laquelle tous les Ministres Etrangers furent invités. Chaque jour du carnaval a été marqué par quelque nouveau divertissement, & jamais la Cour n'a été plus brillante. Sa Majesté a déclaré qu'elle differeroit jusqu'au mois de Mai son voyage dans le Holstein. Le Baron de Hopken, Ministre de Suéde en cette Cour, ayant obtenu de sa Majesté Suédoise une charge de Secretaire d'Etat, se dispose à retourner à Stockholm. On assûre que le Baron de Korff reviendra à Coppenhague, pour y résider en qualité d'Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice de Russie.

Les nouvelles de Stockholm portent qu'il y a eu

diverses émeutes populaires dans quelques Provinces de Suéde à l'occasion des nouvelles taxes établies par la derniere Diette générale, & qu'un des Députés de cette assemblée a été tué en Scanie par ces mutins, qui y ont commis plusieurs autres excès. Ces lettres ajoutent que sa Majesté Suédoise a résolu de rétablir les anciens ordres de Chevalerie des Seraphins, de l'Epée & de l'Etoille du Nord; que le premier de ces Ordres, lequel aura pour marque un Cordon Bleu, sera reservé pour les Sénateurs & pour les personnes de la haute Noblesse; que le second sera la récompense des services militaires; qu'on destinera le troisiéme pour les Magistrats & pour les personnes qui se distingueront dans les Sciences & dans les Belles Lettres, & que l'installation des nouveaux Chevaliers se fera le 28 du mois d'Avril, jour de l'Anniversaire de la naissance du Roi de Suéde. Sa Majesté Suédoise a accordé au Baron Swen de Cedestrom la charge de Commandant de l'artillerie en Finlande, & à M. Guillaume de Thermstrom celle de Secretaire du Gouvernement de Bleking.

On mande de Pétersbourg que le Lord Hindford, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne auprès de l'Impératrice de Russie, & M. de Zwart, Ministre Plénipotentiaire de la République des Provinces Unies, ayant reçu de leurs Souverains les ratifications du Traité de subside conclu entre ces trois Puissances, l'échange de ces ratifications devoit se faire le 8 Février, & que le même jour le Gouvernement de Russie feroit partir un courier, pour porter ordre au Général Lieven de se mettre en marche avec le Corps de troupes Russiennes, qui passe à la solde de la Grande Bretagne & des Etats Généraux.

L'Impératrice de Russie continue de faire tra-

vailler avec toute la diligence possible à l'armement d'une nombreuse flotte.

ALLEMAGNE.

LEs lettres de Vienne du 10 du mois passé portoient que le 2 de ce mois l'Ambassadeur du Roi de Portugal eut audience de la Reine & ensuite du Grand Duc de Toscane. Il se tint le 4 un Conseil qui dura plus de cinq heures, & dans lequel on délibera sur les dépêches d'un courier que le Gouvernement avoit reçu le même jour du Comte de Harrach, chargé de l'administration des affaires de sa Majesté dans le Milanez. On attend à Carlowitz dans le courant du mois prochain l'Ambassadeur Extraordinaire, que le Grand Seigneur envoye à Vienne pour complimenter le Grand Duc de Toscane sur l'élection faite à Francfort en faveur de ce Prince. Ce Ministre sera défrayé avec toute sa suite aux dépens de la Reine, pendant le séjour qu'il fera dans les Etats de sa Majesté.

Selon une liste qui paroît des troupes que la Reine a en Italie, elles consistent en vingt-sept Régimens d'Infanterie, quatre Régimens de Cuirassiers, un pareil nombre de Régimens de Dragons, deux Régimens de Hussards, trois mille Varadins & autant de Carlstadiens. Le Feldt-Maréchal de Browne, qui les commande, a sous ses ordres neuf Lieutenans Feldt-Maréchaux & vingt Majors Généraux. Le Comte de Luzan Colonel Commandant du Régiment de Vasquez, est mort depuis peu en Hongrie où ce Régiment est en quartier.

Nous apprenons par les lettres de Vienne du 17 Février que Don Joseph de Caravalho, Ambassa-

ſieur du Roi de Portugal, a conféré pluſieurs fois avec le Comte d'Uhlefeld Chancelier de la Cour. Il y eut auſſi le 12 une conférence entre les Miniſtres de la Reine, & le Comte de Canales Miniſtre du Roi de Sardaigne. On croit qu'il s'y eſt agi d'une demande faite par ce Prince, concernant une augmentation qu'il déſire que ſa Majeſté faſſe dans ſon armée d'Italie. La liſte des Officiers Généraux compris dans la derniere Promotion, ne ſera rendue publique que quelque tems avant l'ouverture de la campagne. Les nouvelles levées ſe continuent avec ſuccès, & toutes les ſemaines il part des recrues tant pour la Lombardie que pour les Pays-Bas. Le Prince de la Tour Taxis, principal Commiſſaire du Grand Duc de Toſcane à la Diette de l'Empire, a différé de quelques jours ſon départ pour Ratiſbonne. Suivant les apparences la Reine n'ira point à Olmutz comme elle ſe l'étoit propoſée.

Les lettres de Warſovie marquent qu'on n'y étoit point encore inſtruit le 11 que la premiere diviſion du Corps de troupes, fourni par l'Impératrice de Ruſſie à ſa Majeſté Britannique & à la République des Provinces Unies, fut entrée en Lithuanie. On a ſçû par ces lettres que ce Corps de troupes n'étoit pas compoſé de trente-cinq mille hommes, ainſi qu'on l'avoit publié, mais ſeulement de trente mille cinq cent.

On écrit de Berlin du 24 Février que leurs Majeſtés Pruſſiennes quitterent le 18 de ce mois le deuil qu'elles avoient pris pour la mort du Duc de Saxe-Weymar. Le Général Bernes a communiqué aux Miniſtres du Roi quelques dépêches qu'il avoit reçûes de Vienne, & qu'on prétend regarder la prochaine ouverture du Congrès d'Aix-la-Chapelle. On continue d'aſſûrer que l'affaire des garanties

que sa Majesté & la Reine de Hongrie se sont promis mutuellement, est sur le point de s'accommoder, & que l'on conviendra bientôt d'un arrangement pour la terminer à la satisfaction des deux Puissances. Le Prince Ferdinand de Brunswick, frere de la Reine & de la Princesse de Prusse, est allé à Wolfenbuttel pour y passer quelque tems. Le Lord Marshall Lieutenant Général des armées du Roi d'Espagne, & frere du Feldt-Maréchal Comte de Keith, est arrivé depuis peu d'Italie, & il a rendu ses devoirs au Roi qui lui a fait un accueil très-favorable. Sa Majesté a fait conduire M. de Walrave à la Citadelle de Magdebourg, & M. de Winterfeld est nommé pour examiner les comptes de ce Major Général. Les avis reçûs de Hanover portent que les Officiers des troupes de l'Electorat, employées dans l'armée des Alliés aux Pays-Bas, partent successivement pour retourner en Hollande, que M. de Dackenhausen, Major du Régiment de Busch, a été fait Lieutenant Colonel de celui de Wendt, & que Messieurs de Bimont & de Borstel, Majors de deux Régimens d'Infanterie, ont obtenu des Brevets de Lieutenans Colonels.

Les lettres de Vienne du 25 portent que le 23 le Grand Duc de Toscane donna l'Investiture du Temporel de la Prevôté d'Erlangen à l'Electeur de Tréves, représenté dans cette cérémonie par le Baron de Schonborn. Il se tint le même jour un Conseil en présence de la Reine, à l'occasion de quelques dépêches du Feldt-Maréchal Comte de Bathiany. La négociation, dont le Comte de la Roque avoit été chargé par le Roi de Sardaigne auprès de sa Majesté, ayant eu tout le succès qu'on en attendoit, & cette Cour étant d'accord avec celle de Turin sur les opérations de la cam-

pagne prochaine en Italie, ce Général est parti pour retourner à Turin. On assûre toujours que les deux Puissances sont convenues de former une nouvelle entreprise contre l'Etat de Génes, & de faire passer des troupes en Corse, afin d'opérer une puissante diversion. De moment à autre on attend la nouvelle que les troupes Russiennes, destinées à entrer au service de sa Majesté Britannique & de la République de Hollande, sont arrivées en Lithuanie. Le Régiment d'Infanterie de Luchesi doit se rendre en Moravie dans les environs d'Olmutz, afin de s'y joindre à ces troupes avec quelques autres Régimens, & de prendre conjointement la route des Pays-Bas. Pour cet effet il étoit attendu à Vienne le 17 de Mars. On continue avec beaucoup de succès les nouvelles levées de soldats, & l'on a déja fait partir un grand nombre de recrues pour les Pays-Bas & pour l'Italie. La Reine a envoyé un Commissaire sur la frontiere du Royaume de Hongrie, pour y recevoir Schadi Effendi Ambassadeur du Grand Seigneur, & pour faire défrayer ce Ministre & sa suite, dès qu'il entrera sur les terres de la domination de sa Majesté. Il est arrivé deux domestiques de cet Ambassadeur, pour lequel on prépare l'Hôtel d'Oettingen dans le fauxbourg de Leopoldstadt.

La Comtesse d'Althan est dangereusement malade d'une chute qu'elle a faite.

Le Prince d'Avellino mourut le 23 en cette ville.

On mande de Dusseldorp du 4 de ce mois qu'un détachement de six cent hommes de la garnison de cette ville partit le 29 du mois dernier, pour aller se poster sur la frontiere du Duché de Juliers, & que la garnison se trouvant considérablement affoiblie, tant par ce détachement que par ceux qui

l'ont précédé ; les Bourgeois sont obligés de monter la garde. On tire les hommes les mieux faits d'entre les Miliciens, pour completter les Régimens de troupes reglées. Il a passé depuis peu près de cette ville un grand nombre de recrues pour les troupes de Hanover, qui font partie de l'armée des Alliés dans les Pays-Bas. On célébra à Dusseldorp le 27 l'Anniversaire de la naissance du Duc de Deux Ponts. L'Electeur a nommé le Comte de Leinningen Major Général, & a accordé un Brévet de Lieutenant Colonel au Baron de Kitscher. Les lettres de Berlin marquent que le Marquis de Valory, Envoyé du Roi de France auprès du Roi de Prusse, a eu de ce Prince une audience dans laquelle il lui a remis de la part de Sa Majesté Très Chrétienne une lettre de félicitation sur la naissance du second Prince dont la Princesse de Prusse est accouchée. On a sçû par les mêmes lettres que le Duc de Holstein, Feldt-Maréchal des armées de sa Majesté Prussienne, & Gouverneur de Berlin, étoit tombé malade à Potsdam. Ces avis ajoutent que le Major Général Kalsow est allé faire la revûë de son Régiment en Silésie, & que M. d'Althoff, Chambellan de sa Majesté Suédoise, est retourné en Suéde.

ESPAGNE.

On écrit de Lisbonne du 6 Février qu'il se trouve actuellement dans ce Port sept vaisseaux de guerre Anglois, quatre-vingt dix-neuf navires marchands de la même nation, un Napolitain, sept Suédois, dix Danois, un Prussien, vingt-huit Hollandois, deux Vénitiens, six de Hambourg, un pareil nombre de Lubeck, quatre de Dantzick & un de Livourne. Au commence-

ment de ce mois il est revenu vingt-sept bâtimens Portugais des côtes de France, d'Angleterre & d'Irlande. Le navire *la Notre-Dame de Nazareth* arriva des Indes Orientales le 26 Janvier dernier, sous l'escorte d'un vaisseau de sa Majesté. Le Pere Joseph de Saint Antoine, Religieux du Tiers Ordre de Saint François, mourut, le 15 du même mois à Caria dans un Convent de son Ordre. Descendu de l'illustre Maison de Gama, & ci-devant connu dans le monde sous le nom de Don Jacques Joseph de Gama Lobo, il étoit Chevalier de l'Ordre de Christ, Gentilhomme de la Maison du Roi, & Sergent Major de Cavalerie lorsqu'il embrassa la vie Monastique.

Don Manuel de Silva mourut à Santarem le 9 Janvier âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, trois mois & vingt-huit jours, après avoir perdu l'année derniere sa sœur, veuve de Don Antoine de Carvalho Sergent Major d'Infanterie, laquelle étoit dans la cent quatriéme année de son âge.

Le nommé Jean Fernandez est mort depuis peu à Arvoré, petite ville du Diocèse de Porto dans sa cent quatorziéme année.

Les lettres de Madrid du 20 nous apprennent que les Intendans de Marine de Cadix & du Ferrol ont mandé à S. M. que le 6 de ce mois l'Armateur Jean Fernandes de Villars a pris à la vûë des Berlingues le Brigantin Anglois *le Duc de Cumberland* de cent trente tonneaux; chargé de bled & d'autres marchandises, & que les Balandres *le Folcan*, *le Robert*; *le Saint Georges* & *le Marchand de la Mer Baltique*, sur lesquelles il y avoit quatre mille sacs de grains, ont été conduits à Muros & à Bayona par les Armateurs Don Pedre de Ges, Jacques Graniel, Vincent Cavallero & François Tasanel.

Dona Monique Fernandez de Cordoue de Portocarrero, épouse du Comte de Montijo & Dame d'Honneur de la Reine, est morte en cette ville le 17, âgée de cinquante-quatre ans.

On vient de publier à *Lisbonne* une nouvelle Ordonnance, par *laquelle le Roi déclare* que les soldats qui s'enrôleront pour servir dans *les établissemens* possédés aux Indes par les Portuguais, recevront cinq Lisbonines d'engagement; qu'*ils* ne seront engagés que pour six ans, & que ceux qui après avoir servi pendant ce tems, voudront revenir dans ce Royaume ou passer au Brésil, y seront conduits aux dépens de sa Majesté; que dans les endroits où ils fixeront leur domicile ils joüiront en arrivant des mêmes priviléges que les plus anciens habitans, & que les places ausquelles ils auront droit de prétendre leur seront données par préférence; qu'ils ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, être contraints de prendre parti une seconde fois dans les troupes, & que s'ils s'y déterminent de leur propre mouvement, on leur rendra les mêmes grades qu'ils auront eu lorsqu'ils auront obtenu leur congé. Une flotte arrivée de Maranham & de Gran-Para a rapporté une grande quantité de vanille, de cacao, de caffé, de sucre, de tabac & de salsepareille. Le vaisseau *le Saint François Xavier*, commandé par le Capitaine Don Philippe-François de Proença & Silva, est revenu de Goa après onze mois & vingt-deux jours de navigation. Il y a actuellement dans le Port de cette ville cent onze navires Anglois, trente Hollandois, huit Suédois, dix Danois, deux Vénitiens, six de Hambourg, six de Lubeck & quatre de Dantzick. Don Gaspard de Queiro Ribeiro Vasconcellos a épousé Dona Marie Anne Joachine Camalho, fille de Don Juan Antoine Camalho d'Arias Mendoza.

On a reçû avis de Rome que le Pape avoit disposé d'un Prieuré considérable en faveur de l'Evêque de Porto.

On mande de Madrid du 27 Février que la Reine a été indisposée pendant quelques jours, mais que depuis deux saignées qu'on lui a faites, la santé de sa Majesté est entierement rétablie. Le 10, le 12 & le 14 de ce mois, le Prince d'Yacci, Ambassadeur Extraordinaire du Roi des Deux Siciles, a célébré par des fêtes de la plus grande magnificence la naissance du Duc de Calabre. La derniere de ces fêtes a été surtout d'un éclat extraordinaire, & l'on a admiré particulierement le goût avec lequel l'Hôtel de cet Ambassadeur étoit illuminé. L'Armateur Don Pedre de Ges est entré dans le Port de Vigo avec le brigantin Anglois *les Algarves*, chargé de six cent sacs de bled, dont il s'est emparé le 31 du mois dernier vers le quarante-cinquiéme degré de Latitude Septentrionale.

GRANDE-BRETAGNE.

VOici une lettre de Londres du 9 Février. Le Roi a fait remettre à la Chambre des Communes des copies de l'acte par lequel les Etats Généraux des Provinces-Unies ont consenti à la conclusion du Traité de subside avec la Cour de Péterfbourg; de l'Extrait de ce qui a été inseré à ce sujet dans le Regiftre de leurs résolutions; du renouvellement du Traité d'Alliance & d'amitié entre sa Majesté & l'Electeur de Mayence; de la convention faite le 9 Juin 1747 entre le Roi de Suéde, comme Landgrave de Hesse Cassel, & la République de Hollande, pour un Corps de troupes Hessoises, & d'une autre convention signée le

31 du même mois à Pétersbourg entre sa Majesté & l'Impératrice de Russie. Cette Princesse par la derniere convention dont il s'agit, s'engage à tenir prêts quinze vaisseaux de guerre & soixante galéres, pour transporter en cas de besoin le second Corps de troupes qu'elle a promis de fournir à la Grande Bretagne. Le 5 de ce mois la Chambre des Communes approuva la résolution prise le 2 d'augmenter d'un scheling par livre sterling les impôts sur les marchandises & les denrées étrangeres. Elle renvoya hier à un Committé l'examen du Bill pour défendre les assûrances sur les vaisseaux & les effets appartenans aux François. Aujourd'hui elle a résolu d'accorder quatre cent mille livres sterlings pour la continuation du subside de la Reine de Hongrie, trois cent mille pour celui du Roi de Sardaigne, quatre cent mille pour l'entretien des troupes Hanovériennes qui sont à la solde de la Grande Bretagne, cent soixante-sept mille pour celles de Russie, cent cinquante mille pour les dépenses extraordinaires que ces dernieres troupes pourront occasionner, huit mille pour le subside de l'Electeur de Mayence, vingt-six mille pour l'Electeur de Baviere, cent soixante & deux mille pour les troupes de Hesse, & trente-neuf mille huit cent soixante-quatre pour les nonvaleurs des droits sur le verre & sur les boissons fortes.

L'Abbé de Grossa Testa, Ministre du Duc de Modéne, est ici depuis le 3 de ce mois, & hier il confera avec le Duc de Newcastle Secretaire d'Etat. M. O Kelly, Gouverneur de Grossetta en Toscane, & M. Plumket, Aide-de-Camp du Feldt-Maréchal Comte de Browne, sont arrivés d'Italie. On prétend que le premier est chargé de négocier un emprunt sur les revenus du Grand Duché de

Toscane, & que l'objet du voyage du second est de demander de la part de la Reine de Hongrie au Gouvernement un secours de cent quarante mille livres sterlings, afin de pouvoir tenter de nouveaux efforts contre les Génois. Le Gouvernement ayant décidé que Mr. de la Bourdonnais seroit traité comme prisonnier de guerre, on lui a ôté le Messager d'Etat, à la garde duquel il étoit confié, & il a obtenu la permission de retourner en France sur sa parole.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud n'ont point de prix fixe; celles de la Banque sont à cent vingt; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante, & les Annuités à quatre-vingt-quinze.

Les lettres de Londres du 16 Février portoient que le Duc de Cumberland fit le 13 dans Hyde Parck la revûë du troisiéme bataillon du premier Régiment des Gardes à pied. Le même jour, le Marquis de Rockingham, le Vicomte de Thownshend, & le Lord Meynard, prirent séance dans la Chambre des Pairs. Les Seigneurs ont envoyé une députation à l'Evêque de Carlisle, pour le remercier du Sermon qu'il a prononcé devant eux le 10, à l'occasion de l'Anniversaire de la mort de Charles I. Le 12 la Chambre des Communes approuva les résolutions prises le 9 touchant le subside. Dans la même séance elle décida qu'on présenteroit une adresse au Roi, afin de lui demander communication d'une Convention conclue le 30 Mars 1745, & signée à la Haye le 5 du mois de Mai de la même année par le Comte de Chesterfield, alors Ambassadeur Extraordinaire de sa Majesté auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies. La Chambre fit le 14 divers changemens au Bill, qui défend d'assûrer les navires & les effets

appartenans aux François. Elle lût le 15 pour la seconde fois le Bill en faveur des Protestans Etrangers, mais lorsqu'on délibera si on le mettroit en Committé, cette proposition après de longs débats, fut rejettée à la pluralité de cent quatre-vingt-neuf voix contre cent trois. Le 16 la Chambre a dû passer le Bill, pour établir un nouveau droit d'un scheling par livre sterling sur toutes les marchandises, qui seront apportées des pays étrangers dans la Grande Bretagne. Le Gouvernement fera remettre dans peu au Parlement la copie d'un plan proposé pour rétablir la paix en Europe. Le 9 le Chevalier Warren arbora son Pavillon à bord du vaisseau de guerre *le Devonshire*, de quatre-vingt canons. On équipe avec toute la diligence possible l'escadre que cet Amiral doit commander, & elle s'assemblera à Spithéad, où trois vaisseaux de guerre Hollandois se sont rendus pour agir conjointement avec elle. Le Comte de Granard partira incessamment, pour aller prendre le commandement de celle de la Méditerranée. Les Commissaires de l'Amirauté ont reçû avis que les vaisseaux *l'Amazone* & le *Romney*, de l'escadre de l'Amiral Mostyng, s'étoient emparés du Corsaire François *le Comte de Noailles*, & d'un navire de la Compagnie des Indes établie en France, lequel avoit fait voile du Port de l'Orient, & dont la charge consistoit principalement en vivres qu'il portoit aux Colonies Françoises de l'Amérique. On prépare les yachts *la Caroline* & *le Guillaume Marie* pour transporter le Duc de Cumberland en Hollande, & l'on comptoit que ce Prince s'embarqueroit le 28, ainsi que deux bataillons détachés des trois Régimens des Gardes, & tous les Officiers ausquels on avoit accordé des semestres. Un grand nombre de bâtimens

a été fretté pour le transport du Régiment d'Infanterie de Pulteney, & de quatre autres Régimens qui ont ordre de passer dans les Pays Bas. Suivant une liste qui paroît des troupes destinées à faire la campagne, l'armée des Alliés, en y comptenant les garnisons qui seront dans les places, sera composée de soixante mille hommes des troupes de la Reine de Hongrie, de soixante mille des troupes de la Grande Bretagne, de soixante mille Hollandois, & de trente mille cinq cens Russiens. L'armée d'Italie le sera de soixante mille Allemands & de trente cinq mille Piémontois. La place vacante parmi les Commissaires de la Trésorerie par la démission de M. Legg, que le Roi a nommé son Envoyé Extraordinaire auprès du Roi de Prusse, a été donnée à M. Edgecombe. On a envoyé quatre Messagers d'Etat à Sheerness, afin d'en amener quelques personnes suspectes qui ont été arrêtées en Hollande. Les Ducs de Norfolk, de Gordon, de Hamilton & de Queensborough, s'étant rendus cautions pour le Lord Traqhair, ce Seigneur doit bientôt être mis en liberté.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud n'ont point de prix fixe; celles de la Banque sont à cent dix-neuf, un huitiéme; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent cinquante-neuf, trois quarts, & les Annuités à quatre-vingt quatorze & demi.

Les nouvelles du 27 Février nous apprenoient que le Roi devoit faire incessamment dans la plaine de Blake la revûë de quatre Régimens d'Infanterie, destinés à renforcer l'armée des Alliés dans les Pays-Bas. On continue d'assûrer que le Duc de Cumberland partira incessamment pour la Hollande, & les ordres sont donnés pour faire embarquer ses équipages. Le 26 les Seigneurs fi-

rent la seconde lecture du Bill concernant l'augmentation d'un scheling par livre sterling sur les droits que payent les marchandises apportées des pays étrangers. Le 16 la Chambre des Communes fit plusieurs changemens à ce *Bill* & y insera cette clause, que les effets qui se trouveroient à bord des prises faites par les Armateurs, seroient exemts de toute imposition. La Chambre examina le 20 divers états qui regardent les manufactures de toiles & le produit des Douanes. Le lendemain elle passa le Bill pour augmenter les impositions sur les marchandises étrangeres. Elle ordonna dans la même séance de mettre au net celui qui défend les assûrances sur les vaisseaux appartenans aux François. On lui présenta des Requêtes de la part de plus de six mille prisonniers détenus pour dettes dans les prisons de la Grande Bretagne, lesquels se trouvant réduits à la derniere misére, demandent que le Parlement fournisse à leur subsistance, ou leur donne les moyens de gagner leur vie par quelque travail. Il fut résolu le 20 de porter un Bill à ce sujet & le 27 la Chambre a passé le Bill touchant les assûrances. Le 28 les deux Chambres ne s'assemblerent point, à cause du Jeûne général qui a dû s'observer dans les Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Le Comte de Chesterfield, Secretaire d'Etat ayant le Département des affaires du Nord, ayant donné le 17 sa démission, le Lord Gowers a exercé par *interim* les fonctions de cette charge, & après quelques jours elle a été donnée au Duc de Bedford, lequel aura le département des affaires du Sud, le Duc de Newcastle s'étant chargé de celles du Nord. Sa Majesté a disposé en faveur du Comte Charles de Sandwich de la place de Premier Commissaire de l'Amirauté, qu'avoit le Duc de Bedford, & l'on

croit

croit que le Chevalier Warren, ou le Lord Coxe, fils aîné du Comte de Leicester, obtiendra la place que cette nomination fait vacquer dans le Bureau de l'Amirauté. Le 21 l'Archevêque d'Yorck, après avoir prêté serment avec les formalités accoûtumées, prit séance dans le Conseil Privé. Il fut décidé le 24 dans ce Conseil qu'on dresseroit une Commission pour autoriser la Cour de l'Amirauté & les Tribunaux qui en dépendent, à connoître de toutes les prises qui ont été faites ou qui se feront dans la suite sur les Génois. Le Comte de Flemming, Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe, arriva le 20 de la Haye, & il devoit avoir dans peu une audience du Roi, ainsi que l'Abbé Grossa Testa Ministre du Duc de Modéne. Le public est informé que par la convention conclue en Hollande le 26 Janvier la République des Provinces Unies, indépendamment du contingent de troupes qu'elle doit fournir pour la cause commune, s'engage à entretenir des garnisons suffisantes dans toutes ses places fortes ; que la Reine de Hongrie s'impose la même obligation pour la ville de Luxembourg, & que tout ce qui concerne le commandement de l'armée des Pays Pas, se réglera de concert avec les Puissances Alliées entre le Duc de Cumberland & le Prince Stathouder des Provinces Unies. Les Officiers des deux bataillons des Gardes à pied employés dans cette armée, ont reçû ordre de retourner joindre leurs Compagnies. Le Général Ligonier a dû s'embarquer le 26 à Harwich pour se rendre à la Haye. On prépare un train d'artillerie de cinquante piéces de canon, avec les munitions nécessaires pour le Corps de troupes Russiennes, qui entre au service de la Grande Bregne & de la République de Hollande. Le

lui est le plus précieux, les Etats Généraux veulent que pour implorer la miséricorde Divine, on observe le 13 du mois prochain un Jeûne général dans tous les pays de leur obéissance. Ils recommandent par le même Décret à tous les sujets de la Republique de s'humilier devant l'Etre Suprême, de lui demander avec un cœur contrit le pardon de leurs iniquités, & d'implorer la continuation de sa protection, afin qu'il daigne répandre sa bénédiction sur les Conseils & les entreprises du Gouvernement & du Prince Stathouder, & accorder un heureux succès aux négociations qu'on doit commencer incessamment pour parvenir à une paix solide. Huit barques de pêcheurs ont été enlevées par des Corsaires François. Les équipages de divers bâtimens ont rapporté que les Anglois se sont emparés de sept navires qui revenoient du Levant à Marseille. Sur l'avis que des particuliers se sont plaints faussement de n'avoir pas été payés des intérêts des capitaux qu'ils ont placés sur la Banque de Dresde, M. Bock Conseiller & Résident du Roi de Pologne Electeur de Saxe, fait avertir le public qu'il n'a point cessé de payer lesdits intérêts, que si quelqu'un, faute de s'être présenté n'a pas touché les sommes qu'il devoit recevoir, il peut apporter ses quittances & qu'on lui comptera les sommes dont on lui est redevable. M. Daniel Jacob du Peyrou, Conseiller de cette ville, & ci-devant Président des Echevins, est mort le 19 dans la quarantiéme année de son âge.

Les lettres du 23 nous apprennent que les Officiers Généraux qui seront employés pendant la campagne prochaine dans les troupes de la République, sont le Baron de Trips, Général de Cavalerie, M. Prætorius & les Barons de Schwartzen-

bourg, d'Aylva & de Burmania, Généraux d'Infanterie, le Comte de Hompesch, Messieurs de Cannenbourg & Hœuft Van Oyen, le Comte de Schlippenbach, le Baron de Grovestins & M. Vander Duyn de Masdam, Lieutenans Généraux de Cavalerie; Messieurs Constant, Camminga, Villates, Lewe, Glinstra, de Bronckhorst, Stuller, Roode de Heekeren, de Leyden, Villegas, de Lilliers & le Comte d'Envie, Lieutenans Généraux d'Infanterie; M. de Faget d'Assendelft, le Comte de Nassau Bewerwaert, le Baron Tuyl de Seroosxerken, le Comte Etienne de Rechteren, Messieurs Kien, Bouricius, Eck de Norgena & de Rivecourt, Majors Généraux de Cavalerie; le Comte de Grovestins, le Comte de Wartensleben, MM. Stuart, Grame, le Baron de Sporcken, M. Dougan, le Baron de Burmania, MM. Jacques Sturler, de Sieghers, de Rouse, Muhler, le Prince de Stolberg, Messieurs de Maleprade, Cornabé, Deutz & de Lentelo, Majors Généraux d'Infanterie. Il paroît une Ordonnance du Prince Stathouder pour fixer le nombre des chevaux & des voitures qu'ils meneront à l'armée, & pour régler la dépense de leurs tables. Ce Prince a accordé un Brévet de Lieutenant Colonel à M. de Graaf, & la place de Major du Régiment de Carabiniers de Hœuft Van Oyen à M. Antoine Levin de Pabst. Quelques Députés se sont rendus à la Haye pour exécuter auprès du même Prince une commission de la part des Etats de la Province de Zélande. Les Etats de la Province de Hollande & de Westfrise ont résolu d'établir une nouvelle Lotterie, dont on fera trente tirages, & qui, ainsi que la précédente sera composée de cinq mille billets, chacun de huit cent soixante florins. Il y aura autant de lots que de billets, & le premier lot sera de cent mille florins,

le second lot de cinquante mille, le troisiéme de quarante mille, le quatriéme de trente mille. Les tirages se feront d'année en année : on réservera pour le dernier les principaux lots, & jusqu'à la fin de la Lotterie on payera trois pour cent d'interêt pour les capitaux des billets qui ne seront pas sortis de la rouë. On a publié un Décret des mêmes Etats, par lequel il est dit que conformément à la promesse qu'ils ont faite lors du consentement donné pour la levée du Cinquantiéme Denier, la perception du Deux Centiéme Denier sur les obligations de rentes perpétuelles & viagéres, ainsi que sur les Actions de la Compagnie des Indes Orientales, cessera dès cette année, & que les Propriétaires des maisons qui n'auront pas été habitées pendant un an, ne payeront que la taxe ordinaire. Les Etats Généraux ont nommé le Baron Tuyl de Serooskerken, pour aller recevoir les troupes Russiennes à leur arrivée en Allemagne. Ce Major Général sera chargé des Lettres Réquisitoriales de la République pour les Princes & Etats de l'Empire, sur les terres desquels ces troupes doivent passer. Le Duc de Cumberland est attendu à la Haye dans peu avec le Général Ligonier. On compte que le Feldt-Maréchal de Bathiani ne tardera pas non plus à se rendre en cette ville. Il a été décidé qu'on enverroit quelques vaisseaux de guerre aux Indes Orientales, afin d'y protéger le commerce des sujets de la République.

Le Comte de Flemming, Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe auprès du Roi de la Grande Bretagne, est allé reprendre à Londres les fonctions de son ministére.

On écrit de la Haye du premier de ce mois qu'on célébra le 28 du mois dernier l'Anniversaire de la naissance de la Princesse Caroline, qui est en-

trée dans la sixiéme année de son âge. Le 22 les Députés de la Province de Zélande, ayant à leur tête M. de Borssélen Vander Hooge, Premier Noble de la Province, lequel porta la parole, eurent audience du Prince Stathouder, & ils demanderent que ces Etats fussent pareins du Prince ou de la Princesse dont la Princesse de Nassau devoit accoucher, ce que le Prince Stathouder a accepté avec beaucoup de marques de satisfaction. Il donna aussi le 26 audience au Baron de Heekeren de Brantzenborg, & à Messieurs Bom, Ten Car, Essen & Wentholt, Députés de la ville de Groenlo. Les Députés des Etats de Hollande & de West-frise se séparerent le 24, & ils ne devoient se rassembler que dans quelques jours. Le Comte de Sanwich, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, fut le 27 en conférence avec quelques Députés de l'assemblée des Etats Généraux. Les Colléges respectifs de l'Amirauté ont repris leurs déliberations. La nuit du 25 au 26 le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany arriva de Verviers. Le Prince Frederic de Hesse, qui étoit allé faire un voyage à Cassel, en est revenu le 22. Le Baron de Schwartzenberg a obtenu le Gouvernement de Stevenswaard, vacant par la mort du Baron de Hambroeck. Un des nouveaux Régimens Suisses a été donné à M. Budé par le Prince Stathouder, qui a nommé le Baron Charles-Philippe de Lentrum, Lieutenant Colonel du Régiment de ce nom, & a accordé un Brévet de Lieutenant Colonel à M. Everard Van Oldebukkun, & la Majorité du Régiment du Baron de Lilliers à M. Charles-Joseph de Ton. Il est déja arrivé d'Angleterre plusieurs domestiques du Duc de Cumberland. On écrit du Texel qu'il y étoit entré deux bâteaux de pêcheurs, qui ont déclaré avoir eu la chasse de cinq Armateurs François.

Il se tint le 4 de ce mois chés le Prince Stathouder un Conseil de guerre, auquel assisterent tous les Officiers Généraux qui sont en cette ville. Ce Prince se rendit ensuite à l'assemblée des Etats Généraux & de-là au Conseil d'Etat. M. d'Elsacker, Résident des Electeurs de Cologne, de Baviere, & Palatin, & M. Deneque, Ministre du Duc de Brunswick Wolfenbuttel, ont été en conférence avec M. d'Ysselmuyden, Président de l'assemblée des Etats Généraux. Le 5 le Baron de Boetzelaar prit séance dans cette assemblée en qualité de Député de la Province de Hollande, & le Baron de Wassenaer de Sterrenberg y prêta serment pour la place de Conseiller du Collége de l'Amirauté d'Amsterdam. Les Députés des Colléges respectifs de l'Amirauté continuent de délibérer sur les moyens d'augmenter la Marine & de favoriser le commerce des sujets de la République. Sur la proposition du Prince Stathouder, les Etats Généraux ont nommé M. Triddinga, Major Général. Le Baron de Trips a obtenu le Régiment de Dragons Wallon, vacant par la mort du Baron de Mattha, Lieutenant Général, décédé à Maestricht le 26 du mois dernier dans la soixante-septiéme année de son âge. Les deux Régimens qui seront formés des Compagnies qu'on leve dans les Cantons de Glaris, d'Appenzel, de Basle & de Schaffouse, ont été donnés à M. Sturler, Major Général, & à M. Chambrier. M. de Maleprade, Lieutenant Colonel du Régiment de Villates, a été fait Colonel Commandant du Régiment de Trips. Les Etats Généraux ont permis au Baron de Bréda de lever un Corps de Mineurs & de Sappeurs, qui sera composé de quatre Compagnies, chacune de cent cinquante hommes & de six Cadets. La Lieutenance Colonelle de ce Corps est destinée à M.

Bourquin, & la place de Major à M. Pierre François de la Croix. Le Prince Stathouder a chargé d'une commission auprès du Roi de la Grande Bretagne le Comte Charles de Bentinck, qui est parti pour Londres. Tous les passeports qu'on attendoit, tant de la Cour de France que de celle d'Espagne, étant arrivés, les Ministres Plénipotentiaires, qui doivent assister de la part des Puissances Alliées aux conférences d'Aix la Chapelle, se préparent à s'y rendre, & les équipages de ceux de la République prirent le 6 cette route. Les Comtes de Sandwich & de la Chavanne se mettront en chemin le 9 ou le 10, & ils seront suivis le 11 ou le 12 par les Ministres Plénipotentiaires de l'Etat. On se flate que les conférences auront un succès favorable. Il a été résolu d'envoyer un Ministre en Suisse, pour y résider de la part de la République. Le Lieutenant Général Saint Clair, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne pour les affaires militaires auprès du Roi de Sardaigne, est arrivé de Londres avec le Lord Forbes. Ils ont été présentés par le Comte de Sandwich au Prince Stathouder, qui les a reçûs avec de grandes marques de distinction.

La Princesse de Nassau est accouchée le 8 au matin d'un Prince, & la ville de Rotterdam ayant demandé d'en être marraine, le Prince Stathouder y a consenti.

On mande de Breda du 5 Mars que le 1 de ce mois un détachement d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons des troupes Françoises s'étoit présenté à la vûë de Steenbergen, en se tenant hors de la portée du canon, & qu'après avoir reconnu divers postes avancés, il étoit retourné à Bergopsoom. M. de Vaux, Capitaine Ingénieur dans le Corps des Volontaires d'Orange, ayant surpris le poste

du petit Willebroek, y a fait quelques prisonniers. Comme, à moins de faire une extrême diligence pour repasser la riviere, il avoit à craindre d'être attaqué par un détachement de quatre cent François ausquels déja l'allarme avoit été donnée, & qui n'étoit qu'à une petite distance, le Chevalier de Vial envoya à cet Officier plusieurs barques afin d'accelerer sa retraite. Le Comte d'Envie, Lieutenant Général des armées de la République, est parti pour retourner à Steenbergen, où il commande. Les troupes de la Reine de Hongrie, qui sont cantonnées dans l'Electorat de Cologne & dans les Provinces voisines, sont prêtes à se mettre en marche. Elles doivent s'assembler sur la Meuse du côté de Ruremonde, où l'on établit des magasins pour leur subsistance.

ITALIE.

DE GENES *le* 10 *Février*.

TRois félouccons de Lipari; à bord desquels il y avoit un grand nombre d'Officiers & cinquante-deux Grénadiers Royaux des troupes de France, sont arrivés à Génes les premiers jours de cette semaine. Ils ont laissé à Monaco trois mille hommes prêts à s'embarquer, & on assûre qu'avant l'ouverture de la campagne il se trouvera dans l'Etat de Génes vingt-cinq mille hommes de troupes, sans y comprendre les Compagnies Franches & les Milices. On travaille avec une extrême diligence dans l'Arsenal de cette ville à préparer un train considérable d'artillerie, & on a déja monté sur leurs affuts plus de quarante pieces de canon de batterie. Le Gouvernement a fait construire un Fort vers l'embouchure de la Magra & palissader le poste de Sarzanello. Il paroît que nos diverses

disposions & les renforts qui nous viennent continuellement de France & d'Espagne, ont ralenti l'ardeur que les Allemands montroient à nous attaquer, & même, comme s'ils craignoient quelque entreprise de notre part, ils se retranchent dans le poste d'Aulla. Cependant les Anglois pressent vivement la Cour de Vienne de les aider à se rendre maîtres de la Spécie. Le Duc de Richelieu partit la nuit du 7 au 8 Février pour aller visiter ce poste. Il y a été transporté par un félouçon de Lipari, auquel cinq autres pareils bâtimens servoient d'escorte. On n'est pas encore instruit de ce qu'il a plu à Sa Majesté Très-Chrétienne de décider au sujet du vaisseau Hollandois qui a été pris dans la Plage d'Arenzano.

Voici l'extrait d'une lettre de Naples du 5 Février. Le 4 le Duc de Miranda étant allé prendre dans les carosses de leurs Majestés le Duc de Médina Cœli, Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Espagne, conduisit ce Ministre au Palais, où la Duchesse de Columbrano, nommée par la Reine d'Espagne pour tenir en son nom le Duc de Calabre sur les Fonts de Baptême, se rendit en même tems. Le Duc de Médina Cœli, en arrivant dans la premiere cour, trouva la Compagnie des Hallebardiers de la Garde sous les armes, les tambours appellant. Peu après que cet Ambassadeur & la Duchesse de Columbrano furent entrés dans la Chapelle, leurs Majestés y descendirent, étant accompagnées de leurs Grands Officiers & des Seigneurs & Dames de la Cour. Le Duc de Calabre y ayant été porté, le Cardinal Archevêque de cette ville, lui suppléa les cérémonies du Baptême, & le Roi d'Espagne, représenté par le Duc de Médina Cœli, fut parein du jeune Prince. Le Duc de Médina Cœli présenta ensuite au Roi les

marques de l'Ordre de la Toison d'Or, dont sa Majesté revêtit le Duc de Calabre. Cet Ambassadeur fut reconduit à son Hôtel avec le même cortége qui l'avoit conduit au Palais, & le soir il donna à souper à deux cent personnes de distinction. Il a remis de la part du Roi d'Espagne une Croix Episcopale, garnie de diamans, au Cardinal Archevêque de cette ville; deux Brasselets de perles Orientales à la Duchesse de Columbrano, & une bague de grand prix au Duc de Miranda.

DE CAGLIARI *le 4 Février*.

LEs Bandits qui se sont assemblés dans les montagnes de la partie méridionale de cette Isle, continuent de ravager le plat pays & y commettent de très-grands excès. Leurs Chefs ont publié une espece de Manifeste, par lequel ils déclarent qu'ils ne mettront point les armes bas avant qu'on ait rétabli divers priviléges dont ils prétendent que le feu Roi leur avoit promis la conservation. Comme ils sont munis d'armes & de poudre en assés grande quantité, on craint qu'ils ne soient soutenus par quelque Puissance. Les habitans de soixante-deux villages se sont associés pour la défense commune. Ceux qui ont pû s'armer ont déja formé un cordon le long des montagnes, & ceux qui manquent d'armes en ont envoyé demander au Viceroi On fait croiser plusieurs barques sur les côtes, particulierement vers l'Isle de Corse, pour empêcher les Rebelles de recevoir par mer aucun secours.



DE PARME le 14.

TOutes les troupes qui sont dans ce Duché & dans le Plaisantin, ont leurs derniers ordres pour se tenir prêtes à marcher, & l'on a déja destribué aux Régimens leur artillerie de campagne. Quelques détachemens ont été envoyés sur les frontieres de la Lunégiana, afin d'observer les mouvemens des troupes de France, d'Espagne & de Génes. Cette année l'armée de la Reine de Hongrie en Lombardie sera composée des Régimens d'Infanterie de Henri de Daun, de Hildburghausen, de Traun, de Schullembourg, de Pallavicini, de Konigseg, de G[illegible]e, de Mercy, de Vettes, de Picolomini, de Keyl, de Marshall, de Roth, de Wolfenbuttel, de Giulay, de Léopold Palfy, de Staremberg, d'Andlau, de Hagenbach, de Colloredo, d'Andréasi, de Sprecher, de Forgatsch, d'Esterhasi & du Grand Maître de l'Ordre Teutonique; des Régimens de Cuirassiers de Jean Palfy, de Portugal, de Lobcxowitz & de Berlichingen, des Régimens de Dragons de Savoye, de Saxe Gotha, de Balleyra & de Holly; des Régimens de Hussards de Spléni & de Baroniay, & de huit bataillons de Waradins & de Carlstadiens. Les Officiers Généraux qui commanderont ces troupes sous le Comte de Browne, seront le Comte de Konigseg, le Marquis Picolomini, le Baron de Keyl, le Marquis Novati, M. de Neuhaus & le Comte de Barbonne, Lieutenants Feldt-Maréchaux d'Infanterie, les Comtes Nadasti, Luchesi & Serbelloni, Lieutenants Feldt-Maréchaux de Cavalerie; le Comte de Harsch, les Barons de Hinderer, d'Andlau & de Méligny, le Comte de Colloredo, le Baron Andréasi, le Chevalier de Saint André, le Baron de Liezen, Mrs de Zschocn,

de Sprecher & Marini, les Comtes Esterhasi & de Maguirre, le Baron de Schertzer & le Marquis Cavalieri, Majors Généraux d'Infanterie; le Baron de Kolbe, M. de Rottern, le Comte Odonel, & le Comte d'Althan, Majors Généraux de Cavalerie.

On écrit de Rome du 26 Février que le 11 de ce mois l'Ambassadeur de la République de Vénise fit son entrée publique en cette ville, & il eut sa premiere audience du Pape, étant présenté à Sa Sainteté par les Cardinaux Valenti Gonzaga & Delfino. Le Pape tint le lendemain une Congrétion, composée des Cardinaux Alexandre Albani, Caraffe, Genti[illegible], Sciarra Colonne, Monti & Mesmer, dans laquelle on examina les prétentions formées par quelques Communautés Religieuses de Lithuanie. Le Cardinal Girolami, qui est à l'extrémité, ayant fait un testament peu favorable pour son neveu, celui-ci a supplié Sa Sainteté de déterminer ce Cardinal à changer ses dernieres dispositions Sa Majesté Portugaise a fait remettre à Rome six mille écus pour contribuer à la construction de l'Eglise que le Roi de Prusse a permis aux Catholiques de bâtir à Berlin. On écrit de Naples que les magnifiques carosses dont le Roi de Pologne Electeur de Saxe fait présent à la Reine des deux Siciles, y sont arrivés. Les mêmes avis portent que les troupes Napolitaines qui sont sur la frontiere du Royaume, doivent incessamment aller prendre des quartiers de cantonnement.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 28 du mois dernier Mercredi des Cendres, le Roi reçût les Cendres des mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. La Reine les reçût des mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand Aumônier; Monseigneur le Dauphin des mains de l'Abbé de Raigecourt, Aumônier du Roi; Madame la Dauphine des mains de l'Evêque de Bayeux, son Premier Aumônier, & Mesdames de France des mains de l'Abbé Belon, Chapelain de S. M.

Le Roi a nommé le Marquis de Menou Maréchal de ses Camps & Armées.

Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, a créé cinq nouveaux Gouvernemens dans la Lorraine, & a donné celui de Commercy au Comte de Berchiny, Lieutenant Général des armées du Roi; celui de Mirecour au Marquis de Stainville, Brigadier, Colonel du Régiment de Navarre; celui de Pont-à-Mousson au Marquis des Salles, Brigadier, Colonel du Régiment de Champagne; celui de Saint

Mihel au Marquis de Custine, Brigadier, Colonel du Régiment de son nom, & celui d'Epinal à M. de Marcil, Brigadier, Colonel du Régiment Royal Lorraine.

Le 3 de ce mois, premier Dimanche du Carême, leurs Majestés entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après midi le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin; de Madame la Dauphine & de Madame Adelaïde, assista à la Prédication du Pere Tainturier, de la Compagnie de Jesus.

S. M. entendit le 6 le Sermon du même Prédicateur. La Reine l'a entendu, ainsi que le 3, dans la Tribune.

Le 10 de ce mois second Dimanche du Carême, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique, & l'après midi leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Madame Adelaïde, assisterent à la prédication du Pere Tainturier, de la Compagnie de Jesus.

Le 8 & le 13 le Roi entendit le Sermon du même Prédicateur.

Le Roi a accordé au Prince Constantin l'agrément de la charge de Premier Aumônier de S. M.

Sa Majesté a disposé du Régiment Royal

Rouſſillon, qui vacquoit par la Promotion du Marquis d'Hauſſonville, au grade de Maréchal de Camp, en faveur du Marquis de Hautoy, Capitaine avec rang de Lieutenant Colonel dans le Régiment de Cavalerie d'Eſcars, & du Régiment d'Infanterie, dont le feu Marquis de Genſac étoit Colonel, en faveur du Marquis de Vaſtan, Capitaine dans le Régiment Dauphin Etranger.

Le 17 troiſiéme Dimanche du Carême le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Meſſe chantée par la Muſique, & l'après midi le Roi, accompagné de Monſeigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Meſdames de France, aſſiſta à la prédication du Pere Tainturier, de la Compagnie de Jeſus. La Reine entendit le Sermon dans la Tribune.

Leurs Majeſtés entendirent le 15 le Sermon du même Prédicateur.

Le Marquis de Verceil & le Marquis de Montigni, Exemts des Gardes du Corps avec Brevet d'Enſeignes, ont été nommés Maréchaux des Camps & Armées du Roi.

Le Roi a accordé le Régiment de Cavalerie, vacant par la mort du Marquis d'Harcourt, au Chevalier d'Harcourt,

Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers d'Orleans.

Le Maréchal Comte de Saxe a pris congé du Roi le 14 de ce mois, & il partit le 18 pour aller prendre le commandement de l'armée que S. M. se propose de faire assembler dans les Pays Bas.

Le Comte de Saint Severin est parti le 20 pour se rendre à Aix-la-Chapelle, & pour y assister en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi aux conférences, dans lesquelles on doit travailler au retablissement de la paix. Messieurs Tercier & le Houx accompagnent le Comte de Saint Severin dans son voyage.



BENEFICES DONNE'S.

LE Roi a accordé l'Evêché d'Anvers à l'Abbé de Raigecourt, Aumônier de Sa Majesté.

L'Abbaye de Lieu-Croissant, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bezançon, à l'Abbé Courchetet, Vicaire Général du même Diocèse.

Celle de Barzelles, même Ordre, Diocèse de Bourges, à l'Abbé du Bailleul, Vicaire Général de l'Evêché de Rhodez.

Celle de Saint Marcel, même Ordre, Diocèse de Cahors, à l'Abbé de Villars Lugein.

L'Abbaye Réguliere de Blanchelande, Ordre de Prémontré Diocèse de Coutances au Pere Prévôt, Prieur de cette Abbaye.

Celle de la Luzerne, même Ordre, Diocèse d'Avranches, au Pere Cuvigny, Vicaire Général des Prémontrés Réformés.

Celle de Terhaeghem, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Gand, à Madame Ronsse, Religieuse de la même Abbaye.

Celle d'Hieres, même Ordre, Diocèse de Toulon, à Madame de l'Epine Dupuy, Religieuse de l'Ordre de Saint Benoît.

On a reçû de Génes la nouvelle d'une action, dans laquelle les troupes du Roi ont remporté l'avantage, & dont voici les principales particularités.

Le Fedt Maréchal Comte de Browne ayant formé le dessein de se rendre maître de Voltri, où le Marquis Monti commande, le Comte Nadasti a marché avec quatre mille hommes & quatre piéces de canon, & le 18 du mois dernier il fit attaquer en même tems par deux divisions de son Corps de troupes le Poste de Melle & celui des Capucins. Cent cinquante hommes qui étoient dans le premier de ces deux Postes, & qui ne purent résister à la supériorité du nombre, se replierent dans les Palais voisins de Voltri. Comme il étoit d'une extrême importance de garder le Poste des Capucins, le Marquis Monti s'y porta lui même, & y ayant fait avancer le Régiment de Bresse, il défendit ce Poste contre tous les efforts des Allemands. Aussi-tôt que le Duc de Richelieu fut informé de la tentative faite par les ennemis, il envoya à Voltri le Chevalier Chauvelin, Maréchal de Camp, & il le suivit avec huit Bataillons François & un Bataillon Suisse des troupes d'Espagne. Le Chevalier Chauvelin, en arrivant à Voltri, s'apperçut que les Allemands, rebutés d'avoir

inutilement attaqué pendant six heures le Poste des Capucins, rallentissoient leur feu, jugeant qu'ils étoient dans la résolution d'abandonner cette attaque, il détacha le Régiment de Bresse vers Palmara pour couvrir la communication avec Gênes, & pour assûrer la jonction du Duc de Richelieu. En même tems, afin d'empêcher une division des troupes ennemies, qui avoit occupé les hauteurs du Colletto & de la Mandola, d'attaquer le Palais Durazzo, & de forcer Voltri dans cette partie qui, est la plus foible de ce Poste, il renforça de troupes tous les endroits par lesquels le Comte Nadasti pouvoit tenter de penetrer. Pendant que le Chevalier Chauvelin faisoit ses dispositions, le Duc de Richelieu s'étoit avancé à Peggi avec son Corps de troupes, & avoit garni par échelons les hauteurs qui dominent la Plage depuis Génes jusqu'à Voltri. Les ennemis, perdant alors l'espérance de réussir dans leur entreprise, cesserent entierement leur feu, & le 19 deux heures avant le jour le Comte Nadasti, qui dès l'entrée de la nuit s'étoit retiré à Melle avec toutes ses troupes, reprit la route de Campo-fredo, où étant arrivé le même jour, il les sépara, pour les renvoyer dans leur quartiers. Selon le rapport des Deserteurs les

ennemis ont perdu cinq cent hommes. Il n'y a eu de notre côté que quarante-quatre hommes tués & environ quatre-vingt blessés.

Le 24 quatriéme Dimanche du Carême le Roi & la Reine entendirent *dans la* Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique.

La Reine communia le même jour par les mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand Aumônier.

Le 25 Fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge leurs Majestés entendirent la Messe & les Vêpres dans la même Chapelle, & l'après midi le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France assista à la prédication du Pere Tainturier, de la Compagnie de Jesus.

Leurs Majestés, entendirent le 25 le Sermon du même Prédicateur.

Le Roi ayant resolu de faire revenir de Fontevrault Madame Victoire de France, la Maréchale de Duras & les autres Dames nommées pour conduire cette Princesse, partirent le 14 du Château des Thuilleries dans les carosses du Roi, afin d'aller la prendre dans cette Abbaye. Madame Victoire, qui se mit le 20 en route, trouva à Saumur & à Langeais le détachement de la

maison de S. M. Cette Princesse coucha le 20 à Langeais, le 21 à Amboise, le 22 à Clery & le 23 à Estampes. Le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin alla le 24 au devant d'elle, & l'ayant rencontrée à l'étang du Plessis Piquet, retourna avec elle a Versailles, où la Reine & la Famille Royale la reçurent avec les démonstrations de la plus vive tendresse.

Le 22 le Pere Geoffroy, l'un des Professeurs de Réthorique du Collége de Louis le Grand, prononça un Discours Latin, qui avoit pour titre *Ludovico Belgico*. Le Cardinal de Soubise y assista, ainsi qu'un grand nombre de Prélats & d'autres personnes de distinction.

De Liege le 22 Février.

On a fait partir il y a quelques jours pour Venlo les soldats de recruës, levés dans ce Païs pour les troupes de la République des Provinces Unies. Les troupes de la Reine de Hongrie, ausquelles on a distribué des quartiers de cantonnement sur les frontieres voisines du Brabant & du Comté de Namur, ont reçû ordre de se tenir prêtes à marcher. Differens avis confirment que les François se disposent à ouvrir de bonne heure la campagne; qu'ils font des amas considérables de fourage &

d'autres provisions, & qu'ils assemblent un grand nombre de pontons. Le Comte de Saint Severin d'Arragon, qui doit assister en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi Très-Chrétien aux conferences pour la paix, a envoyé ordre d'acheter ici divers meubles. On man de d'Aix-la-Chapelle, qu'il y a déja des Hôtels de loüés pour les Comtes de Kaunitz, de Sandwich & de la Chavanne, Ministres Plénipotentiaires de la Reine de Hongrie, du Roi de la Grande Bretagne & du Roi de Sardaigne, & qu'on prépare en diligence les appartemens de la maison où doivent se tenir les Conferences.

Le 15 du même mois le Feldt-Marechal Comte de Bathiani donna un magnifique souper, suivi d'un Bal, aux personnes de distinction de la ville & des environs de Verviers.

De Bruxelles le 24.

Il a passé ces jours-ci dans les environs de cette ville plusieurs Régimens, dont les uns sont allés à Malines, les autres à Dendermonde. Le Bataillon de Milice de Neufchâtel, qui étoit ici en garnison, a marché à Oudenarde. On dit qu'il y sera suivi de trois autres Bataillons de Milice, avec lesquels il formera une Brigade. On a mis

mis un *Embargo* sur tous les bâtimens, tant en Flandres que dans le Brabant, & on n'attend que le dégel pour les employer à l'usage ausquels on les destine. Le Maréchal de Lowendalh s'est rendu d'Anvers au Fort de Lillo, & de-là à celui de Sandvliet, pour en visiter les fortifications. On croit qu'il fera bien-tôt ici un voyage & qu'il ira ensuite à Namur. Les lettres de Bergopsoom marquent qu'on y établit de grands magasins & qu'on y a publié une Ordonnance, par laquelle il est enjoint à toutes les personnes qui y possedent des maisons, & qui sont sorties de la ville, d'y revenir dans un tems limité.

On a appris que les troupes ennemies qui avoient abandonné la ville de Tirlemont à l'approche d'un détachement que le Comte de Saint Germain y avoit envoyé, étoient rentrées dans ce poste après la retraite de ce détachement.

De Bruxelles le 9 Mars.

Le Maréchal de Lowendahl est allé faire un voyage à Namur, d'où il doit revenir dans quelques jours. En attendant son retour, on travaille aux préparatifs pour l'ouverture de la campagne : on a déja commencé à monter sur leurs affuts tous les canons qui sont dans l'Arsenal de cette ville,

& l'on fait un grand amas de Pontons, de Gabions & de Fascines. Il a été ordonné aux Etats du Brabant d'assembler avant la fin du mois trois mille chariots pour le service de l'armée. Le 3 il arriva de Gand sous une nombreuse escorte un somme considérable pour le payement des troupes. On assûre que le Maréchal Comte de Saxe partira le 18 de Paris pour se rendre ici, & la ville se propose de lui faire une magnifique réception. Les équipages du Comte de Saint Severin d'Arragon, Ministre Plénipotentiaire du Roi aux conférences d'Aix la Chapelle, ont passé ces jours derniers par cette ville. Il a été publié une Ordonnance de Sa Majesté, portant défenses à toutes personnes, sous peine d'être punies avec une extrême rigueur, de fournir aux ennemis aucunes denrées, de quelque espéce qu'elles puissent être. Suivant les dernieres lettres de la Haye le Comte de Sandwich a reçu un courier de Pétersbourg, avec la nouvelle que les ratifications du Traité conclu le 30 du mois dernier par le Roi de la Grande Bretagne & par les Etats Généraux des Provinces Unies avec l'Impératrice de Russie, avoient été échangées, & que les troupes fournies par cette Princesse à ces deux Puissances, étoient en pleine marche pour entrer en Pologne.

Le Samedi 17 Fevrier le Corps de la Musique de la Chapelle du Roi fit un service solemnel dans la Paroisse de Notre-Dame de Versailles pour le repos de l'ame de feu M. l'Abbé *Madin*, mort le 5 de ce mois, l'un des Maîtres de Musique de la Chapelle du Roi. Les Ecclésiastiques de ce Corps officierent; la Messe fut chantée en Musique & Symphonie, & après la Messe on chanta en Musique le Pseaume *De profundis*, de la composition de M. Mondonville Maître de Musique de la Chapelle du Roi en quartier. Le Corps de la Musique est dans l'usage de faire un Service en Musique pour chaque Musicien du Roi, qui meurt, & de lui chanter sur la fosse à son enterrement le *De profundis* en faux-bourdon.

Feu M. l'Abbé *Madin*, l'un des grands Compositeurs en Musique du siécle, étoit Gentil-homme Irlandois; il avoit successivement occupé les Maîtrises de Meaux, Verdun, Tours, Rouen. Etant à Tours il fut choisi pour remplir un quartier de Maître de Musique de la Chapelle, il fut ensuite chargé de l'éducation des Pages de la Chapelle; le Roi l'avoit gratifié d'un Canonicat de Saint Quentin.

AVIS.

Jean François Banchieri Trésorier Gé-

ral de Notre Saint Pere le Pape & de Chambre Apostolique, sçavoir faisons e le sieur Antoine Coradini Sculpteur siroit de faire une Loterie publique d'une atue de sa façon, de Marbre de Carrara, 10 palmes & demi d'hauteur, représent la *Vestale Tuccia* couverte d'un voile ansparent, de la valeur de quatre mille us romains, selon la prisée & l'estimation l'en ont fait cinq de nos plus fameux ulpteurs choisis & nommés à cet effet, mme il est spécifié dans l'acte arrêté par Sécretaire de la Chambre Apostolique assigné. Nous en vertu de nos pouvoirs dinaires & pour prévenir tout abus, & ur la sûreté dans l'exécution de ladite terie arrêtée & signée par Sa Sainteté, ons donné la permission audit Coradini, rès avoir toutefois signé l'état dressé par Experts qui avoient été commis pour timation, de faire pendant le cours d'un à commencer de la date du présent avertement, tout ce qui sera nécessaire pour nplir ladite Loterie, dont le nombre Billets a été fixé à celui de deux mille, n cas qu'il arrivât que ladite Statue vînt tre endommagée & mutilée avant le tie de la Loterie, ledit Sr Coradini sera igé d'en faire une autre, de même haur & de la même perfection à tous égards,

pour remplacer cellequi auroit été endommagée, & pour donner tous les éclaircissemens nécessaires à ceux qui voudront participer à ladite Loterie; nous avertissons qu'ils pourront voir & examiner librement la susdite Statue dans l'attelier de l'Auteur à la place Barberini, dans le petit Carrefour, dit la Chaine, sous le Palais du Prince Barberine, où ledit Antoine Coradini se fera un plaisir de la montrer à tous ceux qui se présenteront.

Les Billets seront délivrés chés lui ou chés ceux qu'il commettra; ils ont été fixés à deux écus chacun, & l'argent desdits Billets sera déposé au Mont de Piété, & à la Banque du Saint Esprit pour la sûreté de tous les intéressés, & ne sera délivré audit Coradini qu'après le tirage de ladite Loterie, & la délivrance du lot à celui à qui le sort l'aura donné.

On avertit encore que lesdits Billets qui seront imprimés avec ce titre *Loterie d'une Statue de Marbre*, avec leurs numeros, seront souscripts & cachetés par ledit Coradini & contresignés en outre par le sieur Enée Antoine Borini Commissaire substitut de la Chambre Apostolique, & cachetés de ses armes, & que le tirage de ladite Loterie sera fait, comme il a été dit cidessus, dans un an de la date du présent

avertissement, & même avant, si ladite Loterie se trouvoit remplie.

Que si tous les Billets au nombre préfixe de deux mille n'étoient pas entierement distribués dans le terme d'un an accordé, on ne laisseroit pas que de la tirer, & le tirage s'en fera avec toute la fidélité possible en présence du sieur Enée Antoine Borini Commissaire substitut de la Chambre Apostolique, & du Secretaire soussigné, qui se trouveront au lieu & jour que nous leur indiquerons à cet effet par un avertissement exprès.

Donné à Rome dans l'appartement de notre résidence ordinaire au Palais du Mont Citorio le 16 Décembre 1747.

G. F. Banchieri Trésorier Général.

Cesar Ridolfi Sécretaire Chancelier de la R. Chambre Apostolique.

Le Roi vient d'accorder 8000 livres de pension à M. le Comte de Mortaigne, Lieutenant Général de ses armées, & ce Général a donné sa démission de la Charge d'Inspecteur du Corps des Volontaires Royaux, laquelle a été supprimée par une Ordonnance du... Mars, de maniere que Monsieur le Comte de Chabo, Brigadier des armées du Roi reste seul chargé du détail de cette belle & vaillante troupe, dont

il étoit déja Colonel & Commandant supérieur, par une Ordonnance du 20 Janvier 1747, qui avoit créé cette charge.

REGLEMENT de Messieurs les Maréchaux de France au sujet des Billets d'honneur faits par des Gentilshommes ou Officiers, à des Marchands ou particuliers, & des Gentilshommes ou Officiers qui prêtent leur nom à des Marchands ou particuliers. Du 20 Février 1748.

LES MARE'CHAUX DE FRANCE.

L'Attention continuelle que nous donnons à conserver parmi la Noblesse & les Officiers des troupes du Roi les sentimens d'honneur qui en doivent être inséparables, & l'importance de maintenir en eux ces sentimens, ne nous permettent pas de nous en tenir simplement à réprimer les abus, mais exigent encore de nous de tâcher de les prévenir. C'est dans cette vûë qu'après avoir reconnu qu'il s'introduisoit depuis quelques années dans les billets d'honneur faits par les Gentilshommes & les Officiers des troupes de Sa Majesté un abus qui pouvoit tendre à favoriser la surprise & le manque de bonne foi, par des billets d'honneur faits à des Marchands ou

à d'autres personnes non justiciables de notre Tribunal, & par un abus encore plus condamnable, étant arrivé quelquefois que des Gentilshommes ou des Officiers ont consenti que l'on fît en leur faveur des billets d'honneur où ils n'avoient aucun intérêt, ne faisant en cette occasion que prêter leur nom aux Marchands & autres particuliers non justiciables de notre Tribunal, qui en étoient les véritables créanciers, Nous avons crû nécessaire de rendre publics les principes sur lesquels nous avons accoûtumé de juger dans de semblables cas, afin d'arrêter le cours de pareils abus, qui ne peuvent que tourner au deshonneur de la Noblesse & des Officiers des troupes & à la ruine des Marchands & autres particuliers. A ces causes, nous avons, sous le bon plaisir du Roi, arrêté & ordonné ce qui suit.

ART. I. Tout Gentilhomme ou Officier qui fera, pour quelque cause que ce soit, un billet d'honneur à un Marchand ou autre particulier non justiciable de notre Tribunal, & qui n'aura pas satisfait à son engagement d'honneur, sera puni par un mois de prison, ou plus, selon que le cas pourra l'exiger, & le Marchand ou particulier n'étant point notre justiciable, sera renvoyé à se pourvoir pardevant les Juges ordinaires.

II. Lorsqu'un Gentilhomme ou Officier des troupes consentira qu'un billet d'honneur soit fait en sa faveur, en prêtant dans ces occasions son nom aux Marchands ou particuliers qui en seront les véritables créanciers, celui qui aura prêté son nom sera puni de trois mois de prison, & celui qui l'aura fait, sera puni d'un mois de prison, & l'un & l'autre seront punis d'une plus longue prison, suivant que le cas sera plus grave & pourra l'exiger.

Enjoignons à nos Lieutenans dans les Provinces de tenir la main à l'exécution de notre présent Reglement, &c.

A LA MEMOIRE

de M. Chevalier.

LE sublime sçavoir, la modeste candeur,
Formerent à l'envi son esprit & son cœur;
A la Religion tous deux furent dociles.
Le Pinde n'eut pour lui que des routes faciles;
D'Euclide, d'Archimede il dispensa les loix;
Il orna le Lycée, il instruisit les Rois;
Fut de la vérité le disciple fidéle,
Et la contemple enfin dans sa gloire éternelle.

MARIAGES ET MORTS.

LE 26 Février Claude-Constance-César *de Houdetot Comte de Houdetot*, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry, a été marié à S. Roch avec Dlle Elisabeth-Sophie-Françoise de Lalive, fille de Louis-Denis de Lalive de Bellegarde, Ecuyer Seigneur d'Espinay, de la Chevrette, de la Briche &c, & de Dame Marie-Joseph Prouveur, morte le 18 Septembre 1743. M. le Comte de Houdetot est le second fils de Charles de Houdetot, Marquis de Houdetot en Caux (terre érigée en Marquisat en sa faveur par Lettres du mois de Juin 1724) Lieutenant Général des armées du Roi, ci-devant Lieutenant Général de la Province de l'Isle de France, & Commandant pour le Roi dans le Comté de Bourgogne, & de Dame Cathérine-Magdelaine-Therese Carrel, fille de Loüis Carrel, Président en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Rouen, & de Dame Jeanne-Therese de Becdeliévre, laquelle est actuellement Carmelite à Roüen, où elle fit profession en 1718 après la mort de son mari, & avoir marié ses trois filles, dont l'aînée fut mariée le 18 Octobre 1717 avec M. le Marquis de Houdetot, pere du Comte qui donne lieu à cet article. Charles Marquis de Houdetot son ayeul mourut en Février 1692, étant Mestre-de-Camp du Régiment de Bourgogne Cavalerie, aujourd'hui Bretagne, Brigadier & Inspecteur Général de la Cavalerie. Jean de Houdetot Seigneur de Grosmenil, bisayeul du Comte, est mort le 29 Décembre 1653, étant Maréchal des camps & armées du

Roi par brévet du 11 Décembre 1652. M. le Comte de Houdetot est de la seconde branche de sa Maison, une des plus anciennes de Normandie, où elle est connue par les Titres & les Histoires depuis l'an 1034, & la branche aînée posséde encore aujourd'hui les mêmes terres au pays de Caux qu'elle possédoit en 1229, & présente aux mêmes trois Cures auxquelles elle présentoit alors; ses armes de toute ancienneté sont d'argent à une bande d'azur diaprée d'or de trois piéces, celle du milieu chargée d'un lion, & les deux autres d'un aigle à deux têtes, le tout d'or. Voyez cette Généalogie bien détaillée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, tome 8. fol. 16, &c.

Madame la Comtesse de Houdetot a pour sœur aînée Dame Marie-Charlotte-Françoise de Lalive, mariée depuis le 24 Avril 1743 avec Jacques Pineau de Lucé, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, & aujourd'hui Intendant de Valenciennes, & ses armes sont d'argent à un arbre de sinople à côté de deux étoiles de gueules.

Le même jour a été célébré dans l'Eglise de S. Roch le mariage de Charles-Henri-Philippe *de Beaufort Canilliac, Vicomte de Montboissier*, Brigadier d'Infantérie, Colonel du Régiment de son nom, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Loüis, Chambellan de M. le Duc d'Orleans, fils de Philippe Claude de Beaufort Canilliac de Montboissier Marquis de Montboissier, Lieutenant Général des armées du Roi du premier Mars 1738, Capitaine Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de sa Garde, Chevalier de l'Ordre militaire de S. Loüis, & de feuë Marie-Anne-Geneviéve de Maillé son épouse, qui avoit l'honneur d'appartenir aux Princes

& Princesses de la Maison de Bourbon Condé, à cause de Claire-Clementine de Maillé-Brezé, Duchesse de Fronsac & de Caumont, mariée en 1641 à Louis de Bourbon II. du nom, Prince de Condé surnommé le Grand, bisayeul des Comtes de Charolois & de Clermont, & des Princesses leurs sœurs, avec Dlle Madelaine-Charlotte Boutin, fille de Simon Boutin, Receveur Général des Finances de la Généralité de Tours, & de Dame Claude-Magdelaine le Clerc son épouse.

Les autres enfans de M. le Marquis de Montboissier sont Philippe-Claude Comte de Montboissier, Maréchal des camps & armées du Roi, Enseigne de la seconde Compagnie des Mousquetaires de sa Garde, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, marié le 8 Mai 1733 à Elizabeth-Louise de Colins de Mortagne, fille de Gaspard de Colins Comte de Mortagne, &c. Capitaine de Gendarmerie, Maréchal de Camp, Chevalier d'Honneur de feue S. A. Royale Madame, & de Charlotte Princesse de Rohan Guemenée. Anne-Elizabeth Comtesse de Montboissier, mariée en Octobre 1733 à M. le Comte de Castellan de Triadon. Dame Marie Adelaide Victoire, & Josephe-Hyacinte Ringarde, Religieuses à l'Abbaye Royale de Bonsecours, & Marie-Anne-Geneviéve de Montboissier.

La Maison de Montboissier est, sans contredit, une des plus illustres du Royaume. Pierre de Poitiers qui vivoit dans le douziéme siécle, la fait sortir des anciens Souverains d'Auvergne dans le Panégyrique qu'il nous a laissé de Pierre le vénérable Abbé de Cluny de la Maison de Montboissier, & avec lequel il avoit passé une partie de sa vie, mais rien n'est plus propre à nous donner une

idée de l'ancienneté & de l'origine de cette Maison que la fondation de la riche Abbaye de Saint Michel de l'Ecluse en Piémont, faite vers l'an 1000 par Hugues Maurice, surnommé le Décousu, Seigneur de Montboissier, qui lui donna les Prieurés de Cunliac & d'Arlent en Auvergne, qu'il avoit aussi fondés. On trouve dans les Annales de l'Ordre de Saint Benoît du P. Mabillon T. III. liv. 47 n°. 4. page 580. & 581 la fondation de cette Abbaye, & ce qui y donna occasion. Dans les Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît Partie II. page 607 on lit l'extrait d'une Lettre de l'Abbé de Saint Michel de l'Ecluse écrite l'an 1414 à Louis de Montboissier, par laquelle cet Abbé atteste que cette Abbaye avoit été fondée par un de ses ancêtres. Geoffroi du Vigeois, dont la Chronique est imprimée dans la Bibliothéque du Pere Labbe, & qui étoit contemporain de Pierre le vénérable, reconnoît qu'il descendoit de Hugues Seigneur de Montboissier, Fondateur de l'Abbaye de l'Ecluse. Ce saint Abbé qui a été un des ornemens de son siécle & de son Ordre, dans les Lettres qu'il nous a laissées au sujet de la bienheureuse Ringarde sa mere, parle de sa Maison de maniere à faire connoître qu'elle égaloit ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume. On lit dans Morery à l'art. de Pierre de Cluny qu'il étoit d'une noble famille d'Auvergne des Comtes de Saint Maur ce & de Montboissier, fils de l'illustre Ringarde qui mourut Religieuse dans l'Ordre de Saint Benoît. Elle avoit eu de son mariage huit enfans, dont Pierre étoit le septiéme. Heraclius de Montboissier Archevêque de Lyon, que l'Empereur Frederic Barberousse créa en 1157. Exarque du Royaume de Bourgogne, Pons Maurice Abbé de Vezelay, Jourdain Maurice Abbé de la Chese-

Dieu, Eustache Maurice Seigneur de Montboissier, ayeul d'Eustache II. du nom, qui par son testament du mois de Février 1246, conservé en original au Trésor des Chartes, nomma pour tuteur de son fils Eustache Alphonse de France, Comte de Poitiers, frere de S. Louis, institua ce Prince héritier de tous ses biens, excepté de la Terre de Montboissier, si son fils venoit à mourir sans enfans. On trouve dans le même Trésor l'acte du mois de Juillet 1266, par lequel Alphonse Comte de Poitiers & de Toulouse céde à Eustache Seigneur de Montboissier, la Terre de Montels en Auvergne avec ses dépendances, & l'hommage de grand Seigneur de Vouleure, en dédommagement des fruits reçûs pendant sa minorité.

Ce fut au commencement du seiziéme siécle que Jacques Seigneur de Montboissier prit le nom & les armes de Beaufort, ayant été institué à cette condition héritier des Comtés de Beaufort & d'Alais, du Marquisat de Canilliac & des Seigneuries de Pontchâteau, d'Anduze, &c. par Jacques de Beaufort Marquis de Canilliac, son grand oncle maternel, & le dernier de la Maison de Beaufort; laquelle avoit possedé la Vicomté de Turenne & avoit donné à l'Eglise deux Papes, sçavoir Clément VI. & Grégoire XI. Ce dernier rétablit à Rome le Siége qui avoit été soixante-douze ans à Avignon. C'est à cause de cette alliance que les aînés de la Maison de Beaufort Montboissier portent le titre de Patrices Romains & de Princes de l'Eglise.

Cette Maison est actuellement partagée en trois branches. L'aînée a pour chef Denis-Michel de Beaufort de Montboissier Canilliac, Marquis de Montboissier de Pont-du-Château. Le chef de la seconde est Pierre-Charles de Beaufort de Mont-

boissier, Marquis de Canilliac, Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roi, frere de Claude-François de Canilliac Abbé de Montmajor & de Cercamp, Auditeur de Rote depuis 1733. Enfin la troisiéme branche a pour chef le Marquis de Montboissier, pere du Vicomte de Montboissier.

Les autres alliances de la Maison de Montboissier sont avec les Comtes de Clermont Dauphin, les Maisons de Polignac, de Châtillon, de Chalençon, de Langheac, de la Fayette, de Montmorin, de Vienne, de Chabannes, de Dienne, d'Alégre, d'Estaing, d'Apcher, de la Gueille, de Mitte Chevrieres, de Maillé.

Le même jour a été fait dans la Chapelle du Château d'Orçay le mariage de Pierre *Grimod du Fort*, Ecuyer Seigneur d'Orçay, &c. Intendant Général des Postes & Relais de France, & l'un des Fermiers Généraux de Sa Majesté, fils d'Antoine Grimod, Ecuyer Conseiller Secretaire du Roi, & l'un des Fermiers Généraux de Sa Majesté, & de Dame Marguerite le Juge; avec Dlle Marie-Antoinette de Caulincourt, fille de feu Louis-Armand de Caulaincourt, Marquis dudit lieu en Picardie, & de Dame Gabrielle Pelagie de Bouelles Dame d'Eppeville, & petite fille de François Armand de Caulaincourt Seigneur de Caulaincourt, & de Dame Françoise de Bethune, tante de Louis-Pierre Maximilien de Bethune, aujourd'hui Duc de Sully, Pair de France, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, &c.

M. Grimod du Fort qui donne lieu à cet article étoit veuf depuis le 17 Novembre 1745 de Dlle Elizabeth-Geneviéve de Courten Comtesse du S. Empire, avec laquelle il avoit été marié le 5 Février précédent, fille & niéce de Messieurs de

Courten Maréchaux des camps & armées du Roi, & sortie d'une des plus anciennes familles du pays de Vallais, & marquée par son attachement à la France depuis le Regne de François I. M. du Fort est frere de M. Grimod de la Reyniere, & de M. Grimod de Beauregard, tous deux Fermiers Généraux ; & ses armes sont d'azur à une fasse d'argent accompagnée en chef d'un croissant d'argent posé entre deux étoiles d'or, & en pointe d'une carpe d'argent nageante sur une riviere de même.

Pour la Maison de Caulaincourt dont la Noblesse est marquée par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires, ses armes sont de sable à un chef d'or. Voyez le Nobiliaire de Picardie dressé par ordre de M. Bignon Intendant de Justice de cette Province.

Le même jour a été fait à Saint Eustache le mariage de Charles Jean-Baptiste *des Galloys de la Tour*, Premier Président du Parlement, & Intendant de Justice de Provence, fils de Jean-Charles des Galloys de la Tour, aussi Premier Président du Parlement & Intendant de Justice de Provence, mort le 7 Mars 1747. & de Dame Jeanne-Charlotte du Pré de la Grange sa veuve, avec Dlle Marie-Magdelaine d'Aligre, fille d'Etienne-Claude d'Aligre Comte de Morans, Seigneur de la Riviere, &c. second Président du Parlement, & de feue Dame Marie Louise-Adelaide du Rey de Vieuxcourt sa premiere femme, morte le premier Mai 1740. La famille des Galloys de la Tour est distinguée dans le Bourbonnois, & ses armes sont de sable à un sautoir d'or.

M. le Président d'Aligre pere de la nouvelle mariée, est fils d'Etienne d'Aligre Président à Mortier au Parlement, mort le 25 Juin 1725 ; son ayeul Michel d'Aligre Seigneur de Boislandry,

Maître des Requêtes & Intendant de Justice de la Généralité de Caën, mourut en 1661; son bisayeul Etienne d'Aligre Chevalier Seigneur de la Riviere, fut fait Chancelier & Garde des Sceaux de France le.... & mourut en 1677, & son trisayeul Etienne d'Aligre Chevalier Seigneur de la Riviere, aussi Garde des Sceaux & Chancelier de France en 1624, mourut le 11 Décembre 1635. Messieurs d'Aligre dont on peut voir la Généalogie dans le vol. 6. des Grands Officiers de la Couronne fol. 550, portent pour armes burellé d'or & d'azur de dix piéces, & un chef d'azur chargé de trois soleils d'or.

Le 20 Janvier Jacques *Comte de Sarsfield*, Chevalier Vicomte de la Motte Saint Armel, Seigneur de Chambierre, Kervern, Kercadio, Pouldaran, &c. mourut à Paris laissant de son mariage avec Dame Marie-Jeanne Loz qu'il avoit épousée le 2 Février 1716, Gui-Claude Comte de Sarsfield, cidevant Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises, & aujourd'hui Colonel du Régiment de Provence & Chevalier de l'Ordre de Saint Louis; Jacques-Hyacinte, dit le Chevalier de Sarsfield, cidevant Gentilhomme à Drapeau au Régiment des Gardes Françoises, & aujourd'hui Capitaine au Régiment de Bourbon Busset Cavalerie, & Françoise-Modeste de Sarsfield, non mariée.

La Maison de Sarsfield, originaire d'Irlande, est d'une Noblesse très-ancienne & distinguée par ses illustrations. Elle descend de Thomas Sarsfield qui suivit à la conquête du Royaume d'Irlande Henri II. Roi d'Angleterre, dont il étoit premier Portebanniere, & qui mourut l'an 1189. Les descendans de Thomas Sarsfield formerent plusieurs branches qui ont possedé de grands établissemens en differentes parties de l'Irlande, entre

autres la branche des Comtes de Lucan Pairs d'Irlande qui s'établit dans le Comté de Dublin, la branche des Vicomtes de Kilmallock aussi Pairs d'Irlande, & plusieurs autres dont une partie fut obligée de s'expatrier pour cause de Religion lors des révolutions d'Angleterre sous Cromwel. Il y en eut qui se refugierent en Espagne, d'autres en France, & de ces derniers est issu Paul Comte de Sarsfield, pere de Jacques qui donne lieu au présent article, & fils de Jacques de Sarsfield établi à Limerick, lequel étoit arriere petit-fils de Jean de Sarsfield, frere aîné de Dominique, auteur de la branche des Vicomtes de Kilmallock.

Après que Paul Comte de Sarsfield, ayant été obligé de quitter ses biens & son pays & de se refugier à Nantes en Bretagne, y eut fixé son établissement par son mariage avec Dame Guionne-Françoise de la Briantiere, le Roi Jacques II. en reconnoissance des services rendus à lui & aux Rois ses Prédécesseurs par la noble & ancienne Maison de Sarsfield, lui accorda des Lettres de notoriété, à l'effet de le reconnoître & conserver lui, ses enfans & postérité nés & à naître dans l'ancienneté, droits & priviléges de leur noblesse; dans laquelle ils ont été pareillement reconnus & conservés, en conséquence, par des Lettres Patentes accordées par le Roi à Fontainebleau au mois d'Août 1711.

La Dame Marie-Jeanne Loz épouse du feu Comte de Sarsfield est fille de Claude-Hyacinte Loz Comte de Beaulieu, & de Françoise Magon. La Maison de Loz est d'une très-ancienne noblesse de Basse-Bretagne.

Gilbert-Gaspard *de Chabannes Marquis de Pionssac*, Brigadier des armées du Roi, est mort à Clermont en Auvergne dans la soixante-troisiéme année de son âge. Il étoit fils aîné de Gas-

pard-Gilbert de Chabannes Marquis de Pionsac, Colonel du Régiment de Navarre, à la tête duquel il s'étoit acquis une haute réputation aux batailles d'Hocstet & de Spire, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de l'Isle & Citadelle d'Oleron & de N. de Lutzelbourg, & frere aîné, 1°. du Comte de Chabannes, Seigneur de la Palisse, Gouverneur de Verdun & du Verdunois, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Lieutenant Général des armées du Roi, & Commandant à la Rochelle, dans le Poitou & le pays d'Aunis, dont nous avons annontés dans le tems le mariage avec la fille du Marquis Duplessis Châtillon ; 2°. de Thomas de Chabannes, Maréchal des camps & armées du Roi, mort il y a quelques années.

Le Marquis de Chabannes Pionsac, après avoir été Page du Roi pendant trois ans, entra dans le Régiment de Navarre, se trouva en 1702 à la prise de la Ville & Château de Traerbac, en 1703 à la prise du Fort de Kel, à la bataille d'Hocstet & à celle de Spire. En 1704 à la seconde bataille d'Hocstet, où il fut fait prisonnier avec le Comte de Pionsac son pere, qui s'y comporta avec une valeur distinguée ; en 1706 il se trouva à la bataille de Ramilli, en 1708 au combat d'Oudenarde ; étant depuis entré dans le Régiment des Gardes Françoises, il se trouva en 1709 à la bataille de Malplaquet & en 1712 à celle de Denain, continua à servir dans le Régiment des Gardes Françoises, où il acheta une Compagnie qu'il conserva jusqu'en 1733, que le Roi lui donna l'agrément du Régiment de la Reine Dragons, à la tête duquel il fit les Campagnes d'Italie de 1733, 1734, 1735, se trouva au combat de Parme & à la bataille de Guastalla ; le Roi le

fit Brigadier de ses armées le premier Août 1734, le commit pour faire les fonctions de la charge d'Inspecteur de Cavalerie, & enfin lui donna la commission de Maréchal Général des Logis de son armée en Italie, dont il s'acquitta avec une distinction & une supériorité de talens qui lui acquirent une grande réputation, qui ne se soutint pas avec moins d'éclat dans les négociations dont il fut chargé dans les differentes Cours d'Italie.

Il avoit épousé en 1708 Philiberte d'Apchon, Dame d'Apchon, le Vaumier, Serezat, fille aînée & heritiere, en vertu de la substitution de sa Maison, du Marquis d'Apchon, Sénéchal & premier Baron d'Auvergne, dont trois enfans.

Gilbert de Chabannes Abbé de Saint Méen en 1741, Député à l'assemblée générale du Clergé de France en 1745, & nommé la même année Abbé de Notre Dame de Bonport, Ordre de Citeaux, Diocése d'Evreux.

Jean de Chabannes Marquis d'Apchon, le Vaumiers, Frizac, Pionsac, premier Baron d'Auvergne, Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires, Brigadier des armées du Roi, qui a épousé une des filles de M. Bernard Maître des Requêtes, & Joseph de Chabannes Prieur de Nantua dans le Bugey, mort il y a quelques années à l'âge de 18 ans.



ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 2 Janvier, qui proroge pour un an, à compter du premier Janvier 1748 jusqu'au premier Janvier 1749, l'exemption des droits sur les bestiaux venant de l'étranger, ordonnée par celui du 10 Janvier 1747.

EDIT du Roi, donné à Versailles au mois de Février, portant établissement de droits sur la Poudre à poudrer & sur la Cire, & rétablissement des droits anciennement imposés sur les Suifs & sur les Papiers & Cartons, comme aussi une augmentation de droits sur le Papier & Parchemin timbrés.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 26 qui ordonne que la recette de l'augmentation des droits sur les Papiers & Parchemins timbrés, & sur la Formule des actes des Notaires de la ville de Paris, sera faite par le Fermier Général & les Sous-Fermiers des Aides & Domaines, sur le pied du tarif annexé audit Arrêt.

AUTRE du 27, qui ordonne que la régie & exploitation des droits sur la Poudre à poudrer & sur la Cire, établis par l'Edit du présent mois, de ceux rétablis par le même Edit sur les Suifs & sur les Papiers & Cartons, & de l'augmentation sur la Formule des Papiers & Parchemins timbrés, sera faite par Jean-Baptiste Boquillon, Bourgeois de Paris.

DECLARATION du Roi, donnée à Versailles le 5 Mars, portant la suspension du dixiéme de l'Amiral sur les Prises faites en mer, & autres encouragemens pour la course.

ORDONNANCE du Roi 15 Mars, pour proroger jusqu'au mois d'Avril le complet des Régimens & Bataillons nouveaux dont Sa Majesté a ordonné la levée.

AUTRE du même jour, concernant le service des Milices gardes-côtes dans la Province de Normandie pendant la campagne de la présente année.

AUTRE donnée à Versailles le 20, qui ordonne que les Droits seigneuriaux dûs pour mutation par échange, seront vendus & aliénés, & fixe la maniere dont en doivent joüir ceux qui s'en rendront acquereurs.

AUTRE du même jour, qui ordonne que les Actes translatifs de proprieté des biens réputés immeubles, soient sujets à l'insinuation dans les mêmes cas où les Actes translatifs de proprieté des immeubles réels y sont assujettis, & qu'il soit payé pour ledit droit d'insinuation le centiéme denier de la valeur desdits biens, & les quatre sols pour livre en sus.

AUTRE donnée à Versailles le 27, qui ordonne que ceux auxquels il échoira des biens meubles à titres successifs en ligne collatérale, ne puissent être tenus d'en faire aucune déclaration ni d'en payer le centiéme denier ordonné par la Déclaration du 20 du présent mois.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Mercure de France* du mois de Mars 1748. A Paris le premier Avril 1748.

BONAMY.

TABLE.